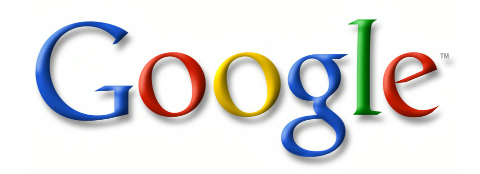
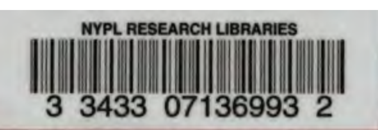
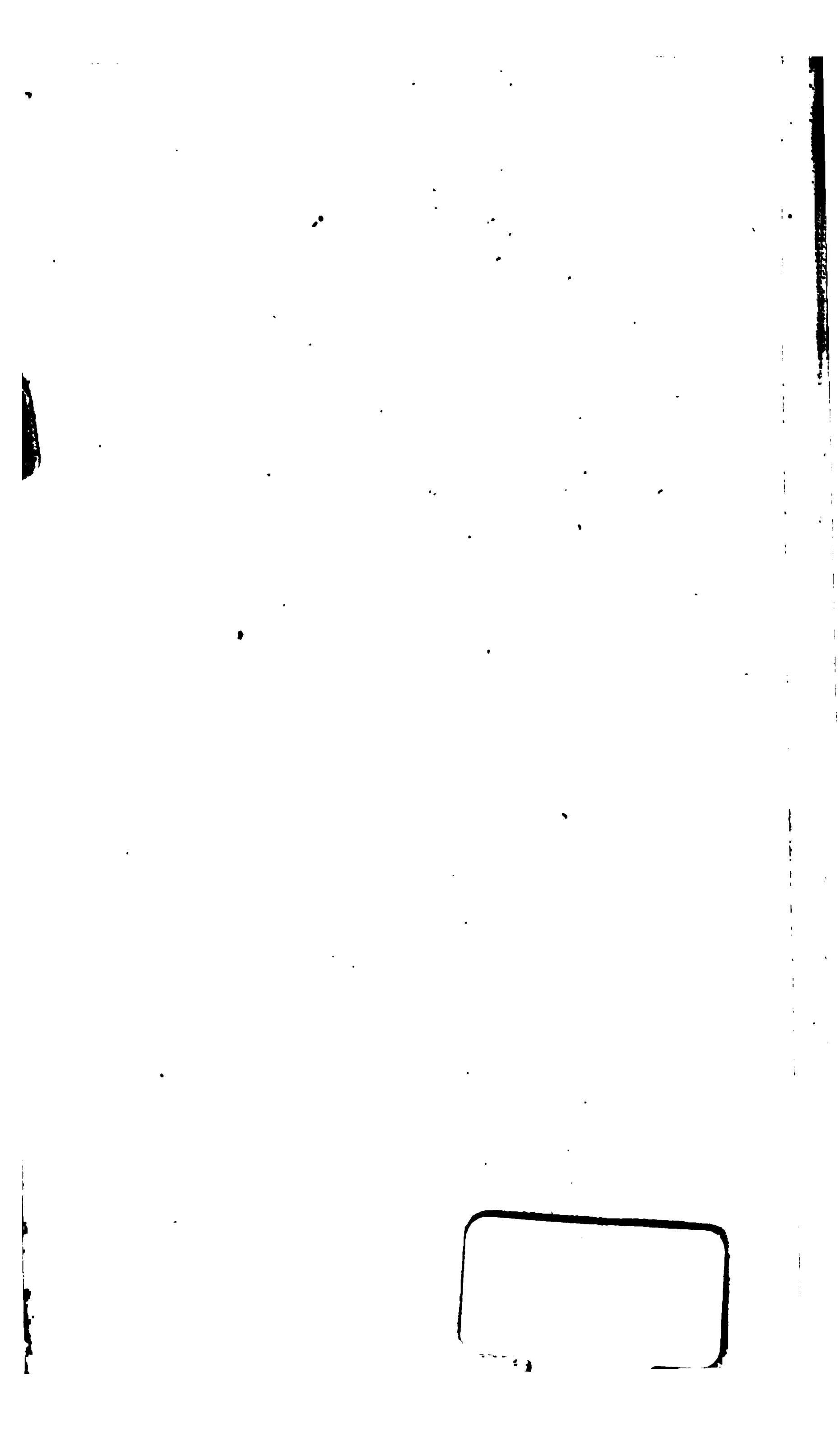






HISTOIRE
DE FRANCE.

TOME QUATRIÈME.

DE L'IMPRIMERIE DE P. DIDOT, L'AINÉ,
CHEVALIER DE L'ORDRE ROYAL DE SAINT-MICHEL,
IMPRIMEUR DU ROI.

HISTOIRE
DE FRANCE

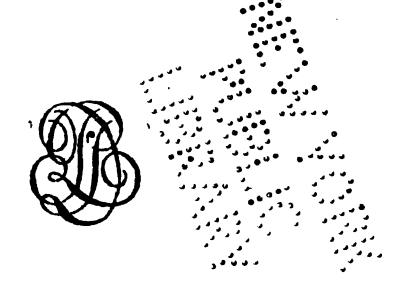
DEPUIS LES GAULOIS
JUSQU'A LA MORT DE LOUIS XVI

PAR ANQUETIL

DE L'INSTITUT ET DE LA LÉGION D'HONNEUR.

NOUVELLE ÉDITION
REVUE ET CORRIGÉE.

TOME QUATRIÈME.



A PARIS
CHEZ JANET ET COTELLE, LIBRAIRES,
RUE NEUVE-DES-PETITS-CHAMPS, N° 17.

M. DCCCXIX.

HISTOIRE DE FRANCE.

CHARLES VIII,

ÂGÉ DE 13 ANS.

CHARLES VIII n'avoit pas treize ans accomplis quand il monta sur le trône. Louis XI se flattant, comme font tous les mourants, que ses dispositions pour le gouvernement pendant le bas âge de son fils seroient respectées, en avoit confié les rênes à Anne de France, sa fille aînée, sœur du jeune roi, de treize ans plus âgée que lui. Elle étoit mariée à Pierre de Bourbon, cadet de sa maison, et sire de Beaujeu. Tous les historiens reconnoissent à cette princesse un génie profond, de la sagacité, du courage, les graces de son sexe et les qualités des grands hommes. Elle se mit en possession de l'autorité, secondée par son mari, homme d'esprit, mais qui fut éclipsé par sa femme. 1483.

Malgré la volonté de Louis XI bien signifiée, et l'obéissance promise et jurée entre ses mains, plusieurs concurrents aspirèrent à la tutele du jeune prince et à la régence du royaume. La reine douairière, Charlotte de Savoie, toujours éloignée des affaires par son mari, se mit la première sur les rangs; mais l'obstacle qu'elle présenta à sa fille ne fut ni embarrassant ni long, parcequ'elle avoit peu de partisans; qu'elle étoit

1483. languissante, et que sa mort ne tarda pas à suivre après celle de son mari. Le duc de Bourbon, frère aîné du sire de Beaujeu, montra du mécontentement de voir son cadet préféré et muni de toute l'autorité. On l'apaisa en lui envoyant, dans son lit où la goutte le retenoit, l'épée de connétable, qu'il desiroit depuis longtemps; et le diplôme de lieutenant-général du royaume. Mais le plus difficile à satisfaire fut Louis, duc d'Orléans, premier prince du sang, beau-frère de la princesse Anne et du jeune roi, dont, par ordre du père, il avoit épousé Jeanne, la sœur cadette.

Le duc étoit beau, bien fait, admirable sous les armes, adroit à tous les exercices, affable, généreux: son titre d'héritier présomptif de la couronne, sous un roi encore enfant et d'une santé délicate, réunissoit autour de lui presque tous les autres princes et les seigneurs empressés de faire passer la souveraine puissance entre les mains de celui qui, leur en ayant obligation, ne pourroit guère se dispenser de la partager avec eux. On compte entre les principaux Charles, duc d'Angoulême, cousin-germain du duc d'Orléans, et qui fut père de François I; Jean de Foix, vicomte de Narbonne, beau-frère du même duc d'Orléans; le duc de Bretagne, leur cousin; le duc d'Alençon, si maltraité pendant le dernier règne, sous le nom de comte du Perche, et une partie considérable de la première noblesse. Tous ces seigneurs se lièrent par des conventions, et formèrent une association, dont François, comte de Dunois, étoit l'ame. Fils du bâtard, si justement célèbre sous Charles VII, il étoit moins décoré que son père de la gloire militaire, mais il étoit doué d'un merveilleux talent pour former des projets et les diriger. Le conseil institué par Louis XI, présidé

par madame de Beaujeu, s'imagina pouvoir rompre cette ligue, en comblant de faveurs le duc d'Orléans, et surtout Dunois, le plus dangereux moteur de la faction. On donna au prince les gouvernements de Paris, de l'Ile-de-France, de Champagne et de Brie, avec le droit d'assister à tous les conseils; et au comte de Dunois le gouvernement du Dauphiné. On crut satisfaire les autres par quelques légers sacrifices: mais ils persuadèrent au duc de demander l'assemblée des états-généraux. Elle fut indiquée à Tours pour la fin de l'année. 1483.

Pendant qu'on élisoit les membres dans les provinces, madame de Beaujeu s'appliqua à gagner l'estime des grands et du peuple par un gouvernement modéré, différent du despotisme de son père. Elle diminua les impôts, promit une remise plus considérable quand l'état des affaires le permettroit, congédia avec honneur un corps de six mille Suisses qui coûtoient beaucoup, et retrancha les dépenses qui n'étoient pas nécessaires. Sur de simples déclarations, Louis avoit condamné plusieurs personnes à l'exil ou à la prison: sa fille ouvrit les cachots, rappela les disgraciés, et leur fit rendre les biens dont des sentences injustes ou trop sévères les avoient privés.

En même temps elle satisfit le peuple en livrant à la vindicte publique trois ministres qui, abusant de la confiance du feu roi, s'étoient rendus coupables de malversations et de crimes. Olivier le Daim, ce barbier insolent, qui avoit profané à Gand la dignité d'ambassadeur de France, fut convaincu, entre autres forfaits, d'un meurtre commis avec des circonstances affreuses. Un gentilhomme, arrêté pour un délit grave, étoit menacé de perdre la vie. Sa femme s'adresse à le Daim,

1483. afin d'obtenir sa grace. Il la met à une condition qu'elle rejette. Mais le prisonnier l'engage à y consentir. Le Daim, dont la passion n'étoit pas diminuée par la jouissance, craignant d'être traversé par l'époux, s'il devenoit libre, le fait coudre dans un sac et jeter dans la rivière. La veuve n'osa parler tant que Louis XI vécut, mais après sa mort elle éclata en plaintes. Le scélérat avoua son crime, et fut pendu avec l'exécuteur de sa barbarie. Doyac, coupable de rapines et de concussions, délateur effronté, qu'on a vu promener un faste insolent dans l'Auvergne, sa patrie, et y braver le duc de Bourbon, poursuivi en justice, fut condamné à être fouetté dans les carrefours de Paris, et à avoir la langue percée d'un fer chaud, et une oreille coupée. Il fut ensuite conduit à Montferrand, le théâtre de ses insolences contre le prince, y subit le même supplice du fouet, perdit l'autre oreille, et fut banni du royaume à perpétuité. Jean Cottier, autre vampire de cour, médecin de Louis XI, avoit acquis des biens immenses en abusant de l'empire que la crainte de la mort lui donnoit sur son malade. Quand le monarque lui marquoit quelque mécontentement de son extrême avidité, l'insolent docteur lui disoit : « Je sais « bien qu'un matin vous m'enverrez comme vous faites « tant d'autres, mais je jure que vous ne vivrez pas huit « jours après » ; et le valétudinaire effrayé lui accordoit tout ce qu'il demandoit. Il amassa ainsi des richesses prodigieuses. Le cri contre son opulence étoit universel. Il fut condamné à cent cinquante mille livres d'amende, somme énorme pour le temps. On dit que, se croyant en sureté après cette restitution, il se retira dans une petite maison, dont la modestie lui parut désormais un sûr asile : ce qu'il exprima en faisant sculpter sur

le devant un abricotier, avec ce mot ou *rebus*, suivant l'usage du temps, *à l'Abri-Cottier*. 1483.

Madame fit rentrer dans le trésor d'autres sommes prises sur des enrichis haïs et jalousés; elle révoqua aussi des donations excessives faites à des églises par son père, à charge de prières, pendant sa dernière maladie; elle les rattacha au domaine, ou les vendit, et fit mettre en réserve, pour la nécessité de l'état, l'argent qu'on en retira. Elle confirma dans leurs charges les magistrats des cours souveraines, ainsi que les membres du conseil d'état établi par son père, et se fit prêter par eux un nouveau serment de fidélité.

Les états-généraux s'assemblèrent à Tours le 14 janvier, sous d'heureux auspices pour la princesse. Elle n'y siégea pas, et demeura avec le roi et la cour au château du Plessis, sous la garde d'une escorte qui valoit une armée. Le chancelier Guillaume de Rochefort, dans son discours d'ouverture, exposa les motifs de la convocation, qu'il dit être au nombre de cinq, 1° l'intention du jeune roi de marquer à la nation, représentée par ses députés, sa reconnoissance de l'alégresse qu'elle avoit témoignée de son avénement au trône; 2° le desir de se montrer à eux et de confirmer l'amour et la confiance mutuelle qui devoient régner entre le monarque et le peuple. « Contemplez-le donc, s'écria-t-il avec le ton « de l'attendrissement, contemplez-le ce jeune prince « sur qui repose aujourd'hui le repos de la patrie. » Il prit de là occasion de louer sa piété, et le zèle qu'il montroit déja pour le soulagement du peuple; et, en preuve de ces bonnes dispositions, il cita en troisième lieu ce qui avoit déja été fait à ce sujet, la diminution des impôts, la solde de six mille Suisses supprimés, et 1484.

des projets dans ce genre bien plus avantageux et en
1484. bien plus grand nombre, que le roi méditoit. Sa jeunesse, disoit-il, ne doit pas alarmer, parcequ'il est pourvu d'un grand sens naturel; ce qu'il a montré en appelant auprès de lui les princes et les plus grands seigneurs, se conduisant par leurs conseils, confirmant dans leurs charges les magistrats, « et vous assemblant, « Messieurs, ajouta-t-il adroitement, pour vous exposer « ses desseins et vous associer en quelque sorte au « gouvernement. »

Le quatrième article n'est pas présenté avec moins d'adresse. Après avoir montré ce que le roi promet, voici dit le chancelier, ce qu'il exige de vous: « Que « vous lui découvriez tous les abus qui peuvent être « échappés à sa connoissance, et que vous ne lui dé« guisiez aucun des maux qui affligent le peuple. Ne « craignez pas que vos plaintes soient importunes, le « roi aura égard à vos remontrances. Et vous, princes « qui m'écoutez, ajouta-t-il en élevant la voix, je vous « supplie et vous adjure au nom de la patrie, notre mère « commune, d'oublier tout esprit de parti et de laisser aux « députés une pleine et entière liberté. » Cette apostrophe donnoit d'avance un vernis de cabale à la dangereuse intelligence qui régnoit entre les princes. La cinquième partie du discours régloit l'ordre des matières; les affaires générales de l'état, ensuite celles des provinces ou des villes, et enfin celles des particuliers.

Les états délibérèrent non par ordre, mais par divisions. Il y en eut six, formées des députés de diverses provinces, réunis en une chambre particulière. On ne trouva point alors de meilleur mode pour réprimer la confusion qui naissoit de la multitude des votants. Le vœu de cha-

que chambre, rédigé en un cahier, se portoit à l'assemblée générale, et de ces divers cahiers on en formoit un seul, qui étoit censé présenter le vœu de la nation. Ce résultat d'ailleurs n'étoit point obtenu à la majorité des suffrages dans l'assemblée générale; il n'étoit pas même le produit de la majorité des chambres : il falloit leur unanimité. Plus d'une fois le dissentiment d'une seule chambre pensa neutraliser les opérations des états, et ce ne fut que par les voies de la négociation auprès de la minorité qu'on obtint, en ces circonstances, l'assentiment unanime requis pour former le vœu général. 1484.

On attaqua d'abord la question du gouvernement : Nommera-t-on un régent? Le roi approchoit si fort de quatorze ans, époque prescrite pour sa majorité, que l'on convint assez unanimement de se contenter d'un conseil. Comment sera-t-il composé? Les princes desiroient que le choix des conseillers leur fût confié. Ils ne se cachoient pas du dessein qu'ils avoient de renouveler le conseil, afin d'y mettre des gens qui leur seroient dévoués. « Défiez-vous, disoient leurs orateurs, défiez-vous de ces anciens conseillers, si habiles « à inventer des moyens d'oppression. Prenez bien « garde en quelles mains vous mettrez la personne du « roi et l'administration du royaume. » Quant à la personne, elle ne pouvoit être en meilleures mains qu'en celles de sa sœur, qui l'avoit élevé et avoit veillé sur sa santé avec une tendresse de mère. Aussi les députés de Normandie libellèrent-ils ainsi leur arrêté : « Puisque « le roi a été jusqu'à ce jour nourri et élevé avec beau« coup de douceur et de sagesse, et que son âge exige « qu'on redouble de vigilance et de soins, nous opinons « et nous prions que M. et madame de Beaujeu conti-

HISTOIRE DE FRANCE.

TOME QUATRIÈME.

DE L'IMPRIMERIE DE P. DIDOT, L'AINÉ,
CHEVALIER DE L'ORDRE ROYAL DE SAINT-MICHEL,
IMPRIMEUR DU ROI.

HISTOIRE
DE FRANCE

DEPUIS LES GAULOIS

JUSQU'A LA MORT DE LOUIS XVI

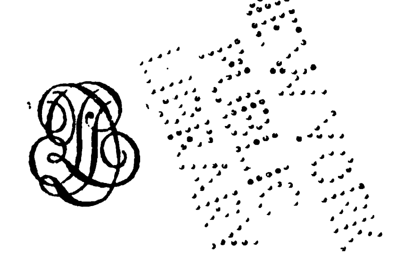
PAR ANQUETIL

DE L'INSTITUT ET DE LA LÉGION D'HONNEUR.

NOUVELLE ÉDITION

REVUE ET CORRIGÉE.

TOME QUATRIÈME.



A PARIS

CHEZ JANET ET COTELLE, LIBRAIRES,

RUE NEUVE-DES-PETITS-CHAMPS, N° 17.

M. DCCCXIX.

HISTOIRE
DE FRANCE.

CHARLES VIII,

AGÉ DE 13 ANS.

CHARLES VIII n'avoit pas treize ans accomplis quand il monta sur le trône. Louis XI se flattant, comme font tous les mourants, que ses dispositions pour le gouvernement pendant le bas âge de son fils seroient respectées, en avoit confié les rênes à Anne de France, sa fille aînée, sœur du jeune roi, de treize ans plus âgée que lui. Elle étoit mariée à Pierre de Bourbon, cadet de sa maison, et sire de Beaujeu. Tous les historiens reconnoissent à cette princesse un génie profond, de la sagacité, du courage, les graces de son sexe et les qualités des grands hommes. Elle se mit en possession de l'autorité, secondée par son mari, homme d'esprit, mais qui fut éclipsé par sa femme. 1483.

Malgré la volonté de Louis XI bien signifiée, et l'obéissance promise et jurée entre ses mains, plusieurs concurrents aspirèrent à la tutele du jeune prince et à la régence du royaume. La reine douairière, Charlotte de Savoie, toujours éloignée des affaires par son mari, se mit la première sur les rangs; mais l'obstacle qu'elle présenta à sa fille ne fut ni embarrassant ni long, parcequ'elle avoit peu de partisans; qu'elle étoit

1483. languissante, et que sa mort ne tarda pas à suivre après celle de son mari. Le duc de Bourbon, frère aîné du sire de Beaujeu, montra du mécontentement de voir son cadet préféré et muni de toute l'autorité. On l'apaisa en lui envoyant, dans son lit où la goutte le retenoit, l'épée de connétable, qu'il desiroit depuis longtemps; et le diplôme de lieutenant-général du royaume. Mais le plus difficile à satisfaire fut Louis, duc d'Orléans, premier prince du sang, beau-frère de la princesse Anne et du jeune roi, dont, par ordre du père, il avoit épousé Jeanne, la sœur cadette.

Le duc étoit beau, bien fait, admirable sous les armes, adroit à tous les exercices, affable, généreux : son titre d'héritier présomptif de la couronne, sous un roi encore enfant et d'une santé délicate, réunissoit autour de lui presque tous les autres princes et les seigneurs empressés de faire passer la souveraine puissance entre les mains de celui qui, leur en ayant obligation, ne pourroit guère se dispenser de la partager avec eux. On compte entre les principaux Charles, duc d'Angoulême, cousin-germain du duc d'Orléans, et qui fut père de François I; Jean de Foix, vicomte de Narbonne, beau-frère du même duc d'Orléans; le duc de Bretagne, leur cousin; le duc d'Alençon, si maltraité pendant le dernier règne, sous le nom de comte du Perche, et une partie considérable de la première noblesse. Tous ces seigneurs se lièrent par des conventions, et formèrent une association, dont François, comte de Dunois, étoit l'ame. Fils du bâtard, si justement célèbre sous Charles VII, il étoit moins décoré que son père de la gloire militaire, mais il étoit doué d'un merveilleux talent pour former des projets et les diriger. Le conseil institué par Louis XI, présidé

par madame de Beaujeu, s'imagina pouvoir rompre cette ligue, en comblant de faveurs le duc d'Orléans, et surtout Dunois, le plus dangereux moteur de la faction. On donna au prince les gouvernements de Paris, de l'Ile-de-France, de Champagne et de Brie, avec le droit d'assister à tous les conseils; et au comte de Dunois le gouvernement du Dauphiné. On crut satisfaire les autres par quelques légers sacrifices: mais ils persuadèrent au duc de demander l'assemblée des états-généraux. Elle fut indiquée à Tours pour la fin de l'année. 1483.

Pendant qu'on élisoit les membres dans les provinces, madame de Beaujeu s'appliqua à gagner l'estime des grands et du peuple par un gouvernement modéré, différent du despotisme de son père. Elle diminua les impôts, promit une remise plus considérable quand l'état des affaires le permettroit, congédia avec honneur un corps de six mille Suisses qui coûtoient beaucoup, et retrancha les dépenses qui n'étoient pas nécessaires. Sur de simples déclarations, Louis avoit condamné plusieurs personnes à l'exil ou à la prison: sa fille ouvrit les cachots, rappela les disgraciés, et leur fit rendre les biens dont des sentences injustes, ou trop sévères les avoient privés.

En même temps elle satisfit le peuple en livrant à la vindicte publique trois ministres qui, abusant de la confiance du feu roi, s'étoient rendus coupables de malversations et de crimes. Olivier le Daim, ce barbier insolent, qui avoit profané à Gand la dignité d'ambassadeur de France, fut convaincu, entre autres forfaits, d'un meurtre commis avec des circonstances affreuses. Un gentilhomme, arrêté pour un délit grave, étoit menacé de perdre la vie. Sa femme s'adresse à le Daim,

afin d'obtenir sa grace. Il la met à une condition qu'elle
1483. rejette. Mais le prisonnier l'engage à y consentir. Le Daim, dont la passion n'étoit pas diminuée par la jouissance, craignant d'être traversé par l'époux, s'il devenoit libre, le fait coudre dans un sac et jeter dans la rivière. La veuve n'osa parler tant que Louis XI vécut, mais après sa mort elle éclata en plaintes. Le scélérat avoua son crime, et fut pendu avec l'exécuteur de sa barbarie. Doyac, coupable de rapines et de concussions, délateur effronté, qu'on a vu promener un faste insolent dans l'Auvergne, sa patrie, et y braver le duc de Bourbon, poursuivi en justice, fut condamné à être fouetté dans les carrefours de Paris, et à avoir la langue percée d'un fer chaud, et une oreille coupée. Il fut ensuite conduit à Montferrand, le théâtre de ses insolences contre le prince, y subit le même supplice du fouet, perdit l'autre oreille, et fut banni du royaume à perpétuité. Jean Cottier, autre vampire de cour, médecin de Louis XI, avoit acquis des biens immenses en abusant de l'empire que la crainte de la mort lui donnoit sur son malade. Quand le monarque lui marquoit quelque mécontentement de son extrême avidité, l'insolent docteur lui disoit : « Je sais « bien qu'un matin vous m'enverrez comme vous faites « tant d'autres, mais je jure que vous ne vivrez pas huit « jours après » ; et le valétudinaire effrayé lui accordoit tout ce qu'il demandoit. Il amassa ainsi des richesses prodigieuses. Le cri contre son opulence étoit universel. Il fut condamné à cent cinquante mille livres d'amende, somme énorme pour le temps. On dit que, se croyant en sureté après cette restitution, il se retira dans une petite maison, dont la modestie lui parut désormais un sûr asile : ce qu'il exprima en faisant sculpter sur

le devant un abricotier, avec ce mot ou *rebus*, suivant 1483.
l'usage du temps, *à l'Abri-Cottier*.

Madame fit rentrer dans le trésor d'autres sommes prises sur des enrichis haïs et jalousés; elle révoqua aussi des donations excessives faites à des églises par son père, à charge de prières, pendant sa dernière maladie; elle les rattacha au domaine; ou les vendit, et fit mettre en réserve, pour la nécessité de l'état, l'argent qu'on en retira. Elle confirma dans leurs charges les magistrats des cours souveraines, ainsi que les membres du conseil d'état établi par son père, et se fit prêter par eux un nouveau serment de fidélité.

Les états-généraux s'assemblèrent à Tours le 14 janvier, sous d'heureux auspices pour la princesse. Elle n'y 1484.
siégea pas, et demeura avec le roi et la cour au château du Plessis, sous la garde d'une escorte qui valoit une armée. Le chancelier Guillaume de Rochefort, dans son discours d'ouverture, exposa les motifs de la convocation, qu'il dit être au nombre de cinq, 1° l'intention du jeune roi de marquer à la nation, représentée par ses députés, sa reconnoissance de l'alégresse qu'elle avoit témoignée de son avénement au trône; 2° le desir de se montrer à eux et de confirmer l'amour et la confiance mutuelle qui devoient régner entre le monarque et le peuple. « Contemplez-le donc, s'écria-t-il avec le ton « de l'attendrissement, contemplez-le ce jeune prince « sur qui repose aujourd'hui le repos de la patrie. » Il prit de là occassion de louer sa piété, et le zéle qu'il montroit déja pour le soulagement du peuple; et, en preuve de ces bonnes dispositions, il cita en troisième lieu ce qui avoit déja été fait à ce sujet, la diminution des impôts, la solde de six mille Suisses supprimés, et

afin d'obtenir sa grace. Il la met à une condition qu'elle
1483. rejette. Mais le prisonnier l'engage à y consentir. Le
Daim, dont la passion n'étoit pas diminuée par la jouissance, craignant d'être traversé par l'époux, s'il devenoit libre, le fait coudre dans un sac et jeter dans la rivière. La veuve n'osa parler tant que Louis XI vécut, mais après sa mort elle éclata en plaintes. Le scélérat avoua son crime, et fut pendu avec l'exécuteur de sa barbarie. Doyac, coupable de rapines et de concussions, délateur effronté, qu'on a vu promener un faste insolent dans l'Auvergne, sa patrie, et y braver le duc de Bourbon, poursuivi en justice, fut condamné à être fouetté dans les carrefours de Paris, et à avoir la langue percée d'un fer chaud, et une oreille coupée. Il fut ensuite conduit à Montferrand, le théâtre de ses insolences contre le prince, y subit le même supplice du fouet, perdit l'autre oreille, et fut banni du royaume à perpétuité. Jean Cottier, autre vampire de cour, médecin de Louis XI, avoit acquis des biens immenses en abusant de l'empire que la crainte de la mort lui donnoit sur son malade. Quand le monarque lui marquoit quelque mécontentement de son extrême avidité, l'insolent docteur lui disoit : « Je sais « bien qu'un matin vous m'enverrez comme vous faites « tant d'autres, mais je jure que vous ne vivrez pas huit « jours après » ; et le valétudinaire effrayé lui accordoit tout ce qu'il demandoit. Il amassa ainsi des richesses prodigieuses. Le cri contre son opulence étoit universel. Il fut condamné à cent cinquante mille livres d'amende, somme énorme pour le temps. On dit que, se croyant en sureté après cette restitution, il se retira dans une petite maison, dont la modestie lui parut désormais un sûr asile : ce qu'il exprima en faisant sculpter sur

le devant un abricotier, avec ce mot ou *rebus*, suivant 1483.
l'usage du temps, *à l'Abri-Cottier*.

Madame fit rentrer dans le trésor d'autres sommes prises sur des enrichis haïs et jalousés; elle révoqua aussi des donations excessives faites à des églises par son père, à charge de prières, pendant sa dernière maladie; elle les rattacha au domaine, ou les vendit, et fit mettre en réserve, pour la nécessité de l'état, l'argent qu'on en retira. Elle confirma dans leurs charges les magistrats des cours souveraines, ainsi que les membres du conseil d'état établi par son père, et se fit prêter par eux un nouveau serment de fidélité.

Les états-généraux s'assemblèrent à Tours le 14 jan- 1484.
vier, sous d'heureux auspices pour la princesse. Elle n'y siégea pas, et demeura avec le roi et la cour au château du Plessis, sous la garde d'une escorte qui valoit une armée. Le chancelier Guillaume de Rochefort, dans son discours d'ouverture, exposa les motifs de la convocation, qu'il dit être au nombre de cinq, 1°. l'intention du jeune roi de marquer à la nation, représentée par ses députés, sa reconnoissance de l'alégresse qu'elle avoit témoignée de son avénement au trône; 2°. le desir de se montrer à eux et de confirmer l'amour et la confiance mutuelle qui devoient régner entre le monarque et le peuple. « Contemplez-le donc, s'écria-t-il avec le ton « de l'attendrissement, contemplez-le ce jeune prince « sur qui repose aujourd'hui le repos de la patrie. » Il prit de là occassion de louer sa piété, et le zèle qu'il montroit déja pour le soulagement du peuple; et, en preuve de ces bonnes dispositions, il cita en troisième lieu ce qui avoit déja été fait à ce sujet, la diminution des impôts, la solde de six mille Suisses supprimés, et

HISTOIRE
DE FRANCE.

TOME QUATRIÈME.

DE L'IMPRIMERIE DE P. DIDOT, L'AINÉ,
CHEVALIER DE L'ORDRE ROYAL DE SAINT-MICHEL,
IMPRIMEUR DU ROI.

HISTOIRE

DE FRANCE

DEPUIS LES GAULOIS
JUSQU'A LA MORT DE LOUIS XVI

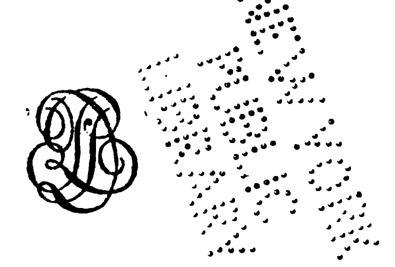
PAR ANQUETIL

DE L'INSTITUT ET DE LA LÉGION D'HONNEUR.

NOUVELLE ÉDITION

REVUE ET CORRIGÉE.

TOME QUATRIÈME.

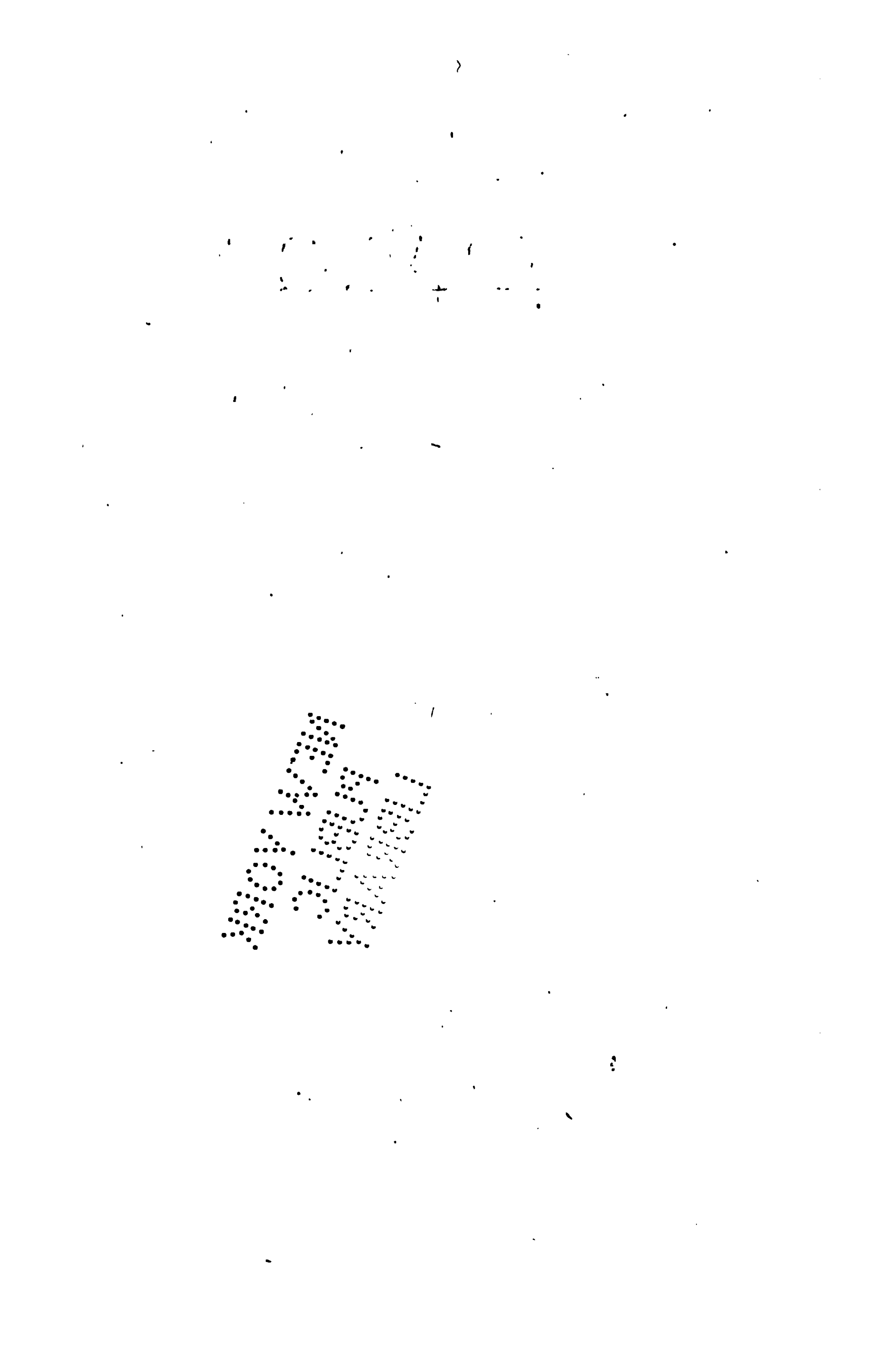


A PARIS

CHEZ JANET ET COTELLE, LIBRAIRES,

RUE NEUVE-DES-PETITS-CHAMPS, N° 17.

M. DCCCXIX.



HISTOIRE DE FRANCE.

CHARLES VIII,

AGÉ DE 13 ANS.

CHARLES VIII n'avoit pas treize ans accomplis quand il monta sur le trône. Louis XI se flattant, comme font tous les mourants, que ses dispositions pour le gouvernement pendant le bas âge de son fils seroient respectées, en avoit confié les rênes à Anne de France, sa fille aînée, sœur du jeune roi, de treize ans plus âgée que lui. Elle étoit mariée à Pierre de Bourbon, cadet de sa maison, et sire de Beaujeu. Tous les historiens reconnoissent à cette princesse un génie profond, de la sagacité, du courage, les graces de son sexe et les qualités des grands hommes. Elle se mit en possession de l'autorité, secondée par son mari, homme d'esprit, mais qui fut éclipsé par sa femme. 1483.

Malgré la volonté de Louis XI bien signifiée, et l'obéissance promise et jurée entre ses mains, plusieurs concurrents aspirèrent à la tutele du jeune prince et à la régence du royaume. La reine douairière, Charlotte de Savoie, toujours éloignée des affaires par son mari, se mit la première sur les rangs; mais l'obstacle qu'elle présenta à sa fille ne fut ni embarrassant ni long, parcequ'elle avoit peu de partisans, qu'elle étoit

1483. languissante, et que sa mort ne tarda pas à suivre après celle de son mari. Le duc de Bourbon, frère aîné du sire de Beaujeu, montra du mécontentement de voir son cadet préféré et muni de toute l'autorité. On l'apaisa en lui envoyant, dans son lit où la goutte le retenoit, l'épée de connétable, qu'il desiroit depuis longtemps; et le diplôme de lieutenant-général du royaume. Mais le plus difficile à satisfaire fut Louis, duc d'Orléans, premier prince du sang, beau-frère de la princesse Anne et du jeune roi, dont, par ordre du père, il avoit épousé Jeanne, la sœur cadette.

Le duc étoit beau, bien fait, admirable sous les armes, adroit à tous les exercices, affable, généreux: son titre d'héritier présomptif de la couronne, sous un roi encore enfant et d'une santé délicate, réunissoit autour de lui presque tous les autres princes et les seigneurs empressés de faire passer la souveraine puissance entre les mains de celui qui, leur en ayant obligation, ne pourroit guère se dispenser de la partager avec eux. On compte entre les principaux Charles, duc d'Angoulême, cousin-germain du duc d'Orléans, et qui fut père de François I; Jean de Foix, vicomte de Narbonne, beau-frère du même duc d'Orléans; le duc de Bretagne, leur cousin; le duc d'Alençon, si maltraité pendant le dernier règne, sous le nom de comte du Perche, et une partie considérable de la première noblesse. Tous ces seigneurs se lièrent par des conventions, et formèrent une association, dont François, comte de Dunois, étoit l'ame. Fils du bâtard, si justement célèbre sous Charles VII, il étoit moins décoré que son père de la gloire militaire, mais il étoit doué d'un merveilleux talent pour former des projets et les diriger. Le conseil institué par Louis XI, présidé

par madame de Beaujeu, s'imagina pouvoir rompre cette ligue, en comblant de faveurs le duc d'Orléans, et surtout Dunois, le plus dangereux moteur de la faction. On donna au prince les gouvernements de Paris, de l'Ile-de-France, de Champagne et de Brie, avec le droit d'assister à tous les conseils; et au comte de Dunois le gouvernement du Dauphiné. On crut satisfaire les autres par quelques légers sacrifices: mais ils persuadèrent au duc de demander l'assemblée des états-généraux. Elle fut indiquée à Tours pour la fin de l'année. 1483.

Pendant qu'on élisoit les membres dans les provinces, madame de Beaujeu s'appliqua à gagner l'estime des grands et du peuple par un gouvernement modéré, différent du despotisme de son père. Elle diminua les impôts, promit une remise plus considérable quand l'état des affaires le permettroit, congédia avec honneur un corps de six mille Suisses qui coûtoient beaucoup, et retrancha les dépenses qui n'étoient pas nécessaires. Sur de simples déclarations, Louis avoit condamné plusieurs personnes à l'exil ou à la prison: sa fille ouvrit les cachots, rappela les disgraciés, et leur fit rendre les biens dont des sentences injustes, ou trop sévères, les avoient privés.

En même temps elle satisfit le peuple en livrant à la vindicte publique trois ministres qui, abusant de la confiance du feu roi, s'étoient rendus coupables de malversations et de crimes. Olivier le Daim, ce barbier insolent, qui avoit profané à Gand la dignité d'ambassadeur de France, fut convaincu, entre autres forfaits, d'un meurtre commis avec des circonstances affreuses. Un gentilhomme, arrêté pour un délit grave, étoit menacé de perdre la vie. Sa femme s'adresse à le Daim;

1483. afin d'obtenir sa grace. Il la met à une condition qu'elle rejette. Mais le prisonnier l'engage à y consentir. Le Daim, dont la passion n'étoit pas diminuée par la jouissance, craignant d'être traversé par l'époux, s'il devenoit libre, le fait coudre dans un sac et jeter dans la rivière. La veuve n'osa parler tant que Louis XI vécut, mais après sa mort elle éclata en plaintes. Le scélérat avoua son crime, et fut pendu avec l'exécuteur de sa barbarie. Doyac, coupable de rapines et de concussions, délateur effronté, qu'on a vu promener un faste insolent dans l'Auvergne, sa patrie, et y braver le duc de Bourbon, poursuivi en justice, fut condamné à être fouetté dans les carrefours de Paris, et à avoir la langue percée d'un fer chaud, et une oreille coupée. Il fut ensuite conduit à Montferrand, le théâtre de ses insolences contre le prince, y subit le même supplice du fouet, perdit l'autre oreille, et fut banni du royaume à perpétuité. Jean Cottier, autre vampire de cour, médecin de Louis XI, avoit acquis des biens immenses en abusant de l'empire que la crainte de la mort lui donnoit sur son malade. Quand le monarque lui marquoit quelque mécontentement de son extrême avidité, l'insolent docteur lui disoit : « Je sais « bien qu'un matin vous m'enverrez comme vous faites « tant d'autres, mais je jure que vous ne vivrez pas huit « jours après » ; et le valétudinaire effrayé lui accordoit tout ce qu'il demandoit. Il amassa ainsi des richesses prodigieuses. Le cri contre son opulence étoit universel. Il fut condamné à cent cinquante mille livres d'amende, somme énorme pour le temps. On dit que, se croyant en sureté après cette restitution, il se retira dans une petite maison, dont la modestie lui parut désormais un sûr asile : ce qu'il exprima en faisant sculpter sur

le devant un abricotier, avec ce mot ou *rebus*, suivant 1483.
l'usage du temps, *à l'Abri-Cottier*.

Madame fit rentrer dans le trésor d'autres sommes prises sur des enrichis haïs et jalousés; elle révoqua aussi des donations excessives faites à des églises par son père, à charge de prières, pendant sa dernière maladie; elle les rattacha au domaine; ou les vendit, et fit mettre en réserve, pour la nécessité de l'état, l'argent qu'on en retira. Elle confirma dans leurs charges les magistrats des cours souveraines, ainsi que les membres du conseil d'état établi par son père, et se fit prêter par eux un nouveau serment de fidélité.

Les états-généraux s'assemblèrent à Tours le 14 jan- 1484.
vier, sous d'heureux auspices pour la princesse. Elle n'y siégea pas, et demeura avec le roi et la cour au château du Plessis, sous la garde d'une escorte qui valoit une armée. Le chancelier Guillaume de Rochefort, dans son discours d'ouverture, exposa les motifs de la convocation, qu'il dit être au nombre de cinq, 1° l'intention du jeune roi de marquer à la nation, représentée par ses députés, sa reconnoissance de l'alégresse qu'elle avoit témoignée de son avénement au trône; 2° le desir de se montrer à eux et de confirmer l'amour et la confiance mutuelle qui devoient régner entre le monarque et le peuple. « Contemplez-le donc, s'écria-t-il avec le ton « de l'attendrissement, contemplez-le ce jeune prince « sur qui repose aujourd'hui le repos de la patrie. » Il prit de là occasion de louer sa piété, et le zèle qu'il montroit déja pour le soulagement du peuple; et, en preuve de ces bonnes dispositions, il cita en troisième lieu ce qui avoit déja été fait à ce sujet, la diminution des impôts, la solde de six mille Suisses supprimés, et

HISTOIRE

DE FRANCE.

TOME QUATRIÈME.

DE L'IMPRIMERIE DE P. DIDOT, L'AINÉ,
CHEVALIER DE L'ORDRE ROYAL DE SAINT-MICHEL,
IMPRIMEUR DU ROI.

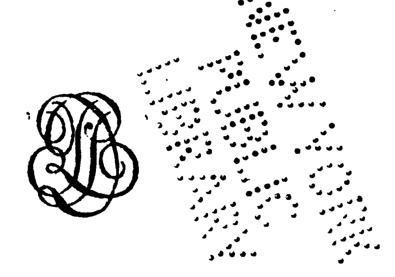
HISTOIRE
DE FRANCE

DEPUIS LES GAULOIS
JUSQU'A LA MORT DE LOUIS XVI

PAR ANQUETIL
DE L'INSTITUT ET DE LA LÉGION D'HONNEUR.

NOUVELLE ÉDITION
REVUE ET CORRIGÉE.

TOME QUATRIÈME.



A PARIS
CHEZ JANET ET COTELLE, LIBRAIRES,
RUE NEUVE-DES-PETITS-CHAMPS, Nº 17.
M. DCCCXIX.

HISTOIRE

DE FRANCE.

CHARLES VIII,

AGÉ DE 13 ANS.

CHARLES VIII n'avoit pas treize ans accomplis quand il monta sur le trône. Louis XI se flattant, comme font tous les mourants, que ses dispositions pour le gouvernement pendant le bas âge de son fils seroient respectées, en avoit confié les rênes à Anne de France, sa fille aînée, sœur du jeune roi, de treize ans plus âgée que lui. Elle étoit mariée à Pierre de Bourbon, cadet de sa maison, et sire de Beaujeu. Tous les historiens reconnoissent à cette princesse un génie profond, de la sagacité, du courage, les graces de son sexe et les qualités des grands hommes. Elle se mit en possession de l'autorité, secondée par son mari, homme d'esprit, mais qui fut éclipsé par sa femme. 1483.

Malgré la volonté de Louis XI bien signifiée, et l'obéissance promise et jurée entre ses mains, plusieurs concurrents aspirèrent à la tutèle du jeune prince et à la régence du royaume. La reine douairière, Charlotte de Savoie, toujours éloignée des affaires par son mari, se mit la première sur les rangs; mais l'obstacle qu'elle présenta à sa fille ne fut ni embarrassant ni long, parcequ'elle avoit peu de partisans; qu'elle étoit

1483. languissante, et que sa mort ne tarda pas à suivre après celle de son mari. Le duc de Bourbon, frère aîné du sire de Beaujeu, montra du mécontentement de voir son cadet préféré et muni de toute l'autorité. On l'apaisa en lui envoyant, dans son lit où la goutte le retenoit, l'épée de connétable, qu'il desiroit depuis longtemps; et le diplôme de lieutenant-général du royaume. Mais le plus difficile à satisfaire fut Louis, duc d'Orléans, premier prince du sang, beau-frère de la princesse Anne et du jeune roi, dont, par ordre du père, il avoit épousé Jeanne, la sœur cadette.

Le duc étoit beau, bien fait, admirable sous les armes, adroit à tous les exercices, affable, généreux : son titre d'héritier présomptif de la couronne, sous un roi encore enfant et d'une santé délicate, réunissoit autour de lui presque tous les autres princes et les seigneurs empressés de faire passer la souveraine puissance entre les mains de celui qui, leur en ayant obligation, ne pourroit guère se dispenser de la partager avec eux. On compte entre les principaux Charles, duc d'Angoulême, cousin-germain du duc d'Orléans, et qui fut père de François I; Jean de Foix, vicomte de Narbonne, beau-frère du même duc d'Orléans; le duc de Bretagne, leur cousin; le duc d'Alençon, si maltraité pendant le dernier règne, sous le nom de comte du Perche, et une partie considérable de la première noblesse. Tous ces seigneurs se lièrent par des conventions, et formèrent une association, dont François, comte de Dunois, étoit l'ame. Fils du bâtard, si justement célèbre sous Charles VII, il étoit moins décoré que son père de la gloire militaire, mais il étoit doué d'un merveilleux talent pour former des projets et les diriger. Le conseil institué par Louis XI, présidé

par madame de Beaujeu, s'imagina pouvoir rompre cette 1483.
ligue, en comblant de faveurs le duc d'Orléans, et surtout Dunois, le plus dangereux moteur de la faction. On donna au prince les gouvernements de Paris, de l'Ile-de-France, de Champagne et de Brie, avec le droit d'assister à tous les conseils; et au comte de Dunois le gouvernement du Dauphiné. On crut satisfaire les autres par quelques légers sacrifices: mais ils persuadèrent au duc de demander l'assemblée des états-généraux. Elle fut indiquée à Tours pour la fin de l'année.

Pendant qu'on élisoit les membres dans les provinces, madame de Beaujeu s'appliqua à gagner l'estime des grands et du peuple par un gouvernement modéré, différent du despotisme de son père. Elle diminua les impôts, promit une remise plus considérable quand l'état des affaires le permettroit, congédia avec honneur un corps de six mille Suisses qui coûtoient beaucoup, et retrancha les dépenses qui n'étoient pas nécessaires. Sur de simples déclarations, Louis avoit condamné plusieurs personnes à l'exil ou à la prison: sa fille ouvrit les cachots, rappela les disgraciés, et leur fit rendre les biens dont des sentences injustes ou trop sévères les avoient privés.

En même temps elle satisfit le peuple en livrant à la vindicte publique trois ministres qui, abusant de la confiance du feu roi, s'étoient rendus coupables de malversations et de crimes. Olivier le Daim, ce barbier insolent, qui avoit profané à Gand la dignité d'ambassadeur de France, fut convaincu, entre autres forfaits, d'un meurtre commis avec des circonstances affreuses. Un gentilhomme, arrêté pour un délit grave, étoit menacé de perdre la vie. Sa femme s'adresse à le Daim

1483. afin d'obtenir sa grace. Il la met à une condition qu'elle rejette. Mais le prisonnier l'engage à y consentir. Le Daim, dont la passion n'étoit pas diminuée par la jouissance, craignant d'être traversé par l'époux, s'il devenoit libre, le fait coudre dans un sac et jeter dans la rivière. La veuve n'osa parler tant que Louis XI vécut, mais après sa mort elle éclata en plaintes. Le scélérat avoua son crime, et fut pendu avec l'exécuteur de sa barbarie. Doyac, coupable de rapines et de concussions, délateur effronté, qu'on a vu promener un faste insolent dans l'Auvergne, sa patrie, et y braver le duc de Bourbon, poursuivi en justice, fut condamné à être fouetté dans les carrefours de Paris, et à avoir la langue percée d'un fer chaud, et une oreille coupée. Il fut ensuite conduit à Montferrand, le théâtre de ses insolences contre le prince, y subit le même supplice du fouet, perdit l'autre oreille, et fut banni du royaume à perpétuité. Jean Cottier, autre vampire de cour, médecin de Louis XI, avoit acquis des biens immenses en abusant de l'empire que la crainte de la mort lui donnoit sur son malade. Quand le monarque lui marquoit quelque mécontentement de son extrême avidité, l'insolent docteur lui disoit : « Je sais « bien qu'un matin vous m'enverrez comme vous faites « tant d'autres, mais je jure que vous ne vivrez pas huit « jours après » ; et le valétudinaire effrayé lui accordoit tout ce qu'il demandoit. Il amassa ainsi des richesses prodigieuses. Le cri contre son opulence étoit universel. Il fut condamné à cent cinquante mille livres d'amende, somme énorme pour le temps. On dit que, se croyant en sureté après cette restitution, il se retira dans une petite maison, dont la modestie lui parut désormais un sûr asile : ce qu'il exprima en faisant sculpter sur

le devant un abricotier, avec ce mot ou *rebus*, suivant l'usage du temps, *à l'Abri-Cottier*. 1483.

Madame fit rentrer dans le trésor d'autres sommes prises sur des enrichis haïs et jalousés; elle révoqua aussi des donations excessives faites à des églises par son père, à charge de prières, pendant sa dernière maladie; elle les rattacha au domaine; ou les vendit, et fit mettre en réserve, pour la nécessité de l'état, l'argent qu'on en retira. Elle confirma dans leurs charges les magistrats des cours souveraines, ainsi que les membres du conseil d'état établi par son père, et se fit prêter par eux un nouveau serment de fidélité.

Les états-généraux s'assemblèrent à Tours le 14 janvier, sous d'heureux auspices pour la princesse. Elle n'y siégea pas, et demeura avec le roi et la cour au château du Plessis, sous la garde d'une escorte qui valoit une armée. Le chancelier Guillaume de Rochefort, dans son discours d'ouverture, exposa les motifs de la convocation, qu'il dit être au nombre de cinq, 1° l'intention du jeune roi de marquer à la nation, représentée par ses députés, sa reconnoissance de l'alégresse qu'elle avoit témoignée de son avènement au trône; 2° le desir de se montrer à eux et de confirmer l'amour et la confiance mutuelle qui devoient régner entre le monarque et le peuple. « Contemplez-le donc, s'écria-t-il avec le ton « de l'attendrissement, contemplez-le ce jeune prince « sur qui repose aujourd'hui le repos de la patrie. » Il prit de là occassion de louer sa piété, et le zèle qu'il montroit déja pour le soulagement du peuple; et, en preuve de ces bonnes dispositions, il cita en troisième lieu ce qui avoit déja été fait à ce sujet, la diminution des impôts, la solde de six mille Suisses supprimés, et 1484.

des projets dans ce genre bien plus avantageux et en
1484. bien plus grand nombre, que le roi méditoit. Sa jeunesse, disoit-il, ne doit pas alarmer, parcequ'il est pourvu d'un grand sens naturel; ce qu'il a montré en appelant auprès de lui les princes et les plus grands seigneurs, se conduisant par leurs conseils, confirmant dans leurs charges les magistrats, « et vous assemblant, « Messieurs, ajouta-t-il adroitement, pour vous exposer « ses desseins et vous associer en quelque sorte au « gouvernement. »

Le quatrième article n'est pas présenté avec moins d'adresse. Après avoir montré ce que le roi promet, voici dit le chancelier, ce qu'il exige de vous: « Que « vous lui découvriez tous les abus qui peuvent être « échappés à sa connoissance, et que vous ne lui dé- « guisiez aucun des maux qui affligent le peuple. Ne « craignez pas que vos plaintes soient importunes, le « roi aura égard à vos remontrances. Et vous, princes « qui m'écoutez, ajouta-t-il en élevant la voix, je vous « supplie et vous adjure au nom de la patrie, notre mère « commune, d'oublier tout esprit de parti et de laisser aux « députés une pleine et entière liberté. » Cette apostrophe donnoit d'avance un vernis de cabale à la dangereuse intelligence qui régnoit entre les princes. La cinquième partie du discours régloit l'ordre des matières; les affaires générales de l'état, ensuite celles des provinces ou des villes, et enfin celles des particuliers.

Les états délibérèrent non par ordre, mais par divisions. Il y en eut six, formées des députés de diverses provinces, réunis en une chambre particulière. On ne trouva point alors de meilleur mode pour réprimer la confusion qui naissoit de la multitude des votants. Le vœu de cha-

que chambre, rédigé en un cahier, se portoit à l'assemblée générale, et de ces divers cahiers on en formoit un seul, qui étoit censé présenter le vœu de la nation. Ce résultat d'ailleurs n'étoit point obtenu à la majorité des suffrages dans l'assemblée générale; il n'étoit pas même le produit de la majorité des chambres: il falloit leur unanimité. Plus d'une fois le dissentiment d'une seule chambre pensa neutraliser les opérations des états, et ce ne fut que par les voies de la négociation auprès de la minorité qu'on obtint, en ces circonstances, l'assentiment unanime requis pour former le vœu général. 1484.

On attaqua d'abord la question du gouvernement: Nommera-t-on un régent? Le roi approchoit si fort de quatorze ans, époque prescrite pour sa majorité, que l'on convint assez unanimement de se contenter d'un conseil. Comment sera-t-il composé? Les princes desiroient que le choix des conseillers leur fût confié. Ils ne se cachoient pas du dessein qu'ils avoient de renouveler le conseil, afin d'y mettre des gens qui leur seroient dévoués. « Défiez-vous, disoient leurs orateurs, défiez-vous de ces anciens conseillers, si habiles « à inventer des moyens d'oppression. Prenez bien « garde en quelles mains vous mettrez la personne du « roi et l'administration du royaume. » Quant à la personne, elle ne pouvoit être en meilleures mains qu'en celles de sa sœur, qui l'avoit élevé et avoit veillé sur sa santé avec une tendresse de mère. Aussi les députés de Normandie libellèrent-ils ainsi leur arrêté: « Puisque « le roi a été jusqu'à ce jour nourri et élevé avec beau« coup de douceur et de sagesse, et que son âge exige « qu'on redouble de vigilance et de soins, nous opinons « et nous prions que M. et madame de Beaujeu conti-

DE L'IMPRIMERIE DE P. DIDOT, L'AINÉ,
CHEVALIER DE L'ORDRE ROYAL DE SAINT-MICHEL,
IMPRIMEUR DU ROI.

HISTOIRE
DE FRANCE

DEPUIS LES GAULOIS

JUSQU'A LA MORT DE LOUIS XVI

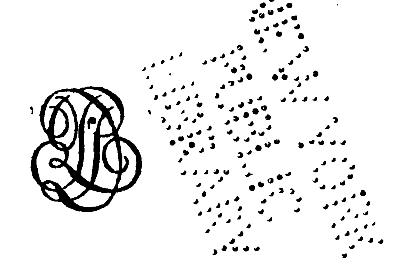
PAR ANQUETIL

DE L'INSTITUT ET DE LA LÉGION D'HONNEUR.

NOUVELLE ÉDITION

REVUE ET CORRIGÉE.

TOME QUATRIÈME.



A PARIS

CHEZ JANET ET COTELLE, LIBRAIRES,

RUE NEUVE-DES-PETITS-CHAMPS, N° 17.

M. DCCCXIX.

HISTOIRE

DE FRANCE.

CHARLES VIII,

ÂGÉ DE 13 ANS.

CHARLES VIII n'avoit pas treize ans accomplis quand il monta sur le trône. Louis XI se flattant, comme font tous les mourants, que ses dispositions pour le gouvernement pendant le bas âge de son fils seroient respectées, en avoit confié les rênes à Anne de France, sa fille aînée, sœur du jeune roi, de treize ans plus âgée que lui. Elle étoit mariée à Pierre de Bourbon, cadet de sa maison, et sire de Beaujeu. Tous les historiens reconnoissent à cette princesse un génie profond, de la sagacité, du courage, les graces de son sexe et les qualités des grands hommes. Elle se mit en possession de l'autorité, secondée par son mari, homme d'esprit, mais qui fut éclipsé par sa femme. 1483.

Malgré la volonté de Louis XI bien signifiée, et l'obéissance promise et jurée entre ses mains, plusieurs concurrents aspirèrent à la tutèle du jeune prince et à la régence du royaume. La reine douairière, Charlotte de Savoie, toujours éloignée des affaires par son mari, se mit la première sur les rangs; mais l'obstacle qu'elle présenta à sa fille ne fut ni embarrassant ni long, parcequ'elle avoit peu de partisans; qu'elle étoit

1483. languissante, et que sa mort ne tarda pas à suivre après celle de son mari. Le duc de Bourbon, frère aîné du sire de Beaujeu, montra du mécontentement de voir son cadet préféré et muni de toute l'autorité. On l'apaisa en lui envoyant, dans son lit où la goutte le retenoit, l'épée de connétable, qu'il desiroit depuis long-temps; et le diplôme de lieutenant-général du royaume. Mais le plus difficile à satisfaire fut Louis, duc d'Orléans, premier prince du sang, beau-frère de la princesse Anne et du jeune roi, dont, par ordre du père, il avoit épousé Jeanne, la sœur cadette.

Le duc étoit beau, bien fait, admirable sous les armes, adroit à tous les exercices, affable, généreux : son titre d'héritier présomptif de la couronne, sous un roi encore enfant et d'une santé délicate, réunissoit autour de lui presque tous les autres princes et les seigneurs empressés de faire passer la souveraine puissance entre les mains de celui qui, leur en ayant obligation, ne pourroit guère se dispenser de la partager avec eux. On compte entre les principaux Charles, duc d'Angoulême, cousin-germain du duc d'Orléans, et qui fut père de François I; Jean de Foix, vicomte de Narbonne, beau-frère du même duc d'Orléans; le duc de Bretagne, leur cousin; le duc d'Alençon, si maltraité pendant le dernier règne, sous le nom de comte du Perche, et une partie considérable de la première noblesse. Tous ces seigneurs se lièrent par des conventions, et formèrent une association, dont François, comte de Dunois, étoit l'ame. Fils du bâtard, si justement célèbre sous Charles VII, il étoit moins décoré que son père de la gloire militaire, mais il étoit doué d'un merveilleux talent pour former des projets et les diriger. Le conseil institué par Louis XI, présidé

par madame de Beaujeu, s'imagina pouvoir rompre cette ligue, en comblant de faveurs le duc d'Orléans, et surtout Dunois, le plus dangereux moteur de la faction. On donna au prince les gouvernements de Paris, de l'Ile-de-France, de Champagne et de Brie, avec le droit d'assister à tous les conseils; et au comte de Dunois le gouvernement du Dauphiné. On crut satisfaire les autres par quelques légers sacrifices: mais ils persuadèrent au duc de demander l'assemblée des états-généraux. Elle fut indiquée à Tours pour la fin de l'année. 1483.

Pendant qu'on élisoit les membres dans les provinces, madame de Beaujeu s'appliqua à gagner l'estime des grands et du peuple par un gouvernement modéré, différent du despotisme de son père. Elle diminua les impôts, promit une remise plus considérable quand l'état des affaires le permettroit, congédia avec honneur un corps de six mille Suisses qui coûtoient beaucoup, et retrancha les dépenses qui n'étoient pas nécessaires. Sur de simples déclarations, Louis avoit condamné plusieurs personnes à l'exil ou à la prison: sa fille ouvrit les cachots, rappela les disgraciés, et leur fit rendre les biens dont des sentences injustes, ou trop sévères les avoient privés.

En même temps elle satisfit le peuple en livrant à la vindicte publique trois ministres qui, abusant de la confiance du feu roi, s'étoient rendus coupables de malversations et de crimes. Olivier le Daim, ce barbier insolent, qui avoit profané à Gand la dignité d'ambassadeur de France, fut convaincu, entre autres forfaits, d'un meurtre commis avec des circonstances affreuses. Un gentilhomme, arrêté pour un délit grave, étoit menacé de perdre la vie. Sa femme s'adresse à le Daim,

1483. afin d'obtenir sa grace. Il la met à une condition qu'elle rejette. Mais le prisonnier l'engage à y consentir. Le Daim, dont la passion n'étoit pas diminuée par la jouissance, craignant d'être traversé par l'époux, s'il devenoit libre, le fait coudre dans un sac et jeter dans la rivière. La veuve n'osa parler tant que Louis XI vécut, mais après sa mort elle éclata en plaintes. Le scélérat avoua son crime, et fut pendu avec l'exécuteur de sa barbarie. Doyac, coupable de rapines et de concussions, délateur effronté, qu'on a vu promener un faste insolent dans l'Auvergne, sa patrie, et y braver le duc de Bourbon, poursuivi en justice, fut condamné à être fouetté dans les carrefours de Paris, et à avoir la langue percée d'un fer chaud, et une oreille coupée. Il fut ensuite conduit à Montferrand, le théâtre de ses insolences contre le prince, y subit le même supplice du fouet, perdit l'autre oreille, et fut banni du royaume à perpétuité. Jean Cottier, autre vampire de cour, médecin de Louis XI, avoit acquis des biens immenses en abusant de l'empire que la crainte de la mort lui donnoit sur son malade. Quand le monarque lui marquoit quelque mécontentement de son extrême avidité, l'insolent docteur lui disoit : « Je sais « bien qu'un matin vous m'enverrez comme vous faites « tant d'autres, mais je jure que vous ne vivrez pas huit « jours après » ; et le valétudinaire effrayé lui accordoit tout ce qu'il demandoit. Il amassa ainsi des richesses prodigieuses. Le cri contre son opulence étoit universel. Il fut condamné à cent cinquante mille livres d'amende, somme énorme pour le temps. On dit que, se croyant en sureté après cette restitution, il se retira dans une petite maison, dont la modestie lui parut désormais un sûr asile : ce qu'il exprima en faisant sculpter sur

le devant un abricotier, avec ce mot ou *rebus*, suivant l'usage du temps, *à l'Abri-Cottier*. 1483.

Madame fit rentrer dans le trésor d'autres sommes prises sur des enrichis haïs et jalousés; elle révoqua aussi des donations excessives faites à des églises par son père, à charge de prières, pendant sa dernière maladie; elle les rattacha au domaine; ou les vendit, et fit mettre en réserve, pour la nécessité de l'état, l'argent qu'on en retira. Elle confirma dans leurs charges les magistrats des cours souveraines, ainsi que les membres du conseil d'état établi par son père, et se fit prêter par eux un nouveau serment de fidélité.

Les états-généraux s'assemblèrent à Tours le 14 janvier, sous d'heureux auspices pour la princesse. Elle n'y 1484.
siégea pas, et demeura avec le roi et la cour au château du Plessis, sous la garde d'une escorte qui valoit une armée. Le chancelier Guillaume de Rochefort, dans son discours d'ouverture, exposa les motifs de la convocation, qu'il dit être au nombre de cinq, 1° l'intention du jeune roi de marquer à la nation, représentée par ses députés, sa reconnoissance de l'alégresse qu'elle avoit témoignée de son avénement au trône; 2° le desir de se montrer à eux et de confirmer l'amour et la confiance mutuelle qui devoient régner entre le monarque et le peuple. « Contemplez-le donc, s'écria-t-il avec le ton « de l'attendrissement, contemplez-le ce jeune prince « sur qui repose aujourd'hui le repos de la patrie. » Il prit de là occasion de louer sa piété, et le zéle qu'il montroit déja pour le soulagement du peuple; et, en preuve de ces bonnes dispositions, il cita en troisième lieu ce qui avoit déja été fait à ce sujet, la diminution des impôts, la solde de six mille Suisses supprimés, et

des projets dans ce genre bien plus avantageux et en
1484. bien plus grand nombre, que le roi méditoit. Sa jeunesse, disoit-il, ne doit pas alarmer, parcequ'il est pourvu d'un grand sens naturel; ce qu'il a montré en appelant auprès de lui les princes et les plus grands seigneurs, se conduisant par leurs conseils, confirmant dans leurs charges les magistrats, « et vous assemblant, « Messieurs, ajouta-t-il adroitement, pour vous exposer « ses desseins et vous associer en quelque sorte au « gouvernement. »

Le quatrième article n'est pas présenté avec moins d'adresse. Après avoir montré ce que le roi promet, voici dit le chancelier, ce qu'il exige de vous : « Que « vous lui découvriez tous les abus qui peuvent être « échappés à sa connoissance, et que vous ne lui dé« guisiez aucun des maux qui affligent le peuple. Ne « craignez pas que vos plaintes soient importunes, le « roi aura égard à vos remontrances. Et vous, princes « qui m'écoutez, ajouta-t-il en élevant la voix, je vous « supplie et vous adjure au nom de la patrie, notre mère « commune, d'oublier tout esprit de parti et de laisser aux « députés une pleine et entière liberté. » Cette apostrophe donnoit d'avance un vernis de cabale à la dangereuse intelligence qui régnoit entre les princes. La cinquième partie du discours régloit l'ordre des matières ; les affaires générales de l'état, ensuite celles des provinces ou des villes, et enfin celles des particuliers.

Les états délibérèrent non par ordre, mais par divisions. Il y en eut six, formées des députés de diverses provinces, réunis en une chambre particulière. On ne trouva point alors de meilleur mode pour réprimer la confusion qui naissoit de la multitude des votants. Le vœu de cha-

que chambre, rédigé en un cahier, se portoit à l'assemblée générale, et de ces divers cahiers on en formoit un seul, qui étoit censé présenter le vœu de la nation. Ce résultat d'ailleurs n'étoit point obtenu à la majorité des suffrages dans l'assemblée générale ; il n'étoit pas même le produit de la majorité des chambres : il falloit leur unanimité. Plus d'une fois le dissentiment d'une seule chambre pensa neutraliser les opérations des états, et ce ne fut que par les voies de la négociation auprès de la minorité qu'on obtint, en ces circonstances, l'assentiment unanime requis pour former le vœu général. 1484.

On attaqua d'abord la question du gouvernement : Nommera-t-on un régent? Le roi approchoit si fort de quatorze ans, époque prescrite pour sa majorité, que l'on convint assez unanimement de se contenter d'un conseil. Comment sera-t-il composé? Les princes desiroient que le choix des conseillers leur fût confié. Ils ne se cachoient pas du dessein qu'ils avoient de renouveler le conseil, afin d'y mettre des gens qui leur seroient dévoués. « Défiez-vous, disoient leurs orateurs, défiez-vous de ces anciens conseillers, si habiles « à inventer des moyens d'oppression. Prenez bien « garde en quelles mains vous mettrez la personne du « roi et l'administration du royaume. » Quant à la personne, elle ne pouvoit être en meilleures mains qu'en celles de sa sœur, qui l'avoit élevé et avoit veillé sur sa santé avec une tendresse de mère. Aussi les députés de Normandie libellèrent-ils ainsi leur arrêté : « Puisque « le roi a été jusqu'à ce jour nourri et élevé avec beau- « coup de douceur et de sagesse, et que son âge exige « qu'on redouble de vigilance et de soins, nous opinons « et nous prions que M. et madame de Beaujeu conti-

DE L'IMPRIMERIE DE P. DIDOT, L'AINÉ,
CHEVALIER DE L'ORDRE ROYAL DE SAINT-MICHEL,
IMPRIMEUR DU ROI.

HISTOIRE

DE FRANCE

DEPUIS LES GAULOIS

JUSQU'A LA MORT DE LOUIS XVI

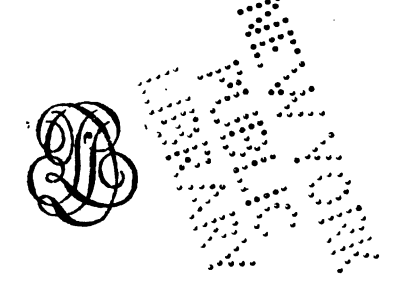
PAR ANQUETIL

DE L'INSTITUT ET DE LA LÉGION D'HONNEUR.

NOUVELLE ÉDITION

REVUE ET CORRIGÉE.

TOME QUATRIÈME.

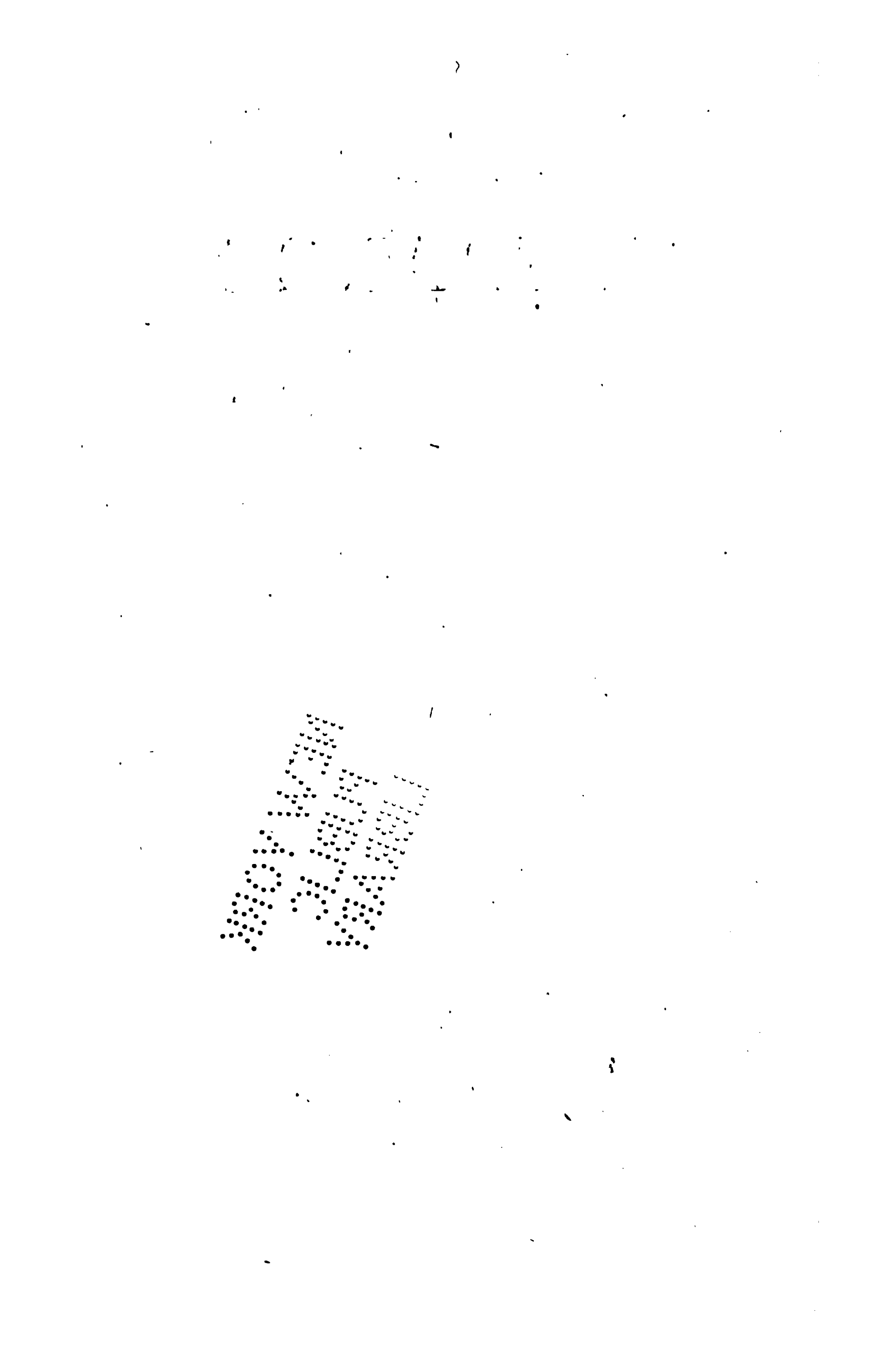


A PARIS

CHEZ JANET ET COTELLE, LIBRAIRES,

RUE NEUVE-DES-PETITS-CHAMPS, N° 17.

M. DCCCXIX.



HISTOIRE

DE FRANCE.

CHARLES VIII,

AGÉ DE 13 ANS.

CHARLES VIII n'avoit pas treize ans accomplis quand il monta sur le trône. Louis XI se flattant, comme font tous les mourants, que ses dispositions pour le gouvernement pendant le bas âge de son fils seroient respectées, en avoit confié les rênes à Anne de France, sa fille aînée, soeur du jeune roi, de treize ans plus âgée que lui. Elle étoit mariée à Pierre de Bourbon, cadet de sa maison, et sire de Beaujeu. Tous les historiens reconnoissent à cette princesse un génie profond, de la sagacité, du courage, les graces de son sexe et les qualités des grands hommes. Elle se mit en possession de l'autorité, secondée par son mari, homme d'esprit, mais qui fut éclipsé par sa femme. 1483.

Malgré la volonté de Louis XI bien signifiée, et l'obéissance promise et jurée entre ses mains, plusieurs concurrents aspirèrent à la tutele du jeune prince et à la régence du royaume. La reine douairière, Charlotte de Savoie, toujours éloignée des affaires par son mari, se mit la première sur les rangs; mais l'obstacle qu'elle présenta à sa fille ne fut ni embarrassant ni long, parcequ'elle avoit peu de partisans, qu'elle étoit

1483. languissante, et que sa mort ne tarda pas à suivre après celle de son mari. Le duc de Bourbon, frère aîné du sire de Beaujeu, montra du mécontentement de voir son cadet préféré et muni de toute l'autorité. On l'apaisa en lui envoyant, dans son lit où la goutte le retenoit, l'épée de connétable, qu'il desiroit depuis longtemps; et le diplôme de lieutenant-général du royaume. Mais le plus difficile à satisfaire fut Louis, duc d'Orléans, premier prince du sang, beau-frère de la princesse Anne et du jeune roi, dont, par ordre du père, il avoit épousé Jeanne, la sœur cadette.

Le duc étoit beau, bien fait, admirable sous les armes, adroit à tous les exercices, affable, généreux: son titre d'héritier présomptif de la couronne, sous un roi encore enfant et d'une santé délicate, réunissoit autour de lui presque tous les autres princes et les seigneurs empressés de faire passer la souveraine puissance entre les mains de celui qui, leur en ayant obligation, ne pourroit guère se dispenser de la partager avec eux. On compte entre les principaux Charles, duc d'Angoulême, cousin-germain du duc d'Orléans, et qui fut père de François I; Jean de Foix, vicomte de Narbonne, beau-frère du même duc d'Orléans; le duc de Bretagne, leur cousin; le duc d'Alençon, si maltraité pendant le dernier règne, sous le nom de comte du Perche, et une partie considérable de la première noblesse. Tous ces seigneurs se lièrent par des conventions, et formèrent une association, dont François, comte de Dunois, étoit l'ame. Fils du bâtard, si justement célèbre sous Charles VII, il étoit moins décoré que son père de la gloire militaire, mais il étoit doué d'un merveilleux talent pour former des projets et les diriger. Le conseil institué par Louis XI, présidé

par madame de Beaujeu, s'imagina pouvoir rompre cette ligue, en comblant de faveurs le duc d'Orléans, et surtout Dunois, le plus dangereux moteur de la faction. On donna au prince les gouvernements de Paris, de l'Ile-de-France, de Champagne et de Brie, avec le droit d'assister à tous les conseils; et au comte de Dunois le gouvernement du Dauphiné. On crut satisfaire les autres par quelques légers sacrifices: mais ils persuadèrent au duc de demander l'assemblée des états-généraux. Elle fut indiquée à Tours pour la fin de l'année. 1483.

Pendant qu'on élisoit les membres dans les provinces, madame de Beaujeu s'appliqua à gagner l'estime des grands et du peuple par un gouvernement modéré, différent du despotisme de son père. Elle diminua les impôts, promit une remise plus considérable quand l'état des affaires le permettroit, congédia avec honneur un corps de six mille Suisses qui coûtoient beaucoup, et retrancha les dépenses qui n'étoient pas nécessaires. Sur de simples déclarations, Louis avoit condamné plusieurs personnes à l'exil ou à la prison: sa fille ouvrit les cachots, rappela les disgraciés, et leur fit rendre les biens dont des sentences injustes, ou trop sévères les avoient privés.

En même temps elle satisfit le peuple en livrant à la vindicte publique trois ministres qui, abusant de la confiance du feu roi, s'étoient rendus coupables de malversations et de crimes. Olivier le Daim, ce barbier insolent, qui avoit profané à Gand la dignité d'ambassadeur de France, fut convaincu, entre autres forfaits, d'un meurtre commis avec des circonstances affreuses. Un gentilhomme, arrêté pour un délit grave, étoit menacé de perdre la vie. Sa femme s'adresse à le Daim

1483. afin d'obtenir sa grace. Il la met à une condition qu'elle rejette. Mais le prisonnier l'engage à y consentir. Le Daim, dont la passion n'étoit pas diminuée par la jouissance, craignant d'être traversé par l'époux, s'il devenoit libre, le fait coudre dans un sac et jeter dans la rivière. La veuve n'osa parler tant que Louis XI vécut, mais après sa mort elle éclata en plaintes. Le scélérat avoua son crime, et fut pendu avec l'exécuteur de sa barbarie. Doyac, coupable de rapines et de concussions, délateur effronté, qu'on a vu promener un faste insolent dans l'Auvergne, sa patrie, et y braver le duc de Bourbon, poursuivi en justice, fut condamné à être fouetté dans les carrefours de Paris, et à avoir la langue percée d'un fer chaud, et une oreille coupée. Il fut ensuite conduit à Montferrand, le théâtre de ses insolences contre le prince, y subit le même supplice du fouet, perdit l'autre oreille, et fut banni du royaume à perpétuité. Jean Cottier, autre vampire de cour, médecin de Louis XI, avoit acquis des biens immenses en abusant de l'empire que la crainte de la mort lui donnoit sur son malade. Quand le monarque lui marquoit quelque mécontentement de son extrême avidité, l'insolent docteur lui disoit : « Je sais « bien qu'un matin vous m'enverrez comme vous faites « tant d'autres, mais je jure que vous ne vivrez pas huit « jours après » ; et le valétudinaire effrayé lui accordoit tout ce qu'il demandoit. Il amassa ainsi des richesses prodigieuses. Le cri contre son opulence étoit universel. Il fut condamné à cent cinquante mille livres d'amende, somme énorme pour le temps. On dit que, se croyant en sureté après cette restitution, il se retira dans une petite maison, dont la modestie lui parut désormais un sûr asile : ce qu'il exprima en faisant sculpter sur

le devant un abricotier, avec ce mot ou *rebus*, suivant l'usage du temps, *à l'Abri-Cottier*. 1483.

Madame fit rentrer dans le trésor d'autres sommes prises sur des enrichis haïs et jalousés; elle révoqua aussi des donations excessives faites à des églises par son père, à charge de prières, pendant sa dernière maladie; elle les rattacha au domaine; ou les vendit, et fit mettre en réserve, pour la nécessité de l'état, l'argent qu'on en retira. Elle confirma dans leurs charges les magistrats des cours souveraines, ainsi que les membres du conseil d'état établi par son père, et se fit prêter par eux un nouveau serment de fidélité.

Les états-généraux s'assemblèrent à Tours le 14 janvier, sous d'heureux auspices pour la princesse. Elle n'y siégea pas, et demeura avec le roi et la cour au château du Plessis, sous la garde d'une escorte qui valoit une armée. Le chancelier Guillaume de Rochefort, dans son discours d'ouverture, exposa les motifs de la convocation, qu'il dit être au nombre de cinq, 1° l'intention du jeune roi de marquer à la nation, représentée par ses députés, sa reconnoissance de l'alégresse qu'elle avoit témoignée de son avénement au trône; 2° le desir de se montrer à eux et de confirmer l'amour et la confiance mutuelle qui devoient régner entre le monarque et le peuple. « Contemplez-le donc, s'écria-t-il avec le ton « de l'attendrissement, contemplez-le ce jeune prince « sur qui repose aujourd'hui le repos de la patrie. » Il prit de là occasion de louer sa piété, et le zèle qu'il montroit déja pour le soulagement du peuple; et, en preuve de ces bonnes dispositions, il cita en troisième lieu ce qui avoit déja été fait à ce sujet, la diminution des impôts, la solde de six mille Suisses supprimés, et 1484.

des projets dans ce genre bien plus avantageux et en
1484. bien plus grand nombre, que le roi méditoit. Sa jeunesse, disoit-il, ne doit pas alarmer, parcequ'il est pourvu d'un grand sens naturel; ce qu'il a montré en appelant auprès de lui les princes et les plus grands seigneurs, se conduisant par leurs conseils, confirmant dans leurs charges les magistrats, « et vous assemblant, « Messieurs, ajouta-t-il adroitement, pour vous exposer « ses desseins et vous associer en quelque sorte au « gouvernement. »

Le quatrième article n'est pas présenté avec moins d'adresse. Après avoir montré ce que le roi promet, voici dit le chancelier, ce qu'il exige de vous: « Que « vous lui découvriez tous les abus qui peuvent être « échappés à sa connoissance, et que vous ne lui dé« guisiez aucun des maux qui affligent le peuple. Ne « craignez pas que vos plaintes soient importunes, le « roi aura égard à vos remontrances. Et vous, princes « qui m'écoutez, ajouta-t-il en élevant la voix, je vous « supplie et vous adjure au nom de la patrie, notre mère « commune, d'oublier tout esprit de parti et de laisser aux « députés une pleine et entière liberté. » Cette apostrophe donnoit d'avance un vernis de cabale à la dangereuse intelligence qui régnoit entre les princes. La cinquième partie du discours régloit l'ordre des matières; les affaires générales de l'état, ensuite celles des provinces ou des villes, et enfin celles des particuliers.

Les états délibérèrent non par ordre, mais par divisions. Il y en eut six, formées des députés de diverses provinces, réunis en une chambre particulière. On ne trouva point alors de meilleur mode pour réprimer la confusion qui naissoit de la multitude des votants. Le vœu de cha-

que chambre, rédigé en un cahier, se portoit à l'assemblée générale, et de ces divers cahiers on en formoit un seul, qui étoit censé présenter le vœu de la nation. Ce résultat d'ailleurs n'étoit point obtenu à la majorité des suffrages dans l'assemblée générale; il n'étoit pas même le produit de la majorité des chambres : il falloit leur unanimité. Plus d'une fois le dissentiment d'une seule chambre pensa neutraliser les opérations des états, et ce ne fut que par les voies de la négociation auprès de la minorité qu'on obtint, en ces circonstances, l'assentiment unanime requis pour former le vœu général. 1484.

On attaqua d'abord la question du gouvernement: Nommera-t-on un régent? Le roi approchoit si fort de quatorze ans, époque prescrite pour sa majorité, que l'on convint assez unanimement de se contenter d'un conseil. Comment sera-t-il composé? Les princes desiroient que le choix des conseillers leur fût confié. Ils ne se cachoient pas du dessein qu'ils avoient de renouveler le conseil, afin d'y mettre des gens qui leur séroient dévoués. « Défiez-vous, disoient leurs orateurs, défiez-vous de ces anciens conseillers, si habiles « à inventer des moyens d'oppression. Prenez bien « garde en quelles mains vous mettrez la personne du « roi et l'administration du royaume. » Quant à la personne, elle ne pouvoit être en meilleures mains qu'en celles de sa sœur, qui l'avoit élevé et avoit veillé sur sa santé avec une tendresse de mère. Aussi les députés de Normandie libellèrent-ils ainsi leur arrêté: « Puisque « le roi a été jusqu'à ce jour nourri et élevé avec beau- « coup de douceur et de sagesse, et que son âge exige « qu'on redouble de vigilance et de soins, nous opinons « et nous prions que M. et madame de Beaujeu conti-

« nuent d'avoir le soin, la garde et le gouvernement de
1484. « sa personne. » Mais les princes demandèrent que l'espèce de tutèle confiée à la sœur et au beau-frère fût exprimée en ces termes : « M. et madame de Beaujeu « seront auprès de la personne du roi et rien de plus. » Ils souffrirent cependant, à force de sollicitations, et même un peu malgré eux, qu'on ajoutât au projet de statut qui seroit proposé à l'assemblée générale, « comme ils y ont été jusqu'à présent, et comme le feu « roi l'a réglé par son testament. »

Mais quoiqu'on eût assez généralement agréé cette forme, ce ne fut pas celle qu'on adopta. Après des débats longs et animés, on convint enfin que le roi présideroit le conseil le plus souvent qu'il pourroit. Toute ordonnance, quand même il ne seroit pas présent, s'expédiera en son nom. En son absence, le duc d'Orléans, premier prince du sang, présidera et conclura à la pluralité des voix ; après le duc d'Orléans, le duc de Bourbon, connétable de France ; à leur défaut, le sire de Beaujeu et les autres princes du sang, selon le rang de leur naissance. Les anciens conseillers seront conservés, et il en sera ajouté douze choisis entre les députés : « et considérant avec quelle prudence le roi « a été jusqu'alors élevé et nourri, les états souhaitent « qu'il ait toujours auprès de sa personne des gens sa« ges, éclairés et vertueux, qui continueront de veiller « sur sa santé et de lui inspirer des principes de modé« ration et de vertu. » Cet article qui, sans nommer madame de Beaujeu, lui donnoit un éclatant témoignage d'estime pour sa conduite auprès de son frère, la satisfit d'autant plus que c'étoit lui remettre indirectement toute l'autorité entre les mains, parceque, s'il

arrivoit que la présence du duc d'Orléans la gênât dans le conseil, elle pouvoit le faire présider par le roi, qu'elle gouvernoit, et déconcerter les projets du prince qui lui déplairoient. 1484.

Cette affaire terminée, les états rédigèrent leurs cahiers, où, mêlant la plainte à la gloriole, les orateurs s'efforcèrent de faire admirer leur éloquence en exaltant la prééminence, l'utilité et les services de l'ordre qu'ils représentoient. Qui est-ce qui instruit le peuple, adoucit ses mœurs, et le rend docile aux lois? Le clergé, qui demanda le rétablissement de la pragmatique. Qui est-ce qui défend le royaume contre les invasions étrangères et soutient le trône et l'autel? La noblesse, qui s'éleva contre la trop fréquente convocation de l'arrière-ban. Quant au tiers-état, ses orateurs ne restèrent que sur la défensive : ils ne firent pas valoir que c'étoient eux qui fertilisoient la terre par la culture, qui enrichissoient le royaume par l'industrie et le commerce, qui gagnoient les batailles au prix de leur sang, et qui remplissoient le trésor public; mais ils réclamèrent protection contre les vexations des seigneurs et les rapines des soldats; ils demandèrent que, des impôts, les uns fussent supprimés, d'autres modérés, répartis avec plus d'égalité, et exigés avec moins de rigueur; que les annates, les graces expectatives, et autres monopoles et astuces romaines, qui faisoient sortir du royaume un argent immense, fussent abolis; qu'on remît en vigueur les élections des magistrats, afin qu'on fît de bons choix, « car justice ne « peut être exercée, sinon par gens justes; » qu'aucun officier ne pût être privé de sa charge qu'après avoir été convaincu de prévarication; « autrement il seroit

1484. « plus aigu et inventif à trouver exactions et pratiques, « parcequ'il seroit toujours en doute de perdre son of- « fice, et par conséquent ardent à en profiter de quel- « que manière que ce fût » ; qu'on mît ordre aux évocations, appels, taxes, salaires, droits de sceau et autres inventions fiscales, qui font de la justice une marchandise. « Au temps passé (sous Louis XI), disoient-ils, « quand un homme étoit accusé, il étoit pendu ; les « délateurs étoient souvent mis au rang des juges, ou, « s'ils n'étoient admis à opiner, on leur donnoit des « lettres-patentes pour assister aux informations, et « après le jugement ils participoient aux dépouilles des « condamnés. » Les trois états se réunirent pour demander qu'il ne fût plus nommé de commissions ; que chaque accusé fût renvoyé à ses juges naturels, et que les formes des procédures fussent strictement gardées. Enfin ils se plaignent que le commerce étoit entravé par les péages, « et supplient le roi de n'établir les barrières « où se perçoivent les impositions foraines et hauts pas- « sages, que sur les frontières du royaume, et non de « province à province. »

L'harmonie entre le conseil et les états pensa être détruite au sujet de la taille. D'une part, quelques membres inconsidérés, ainsi qu'il s'en trouve toujours dans ces sortes d'assemblées, se firent un devoir et un mérite de réclamer la réduction de l'impôt, sans réfléchir à la nécessité de pourvoir à la dépense ; d'autre part, le conseil, pour se procurer plus sûrement la quotité nécessaire, présenta des états infidèles, et, à raison de la nécessité de pourvoir à la dépense courante, laissa percer la prétention de continuer la perception des impôts établis sans autre autorisation. Ce fut la matière

de violentes réclamations dans les états, où l'on émit les opinions les plus tranchantes sur le droit de la nation à ne pouvoir être imposée sans son consentement. Lorsque cette première effervescence se fut un peu calmée, on sentit le besoin de statuer sur cet objet pressant; mais l'on crut beaucoup faire d'accorder la même somme qui se percevoit sous Charles VII, et que Louis XI avoit plus que doublée. Le chancelier représentoit en vain la différence des temps, le surhaussement de toutes les valeurs et la variation du marc d'argent, qui, à huit livres dix sous au temps de Charles VII, étoit monté jusqu'à onze francs, en sorte que l'offre des états n'étoit pas même égale à la somme que levoit Charles VII. On n'opposoit à ces justes observations que la réponse banale de la misère des peuples. Le chancelier réfuta tout, en demandant une augmentation de trois cent mille francs, et en stipulant que la totalité de ces deux sommes ne seroit levée que sur les anciennes provinces. Il prouva en effet que leur montant ne formant que les deux cinquièmes de ce que percevoit Louis XI, le peuple y seroit encore soulagé des trois cinquièmes; et, quant au surplus de la dépense, il proposa qu'il fût perçu en même proportion sur les nouvelles provinces d'Artois, de Bourgogne et de Provence. Après bien des négociations, ce projet passa enfin : les états y mirent seulement cette restriction que les douze cent mille livres ne seroient accordées que pour deux ans, et les trois cent mille livres pour une seule fois seulement; mais madame les fit proroger l'année suivante par le parlement. 1484.

Cependant les finesses dont on avoit fait usage avoient déplu aux états; on commençoit à murmurer,

1484. les groupes se formoient, les orateurs parloient de résolutions fortes et de résistance. Le chancelier vit le danger, et prit le meilleur moyen de l'éviter : ce fut de hâter les délibérations et de terminer l'assemblée. Il mit promptement sur le tapis les affaires des particuliers, fit décider les unes et renvoyer les autres aux tribunaux. Mais, au moment de finir, nouvelle difficulté très embarrassante touchant la taxe qui devoit être imposée pour les frais de l'assemblée. On y comptoit trois cents députés environ qui siégèrent deux mois, et dont la dépense fut évaluée à cinquante mille francs. Le clergé et la noblesse s'excusèrent d'y contribuer, fondés sur leurs priviléges. Après les avoir exhortés à souffrir que pour cette fois seulement, et sans tirer à conséquence pour la suite, la taxe, qui seroit trop onéreuse au peuple seul, fut répartie sur les trois ordres, le chancelier leur dit : « Vous en ferez comme il vous plaira. « Le droit est pour vous; l'humanité, la commisération « et la pitié sont en faveur du peuple. » Il paroît que les deux premiers ordres se prêtèrent à la conclusion, que Rochefort hâta de toutes ses forces. Il étoit pressé. Coup sur coup il termine partie par autorité, partie par conciliation, ce qui restoit d'affaires, et aussitôt il amène le roi à l'assemblée, lui fait des remerciements, des promesses, et la congédie. On remarqua que toutes les fois qu'il fut question de redressement de torts, de réformes utiles, de services onéreux à supprimer ou à modérer, les états demandèrent à être traités comme du temps de Charles VII, sans jamais nommer Louis XI quoiqu'on ne pût se dissimuler que celui-ci avoit procuré des avantages réels à la France. Cette affectation peut être regardée comme un éloge du père, une cen-

sure du fils, et une preuve que le bien, fait par des moyens odieux, ne reste dans la mémoire des hommes que pour faire haïr ceux qui s'en sont servis. 1484.

Madame de Beaujeu, échappée du danger des états, plus heureusement peut-être qu'elle n'avoit osé l'espérer, ne prit pas un air de triomphe auprès des jaloux de sa puissance; au contraire, elle s'appliqua à les gagner, sur-tout les chefs; mais il paroissoit, entre le principal, qui étoit le duc d'Orléans, et la princesse, une espéce d'antipathie dont la cause n'est pas bien connue. Quel qu'ait été le principe de leur mésintelligence, amour piqué, selon Brantôme, écrivain sans autorité, ou ambition de gouvernement, dans la lutte qui s'établit entre ces deux personnages, la princesse, tutrice en réalité du jeune monarque, sans en avoir le titre, eut toujours pour elle le nom du roi et les forces du royaume.

Le sacre de Charles, que les dissensions de la cour avoient fait différer, eut lieu sitôt que le calme fut rétabli. Tous les princes du sang et les seigneurs les plus distingués y assistèrent; la cérémonie fut auguste, et la réception à Paris accompagnée de grandes marques d'alégresse. Madame s'occupa ensuite du soin de pourvoir à la sûreté et à la tranquillité de son gouvernement. Elle renouvela les anciennes alliances avec les Suisses et l'Écosse, se ménagea, par celle-ci, une diversion en Angleterre, si cette puissance venoit à appuyer les Flamands et les mécontents de France, et confirma la tréve avec le roi d'Aragon, dont les prétentions sur le Roussillon étoient toujours inquiétantes. Elle se fit de René, duc de Lorraine, guerrier estimé, un rempart contre les attaques qui pouvoient partir de l'Allemagne, à l'instigation de Maximilien, et attacha ce duc à ses

1484. intérêts, en lui remettant le duché de Bar que Louis XI lui avoit retenu. Anne ne négligeoit aucun des seigneurs qui pouvoient lui être utiles. Ce qu'elle fit de mieux pour donner de la force et du lustre à son gouvernement, fut de se montrer disposée à réprimer les désordres dont les états-généraux s'étoient plaints. Cette déférence aux desirs des députés de la nation plut au peuple. D'ailleurs elle n'éprouvoit aucune contradiction dans le conseil. Tous les membres lui étoient dévoués, les anciens, parcequ'elle les avoit conservés, les nouveaux, parcequ'elle les y avoit fait entrer. Le duc d'Orléans, au contraire, n'y faisoit pas toujours passer son avis. Lui et ses partisans ne tardèrent pas à s'apercevoir que sa présidence devenoit illusoire, par la présence du roi, que Madame appeloit au besoin, et ils résolurent de lui enlever cette ressource, en s'emparant du jeune monarque.

La cour habitoit Vincennes: on y procuroit à Charles, devenu adolescent, les divertissements de son âge. Ceux qui lui plaisoient davantage étoient les exercices militaires alors en usage, les courses à cheval, les combats simulés, les tournois. Le duc d'Orléans, qui y brilloit singulièrement, gagna tellement par-là les bonnes graces du jeune Charles, que celui-ci ne pouvoit s'en séparer. Comparant le plaisir qu'il goûtoit dans cette troupe vive et bruyante avec la société sérieuse et peut-être un peu pédantesque de sa sœur, peu s'en falloit qu'il ne se regardât comme prisonnier. On l'accoutuma à sortir de cet esclavage, à écouter les propositions qu'on lui en faisoit; et il est même probable qu'il se laissa persuader d'écrire au duc de Bretagne de venir le délivrer.

C'étoit toujours François II, prince, comme on l'a vu, facile à entreprendre, mais peu ferme à soutenir. 1484.
Madame savoit qu'il étoit assez mal disposé à son égard; mais elle étoit sûre de Landais, son favori, qui le gouvernoit. On croit que c'est par lui qu'elle apprit le complot près d'être exécuté. Arborant la sévérité d'une surveillante trompée, Madame entre brusquement dans la chambre où son frère étoit avec trois chambellans, sa société intime. Elle gourmande d'abord vertement le prince. Apostrophant ensuite fièrement ses favoris, elle leur commande de sortir. Ils opposent l'ordre du duc d'Orléans, qui les fixoit auprès du monarque. « Qu'il « paroisse lui-même, reprend-elle avec emportement, « et je...... » Elle s'arrêta. Foudroyés par son regard enflammé, ils fuient et cèdent la place à d'autres qu'elle avoit amenés. Aussitôt elle quitte Vincennes, trop près de Paris, dont le duc d'Orléans, en qualité de gouverneur, pouvoit tirer des secours alarmants, et emmène le roi à Montargis, où elle s'établit, pour observer ce qui se passoit en Bretagne.

Ce Landais, révélateur du complot, étoit un homme faux, impérieux ou rampant, selon l'intérêt du moment. Menacé par les seigneurs bretons qu'il humilioit, il avoit pensé à se faire un appui du duc d'Orléans, et l'avoit appelé à son secours en lui faisant espérer l'alliance de la fille aînée du duc de Bretagne. Ce mariage étoit fort appréhendé par Madame, parcequ'il auroit rendu trop puissant son rival en autorité. Elle dressa ses batteries pour rendre vains les efforts du duc, et son meilleur moyen de défense fut l'intervention de Landais, qu'elle fit encore changer de parti, et qu'elle rattacha au sien.

1484. Quand le duc d'Orléans vit la cour à Montargis, il travailla à soulever la capitale contre le gouvernement de sa belle-sœur. Il se montroit fréquemment avec pompe et magnificence, tenoit sa maison ouverte à tous ceux qui se présentoient, donnoit des fêtes et des repas. Il provoquoit souvent des assemblées à l'hôtel-de-ville, y assistoit, haranguoit, déploroit la misère du pauvre peuple écrasé d'impôts. Il se présenta même au parlement, y déclama contre l'administration de madame de Beaujeu, qui ne se soumettoit, disoit-il, à aucun des réglements que les états avoient prescrits pour modérer son autorité. A l'entendre, elle envahissoit tout, chassoit despotiquement d'auprès de la personne du roi ses plus fidéles serviteurs, et le tenoit en captivité. Et qu'on ne croie pas, ajoutoit-il, que je veux l'écarter pour me mettre à sa place; qu'elle s'éloigne seulement du roi de dix lieues, et je me retirerai à quarante.

Ces remontrances n'eurent pas au parlement le succès qu'il espéroit. Jacques de la Vaquerie, premier président, lui fit entendre dans sa réponse qu'on s'apercevoit bien que son grand zéle pour le bien public n'étoit qu'une dispute de domination, une vraie querelle de famille, dont le parlement ne devoit pas se mêler. Le duc n'emporta de sa démarche qu'une exhortation de ne point troubler l'état, et de donner lui-même, comme premier prince du sang, l'exemple de la concorde et de la soumission, le fondement le plus assuré du bonheur des peuples. Ce prince ne fut pas plus heureux auprès de l'Université, dont les suppôts très nombreux auroient pu occasioner un soulévement dans Paris. Il lui fit présenter un mémoire plein des mêmes griefs, par lesquels

il avoit espéré émouvoir le parlement. Elle le reçut, nomma des députés pour le porter au roi, sans y changer un seul mot, ni témoigner y prendre le moindre intérêt. Le duc envoya aussi dans les principales villes du royaume des agents qui se donnoient les mêmes mouvements, et qui n'eurent pas un meilleur succès. 1484.

Madame, contre ces intrigues plus alarmantes que dangereuses, prit une résolution décisive. Le duc avoit voulu enlever le roi: ruse contre ruse, elle tenta de l'enlever lui-même au milieu de Paris, et les gens apostés pour l'exécution ne le manquèrent que de quelques minutes. Il se sauva à toute bride, prit la route de Pontoise, et se rendit à Verneuil, dans le Perche, forteresse appartenante au duc d'Alençon, René, un de ses plus zélés partisans. Madame ramena le roi à Paris au commencement de l'année, en ôta le gouvernement au duc, le donna au vieux Chabannes, comte de Dammartin, dépouilla Dunois de celui du Dauphiné, les priva l'un et l'autre, ainsi que leurs amis déclarés, de leurs pensions; et cassa leurs compagnies d'ordonnance qui faisoient toute leur force. 1485.

Sitôt que l'adoucissement de la saison le permit, elle conduisit le roi à Évreux, et le fit protéger d'un bon corps de troupes prêtes à marcher sur Verneuil. Le duc d'Orléans s'y tenoit mal accompagné. Aucune ville, aucun seigneur ne se déclaroit pour lui. Il alloit tomber au pouvoir de son ennemie, si la principale noblesse, rassemblée autour du roi, ne servant qu'à regret contre le présomptif héritier de la couronne, n'eût employé sa médiation pour le réconcilier avec la cour. Il fut obligé de se rendre auprès du monarque, à-peu-près en posture

1485. de suppliant. Néanmoins on le reçut avec honneur. Il reprit sa place au conseil, mais ne recouvra ni ses charges ni ses pensions.

Cette espèce de dégradation, non seulement mortifia le duc, mais encore aigrit les autres princes. Ils se sentirent blessés de ce que la gouvernante exerçoit son autorité d'une manière si hautaine, de sorte que le comte de Dunois les trouva très disposés à aider le prince disgracié dans une nouvelle entreprise qu'il tenta alors contre sa rivale. Il y fit entrer entre autres le connétable, dont on espéroit beaucoup à cause de l'autorité que sa charge lui donnoit sur les troupes. On piqua son amour-propre, en lui représentant que sa belle-sœur manquoit absolument aux égards qu'elle devoit à son âge, à sa dignité et à ses lumières; que tout se décidoit sans lui, qu'à peine étoit-il appelé au conseil, et que, quand il y assistoit, les conclusions, la plupart du temps, étoient contraires à son avis. Le vieillard voulut faire voir qu'il n'étoit pas homme à se laisser ainsi mener, et promit de se mettre à la tête des troupes confédérées. Madame, de son côté, confia le commandement de l'armée qu'elle avoit rassemblée au jeune Louis de la Trémouille, dit depuis le Chevalier sans reproche, neveu du sire de Craon, et petit-fils du favori de Charles VII. Il n'avoit alors que vingt-quatre ans. Cependant le duc d'Orléans avoit gagné Baugency, et attendoit les troupes que lui avoient promises le duc d'Angoulême, le vicomte de Narbonne, le duc d'Alençon, beaucoup d'autres seigneurs, et notamment le duc de Bretagne. Il avoit demandé à tous ces auxiliaires, sur lesquels il comptoit fermement, de faire marcher leurs troupes sur Orléans, ne doutant pas que les habitants n'ouvrissent leurs portes

aux secours destinés à leur seigneur; mais Madame l'avoit prévenu, et, en rappelant aux Orléanois que leur fidélité avoit sauvé l'état sous Charles VII, elle en obtint l'assurance d'une semblable fidélité à son petit-fils. Aussi, quand le duc les fit sonder, ils répondirent qu'ils l'admettroient volontiers avec sa maison, et non avec des gens de guerre. Au contraire, ils firent une réception soumise à Madame, qui amena le roi dans leurs murs. Le duc s'en vengea en ravageant son propre apanage, et se priva ainsi lui-même de l'utile ressource des vivres qu'il auroit dû en tirer, et dont le défaut occasiona sa perte. 1485.

Entre les troupes qui devoient arriver au duc d'Orléans, les unes n'avoient même pas été levées, les autres étoient arrêtées et tenues en échec par des détachements envoyés par Madame sur leur route; de sorte que le prince n'avoit d'armée qu'une forte garnison dans Baugency quand le général de l'armée royale l'investit et le somma de se rendre. Il répondit d'abord avec quelque fierté; mais, considérant de plus près l'état de dénuement où il se trouvoit, il demanda à traiter. Il ne lui fut proposé que deux conditions; la première, qu'il recevroit garnison royale dans toutes les villes de son apanage; la seconde, qu'il éloigneroit de lui le comte de Dunois. Celle-ci lui paroissoit déshonorante et amère. Dunois, par intérêt pour lui-même, conseilla au duc de s'y soumettre, parceque, se disoit-il, si le prince se laisse presser jusqu'à la nécessité de se rendre à discrétion, il trouvera une sauvegarde dans sa qualité de premier prince du sang, au lieu que sur ma tête pourra tomber la vengeance qu'on n'oseroit exercer contre le prince. Dunois se retira, comme il lui fut en-

1485. joint, dans la ville d'Ast, la seule qui restât au duc d'Orléans de la succession de Valentine de Milan, sa grand'-mère. Quand le vieux connétable, qui n'étoit plus qu'à douze lieues d'Orléans, apprit la défection du duc, il se prêta volontiers à un accommodement, qu'on lui fit aussi honorable qu'il fut possible. Les autres confédérés furent traités plus ou moins favorablement, selon la crainte qu'ils inspiroient, et tout parut rentrer dans l'ordre. Cette démonstration hostile, qu'on pourroit en style vulgaire nommer une *levée de boucliers*, fut appelée *la guerre folle*.

Le duc de Bretagne n'avoit pu fournir les secours auxquels il s'étoit engagé, parcequ'il se trouvoit dans l'embarras d'une guerre civile. Landais, par son arrogance, avoit soulevé contre lui une partie des seigneurs bretons; l'autre soutenoit le ministre, croyant défendre son prince. Au moment où les armées étoient en présence, et prêtes à combattre, il prit aux chefs, presque tous parents, un remords de penser à s'entre-détruire pour la querelle d'un homme de néant, dont le principal mérite consistoit à savoir fasciner l'esprit de leur souverain. Dans le même champ où ils alloient s'égorger ils s'accommodèrent, arrachèrent ensuite le favori à son foible maître, et le livrèrent aux tribunaux, qui en firent si prompte justice, que le duc ne put trouver le temps d'expédier la grace qu'il se réservoit de lui faire, dans le cas où il seroit condamné. Odet d'Aydie, sieur de Lescun, comte de Comminges et gouverneur de Guienne, qui n'avoit pas peu contribué à l'exécution hâtée de Landais, lui succéda dans la faveur. Il en avoit déja joui, attiré en Bretagne, à raison de l'alliance qu'il avoit avec le duc, par la maison de Foix,

Jeanne d'Aydie, sa fille, ayant été mariée à Jean de Foix, sieur de Lautrec, neveu de Gaston IV, comte de Foix, dont le duc avoit épousé l'une des filles. Dans le temps que ces mouvements avoient lieu en Bretagne, Madame envoya une armée sur les frontières. Le duc, hors d'état de faire résistance, se soumit à un traité, qui fut signé à Bourges. Il s'y engagea à ne fournir aux ennemis du roi ni troupes ni munitions, et à ne favoriser en rien ceux qui pourroient s'élever contre l'administration actuelle. 1485.

A peu de jours de distance François conclut à Bruges, 1486. avec Maximilien devenu roi des Romains, un traité tout contraire. Par celui-ci, tous deux s'obligeoient à ne point poser les armes qu'ils n'eussent contraint le roi à éloigner ceux qui lui donnoient de mauvais conseils : on sent que ces paroles regardoient personnellement madame de Beaujeu, qu'ils appeloient dans leurs écrits *certaine femme*. Elle avoit malheureusement provoqué cette mesure par la publicité qu'elle avoit donnée, d'une part, à la confirmation de la vente que les héritiers de la maison de Blois avoient faite de leurs droits à son père; et en ne dissimulant point assez le projet de réunir un jour la Bretagne à la couronne, tant par suite de ces droits qu'en vertu d'une transaction assez douteuse, procurée en 1448 par les soins du connétable de Richemont, et par laquelle les Penthièvres étoient rappelés au duché à défaut d'hoirs mâles de la branche régnante : et d'autre part, en soutenant les Gantois qui sollicitoient les secours de la France. Pour ne point rompre la trève avec Maximilien, elle avoit contracté cet engagement en son seul et privé nom, et s'aida néanmoins des troupes de son frère. Les Gantois au reste, égale-

1486. ment inhabiles à supporter l'esclavage et la liberté, ne surent point en profiter : ils prirent de la défiance des François, les congédièrent, massacrèrent les chefs de leur propre révolte, rappelèrent Maximilien, se livrèrent à lui, l'insultèrent ensuite, et se firent dépouiller de leurs moyens de défense et de leurs privilèges. Selon les conventions des contractants, Maximilien déclara la guerre à la France, prétextant qu'il n'en vouloit pas au jeune roi, qu'il regardoit toujours comme son gendre chéri, puisque la princesse Marguerite, sa fille, étoit élevée à la cour du monarque dans l'espérance de l'épouser; et qu'il s'en prenoit seulement à ceux qui gouvernoient sous son nom. Il ne demandoit autre chose sinon qu'on observât pour l'administration du royaume les réglements faits dans les états de Tours.

« Je m'esbaïs bien, dit l'amiral de Graville au conseil, « quand on y lut le manifeste de l'archiduc contre la « France, je m'esbaïs bien de Maximilien, qui, ne possé- « dant rien dans le royaume, prétend y faire la police. » Le sire de Beaujeu, que les reproches de mauvaise administration touchoient personnellement, donna un démenti à Maximilien et à tous ceux qui l'avoient imité, ce qui auroit dû affecter le duc d'Orléans qui étoit présent; mais, le plus foible alors, il ne répondit rien. Le connétable, venu avec mauvaise intention à ce conseil où l'on devoit traiter de la guerre, après avoir exhalé en termes assez durs des mécontentements qu'il couvoit depuis le dernier accommodement, déclara qu'il partoit pour se mettre à la tête des troupes, et faire avec Maximilien tel traité qu'il jugeroit convenable. Rien ne put le fléchir, il partit en effet, mais la cour le suivit : cette démarche satisfit son orgueil : dès-lors il se laissa

encore gagner par les caresses et les honneurs qu'on lui fit ; et, en signe d'une parfaite réconciliation, il éloigna de sa maison Commines, qui désapprouvoit son changement, et qui tâchoit de lui inspirer de la fermeté. Au reste, ce concert étoit à peine inutile pour résister à Maximilien. Il avoit déclaré la guerre sans préparatifs suffisants, sans plan et sans argent. Il n'osa attaquer nulle part, fatigua en vain ses troupes, et les licencia de bonne heure. 1486.

Des raisons qu'on ignore avoient déterminé Commines, cet ancien ministre de Louis XI, à quitter le parti de la cour. Il s'étoit intimement lié avec Dunois, et ces deux hommes étoient bien capables d'opérer une grande révolution dans le gouvernement, s'ils avoient trouvé dans le duc d'Orléans un prince propre à seconder leurs projets. Mais le duc n'étoit pas naturellement factieux. Il se seroit volontiers contenté des prérogatives d'honneur et d'autorité attachées à son rang, sans prétendre dominer exclusivement, s'il n'eût été entouré de conseillers qui, pour leur profit, lui souffloient l'ambition et la discorde. Il se livroit aux desirs qu'on lui inspiroit. Rien de si séduisant que le plan mis sous ses yeux ; enlever la puissance à sa rivale, la reléguer loin de la cour, et, pendant qu'elle languiroit dans une retraite forcée, jouir sous un roi enfant de tout l'éclat du pouvoir souverain ; se débarrasser d'une épouse laide et mal faite, pour donner la main à une jeune princesse dont les graces se développoient rapidement et devançoient l'âge, et recevoir avec elle une souveraineté dont la possession alloit le rendre indépendant et assurer son sort pour toujours ; telles étoient les prospérités dont on le flattoit. Il ne dédai-

1486. gnoît pas d'apporter des soins pour atteindre au succès, mais seulement de ceux qui étoient compatibles avec ses habitudes de luxe et de plaisir. Par exemple, il recevoit magnifiquement les seigneurs bretons qui venoient à la cour, cultivoit par des lettres, des présents et d'agréables galanteries, l'inclination du duc François pour lui, et le goût naissant de la princesse sa fille; il donna aussi des fêtes fréquentes et splendides, afin qu'on le crût uniquement occupé de frivolités, et que l'attention se fixât sur lui, pendant que Dunois, dans son exil d'Ast, préparoit à Madame de sérieuses occupations et des dangers dont elle ne se doutoit pas.

L'art des complots consiste principalement dans l'étude des circonstances et l'adresse à les saisir. Sur ce principe, on se plaira peut-être à se représenter Dunois rangeant sur les bords d'un cercle dont il occupe le centre tous les personnages qu'il destinoit à être acteurs dans son intrigue, jugeant leurs inclinations et pesant leurs intérêts. Le duc de Lorraine, non content du duché de Bar qui lui avoit été restitué, réclamoit la Provence, héritage de ses pères, que le roi venoit de réunir à la couronne, et menaçoit. Le duc de Savoie demandoit l'hommage du marquisat de Saluces, qu'il prétendoit lui être dû par le roi, et menaçoit aussi. Lescun, favori en Bretagne, et en même temps gouverneur en Guienne, pouvoit être flatté par l'espérance de se faire de ce côté un petit état souverain. Le sire d'Albret, les comtes de Béarn, de Bigorre et beaucoup de seigneurs de Gascogne, impatients du joug que Louis XI leur avoit imposé, montroient des dispositions à revenir contre une soumission arrachée. Dunois se

regardoit comme assuré par Lescun du duc de Bretagne 1486.
et des seigneurs bretons, tous prévenus et irrités contre Madame pour les vues qu'impolitiquement elle avoit laissé transpirer sur le sort futur de la Bretagne. Il ne doutoit pas non plus que Maximilien, maître, par son fils Philippe, des forces de la Flandre, et de celles de l'Allemagne, par sa qualité de roi des Romains, ayant déja déclaré la guerre à la régente, n'aidât de tout son pouvoir les confédérés, ne fût-ce que pour plaire au duc de Bretagne qui lui avoit promis sa fille Anne en mariage, et qui étoit outré contre madame de Beaujeu pour les conditions qu'elle lui avoit imposées dans le traité de Bourges. Quant aux seigneurs françois de l'intérieur, il y en avoit beaucoup de mécontents de n'être pas gratifiés de biens et de dignités selon leur desir. Il ne s'agissoit que de réchauffer ce desir, d'envenimer la jalousie, de piquer l'ambition; c'est à quoi travailloit efficacement Dunois, au risque de bouleverser sa patrie et d'y donner un accès facile à l'étranger. Du fond de sa solitude il eut l'adresse de concilier les intérêts différents et de les faire marcher tous vers le même but, qui étoit la destitution de la régente et l'enlévement du roi: « car, disoit-il, la présence du roi ostés dehors, et « tous les pairs nous suivrons. » Il dressa son plan, marqua à chacun des confédérés sa route, son poste, le lieu de réunion. Ce n'étoit pas, comme dans la *guerre folle*, une ville de province, mais Paris, la capitale, sur laquelle tous devoient marcher en même temps. Ses mesures ainsi prises, Dunois quitte secrétement sa solitude d'Ast, et vient se poster à Parthenay en Poitou, ville qui lui appartenoit, afin d'être à portée de veiller sur ce qui se passeroit en Bretagne, où il avoit établi le

1486. foyer de l'explosion qu'il préparoit. A la nouvelle de cette démarche, qui étoit une vraie désobéissance aux ordres du roi, Madame lui en envoie demander le motif et l'exhorter à retourner dans la ville d'Ast, ou à se retirer dans un endroit moins suspect que Parthenay; il répond fièrement: « Je suis chez moi », et il reste.

1487. Son arrivée à Parthenay n'étoit pas ce qui avoit donné la première connoissance de la conspiration. Une de ses lettres interceptée avoit appris que plusieurs officiers de la maison du roi, conseillers d'état et magistrats, étoient de la faction. Madame fit arrêter le grand aumônier, Geoffroy de Pompadour, trois seigneurs de la maison d'Amboise, Commines et plusieurs autres moins importants. Elle envoya aussi des corps de troupes pour s'opposer à celles des factieux qui seroient déja en marche et pour empêcher leur réunion. En même temps, elle dépêcha à Orléans le maréchal de Gié pour sommer le duc, qui étoit dans cette ville, de venir auprès du roi, avec commandement exprès de se rendre maître de sa personne, s'il refusoit d'obéir. Le prince reçoit le maréchal avec les graces et l'affabilité d'un homme de cour, donne des ordres pour son départ, prie Gié d'aller l'annoncer, et lui engage sa parole qu'il va le suivre, et, sitôt qu'il se voit débarrassé de ce surveillant, il se sauve en Bretagne.

Madame, sans perdre de temps, et quoique au cœur de l'hiver, méne le roi, à la tête d'une bonne armée, droit en Guienne. Toutes les villes lui ouvrent les portes. Le lieutenant de Lescun, qui étoit son frère, n'ose se défendre, et achéte la continuation de ses pensions et d'autres graces, en livrant à l'armée royale toutes les forteresses. Lescun, qui étoit alors en Bretagne, est ainsi

dépouillé, et son gouvernement est donné au sire de Beaujeu. Charles, duc d'Angoulême, cousin-germain du duc d'Orléans, se voyant serré par l'armée royale, demande grace et l'obtient. Madame, pour se l'attacher, lui fait épouser Louise de Savoie, nièce de son mari, et ce fut de ce mariage que naquit François I. Pour Dunois, après avoir écrit en Flandre pour en appeler des secours, et les avoir attendus en vain quelque temps, n'entendant point parler de marche de soldats, et voyant qu'aucun de ses complices ne s'ébranloit, retenus tous ou par la crainte, ou par la mauvaise saison, ou par d'autres considérations, il prend, comme le chef de sa famille, le parti le plus sûr, et gagne la Bretagne. Ainsi croula son édifice. Tous les ligués de cette partie posent les armes de gré ou de force, et Madame, après avoir pacifié le midi, amène le jeune monarque, son frère, dans le voisinage de la Bretagne, avec une armée d'observation. 1487.

La régente ne resta pas long-temps oisive. Le duc d'Orléans et les autres princes confédérés avoient été suivis en Bretagne par leurs courtisans, la plupart jeunes gens respirant la guerre et les plaisirs; ils ne portèrent pas dans le lieu de leur refuge la morne tristesse d'exilés. Le vieux duc François, qui s'étoit toujours beaucoup plus occupé de divertissements que d'affaires, fut charmé de se trouver environné de cette jeunesse dont la gaieté sembloit le rajeunir. Il ne vivoit plus qu'au milieu d'eux. Insensiblement les graves seigneurs bretons s'éloignèrent d'une cour qui ne convenoit pas à leur caractère, jaloux sur-tout des vues trop marquées du duc d'Orléans sur l'héritière du duché, et de ce que leur souverain ne se conduisoit plus que par les avis des

1487. principaux réfugiés, dont plusieurs, tels que Lescun et le prince d'Orange même, neveu du duc de Bretagne, avoient quelque temps servi d'espions à madame de Beaujeu. Ils murmurèrent, et adressèrent à leur souverain des plaintes qui ne furent pas écoutées. Alors quelques uns d'entre eux formèrent une véritable ligue, et firent des préparatifs de guerre, dont le but, disoient-ils, étoit l'expulsion de ces étrangers.

Madame, attentive à ces mouvements, dont elle dirigeoit peut-être une partie, leur offrit des secours. Ils en avoient besoin, parceque l'armée ducale étoit plus forte que celle des barons; ils desiroient les François, mais ils les craignoient: aussi firent-ils un traité dans lequel on remarque bien plus la précaution du soupçon que l'abandon de la confiance. Ils recevront les troupes du roi, mais il ne pourra leur envoyer que quatre cents lances et quatre mille hommes d'infanterie. Ces troupes françoises seront commandées par un Breton; elles ne pourront faire le siége d'aucune place où le duc auroit établi sa résidence, et le roi les retirera sitôt que le duc d'Orléans et les trois seigneurs nommés dans leur plainte seront sortis de la province. Les conditions auroient été encore plus restreignantes, que Madame les auroit acceptées. C'étoit beaucoup que d'entrer librement en Bretagne. Elle comptoit sur les circonstances et sur son adresse pour s'y maintenir.

La guerre commença avec ces espérances, et peu s'en fallut que Madame ne les vît se réaliser dès la première campagne. Après plusieurs petits combats, de poste en poste, les François firent reculer le duc, et le forcèrent de se renfermer dans la ville de Nantes avec les princes et leurs compagnons de fortune, et ils y

mirent le siége malgré les conditions du traité. La place étoit bien fortifiée; mais elle fut si bien attaquée, que madame de Beaujeu ne douta pas qu'elle ne fût bientôt prise, avec tous ceux qu'elle renfermoit. Dans le transport de sa joie, elle en triompha devant le maréchal de Rieux, le principal auteur de la ligüe des barons; mais le Breton, qui n'avoit jamais eu intention, non plus que ses confédérés, que son prince fût poussé à l'extrémité, et sur-tout qu'il tombât entre les mains des François, fit assez clairement à la gouvernante le reproche qu'elle outre-passoit leurs conventions en poursuivant le duc dans son dernier asile, et ajouta qu'au surplus il ne croyoit pas que les troupes royales entrassent dans la ville ni par force ni par composition. 1487.

Cependant il le craignoit et se repentoit déja de son imprudence, lorsqu'il arriva aux assiégés des secours presque inespérés. Maximilien, qui aspiroit à la main d'Anne pour lui, et à celle d'Isabelle, sa sœur, pour Philippe son fils, fit partir de Flandre quinze cents hommes de vieilles troupes allemandes qui abordèrent à Saint-Malo, et s'introduisirent à Nantes par un côté que les François, en trop petit nombre, avoient été forcés de laisser libre. Dix mille Bas-Bretons apprenant le danger de leur souverain, mal armés, mais pleins de courage, accoururent et furent aussi introduits. Ces renforts, joints à ce qui restoit au duc de fidèles sujets renfermés avec lui et les François réfugiés, firent des sorties si fréquentes et si heureuses, que l'armée royale leva le siége.

Elle alla se dédommager sur plusieurs villes importantes dont elle s'empara. Entre celles dont elle s'approchoit, il s'en trouva une dont la position pouvoit

1487. être utile à des projets ultérieurs; mais elle appartenoit au comte d'Avaugour, fils naturel du duc; un mouvement secret d'ambition lui avoit fait méconnoître les droits de la nature, et l'espoir de l'emporter peut-être sur ses sœurs l'avoit attaché à la confédération. Cette considération importante, qui auroit dû être pour cette ville une sauvegarde, n'arrêta pas Madame; et La Trémouille, général de l'armée royale, la prit et y mit garnison. Cette imprudence, qui a quelquefois été imitée par des auxiliaires plus avides que serviables, ouvrit les yeux aux principaux seigneurs bretons: ils ne doutèrent pas que l'intention de Madame ne fût de se rendre assez forte dans la Bretagne pour y donner la loi à la mort du duc François, que ses infirmités, suites d'une vie déréglée, pouvoient rendre très prochaine.

Rien ne les retenoit plus dans son alliance, que le dépit de plier sous le duc d'Orléans, devenu tout puissant en Bretagne. Mais les revers de la campagne avoient usé son crédit. Il y avoit eu parmi les Bretons restés fidèles des murmures, des révoltes même, à l'occasion des François réfugiés. La position des princes devenoit chaque jour plus embarrassante, et leur conseil jugea qu'il falloit tout tenter pour opérer une réconciliation avec les barons dissidents. Pour en aplanir les voies, ils publièrent qu'ils étoient prêts à rentrer en France, pour peu qu'on leur fît des conditions supportables, et ils demandèrent un sauf-conduit à la cour pour en traiter. Le sauf-conduit fut accordé, et Lescun partit pour la Normandie, où se trouvoit Madame. Avant de s'y rendre il alla trouver le maréchal de Rieux à Ancenis, et le conjura, au nom des ducs et des princes, de cesser de mettre obstacle à un rapprochement

d'où dépendoit le salut de sa patrie. D'après les disposi- 1487.
tions du maréchal, il ne fut pas difficile à être persuadé; et, comme il ne cherchoit qu'une honnête occasion de rompre avec la France, il profita de celle-ci : il adjoignit un agent à Lescun, le chargea de seconder ses demandes, et, en cas de refus, de déclarer qu'il se croyoit délié de ses engagements, puisqu'il ne les avoit contractés qu'afin d'obtenir l'évacuation des princes hors du territoire de la Bretagne, ce à quoi ils offroient eux-mêmes de se soumettre. Mais les conditions de Lescun auprès de Madame furent si exorbitantes, et présentées d'un ton si hautain, qu'elles furent rejetées avec mépris.

Le maréchal de Rieux, qui s'y attendoit, prend brusquement son parti. Profitant d'un rassemblement de ses collégues, indiqué à Châteaubriant, il s'y rend en force, et après avoir exposé en peu de mots le projet de la France, qu'il avoit pressenti dans sa conversation avec Madame pendant le siége de Nantes, et démontré qu'il n'y avoit d'autre moyen d'en empêcher l'exécution que de se réconcilier avec leur duc, il ajoute : « Je ne « prétends violenter personne; ceux qui sont tentés de « rentrer dans leur devoir peuvent rester ici et compter « sur mon amitié; ceux qui aimeront mieux persister « dans l'alliance de la France auront la liberté de sortir « avec armes et bagages. Délibérez. » Il n'y en eut qu'un petit nombre qui profitèrent de la liberté de se retirer, et les autres se rendirent avec le maréchal à la cour du duc. Ils y furent bien reçus, reprirent leurs fonctions auprès de lui, et on leur rendit leurs dignités et leurs biens, dont ils avoient été privés par un arrêt solennel quand leur révolte éclata.

On ne devine pas pourquoi Lescun, reconnu pour

1487. habile, se conduisit d'une manière à faire échouer sa négociation, et à retenir le duc d'Orléans et ses amis en Bretagne, dans un moment où leur présence pouvoit et devoit être très nuisible au projet qu'il méditoit.

Pendant son gouvernement de Guienne, il avoit lié une amitié étroite avec Alain, sire d'Albret, très riche possesseur dans le midi de la France, père de Jean, roi de Navarre, de trois autres fils et de quatre filles qu'il avoit eus de Françoise de Blois, arrière-petite fille de Jeanne-la-Boiteuse, et fille de Guillaume, vicomte de Limoges, lequel avoit survécu à Charles, comte de Penthièvre, son aîné, celui dont la fille et l'héritière, Nicole, avoit vendu ses droits à Louis XI. Avec ce cortége d'enfants, environ cinquante ans d'âge, de la vigueur, à la vérité, mais la vigueur et la rudesse d'un vieux guerrier, Alain, quoique seigneur de grands états, n'étoit pas un parti sortable pour une princesse de quatorze ans. Cependant Lescun, qui, privé de fortune en Guienne, avoit intérêt à se procurer un grand état en Bretagne, entreprit de faire épouser la princesse héritière à son ami. Il montra au sire d'Albret des mesures si bien prises, et le flatta tellement du succès, que celui-ci leva des troupes, et partit dans la confiance qu'en arrivant il n'auroit qu'à présenter sa main pour obtenir celle de la jeune Anne, et recevoir l'assurance d'être mis en possession de ses états aussitôt après la mort du duc.

Quand Lescun se mit en tête ce bizarre projet, il n'ignoroit pas qu'il faudroit persuader le père, la fille, les seigneurs bretons et le duc d'Orléans; mais rien ne l'arrêta: « Ce mariage, dit-il au duc de Bretagne, » réunira à jamais les maisons de Blois et de Montfort,

« vous donnera un gendre dont les droits sont anté- 1487.
« rieurs à ceux que réclame Charles VIII, et de plus un
« général habile, uniquement dépendant de vous, et
« capable de tenir en bride la troupe remuante de vos
« barons. » On doit se rappeler que François ne voyoit que par les yeux de ses favoris: Lescun tenoit ce poste, il remontroit, prioit, pressoit. Le duc oublie qu'il avoit donné parole à Maximilien, et qu'il lui avoit même fiancé sa fille: il oublie aussi que le duc d'Orléans lui plaît à lui-même et paroît goûté de la jeune princesse, et signe tout ce que son favori lui dicte pour son protégé. Le suffrage de madame de Laval, gouvernante des deux princesses, pouvoit être très utile à déterminer son éléve; Lescun l'obtint et se servit même de cette femme adroite pour attirer à son opinion le maréchal de Rieux. Depuis que ce seigneur avoit ramené les barons à leur souverain, il jouissoit d'un grand crédit, tant dans le conseil du duc qu'auprès des seigneurs. Lescun le proposa pour exemple à ceux qu'il vouloit gagner: il les prit sur-tout par l'appât qui avoit amorcé leur duc; savoir, que le sire d'Albret, représentant la branche de Blois, et confondant en sa personne, par son premier mariage avec une Montfort, les droits des deux maisons, finiroit une querelle qui avoit long-temps désolé leur patrie: de plus, le Gascon promettoit de faire venir des troupes nombreuses, capables de défendre la Bretagne contre la France et contre tout autre prétendant, de ne se conduire que par les conseils des Bretons, et de ne jamais donner à d'autres qu'à eux les charges et les dignités de la province. Ces engagements, de la part de ceux qui desirent, sont des moyens usés dont mille fois on a reconnu l'illusion, et

1487. qui cependant réussissent toujours. Lescun ne désespéra pas de leur succès, et il ne fut point trompé.

Le plus difficile à persuader étoit le duc d'Orléans. L'adroit Lescun, qui se disoit son ami, lui présente son projet d'un ton léger, comme une affaire de circonstance. Quoique nous nous soyons, lui dit-il, assez bien défendus jusqu'à ce jour, ne croyez pas que nous puissions désormais résister seuls à toutes les forces de la France. Les Bretons perdent courage; je doute qu'on puisse les ranimer si on ne leur montre un secours prochain. Or, on ne peut en présenter un qui vienne plus à propos que celui qu'offre le sire d'Albret. Sa prétention à la main de la princesse ne doit point arrêter, elle est visiblement extravagante; et que risque-t-on à lui laisser cette espérance? Quand on aura profité de son secours, vous, prince, dans la fleur de l'âge, orné de tous les dons de la nature, déja assuré du penchant de la jeune princesse, craignez-vous, si on ne réussit pas à faire entendre raison au vieux soupirant et à l'engager à se retirer de lui-même, craignez-vous de ne le pouvoir écarter de force? Mais le duc d'Orléans crut au-dessous de lui de se prêter à une pareille ruse. Il ne voulut pas qu'on donnât sous son nom au sire d'Albret des espérances illusoires, et obligea même ceux de ses partisans qui avoient agréé le projet de retirer leur parole. Lescun n'eut garde de faire connoître à son protégé cette difficulté, qui étoit accompagnée de beaucoup d'autres obstacles, et Alain arriva avec ses troupes.

1488. Lescun, au retour de sa fausse négociation pour le rappel du duc d'Orléans en France, lui avoit annoncé que Madame préparoit contre lui et ses complices un coup éclatant; cette menace se réalisa par un lit de

justice, auquel on appela les princes et les pairs. Dans cette assemblée, qui fut très auguste, l'avocat-général, qui porta la parole, confondit et assimila les torts du duc d'Orléans, auteur et fauteur des troubles en France, avec ceux du duc de Bretagne, coupable de félonie, en ce qu'il soutenoit un rebelle et affectoit un ton d'égalité avec le roi, auquel il n'avoit point encore rendu son hommage. Il leur associa le jeune Philippe, comte de Flandre, âgé de neuf ans, et l'accusa de collusion avec eux, pour ne s'être pas rendu à l'assemblée des pairs, quoiqu'on lui eût envoyé des passeports. Mais quand le jeune prince eût été d'un âge à vouloir par lui-même, il auroit eu dans ce moment d'autres occupations. Son père étoit alors prisonnier des Brugeois révoltés, par lesquels il avoit eu la maladresse de se laisser surprendre, et qui, profitant de la protection de la France qu'ils avoient réclamée, en abusoient indignement, en dévouant à la mort les officiers de l'archiduc, saisis avec lui. Quoi qu'il en soit, les trois vassaux furent *criés* à la table de marbre et ajournés à deux mois. Ce fut à cette vaine formalité qu'aboutit une procédure dont le public, d'après la solennité imposante qu'on y avoit apportée, attendoit une autre issue. Les partisans seuls des princes furent déclarés rebelles et dépouillés de leurs biens. Madame, mêlant la politique à la vengeance, se contenta d'avoir inquiété les deux ducs et ne voulut pas les pousser à l'extrémité, de peur qu'ils n'appelassent le roi d'Angleterre à leur secours. 1488.

Il s'étoit passé dans ce pays des événements qui avoient empêché ces anciens ennemis de la France de se mêler des affaires de ce royaume. Edouard IV en mourant avoit laissé la tutèle de ses deux fils, encore

1488 enfants, au duc de Glocester, son frère. Il assassina ses deux neveux, et prit la couronne sous le nom de Richard III. Le monstre périt ensuite dans une bataille que lui livra Henri Tudor, comte de Richemont. Celui-ci, par sa mère, héritière du rameau légitimé de Sommerset, étoit le dernier rejeton de la maison de Lancastre. Il monta sur le trône, à l'aide des secours que lui avoient fournis le roi de France et le duc de Bretagne. Pour cette raison, Henri VII se piquoit d'une exacte neutralité entre les deux princes. Cependant son intérêt le faisoit pencher pour le Breton. Il souhaitoit que la France ne se rendît pas assez forte en Bretagne pour y faire la loi; mais il n'apportoit à l'invasion dont la province étoit menacée que le foible obstacle de la négociation, et madame de Beaujeu (1), digne fille de Louis XI, amusoit le monarque par des démonstrations d'une confiance sans bornes. Elle le rendoit dépositaire de ses secrets, lui expliquoit ce qu'elle auroit pu faire contre la Bretagne, si elle n'eût été retenue par l'intérêt qu'il y prenoit; elle lui demandoit ses conseils, abandonnoit tout à son arbitrage, et le rendoit maître des conditions, pendant que les troupes françoises avançoient sourdement, et s'emparoient des principales villes de la Bretagne. La nation angloise, que sa haine invétérée contre la France rendoit clairvoyante, souffroit de l'inaction de son roi. Plusieurs seigneurs levèrent des troupes, et, malgré la paix existante entre les deux royaumes, ils menèrent des secours en Bretagne, de

(1) Cette année elle devint duchesse de Bourbon, par la mort du connétable et du cardinal de Bourbon, tous deux aînés du sire de Beaujeu.

sorte qu'il se trouvoit des enseignes angloises dans l'armée ducale à la bataille de Saint-Aubin, qu'on peut dire avoir décidé du sort de la Bretagne, quoiqu'il n'ait été fixé que trois ans après. 1488.

L'armée royale assiégeoit Fougères, rempart de la province du côté du Maine et de l'Anjou. L'importance du poste fit prendre aux Bretons la résolution de tout tenter pour en faire lever le siége. Ils se mirent en chemin avec tous leurs auxiliaires, anglois, allemands, gascons et émigrés françois. Il ne régnoit pas une grande union entre les chefs, sur-tout entre le sire d'Albret et le duc d'Orléans. Le premier, mal reçu en arrivant de la jeune princesse, qu'il croyoit devoir épouser sur-le-champ, attribuoit les froideurs dont elle l'accabloit à la passion secréte que le duc avoit su lui inspirer. Il résolut de se défaire de ce rival, et choisit le temps de la marche de l'armée.

Le duc d'Orléans est averti que la nuit, à heure convenue, on doit entrer dans sa tente pour l'assassiner. Il communique cet avis au prince d'Orange et à d'autres amis, qui se rassemblent chez lui, sortent à l'heure indiquée et rencontrent le sire d'Albret avec une grosse troupe, qui s'avançoit en silence. Le duc leur demande ce qu'ils viennent faire en pleine nuit dans son quartier; ils répondent qu'ils font une ronde et qu'ils ont voulu s'assurer par eux-mêmes de la vigilance des sentinelles. On se retire de part et d'autre sans plus grande explication; mais le lendemain le duc d'Orléans accuse en plein conseil le sire d'Albret d'avoir voulu l'assassiner. Le sire nie le fait et demande réparation. Déja les capitaines se rangeoient de chaque côté, selon leurs affec-

1488. tions, et étoient prêts à se charger. L'armée alloit se détruire, si les remontrances des moins bouillants n'eussent suspendu les ressentiments.

On continua à marcher vers Fougères; mais on arriva trop tard. La garnison, après plusieurs sorties malheureuses, avoit été forcée de se rendre. L'armée bretonne, en apprenant cette nouvelle, rétrograde; l'armée françoise la poursuit. Elles se joignent près d'une petite ville nommée Saint-Aubin-du-Cormier. Le duc d'Orléans et ses compagnons de fortune combattirent dans l'infanterie. Ils choisirent ce poste afin de désabuser les Bretons, auxquels on avoit persuadé que ces exilés, pour obtenir leur grace, se rendroient, pendant l'action, aux escadrons ennemis et fondroient de concert sur leurs hôtes. Ils voulurent écarter jusqu'à l'ombre du soupçon en se mettant dans l'impossibilité d'exécuter un pareil projet, et cette délicatesse causa leur malheur. Soit par force, soit avec dessein, l'infanterie françoise recula d'abord devant l'infanterie bretonne; mais celle-ci, en avançant toujours, prêta le flanc à une embuscade de cavalerie françoise, dont le choc inattendu tarda peu à l'enfoncer et à la mettre en désordre. Le duc d'Orléans, le prince d'Orange, et la troupe de guerriers attachés à leur sort, qui voulurent résister, furent enveloppés et faits prisonniers.

La Trémouille traita les princes avec tous les égards dus à leur rang. Il les invita à sa table, avec les capitaines qui les accompagnoient; mais, à la fin du repas, à un signal convenu, un de ses officiers se lève, sort et rentre avec deux cordeliers. A cet aspect les princes pâlissent. « Princes, leur dit La Trémouille, rassurez-vous: « il ne m'appartient pas de prononcer sur votre desti-

« née, cela est réservé au roi. Mais vous, capitaines, qui 1488.
« avez été pris en combattant contre votre souverain et
« votre patrie, mettez promptement ordre aux affaires
« de votre conscience. » En vain les princes demandent grace pour leurs malheureux complices, La Trémouille est inexorable, et leur fait trancher la tête. Le duc d'Orléans, après avoir été promené en diverses prisons, fut renfermé dans la tour de Bourges, où il étoit resserré la nuit dans une cage de fer. Le prince d'Orange fut traité moins durement.

La défaite de Saint-Aubin détermina les Bretons à demander la paix. Quand leur proposition fut présentée au conseil d'état, le plus grand nombre des conseillers, sur-tout les plus attachés à la gouvernante, opinoient à continuer la guerre, parceque, disoient-ils, jamais peut-être on ne retrouveroit l'occasion de s'emparer aussi facilement d'une province si importante. Leur avis alloit passer, lorsque le chancelier, Guillaume de Rochefort, se leva et dit : « Ceux qui ont parlé avant moi
« ont montré que la conquête de la Bretagne est facile;
« personne n'a examiné si elle est juste. C'étoit cepen-
« dant par-là qu'il falloit commencer. Sans doute, con-
« tinua-t-il, pour un prince sans religion il suffit qu'un
« pays voisin soit à sa bienséance pour qu'il se croie
« autorisé à s'en emparer; mais un prince chrétien a
« d'autres régles à suivre dans sa conduite. Il doit à
« l'univers l'exemple de la justice. Le roi, je le sais,
« réclame des droits sur la Bretagne; mais ces droits
« n'ont pas encore été soumis à la censure des lois. Que
« l'on nomme promptement des commissaires éclairés
« et intègres, qu'on leur fournisse les titres respectifs, et
« qu'on leur laisse une entière liberté de les discuter. Si,

1488. « après un sévère examen, les prétentions du roi sont « jugées injustes, ou même douteuses, il n'y a point à « délibérer ; la conquête de la Bretagne fût-elle encore « plus facile, il faut y renoncer. » Le chancelier ajouta que les motifs du délai ne pouvoient que faire honneur au roi, et qu'ils gagneroient infailliblement les Bretons les plus opiniâtres, lesquels se feroient scrupule de résister à un monarque dont les étendards étoient précédés par l'égide de la justice, et qu'on verroit les François contribuer plus volontiers à une guerre aussi juste, et le soldat en affronter plus hardiment les hasards.

Ce que peut l'éloquence de l'équité dans la bouche d'un honnête homme! Le conseil revint à l'avis de Rochefort. On convint d'entendre les Bretons. Des commissaires, nommés de part et d'autre, se réunirent à Sablé, et conclurent un traité. Le duc s'engagea à faire sortir de ses états tous les étrangers qui déplaisoient à la France, à ne les y jamais recevoir, et à ne marier ses filles que de l'aveu du roi. Le monarque, de son côté, promit de les traiter comme ses bonnes parentes. Tous les nobles, barons, ecclésiastiques, et les grandes villes, dit le traité, le garantiront par serment; et, pour plus grande sûreté de son accomplissement, le roi gardera en dépôt les villes de Saint-Malo, Dinan, Fougères, Vitré et Saint-Aubin, y mettra des garnisons, et les retirera de toutes les autres. Il fut encore stipulé d'autres articles de moindre importance, mais tous à l'avantage de la France.

Le duc François avoit à peine eu le temps de signer ce traité qu'il mourut. Il confia l'autorité, pendant la minorité des deux princesses ses filles, au maréchal de Rieux, avec injonction de prendre, dans les circons-

tances difficiles, conseil de Dunois, de Lescun, et du sire d'Albret. Ce vieux prétendant, soutenu par Lescun, fort lié avec le maréchal et avec madame de Laval, crut déja tenir la main de l'héritière. Il se fit donner par le vice-chancelier une procuration, au nom de la princesse, pour obtenir de Rome la dispense que leur parenté rendoit nécessaire. Anne n'avoit pas quatorze ans; dans un âge encore si tendre, elle étoit déja capable de prendre une résolution et d'y persister. Elle avoit une véritable aversion pour le vieux Gascon. Indignée de sa téméraire démarche, elle ordonne au chancelier, Philippe de Montauban, d'y mettre opposition. Alain fait dire au magistrat que, s'il a l'audace de la signifier, *il lui fera la tête sanglante*. Le chancelier ne se laisse pas intimider. Dunois, à qui la captivité du duc d'Orléans avoit peut-être déja fait concevoir un autre plan, soutient Montauban. Celui-ci ameute les officiers allemands de Maximilien, intéressés à ne point laisser passer à un autre la princesse fiancée à leur maître, et, à l'aide de leur puissante intervention et des conseils de Dunois, elle échappe à cette première tentative contre sa liberté.

1488.

En envoyant donner avis à la cour de France de la mort du duc, Rieux demanda l'exécution du traité de Sablé. Le roi promit de s'y conformer, mais en posant pour condition préliminaire qu'étant seigneur suzerain des jeunes princesses, il seroit déclaré leur tuteur; que ses droits et ceux des héritières à la succession de la Bretagne étant litigieux, on les soumettroit à un examen, et qu'avant la décision elles ne prendroient pas le titre de duchesses. Le conseil de Bretagne répondit qu'il desiroit se conformer aux dispositions du traité de Sablé; et que, comme il imposoit l'obligation de le faire garantir

1488. par les trois états, la princesse alloit les convoquer, et que les dernières propositions seroient soumises à leur discussion.

1489-90. Les poursuites du sire d'Albret continuoient, favorisées par le maréchal de Rieux, et toujours secrétement traversées par le comte de Dunois. On ne peut guère douter que cet adroit politique, voyant le duc d'Orléans prisonnier, son parti ruiné, et nulle ressource de ce côté, n'ait eu dessein de rentrer en grace par quelque grand service, comme seroit celui de réunir la Bretagne à la France, en procurant le mariage du roi avec la princesse Anne, devenue unique héritière par la mort d'Isabelle, sa sœur cadette. Elle étoit à Redon, place sans défense. Les partis sous différents étendards battoient la campagne autour d'elle, et la tenoient dans des alarmes continuelles. Elle redoutoit sur-tout Jean II, vicomte de Rohan, qui avoit épousé une fille du duc François I, cousin-germain de son père, et qui aspiroit aussi à sa main pour son fils. A tout moment elle couroit risque d'être enlevée. On lui conseille et elle se résout de gagner Nantes, où elle pouvoit se flatter d'être plus en sûreté, et où elle devoit trouver non seulement les riches meubles et les pierreries de son père, mais encore quelque argent, ressource précieuse dans la détresse qui la pressoit.

Anne part accompagnée d'une petite escorte, et mande au maréchal de Rieux et au sire d'Albret de venir audevant d'elle pour assurer sa marche. Au lieu de se rendre sur le chemin, ils vont droit à Nantes, s'y emparent eux-mêmes des trésors sur lesquels comptoit la princesse, et y annoncent sa prochaine arrivée; mais en même temps ils persuadent aux bourgeois que Mon-

tauban et Dunois, qui l'accompagnent, et auxquels elle prodigue sa confiance, ne cherchent à s'introduire dans la place que pour la livrer aux François. Les habitants trompés envoient dire à leur souveraine qu'ils la recevront, mais avec douze personnes seulement. Comme elle avançoit, malgré cette injurieuse condition, le sire d'Albret et le maréchal, craignant que si elle entroit sa présence ne fît soulever la bourgeoisie, et qu'ils ne fussent plus maîtres dans la ville, sortent avec un fort détachement, dans le dessein d'enlever la princesse. Son escorte, toute foible qu'elle étoit, fit démonstration de résistance. Anne elle-même en donna le signal, en sautant en croupe sur le cheval de Dunois; et Rieux, honteux de se battre contre une jeune fille commise à sa garde, rentra tristement dans la ville. Réflexion faite cependant, il reparoît le lendemain, disposé cette fois à ne pas laisser perdre l'occasion. Anne présente encore le combat; mais Dunois, ne jugeant pas le défi soutenable, obtient de pouvoir se retirer avec la princesse, sous la condition de la ramener lui-même dans la ville à un jour marqué, et donne Jean de Luan, son ami, capitaine des gardes du duc d'Orléans, et échappé à Saint-Aubin, pour garant de sa parole. La vie de l'otage dépendoit de la fidélité de Dunois à sa promesse; mais l'otage, sentant combien il importoit au bonheur de la princesse de ne pas être remise à la discrétion du vieux Alain, se dévoue et mande à son ami que, quelque chose qui puisse lui arriver, il sauve la princesse. Dunois obéit à Luan, en tremblant pour ses jours. Rieux et d'Albret heureusement respectèrent la généreuse confiance du chevalier françois. Il ne lui arriva rien, et Dunois conduisit la princesse à Rennes, dont

1489-90.

1489-90. les habitants lui firent une réception honorable, et lui renouvelèrent le serment d'une inviolable fidélité, dont ils venoient récemment de donner la meilleure preuve, en faisant échouer les dispositions de La Trémouille pour s'emparer de leur ville.

Anne éprouvoit l'embarras attaché au malheur; des conseils, des promesses, de la commisération, et presque aucun secours. Henri VII écrivoit à la fille de son ancien ami des lettres affectueuses, pleines d'exhortations et de conseils; il lui mandoit sur-tout qu'elle se gardât bien d'écouter les agents de la France, et qu'elle n'eût de confiance qu'aux siens. Il lui envoya, avec ses instructions, quelques troupes qui, à leur débarquement, se comportèrent à-peu-près comme dans un pays de conquête, et lui firent plus de mal que de bien. Ferdinand, roi d'Espagne, et Isabelle mandoient aussi à l'orpheline qu'elle ne se laissât pas décourager, qu'ils feroient de leur côté pour elle une puissante diversion, sitôt qu'elle auroit reçu les renforts qu'elle attendoit d'Angleterre, de Flandre et d'Allemagne. De leur côté, les généraux de Charles VIII, en avançant dans la Brétagne, et s'emparant de tous les postes utiles, publioient que ce monarque ne se fortifioit dans la province que pour empêcher qu'elle ne devînt la proie des ambitieux, qui feignoient d'aspirer à la main de sa pupille pour envahir plus aisément sa souveraineté.

Au milieu de ces fallacieuses adulations, l'odieux Alain continuoit ses persécutions. Il paroît que le roi d'Angleterre l'appuyoit, afin d'avoir en Bretagne un duc de sa main. Ses partisans devenoient tous les jours plus pressants, et faisoient craindre une violence. Afin d'ôter à cet amant forcené toute prétention, et de se

soustraire pour toujours à ses poursuites, Anne prend un parti extrême. Son père l'avoit fiancée à Maximilien. Ce prince, après neuf mois de captivité, venoit d'être rendu à la liberté par les mesures efficaces de l'empereur, qui avoit fait entrer une armée en Flandre pour délivrer son fils. Anne lui fait savoir que, fidèle à l'engagement pris par son père, elle consent à l'épouser. Sur cette offre il auroit dû accourir; mais, retenu en Allemagne par une guerre d'ambition, il se contenta d'envoyer des ambassadeurs. Le principal d'entre eux étoit chargé de le représenter. Après la cérémonie ecclésiastique, la nouvelle épouse se mit au lit, et l'ambassadeur, tenant en main la procuration de son maître, mit une jambe nue dans le lit nuptial. Cérémonie bizarre qui fit tourner Maximilien en ridicule quand elle fut divulguée. 1489-90.

Tout cela se fit si secrètement que les plus familiers de la cour n'en eurent aucune connoissance, pas même Dunois, quoiqu'il fût très assidu auprès de la princesse, et qu'il eût auprès d'elle assez de crédit pour les services qu'il lui avoit rendus en la défendant contre le sire d'Albret. Cet événement l'étonna fort quand il vint à l'apprendre. La prison du duc d'Orléans lui ayant ôté l'espérance de procurer au prince la main de la princesse, il travailloit alors à la mettre dans celle de Charles VIII, non seulement pour son propre avantage, mais aussi pour celui du duc d'Orléans, dont il se flattoit d'obtenir la liberté par ce service. Quoique déconcerté par ce brusque mariage, il ne se rebuta pas. 1491.

Il remontra à la cour de France, qui avoit agréé sa secrète médiation, que, si sincèrement on avoit dessein d'acquérir la Bretagne par le mariage de la princesse,

1491. il falloit prendre des moyens tout autres que ceux qu'on avoit employés jusqu'alors. Mal-à-propos, écrivit-il, on a fatigué le peuple breton par la guerre, et effrayé les seigneurs par l'ostentation d'une puissance attentatoire à leurs privilèges. Ce sont les demandes perpétuelles faites par Louis XI à François II, tantôt d'un hommage accompagné d'obligations onéreuses ou humiliantes, tantôt de renonciation forcée à toute autre alliance, qui ont aigri le père, dont le mécontentement a passé à la fille, et lui a inspiré pour la France un éloignement difficile à vaincre. On peut voir, par le simulacre de mariage qu'elle vient de se permettre, que, malgré la foiblesse de son âge, elle est capable d'une résolution ferme et même désespérée. On ne la ramènera qu'en lui montrant le dessein, non de la dominer, mais de placer sur sa tête une couronne due à sa naissance et à ses belles qualités. L'adroit négociateur ajoutoit que cette perspective deviendroit encore plus attrayante pour la princesse, si elle étoit présentée par le duc d'Orléans, parcequ'elle se rappeloit avec plaisir qu'il avoit daigné, lorsqu'elle ne faisoit que de sortir de l'enfance, lui marquer des sentiments qui la flattoient, et parcequ'elle croyoit que le prisonnier souffroit pour elle.

Pendant que madame de Beaujeu tenoit le prince sous bonne garde, elle s'étoit rendue facile pour la liberté de ses courtisans. Commines même, un des principaux conseillers du duc, fut tiré de sa cage de fer et rétabli dans une partie de ses biens et de ses honneurs. Elle ne s'opposa pas non plus à la délivrance du prince d'Orange, un des prisonniers de Saint-Aubin-du-Cormier, et qui avoit été regretté alors par le feu duc François et par sa fille. En sortant de prison, il eut

permission d'aller en Bretagne, sous prétexte d'y rétablir sa santé et ses affaires; mais il y fut en effet envoyé exprès pour aider Dunois à convertir la princesse. Quoique le ressentiment de la gouvernante dût être amorti depuis trois ans qu'elle tenoit le duc d'Orléans dans les fers, on ne crut pas apparemment qu'elle fût encore assez disposée en sa faveur, puisqu'on lui cacha les mesures qu'on prenoit pour sa délivrance. C'est du côté du jeune monarque que les sollicitations se tournèrent. Les tentatives furent long-temps inutiles. Charles, imbu des maximes politiques de sa sœur aînée, résistoit: un jour enfin la cadette, épouse du duc d'Orléans, se présente devant son frère en habits de deuil, les cheveux épars, toute en larmes; elle se précipite à ses genoux. Sa douleur sollicitoit d'autant plus la compassion, qu'on savoit que, disgraciée de la nature, elle n'étoit pas épouse heureuse. Son frère la relève avec empressement; ému lui-même jusqu'aux larmes, il l'embrasse et lui dit: « Consolez-vous, ma sœur, vous « obtiendrez ce que vous souhaitez si ardemment. Fasse « le ciel que vous n'ayez jamais à vous en repentir! » 1491.

Cependant n'ayant pas encore fait usage de son autorité, le jeune monarque hésitoit à en commencer l'exercice par une mortification donnée à une sœur dont il étoit accoutumé à respecter les volontés; mais à force d'instances on le détermina. Il prétexte une partie de chasse pour s'éloigner de la surveillance de la gouvernante, s'approche de Bourges, envoie deux de ses chambellans faire ouvrir les portes de la tour à son cousin. Il l'attendoit impatiemment dans un château voisin. Le prince arrive, embrasse les genoux du roi, sans pouvoir proférer une parole. Charles le serre plusieurs fois

1491. dans ses bras, et, non content d'avoir employé le reste du jour à parler sans aigreur du passé, il lui fait dresser un lit dans sa chambre. De ce moment commença entre eux une affection qui ne s'est jamais démentie.

A cette nouvelle, madame de Beaujeu comprit que son autorité expiroit. Elle écrivit à son frère une lettre, dans laquelle elle disoit ne regretter que la perte de ses bonnes graces. Le roi la rassura à cet égard, et lui témoigna le desir de continuer à se conduire par ses conseils; en effet, elle fut toujours consultée dans les grandes affaires. Il se fit une réconciliation générale à la cour. Le sire de Beaujeu s'efforça de faire oublier au duc d'Orléans, par ses prévenances, les procédés plus que sévères de sa femme. Les courtisans des deux partis se confondirent, et depuis jamais régne n'a été plus exempt de factions que celui de Charles VIII.

Il donna au nouveau réconcilié le gouvernement de Normandie, place de confiance, dans un moment où on pouvoit craindre que la position de cette province à l'égard de l'Angleterre, ne favorisât les efforts que Henri VII pourroit faire pour traverser les vues de la France sur la Bretagne, et pour procurer même, au besoin, l'évasion de la jeune princesse. L'intrigue fut si habilement conduite, que peu-à-peu tous ses alentours furent gagnés; le maréchal de Rieux se réconcilia avec Dunois, et le sire d'Albret lui-même, proscrit en Bretagne et en France, fit sa paix avec celle-ci, s'attacha à sa cause, et livra, pour gage de sa foi, la ville de Nantes qu'il tenoit encore, et où il étoit menacé d'être forcé par les Anglois. Les difficultés les plus grandes vinrent de la princesse elle-même. « Toute jeune qu'elle étoit, « dit Daniel, âgée seulement de quatorze ans, elle faisoit

« paroître beaucoup d'esprit, de la grandeur d'ame et « de la fierté. » Sans inclination pour Maximilien, elle se croyoit irrévocablement liée avec lui par le mariage qu'elle venoit de contracter, et des préjugés inspirés dès la plus tendre enfance lui donnoient de la haine pour la nation françoise et de l'aversion pour le roi. Aussi, dès que le chancelier Montauban, choisi par Dunois pour rompre la glace, lui eut parlé d'épouser ce prince, elle entra dans des transports de fureur, s'abandonna aux larmes et aux reproches, et s'écria qu'elle étoit trahie. Cependant, cette première impétuosité calmée, on l'accoutuma à écouter; mais aux douceurs de l'insinuation on jugea nécessaire de joindre des alarmes: enfin on l'attaqua comme une place à conquérir qui ne se rendroit qu'à la force, et avec tous les honneurs de la guerre. 1491.

Par le conseil de Dunois, les troupes françoises entrèrent en foule en Bretagne sous le commandement de La Trémouille. Il approchoit de Rennes par des circuits pour l'investir, et avançoit à proportion du besoin qu'on avoit d'effrayer la princesse. Les craintes n'étoient pas difficiles à inspirer. Anne ne se voyoit pas une garnison capable de résister à La Trémouille, s'il arrivoit; point d'ordres donnés pour lever des troupes, point de généraux, les coffres vides, tout son conseil gagné, demeurant dans l'inertie, et autour d'elle un peuple dans la consternation. Dans cette extrémité, il n'y eut pas jusqu'au duc d'Orléans, que Dunois s'étoit toujours proposé de rendre utile, soit pour lui procurer la liberté, soit pour consolider son crédit à la cour, qui ne fût employé par celle-ci pour achever d'ébranler la résolution de la jeune duchesse. L'exemple du sacri

fice qu'il faisoit lui-même fut l'argument persuasif
1491. qu'il employa près d'elle pour en obtenir un consentement qui devoit assurer le bonheur des deux peuples. Le maréchal de Rieux, la dame de Laval, et beaucoup d'autres personnes de son intimité, ou séduites, ou persuadées, firent un effort commun contre elle, et lui dirent nettement qu'il falloit se déterminer à être ou reine de France, ou princesse dépouillée.

Il ne lui restoit de défense que l'objection de son engagement avec Maximilien, et la difficulté d'échapper à la surveillance des Allemands, qui l'environnoient et l'observoient depuis son mariage, comme leur propriété. Le scrupule lui conseilloit quelquefois d'aller joindre cet époux. Quel époux! lui répondoit-on, qui, au lieu de venir recevoir lui-même votre main, vous a exposée à une cérémonie dont la bizarrerie devoit blesser votre délicatesse? Vous convient-il d'aller le chercher? S'il a montré si peu d'empressement pour Anne souveraine, comment recevra-t-il Anne privée de ses états et fugitive? Et à quelles calamités abandonnerez-vous les malheureux Bretons? François, Allemands, Anglois, Espagnols, tous fondront sur la Bretagne, pilleront les villes, ravageront les campagnes. Il naîtra entre les seigneurs des prétentions qui les mettront aux mains les uns contre les autres; ils déchireront la province en lambeaux, et la diviseront entre eux et les étrangers; au lieu que tout sera dans l'ordre, si avec un monarque jeune, et d'une grande réputation de bonté, vous daignez vous asseoir sur le premier trône du monde.

Cette brillante perspective n'étoit pas une illusion; mais l'honneur délicat de la jeune princesse lui défendoit de l'envisager volontairement: elle voulut y être

forcée. Rennes étoit investie; elle en soutint le siége, et ne se rendit que lorsqu'elle fut réduite à capituler. 1491.
Dans le traité qu'elle conclut, elle stipula une entière liberté pour elle et pour les Allemands de se retirer. Mais cette condition n'étoit effectivement que pour ces derniers, qu'on avoit besoin de tromper, et auxquels on laissa l'opinion qu'ils alloient être employés à la conduire de Bretagne en Flandre, où devoit se rendre le roi des Romains, son époux. Elle fit elle-même des préparatifs pour ce prétendu voyage, et, pendant qu'on l'en croyoit uniquement occupée, elle part secrétement, accompagnée seulement du chancelier Montauban et de deux seigneurs bretons, prend la route de la Touraine, et se rend au château de Langeais, où le roi l'attendoit. Tout étoit prêt; les dispenses arrivées de Rome, le contrat dressé. Jamais il n'y en eut de plus simple. Anne, seule héritière de la Bretagne depuis la mort de sa sœur Isabelle, arrivée l'année précédente, transportoit au roi, si elle mouroit sans enfants, tous ses droits sur cette province: s'il mouroit le premier, aussi sans enfants, Anne rentroit dans tous ses droits, même dans ceux que la France avoit réclamés en différents temps. La veuve ne pourroit se remarier qu'au roi de France, successeur de son époux, et s'il étoit lui-même engagé dans le mariage, qu'au plus proche héritier de la couronne, qui ne pourroit aliéner ses seigneuries qu'en faveur du roi. Le contrat signé, la cérémonie se fit dans la grande salle du château, aux yeux de tous ceux que le local permit d'y admettre. Dunois n'assista pas à son triomphe. Une attaque de goutte venoit de l'enlever au moment du départ.

De Langeais la cour se rendit à Saint-Denys, où la 1492.

1492. reine reçut la couronne. L'entrée des deux époux à Paris fut très brillante, et suivie de fêtes qui ne firent pas négliger les affaires. Deux princes se montrèrent fort mécontents de ce mariage, Maximilien et Henri VII. Le premier avoit à se plaindre d'une double injure. Charles lui ravissoit sa femme, et faisoit divorce avec Marguerite sa fille, qui étoit actuellement élevée en France dans l'espérance du trône. Le roi ne pouvant se dissimuler ses torts à son égard, crut devoir prévenir par une ambassade solennelle, non le père, que la colère transportoit outre mesure, mais le frère de la princesse, l'archiduc Philippe. La députation fut d'abord assez mal reçue; mais après quelques paroles d'aigreur, et que la circonstance rendoit excusables, on entra en explication. Les ambassadeurs dirent que la princesse autrichienne avoit toujours été traitée en France avec les égards et les attentions que son âge et son rang exigeoient, et qu'on étoit prêt à la faire reconduire le plus honorablement qu'il seroit possible; qu'on sentoit bien que cet événement devoit entraîner des modifications au traité d'Arras, et que le roi étoit prêt à nommer des commissaires pour y travailler. Par ce traité la France avoit obtenu l'Artois et la Franche-Comté. La proposition d'y faire des changements étoit une ouverture qui présentoit à l'Autriche un moyen facile de recouvrer ces deux provinces en tout ou en partie. Maximilien, encore trop piqué, se refusa à ces offres, et déclara la guerre; mais il la fit mollement, et la France ne la poussa pas non plus avec vigueur.

Le roi d'Angleterre, moins offensé, se montra aussi irrité. Il assembla son parlement, y éclata en invectives et en menaces. Il aimoit à haranguer, s'en croyoit le

talent et se donna carrière en cette circonstance. « Le « roi de France, dit-il, est un ambitieux qui vient d'en- « vahir la Bretagne, un perfide qui viole les traités et « refuse de payer le tribut que son père et lui ont pro- « mis à l'Angleterre. J'irai, je me mettrai à la tête de « mon armée, et je ne serai pas seul. Le roi des Romains « armera le corps germanique. Les rois de Castille et « d'Aragon tomberont sur la Gascogne et le Languedoc. « Les brouilleries en France ne sont pas si épuisées qu'on « ne puisse les faire renaître. Mais qu'avons-nous besoin « de tant d'aides? Ne sont-ce pas nos pères qui ont « triomphé seuls à Créci, à Poitiers, et à Azincourt? La « France compte beaucoup d'hommes et peu de soldats. « Son infanterie est peu redoutable; quant à la cava- « lerie, qui fait toute sa force, il nous sera aisé d'éluder « son impétuosité. Maîtres de la plaine après le débar- « quement, nul doute que nous ne rendions ces cava- « liers inutiles, en plaçant nos camps sur des hauteurs « qui leur seront inaccessibles. Quant aux frais de la « guerre, ne vous en effrayez pas d'avance, ils ne seront « pas si considérables qu'on se l'imagine, et j'aurai soin « que la guerre nourrisse la guerre. J'exhorte les riches « à fournir les fonds. Ils trouveront en France de quoi « se dédommager. » 1492.

Il ne taxa personne, et son impôt n'en fut pas moins productif, par l'adresse de Morton, son chancelier. Il se donnoit la peine d'endoctriner lui-même les percepteurs. « Quand vous verrez, leur disoit-il, un homme « économe et frugal, vous lui représenterez que, dépen- « sant peu, il a sans doute des épargnes considérables, « dont il doit contribuer au salut de la patrie. A celui « qui vit avec faste, ou dont le train a l'air de l'opulence,

1492. « vous lui remontrerez qu'apparemment il a, pour se « maintenir dans cet état, des ressources dont il est re- « devable à la protection du gouvernement, qu'il doit « réciproquement soutenir par des sacrifices. » On appela cet argument *la fourche de Morton*, parceque celui qui n'étoit pas percé par une pointe du dilemme n'échappoit pas à l'autre.

Henri, dans l'ardeur de l'enthousiasme qu'il venoit d'inspirer, tira beaucoup d'argent, dont il ne se pressa pas de se servir pour les préparatifs de guerre que la nation desiroit. Il l'entassa précieusement dans ses coffres pour son propre usage. Cependant, comme on ignoroit en France ses intentions pacifiques, on y prit des mesures comme contre un danger pressant. On leva des troupes. On fortifia les villes voisines de Calais, où l'Anglois pouvoit faire sa descente, et sur-tout, comme lui, on demanda de l'argent. Il paroissoit alors un aventurier nommé Perking, qui se disoit fils d'Édouard IV, et frère des deux enfants de ce prince, que le cruel Richard avoit assassinés dans la tour de Londres. Charles VIII l'accueillit et lui promit de seconder le parti qui se formoit pour lui en Angleterre; mais en même temps qu'il effrayoit Henri par la menace de secourir cette faction, il négocioit avec lui et lui faisoit tomber les armes des mains en les remplissant d'or. Des trois articles qui composent le traité signé à Étaples, deux ne parlent que d'argent; six cent vingt mille écus d'or (1) pour la solde des Anglois envoyés au secours de la princesse de Bretagne, après la mort de son père:

(1) L'écu, ou pièce d'or de ce temps, étoit au titre de 23 karats et à la taille de 70 au marc; ainsi sa valeur seroit aujourd'hui de 11 liv. 7 s.

cent vingt-cinq mille écus pour cinq termes de la pension promise par Louis XI au roi Édouard; cinquante mille livres par an jusqu'à l'entier remboursement. Troisième article : le roi des Romains et son fils Philippe pourront accéder à ce traité. Si le roi les attaque, permis à l'Angleterre de les secourir; s'ils sont agresseurs, l'Angleterre ne pourra leur donner aucun secours. 1492.

Mais ils n'en eurent pas besoin. Charles acheta la paix par des sacrifices au-delà peut-être de leurs espérances. Lorsque Louis XI avoit accepté l'Artois et la Franche-Comté pour dot de la princesse Marguerite, fille de Maximilien, il possédoit déja ces provinces par conquête. S'il consentit à les recevoir par contrat de mariage, c'étoit apparemment afin de légitimer le droit de la force. Charles VIII proposa de les rendre avec la princesse, excepté quelques villes et enclaves qu'il retiendroit, comme appartenant, de temps immémorial, à la couronne de France. Il ne réclama point les villes de Lille, Douay et Orchies, qui devoient revenir à la couronne par la restitution de l'Artois et de la comté de Bourgogne; mais il ne rendit pas non plus le Mâconnois et l'Auxerrois; et les prétentions de chacun furent réservées, à la charge de les poursuivre par voie amiable. Les princes autrichiens acceptèrent volontiers ces offres généreuses; les deux provinces rentrèrent sous leur domination, et la princesse, reconduite en Flandre, avec de grands honneurs, épousa depuis Jean de Castille, fils de Ferdinand *le Catholique*, et après lui, Philibert II, duc de Savoie. C'est ainsi que la maison d'Autriche a su s'enrichir même par les mariages manqués. 1493.

La facilité du jeune monarque à se dépouiller n'échappa point à l'œil attentif de Ferdinand, roi d'Ara-

1493. gon. Ce prince possédoit des droits sur le Roussillon, que son père avoit, non pas cédé, mais engagé à Louis XI, à condition qu'en rendant la somme stipulée, la province lui seroit restituée. Cette clause, réclamée par l'Aragonois, et disputée par le François, avoit été souvent inutilement controversée entre eux, et ne cessoit d'être un motif d'aliénation et de guerre. Ferdinand, connoissant les dispositions du roi, renouvelle ses plaintes et sa demande. Le moment étoit opportun, Charles avoit en tête un projet dont il souhaitoit pouvoir uniquement s'occuper. Il prend brusquement son parti, et rend le Roussillon à Ferdinand, sans exiger ni la somme ni les intérêts. Il demande seulement que les anciens traités avec l'Espagne soient renouvelés, que par celui-ci Ferdinand et Isabelle renoncent expressément à toute alliance avec les ennemis de la France, et qu'ils promettent de ne point s'opposer aux projets des François sur l'Italie, et de ne marier leurs enfants ni à ceux du roi des Romains ni à ceux du roi d'Angleterre. Les monarques espagnols promettent tout, s'engagent, jurent, reçoivent l'investiture de la province, et, trois ou quatre ans après qu'ils sont en possession, ils marient une de leurs filles au fils de Maximilien, l'autre au fils de Henri VII, et prennent pour leur fils Marguerite, qui venoit de manquer la couronne de France. On rapporte de cette princesse, qu'allant de Flandre par mer trouver son nouvel époux, et accueillie d'une furieuse tempête, elle fit, dans le fort de l'orage, ces deux vers :

Ci gît Margot, la gente damoiselle,
Qu'eut deux marys, et sy mourut pucelle.

Est-ce le scrupule qui persuada à Charles le sacrifice du Roussillon? Des historiens l'ont cru, et ont même indiqué une manœuvre de Ferdinand, qui a pu faire naître ce sentiment. On a nommé ce prince le *Catholique*, et, eu égard à sa conduite oblique et ténébreuse, par un terme adouci, le *Politique*. Il a été le Louis XI de l'Espagne. Il gagna, dit-on, le père Maillard, cordelier, célèbre prédicateur, et confesseur de Charles VIII, qui montra à son pénitent l'ame de Louis XI détenue dans les feux du purgatoire, tant qu'il se maintiendroit lui-même dans la possession d'un bien injustement retenu par son père; de là ce facile abandon, malgré l'avis opposé de tout le conseil et la réclamation des peuples qu'il abandonnoit. Il est très possible, en effet, que l'ame timorée du jeune monarque se soit ouverte à la crainte inspirée par un remords de conscience, ou se soit alarmée par un sentiment de piété filiale; il est possible encore, ainsi que l'ont cru d'autres écrivains, qu'il ait été entraîné par le desir de signaler, par la justice et par ce trait de générosité, les jours où il commençoit à régner par lui-même; mais ces motifs, s'il les eut, furent aussi puissamment secondés par la passion d'une autre gloire exagérée, qui fut bien funeste à la France. 1493.

Mais, avant d'entamer le récit des entreprises auxquelles elle donna lieu, il est à propos d'oublier un instant les puissances de la terre, pour arrêter nos regards sur un simple particulier, qui ouvroit alors dans l'Occident une carrière immense au commerce, aux arts, aux sciences et à la politique. Christophe Colomb étoit son nom. Né à Gênes de parents navigateurs, il étoit

1493. navigateur lui-même, géographe et astronome. Génie vaste, il avoit entrevu que la mer devoit lier l'Europe et les Indes : ame ferme et intrépide, il entreprit de le prouver en franchissant l'espace qui les séparoit. Mais une pareille expérience étoit au-dessus des forces d'un particulier ordinaire. Il s'adressa donc à sa patrie, qui le traita de visionnaire; à Charles VIII, qui, préoccupé d'autres soins, ne l'écouta pas; à l'avare Henri VII, qui le chassa; à Emmanuel, roi de Portugal, dont le conseil recueillit les projets de l'étranger et voulut lui en dérober l'honneur; à Ferdinand enfin, et à Isabelle, qui soutint huit ans ses espérances, et qui finit par l'éconduire encore après cette longue attente. Il se disposoit à quitter l'Espagne, lorsque deux protecteurs zélés l'y retinrent, et, lui conciliant la faveur de la reine, lui obtinrent par elle trois petits vaisseaux. Colomb trouva, non sans peine, quelques aventuriers qui voulurent bien partager sa fortune, et, le 3 août 1492, il appareilla enfin du port de Palos pour sa hasardeuse expédition. Il faut se reporter à l'état de la navigation à cette époque pour comprendre toute l'impression d'inquiétude et de terreur qu'une course aussi obstinée qu'infructueuse, pendant plus de deux mois, et sur une mer qui sembloit n'avoir pas de terme, dut répandre sur les équipages. Aussi fallut-il à Colomb, non seulement une mesure peu commune d'intime conviction pour persister dans son entreprise, mais encore d'adresse et de fermeté, tantôt pour dissiper les terreurs de ses compagnons abattus, et tantôt pour résister aux vœux, aux prières et aux menaces de ces mêmes compagnons mutinés, qui vouloient le forcer au retour. Au moment où il alloit se voir contraint de

leur céder, et le soixante et dixième jour depuis son départ, sa longue persévérance fut enfin couronnée par la vue de l'île de Guanahami, l'une des Lucayes, et la première des découvertes américaines; car ce ne furent point les Indes qu'il rencontra, mais un nouvel hémisphère interposé entre elles et l'Europe. 1493.

Un étonnemeut mêlé d'admiration fut le sentiment général que produisit ce succès inespéré; le Portugal y joignit celui d'une généreuse émulation : il équipa des vaisseaux destinés à obtenir, par une autre route, de semblables résultats. Vasco de Gama doubla le premier le cap redouté des Tempêtes, qui, dès-lors, d'un meilleur augure, prit le nom de cap de Bonne-Espérance; et, après une navigation de six mille lieues, il aborda réellement aux Indes. Là, des établissements devenus bientôt formidables aux premiers potentats de l'Asie changèrent et altérèrent tous les rapports politiques et commerciaux reconnus jusqu'alors; et donnant aux Portugais une prépondérance sur le commerce, que l'exiguité de leur territoire sembloit leur refuser, leur assignèrent aussi dès-lors une place nouvelle entre les puissances de l'Europe. Mais revenons à Charles, dont l'expédition imprudente date justement de l'époque de la grande découverte de Colomb.

On peut se représenter Charles, sortant du château d'Amboise après la mort de son père, comme un jeune homme échappant aux liens d'une discipline sévère, qu'il rompt pour la première fois. Dans sa position, chacun forme des projets selon son état. Charles étoit roi : il rêva guerres, combats, conquêtes, et prétendit bien ne pas se contenir dans le cercle étroit où son père avoit vécu. Alexandre, Charlemagne, héros dont

1493. il se faisoit raconter les exploits, étoient des modèles qu'il se proposoit; mais par où commencer? Quel peuple assujettira-t-il? L'Italie, de tous temps si fertile en événements célèbres, fut la contrée qui lui offrit une arène où il crut pouvoir déployer son courage et placer ses trophées à côté de ceux des Césars.

Deux maisons d'Anjou, issues de celle de France, avoient depuis deux siècles occupé le trône de Naples, échu à la première par conquête, et à la seconde par adoption. Alphonse V, roi d'Aragon, par une suite de victoires mêlées d'intrigues, en avoit renversé le roi René, héritier de la seconde maison d'Anjou, et oncle de Louis XI, et y avoit placé Ferdinand, son fils naturel. Louis, fidèle à sa politique de ne pas rendre ses parents trop puissants, ne secourut pas René. Ce prince, orné des vertus douces qui lui ont acquis le surnom de *Bon*, préféra, à un royaume sans cesse agité, une vie tranquille dans la société des savants, et l'exercice des arts agréables qu'il cultivoit avec succès. Il partageoit ses loisirs entre la Provence et l'Anjou, qu'il rendit heureuses. En mourant, il laissa le royaume de Naples, dont il n'étoit plus que titulaire, au comte du Maine, son neveu. Celui-ci mourut sans enfants, et fit aussi un testament par lequel il adoptoit pour ses héritiers Louis XI, le dauphin, et leurs successeurs sur le trône de France.

Cet héritage, qui ne pouvoit s'obtenir sans guerre, ouvrit à l'imagination de Charles VIII un vaste champ d'espérances, dont il croyoit le succès infaillible. L'Italie étoit partagée en principautés et en républiques jalouses, et perpétuellement armées les unes contre les autres. Le jeune monarque ne doutoit pas que, se pré-

sentant à la tête d'une nombreuse armée, au milieu de ces rivaux, tous n'accourussent à lui pour obtenir sa médiation ou ses secours, qu'il ne devînt leur arbitre ou leur vainqueur, et que plusieurs même des chefs mercenaires qui servoient alternativement les petites puissances qui les soudoyoient, ne vinssent grossir ses bataillons pour avoir part à ses conquêtes. Aucune ville alors, aucune citadelle ne pourroit retarder sa marche triomphante: Rome même seroit forcée de lui ouvrir ses portes. Arrivé sur les frontières de Naples, quels princes auroit-il à y combattre? Le vieux Ferdinand, le plus vicieux et le plus méprisé de tous les hommes; Alphonse, son fils, détesté pour sa cruauté; et enfin un jeune Ferdinand, fils d'Alphonse, à peine sorti de l'adolescence. Charles étoit très persuadé qu'à son approche les seigneurs et les peuples se déclareroient pour lui, préférant l'honneur de vivre sous le sceptre du monarque françois, héritier des princes angevins, leurs maîtres légitimes, à la honte de courber la tête sous le joug d'une race bâtarde. 1493.

Ce n'est pas outrer les intentions du jeune monarque que de dire qu'à son projet sur Naples il ajoutoit celui de s'emparer de Constantinople, et de chasser les Turcs de l'Europe. Le trône ottoman étoit occupé par Bajazet II; il lui avoit été disputé par Zizim, son frère: celui-ci, vaincu dans une bataille, s'étoit réfugié chez les chevaliers de Rhodes, d'où il avoit passé en France. Innocent VIII, fondant sur le prince turc le succès d'une croisade, le demanda à Charles VIII, qui l'accorda, sous la condition expresse que le prince musulman lui seroit rendu quand il le redemanderoit. Cette clause suffiroit pour manifester l'intention du jeune monar-

que; mais on sait de plus qu'il attira à sa cour André
1493. Paléologue, neveu et héritier du dernier empereur de Constantinople, qu'il eut avec lui de fréquentes conférences, qu'il lui fit des gratifications considérables, et on a la probabilité qu'il signa avec le prince grec un traité, par lequel celui-ci lui transportoit tous ses droits sur l'empire de Constantinople.

Cette conquête étoit donc la chimère de Charles; mais il ne devoit y songer qu'après qu'il auroit atteint son but principal, savoir, la couronne de Naples. Le projet sur Naples fut discuté dans un grand conseil tenu au Plessis-lès-Tours. Le seigneur de Graville, amiral de France, remontra avec beaucoup de force les difficultés de l'entreprise. La commencera-t-on par mer? dit-il, nous n'avons point de vaisseaux. Par terre? il faudra traverser les états de douze ou quinze principautés ou républiques, et les soumettre ou les gagner, avec le risque de les trouver ensuite traîtres ou inconstantes. Tout le monde parle d'aller, et personne ne parle du retour. On n'est point effrayé de l'idée d'enfermer un roi de France à trois cents lieues de son royaume, entre tant de princes et de villes si opposés d'intérêts et de politique. C'est cette opposition même, dit-on, qui fera notre sûreté; mais est-il sans exemple qu'après de grandes tempêtes dans ce pays le calme s'y soit tout-à-coup rétabli? et si ces Italiens, nation ombrageuse et versatile, viennent à s'accommoder, resserrés alors au milieu d'eux, et à leur merci, que deviendrons-nous? Graville fit encore d'autres objections très sensées, tirées de la jalousie des Anglois, de la haine de Maximilien, devenu empereur, et de la politique du roi d'Espagne.

Mais le parti du roi étoit pris, et il s'y trouva confirmé par l'empressement de tous les princes d'Italie à rechercher son alliance. L'un offroit des vivres, l'autre des troupes, quelques uns seulement le passage. Les Vénitiens, les plus dangereux de ceux qu'il ne falloit pas avoir contre soi, promettoient la neutralité, mais de mauvaise grace, comme gens qui se défioient, et dont par conséquent il falloit se défier. Le pape seul se déclaroit assez ouvertement contre l'expédition qu'il avoit desirée lorsque le roi Ferdinand refusoit de lui faire hommage du royaume de Naples. Le pontife exigeoit cette soumission, fondée sur l'usage. Tant que l'Aragonois persista dans son refus, Alexandre VII (Rodrigue Borgia), qui occupoit alors le saint-siége, ne fut pas fâché que son hommagé fût menacé des armes des François, afin de le contraindre de faire acte de vassal; mais, sitôt que Ferdinand eut promis de se soumettre, Alexandre envoya à Charles un légat pour essayer de le détourner de son entreprise, et, n'ayant pu l'en dissuader, il se déclara ouvertement pour Ferdinand. Le roi, pour modérer son zéle, lui donna l'inquiétude de la convocation d'un concile général. Nul pape n'avoit eu plus à craindre une pareille assemblée qu'Alexandre, qui déshonoroit la chaire de Saint-Pierre par l'ostentation de tous les vices. 1493.

Un autre Italien, Ludovic Sforce, surnommé le Maure, devenu fameux par ses crimes, desiroit aussi l'irruption des François par le même motif d'inquiéter et d'embarrasser le roi Ferdinand. Il étoit tuteur de Jean Galéas, son neveu, auquel appartenoit le duché de Milan, comme fils de Galéas Marie, aîné de Ludovic et de Bonne de Savoie, tante de Charles VIII. Ce jeune

prince avoit épousé la petite-fille du monarque napo-
1493. litain. Depuis le mariage, le tuteur tenoit les deux époux renfermés dans le château de Pavie, sous prétexte de les mettre en sûreté contre les émeutes populaires, qu'il excitoit lui-même. On ne voyoit que trop qu'il en vouloit aux états de son pupille. Comme le grand-père pouvoit mettre obstacle à son dessein, il fut un des plus ardents à provoquer une guerre qui devoit occuper assez Ferdinand pour qu'il ne songeât point aux intérêts du mari de sa petite-fille. Ludovic obtint du futur conquérant de Naples un traité d'alliance offensive et défensive. Le roi signa aussi une convention avec plusieurs seigneurs napolitains, mécontents et réfugiés auprès de lui. Ceux-ci promettoient de susciter une révolution dans le royaume. Sur leur parole, dont il regardoit les effets comme assurés, Charles congédia, sans vouloir les entendre, des ambassadeurs que Ferdinand lui envoya pour s'expliquer et se concilier avec lui. Le vieux roi, qui avoit fait la guerre toute sa vie, fut si fâché de s'y voir engagé au moment où il espéroit quelque repos, qu'il en mourut de chagrin. Alphonse, son fils, lui succéda.

1494. Charles VIII commença son expédition comme fera tout monarque françois qui voudra réussir, en excitant l'enthousiasme de la nation; il indiqua un grand tournoi à Lyon. La noblesse y accourut de toutes les provinces. Au milieu des plaisirs de cette fête militaire, le jeune monarque annonce l'expédition d'Italie, et déclare qu'il la commandera en personne. Non seulement toute cette jeunesse brillante, mais les guerriers même blanchis sous le harnois, veulent y prendre part. Il ne resta de seigneurs que quelques uns des plus âgés,

que le roi chargea du gouvernement avec la princesse Anne de Beaujeu sa sœur. Il partit dans le mois d'août, fut attaqué de la petite vérole dans la ville d'Ast, où le rendez-vous général étoit marqué, et en guérit promptement. 1494.

Pendant sa convalescence, le duc d'Orléans, qu'il avoit mis à la tête d'une des opérations les plus importantes de l'expédition, vint lui annoncer des succès qui ouvroient aux François le chemin de Naples. Le nouveau roi Alphonse, dans le double dessein de retarder la marche des François, et de tirer son gendre Galéas, sa fille, et leur fils âgé de quatre ans, des mains du farouche Ludovic-le-Maure, leva une armée, dont le but étoit de s'emparer du Milanez. Il l'embarqua sur des vaisseaux, dont le roi d'Aragon, son parent, lui fournit la plus grande partie; sa flotte, commandée par le prince Frédéric, son frère, devoit porter les troupes sur les côtes de la Toscane, d'où elles auroient pénétré dans le duché de Milan, dont elles se seroient emparées. Le duc d'Orléans, à la tête d'une flotte bien inférieure, manœuvra si bien que, sans grands combats, il força Frédéric de rentrer dans le port de Naples et de renoncer à ses desseins.

Ainsi Charles avança sans obstacle vers Milan, où Ludovic l'attendoit, plus inquiet que satisfait de l'arrivée d'un pareil auxiliaire. Quand il avoit sollicité la guerre, il croyoit que le roi commenceroit par des attaques partielles, sous des généraux dont lui Ludovic pourroit modérer les progrès; mais quand il le vit déployer toute sa puissance, venir en personne, et en état de lui faire la loi, il commença à s'apercevoir du danger dans lequel sa perfide politique l'avoit jeté. Il dissimula

1494. cependant son inquiétude, et vint avec l'air de la satisfaction au-devant du jeune monarque, menant la princesse de Ferrare, son épouse, accompagnée de toute sa cour.

La description de cette entrevue, faite par le continuateur de Velly, peut donner une idée du luxe et des modes du temps: « La princesse montoit un superbe « cheval, couvert de drap d'or et de velours cramoisi. « Elle avoit une robe de drap d'or vert, recouverte d'une « gaze légère; ses cheveux noués avec un ruban tom- « boient avec grace sur ses épaules et sur son sein; elle « avoit sur sa tête un chapeau de soie cramoisie, sur- « montée de cinq ou six plumes rouges et grises. Son « cortége étoit composé de vingt-deux dames de la pre- « mière qualité, vêtues comme elle, et de six chars cou- « verts de drap d'or, et remplis des plus rares beautés « de l'Italie. Charles ne voulut pas souffrir que la prin- « cesse mît pied à terre, disant qu'il iroit le lendemain « à son logis lui rendre la première visite. Il la trouva « encore plus magnifique et mieux parée que la veille. « Elle avoit une robe de satin vert, couverte de dia- « mants, de rubis et de perles; les manches, étroites et « déchiquetées dans toute leur longueur, laissoient voir « la chemise, et n'étoient attachées que par des rubans « gris, dont les bouts pendoient jusqu'à terre; cette robe, « qui lui découvroit entièrement la gorge, étoit garnie « d'un rang de grosses perles, séparées au milieu par « un rubis d'une grosseur et d'un éclat remarquable. « Elle étoit coiffée comme la veille, excepté qu'au lieu » d'un chapeau elle portoit une toque de velours sur- » montée d'aigrettes, et chargée de pierreries. Le jeune « roi, après un compliment fort court, lui proposa une « danse françoise; elle l'accepta et s'en acquitta de

« bonne grace ; et, à son exemple, les dames de sa com- 1494.
« pagnie ne refusèrent pas la main des cavaliers de la « suite du roi. » Cette visite, au lieu d'une cérémonie, devint un bal, et toute l'armée prit part à ces divertissements. Ayant ainsi commencé, les François ne continuèrent que trop à traiter cette guerre en partie de plaisir, jusqu'au moment où les Italiens, moins contents de ces fêtes que leurs femmes, les changèrent en combats.

Ludovic avoit fait préparer à Pavie, par où le roi devoit passer, la plus belle maison de la ville : mais Charles alla droit au château où étoit retenu Jean Galéas, avec son épouse, fille d'Alphonse, et leur fils. Cette brusque visite, que Ludovic n'apprit qu'au moment qu'elle se faisoit, l'embarrassa beaucoup. Il arriva lorsque le roi étoit prêt à entrer dans la chambre, et prit le parti de l'introduire lui-même. Charles trouva son cousin, qui étoit à-peu-près de son âge, étendu, presque mourant, sur son lit. Le malade tourna sur le roi ses yeux languissants, avec l'expression d'un homme qui demande du secours. Pendant que Charles ému lui adressoit des paroles de consolation, la jeune duchesse, avertie de la présence du monarque, échappe à ses gardes, s'élance dans la chambre, les cheveux épars, le visage baigné de larmes, se précipite aux genoux du roi, implore sa protection pour son mari, pour elle et pour son fils, et encore pour son malheureux père, qui n'a pas, disoit-elle, mérité votre disgrace, et qui en passera par toutes les conditions que vous lui imposerez. Cette dernière demande refroidit le roi, qui jusque-là avoit écouté la suppliante avec attendrissement. Il lui répondit d'un air embarrassé que la chose étoit trop avancée. Ludovic

1494. aperçut la nuance du mécontentement qui se répandoit sur le visage du roi, et le tira promptement de ce lieu, où le spectacle de la désolation pouvoit ramener des sentiments de compassion. Quelques jours après, Jean mourut, empoisonné dit-on. Ludovic se fit élire duc par les Milanois, au préjudice de son petit-neveu, et cet événement réalisa les soupçons qu'on avoit des projets du tuteur sur les états de son pupille.

Du Milanez, Charles entra sur les terres de la république de Florence, et la sévérité avec laquelle il traita la première place frontière qui fit résistance amena les Florentins à un accommodement. Pierre de Médicis, que la haine publique poursuivoit comme auteur de la guerre, étoit chef de leur députation. Pour se faire un mérite de l'accord, il prévint ses collègues auprès du roi, et se hâta de conclure un traité par lequel il livra sur-le-champ les forteresses de la république, qui en étoient la clef de ce côté. De retour à Florence, il y fut désavoué et obligé de fuir. Mais, comme le mal étoit sans remède, les chefs du nouveau gouvernement ne purent que ratifier le traité en leur nom. A cet effet ils envoyèrent au roi une nouvelle députation, à la tête de laquelle étoit le fameux Jérôme Savonarole, dominicain enthousiaste, qui se donnoit pour prophéte, et qui prédit des succès à Charles.

Cependant le roi, qui étoit averti par la mort du jeune Galéas, et par d'autres intrigues qu'il avoit découvertes, et dont Ludovic s'étoit mal justifié, de se défier de la fidélité d'un pareil homme, auroit dû s'assurer de ses forteresses par des garnisons qui, en cas de besoin, auroient protégé son retour. C'étoit l'avis de son conseil, où l'on avoit proposé de conquérir le Milanez pour le duc

d'Orléans, auquel il appartenoit incontestablement, comme héritier des Visconti. Mais Charles ne s'y rendit point, et ne se crut point autorisé, par la déloyauté de Ludovic, à manquer à la foi qu'il lui avoit donnée, et à la confiance avec laquelle le duc s'étoit livré à lui. Il ne montra pas plus de prévoyance dans les traités qu'il conclut avec les républiques de Florence et de Sienne, et d'autres états moins importants, mais qui tous avoient des troupes et des places de résistance, que la prudence lui conseilloit d'occuper. A l'exception de quatre villes frontières de l'état de Florence qu'il se fit remettre, et de Pise, qu'en passant il délivra du joug des Florentins, Charles se contenta de tirer des autres de l'argent, dont il avoit grand besoin; car les taxes imposées en France pour cette expédition n'avoient pas produit, à beaucoup près, ce qu'on en espéroit. On a dit, mais sans preuve, que Guillaume Briçonnet, qui avoit dans le conseil appuyé d'abord cette entreprise, mit ensuite des obstacles à la levée des deniers, gagné par Alexandre VI, qui lui promit le chapeau de cardinal s'il le délivroit des François de quelque manière que ce fût. 1494.

Le pape s'étoit absolument tourné du côté d'Alphonse, non seulement parceque ce roi s'étoit engagé à lui faire hommage de sa couronne de Naples, mais encore parcèqu'il avoit donné dans ce royaume des établissements à deux de ses enfants, nés ainsi que plusieurs autres dans un honteux concubinage, dont Alexandre ne rougissoit pas. Au grand scandale de la chrétienté, il avoit proposé à Bajazet une ligue avec Alphonse contre le monarque françois, et avoit instruit l'empereur turc des projets de Charles sur Constantinople, et de l'intention où il étoit de se servir du prince Zizim pour al-

1494. lumer une guerre civile dans l'empire ottoman. La ligue n'eut pas lieu, mais cette démarche du successeur des apôtres établit entre lui et Bajazet, un des plus ardents sectateurs de Mahomet, une secrète intelligence dont on croit que le malheureux Zizim fut la victime. Quand Alexandre vit que les mesures qu'il avoit employées jusque-là avoient été infructueuses pour détourner Charles de s'avancer vers Rome, il essaya si les menaces d'anathême ne pourroient pas mieux protéger les terres de l'église. Mais le roi répondit à ses envoyés: « J'ai fait vœu d'aller visiter le tombeau des « saints Apôtres, et je l'accomplirai. » Et il continua son chemin. A peu de distance de Rome, le pape l'envoya prier de n'y pas entrer. Démarche encore inutile. Le monarque se présenta aux portes; elles lui furent ouvertes sans difficulté. Il entra avec tout l'appareil militaire, non pas menaçant, mais éclatant et pompeux. C'étoit dans le mois de décembre, au commencement de la nuit. Les soldats portoient des flambeaux, les maisons étoient illuminées, le peuple poussoit des cris de joie. Les troupes s'établirent paisiblement dans tous les postes que les Napolitains se hâtèrent d'évacuer, et dès le lendemain le roi de France exerça tous les actes de la souveraineté dans la capitale du monde chrétien.

Le pape, renfermé dans le château Saint-Ange, y étoit dans une grande perplexité. Sa conscience lui disoit qu'il avoit commis assez de crimes pour subir un procès humiliant, dont la fin pourroit être la déposition, une prison perpétuelle, peut-être la mort. Mais le conseil du roi considéra qu'un grand éclat seroit un scandale, que la déposition du pape causeroit peut-être

un schisme, dont les suites seroient plus funestes que l'impunité du pontife. On se détermina donc à la négociation. Briçonnet, qui fut un des principaux conciliateurs, y gagna ce qu'il avoit tant desiré, le chapeau de cardinal. Il fut stipulé que le pape s'uniroit au roi pour la défense de l'Italie, qu'il laisseroit à la garde du monarque quatre villes de ses états, jusqu'à la conquête du royaume de Naples; que les cardinaux qui s'étoient déclarés pour la France ne seroient point inquiétés; et qu'Alexandre mettroit entre les mains du roi le sultan Zizim, pour s'en servir au bien de la chrétienté. Le cardinal César Borgia, fils d'Alexandre, convint de rester auprès du roi comme otage, et le monarque s'engagea de rendre solennellement au souverain pontife l'obédience filiale. 1494.

Cette cérémonie fut éclatante. Le pape y affecta une supériorité qui le dédommagea un moment des craintes qu'il avoit éprouvées dans son asile du château Saint-Ange; mais il eut la douleur de voir mettre garnison dans ses quatre places. Il livra le prince Zizim, qui mourut quatre jours après. On croit qu'Alexandre VI, dont on peut tout soupçonner, l'avoit fait empoisonner auparavant. Il paroît même assez certain qu'il reçut de Bajazet, pour ce crime, une somme de trois cent mille écus. Les autres conditions du traité avec Charles VIII furent observées à-peu-près de même, c'est-à-dire qu'elles furent ou éludées, ou violées ouvertement. Les cardinaux du parti de France éprouvèrent des mauvais traitements, l'exil, la prison, et quelques uns la mort. L'otage Borgia, afin de laisser à son père le plaisir d'une vengeance sans aucun risque, se sauva d'auprès

1494. du roi dès le lendemain que le monarque eut quitté Rome, où il avoit consumé un mois en cérémonies inutiles.

1495. Pendant ce temps il se faisoit à Naples une révolution qui pouvoit être très nuisible à l'entreprise. Le roi Alphonse, sous le régne de son père Ferdinand, avoit contribué à l'assassinat de vingt-quatre barons rebelles d'abord, mais rentrés en grace, et qui furent massacrés à la suite d'un repas auquel ils avoient été invités par le père et le fils. De plus il étoit regardé par le peuple comme complice des vexations éprouvées sous le père, et qui continuoient depuis qu'il étoit sur le trône. Persuadé que la haine conçue contre lui étoit irrémédiable, il abdiqua, déposa la couronne, et la plaça sur la tête de Ferdinand, son fils, dans l'idée que les Napolitains, voyant le sceptre entre les mains d'un jeune prince qui montroit des talents et des vertus, reviendroient de leur aversion pour sa famille. Ferdinand étoit en effet noble dans ses manières, brave et affable. Il avoit donné à Rome une preuve remarquable de fermeté. Il s'y trouvoit auprès d'Alexandre VI, lorsque le pontife, au lieu de défendre la ville comme il le pouvoit, et comme le jeune prince l'y excitoit, se sauva dans le château Saint-Ange. Le pape, en laissant l'entrée libre aux François, avoit demandé un sauf-conduit pour le Napolitain; mais le prince dédaigna cette faveur de son ennemi, et se retira fièrement avec sa petite troupe à la vue des François, au hasard d'être écrasé par une armée entière.

Dans la courte durée de son régne, ce prince a montré les talents d'un guerrier et les vertus d'un bon roi. Quoique la fortune l'abandonnât toujours, jamais il n'en

désespéra. Avec des troupes mal disciplinées, choisissant bien ses postes, il eut souvent le courage d'attendre les bataillons françois; mais la terreur étoit si grande, que sitôt que ceux-ci paroissoient les Italiens prenoient la fuite. Les forteresses ouvroient leurs portes à de simples détachements. Le malheureux Ferdinand couroit de l'une à l'autre sans pouvoir les rassurer, risquant même d'être livré à l'ennemi par ces hommes que la frayeur aveugloit. Enfin, chassé de ville en ville par la défection successive de ses sujets, il arrive à Naples, la trouve dans un état effroyable de trouble et de confusion, entre dans son palais, y reste quelques heures, livré à d'amères réflexions, en sort accompagné de quelques seigneurs, appelle le peuple sur la place, et lui dit: 1495.

« Je prends à témoin Dieu qui m'entend; et ceux « d'entre vous qui ont été à portée de me connoître, que « je n'ai jamais ambitionné le trône que pour regagner « vos cœurs par une conduite opposée à celle de mon « père et de mon aïeul. » Après cette déclaration d'une conscience pure et d'une ame honnête, il rejeta ses malheurs, non sur l'infidélité du peuple, mais sur la lâcheté des soldats et la trahison des chefs, et montra qu'il y auroit encore beaucoup de ressources si on vouloit se défendre. « Je me sens, ajouta-t-il, assez de cou« rage pour terminer ma vie par une mort digne d'un « roi; mais, comme je ne le pourrois sans exposer la vie « et la fortune de mes sujets, et sans faire répandre des « flots de sang, je cède à l'orage, et je dépose un sceptre « que je n'avois accepté que pour faire des heureux. « Je vous conseille et vous exhorte de traiter avec la « France, et, afin que vous le puissiez sans honte, je

1495. « vous remets le serment de fidélité que vous m'avez « prêté, et vous souhaite toute sorte de bonheur et de « prospérité sous votre nouveau maître. Si l'orgueil du « conquérant vous rend son joug insupportable, et vous « fait regretter votre légitime souverain, je ne serai pas « loin, et vous me trouverez toujours disposé à répan- « dre pour vous jusqu'à la dernière goutte de mon sang. « Si, au contraire, vous vivez en paix sous vos nouveaux « maîtres, ne craignez point que je trouble jamais votre « repos. Je me consolerai dans ma retraite par l'idée de « votre bonheur. Tout exilé que je vais être, je suppor- « terai ma disgrace avec moins d'amertume, si vous « confessez que depuis que je respire je n'ai offensé « personne, que j'ai cherché tous les moyens de vous « rendre heureux, et qu'enfin ce ne sont point mes « fautes qui m'ont précipité du trône. »

Ce discours arracha des larmes : mais la populace, entendant que le roi abdiquoit, se jette sur les appartements extérieurs du palais, et les pille. Ferdinand, indigné, fond, l'épée à la main, sur cette troupe insolente, la dissipe, descend sur le port, choisit les vaisseaux qu'il veut emmener, et fait brûler les autres ; rentrant ensuite dans le château pour mettre ordre à son départ, il conjecture, à quelques signes, que la garnison, composée de cinq cents Allemands, a formé le complot de le vendre aux François ; il leur abandonne tous les meubles, et, pendant qu'ils se les partagent, il s'enfuit par une porte secrète, et gagne l'île d'Ischia. Le gouverneur du fort, placé par lui-même dans ce poste, déclare qu'il ne le recevra que lui second. Ferdinand accepte la condition, se jette en entrant sur le perfide, le renverse, le foule aux pieds à la vue de sa

garnison, qui reste immobile d'étonnement, et il se rend maître de la citadelle. 1495.

Charles, vainqueur de tous les obstacles, ou plutôt n'en ayant éprouvé que de très foibles, fut reçu dans Naples avec pompe et avec les témoignages de la plus grande alégresse. Tout le royaume suivit avec empressement l'exemple de la capitale. Il restoit à Ferdinand, dans Naples, le château Neuf et celui de l'OEuf. Le gouverneur laissé dans le premier, craignant de la part de la garnison allemande le traitement qu'elle avoit destiné au roi, se sauva comme lui, et les Allemands se rendirent sans coup férir. Le château de l'OEuf soutint quelques attaques. Il étoit gardé par Frédéric, oncle du roi, celui à qui Louis XI avoit autrefois donné sa nièce, Anne de Savoie, et avec elle le Roussillon et la Cerdagne. Ce prince avoit été élevé à la cour de Louis XI, et s'y étoit fait des amis. Par leur moyen, il essaya d'entrer en négociation, non seulement touchant le sort de sa citadelle, mais encore sur la grande affaire de la possession du royaume. Il offrit, au nom de son neveu, d'abdiquer la couronne, à condition qu'en récompense de sa démission on lui donneroit le duché de Calabre et le titre de premier baron du royaume. Les commissaires du roi proposoient des terres considérables en France, plutôt qu'une concession accompagnée d'un titre important, dans un état dont le roi abdiquoit la couronne. Mais comme en désespérant il reste toujours quelque espérance, *in spem contra spem*, Ferdinand refusa, et l'oncle et le neveu se retirèrent en Sicile.

Le monarque françois fut couronné à Naples dans le mois de mai, avec une magnificence qui surpassa celle

1495. de toutes les fêtes qui avoient précédé. Dans la cavalcade, il portoit sur sa tête une couronne d'or, dans la main droite un globe, dans la gauche un sceptre, et étoit vêtu d'un riche manteau d'écarlate doublé d'hermine. On crut remarquer dans ces ornements une allusion à ses projets sur l'empire de Constantinople. En effet, ils n'étoient pas si chimériques. Il se développa dans les îles de l'Archipel et parmi les Grecs de la Terre-Ferme un plan de révolte qui inquiéta Bajazet quand il en eut connoissance, et il l'eut par les Vénitiens et par Alexandre VI. Celui-ci d'ailleurs excitoit le roi d'Espagne à maintenir par de prompts secours la maison d'Aragon sur le trône de Naples.

Pendant qu'il se tramoit ainsi un complot dangereux contre les François, le roi s'amusoit à des fêtes, visitoit les curiosités du pays, tenoit une cour splendide, et les courtisans françois traitoient les seigneurs napolitains, tantôt avec la légèreté de parole naturelle à la nation, tantôt avec la hauteur de vainqueurs dédaigneux. Ils se montroient peu scrupuleux sur les pratiques religieuses, inconséquence que le clergé et le peuple souffroient impatiemment, et trop peu réservés sur-tout avec les femmes, autre défaut bien propre à choquer des hommes déja portés par caractère à la jalousie. Les commandants des villes, les capitaines des garnisons et leurs soldats, à l'exemple de ceux de la capitale, se permettoient avec les habitants une conduite libre, que ceux-ci regardoient comme licencieuse, et insensiblement le premier enthousiasme pour les François se refroidit.

Le roi ne s'apercevoit pas de cette tiédeur, et étoit bien loin d'en craindre les suites, parcequ'il s'imaginoit

qu'une diminution d'impôts lui avoit absolument gagné le cœur du peuple. On pourroit dire que Commines fut presque le seul qui, éloigné du tourbillon des plaisirs, ne se laissa pas entraîner par une confiance présomptueuse. Il résidoit à Venise, où il avoit été envoyé pour surveiller le sénat, qui jusqu'alors avoit donné lieu de croire qu'il n'étoit rien moins que disposé en faveur des François. L'ambassadeur vit l'orage se former et près d'éclater. Il découvrit que le pape, le duc de Milan, les petits souverains et les républiques d'Italie, Ferdinand, roi d'Espagne, dont Charles avoit acheté la neutralité par la session du Roussillon, et les Vénitiens enfin, alarmés du voisinage des François, armoient par terre et par mer, chacun selon leur force, mais tous avec une égale activité. Commines avertit Charles de cette ligue; il montra le danger si grand et si pressant, que, dès le premier conseil qui fut tenu à ce sujet, l'on conclut qu'il falloit, ou que le roi fît venir très promptement de puissants secours de France, ou qu'il y retournât.

1495.

Le premier parti n'étoit pas praticable, parceque ce secours auroit été arrêté à chaque pas et détruit en chemin; on embrassa donc le second, mais avec des modifications, fruits ordinaires de l'incertitude. Ce n'étoit pas trop de toute l'armée françoise pour combattre celle qui attendoit le roi sur la route; mais Charles, ne pouvant se résoudre à abandonner entièrement sa conquête, sans espérance de retour, laisse de fortes garnisons dans les villes importantes, un gros corps de troupes pour tenir la campagne, sous le commandement de Gilbert de Bourbon, comte de Montpensier,

1495. et part avec neuf mille quatre cents combattants seulement.

Sa marche vers Naples avoit été un triomphe perpétuel : son retour fut une fuite, mais qui ne manqua pas de dignité. Le pape, soit crainte, soit honte de paroître devant un prince qui l'avoit traité avec tant d'indulgence, et dont il machinoit la ruine, s'absenta de Rome quand Charles y passa. Le roi lui rendit dédaigneusement toutes ses villes, et en agit de même à l'égard des princes et des républiques qu'il auroit pu rançonner. Il se hâtoit, mais quelquefois encore trop lentement, afin de prévenir le rassemblement des troupes confédérées, dont le rendez-vous étoit au pied des Apennins. Charles franchit au mois de juillet ce dangereux passage, rendu très difficile par la fonte des neiges. On désespéroit de pouvoir transporter l'artillerie, et l'on proposoit même de l'enclouer au pied de ces montagnes escarpées, au risque de priver l'armée de sa principale force, et peut-être de son unique ressource, lorsque les Suisses, qui avoient un acte d'insubordination à se faire pardonner, s'offrirent à la hisser à bras, et à la descendre de même. Ce dévouement, et l'activité de La Trémouille, qui paya d'exemple, et qui fit avec intelligence toutes les dispositions propres à alléger le travail, triomphèrent des obstacles, et sauvèrent l'armée. Au débouché des montagnes, Charles trouva l'armée ennemie qui étoit assemblée depuis huit jours, et qu'il auroit évitée, s'il n'en eût pas perdu quinze à Sienne et à Pise. Elle étoit forte de trente-cinq mille hommes bien retranchés et commandés par le marquis de Mantoue, Jean-François II de Gonzague. Il n'en étoit que le chef militaire : des commissaires

vénitiens, sous le nom de *provéditeurs*, présents à l'armée, dirigeoient les résolutions et les mouvements. 1495.

La vue de cette multitude étonna d'abord les François; mais, revenus de leur première surprise, ils reprirent leur audace, et la noblesse valeureuse qui accompagnoit le monarque témoigna l'impatience de combattre sous ses yeux. Les plus prudents cependant auroient desiré pouvoir passer sans coup férir : c'est à quoi tendoient des conférences que Commines, qui étoit venu joindre le roi, ouvrit avec les provéditeurs. Le roi demandoit simplement le passage; les Vénitiens y consentoient; Ludovic n'osoit y contredire; mais l'envoyé espagnol et le marquis de Gonzague, qui se flattoient d'envelopper facilement cette poignée de François, et d'enlever même le roi, s'y opposèrent. Cependant les conférences se prolongeant trop pour la situation des François menacés de la disette, ils se mirent en marche. Le maréchal de Gié commandoit l'avant-garde; La Trémouille, le corps de bataille, où étoit le roi avec ses neuf preux, tous habillés comme lui, pour tromper les renseignements donnés par un espion sur sa personne; et le vicomte de Narbonne, l'arrière-garde. Ils étoient dans un vallon d'où ils ne pouvoient déboucher qu'en prêtant leur droite au camp des confédérés, placé sur la colline, et dont ils n'étoient séparés que par le torrent du Taro, qui couloit au milieu du vallon; et qui étoit guéable en ce moment. Dès que les alliés virent les François en mouvement, ils firent passer le Taro à la majeure partie de leurs troupes, et attaquèrent à-la-fois la tête et la queue de l'armée. Le bagage tomba d'abord au pouvoir de l'ennemi, et ce fut sa perte : non seulement les soldats qui l'enlevèrent per-

1495. dirent leur temps à le piller, mais d'autres corps se détournèrent de leur destination pour y avoir part. L'action se passa à peu de distance de Parme, auprès du village de Fornoue, dont cette bataille a pris le nom. Charles y combattit dans les premiers rangs; il s'avança si fort, que des soldats ennemis saisirent la bride de son cheval, et que ce ne fut qu'avec peine qu'on le délivra de leurs mains. Échappé à ce danger, il en courut un autre peut-être plus grand. Après une charge vigoureuse, tous ceux qui l'accompagnoient s'abandonnèrent à la poursuite des fuyards; un des escadrons ennemis, rompu au premier choc, s'étant rallié, repassoit par le champ de bataille; il y trouve le roi avec un seul valet-de-chambre, il l'attaque, et, malgré sa vigoureuse défense, le monarque alloit être tué ou fait prisonnier, lorsque les siens, revenus à propos, l'arrachèrent à ce second péril.

La bataille ne dura qu'une heure. Les Italiens prirent la fuite en déroute, et se réfugièrent dans leur camp; ils perdirent beaucoup de monde, et les François très peu. Quelques généraux vouloient qu'on profitât de l'ardeur du soldat, et qu'on allât attaquer les fuyards dans leur retraite: ce desir n'étoit pas dénué de raison; plus d'une fois de petites armées ont eu sur des grandes, par un coup de vigueur inattendu, des succès qu'on n'auroit osé espérer; mais l'opinion la plus prudente prévalut. Les vainqueurs étoient harassés et de la marche qui avoit précédé le combat et du combat lui-même, livré sous un soleil ardent, dans le mois le plus chaud de l'année. Commines le lendemain fut envoyé auprès des provéditeurs pour reprendre les négociations; mais de part et d'autre on ne voulut pas

faire d'ouverture. On se borna à une trève pour le reste du jour, et l'on arrêta une nouvelle conférence pour le lendemain. Pendant la nuit, Charles, craignant pour son armée les inconvénients de la disette, se hâta de partir; ce qu'il exécuta avec un tel secret, que les confédérés n'en furent instruits que le lendemain à midi. Heureusement pour les François, des neiges fondues dans l'Apennin grossirent tout-à-coup le Taro, et ils étoient déja bien loin, lorsque le corps de l'armée ennemie put parvenir à traverser le torrent. Les François marchèrent cinq jours dans des pays d'une neutralité équivoque, harcelés et manquant de vivres, et il étoit temps qu'ils arrivassent, quand ils entrèrent fort délabrés dans la ville d'Asti, d'où ils étoient partis si brillants treize ou quatorze mois auparavant. 1495.

Ils devoient y trouver le duc d'Orléans avec des renforts envoyés de France pour protéger le retour; mais ce prince, se voyant à la tête d'une petite armée qui pouvoit seconder ses prétentions au duché de Milan, avoit oublié trop facilement la destination de ses troupes, et s'étoit emparé par surprise de Novarre, d'où il menaçoit la capitale de la Lombardie. La terreur qu'il y répandit fut de courte durée; bientôt ses propres communications avec Asti lui furent coupées; et, hors d'état de remplir sa mission, il se vit réduit à se réfugier dans Novarre, où Ludovic le fit bloquer par trente mille hommes. Le prince et ses troupes y périssoient de famine quand le roi arriva dans son voisinage. L'armée des assiégeants s'étoit encore accrue de celle des confédérés, qui avoit été battue à Fornoue. Néanmoins le duc d'Orléans auroit pu échapper, mais seul; ses propres capitaines l'en pressoient et lui en offroient les moyens. Il les

1495. refusa, et ne voulut point abandonner les braves qui l'avoient accompagné. Charles, instruit de sa détresse, et quoiqu'il eût lieu d'être mécontent d'une entreprise qui avoit compromis le salut de l'armée, alla généreusement à son secours. Les armées étoient en présence lorsque des négociations s'entamèrent. On convint d'une trève; le duc d'Orléans eut d'abord la faculté de sortir seul de Novarre, et, trois jours après, la garnison, composée de cinq mille cinq cents hommes, presque tous Suisses, et parmi lesquels il n'y en avoit pas six cents en état de se défendre, évacua la place. Quelque soin qu'on prît de ces malheureux, en leur fournissant des vivres, et les commodités qu'on put trouver pour aller à Verceil, qui n'étoit qu'à cinq ou six lieues, et où ils devoient se rendre, « il en mourut un grand nombre, ou « dans la route, ou dans Verceil même; les uns par trop « manger, dit Commines, les autres par maladie, et lar« gement sur les fumiers de la ville. »

Les Suisses étoient la ressource des armées françoises pour l'infanterie. En quittant précipitamment le royaume de Naples, le roi leur avoit envoyé un homme accrédité parmi eux pour les engager à envoyer un renfort au-devant de lui. Cette nation avoit été si bien traitée de Louis XI, qu'elle étoit absolument dévouée à la France. Brave et sincère dans ses procédés, sitôt qu'elle entendit parler du danger du fils, tous voulurent courir à son secours, jusqu'aux vieillards, aux femmes et aux enfants; il fallut user d'adresse et de force pour les retenir. On doit cependant avouer que ce n'étoit pas l'affection seule qui les excitoit, et qu'ils étoient alléchés par l'espoir du butin que leur présentoit la riche Italie. Malgré les précautions prises pour se garantir d'une

trop grande multitude, au lieu de sept ou huit mille hommes qu'on attendoit, il s'en trouva, compris le peu qu'on ramenoit de Naples et ceux de Novarre, à-peu-près vingt-deux mille. 1495.

Ils arrivèrent lorsque le roi traitoit à Verceil avec Ludovic, dont la mauvaise foi s'étoit montrée à découvert, mais qu'il falloit cependant ménager. Le duc d'Orléans trouvoit un moyen de se dispenser de ces égards politiques; c'étoit d'employer les Suisses qu'on avoit sous la main à l'attaquer, et à s'emparer du Milanez, que ce prince regardoit comme sa propriété. Il en fit la proposition au conseil, où elle fut débattue et rejetée. Charles, à la vue des dangers du duc d'Orléans, avoit bien voulu oublier ses torts; mais il ne jugea point à propos d'exposer sa propre vie et le salut de l'armée, pour le rendre puissant et peut-être ingrat. Trop peu reconnoissant en effet, le duc se rendit une seconde fois coupable, en faisant agir sourdement auprès des Suisses, qui demandèrent la bataille. Le conseil tenu à ce sujet fut extrêmement orageux, et le roi n'en fut que plus déterminé à suivre les négociations. Quand les Suisses surent que le traité avec Ludovic étoit signé, et qu'il n'y avoit pas d'apparence de pouvoir réaliser les espérances qui les avoient tirés de leurs montagnes, stimulés par les partisans du duc d'Orléans, ils se mutinèrent et demandèrent le paiement des sommes qu'on leur avoit promises, et qu'ils savoient bien qu'on ne pouvoit leur donner. Les plus emportés proposèrent de s'emparer du roi et des principaux seigneurs, de les emmener en Suisse comme otages de ce qu'il leur étoit dû, et de ne les relâcher qu'avec une bonne rançon. Les plus modérés demandèrent seulement trois mois de

1495. paie, conformément à un accord fait avec Louis XI, par lequel on devoit leur compter cette somme toutes les fois qu'on les feroit sortir enseignes déployées de leur pays. Il fallut en passer par cette condition. Charles leur donna des otages. Ils partirent, et le roi entra dans son royaume. Le traité de Verceil conclu avec Sforce étoit d'ailleurs une convention équivoque, qui, sous l'apparence d'avantages, accordoit au roi des espérances purement chimériques, et laissoit tout ce qu'elle offroit de solide au duc, en lui garantissant son usurpation.

Pendant ce temps les François laissés sur les débris du royaume de Naples combattoient pour en conserver la possession. Gilbert de Bourbon, comte de Montpensier, le second de sa branche, cousin-germain du sire de Beaujeu, et père du connétable, si fameux depuis, étoit leur chef. « Il étoit, dit Commines, bon chevalier, « hardi, mais peu sage. Il ne se levoit qu'il ne fût midi. » Au reste, Montpensier se fût-il levé plus matin, il est certain qu'il n'auroit pu soutenir la domination françoise, tant la révolution fut prompte et générale. Au départ de Charles, Ferdinand quitta la Sicile et débarqua dans la Calabre. Il y eut bientôt formé une armée et chercha l'ennemi; mais la fortune lui fut contraire. Robert Stuart d'Aubigny, arrière-petit-fils du connétable d'Écosse, tué à la journée des Harengs, battit à Seminara l'Espagnol Gonzalve et le jeune prince; et peu s'en fallut que le dernier n'y fût tué en remplissant tous les devoirs de capitaine et de soldat. Cet échec n'empêcha pas les principales villes de se déclarer pour lui. Les habitants de Naples le rappelèrent, et le reçurent avec les mêmes acclamations de joie qui avoient

signalé l'entrée de son rival. Montpensier, qu'une fausse attaque avoit fait sortir de la ville, ne put y rentrer, et se renferma dans les châteaux, en attendant les secours qui devoient lui venir de France; mais le défaut de vivres, dont on avoit négligé de fournir les places, ne lui permit pas d'attendre cette ressource, et il fut réduit à capituler et à promettre de se rendre, s'il n'étoit secouru dans un mois. Lorsque le terme de la reddition approcha, par un manque de foi qu'on ne sauroit justifier, mais que lui suggéra la douleur de livrer une armée entière, il profita de l'absence de la flotte qui l'avoit bloqué pour s'embarquer avec presque toute sa garnison et se rendre à Salerne, et ne laissa que trois cents hommes à la garde des châteaux. Ferdinand se récria sur cette infraction, et menaça de s'en venger sur les malheureux abandonnés à sa discrétion; mais la crainte d'un revers de fortune, dont un exemple trop récent attestoit la possibilité, l'en dissuada. 1495.

Charles, en arrivant en France, se trouva embarrassé d'une guerre qui ne devoit pas l'étonner. Malgré l'engagement pris par Ferdinand *le Catholique* en recevant le Roussillon, de ne point apporter d'obstacles aux entreprises du roi en Italie, il y avoit cependant envoyé des troupes au secours des rois de sa famille. Quand celui de France s'en plaignit et réclama les conditions du traité, l'ambassadeur de l'Espagnol eut l'impudence de déchirer ce traité en présence du roi, et de déclarer avec des termes insolents que son maître y renonçoit. Il auroit donc dû rendre le Roussillon, qui étoit le prix et la condition de l'alliance: et c'est ce qu'il ne fit pas. Au contraire, pour s'assurer davantage cette possession, et pour faire une diversion favorable à ses 1496-97.

1496-97. parents de Naples, il déclara la guerre au roi de Navarre, qui étoit sous la protection de la France, et par suite d'hostilités il entra dans le Languedoc, qu'il ravagea. Les soins qu'exigeoit cette guerre empêchèrent le roi d'envoyer en Italie les secours qu'il avoit promis. Il y fit cependant passer trois mille hommes, qui arrivèrent à Montpensier avec des munitions, mais sans argent.

L'armée du comte, composée en grande partie de mercenaires allemands et italiens, manquant souvent de vivres, devenant de jour en jour plus indocile, le réduisoit à desirer une bataille; mais le jeune Ferdinand, évitant une action générale en prenant des positions avantageuses, poursuivoit sans cesse son ennemi et le serroit de près. Enfin il réussit à l'enfermer dans une petite ville nommée Attella. Montpensier s'y trouva réduit, ou à mourir de faim, ou à risquer une défaite générale, en tâchant de s'échapper par les ravines et les défilés dont cette place étoit environnée : pendant qu'il se préparoit à cette généreuse tentative, huit cents lansquenets pressés par la famine passèrent à l'ennemi. Cette défection découragea le reste de l'armée, et força le général à capituler. Il promit encore de se rendre dans un mois, s'il n'arrivoit pas une armée pour le délivrer; et il stipula que, même dans le cas de la reddition, il lui seroit permis de ramener ses soldats en France, par terre ou par mer, avec armes et bagages, excepté l'artillerie. Montpensier se réservoit trois villes importantes jusqu'à la décision de l'alternative d'être secouru ou de se rendre; mais il s'obligeoit à envoyer dans l'instant aux gouverneurs des autres places ordre de les évacuer avec leur garnison.

Les ordres furent envoyés, mais mal exécutés. Comme les gouverneurs ne tenoient pas de lui leurs emplois, ils refusèrent de lui obéir. Ferdinand crut voir dans cette conduite une collusion secréte entre le général et ses lieutenants. Aussi, quand Montpensier, faute de secours, se fut rendu, au lieu de fournir des vaisseaux à ses troupes ou de leur procurer un passage par terre, il les entassa dans une petite île, où, étant mal nourris et mal abrités, les François moururent de maladie ou de faim. Il s'y trouvoit treize cents Suisses, qui résistèrent généreusement aux offres du vainqueur pour les attirer à son service. Ils périrent en détail. Trois cent cinquante que la contagion avoit épargnés eurent enfin la permission de s'embarquer. « Je les vis arriver, dit « Commines, rapportant leurs drapeaux, montrant « bien à leur visage qu'ils avoient beaucoup souffert, « et quand ils partirent de leurs navires on leur haus« soit les pieds. » Le comte de Montpensier étoit beau-frère du duc de Mantoue, général de l'armée napolitaine; il auroit pu, par la protection du marquis, échapper au danger commun. Ses amis l'en pressoient; mais, comme le duc d'Orléans à Novarre, il préféra de partager le sort de ses malheureux soldats, et mourut au milieu d'eux de chagrin et de contagion. 1496 97.

Les autres capitaines françois, quoique privés de toute espérance de retour, défendirent, presque tous, jusqu'à la dernière extrémité les villes et les forteresses qui leur étoient confiées. En se rendant, ils se firent accorder les honneurs de la guerre, et la permission de regagner la France comme bon leur sembleroit. La plupart revinrent par terre, traversèrent l'Italie enseignes déployées, et rentrèrent dans leurs foyers comblés de

1496-97. gloire et ruinés. Le jeune Ferdinand ne profita pas de ses victoires. Il mourut sans enfants au milieu de son triomphe. Frédéric, son oncle, lui succéda et soumit le reste du royaume, qui, dans l'espace de quinze mois, passa tout entier sous deux maîtres.

Charles conserva toujours le desir de le reconquérir. Il en parloit souvent et entretenoit des intelligences avec les princes d'Italie, dont les états pouvoient lui ouvrir de nouveau le chemin de Naples. Il trouvoit des soldats; en manque-t-on jamais en France? Mais il trouva aussi des obstacles. Le duc d'Orléans, mécontent des ménagements du roi pour Ludovic, contribua à en faire naître, et acheva de s'aliéner le cœur du monarque, qui ne le trouva point assez affligé de la perte qu'il venoit de faire de ses deux fils. Le plus considérable de tous les empêchements étoit l'épuisement du trésor. Charles songea à le remplir, non par l'économie, mais, comme à l'ordinaire, par de nouveaux impôts. Le premier de nos rois, chose remarquable, il tâcha d'engager le parlement de contribuer proportionnellement avec le peuple, et d'en donner l'exemple aux autres privilégiés. Il reçut, non pas un refus direct, mais une remontrance prononcée par le premier président. « Dure chose est, dit « ce magistrat, de rendre les bonnes villes franches, les « grands personnages et cours souveraines contribuables à si grands, merveilleux et insupportables emprunts; laquelle chose, en brief temps, peut être cause « de grande désolation. » Le roi marqua son mécontentement à la cour, qu'il menaça d'établir un parlement à Poitiers. Ce dessein effraya les magistrats, leurs suppôts, et en général tous les Parisiens qui tiroient un très grand profit du séjour forcé des plaideurs

dans la capitale. Ils firent tant, par remontrances et par prières, que le roi renonça à son projet, dont l'exécution auroit été très utile à une grande étendue de pays. 1496-97.

Il paroît que l'attention de Charles VIII se portoit principalement sur la justice. Il fixa à Paris le grand conseil, qui étoit ambulatoire et suivoit par-tout le roi, ce qui occasionoit de grandes dépenses aux justiciables de ce tribunal. Le roi régla ses attributions, et y attacha sur-tout les causes ecclésiastiques, mais pour le temporel seulement; pour le spirituel, la réforme des abus et autres désordres que le laps de temps introduit dans les corps les plus réguliers, il statua que tous les dix ans on assembleroit un concile national. Il surveilla la rédaction des coutumes, commencée par son grand-père, et continuée par son père; et accorda un parlement aux Bretons, sujets de son épouse, qu'il ménageoit beaucoup, et qu'il combloit de faveurs. Enfin Charles donna lui-même la preuve de son zéle pour la justice, et de l'importance qu'il attachoit à son exercice, dans cette lettre qu'il écrivit à la chambre des comptes : « Nos amés et féaux, parceque voulons bien « savoir la forme que ont tenue nos prédécesseurs rois à « donner audience au pauvre peuple, et même comme « monsieur S. Louis y présidoit, nous voulons et mandons que en toute diligence faites chercher par les « registres et papiers de notre chambre des comptes ce « qui s'en pourra trouver, et en faites faire un extrait, « et incontinent après le nous envoyés. »

Ces bonnes dispositions ont fait croire qu'il se seroit 1498.
désormais appliqué aux affaires, et qu'un gouvernement sage auroit réparé les maux que sa passion effré-

née pour la gloire des armes avoit causés à la France.
1498. Lorsqu'il commençoit à donner ces espérances, un accident funeste l'enleva à l'amour des François. Il étoit à Amboise, où son goût, peu d'accord avec l'état de ses finances, lui faisoit élever des bâtiments somptueux. Voulant faire voir à la reine une partie de paume établie dans les fossés, il se heurta la tête, malgré sa petite taille, contre la porte d'une galerie sombre qu'il avoit déja ordonné d'abattre; la douleur ne fut pas apparemment considérable, ou il la négligea; mais, en revenant par cette même galerie, il y tomba tout-à-coup sans mouvement et sans connoissance. Pendant neuf heures qu'il resta dans ce lieu, parce qu'apparemment on n'osoit lui faire courir le risque du transport, il ne prononça que quelques paroles sans suite, et mourut sous les yeux de tous ceux qui voulurent entrer auprès de lui, et qui l'approchoient indistinctement, sans qu'il paroisse d'autre raison de cette espèce d'abandon que le trouble où on étoit, qui empêchoit de donner des ordres convenables.

Charles VIII n'avoit que vingt-huit ans quand il mourut. Il étoit petit et mal proportionné; son corps mince portoit une grosse tête; les traits de son visage formoient un ensemble peu agréable. Cependant Anne de Bretagne, qui l'avoit épousé avec quelque répugnance, l'aima avec une véritable tendresse : en sept ans de mariage elle lui donna quatre enfants, qui moururent avant lui. On veut néanmoins que Charles n'ait pas toujours été fidèle à cette épouse. Ce fut, dit-on, moins pour secourir Novarre qu'il s'approcha de cette ville, que pour revoir la fille d'un gentilhomme du voisinage, chez lequel il avoit logé en allant à Naples; et

l'on prétend encore qu'il voulut déguiser sous le prétexte d'un pélerinage un voyage dont le but étoit d'aller renouveler ses adieux à une des filles de la reine, que cette princesse avoit, par jalousie ou par précaution, éloignée de la cour. En racontant ses foiblesses, on ne doit pas taire une victoire remportée par lui-même sur la fougue de ses passions. Dans le sac de Toscanelle, petite ville qu'il prit d'assaut en revenant de Naples, et qui fut abandonnée à la fureur du soldat pour intimider les autres, on lui présenta une jeune fille d'une rare beauté. Après avoir inutilement épuisé auprès d'elles toutes les flatteries que la galanterie lui suggéroit, il étoit prêt à user violemment du droit de vainqueur, lorsque la jeune personne, apercevant dans la salle un tableau de la Vierge, se jette aux pieds du roi, fondant en larmes, et s'écrie : « Au nom de celle « qui, par sa pureté, a mérité d'être mère de Dieu, « ô roi ! sauvez-moi, sauvez mon honneur. » Touché de cette invocation inattendue, il la relève et la rend intacte à ses parents et à un amant chéri, qui avoient heureusement échappé au massacre. On a comparé la retenue du monarque françois à la continence de Scipion ; mais le Romain, plus vertueux, épargna à la belle Espagnole les alarmes qui effrayèrent la pudeur de la jeune Italienne.

1498.

Charles avoit été très mal élevé ; à peine savoit-il lire et écrire quand il parvint au trône ; mais il s'appliqua et se forma en peu de temps, et prit même du goût pour les livres. Il se fit traduire les bons auteurs, accueillit, aima et encouragea les savants. Il étoit affable, poli, portant toujours sur son visage l'air de la bienveillance, qui rachetoit ce qu'il avoit de trop com-

1498. mun dans la figure : « Si bon, dit Comminès, qu'il n'é-
« toit possible de voir meilleure créature. « Jamais il ne lui échappa une parole désobligeante : aussi étoit-il singulièrement aimé de tous ceux qui l'approchoient; deux de ses officiers moururent de douleur en assistant à ses obsèques. Il s'adonna avec ardeur aux exercices du corps; mais sa foible santé et les défauts de sa taille l'empêchèrent d'y acquérir la grace qui console des fatigues. Il en conserva ce desir effréné de la gloire, auquel il sacrifia le bonheur de ses sujets, et qui, sans la conduite timide et maladroite des confédérés à Fornoue, auroit pu lui coûter la couronne et même la vie.

BRANCHE DES VALOIS,

RAMEAU D'ORLÉANS.

LOUIS XII,

ÂGÉ DE 36 ANS.

Louis XII, fils de Charles, duc d'Orléans, et de Marie de Cléves, étoit petit-fils de Louis, duc d'Orléans, frére de Charles VI, assassiné par le duc de Bourgogne, et de Valentine Visconti, reconnue par son contrat de mariage héritière du duché de Milan, dans le cas où ses deux fréres ne laisseroient pas de postérité mâle. Louis avoit trente-six ans quand il monta sur le trône. Son sacre, célébré à Reims, n'eut pas un grand éclat. On a vu qu'il avoit eu de grand torts sous le précédent régne. Il les fit oublier, en oubliant lui-même ceux qu'on pouvoit avoir eus à son égard, ou plutôt en les pardonnant généreusement. « Ce n'est pas, dit-il, au roi de « France à venger les injures faites au duc d'Orléans. » Les ennemis de La Trémouille, qui avoient usé de tant de rigueur après la bataille de Saint-Aubin, crurent qu'il leur seroit aisé de le perdre, en rappelant au nouveau roi le supplice de ses malheureux complices; il répondit : « Si La Trémouille a bien servi son maître « contre moi, il me servira de même contre ceux qui « seroient tentés de troubler l'état. » 1498.

Louis ne se montra ni trop triste ni trop content de

1498. la mort d'un prince, son ami, mais qui lui laissoit une couronne. Il lui fit faire, à ses dépens, des obsèques magnifiques, récompensa noblement ses officiers, et confirma dans leurs places les magistrats qui lui avoient été contraires de bonne foi et pour le bien du service. Le prince d'Orange, autrefois son ami, et le duc de Lorraine, jadis son partisan, étoient actuellement mal avec lui pour des démêlés d'intérêts. Persuadés cependant de son équité, ils n'hésitèrent pas à le prendre pour arbitre dans leurs prétentions contre le domaine même, s'en rapportant absolument à son jugement. Monsieur et madame de Beaujeu eurent aussi à se louer des soins qu'il prit pour l'établissement de la fameuse Susanne de Bourbon, leur fille unique, dont la mort précipitée de Charles VIII les avoit empêchés de s'occuper. Louis fit aussi des gratifications aux seigneurs attachés précédemment à sa fortune, mais avec mesure : sa réserve, dans cette circonstance et dans d'autres, où il ne se montra pas libéral au desir des courtisans, l'a fait soupçonner de parcimonie.

Un de ses premiers soins fut de composer son conseil. Ceux qu'il y appela étoient tous d'un mérite reconnu, et d'une capacité qui avoit été éprouvée en quelques uns par la mauvaise fortune. Tel étoit Louis Mallet, seigneur de Graville, amiral de France, que sa franchise à l'égard de la guerre d'Italie, qu'il blâmoit, avoit fait négliger sous le règne précédent. Il confirma dans la charge de chancelier Gui de Rochefort, magistrat d'une rare intelligence, et frère du fameux Guillaume, qui avoit rempli avec tant de distinction le même emploi ; il confia les finances à Florimond Robertet, très habile en cette partie, et se servit pour la politique

d'Étienne Poncher, évêque de Paris, bon canoniste et adroit négociateur. Au-dessus de ces hommes recommandables, et de quelques autres moins connus, mais tous doués d'un mérite particulier, il établit le célèbre Georges d'Amboise. 1498.

Ce prélat étoit l'avant-dernier de neuf garçons, fils de Berry d'Amboise et d'Anne de Beuil; ils se distinguèrent tous dans les armes, l'administration et l'église. Georges s'attacha, étant évêque de Montauban, au duc d'Orléans, partagea ses malheurs, subit pour sa cause une longue prison, et continua à lui rendre de grands services après sa délivrance. Le roi, montant sur le trône, lui procura le chapeau de cardinal, et le fit premier ministre. Il avoit une telle confiance en lui, que, dans les circonstances embarrassantes, sa solution ordinaire aux difficultés qu'on lui présentoit étoit : *Laissez faire à Georges;* et il se tranquillisoit sur l'événement. Cette sécurité a été souvent funeste.

Louis XII eut pour la jeune veuve de Charles VIII les égards les plus délicats. Il lui fit porter les premières consolations par les deux seigneurs qui avoient eu l'attachement le plus affectueux pour le dernier roi. Ils s'attendrirent avec elle, pleurèrent ensemble, et, quand la première douleur fut apaisée, Louis parut. Ses douces insinuations écartèrent insensiblement les ombres funèbres dont elle étoit environnée, et firent briller à ses yeux les espérances d'un bonheur selon son cœur, que le prince et elle avoient autrefois sacrifié au besoin des circonstances. Anne retourna en Bretagne; mais en partant elle donna au roi sa parole de l'épouser, s'il réussissoit à faire rompre légalement les liens qui l'unissoient à Jeanne de France, fille de Louis XI.

1498. Les qualités de l'esprit et du cœur compensoient en cette princesse la beauté qui lui manquoit. Elle aimoit uniquement son mari, et quoique négligée, quelquefois même dédaignée et traitée peu convenablement, elle n'avoit cessé d'être épouse soumise, et souvent secourable dans les dangers où la révolte avoit engagé Louis. On espéroit qu'elle se prêteroit de bonne grace aux desirs du roi, et qu'elle n'opposeroit dans la procédure que ce qu'il faudroit de raisons pour faire croire que la décision qui interviendroit ne seroit pas collusoire; mais on fut trompé. Jeanne, jusqu'alors si timide, s'arma de courage, et soutint ses droits avec fermeté. Le tribunal qui devoit juger cette cause se tint d'abord à Tours; il étoit composé de Louis d'Amboise, évêque d'Alby, frère de Georges; de Philippe de Luxembourg, cardinal et évêque du Mans; et de Ferdinand, évêque de Ceuta, nonce du pape à la cour de France, nommés commissaires par Alexandre VI. Ils s'associèrent chacun trois ecclésiastiques du second ordre, plus versés qu'eux dans la pratique judiciaire.

Les moyens qu'employa le procureur du roi pour opérer la dissolution du mariage entre Louis et Jeanne étoient au nombre de quatre : parenté, affinité dans les degrés prohibés, violence de la part de Louis XI, et infirmités corporelles, qui rendoient la princesse inhabile aux fins du mariage. Aux deux premiers elle opposoit les dispenses qui avoient été obtenues; au troisième et au quatrième, que, s'il y avoit eu violence, ce qu'elle n'accordoit pas, la conduite de son mari depuis dix-huit ans en écartoit jusqu'au soupçon; que pendant ce temps il ne lui avoit refusé aucun des titres attachés à son rang; qu'il se plaisoit à lui faire rendre

les honneurs d'épouse, et qu'elle en avoit obtenu tous les droits. « Je sais bien, ajoutoit-elle, que je ne suis ni « aussi belle, ni aussi bien faite que bien d'autres, mais « je ne m'en crois pas moins propre aux fins du ma- « riage, et plus incapable d'avoir des enfants. » 1498.

L'historien Garnier, continuateur de Velly, peint énergiquement l'angoisse des deux personnages pendant le cours de la procédure. « Qu'on se figure, dit-il, une « princesse élevée à l'ombre du trône, accoutumée à « recevoir dès l'enfance des marques de soumission et « de respect, traduite devant des commissaires en état « de suppliante, réduite à entendre des dépositions dés- « agréables, à recevoir de la bouche d'un époux, dont « elle ne pouvoit encore se détacher, les déclarations « les plus formelles du dégoût et de l'aversion qu'elle « lui avoit toujours inspirés, osant à peine laisser éclater « ses plaintes, et donner un libre cours à ses larmes, « de peur d'aigrir encore davantage celui dont son sort « dépendoit. Mais dans cet abandon général, dans cet « abyme de douleur, peut-être étoit-elle moins à plain- « dre que celui qui causoit ses malheurs; car elle avoit « du moins pour elle son innocence et la fermeté qu'ins- « pire une conscience pure et sans reproche, au lieu « que Louis, naturellement juste, quels reproches ne « dut-il pas se faire à lui-même! Quels tourments ne « dut-il pas éprouver lorsque, par la suite d'une pro- « cédure odieuse, il se trouvoit forcé d'entendre discuter « des faits et rappeler des détails qui auroient dû rester « ensevelis dans l'ombre du silence; enfin réduit à pro- « faner en quelque sorte lui-même la majesté du trône « et la sainteté de la couche nuptiale, et à persécuter « et couvrir de confusion une princesse sa parente et

1498. « son épouse, qui, loin de mériter sa haine, lui avoit « tendu dans ses malheurs une main secourable! » La même sensibilité qui a fait tracer à l'historien ce tableau touchant, lui fait croire que, si Louis XII en commençant cette affaire avoit prévu les extrémités auxquelles il faudroit en venir, il ne l'auroit pas entreprise; mais il est douteux que la compassion l'eût emporté dans son cœur sur l'amour et la politique.

Pour mettre fin à ces scènes scandaleuses que l'incertitude des juges prolongeoit, Jeanne composa un mémoire tout de questions sur ce qui s'étoit passé de plus secret entre elle et son mari, et consentit que l'affaire fût jugée conformément aux réponses du roi, sans débats ultérieurs. Il hésita de se soumettre à cet interrogatoire, dont il sentoit bien qu'il ne pouvoit sortir victorieux que par des échappatoires et de vrais mensonges; apparemment qu'il les fit; les juges, affranchis de scrupule par le consentement anticipé de la reine, prononcèrent la nullité du mariage; et, en vertu de l'autorité apostolique dont ils étoient revêtus, ils donnèrent au roi la permission de se pourvoir ailleurs. Le monarque céda à la reine détrônée la jouissance du Berry et de plusieurs autres domaines. Jeanne se retira à Bourges. Elle y créa un ordre de religieuses très austère, nommées les *Annonciades*, dont elle suivoit la régle, sans en avoir pris l'habit. La pieuse princesse survécut six ans à son malheur, si c'en est un que le renoncement à des grandeurs dont on est dédommagé par la tranquillité d'une vie sans reproches et sans remords. Le jugement qui la détrôna trouva des censeurs. L'opinion la plus générale dans l'Université, qui comptoit alors vingt-cinq mille étudiants, presque tous

hommes faits, se montra contraire à la décision des commissaires. Plusieurs prédicateurs et docteurs furent détenus en prison et exilés, pour avoir parlé ou écrit trop librement. 1498.

Tout étoit préparé pour le mariage, même avant la décision. La dispense de parenté donnée par Alexandre VI fut apportée par son fils César Borgia. Cet homme, aussi célèbre en crimes que son père, venoit, après avoir fait empoisonner le duc de Gandie, son frère aîné, de quitter le chapeau de cardinal et de se dévouer aux armes, espérant de celles-ci une fortune plus solide que de l'état ecclésiastique. Déja il avoit obtenu de Frédéric, roi de Naples, des terres titrées dans ce royaume, mais insuffisantes à ses desirs; il se tourna du côté de la France, dont il attendoit un traitement plus avantageux : la circonstance étoit favorable. Le roi avoit besoin du pape pour son divorce : il donna le duché de Valence à César, qui en prit le nom de duc de Valentinois. Celui-ci figura mal dans ces noces, quoique porteur de la pièce essentielle. Pour se faire valoir davantage, il ne remit la bulle qu'après des délais, par lesquels il croyoit se faire acheter plus cher. Le nonce, évêque de Ceuta, dévoila la ruse, et mourut empoisonné quelques semaines après. 1499.

Dégagé de ses premiers liens, Louis se rendit à Nantes, où la duchesse vint le joindre, accompagnée de la première noblesse de Bretagne. Son contrat avec Louis fut loin de ressembler à celui qui avoit été passé avec Charles. Dans le premier, remarque l'historien Garnier, c'étoit un conquérant et un souverain qui épousoit sa vassale, et lui dictoit des lois impérieuses. Dans celui-ci, c'est une reine qui abandonne sa main à son

1499. amant. Elle se réserva pendant sa vie la jouissance pleine et entière de son duché; stipula qu'après sa mort son second enfant mâle, et, à défaut de mâles, ses filles, dans l'ordre de primogéniture, hériteroient du duché avec tous les droits qui y étoient précédemment attachés; et que, s'il ne naissoit qu'un enfant du présent mariage, la même clause de réversion au second seroit accomplie à l'égard de ses descendants; qu'elle jouiroit personnellement de tous les revenus de son duché, et non seulement du douaire qu'on lui assignoit actuellement, mais de celui que Charles VIII lui avoit assuré; qu'enfin, si elle mouroit sans enfants, le roi ne conserveroit que sa vie durant la jouissance du duché, qui retourneroit ensuite aux plus prochains parents de la reine.

Après ces clauses pour la succession, il y en eut de particulières, par un acte séparé, pour le gouvernement de la province. Le roi ne pourra y rien innover, ni dénaturer les offices, ni destituer ceux qui en sont pourvus. En cas de leur vacance par mort ou autrement, la reine nommera de plein droit, par lettres expédiées dans sa chancellerie de Bretagne. Aucun impôt, fouage, ou subside, ne sera assis ou levé sans le consentement des états assemblés; et leur aveu sera aussi nécessaire pour tirer des troupes de Bretagne. Les charges et bénéfices ne seront conférés qu'à des Bretons, à moins qu'il ne plaise à la reine, par des considérations particulières, d'en gratifier d'autres personnes. Enfin, dans les actes qui regarderont la province, le roi pourra s'intituler duc de Bretagne, et la monnoie se frappera en son nom, conjointement avec celui de la reine.

Anne fut couronnée une seconde fois à Saint-Denys.

Cette cérémonie, comme celle du mariage, fut accompagnée et suivie de fêtes magnifiques. Le peuple montra beaucoup d'alégresse, à laquelle sans doute ne contribuèrent pas peu la diminution d'un dixième sur les impôts, la promesse d'une réduction plus considérable quand on le pourroit, et l'exemption totale du droit de joyeux avénement. Louis XII ensuite, avec les plus notables du royaume qu'il appela auprès de lui, s'occupa de réglements qui sont tous marqués du sceau du bien public. Il commença par les troupes, dont il assura le prêt, afin qu'elles n'eussent plus de prétexte pour se livrer aux brigandages, qu'elles regardoient comme un de leurs plus précieux priviléges. Il fut pris des précautions pour que les bourgeois des villes où elles seroient en garnison, ainsi que les habitants des campagnes où elles auroient leurs quartiers, pussent obtenir justice de leurs vexations. On avoit craint que la rigueur de la discipline ne dégoûtât du service la noblesse, qui se faisoit un droit de cette licence; mais, se voyant une solde assurée, elle se rangea encore plus volontiers sous des drapeaux, qu'elle n'étoit plus forcée de tourner quelquefois contre ses propres vassaux, pour leur arracher la subsistance du soldat. Comme on avoit eu la précaution de publier qu'on ne conserveroit dans le commandement que des officiers de bonne conduite reconnue, les capitaines choisis, fiers de la confiance qui les plaçoit à la tête des compagnies, ne refusèrent pas de se rendre responsables des désordres, puisqu'ils n'éprouvoient plus d'obstacles à les réprimer. 1499.

L'ordonnance de Louis XII sur la police intérieure du royaume est célèbre. Elle commence, comme celle pour le militaire, par assigner des gages aux magistrats,

afin, dit le roi, qu'ils ne soient point tentés de céder à
1499 la corruption. La pragmatique sanction y est marquée pour base des élections aux bénéfices ecclésiastiques, avec des précautions propres à éloigner les sollicitations, les dons, les promesses et autres moyens de simonie. L'entrée dans la magistrature, espèce de sacerdoce, est aussi soumise à des lois, faites pour obvier aux marchés clandestins entre le cessionnaire et le prétendant à sa place. Le roi ordonne que ceux qu'il nommera seront assujettis à un examen, dans la crainte qu'on ne l'eût trompé sur la capacité. Pour les mœurs, il établit dans le parlement un tribunal de censure, composé des présidents des chambres, qui s'adjoindront deux ou trois conseillers reconnus irréprochables, pour « informer sur la conduite des membres irrévérentieux, nonchalants, contrevenants aux ordonnances, ou faisant chose dérogeant à l'honneur et à la gravité de la cour, les réprimander et punir par amendes, suspensions ou interdits. » Ce tribunal s'assemblera tous les quinze jours le mercredi (ce qui a fait donner à ses opérations le nom de *mercuriales*), et tiendra un registre exact, qu'il mettra tous les six mois sous les yeux du roi. Il est fâcheux que les réglements émanés de ce monarque pour réprimer l'avide industrie des suppôts subalternes du barreau, greffiers, procureurs, huissiers et autres, et pour rendre inutile leur adresse à faire servir les formes protectrices de la justice à enfanter et perpétuer les procès, n'aient pas mieux réussi à Louis XII qu'aux rois ses prédécesseurs et successeurs.

Outre la sagesse des réglements, qui donne à Louis XII un rang entre les législateurs, on remarque dans le

texte même de l'ordonnance une rectitude d'intention, une expression tendre et affectueuse, en un mot, un ton paternel, qui, peut-être, plus que ses autres qualités et ses vertus, lui a mérité le surnom de *Père du peuple*. Heureux s'il se fût contenté de cette gloire, et s'il ne se fût pas laissé entraîner, comme Charles VIII, à l'ambition de conquérir ce royaume de Naples, que le dernier prince de la maison d'Anjou avoit résigné aux rois de France! Présent funeste qu'un faux honneur et l'esprit chevaleresque de son siècle lui faisoient un devoir de réclamer. Louis XII y joignit le desir de se faire restituer, comme héritier de Valentine Visconti, son aïeule, le duché de Milan, usurpé par les Sforces, et tenu alors par Ludovic-le-Maure, héritier trop subit de Galéas, son neveu, qui avoit épousé la nièce de Frédéric, alors sur le trône de Naples. 1499.

Sforce prévit l'orage prêt à fondre sur lui, et tenta tous les moyens pour le détourner, en s'environnant d'auxiliaires. Il sonda Alexandre VI; mais il trouva ce pape prévenu par les avantages que le roi de France avoit faits au duc de Valentinois, son fils. En vain s'adressa-t-il aux Vénitiens, des négociateurs françois les avoient gagnés en leur promettant une augmentation de territoire après la conquête du Milanez. Tous les autres princes et républiques d'Italie, entraînés par ces deux grandes puissances, n'osèrent pas même promettre à Sforce de rester neutres. Le roi de Naples, également menacé, auroit pu faire cause commune avec lui; mais ce monarque ne s'imaginoit pas qu'il pût être réduit à la dure extrémité de joindre ses drapeaux, contre les François, à ceux du perfide empoisonneur du mari de sa nièce. Ainsi, de ce côté, Ludovic n'o-

1499. soit se flatter d'un secours ni prochain ni efficace. Il avoit vu avec satisfaction l'empereur Maximilien, comptant apparemment sur les embarras ordinaires dans le commencement d'un régne, déclarer brusquement la guerre à Louis XII : mais cette attaque étoit restée sans suite, parceque l'archiduc Philippe, son fils, duc de Bourgogne, et souverain des Pays-Bas, n'avoit pas voulu épouser la querelle de son père, et qu'au contraire il fit au roi hommage de ses états, avec toutes les démonstrations de soumission qu'on voulut exiger. Il restoit à Sforce quelque espérance de diversion par l'Angleterre, toujours prête à s'armer contre la France; mais Louis XII enchaîna la mauvaise volonté de Henri VII, en lui assurant le paiement de la pension de cinquante mille écus, stipulée par le traité d'Etaples, et y ajoutant des présents aux gens de son conseil. Enfin la France venoit de renouveler solennellement ses anciens traités avec les Suisses, et avoit même payé d'avance aux cantons les capitulations non encore échues, excellent moyen de s'assurer de la fidélité de la nation. Cependant plusieurs corps détachés, attirés par l'appât d'une solde plus considérable, passèrent sous les drapeaux de Ludovic, et furent sa seule ressource; mais ressource perfide, et plus funeste pour lui que n'auroit été l'abandon.

La sortie de tant d'argent donné à l'Angleterre et aux Suisses, distribué dans les cours des petits princes d'Italie et semé dans les républiques de Gênes, de Venise, de Florence et de Pise, pour y gagner des suffrages, avoit épuisé le trésor royal avant que la guerre fût commencée. Entre les moyens qui lui furent présentés pour le remplir, Louis XII préféra celui de ven-

dre les offices des finances, et de recevoir, des traitants acquéreurs, des avances, dont le remboursement étoit assigné sur la perception des impôts dont ils faisoient les deniers bons. On dit qu'il n'employa qu'avec répugnance cet expédient, qui étoit un véritable emprunt, impôt masqué, qui tôt ou tard retombe sur les contribuables. On prétend qu'il en sentit tout le danger, et qu'il se gêna dans la suite pour rembourser ces avances, afin de détourner ses successeurs d'une ressource aussi onéreuse au souverain qu'au peuple; mais l'exemple étoit donné, et n'a été que trop suivi. 1499.

Avec ces secours, Louis leva une armée qui entra impétueusement dans le Milanez en trois divisions, qui avancèrent rapidement. Quelques petites villes qui résistèrent d'abord furent prises d'assaut, pillées et brûlées, pour épouvanter les autres; aussi presque toutes prévinrent l'attaque et envoyèrent d'elles-mêmes leurs clefs aux généraux françois. Ludovic, dans ce désastre général, fit passer sa famille et la plus grande partie de ses trésors chez l'empereur Maximilien. Lui-même fuyoit, ne sachant à qui se fier, abandonné par les uns, trahi par les autres. Il espéra un moment trouver quelque ressource dans la compassion du peuple de Milan: il convoqua les principaux de la ville, et leur fit un discours pathétique, qui fut souvent interrompu par ses sanglots. Le faux pénitent avoua ses fautes, mais non sans doute ses crimes; il tâcha de les excuser, et de se les faire pardonner, en récompense, disoit-il, des services qu'il avoit rendus; il prodigua les promesses, et, pour dernière tentative, il fit publier la suppression d'une partie des impôts. Mais quel fond à faire sur un peuple qu'on supplie? A la manière dont

1499. on reçut ses offres et ses dons, loin d'espérer d'être secouru, il eut tout lieu de craindre d'être livré, et prit la fuite. Sitôt qu'il eut quitté la ville, la citadelle, très forte par elle-même et garnie d'une bonne garnison, de vivres et de munitions, se rendit, ou plutôt fut vendue par le gouverneur.

Louis XII, qui étoit venu à Lyon pour veiller de plus près sur l'expédition, apprenant ces succès, passa aussitôt les Alpes, fit une entrée triomphante dans Milan, et y reçut le serment de fidélité de ses nouveaux sujets. Afin de se les attacher plus fermement, il les déchargea de presque tous les impôts, sans songer que les conquêtes ne se conservent pas sans troupes, ni les troupes sans tributs. Il divisa le duché en cantonnements, auxquels il préposa des capitaines. Jean-Jacques Trivulce, seigneur milanois, ennemi personnel de Ludovic, et qui avoit beaucoup contribué à la conquête, reçut le titre de gouverneur. Louis, après avoir pris les mesures qu'il crut nécessaires tant pour se rendre maître de ce qui restoit à soumettre que pour s'assurer la possession de ce qu'il tenoit, retourna en France.

1500. Peut-être, s'il fut resté, auroit-il conduit à une fin prospère une entreprise si bien commencée. Point de doute que la présence du monarque n'eût mieux entretenu la bonne intelligence entre les commandants particuliers, que l'autorité d'un gouverneur, quelque mérite qu'il eût; que les peuples, sous les yeux d'un roi bon et juste, n'eussent supporté avec quelque complaisance la licence de leurs vainqueurs, ou qu'ils n'y eussent été moins exposés; que les alliés enfin, surveillés de près par le souverain lui-même, s'ils ne fussent point restés fidèles de cœur à leurs engagements,

n'eussent pas du moins osé se permettre ouvertement rien qui lui fût contraire. Le départ du roi changea les obligations et les convenances. Les alliés ne purent voir sans inquiétude établi au milieu d'eux un monarque, leur supérieur en forces et en majesté, au lieu d'un duc de Milan, qui étoit leur égal. Ils se communiquèrent des motifs de crainte et des moyens d'insurrection, et se montrèrent, les uns décidés à éclater, et les autres à garder une neutralité apparente, malgré les traités qui leur prescrivoient d'agir de concert avec le roi de France. A la tête de ceux-ci étoient les Vénitiens. La discipline d'ailleurs se relâcha entre les soldats. Ils devinrent exigeants et pillards, pendant que leurs officiers, indévots et galants, imitant inconsidérément les conquérants de Naples sous Charles VIII, provoquèrent la jalousie et la haine des Italiens. De ces causes réunies se forma une fermentation sourde, qui donna des espérances à Ludovic. 1500.

Il erroit de tous côtés, cherchant des secours. Maximilien lui fournit ouvertement des troupes, et Philippe, son fils, lui permit d'en lever secrètement dans ses états de Flandre. Ces capitaines italiens, qui se vendoient à ceux dont ils étoient mieux payés, accoururent au son de son argent. Les Suisses, comme nous l'avons dit, ne furent pas indifférents à ce genre de sollicitation, et ils se rangèrent sous ses drapeaux, en nombre presque égal à celui de leurs compatriotes, qui combattoient pour les François. Ainsi Ludovic se composa une armée d'environ trente mille hommes, et rentra dans le duché, rappelé par ceux qui l'avoient ou délaissé, ou trahi.

Les troupes françoises étoient alors dispersées, et,

1500. pour comble de malheur, la division régnoit parmi leurs généraux. Trivulce vouloit qu'on choisît un poste avantageux où l'on pût opérer une jonction; le comte de Ligny proposoit de marcher à l'ennemi; et, ne pouvant amener les autres généraux à son opinion, il entreprit d'y marcher seul. Trivulce, abandonné par lui à la merci des Milanois, se vit assiégé dans l'hôtel-de-ville, où il s'étoit rendu peu accompagné. La résolution d'une soixantaine de braves et sa propre valeur le dégagèrent de la multitude et lui permirent de gagner la citadelle. On y vit arriver peu après le comte de Ligny, qui n'avoit pu s'opposer ni à la marche de Ludovic, ni à la révolution qui s'opéroit en sa faveur dans toutes les villes qui se trouvoient sur son passage. Les deux généraux se retirèrent alors à Montaro, ville forte, par-delà le Tesin, derrière des retranchements formidables que Trivulce fit élever, afin d'y pouvoir attendre en sûreté les secours qu'on lui préparoit en France.

La principale attention de Ludovic portoit sur ce secours promis. Pour l'intercepter, il se porte à Novarre, par où il devoit arriver, assiége la ville et s'en rend maître. La Trémouille, chargé d'amener le renfort, se poste de manière à couper la retraite à Ludovic, qu'il resserre dans la ville entre la citadelle et son armée. Pendant le siége, les Suisses des deux armées se visitent: dans les conversations, ceux de Novarre reconnoissent que le service du roi de France, comme le plus lucratif, est le plus avantageux, et ils commencent à chanceler dans la fidélité jurée au duc de Milan. Celui-ci, pressé d'ailleurs par la famine, n'imagine pas d'autre moyen de se tirer d'embarras que de hasarder une

bataille. Quand les deux armées sont en présence, presque tous ses Suisses l'abandonnent, sous prétexte de ne vouloir point se battre contre leurs frères, et ils rentrent dans la ville. Le reste de l'armée, effrayé de leur désertion, est obligé de les suivre. Ludovic se trouve environné de mercenaires qui murmurent, menacent, traitent ouvertement avec les François, et en viennent enfin à capituler sans lui. Il les conjure du moins de ne le pas livrer à l'ennemi. Tout ce qu'il peut obtenir, c'est que lui, ses frères, et d'autres personnes considérables de sa cour, auront la liberté de se confondre dans les troupes qui sortiront, de manière à échapper, s'ils peuvent, à la vigilance des assiégeants. L'armée soumise défile entre deux lignes des François; Ludovic s'étoit attaché à un bataillon suisse: déguisé en cordelier, il le suivoit comme aumônier, et monté sur un mauvais cheval; soit connivence des Suisses, qui l'indiquèrent par quelque geste, soit attention sévère des François, il fut reconnu et arrêté, ainsi que ses frères et tous les seigneurs de sa suite, qu'on envoya en France en différentes prisons. Ludovic, conduit d'abord à Pierre-Encise, fut ensuite transféré au château de Chinon, où il resta jusqu'à la fin de sa vie qui dura encore dix ans. Les Suisses, auxquels Louis XII devoit ses succès, prétendirent s'en faire payer au-delà des conventions ordinaires, ce qui excita une mutinerie dont on eut quelque temps à craindre les conséquences, et il fallut transiger avec eux pour les apaiser. Retournant dans leurs cantons, ils se nantirent encore de Bellinzona, la première ville qui s'étoit déclarée pour Ludovic, et qui, par crainte du ressentiment du roi, ouvrit ses portes aux Suisses.

1500.

1500. Sitôt que le malheur de Ludovic fut divulgué, ses enseignes furent de nouveau abattues dans toutes les villes du Milanez, et celles de France relevées. C'étoit à qui donneroit les premiers témoignages de soumission, et inventeroit les meilleures excuses pour se soustraire à la vengeance du vainqueur irrité. Les uns prétendoient que, malgré leur infidélité apparente, ils avoient toujours gardé au fond du cœur un tendre attachement pour les François; d'autres citoient en preuve de cet attachement des démonstrations amicales données par eux aux François, sous les yeux mêmes de ceux qui les maltraitoient. Tous enfin affirmoient n'avoir cédé qu'à la violence de leur ancien duc. Les habitants de Milan faisoient valoir toutes ces raisons ensemble, et attendoient avec inquiétude ce qui seroit décidé de leur sort. Louis XII envoya le cardinal d'Amboise, son premier ministre, apprécier le délit et les excuses. Egalement éloigné, par caractère et par état, des mesures de rigueur, d'Amboise se fit une balance, dans laquelle il pesoit d'un côté l'offense, et de l'autre l'or réparateur. Celui-ci l'emportoit ordinairement. Il n'y eut point d'autre punition que des amendes, dont le produit servit à payer les frais de la guerre, et à assurer la solde des troupes qu'on laissa à la garde de la province reconquise.

Afin de les tenir en action et de les préserver des vices ordinaires à l'oisiveté des garnisons et des camps, le roi en loua une partie aux Florentins. Dans la guerre qui venoit de finir, Pise avoit gardé une neutralité qui avoit déplu à Louis XII. Les citoyens de Florence, au contraire, à la vérité bien achetés et bien payés, s'étoient ouvertement déclarés pour la France. Ces républiques étoient de longue main ennemies irréconciliables. Flo-

rence, voyant à sa porte les François oisifs, saisit cette occasion de subjuguer enfin sa rivale. Ses magistrats offrirent, pour obtenir ces auxiliaires, une somme beaucoup plus considérable que celle qu'ils avoient reçue pour se montrer François. Le roi ne négligea pas ce moyen de faire rentrer son argent dans ses coffres. Il prête aux Florentins six cents lances, trois mille cinq cents Suisses et autant de Gascons. Les Florentins, persuadés qu'il suffiroit de la terreur qu'inspiroient ces forces pour soumettre les Pisans, refusèrent pour général Yves d'Alégre, l'un des meilleurs capitaines de son temps, et s'obstinèrent à demander Hugues de Beaumont, homme probe et exact, mais dur et inflexible, qu'ils estimèrent beaucoup plus propre à servir leur animosité. 1500.

Beaumont, après avoir employé un mois à rançonner, suivant ses instructions, les petits princes qui avoient été favorables à Ludovic, se rendit aux représentations des Florentins, qui payoient son infanterie, et qui se plaignoient qu'on laissoit aux Pisans le temps de se fortifier. Arrivé devant Pise, il envoie Jeannot d'Arbouville et Hector de Montenart, deux de ses principaux capitaines, sommer, au nom du roi, les habitants de rentrer sous le joug de leurs anciens maîtres. Les magistrats reçoivent les envoyés en grande cérémonie, et les mènent à l'hôtel-de-ville. Là ils leur montrent le portrait de Charles VIII, placé avec honneur sous un dais, et entouré des emblêmes de la reconnoissance pour un prince qui les avoit, disoient-ils, soustraits à la domination tyrannique des Florentins. « Nous devons aux « François la liberté, ce bien plus précieux que la vie: « nous sommes déterminés à ne jamais nous séparer

1500. « de ce peuple généreux. Notre ville a fait autrefois « partie du duché de Milan : nous appartenons donc à » la France. Que le roi daigne nous recevoir au nombre « de ses sujets : qu'il nous impose les conditions les plus « sévères, nous les subirons, mais qu'il ne nous aban- « donne pas à des loups ravissants, à des tyrans impi- « toyables, les Florentins, nos implacables ennemis. Si « nous ne pouvons obtenir cette faveur, qu'il nous « accorde un asile sur ses terres. Nous préférons l'exil « et la pauvreté aux horreurs de la servitude, qui nous « attendroient dans notre patrie. »

Pendant que les capitaines déja émus faisoient cependant leurs efforts pour leur persuader de se soumettre, promettant de travailler à adoucir leur sort, les portes de la salle s'ouvrent. Cinq cents jeunes filles vêtues de blanc, les cheveux épars, s'y précipitent, conduites par deux dames vénérables. Elles tombent ensemble aux pieds des deux envoyés, les conjurent de se rappeler le serment solennel qu'ils ont fait en recevant l'ordre de chevalerie, serment d'être les défenseurs des dames et demoiselles, et de ne les pas abandonner à la brutalité de leurs ennemis. Arbouville et Montenart baissoient les yeux, fort embarrassés, et faisoient effort pour se retirer, lorsque la troupe, les entourant, les entraîne devant une image de la Sainte-Vierge, et y chante *tant piteusement et de voix si lamentable*, qu'elle arrache des larmes aux capitaines. Ils sortirent de la ville chargés de présents, et racontèrent dans le camp ce qu'ils avoient vu et entendu.

Il étoit difficile à des François d'attaquer un peuple qui leur opposoit de pareilles armes, et les principaux de l'armée opinoient à différer l'attaque jusqu'à ce

qu'on eût reçu de nouveaux ordres du roi. Sourd à leurs instances, l'inflexible Beaumont prend ses postes, et investit la ville; mais, malgré lui, il s'établit un commerce entre les assiégeants et les assiégés. Tous les soldats françois qui se présentoient aux portes, de nuit ou de jour, étoient bien reçus, traités et régalés. On les chargeoit même de vin et de viandes pour leurs camarades du camp, et à leur tour ils laissoient passer tous les convois pour la ville. Il en fut de même quand l'attaque fut commencée: les Pisans désignoient aux François les endroits sur lesquels le canon de la ville devoit tirer, afin qu'ils s'en éloignassent; et ceux-ci, dans les assauts peu meurtriers qui furent donnés, ne s'y présentèrent que pour la forme. Enfin les soldats, mal surveillés par leurs officiers particuliers, se débandèrent, et la désertion devint si grande que Beaumont fut obligé de se retirer de nuit avec son artillerie, laissant ses malades et quelques blessés à la merci des assiégés. Les délaissés, craignant d'être maltraités, poussoient des cris en voyant leurs camarades s'éloigner. Les Pisans, attirés par leurs gémissements, sortent avec des flambeaux, emportent ces malheureux dans la ville, et, après avoir pris soin du rétablissement de leur santé, ils leur donnent de l'argent pour regagner Milan. Les Florentins se plaignirent de la conduite des troupes françoises. On leur promit de les mieux aider une autre fois. Ils s'apprêtoient à recommencer: mais des troubles qui s'élevèrent dans leur propre république firent oublier ce projet.

1500.

Après cette expédition, commandée par l'intérêt, les troupes françoises furent employées à une autre, sollicitée par la politique. On doit se rappeler qu'afin

1500. d'écarter les obstacles qu'Alexandre VI auroit pu mettre au divorce avec Jeanne de France, et à son mariage avec Anne de Bretagne, Louis XII combla de biens César Borgia, fils du pontife, et le fit duc de Valentinois. Dans la circonstance où il méditoit la conquête du royaume de Naples, dont le pape se disoit souverain et en droit de donner l'investiture, il crut important de se concilier les bonnes graces du pape, et il envoya Georges d'Amboise, son premier ministre, négocier à la cour de Rome. La passion dominante d'Alexandre étoit toujours d'augmenter la puissance de ce fils chéri. Le cardinal l'attaqua par ce foible. Il promit de faciliter à César la conquête des états de plusieurs petits souverains, que le neveu avoit déja tenté inutilement de s'attacher par la séduction, ne se sentant pas assez fort pour les réduire. Quand il eut les troupes françoises à sa disposition, ces princes épouvantés, au lieu de se défendre comme ils avoient fait jusqu'alors, firent avec leur persécuteur des transactions désavantageuses, et se démirent la plupart de leurs souverainetés pour des pensions. Tel fut le sort de Jean Sforce à Pesaro, et des Malatesta à Rimini.

Les bourgeois de Faenza osèrent seuls se défendre contre lui. Après l'avoir repoussé plusieurs fois, assiégés de nouveau et près d'être forcés, ils convinrent de se rendre, à condition qu'on leur accorderoit amnistie entière, la conservation de leurs priviléges, qu'on assureroit à leur jeune prince, Astor Manfredi, la jouissance de ses biens patrimoniaux, et qu'il auroit la liberté de se retirer où il voudroit. César exécuta fidelement la partie de la capitulation qui regardoit les habitants. Quant au jeune Manfredi, après mille outrages qu'il eut à es-

suyer, tant de César que du pape auquel il fut renvoyé, on finit par lui ôter la vie. Borgia, devenu plus cupide à mesure qu'il avoit plus de succès, dirigea bientôt contre des alliés de la France les troupes mêmes qu'il tenoit d'elle; et l'on vit les Bentevoglio de Bologne traiter avec lui de leur principauté, plutôt que d'attendre les effets peut-être trop tardifs de la protection du monarque. Les Florentins menacés y eurent recours, et, heureusement pour eux, une armée françoise qui descendoit en Italie pour la conquête de Naples arriva assez à temps pour la sauver, par l'ordre qui fut donné à César de la venir joindre. 1500.

On souffre de voir Louis XII et ses ministres, recommandables par la douceur de leur caractère et par des mœurs pures, en commerce de confiance avec de pareils scélérats. Dans ses conférences avec le pape, Georges obtint le titre de légat *à latere* en France pendant dix-huit mois, et les pouvoirs qui étoient attachés à cette dignité, c'est-à-dire de représenter la personne même du pape, et d'accorder de sa propre autorité toutes les dispenses et toutes les graces pour lesquelles il eût fallu recourir à la bienveillance intéressée du saint-père. Pendant dix-huit mois celui-ci devoit perdre ce revenu; mais il en trouva le dédommagement dans les troupes qui furent accordées à son fils. Le nouveau légat, déja muni de la puissance séculière, fit usage de celle qu'il venoit d'acquérir pour assurer par leur concours la réformation des religieux, qui ne s'opéra pas sans peine. On la commença par la réduction de leur nombre. Le couvent des Jacobins de Paris en contenoit seul quatre cents, pensionnés par les provinces pour suivre leurs études dans l'Université. Les Corde-

1500. liers n'en comptoient pas beaucoup moins. Saint-Germain-des-Prés, Saint-Martin-des-Champs et d'autres communautés étoient pleines et surabondoient. Il paroît, par les plaintes des religieux, quand on leur proposa une réforme, que, pour attirer la multitude dans les cloîtres, on ne montroit pas aux prosélytes et aux novices la régle dans toute sa rigueur; « car, disoient-ils, « si nous eussions su qu'à tant étroite régle fussions « obligés, ja n'eussions fait ceinture de corde nouée. » Les Jacobins refusèrent d'écouter deux évêques commissaires qui leur furent envoyés, se défendirent contre des troupes chargées de les tirer de leur couvent, et y soutinrent un siége de plusieurs jours: la faim seule les obligea de se rendre. Les Cordeliers moins belliqueux usèrent de ruse; ils ne congédièrent pas les commissaires, mais ils se renfermèrent dans leur église, où ils chantoient à grand chœur des psaumes et des hymnes; et, toutes les fois que les commissaires se présentoient, ils faisoient en sorte d'être trouvés dans cette même occupation, qu'ils continuoient jusqu'à ce que les réformateurs, lassés d'attendre, se retirassent. Cependant le gouverneur et le prévôt de Paris, escortés d'un bon nombre d'archers, trouvèrent moyen d'obtenir audience. On en vint à un accommodement. Ceux qui ne vouloient pas de la réforme eurent permission de quitter l'ordre, sans crainte d'être inquiétés. Ceux qui s'y prêtèrent furent traités favorablement.

1501. Frédéric III, roi de Naples, second fils de Ferdinand, bâtard d'Alphonse V, roi d'Aragon, quoique attaché à cette maison par des liens peu légitimes, comptoit sur la protection et les secours de Ferdinand V, dit le *Catholique*, neveu d'Alphonse, et roi d'Aragon, de son

chef, et de Castille, par la célébre Isabelle, son épouse. Cette réunion leur fit prendre le titre de roi et reine d'Espagne. Le Napolitain savoit à la vérité que Charles VIII leur avoit abandonné le Roussillon et la Cerdagne, à condition qu'ils ne mettroient point d'obstacles à ses entreprises sur l'Italie; mais la mauvaise foi de Ferdinand n'étoit plus un problême. Frédéric se flatta que son parent ne se laisseroit pas arrêter par des scrupules, quand il verroit un prince de sa maison menacé d'une ruine totale; mais les deux rois de France et d'Aragon étoient convenus secrétement de faire ensemble la conquête du royaume, de se le partager ensuite; et le malheureux prince ignoroit ce traité. Quand il s'ébruita, Ferdinand fit dire à son parent de ne pas s'en inquiéter, et qu'il n'avoit consenti à cet accord que pour introduire plus facilement dans ses états les secours qu'il lui préparoit.

1501.

Le pape, confident du dessein des deux alliés, et intéressé pour son fils César à leurs succès, les servit par la publication d'une croisade dans tous les états chrétiens. Le produit en fut exorbitant, si on en juge par ce que disent quelques historiens, que le seul territoire de Venise rapporta quatre-vingt-dix-neuf livres pesant d'or. Alexandre se chargea du partage. Il prit d'abord tout ce qu'il falloit à son fils César pour soudoyer les troupes dont il se servoit contre les barons romains dont les états étoient à sa bienséance. Il s'appliqua aussi une part de ce qui se leva en France et en Espagne, et abandonna le reste aux deux rois. La bulle de la croisade n'indiquoit pas clairement le dessein de détrôner le roi de Naples, mais, ce qui revenoit au même, le desir d'établir une paix durable entre les maisons

1501. d'Anjou et d'Aragon, paix qui ne pouvoit se faire qu'e leur abandonnant l'objet d'une contestation qui avoit déja fait couler tant de sang chrétien, afin que, délivrées de tout sujet de querelles entre elles, elles pussent réunir leurs armes et les porter contre les infidéles.

Mais le roi de France ne biaisa pas. Il proclama hautement son dessein d'invasion, et rejeta toutes les soumissions de Frédéric, qui alla jusqu'à offrir un tribut et un hommage. Dans ces dispositions, Louis fit avancer en Italie son armée de terre, où se trouvoit la principale noblesse du royaume, commandée en chef par Robert Stuart d'Aubigny, le vainqueur de Gonzalve à Séminara, et fit partir de Provence trois caraques génoises et seize navires chargés de l'artillerie, des gros bagages, et de troupes sous la conduite de Philippe de Cléves, sieur de Ravestein. Ferdinand fit le premier entamer le royaume de son parent par Gonzalve de Cordoue son général, qu'on a surnommé le *grand capitaine*, et qu'on auroit pu nommer, avec plus de raison, *le grand fourbe*, *l'homme sans égards et sans justice*. Quoi qu'il en soit, Gonzalve, conservant le plus long-temps qu'il put le personnage hypocrite qui lui étoit recommandé par son maître, confirmoit le malheureux roi dans sa croyance aux insinuations déja faites, que les forces espagnoles n'étoient destinées qu'à le secourir. Dans cette persuasion, Frédéric lui laissa prendre plusieurs places importantes.

Mais il fut cruellement détrompé lorsqu'il apprit les détails d'une cérémonie qui venoit de se passer à Rome. Quand l'armée françoise en fut proche, des ambassadeurs des deux rois, dont les démarches étoient concertées, demandèrent audience au souverain pontife,

et lui signifièrent en plein consistoire que leurs maîtres s'étoient partagé le royaume de Naples. Le roi de France, auquel, selon leur convention, devoit appartenir le titre, requit du pape l'investiture en offrant l'hommage. Celui d'Espagne, borné au titre de duc pour sa partie, fit la même requête; et le pape, satisfait d'ailleurs de quelques dépouilles qu'on lui cédoit, accorda tout ce qu'on voulut. 1501.

Quand Frédéric apprit l'étonnante déclaration de Ferdinand à Rome, il en marqua sa surprise au général espagnol. Gonzalve fit d'abord semblant de ne pas croire ce qui s'étoit passé à Rome, et de regarder ce qu'on en disoit comme une calomnie inventée pour troubler une bonne intelligence entre lui et le roi napolitain: mais, quand il ne put plus se retrancher dans la négative, il exhorta ce prince à ne point s'alarmer de ce concert des deux rois. « Sans doute, lui disoit-il, « le roi mon maître, vous voyant dans l'impossibilité « de conserver votre royaume contre votre rival, en a « accepté une moitié, pour préserver le tout de la rapa- « cité des François, et soyez persuadé que, quand leur « première fureur sera passée, il profitera de la partie « qu'il s'est réservée pour vous rétablir dans le reste. » En conséquence, Gonzalve pressoit Frédéric de réunir les troupes napolitaines aux siennes, pour hasarder ensemble une bataille avant que la conquête de la partie attribuée à la France fût terminée. Cette proposition insidieuse ne séduisit pas le monarque. Il fit réflexion que joindre le peu de forces qu'il avoit à celles de Gonzalve, ce seroit peut-être risquer de perdre à-la-fois et son armée et sa liberté. Il prit donc le parti le plus prudent. Trop foible pour tenir la campagne, il dis-

1501. tribua ses troupes dans les places les plus fortes, envoya son fils, jeune prince de grande espérance, à Tarente, ville de défense, et lui-même se retira dans Naples.

Capoue, qui se trouvoit sur le chemin de la capitale, essuya les premiers efforts des François; elle soutint plusieurs assauts, mais elle fut enfin réduite à capituler. Pendant qu'on traitoit des conditions, quelques soldats, profitant de la sécurité que produisoit la négociation, escaladent les murailles, et ouvrent les portes au reste de l'armée, qui s'y jette en torrent. Capoue, abandonnée au pillage, éprouva toutes les horreurs d'une ville prise d'assaut. Beaucoup de dames qualifiées s'étoient retirées dans une tour. César Borgia, qui étoit dans l'armée françoise, et dont la présence étoit presque toujours l'annonce d'un crime, s'empare de la tour, en tire les infortunées, se réserve quarante des plus belles, et distribue les autres à ses soldats. La ville fut réduite à un si triste état, que les François délibérèrent d'y mettre le feu et de la détruire entièrement; mais sa position à six lieues de Naples, et utile pour une retraite en cas d'accident, la sauva. On en releva les fortifications. Les habitants qui avoient été assez heureux pour échapper au massacre furent rappelés, et l'armée prit la route de Naples.

La conquête n'en fut pas difficile. Frédéric, jugeant la ville hors d'état de se défendre, permit aux habitants de traiter, et se retira dans le château. Comme il étoit bien fortifié, muni de vivres et d'une bonne garnison, il auroit pu tenir quelque temps: mais l'infortuné monarque, généralement abandonné, et sans espoir de secours, fit réflexion que tôt ou tard il faudroit se rendre; que s'il se laissoit environner de retranchements,

et achever le blocus que l'on commençoit sous ses yeux, il ne feroit que s'ôter l'espérance de conditions supportables, et rendre son sort plus fâcheux; il ouvrit donc des conférences avec d'Aubigny. 1501.

Le chef françois ne traita que de la partie qui devoit appartenir à son maître. Frédéric l'abandonna tout entière au roi, c'est-à-dire, villes, vaisseaux, artillerie, sceptre et couronne, se conservant seulement ses meubles, et, pour toute propriété, la petite île d'Ischia, où il demeureroit en attendant la ratification des propositions qu'il faisoit au roi pour ses dédommagements, et à condition de pouvoir en sortir et se retirer par-tout où il voudroit, excepté dans le royaume de Naples. Dans ce petit coin de terre étoient renfermés la triste Isabelle, veuve de Galéas Sforce, empoisonné par Ludovic-le-Maure, nièce de Frédéric, et Frédéric luimême, sa femme, quatre enfants en bas âge, non compris Ferdinand, son aîné, qu'il avoit envoyé défendre Tarente. Cette famille malheureuse y attendoit avec anxiété le sort que la fortune lui destinoit.

La décision arriva plus tôt qu'on ne l'avoit prévu. A peine le traité avec d'Aubigny étoit signé, que Ravestein survient, enveloppe avec sa flotte la petite île, et met des troupes à terre. Il prétend que lui, général de mer, n'est pas obligé d'observer les conditions imposées par le général de terre, auquel il n'est pas subordonné, et somme Frédéric de se rendre prisonnier. Le malheureux monarque demande une entrevue à Ravestein, lui expose sa triste situation. « Ne me traitez pas, lui dit-il, « comme un ennemi, mais comme un infortuné gentil« homme qui mérite votre estime et votre amitié. Que « dois-je faire? Je vous demande conseil et vous promets

1501. « de le suivre. » Le général touché l'exhorte à partir sans conditions, à aller trouver le roi de France, dont il connoît la générosité, et à traiter directement avec lui.

Louis XII, instruit de la confiance qu'avoit en lui l'infortuné prince, envoie le recevoir honorablement au débarquement, et lui donne en France, pour lui et sa famille, le comté du Maine, et trente mille livres de pension, en échange de la partie du royaume dont son armée étoit en possession. Frédéric vouloit le lui abandonner en entier; mais le roi de France respecta la partie de son infidèle allié, au point même d'ordonner à son général d'aider les Espagnols dans le siége de Tarente, que le prince Ferdinand défendoit.

Ils l'avoient déja levé une fois, faute de forces suffisantes. Secondés par les François, ils s'en emparèrent par capitulation. Elle portoit que le jeune prince et la garnison auroient liberté de se retirer où ils voudroient. Gonzalve fit en présence de toute l'armée, la main étendue sur une hostie consacrée, le serment de l'exécuter fidèlement; mais quand la garnison sortit, il retint Ferdinand dans son camp, et l'envoya en Espagne, où il resta prisonnier jusqu'à sa mort, arrivée à l'âge de cinquante ans. Son père vécut tranquillement à Tours. Le parlement s'opposa à la donation du Maine: Louis XII en dédommagea le prince par une augmentation de pension. Gonzalve s'excusa de la violation de son serment sur les ordres de Ferdinand qu'il se fit donner, ou qui lui vinrent malgré lui, mais enfin qu'il exécuta sans marquer de scrupule. Le roi d'Espagne, non content d'arracher la couronne à son parent, pour s'excuser lui-même et diminuer l'indignation que causoit sa conduite perfide, chercha à le diffamer en publiant que,

connoissant son inclination pour les infidèles, il s'étoit emparé de ses états, uniquement dans la crainte qu'il ne fût nuisible à l'exécution de l'entreprise qu'il méditoit contre eux, mais qu'il les lui rendroit après qu'elle seroit achevée. En effet, pour donner à son invasion un air religieux, il l'avoit fait précéder par l'attaque de l'île de Céphalonie, que les Turcs avoient enlevée aux Vénitiens. Ferdinand, s'en étant rendu maître, la rendit à ces derniers, dont il ménageoit la bienveillance. 1501.

Quand Ravestein avoit fait son armement maritime, beaucoup de chevaliers s'étoient joints aux troupes qui le composoient. Sur la foi de la croisade que l'on publioit, ils croyoient aller combattre les infidèles. Lorsqu'ils virent que par la résignation de Frédéric tout étoit fini, et qu'ils étoient exposés à s'en retourner sans avoir rien fait, ils pressèrent l'amiral, lequel y étoit assez disposé de lui-même, à prêter l'oreille aux insinuations des Vénitiens, qui lui présentoient la conquête des îles de l'Archipel comme aussi glorieuse qu'utile: mais utile pour eux seuls. Ravestein attaqua l'île de Métélin. Mal secondé par les Vénitiens, il fut repoussé. Une tempête affreuse l'accueillit comme il se retiroit, et dispersa ses vaisseaux. Le sien se brisa contre les rochers de l'île de Cythère. Deux cents chevaliers, de six cents que son navire portoit, furent engloutis. Les autres, avec leur général, s'accrochant aux roches, grimpèrent comme ils purent dans l'île, exposés à la faim et à la rigueur d'un froid âpre qui se faisoit sentir au commencement de l'hiver. Ils y étoient depuis vingt jours, lorsqu'un petit vaisseau vénitien, passant devant l'île, eut connoissance de leur détresse. Le capitaine ne put recevoir que le général sur son

1501. bord; mais il rendit à tous le service d'avertir des vaisseaux génois qui se trouvoient dans le voisinage, et qui vinrent les délivrer. Cet acte d'humanité du Vénitien fut regardé par le sénat comme un crime d'état, et le capitaine, en récompense de son bon office, courut risque de la vie. Ainsi Louis XII n'eut plus de vaisseaux sur les côtes d'Italie.

Pendant ces désastres, que l'on ignoroit en France, elle retentissoit de cris de joie, parcequ'on se croyoit désormais assuré de la conquête, et délivré d'une guerre dont les seuls préparatifs avoient été prodigieusement à charge. L'adroit Ferdinand favorisoit cette agréable illusion en faisant tout ce qu'il croyoit devoir plaire au roi. Par exemple, il savoit que Louis desiroit vivement de n'être point troublé dans les arrangements qui lui restoient à terminer à Naples. Or les embarras ne pouvoient lui venir que du côté de l'empereur Maximilien, jaloux et ennemi déclaré des François, et de la part de l'archiduc Philippe d'Autriche, souverain des Pays-Bas, et fils de cet empereur. Ce prince étoit aussi gendre de Ferdinand et d'Isabelle, dont il avoit épousé la fille, Jeanne, surnommée la *Folle*. Le beau-père ménagea un traité entre lui, son gendre et le roi de France; il fut conclu à Trente, où le cardinal d'Amboise s'étoit transporté.

Ce traité ne fait point honneur à la sagacité du ministre. Il y sacrifia des avantages réels à la promesse illusoire d'un mariage entre le duc de Luxembourg, fils de Philippe et de Jeanne, qui a été depuis Charles-Quint, et Claude de France, fille du roi et d'Anne de Bretagne, tous deux encore au berceau. D'Amboise laissa aussi glisser dans les articles que Maximilien

donneroit à Louis l'investiture du duché de Milan, dont il n'avoit pas besoin, puisque ce duché lui appartenoit de droit, comme héritier de Valentine Visconti, son aïeule. A ces conditions, Philippe, allant en Espagne visiter sa belle-mère, passa par la France, où il fut reçu très magnifiquement. Il y fit l'hommage de ceux de ses états qui y étoient assujettis : vain honneur dont l'Espagnol et l'Autrichien avoient beaucoup fait valoir la promesse dans le traité de Trente. Mais quand on demanda à Maximilien l'investiture à laquelle d'Amboise avoit soumis le roi, comme nécessaire à une possession paisible, l'empereur répondit qu'il ne s'y étoit pas engagé, et la refusa. 1501.

Ce qui se passoit à Naples influoit sur la tranquillité de l'Italie. Les barons romains, ces possesseurs de fiefs la plupart enlevés à l'église, et donnés par les papes à leurs familles, avoient pris parti, les uns pour les deux rois ligués contre Frédéric, les autres pour ce monarque. César Borgia, décoré par Alexandre, son père, du titre de *gonfalonier* de l'église romaine, combattoit pour Louis XII. Après la démission du Napolitain, comme s'il eût été fort empressé de punir ces feudataires peu dociles, coupables d'avoir associé leurs armes à celles d'un prince proscrit par leur suzerain, il attaqua les barons successivement, les subjugua tant par ruse que par force, et s'empara de leurs états. Depuis long-temps il convoitoit le duché d'Urbin, possédé par Gui Ubald de Monte-Feltro. Il lui emprunte son artillerie et ses troupes, pour aller, disoit-il, soumettre Varano, seigneur de Camerino. Gui accorde, parcequ'il auroit été dangereux de refuser. César, l'ayant privé des moyens de défense, entre brusquement sur 1502.

1502. ses terres, et se rend maître du duché, dont il prend le titre, tombe ensuite sur Camerino, le prend par intelligence, et fait étrangler Varano et deux de ses fils. Il tourmenta de nouveau les Florentins, qui eurent recours à leur protecteur ordinaire, et qui échappèrent encore une fois à sa rapacité.

Sa conduite et celle de son père, qui entroit au moins de moitié dans ses crimes, étoient si odieuses, qu'il s'éleva contre eux, en Italie, un cri d'indignation qui retentit jusqu'en France, et détermina le roi à venir juger par lui-même de la légitimité des plaintes qui lui arrivoient de tous côtés. Quand le monarque parut en Italie, tous les seigneurs s'empressèrent autour de sa personne. On voyoit à sa cour le duc de Ferrare, le marquis de Mantoue, le seigneur de Bologne, le duc d'Urbin, si traîtreusement dépouillé de ses états, le dernier fils de Varano, échappé au sort funeste de son père et de ses frères, et les députés des Vénitiens, des Florentins et des Lucquois. Chacun avoit des griefs à produire, et tous supplioient le roi de punir ces crimes, ou du moins de retirer sa protection aux coupables.

Louis parut d'abord honteux de se trouver comme complice des scélérats; mais il n'y a pas de mauvaise cause qui ne puisse se défendre, quand elle est traitée par une main habile. César fit parvenir au roi un agent secret, nommé Trocci, homme insinuant et adroit. Il passa d'abord condamnation sur quelques griefs, dans lesquels il reconnut que Borgia avoit excédé les bornes du devoir, comme lorsqu'il s'étoit permis des hostilités contre les Florentins, alliés de la France; « mais, di« soit l'avocat, il a cessé sitôt qu'il en a reçu l'ordre. Il

« est gonfalonier de l'église, et en cette qualité a-t-il pu 1502.
« se dispenser de faire rentrer dans l'ordre des vassaux
« qui affectoient l'indépendance? Dans toutes ces expé-
« ditions, il n'a rien entrepris sans l'aveu et même le
« commandement du sacré collége, et presque toujours,
« excepté les Florentins, contre les ennemis du roi.
« Encore les Florentins étoient-ils partisans secrets de
« Frédéric, et intérieurement mal disposés pour la
« France; au contraire, l'armée de César a toujours été
« et est encore sous les ordres du roi, comme s'il la
« soudoyoit de ses propres deniers, et Sa Majesté peut
« l'employer par-tout où elle voudra.

« D'ailleurs, ajoutoit Trocci en parlant au cardinal
« d'Amboise, ce César qu'on vous fait si odieux a de
« nombreux partisans dans le sacré collége. Son père
« est vieux et infirme; s'il vient à mourir, on ne peut
« douter que son fils n'ait une grande influence sur le
« choix du successeur. Vous êtes légat *à latere* par la
« munificence d'Alexandre : cette dignité, qui n'est
« que pour un temps, va expirer; il est essentiel d'en
« agir avec le fils du pape de manière à vous faire con-
« tinuer cette prééminence si importante dans l'événe-
« ment d'un conclave. » On a cru que le cardinal d'Am-
boise vit dans cette insinuation la tiare qui lui étoit
adroitement offerte, et que l'espérance de l'obtenir lui
fit employer l'ascendant qu'il avoit sur l'esprit de
Louis XII en faveur des Borgia.

César eut non seulement la permission de venir se
justifier, ce qui étoit déja beaucoup, mais encore il fut
très bien reçu. En peu de jours il conclut un traité,
par lequel on lui abandonna toutes ses usurpations,
même celles qui avoient été faites sur les princes dont

1502. le roi s'étoit déclaré protecteur. La légation fut prorogée au cardinal d'Amboise pour dix-huit mois. Le pape, pendant cet intervalle, s'engagea à donner des chapeaux aux parents et aux amis du ministre, qui seroient autant de votants pour celui-ci en cas de vacance, et César s'obligea à mener l'armée ecclésiastique par-tout où le roi l'exigeroit.

Louis s'occupa ensuite à visiter les villes du Milanez. Par-tout il provoqua la reconnoissance du peuple par sa bienfaisance et sa bonté, vertus qui lui étoient familières. Il tâcha bien aussi de diminuer par des promesses et de belles paroles le dépit des princes italiens, choqués de sa foiblesse en faveur de Borgia; mais il ne réussit pas. Les Suisses avoient pris l'habitude de faire des irruptions dans le Milanez, par la seule cause qu'ayant goûté du pillage pendant la guerre, ils avoient peine à s'en priver. Une augmentation de pension mit un frein à leur avidité. Ils fournirent même des recrues pour les troupes destinées à la défense de la partie françoise du royaume de Naples, et Louis quitta l'Italie, très persuadé qu'il y laissoit la paix, parceque les seigneurs qu'il avoit abandonnés, et dont il avoit par-là frustré les espérances, se retirèrent sans faire éclater aucune plainte.

Mais ils conservoient un ressentiment intérieur, qu'ils se communiquèrent. La crainte commune réunit ceux qui, pendant l'invasion de Naples, avoient été de parti contraire, c'est-à-dire, les uns pour Frédéric, les autres pour les deux rois agresseurs. Ils formèrent une ligue contre Borgia, en donnèrent loyalement avis à Louis XII, et le prièrent de les approuver, en lui faisant remarquer que, dans leur confédération, ils s'en-

gageoient expressément à respecter les intérêts de la France, et à n'agir que contre leur ennemi. Malgré cette explication, le monarque et son ministre congédièrent brusquement leurs députés, et un ordre fut envoyé au commandant du Milanez de secourir César, qui étoit enfermé à Imola. 1502.

Le fils d'Alexandre jugea plus à propos de tâcher de dissoudre la ligue que de l'attaquer, d'autant plus que le premier essai qu'il fit des forces des confédérés ne lui fut pas avantageux. Entre eux se distinguoient les Ursins, respectés dans Rome, et fort riches en terres. Les chefs de cette famille étoient deux frères; Paul, guerrier renommé, et le cardinal des Ursins, estimé pour ses vertus. Paul et César avoient autrefois servi ensemble dans quelques expéditions. Après un échec, qui n'étoit pas à la vérité une défaite entière, Borgia écrivit aux princes ligués une lettre qu'il adressa à des Ursins. Il y disoit que, quoiqu'il eût à sa disposition des forces capables de faire repentir ceux qui l'offensoient, il ne pouvoit s'accoutumer à regarder comme ennemis les braves compagnons de ses travaux; que peut-être étoit-il coupable envers eux de quelques négligences, erreurs de jeunesse; qu'il les prioit de les lui pardonner. Mais il engageoit personnellement des Ursins à lui accorder une conférence, disposé qu'il étoit à en passer par toutes conditions qu'on exigeroit. De son côté, le pape, dont les démarches étoient concertées avec celles de son fils, écrivit aussi au cardinal une lettre flatteuse. Il y rappeloit leur ancienne amitié, disoit que, se sentant affoiblir, il avoit conçu le dessein de le laisser pour défenseur à sa famille, et il le conjuroit instamment de venir à Rome, pour mettre ensem-

1502. ble la dernière main aux arrangements qu'il méditoit. Le cardinal des Ursins hésitoit; mais, comme sa famille étoit puissante dans Rome, et qu'il pouvoit espérer le secours du peuple si le pontife faisoit seulement mine d'un attentat contre lui, il hasarda le voyage et arriva auprès du pape, pendant que Paul se rendoit au lieu de la conférence, assigné par César. Elle ne fut pas longue. Borgia, qui avoit son plan de trahison tout arrangé, accorda ce qu'on voulut, mit sur-le-champ les conditions à exécution, et, quand la confiance fut bien établie, par un stratagême adroit il surprit Paul des Ursins et les principaux des confédérés dans la ville de Sinigaglia, où il les avoit invités à le venir joindre avec leurs troupes, en fit étrangler deux dans la place publique, et jeta dans un cachot des Ursins et le duc de Gravina, destinés au même supplice.

Le pape n'attendoit que le succès de cette perfidie pour en exercer une pareille sur le cardinal. Il l'avoit reçu avec les plus grands honneurs, et l'admettoit familièrement à son audience. Un jour, comme il se retiroit, des officiers du pape le prièrent civilement de ne pas aller plus loin, et d'accepter un appartement dans le Vatican. On lui en avoit préparé un magnifique, il ne lui étoit pas libre de le refuser. Il l'accepta. Ses parents et ses amis profitèrent quelques jours de la permission de le visiter; mais, comme le peuple commençoit à murmurer, Alexandre, à ce qu'on croit, le fit empoisonner, se montra fort touché de sa mort, et lui fit faire de magnifiques funérailles. Cette nouvelle parvenue à César fut le signal de la mort de ses deux prisonniers. Il les fit exécuter, ainsi que tous ceux de la même famille dont lui et son père purent s'assurer.

Pour donner une ombre de justice à ces crimes, Alexandre publia que les Ursins avoient été trouvés coupables de haute trahison, et ordonna à son fils, *gonfalonier* de l'église, de confisquer leurs biens au profit du saint-siége : ce que César ne manqua pas d'exécuter, en usant de formalités qui lui en assuroient à lui-même la jouissance et la possession. 1502.

La protection accordée par Louis XII à ces hommes décriés étoit aussi nuisible à ce prince qu'utile à Ferdinand. Gonzalve, son général, profita de l'ambiguité du traité de partage pour former des demandes, s'autoriser à des surprises et à des empiétements. En effet, nul traité aussi essentiel n'a été rédigé d'une manière si vague et si indéterminée. Il portoit que l'Abruzze et la terre de Labour appartiendroient à la France, la Pouille et la Calabre à l'Espagne, sans autre distribution ou arrangement fixé sur la contenance, l'étendue, les annexes, et les revenus de ces provinces ; s'il s'élevoit des contestations entre les nouveaux détenteurs, elles devoient se terminer de gré à gré. En attendant la décision, les généraux respectifs s'emparoient de ce qui étoit à leur bienséance. On étoit convenu de partager les produits de la douane des bestiaux, qui tous les hivers venoient paître dans les plaines de la Capitanate ; mais on avoit négligé de décider à qui appartiendroit le fonds de ces riches pâturages. On avoit gardé un silence pareil sur la fertile Basilicate, et c'étoit dans ces deux provinces intermédiaires que s'exercoient les empiétements opposés des deux généraux. Le duc de Nemours, Louis d'Armagnac, le dernier prince de ce nom, venoit d'être établi au-dessus de d'Aubigny, par le titre de gouverneur-général ou de vice-roi. Met-

1502. toit-il garnison dans une ville de quelque partie contestée, Gonzalve en introduisoit une dans la voisine. Elles se provoquoient, parcouroient la campagne pour se surprendre, et causoient de grands dégâts. Les seigneurs napolitains, voyant leur pays devenu le théâtre d'une guerre de ruine et de désolation, engagèrent les généraux à s'aboucher pour régler les prétentions de leurs princes. Ils se rendirent dans un lieu convenu, escortés de jurisconsultes, chargés eux-mêmes de procès-verbaux d'arpentages, de procédures volumineuses, et d'anciens jugements contradictoires, prononcés en différents temps. Les uns réclamant l'esprit du traité, ce qui nécessairement prêtoit à l'arbitraire, et les autres s'appuyant sur la lettre qui n'étoit pas suffisante, il fut impossible de s'accorder. Dans cet embarras, les barons napolitains obtinrent qu'on en référeroit aux deux monarques. Tous deux, mais par des motifs différents, recommandèrent des transactions à l'amiable. Ferdinand, qui n'étoit pas encore prêt, autorisa même son général à consentir à des cessions. Mais Gonzalve, qui avoit le secret de son maître, qui avoit remarqué le peu de concert qui existoit entre les généraux françois, mécontents pour la plupart du nouveau chef que la faveur leur avoit donné, et qui comptoit d'ailleurs sur les secours prochains qu'il attendoit de Sicile, se hâta de rendre la guerre inévitable, en chassant les postes françois de diverses places. Louis, à cette nouvelle, reconnoissant qu'il étoit joué, confisqua les propriétés de tous les négociants espagnols en France, donna ordre au duc de Nemours de repousser les Espagnols, et lui fit passer des renforts. Gonzalve, qui n'avoit pas encore reçu les siens, se vit contraint de faire retraite

devant l'armée françoise, et s'enferma dans Barlette. 1502.
Prudent à contre-temps, et contre l'avis des autres généraux, le duc de Nemours se contenta de l'y bloquer; mesure qui fut utile, parceque les Vénitiens, qui secondoient sous main Gonzalve, lui firent tenir des vivres par la mer.

En le poussant vers eux, les François firent le siége de Canose, défendue par deux braves Espagnols qui avoient résolu de s'ensevelir sous ses ruines. C'étoient le capitaine Péralte et Pierre Navarre, le Vauban de son siécle, redoutable sur-tout dans les siéges qu'il dirigeoit, parcequ'inventeur de la pratique des mines, lui seul la possédoit alors, et qu'on ignoroit encore les moyens d'en prévenir les terribles effets. Il fallut trois assauts et un ordre exprès de Gonzalve pour les forcer à remettre la place. Les François donnèrent à la garnison, qui sortit par capitulation, deux capitaines comme sauve gardes, en cas qu'elle fût rencontrée, en se rendant près de Gonzalve, par les partis qui couroient la campagne. Quand l'Espagnol eut la garnison, il refusa de laisser retourner les deux capitaines, qui étoient d'habiles généraux, dont il vouloit priver l'armée françoise; et il menaça, si on le pressoit à cet égard, de les enchaîner comme forçats sur ses galères. Péralte, indigné de ce procédé, les fit sauver; mais Gonzalve irrité le fit charger lui-même de fers, et l'auroit fait pendre, s'il n'avoit trouvé moyen de s'évader.

Tel général, tels soldats, pourroit-on dire à l'occasion de quelques supercheries que des chevaliers espagnols se permirent dans des combats particuliers qui eurent lieu pendant l'inaction du blocus de Barlette. Onze Espagnols contre onze François se marquèrent le champ

1502. pour un assaut sous les murs de Trani. Une des principales lois de la chevalerie, et très rigoureusement recommandée, étoit de ne point diriger les lances contre les chevaux. Les Espagnols se mettant au-dessus du scrupule, pour le desir de vaincre, en abattirent neuf à la première course. Comme, selon les mêmes lois, les chevaliers démontés ne devoient plus combattre, l'effort des onze Espagnols tomba sur les deux François restés à cheval, qui étoient Bayard et François d'Urfé, digne compagnon du chevalier Sans-Peur et Sans-Reproche. Ils manœuvrèrent si bien en se faisant un rempart des chevaux de leurs compagnons, et parèrent si adroitement les coups qui leur étoient portés, qu'ils atteignirent l'heure fixée pour la durée du combat, et sortirent de la lice ni vainqueurs ni vaincus. Quelque temps auparavant, Bayard avoit donné le même spectacle aux armées, en combattant contre l'Espagnol Sotomayor, qui avoit été son prisonnier, et qui, s'étant échappé contre la parole qu'il lui avoit donnée, avoit été défié par Bayard pour les propos injurieux qu'il s'étoit permis contre son honneur. L'Espagnol fut vaincu ; et la griéveté de ses blessures ne permit point au chevalier françois de lui laisser la vie, qu'il vouloit lui accorder. Dans un autre combat consenti par Gonzalve entre douze François et douze Italiens servant sous ses drapeaux, ceux-ci furent presque tous culbutés au premier choc. Cet avantage faisoit espérer aux François d'être bientôt vainqueurs ; mais, contre d'autres lois expresses de la chevalerie, les Italiens s'étoient munis d'un fer pointu et tranchant, qu'ils tenoient caché ; et ceux qui étoient démontés se glissant entre les combattants, perçant le

ventre des chevaux de leurs ennemis, firent obtenir la victoire à leurs champions. 1503.

On travailloit à la discussion des droits respectifs dans les deux cours de France et d'Espagne, mais avec des intentions bien différentes. Louis XII voyant tirer en longueur cette malheureuse guerre de Naples, commencée d'une manière si brillante, paroissoit desirer seulement de n'être pas honteusement expulsé de sa conquête, et de ne pas tout perdre. Ferdinand vouloit tout acquérir; mais, même avec les secours qu'il tiroit des Vénitiens et des princes italiens, jaloux du roi de France, avec ceux qu'il espéroit du pape et de son fils, qui montroit du penchant à se laisser acheter, et avec ceux enfin de Maximilien, toujours prêt à s'armer contre les François, il lui étoit difficile de tenir tête à Louis, s'il ne le trompoit, et s'il ne réussissoit à le tenir dans l'inertie, pendant qu'il mettoit lui-même la plus grande activité à garnir ses places, à renforcer son armée, et la rendre supérieure à celle de son compétiteur.

Mais tromper Louis étoit devenu une entreprise assez difficile, parceque la cour de France avoit été si souvent abusée par de fausses démonstrations de bonne foi, qu'elle se tenoit sur ses gardes. Envoyer un exprès chargé de propositions, c'étoit pour Ferdinand courir peut-être plutôt le risque d'éveiller les soupçons, qu'un moyen de réussir. La fortune lui en fournit un dont le François ne pouvoit se défier, et qui nécessairement devoit attirer sa confiance.

Nous avons vu Philippe, archiduc d'Autriche et souverain des Pays-Bas, gendre de l'Aragonois, se rendre en Espagne en passant par la France. Ce prince s'ennuyoit

1503. à la cour trop sérieuse de Ferdinand et d'Isabelle, son beau-père et sa belle-mère. Il desiroit fortement se délivrer de cet esclavage; et, après quelques insinuations inutiles, il déclara fermement qu'il vouloit partir, quoique sa femme le conjurât d'attendre du moins ses couches, qui ne devoient point tarder. Comme il se proposoit de repasser par la France où il avoit été si bien reçu, le beau-père conçoit le dessein de se servir de lui pour amuser et tromper le roi. Il montre à son gendre le plus grand desir de terminer tous ces différents qui le fatiguent et l'importunent, et lui trace un plan de conciliation dont il le rend maître, promettant de ratifier sans restriction tout ce qui seroit convenu.

Philippe part plein d'espérance, se regardant comme un ange de paix qui alloit chasser l'air empesté de la guerre prêt à s'étendre peut-être sur toute l'Europe. Ferdinand, méditant une fourberie, ne vouloit cependant pas que son gendre, qui en seroit l'instrument, en souffrît; il exigea que ce prince demandât des otages avant de s'engager dans la France. Pour lui complaire, Philippe pria qu'on lui en accordât; mais il les renvoya avant que de toucher les frontières. Il trouva le roi à Lyon, où il s'étoit rendu pour hâter les secours de toute espèce qu'il destinoit à son armée de Naples.

Le projet que présenta l'archiduc se trouva très équitable, fort convenable aux deux partis, et même un peu plus avantageux à la France qu'on n'auroit osé l'espérer. On n'avoit garde de se défier de celui qui le proposoit. Le traité se conclut. Le petit duc de Luxembourg, fils de l'archiduc et petit-fils de Ferdinand, épousera madame Claude de France. Le grand-père cédera au petit prince la partie de Naples qui lui est attribuée, et

Louis XII l'autre partie à Claude, sa fille, avec le titre de reine. L'archiduc, jusqu'à ce que ses enfants soient unis, gouvernera la portion de son fils, et Louis XII celle de sa fille. Gonzalve et ses Espagnols seront rappelés, et l'archiduc mettra à sa place tel gouverneur, et à la place de ses soldats, telles autres troupes qu'il voudra. 1503.

Grande alégresse à la cour sitôt que le traité est signé. On n'hésite pas à croire qu'on va jouir d'une paix durable. Louis XII, plein de sécurité, enchanté de pouvoir épargner de bonne heure à ses sujets les frais d'une nouvelle armée, fait cesser ses préparatifs, et notifie le traité à son général. Philippe, de son côté, envoie ses ordres à Gonzalve, et attend avec assurance la nouvelle de son obéissance. Cependant il s'élève quelques nuages. On apprend que des vaisseaux chargés de troupes espagnoles ont passé devant Marseille se dirigeant vers la Sicile; mais comment soupçonner que le beau-père fasse servir son gendre à une insigne fourberie? On éloigne ces inquiétudes, et on se plaît à croire qu'on va recevoir la ratification de Ferdinand, et la certitude de l'embarquement des troupes de Gonzalve et de sa retraite.

Mais un courrier arrive. Il apporte à l'archiduc des lettres de son beau-père. Le prince lit : elles étoient pleines de réprimandes aigres, et en termes peu ménagés. « Vous vous êtes, lui disoit-il, laissé mener comme « un enfant. Vous n'avez songé qu'à complaire au roi « de France pour gagner ses bonnes graces, et peut-« être pour qu'il vous aide à dépouiller votre beau-père « et votre belle-mère. » Ces reproches étoient suivis d'une ferme protestation de ne rien accomplir de ce qui avoit été convenu. Philippe très étonné montre ses

1503. instructions, prouve qu'il ne s'en est point écarté, ni ne les a outre-passées. Il demande qu'il lui soit permis d'écrire en Espagne pour rappeler ses parents à des résolutions plus équitables, et offre de ne point sortir du royaume qu'il n'ait obtenu une pleine satisfaction. Louis XII répond noblement qu'il ne punit point l'innocent pour le coupable. « Vous êtes venu, dit-il à l'archiduc, sur ma parole ; vous pouvez rester ou partir, « comme il vous plaira. J'aime mieux perdre un royau« me, dont la perte après tout peut se réparer, que de « perdre l'honneur, qui ne se recouvre jamais. » Cependant on comptoit un peu sur son offre de rester comme otage ; mais l'ennui le prend, et une indisposition qui survient lui suggère l'idée de voyager et d'aller voir sa sœur, duchesse de Savoie. Il s'y fait porter en litière avec l'agrément du roi ; mais, sitôt qu'il touche la frontière, la santé reparoît. Il traverse rapidement la Franche-Comté, passe le Rhin, s'abouche avec Maximilien son père, et retourne dans ses états.

On ne tarda pas à apprendre ce qui se passoit dans le royaume de Naples. Les troupes envoyées par le roi d'Espagne étant enfin passées de Sicile en Calabre, le duc de Nemours, pour n'avoir pas essayé de forcer Gonzalve dans Barlette, se vit obligé de faire tête de deux côtés. Les détachements qu'il put confier à d'Aubigny pour se rendre en Calabre, quelque foibles qu'ils fussent, laissoient de grands intervalles dans sa circonvallation. Gonzalve en profita pour former des attaques contre divers postes françois. Celui de Rouva, confié à la garde de Chabannes de La Palice, petit-neveu du fameux Chabannes de Dammartin, et dont l'activité ne cessoit de déjouer toutes les mesures de Gonzalve, fut attaqué

des premiers. La Palice soutint trois assauts : au dernier, placé sur la brèche comme une tour inébranlable, écartant avec sa lance et culbutant dans les fossés les ennemis qui se présentoient, il y fut précipité lui-même par une caque de poudre enflammée qui le frappa à la tête, et dont le feu pénétra tellement son armure que la fumée sortoit par toutes les ouvertures. Il se releva néanmoins et combattit encore : mais, forcé enfin de se rendre, il jeta auparavant son épée le plus loin de lui qu'il lui fut possible. Gonzalve essaya de profiter de ce hasard pour s'emparer sans coup férir de la forteresse de la ville, et menaça La Palice d'une mort honteuse, s'il ne donnoit ordre à son lieutenant de la livrer. Traîné à cet effet au pied du fort, « Cornon, cria « La Palice à ce lieutenant, Gonzalve que vous voyez « ici menace de m'ôter un reste de vie, si vous ne vous « rendez promptement. Mon ami, vous devez savoir « en quel état est la citadelle : regardez-moi comme un « homme mort, et si vous avez quelque espoir de tenir « jusqu'à l'arrivée du duc de Nemours, faites votre « devoir. » Cornon se défendit : mais il étoit sans munitions, et ne put empêcher que la place ne fût bientôt emportée. Gonzalve se respecta assez pour épargner La Palice; mais il refusa de le mettre à rançon. Il envoya même aux fers tous les hommes d'armes qui furent faits prisonniers, et réduisit les simples soldats à l'humiliant emploi de forçats. C'est du moins ce dont les François l'accusèrent. 1503.

Il étoit temps encore de rappeler d'Aubigny pour tenter un dernier effort contre Gonzalve. Mais d'Aubigny avoit en Calabre des intérêts personnels qui lui firent trouver des raisons pour ne point accéder aux

1503. demandes du duc de Nemours, lequel se trouva ainsi destiné à n'opposer par-tout que des forces insuffisantes. Les talents de d'Aubigny ne purent y suppléer. Contre une armée supérieure par le nombre, il s'étoit réduit à une guerre de chicane qui d'abord lui avoit assez bien réussi. Posté de manière à empêcher le passage du Marro, il retenoit les Espagnols dans la partie ultérieure de la province, lorsque ceux-ci, divisant leurs forces, amusèrent le général françois avec une partie, tandis que l'autre, sous la conduite de Ferdinand d'Andrada, de Hugues de Cordonne et d'Antoine de Léve, traversa la rivière près de Séminara. Aussitôt que d'Aubigny en fut informé, il vola de ce côté, espérant y rencontrer l'ennemi en désordre; mais il le trouva tout formé. Soit confiance en son courage, soit nécessité et crainte d'être enveloppé, il l'attaqua néanmoins, et malgré tout le désavantage que lui donnoit sa course. Au premier choc, sa cavalerie enfonça la cavalerie espagnole; mais, pressée ensuite par l'infanterie, elle ne put rétablir ses rangs, et la journée fut perdue pour lui dans ces mêmes plaines où, huit ans auparavant, il avoit triomphé de Gonzalve et du jeune Ferdinand. Contraint de céder, il se fit jour à travers les bataillons ennemis, et se réfugia à Angirola avec quelques cavaliers. Bientôt investi dans cette place, il fut forcé de se rendre, faute de vivres.

Gonzalve ignoroit le succès des armes espagnoles en Calabre: mais commençant enfin à souffrir de la disette, et se trouvant d'ailleurs moins resserré, il pensa à reprendre l'offensive. Il étoit sorti de Barlette et approchoit de Cérignoles, lorsqu'un parti françois, qu'il reconnut, lui fit soupçonner que l'armée ennemie n'étoit

pas éloignée. Il se donne aussitôt les avantages de la position, en se fortifiant dans une ville élevée qu'il fait ceindre d'un large fossé. Cet ouvrage étoit à peine terminé que le duc de Nemours arrive. La fatigue de la marche lui fait proposer de remettre l'attaque au lendemain; et la plupart des généraux appuient cet avis. Mais les Suisses veulent combattre, et menacent de se retirer si l'on ne se rend à leur desir. Yves d'Alégre, qui jouissoit d'une grande autorité dans l'armée, appuie leur demande, et prend occasion de la circonspection du général pour faire naître des doutes sur son courage. Nemours, aussi peu maître de ses résolutions que de son armée, cède à un tel reproche, et, foible général, il ordonne le combat contre sa propre opinion et dans la vue de venger son honneur. Les Suisses font en vain des prodiges pour arracher les palissades, le canon de l'ennemi, plongeant sur les François, en moissonne l'infanterie, sans que la cavalerie, inhabile à agir sur un terrain mouvant qui s'ébouloit sous les pieds des chevaux, puisse la soutenir. Dans cette extrémité, Nemours donne lui-même à la tête de l'avant-garde, dans l'espoir de fixer la fortune du combat; mais, comme il longeoit le fossé de la vigne, une balle de mousquet l'étend mort sur la place. La consternation gagne aussitôt les rangs, l'attaque mollit; Gonzalve qui s'en aperçoit fait une sortie, et l'armée est bientôt en pleine déroute. La chute du jour prévint sa ruine entière. Les foibles débris qui en échappèrent, après avoir reconnu le danger de s'enfermer dans de grandes villes mal disposées et peu munies de vivres, se réfugièrent à Gaëte et dans les châteaux de Naples. Gonzalve tarda peu à prendre possession de cette dernière ville et à

1503.

1503. commencer le siége des forts qui se promettoient une longue résistance. Mais les talents de Pierre Navarre firent évanouir cette espérance : et le château même de l'Œuf, situé au milieu de la mer, défia en vain son art. A l'aide de quelques barques couvertes, il attacha de nuit le mineur à son roc, et la chute offrit bientôt une brèche qui donna accès aux Espagnols. Moins heureux à Gaëte, qui fut ravitaillée par une escadre françoise, Gonzalve, après des assauts inutiles, se réduisit à la bloquer.

Gaëte a un bon port propre à recevoir les secours qu'on pouvoit envoyer de France. Le roi, instruit des expéditions de Gonzalve, somma Ferdinand et Philippe d'observer le traité de Lyon, et celui-ci de se joindre à lui contre son beau-père, s'il refusoit d'acquiescer à sa demande. Tous deux lui répondirent par des ambassadeurs chargés de propositions vagues, et faites uniquement pour l'amuser. Aussi Louis XII les chassa-t-il brusquement de sa présence, et se détermina à employer contre Ferdinand des efforts capables de le faire repentir de sa perfidie. Il leva trois armées. La première, composée de Gascons sous le commandement du vieux Alain d'Albret, autrefois son rival près d'Anne de Bretagne, devoit pénétrer en Espagne par Fontarabie; la seconde, aux ordres du maréchal de Rieux, attaquer le Roussillon ; et la troisième, plus forte que les deux autres, commandée par La Trémouille, entrer en Italie, le traverser, et, ramassant les débris de Séminara et de Cérignoles, aller droit à Naples, tandis que deux escadres sorties de Marseille inquiéteroient, l'une celles des côtes du royaume de Naples qui étoient en la pos-

session des Espagnols, et l'autre celles de Catalogne et de Valence. 1503.

Voici le sort de ces grands préparatifs. Le sire d'Albret, dont l'armée étoit presque toute composée de ses vassaux, ne jugea pas à propos de les exposer à une défaite pernicieuse à ses états. De plus, il croyoit qu'il lui étoit important de ménager le roi d'Espagne, voisin formidable dont il craignoit le ressentiment pour le roi de Navarre, son fils; de sorte qu'il différa toujours d'attaquer, et que son armée, promenée dans des pays rudes entre des monts escarpés, manquant souvent de vivres, se fondit d'elle-même. Le maréchal de Rieux, traînant après lui le ban, l'arrière-ban, et les milices bourgeoises de Languedoc, fut arrêté dès le premier pas par la ville de Salces, que Ferdinand avoit fait fortifier par Pierre Navarre avec tout le soin d'un homme qui s'attend à la guerre. Rieux tomba malade. Le siége, fait mollement et avec lenteur, donna le temps à Ferdinand d'assembler une armée de quarante mille hommes. Elle investit tout-à-coup Dunois, qui remplaçoit Rieux. Le petit-fils du défenseur du trône sous Charles VII fit sa retraite avec tant d'ordre et de bravoure, qu'il ne put être entamé. Il réfugia sa débile armée dans les murs de Narbonne, et fut obligé d'abandonner la campagne à l'ennemi, qui prit quatre petites villes, les rançonna, ravagea la campagne, et rétrograda chargé de butin; harcelé cependant par Dunois, qui, forcé de renoncer à des victoires éclatantes, ne se retira pas sans gloire. Quant aux deux escadres, battues par la tempête, elles ne firent sur les côtes ennemies que des tentatives inutiles, et rentrèrent dans le port de Marseille délabrées,

1503. et pour long-temps incapables de service. Louis, désolé de ces pertes, fit, par des personnes interposées, des propositions de paix à Ferdinand. Il résulta de leurs démarches une trêve de trois ans entre les deux couronnes pour leurs états contigus, mais non pour l'Italie, où l'on pouvoit continuer de se battre.

La Trémouille y avança rapidement sans rencontrer d'obstacles de la part des républiques et petits princes, tous effrayés et soumis. On n'avoit à craindre que les Borgia, qui, appuyés par les Vénitiens, toujours jaloux de la puissance de Louis, pouvoient susciter des difficultés qu'il falloit aplanir avant que d'aller plus loin. Arrivé sur les confins de l'état ecclésiastique, le cardinal d'Amboise, qui étoit avec l'armée, fit sonder les dispositions d'Alexandre et de son fils. On les a vus jusqu'à présent attachés à la France, mais en mercenaires; car, lorsqu'ils apprirent les désastres des François à Naples, ils se laissèrent facilement gagner par Gonzalve. L'Espagnol paya leur défection par quelques places frontières qu'il leur abandonna. Le pape, pendant le court triomphe des François, leur avoit permis de faire des achats de blé à Rome. Quand il les vit en détresse, il fit mettre le scellé sur leurs magasins, et les exposa à mourir de faim dans le pays dévasté qu'ils occupoient. L'armée françoise rassemblée sous les murs de Rome pouvoit punir cette trahison; mais le cardinal d'Amboise, appliqué à se ménager la faveur de César en cas de vacance, qui ne pouvoit pas tarder, préféra de négocier. Les Borgia promirent de s'attacher à la France, si le roi consentoit à ne plus soutenir le reste de la famille des Ursins, qu'elle protégeoit encore. Le cardinal, toujours chatouillé du desir de la tiare, qu'il espéroit des

intrigues du fils après la mort de son père, obtint encore du roi ce honteux sacrifice. 1503.

Ce fut le dernier. Alexandre et César voulant empoisonner des cardinaux dont ils convoitoient les richesses, et qu'ils avoient invités à un festin, furent empoisonnés eux-mêmes, par l'erreur d'un domestique qui se trompa de vase. L'effet du poison fut subit sur le pape, qui vécut huit jours dans les tourments, et sans doute dans les remords. Le fils, doué d'une forte constitution, et dans la vigueur de l'âge, sauva sa vie à l'aide d'un contre-poison pris sur-le-champ; mais il lui resta une foiblesse et une langueur qui l'empêchèrent d'agir avec toute l'activité qu'il s'étoit proposée, lorsqu'il songeoit d'avance aux moyens qu'il faudroit employer pour conserver ses dignités et sa fortune, quand la mort de son père arriveroit.

Cependant il ne s'abandonna pas lui-même, et la charge de gonfalonier de l'église, ses troupes et son courage le rendirent important dans les deux conclaves qui suivirent. Celui qui en conduisit les intrigues et en profita à la fin fut le cardinal Julien de La Rovère, natif des états de Gênes, génie actif, plein de ressources et de vigueur. Pour se mettre la tiare sur la tête, il fallut abuser deux fois le cardinal d'Amboise, qui la desiroit vivement, et avoit autour de Rome une armée à sa disposition.

La Rovère, persécuté par Alexandre VI, avoit trouvé un asile en France, et obtenu même la légation d'Avignon par la protection du premier ministre. Il se proclamoit hautement ami du cardinal, et serviteur de la monarchie françoise, par devoir non moins que par inclination, depuis que Gênes s'étoit donnée à la France,

1503. lors de la première entrée du roi en Italie. Comment ne pas se fier à des protestations fondées sur de pareils titres? D'Amboise y prit confiance, malgré les avertissements que César lui fit passer que La Rovère le trompoit.

Pendant l'agonie de son père, le gonfalonier s'étoit rendu maître du Vatican et d'une partie de la ville, par des corps-de-garde distribués dans les principaux quartiers. Le général françois y avoit aussi introduit des troupes. Les cardinaux déclarèrent qu'ils ne procéderoient pas à l'élection tant que les unes et les autres ne seroient pas éloignées. La Rovère se chargea d'aller signifier cette résolution, qu'il avoit lui-même inspirée. En la portant à son ancien ami, et le traitant comme s'il ne pouvoit exister de doute qu'il dût être souverain pontife, il lui remontra combien il étoit important que le roi d'Espagne et les autres ennemis de la France ne pussent inculper son élection du défaut de liberté; ce qui arriveroit s'il ne rappeloit les troupes françoises, et s'il n'engageoit pas César à retirer les siennes. D'Amboise se laissa persuader, obtint de Borgia, malgré sa répugnance, qu'il abandonnât ses postes, et fit sortir tous les François de Rome. Aussitôt les cardinaux, auxquels La Rovère, encore peu assuré de la pluralité des suffrages pour lui-même, avoit fait entendre qu'afin de ne choquer aucune puissance ils ne devoient choisir ni François, ni Espagnol, élurent l'Italien Picolomini, Pie III, qui étoit malade et languissant.

Cette élection, dit La Rovère à d'Amboise, a été jugée par le sacré collége nécessaire pour convaincre l'univers qu'il jouit d'une entière liberté; mais ce n'est qu'un dépôt remis pour quelques semaines entre des

mains qui le laisseront bientôt tomber dans les vôtres. 1503.
Qu'un homme possédé par une passion est aisé à tromper! Pendant vingt-huit jours que dura le pontificat de Picolomini, La Rovère continua à posséder la confiance d'Amboise, quoique, sous ses yeux, ce prétendant négociât pour la tiare avec les Vénitiens, avec les barons romains, avec César lui-même; il gagna celui-ci en promettant de lui conserver la charge de gonfalonier. César, comptant peu sur la protection du ministre françois, qu'il voyoit si facile à se laisser amuser, obtint à ce candidat les suffrages de la faction espagnole, avec laquelle il venoit de se réconcilier, et les mesures furent si bien prises, que le soir même que les cardinaux entrèrent dans le conclave, et avant qu'il ne fût fermé, ils élurent le neveu de Sixte IV, Julien de La Rovère, qui prit le nom de Jules II. D'Amboise s'étoit laissé grossièrement tromper. Il dévora sa honte en silence, fit au nouveau pape les soumissions qu'il lui devoit en cette qualité, en reçut la dignité de légat *à latere* pour la France, et partit. L'armée qui, à la suite de cette intrigue, avoit perdu près de Rome un temps précieux, se mit en marche pour Naples.

Jules se voyoit placé sur le saint-siége sans troupes ni argent; cependant il brûloit du desir de dominer l'Italie, et de devenir monarque puissant plutôt que saint pontife. Le gonfalonier au contraire avoit tous les moyens qui manquoient au pape. Jules conçut le projet de se les approprier. Par de douces insinuations, il tire César du château Saint-Ange, où il s'étoit fortifié, le loge près de lui avec ses capitaines, se plaint confidemment des usurpations des barons romains, lui propose d'aller lui-même leur arracher ces possessions,

1503. à charge de lui en abandonner une partie. Le gonfalonier consent, et fait partir d'avance ses troupes par terre pour la Romagne, où devoient se faire les principales exécutions. Quant à lui, comme il étoit encore foible et languissant, il s'embarque sur le Tibre; mais il n'est pas plutôt séparé de son armée que le pape le fait arrêter, ramener à Rome, et exige de lui un ordre au gouverneur de Céséne, où étoient ses trésors, de remettre aussitôt la place à celui qui présenteroit ce commandement. L'officier, instruit par des ordres secrets, refuse d'obéir, et fait pendre ceux qui se présentent. Alexandre VI, en circonstance pareille, auroit sans doute forcé son prisonnier par la torture ou par d'autres moyens à exiger de son dépositaire une prompte et entière remise de ses trésors; mais Jules, le violent Jules, qu'on ne soupçonnera pas d'indulgence et d'égard quand il s'agissoit de ses intérêts, se contenta de tirer du gonfalonier une renonciation absolue à ce qu'il possédoit des terres de l'église, et un nouvel ordre à tous les commandants de les remettre sans délai aux troupes du pape.

Borgia restoit prisonnier en attendant l'exécution, qui s'opéroit lentement. Dans cet intervalle, il parvient à se sauver, et se réfugie auprès de Gonzalve, avec lequel, en rentrant au service de France, il ne s'étoit pas entièrement brouillé. Dans cet asile, il appelle les capitaines qu'il avoit été forcé de licencier avec leurs soldats. Comme il étoit brave, et qu'il payoit généreusement, tous s'empressent de se rendre auprès de lui. L'Espagnol les reçoit aussi bien qu'il avoit accueilli leur chef, leur donne de bons quartiers autour de Naples, écoute avec un air de satisfaction les projets de Borgia

pour se venger du pape et retirer de ses mains les villes qu'il avoit été forcé de lui abandonner. Gonzalve approuve tout, fait préparer des vaisseaux pour l'expédition, les charge de munitions et de vivres, et comble César de caresses. Enfin, lorsque la veille du départ celui-ci vient lui faire ses adieux, il le retient à souper, et l'embrasse tendrement par trois fois avant que de le quitter; mais à peine la porte de la salle du festin est fermée sur lui qu'il le fait arrêter. L'infortuné pousse un profond soupir, et se laisse conduire en silence sur un vaisseau qui le transporte en Espagne. Il y fut retenu deux ans dans une dure captivité, s'évada et se retira auprès du roi de Navarre, son beau-frère. Il y avoit alors guerre entre le monarque et ses vassaux. César n'étoit pas homme à voir des soldats aux mains sans se mêler à eux. Il se met à la tête des troupes royales, est frappé d'une flèche, et meurt de sa blessure. Il fut enterré dans la cathédrale de Pampelune, dont il avoit été évêque avant que de commencer sa carrière militaire. 1503.

L'armée françoise étoit en bon état; mais La Trémouille, le seul général qu'on pût opposer au grand capitaine, tomba malade, au point qu'il fallut promptement lui donner un successeur. Ce fut Jean-François de Gonzague, marquis de Mantoue, le même qui commandoit les Vénitiens contre les François à la bataille de Fornoue. Mauvais choix; non qu'il ne fût pas brave et bon capitaine; mais parcequ'il étoit lent et indéterminé, parceque le voisinage de son petit état avec le Milanez pouvoit lui faire desirer que le roi de France ne devînt pas si dominant en Italie, et qu'il étoit à craindre que cette considération n'influât sur sa conduite.

1503. Les événements ne justifièrent que trop l'improbation et le mécontentement des capitaines françois, qui se virent préférer un étranger.

Un revers signala son début: il envoya sommer Roccasecca, simple forteresse; le gouverneur fit pendre le trompette. Les François montèrent intrépidement à l'assaut, et furent repoussés avec une valeur égale à celle qu'ils avoient déployée. Un renfort considérable, introduit par Pierre Navarre, força le marquis à dissimuler l'insulte cruelle qui lui avoit été faite en la personne de son trompette, et à lever le siége, sous prétexte de chercher des postes avantageux, et peut-être avec le dessein de le faire. Il fatigua ensuite l'armée par des marches difficiles, la mena à la vérité en présence de l'ennemi, traversa même le Garillan en sa présence, mais s'y arrêta, et, sans inquiéter Gonzalve, qui s'étoit affoibli pour tenter un effort contre le château de Rocca Evandra, il lui abandonna pour ainsi dire un détachement considérable qui y étoit renfermé. Ces braves, espérant à chaque instant du secours, se défendirent jusqu'à l'extrémité, et furent tous passés au fil de l'épée. Un cri d'indignation s'éleva dans l'armée. Le capitaine Louis d'Hédouville de Sandricourt dit en face au général, en plein conseil, qu'il étoit un traître, et qu'il le lui prouveroit quand il voudroit les armes à la main. Le tranquille Gonzague écouta froidement ce défi, ne le releva pas, feignit une maladie, quitta le commandement, et prit le chemin de Mantoue avec une escorte qu'il se choisit, et qui, après l'avoir remis dans son pays, passa au service du roi d'Espagne.

Louis, marquis de Saluces, que Louis XII avoit nommé vice-roi de Naples à la mort du duc de Nemours, prit la

place de Gonzague. Mieux intentionné, il ne fut pas plus heureux. Les délais du marquis avoient donné au grand capitaine le temps de rassembler son armée, qui, attaquée à propos du temps de Gonzague, auroit été trop foible pour empêcher celui-ci de pénétrer jusqu'à Naples. L'Espagnol, déterminé à fermer aux François le chemin de la capitale, fait camper ses troupes derrière des retranchements, qu'il élève dans les gorges des montagnes, à quelque distance des bords du Garillan. Les pluies d'automne survinrent. Ses soldats, campés dans ces marais fangeux, célèbres pour avoir autrefois caché Marius, s'impatientoient et murmuroient; mais il les soutenoit, en prenant grand soin d'ailleurs qu'ils ne manquassent de rien, et leur donnant lui-même l'exemple de la patience et de la fermeté. Ce ne fut que lorsque les chemins furent devenus tellement impraticables, qu'il ne pût pas naître aux François la pensée de s'y hasarder, qu'il fit retirer ses troupes, en les cantonnant dans la ville de Sessa. 1503.

Pendant que les Espagnols supportoient avec constance les incommodités de leur position, les François, campés sur la rive opposée, jouissoient, à la vérité, d'un terrain sec; mais ils souffroient de la disette des vivres, et sur-tout de celle des fourrages. Ce soin, plus impérieux que celui des aises de la vie et les tracasseries que les munitionnaires faisoient éprouver aux hommes d'armes, força la cavalerie, qui formoit la plus grande partie de l'armée, d'aller au loin s'établir en grands détachements pour se procurer des subsistances. Instruit par ses espions, le grand capitaine passe le fleuve sur un pont qu'il construit à l'insu des François, et, faisant attaquer le leur pour fixer leur attention de ce côté, il

1503. s'avance avec le reste de ses troupes pour les envelopper. Il n'y avoit qu'une prompte retraite qui pût sauver l'armée : Saluces l'ordonna, et fit d'abord rompre son pont, pour retenir au moins l'arrière-garde ennemie au-delà du fleuve. L'artillerie légère marchoit devant; l'infanterie et la cavalerie la suivoient; les compagnies de Duras, de Sandricourt et de La Fayette formoient l'arrière-garde, avec quinze braves, du nombre desquels étoit Bayard. Ils protégeoient la marche de l'armée, que la cavalerie légère espagnole, commandée par Prosper Colonne, harceloit sans relâche, pour la retarder et permettre à Gonzalve de l'atteindre. Ce fut dans cette retraite que Bayard, apercevant un corps espagnol qui avoit pris le chemin des hauteurs pour tomber, à une certaine distance, sur l'infanterie françoise et la forcer de discontinuer sa marche, partit avec un seul écuyer pour l'observer et prendre poste sur un pont étroit par où cette colonne devoit déboucher dans la plaine. La voyant bientôt arriver sur lui, il dépêche son écuyer pour lui amener du secours, et en l'attendant il soutient seul les premiers efforts de l'ennemi, et a le bonheur de tenir ferme jusqu'à l'arrivée de cent hommes d'armes qui le dégagèrent, firent avorter la manœuvre des Espagnols, et permirent à l'armée de gagner Gaëte, qui avoit déja été leur asile après la défaite de Cérignoles. Les François s'y renfermèrent de nouveau; mais ils perdirent leur grosse artillerie, qui fut submergée avec Pierre de Médicis, qui s'étoit proposé de la conduire par mer à Gaëte, et tous les bagages, qui devinrent la proie des vainqueurs. Peu de cavalerie prit part à cette action: déja dispersée pour pourvoir à ses besoins, elle se ras-

sembla comme elle put, sous différents capitaines, dans les lieux qu'ils crurent propres à les garantir de la première fureur ordinaire aux paysans contre des troupes débandées. Un grand nombre furent massacrés; et des petits pelotons qui parvinrent à se former, très peu regagnèrent la France, toujours harcelés par l'ennemi, et réduits à mendier leur pain. 1503.

Gaëte pouvoit se défendre long-temps. On savoit qu'il se préparoit des secours à Marseille, que La Trémouille, rétabli, alloit reprendre le commandement, et reparoître à la tête d'un renfort considérable. Mais le découragement s'étoit emparé de tous les esprits: capitaines et soldats soupiroient après leur patrie, et ne demandoient qu'à y retourner. Gonzalve eut l'adresse de rendre ce desir plus vif, en présentant le moyen prompt et facile de l'effectuer. Il offrit, en échange de Gaëte, de rendre tous les prisonniers faits depuis le commencement des hostilités, d'accorder à la garnison les honneurs de la guerre, et de lui laisser emporter, ainsi qu'à tous les autres corps de troupes épars dans le royaume, chevaux, armes, bagages et tous autres effets. Cette proposition fut acceptée avec acclamation. Le grand capitaine en exécuta fidèlement une partie; l'autre, il l'interpréta comme il avoit coutume. Il prétendit que les seigneurs napolitains du parti angevin, qui se trouvoient dans l'armée françoise, étant sujets de Ferdinand, actuellement roi de Naples, ne pouvoient jouir du bénéfice de la capitulation que par sa permission; en attendant il les garda prisonniers, et depuis ils furent condamnés à mort, malgré la garantie formelle de leur vie qu'avoit stipulée la garnison françoise. La majeure 1504.

partie de celle-ci périt elle-même de faim ou de misère
1504. dans le retour. Le marquis de Saluces, qui la commandoit, succomba de fatigue à son arrivée à Gênes.

Si Ferdinand fut étonné de la facilité d'une conquête si importante, Louis XII n'en fut pas moins surpris. Il en montra son indignation aux troupes sorties de Gaëte, leur envoya défense de rentrer en France, et leur ordonna de prendre des quartiers en Italie. Il reçut en même temps les nouvelles les plus fâcheuses du Milanez. Maximilien, dans l'espérance de retenir ce duché, dont il avoit promis l'investiture par le traité de Trente, y fomentoit la révolte du peuple. Pour l'appuyer, il y attira les Suisses par l'appât du pillage. Le pape, les Vénitiens, et autres républiques ennemies de la domination françoise, voyant le roi malheureux, se déclarèrent contre lui. Ces coups d'une adversité presque générale, tombant tous ensemble sur Louis, le frappèrent d'un vif chagrin, et lui causèrent une maladie qui le conduisit presque au tombeau.

Anne de Bretagne déploya auprès de lui tous les soins d'une tendre épouse; mais les embarras inséparables de ses affectueuses sollicitudes ne l'empêchèrent pas de songer à sa sûreté et à celle de ses enfants. Elle n'avoit que deux filles, exclues du trône par la loi salique. Par conséquent la couronne alloit tomber sur la tête de François, duc d'Angoulême, descendant, comme Louis XII, du duc d'Orléans, assassiné dans la rue Barbette, et de Valentine de Milan. Il avoit pour mère Louise de Savoie, restée veuve à vingt-deux ans, et qui élevoit son fils avec beaucoup de soin dans le château d'Amboise, où elle tenoit une cour assez gaie pour une veuve. Le maréchal de Rohan-Gié, seigneur

breton très estimé, étoit gouverneur du jeune prince, 1504.
et commandoit dans le château : honneur qui lui coûta cher par la suite.

La reine, voyant le roi presque désespéré, crut, pendant qu'elle se trouvoit encore en autorité, devoir prendre des précautions contre la mauvaise volonté de la mère du roi futur, avec laquelle elle vivoit froidement. Elle fit embarquer ses meubles et ses bijoux les plus précieux, qu'elle adressa à Nantes par la Loire. Gié, instruit de ces mesures, crut de son côté, en qualité de surveillant des intérêts de son éléve, être autorisé à ne pas souffrir le déplacement d'effets sur lesquels le futur monarque pouvoit avoir des droits. Il ordonna d'arrêter les bateaux, et fut obéi; on dit même qu'il poussa la prévoyance jusqu'à commander qu'on arrêtât Anne elle-même, si elle vouloit aller en Bretagne, et sur-tout qu'on ne souffrît pas qu'elle y fît passer la princesse Claude, l'aînée de ses filles, et héritière présomptive du duché. De plus, le maréchal se concerta avec le sire d'Albret, ce vieil amoureux disgracié de la duchesse pendant la recherche de Charles VIII, et l'engagea à lui amener dix mille hommes de ses Gascons, auxquels il comptoit joindre autant d'hommes, pour former une armée qu'il croyoit nécessaire au commencement d'un nouveau régne. Enfin, il avoit ordonné au gouverneur du château d'Amboise, sitôt qu'il apprendroit la mort du roi, de mener le jeune prince dans le château d'Angers, qu'il avoit fait bien fortifier et garnir de vivres et d'une bonne garnison.

Louis XII guérit. L'attachement que la reine lui avoit montré pendant sa maladie augmenta son ascendant sur son époux. Elle en obtint que le maréchal de Gié,

1504. assez malheureux pour que ses gendarmes eussent saisi à Saumur des effets de la reine, fût arrêté comme criminel de lèse-majesté. Le procès dura deux ans. On n'insistoit pas beaucoup sur les mesures que Gié avoit prises contre les précautions trop actives et prématurées de la reine au moment où son mari sembloit être à l'extrémité, précautions qui étoient cependant le vrai grief qui le faisoit poursuivre; mais sur des propos ironiques et insultants, qu'il se plaisoit, dit-on, à tenir fréquemment contre la foiblesse du roi à l'égard de son épouse, contre la trop grande condescendance du monarque aux volontés de la reine, et sur quelques vices du gouvernement.

Pour avoir des preuves de ces indiscrétions, on fut obligé d'entendre en justice beaucoup des habitués de la cour d'Amboise, qui s'offrirent d'eux-mêmes, notamment Pontbriant, chambellan du prince, qui devoit sa fortune à Gié; le sire d'Albret, complice de ses précautions; enfin, la comtesse d'Angoulême elle-même, aux intérêts de laquelle le maréchal s'étoit sacrifié. Gié, vif et impétueux jusque dans l'état humiliant d'accusé, étoit redouté par les témoins qu'il ne ménageoit, ni dans les conversations privées, ni dans ses mémoires de défense, ni devant le tribunal établi pour le juger.

Pontbriant, avant que de paroître à la confrontation pour soutenir ses dires, pria les juges d'exiger de l'accusé qu'il s'abstiendroit d'expressions choquantes, que sa qualité de gentilhomme ne lui permettroit pas de souffrir patiemment. Gié le promit, mais quand il entendit la déposition qui lui imputoit des propos insolents contre la reine, et inculpoit de mauvaise intention et de but dangereux des plaisanteries échappées dans des

moments de gaieté; il ne put se contenir, et s'écria que « Pontbriant avoit faussement et mauvaisement menti. » En vain le pria-t-on de souffrir que sa réponse fût écrite en termes plus ménagés. « Il ne mérite pas « d'être mieux traité, dit-il, c'est un franc hypocrite, « un diseur de patenôtres ; il en dit plus qu'un corde- « lier, et m'a voulu donner un tour de cordon. » Quant au sire d'Albret, il lui nia en face ses imputations, et le traita avec un souverain mépris. 1504.

La déposition la plus embarrassante étoit celle de la comtesse d'Angoulême. Gié se flattoit que pour les services qu'il avoit toujours rendus à elle et à son fils, et notamment ceux qui le constituoient actuellement en état d'accusé, le témoignage de la princesse lui seroit favorable; mais elle nourrissoit intérieurement contre lui une rancune pour des contradictions que les femmes souffrent difficilement. On dit que le maréchal, traité par la princesse avec bonté et confiance dans les entretiens journaliers que ses fonctions de gouverneur du jeune prince autorisoient, très riche, fort accrédité, possédant la confiance de son maître, issu d'une des premières maisons de Bretagne, et veuf, ne se crut pas trop téméraire en aspirant à la main de la mère de son éléve. Il fut étonné, ajoute-t-on, que ses insinuations ne fussent pas entendues. Il chercha la cause de cette froideur, et s'imagina la trouver dans l'inclination que la jeune veuve avoit pour quelques seigneurs qui fréquentoient le château. Comme il étoit tout-puissant, il fit dire à quelques uns de ne s'y pas montrer si assidument; un des plus soupçonnés osa ne point obéir; le maréchal le fit saisir par les gardes et chasser honteusement. Cette violence, outre qu'elle blessa peut-être le

1504. goût secret de la princesse, lui déplut encore, parce-qu'elle donnoit lieu à des soupçons injurieux. Comme elle avoit besoin du gouverneur de son fils, elle dévora dans le temps cet affront en silence; mais, quand elle trouva l'occasion de s'en venger, le dépit et le plaisir de punir un jaloux l'emportèrent sur la reconnoissance, et rendirent sa déposition très défavorable à l'accusé.

Dans cette confrontation, Gié se conduisit avec la plus grande modération. Il eut la discrétion de ne rien insinuer des motifs qui avoient pu déterminer la comtesse d'Angoulême à aggraver son témoignage, motifs qui auroient pu l'autoriser lui-même à la récuser. Sans prétendre donner trop d'importance aux services qui le mettoient actuellement en danger, et sans donner à son assertion un air de reproche, il lui dit: « Si j'avois « toujours servi Dieu comme je vous ai servie, madame, « je n'aurois pas grand compte à rendre à la mort. » Il nia, mais avec respect, une partie des faits reprochés, et donna une favorable interprétation à ceux dont il ne pouvoit disconvenir; quant aux bravades et aux paroles de dédain qu'on affirmoit lui être échappées contre la reine dans des conversations, il dit qu'il ne s'en souvenoit pas; que, s'il les avoit proférées, il avoit mal fait, « et qu'il ne voudroit pas les avoir dites de la moindre « gentille femme du royaume. »

Malgré sa justification, appuyée sur des preuves irréprochables, il auroit peut-être couru risque de la vie, sans le chancelier Guy de Rochefort, président du tribunal. Il conduisit cette affaire avec une adresse qui sauva l'accusé, sans choquer la reine et ses autres puissants ennemis. Il le tira d'abord de prison, où, dans

les premiers jours de sa détention, il avoit été traité très durement, l'élargit ensuite, et se fit donner par lui une liste des témoins que l'accusé desiroit être entendus dans sa cause. Elle étoit très nombreuse; le roi se trouvoit à la tête, puis le cardinal d'Amboise; après eux des gouverneurs de provinces éloignées, et y résidant, des ministres actuellement en ambassade, des officiers de l'armée d'Italie, et jusqu'à des prisonniers qu'on ne reverroit peut-être jamais. Enfin, comme la reine s'obstinoit à vouloir un jugement, le chancelier fit porter l'affaire par-devant le parlement de Toulouse. Ce tribunal, quoique vivement sollicité, écarta le crime de lése-majesté, prononça que « pour réparation de « quelques excès et défauts, et pour certaines considé- « rations », le maréchal de Gié cesseroit les fonctions de gouverneur du comte d'Angoulême, en perdroit le titre, ainsi que le commandement des châteaux d'Amboise et d'Angers, et de sa compagnie de cent lances; qu'il s'abstiendroit pendant cinq ans des fonctions de maréchal de France, et que pendant ce même temps il n'approcheroit pas de dix lieues de la cour: toutes choses que le roi auroit pu ordonner de sa propre autorité, sans souffrir qu'on donnât à cette affaire un éclat qui fit tort à sa réputation de justice et de bonté. Gié fut encore condamné à restituer au trésor royal la solde de quinze soldats, que par négligence ou autrement il se trouva avoir employée à son propre service. Ce grief avoit été inséré dans la procédure pour fonder l'accusation de concussion et de péculat. Le maréchal paya gaiement cette modique somme, et se retira dans sa belle maison de Verger en Anjou, où il vécut magni-

1504.

1504. fiquement, visité par la noblesse de la province, et même par les seigneurs les plus distingués de la cour, en dépit de ses ennemis et de ses envieux.

On doit se rappeler que le roi avoit, pour ainsi dire, consigné les fugitifs de Gaëte en Italie, et leur avoit défendu de rentrer en France. A force de persévérance, un des principaux officiers, nommé Louis d'Hédouville, parvint à approcher du roi. Il se présente à lui en piteux état, lui remontre que la perte du royaume de Naples ne vient ni des capitaines qui ont fait preuve d'habileté, ni des soldats qui ont montré beaucoup de valeur, mais des commissaires pour les vivres et des trésoriers, harpies ravissantes arrivées à l'armée uniquement dans le dessein de s'enrichir. « Quarante jours « durant, dit-il, nous avons vu les ennemis devant « nous, et les voleurs derrière. Au retour ces impi- « toyables maltôtiers ont refusé d'aider les misérables « soldats, et ont retenu même leur paye. A présent ils « triomphent de nos calamités, et se montrent hardi- « ment à la cour, dont ils voudroient nous bannir, « nous qui portons sur nos corps déchiquetés, et sur « nos visages hâves et desséchés les témoignages de « leurs vols. » Le monarque répondit en soupirant : « Hélas! il est trop vrai. » En conséquence de la dénonciation, deux de ces avides financiers furent pendus, d'autres exposés sur des échafauds à la risée et aux insultes de la populace, et un grand nombre taxés à des amendes applicables au soulagement des capitaines et des soldats qui revenoient de cette malheureuse expédition.

Les chevaliers françois y montrèrent une bravoure à toute épreuve. Outre le généreux dévouement de La

Palice à l'attaque de Rouva, et celui de Bayard au pont où il arrêta seul une colonne espagnole, l'histoire a conservé la mémoire de plusieurs actions héroïques, entre lesquelles elle célèbre la retraite hardie de Louis d'Ars, compagnon d'armes de ces deux guerriers. 1504.

Louis d'Ars, après la défaite de Cérignoles, et pendant que d'Alégre conduisoit le gros de l'armée à Gaëte, avoit recueilli une partie des fugitifs dans Venouse, d'où il mettoit les pays circonvoisins à contribution. Gonsalve le somma de se soumettre aux conventions de la capitulation de Gaëte; il rejeta la proposition avec dédain, et persuada à ses compagnons de périr plutôt les armes à la main que de subir la loi du vainqueur. Le grand capitaine envoya contre lui le Vénitien l'Alviane, son meilleur officier, lequel s'étoit distingué particulièrement au passage du Garillan, dont il avoit donné l'idée. Ils luttèrent long-temps d'habileté et de courage; mais, malgré la supériorité des forces de son adversaire, Louis d'Ars fut toujours vainqueur. Il écrivit au roi qu'il pouvoit se soutenir six mois dans son poste, et qu'on lui préparât des secours. Louis XII, qui commençoit à se lasser de cette guerre, lui répondit d'abandonner ses places, et de sauver ses troupes aux meilleures conditions qu'il pourroit. Le fier chevalier françois n'en voulut aucune. Il sortit de Venouse en ordre de bataille, traversa ainsi une partie du royaume de Naples et toute l'Italie; tira sa subsistance de gré ou de force des lieux où il passa, et arriva triomphant presque sans perte, à Blois, où la cour se tenoit. Elle alla tout entière au-devant de lui. Le monarque distribua des récompenses aux officiers et aux soldats, et laissa au général le choix de celle qui lui feroit le plus de

1504. plaisir. Il n'en demanda point d'autre que la rentrée en France des capitulants de Gaëte, qui gémissoient sous la disgrace du roi, et il l'obtint.

Cette fatigue de la guerre, qui avoit porté Louis XII à envoyer au commandant de Venouse des ordres de désespoir, le détermina aussi à écouter des propositions d'accommodement que Ferdinand lui fit. Ce prince, malgré ses succès dans le royaume de Naples, craignoit que Louis, indigné de sa perfidie, ne lui opposât, faute d'autres moyens, l'infortuné Frédéric, qu'il gardoit en France. Les secours que le monarque françois pouvoit lui fournir en le renvoyant dans son royaume; ceux que le prince détrôné y trouveroit de la part des seigneurs napolitains mécontents restés en assez grand nombre, et de la part des fugitifs, que le moindre rayon d'espérance y rappelleroit; le besoin perpétuel d'argent; la nécessité enfin d'épuiser son Espagne de troupes pour conserver sa nouvelle possession: cette réunion de motifs lui fit imaginer, ou de bonne foi, et par une générosité qu'on ne peut guère lui soupçonner, ou seulement pour embarrasser Louis, d'offrir au Napolitain de le replacer lui-même sur son trône.

Par des ambassadeurs qu'il envoya au roi de France, il fit renouveler secrétement à Frédéric les protestations par lesquelles il l'avoit déja trompé, savoir qu'il ne lui avoit enlevé sa couronne que pour empêcher le monarque de France de s'en emparer; que ce n'étoit qu'un dépôt, et que maintenant qu'il en étoit le maître, il offroit de le lui rendre, si Frédéric pouvoit de son côté obtenir de Louis XII qu'il se désistât de toutes ses prétentions sur ce royaume. Il appuyoit cette pro-

position de l'offre d'un mariage du fils aîné de Frédéric, qu'il gardoit en Espagne, avec une de ses nièces. 1504.
Ferdinand persuada si bien le Napolitain, qu'il fit tous ses efforts auprès de Louis XII pour obtenir ce désistement; mais celui-ci pénétra mieux les vues secrètes de l'artificieux Espagnol. Il donna une audience solennelle à ses ambassadeurs, écouta les propositions vagues qu'ils lui firent pour un accommodement, prit ensuite lui-même la parole, leur fit connoître qu'il n'ignoroit rien de leur intrigue clandestine auprès de Frédéric, leur reprocha d'un ton courroucé leur complicité à la mauvaise foi de leur maître, leur commanda de sortir de son royaume, et ne leur donna que peu de jours pour exécuter ses ordres. Ils s'imaginoient que Ferdinand se montreroit très irrité de l'affront qu'il venoit d'essuyer, sur-tout quand ils lui apprendroient que Louis l'accusoit d'imposture, et de l'avoir déja trompé deux fois; et ils ne furent pas peu étonnés quand il leur répondit: « Deux fois? Il en a menti, l'ivrogne; « car je l'ai trompé plus de dix. » Il est permis de croire que le fourbe songeoit en effet beaucoup moins à rétablir Frédéric qu'à le faire sortir de France, à l'attirer dans quelque piége, s'emparer de sa personne, le réunir à son fils prisonnier entre ses mains, et se délivrer par leur captivité de toute inquiétude de leur part. Cependant l'infortuné prince crut fermement qu'il n'avoit tenu qu'au roi de France de lui faire rendre sa couronne, et il mourut quelque temps après dans cette persuasion, n'ayant cependant pas à se plaindre du roi, dont il fut toujours traité avec les plus grands égards, ainsi que sa famille, à laquelle rien ne manqua jamais. Dans les détresses les plus pressantes de ses

1504. finances, et quoiqu'il ne tirât rien du royaume contesté, qui l'exposoit même à des dépenses exorbitantes, Louis eut grand soin que les pensions promises fussent payées avec la plus grande exactitude.

Les offres que le roi catholique faisoit à Frédéric de le rétablir sur son trône étoient directement contraires à l'engagement pris avec l'archiduc Philippe, époux de Jeanne, sa fille, de céder le royaume de Naples au duc de Luxembourg, leur fils, quand il accompliroit le mariage stipulé entre lui et madame Claude de France. Aussi Louis XII ne manqua-t-il pas de faire connoître au gendre la mauvaise foi de son beau-père. Il lui envoya le procès-verbal qu'il avoit fait dresser de ce qui s'étoit passé, tant dans l'audience solennelle que dans les intrigues secrètes des ambassadeurs. Cette communication amena des conférences, dans lesquelles le roi et l'archiduc, souverain de Flandre, s'expliquèrent sur leurs intérêts respectifs. L'archiduc gagna l'empereur Maximilien, son père, et par un traité qui fut conclu à Blois, traité que Louis XII ne put signer que par suite de sa lassitude pour une guerre qui épuisoit les ressources de ses peuples, et qu'on auroit pu à peine lui dicter quand ses provinces auroient été entamées, il fut arrêté de donner suite à l'alliance projetée entre madame Claude, fille aînée du roi, âgée alors de cinq ans, et Charles de Luxembourg, qui n'en avoit que quatre. En faveur de ce mariage, on tira de Maximilien la promesse de donner enfin à l'héritier de Valentine l'investiture du duché de Milan, promesse qui lui fut payée deux cent mille francs d'avance. Cette investiture devoit être, tant pour le roi très chrétien et ses successeurs, que pour leurs hoirs mâles, procréés en lé-

gitime mariage. Mais, au défaut de mâles nés de ces princes, ce riche héritage devoit passer à madame Claude de France et au duc de Luxembourg, son futur époux; et, si l'un des deux venoit à mourir avant l'accomplissement du mariage, le Milanez seroit dévolu à celui ou celle de ses frères ou sœurs qui lui seroit subrogé. Outre ces clauses de substitution favorables à son futur époux, madame Claude, par cette convention, apportoit à l'héritier de la maison d'Autriche le duché de Bretagne en souveraineté, après la mort d'Anne, sa mère; les comtés d'Ast et de Blois, apanages de la maison d'Orléans, dont Louis XII se désistoit en faveur de sa fille; le duché de Bourgogne, et enfin l'espérance presque assurée de la couronne de Naples, si Ferdinand cédoit à son petit-fils les droits qu'il prétendoit y avoir, comme Louis abandonnoit les siens à sa fille.

1504.

Une autre clause non moins avantageuse à la maison d'Autriche, et très contraire aux intérêts de la France, fut que si le mariage projeté venoit à manquer par défaut de consentement du roi, de la reine ou de madame Claude, la France seroit par le seul fait déchue de ses droits à la possession du duché de Bourgogne, et de ceux qu'elle acquéroit sur celui de Milan, qui dès-lors seroient dévolus au duc de Luxembourg. Si au contraire c'étoit par la faute du duc que le mariage ne s'effectuoit pas, il perdroit seulement le Charolois, l'Artois, et quelques seigneuries adjacentes.

Enfin dans ce traité on posa les fondements d'une ligue contre les Vénitiens. On a vu que dans les guerres de Naples, Louis XII, ainsi que Charles VIII, son prédécesseur, avoient eu à se plaindre tantôt de leur partialité déclarée pour les ennemis de la France, tantôt

de leur conduite oblique. La prospérité du commerce
1504. donnoit à ces républicains un orgueil que le roi résolut d'humilier. Il sacrifia à ce desir l'électeur palatin, Philippe, et le duc de Gueldres, Charles d'Egmond, fils d'Adolphe-le-Dénaturé, tous deux ses anciens alliés, dont l'empereur menaçoit les états; Louis XII s'engagea à ne les pas secourir, quand Maximilien les attaqueroit. Ce dernier n'avoit rien à reprocher aux Vénitiens; au contraire, il les avoit toujours trouvés prêts à le seconder quand il avoit eu besoin d'eux; mais sa reconnoissance ne tint pas contre l'appât d'acquérir plusieurs places maritimes du continent, appartenant aux Vénitiens. Jules II, de son côté, qui n'avoit pas beaucoup à s'en plaindre, se laissa gagner par l'espérance de se faire restituer les villes de Faenza, de Rimini, et d'autres places qu'il prétendoit lui être injustement retenues par les Vénitiens. C'étoit lui qui devoit commencer la guerre contre eux par des anathêmes et des excommunications, et, lorsqu'ils croiroient n'avoir que ces foibles armes à craindre, les deux puissances impériale et royale paroîtroient avec toutes leurs troupes, et les écraseroient.

1505. Le roi rendit, par procureur, hommage à l'empereur pour le duché de Milan. Peu de jours après, il fut attaqué d'une maladie aussi dangereuse que celle de l'année précédente, et amené de même aux portes du tombeau. L'extrémité où il se trouvoit fit ouvrir les yeux sur les malheurs qui pouvoient menacer la France, si le traité de Blois, par rapport au mariage de la princesse Claude avec le duc de Luxembourg, s'accomplissoit. Ce prince, ainsi qu'on l'a remarqué, seroit devenu très redoutable à la France, devant posséder, du chef de l'archiduc, son père, tous les biens de la maison

d'Autriche en Allemagne, et de plus la Flandre et la comté de Bourgogne; du chef de Ferdinand et d'Isabelle, à leur mort, l'Aragon et la Castille, dont ils étoient souverains; par le traité de Blois, le duché de Milan, ceux de Bourgogne et de Bretagne, les comtés d'Ast et de Blois, le Charolois et les pays adjacents; et enfin la couronne de Naples, quel que fût le prétendant qui en restât possesseur, Ferdinand, grand-père du jeune duc, ou Louis XII, son beau-père. 1505.

Cette puissance colossale, vue de près, à la lueur pour ainsi dire des flambeaux funèbres qui entouroient le monarque, effraya le conseil. Le cardinal d'Amboise se chargea d'en faire connoître le danger au mourant. Il le sentit, versa des larmes sur son imprudence et sur les dangers dont il avoit environné ses peuples, mais la crainte de violer son serment le retenoit. Le prélat, comme légat *à latere*, lui en donna l'absolution, après lui avoir remontré que son engagement étoit également nul, suivant les lois canoniques et civiles; par les premières, à défaut de l'aveu de la princesse, trop jeune encore pour donner un consentement véritable, qui étoit pourtant de l'essence même de l'acte; et par les secondes, à défaut de l'acquiescement de la nation à une mesure qui aliénoit une partie si considérable de son domaine. La reine Anne montra de la répugnance à voir manquer un mariage qui promettoit à sa fille un état si brillant; mais d'Amboise obtint aussi son consentement, en lui représentant qu'un refus pourroit donner la mort à son mari. Le roi, délivré des scrupules et des objections, fit son testament, par lequel il ordonna que la princesse Claude seroit mariée à François, comte d'Angou-

1505. lême, sitôt que leur âge le permettroit, et qu'étant sa fille aînée, elle hériteroit du duché de Milan, des comtés d'Ast et de Blois, et de tous les biens qui lui appartenoient en propre. Il institua administratrice de tous ses biens et tutrice de sa fille, la reine, sa mère, et déclara conjointement régentes du royaume, Anne de Bretagne, et Louise de Savoie, comtesse d'Angoulême, sous la direction d'un conseil de cinq personnages distingués qu'il nomma, et du nombre desquels étoit le cardinal d'Amboise et le chancelier Guy de Rochefort. Le moribond fit jurer au commandant et aux capitaines de sa garde de s'attacher, après son trépas, au comte d'Angoulême, et de sacrifier leur vie, s'il le falloit, pour faire accomplir son mariage avec la princesse Claude. Heureusement cette bizarre volonté dernière, de mettre à la tête du gouvernement, avec une égale puissance, deux hommes et deux femmes qui ne s'aimoient point, n'eut pas son exécution. Louis XII revint en santé, et fut bientôt en état de donner son attention à un événement qui changea les dispositions entre lui et le roi catholique.

La célèbre Isabelle, son épouse, mourut. Par son testament elle avoit laissé la Castille, dont elle étoit seule souveraine à Jeanne-la-Folle, leur fille unique; et, en cas qu'elle ne pût régner elle-même, elle confioit la régence à Ferdinand, jusqu'à ce que Charles de Luxembourg, son petit-fils, eût atteint l'âge de vingt ans. Les deux époux avoient acquis en commun la possession des Indes et la couronne de Naples. Les Indes encore peu assurées restoient indivises par la nécessité des circonstances. Il n'en étoit pas ainsi du royaume de Naples, qui pouvoit être partagé, mais le mot par-

tagé sonnoit mal aux oreilles de Ferdinand. D'ailleurs il sentoit que, malgré les dernières volontés d'Isabelle, son autorité en Castille étoit précaire, parceque l'archiduc Philippe, son gendre, en réclamoit aussi la régence pendant la vie de son épouse, et même, s'il arrivoit qu'il lui survécût, jusqu'à la majorité du duc de Luxembourg, leur commun fils. Ferdinand, dans la possibilité de perdre son influence dans le royaume de Castille, résolut de s'approprier celui de Naples en entier. Il conjecturoit que l'archiduc, déchu par les nouvelles dispositions de Louis des avantages que devoit lui procurer le mariage de son fils avec Claude de France, ne manqueroit pas de revendiquer les duchés de Milan et de Bourgogne, que le traité de Blois lui assuroit dans cette circonstance; et que le roi de France, dans la crainte d'avoir à soutenir une guerre en Italie pour le royaume de Naples, et une autre en Flandre et en Allemagne contre Maximilien et Philippe, accepteroit volontiers une offre qui lui assureroit l'intégrité de ses forces contre le père et le fils, et sauveroit son honneur à l'égard de Naples. Il proposa donc que Louis XII lui accordât pour épouse une fille de France, à laquelle il donneroit en dot la partie du royaume de Naples qu'il s'étoit réservée par leur partage, et dont il ne possédoit plus rien depuis ses défaites. 1505.

C'étoit ne rien donner de la part de la France, et c'étoit même conserver ses droits sur le royaume de Naples en cas que la princesse n'eût pas d'enfants; aussi le traité fut-il bientôt conclu, et Louis XII donna avec empressement la jeune Germaine de Foix, fille de sa sœur et de Jean de Foix, vicomte de Narbonne, au vieux Ferdinand, qui alors s'intitula, sans contra-

diction, roi de Naples et de Sicile. Le roi de France
1505. voulut retenir, par une clause expresse, la principauté de Tarente pour la veuve et la famille de Frédéric le détrôné; mais le roi d'Espagne exigeoit que cette famille infortunée allât s'établir dans le lieu qu'il désigneroit. La veuve craignit une captivité perpétuelle pour ses enfants, si elle les mettoit à la disposition de leur perfide parent, et elle se retira avec eux à Ferrare.

1506. Le testament de Louis XII, qui assuroit au comte d'Angoulême la main de Claude et le trône de France, ne parut pas suffisant pour donner à cette disposition l'authenticité nécessaire; on jugea qu'un acte qui disposoit de la couronne devoit être appuyé du consentement des états-généraux. Le roi les convoqua à Tours. L'orateur des états, nommé Thomas Bricot, chanoine et député de Paris, ne commença pas, comme ses prédécesseurs dans ces assemblées, par des excuses sur ce qu'il avoit à remplir le pénible devoir de présenter les doléances du peuple sur l'énormité des impôts, d'en demander la diminution, et la réforme d'une multitude d'abus qui se seroient glissés dans le gouvernement; au contraire, il remercia le roi, qui étoit présent, de sa bonté, de sa bienfaisance et de son indulgence, en montant sur le trône, pour ceux qui l'avoient offensé.

« Dans des temps de troubles et d'alarmes, ajouta-« t-il, dans des temps où les revenus de la couronne « paroissoient insuffisants, les tailles ont été diminuées « d'un tiers, vous avez pourvu à la sûreté et à la tran-« quillité des citoyens par de sages lois, réprimé les « excès des soldats par une exacte discipline. Le labou-« reur n'a plus tremblé à l'approche du guerrier, et,

« pour me servir de l'expression du prophète, *le mou-* 1506.
« *ton bondit au milieu des loups, et le chevreau joue*
« *parmi les tigres.* Quelles actions de graces ne vous
« doivent pas des sujets que vous avez protégés et en-
« richis ? Daignez donc, sire, accepter le titre de *Père*
« *du peuple*, qu'ils vous défèrent aujourd'hui par ma
« voix. » A ces mots il s'éleva dans l'assemblée un doux murmure, suivi de cris de joie et d'applaudissements.

Après un moment de silence, pendant lequel l'orateur paroissoit se recueillir, il parla avec sensibilité de la maladie du roi, de la consternation de la nation entière dans les moments où elle trembloit encore pour ses jours, et « lorsqu'un rayon d'espérance eut « dissipé cette douleur profonde, avec quel effroi, « dit-il, ne vit-elle pas le péril qu'auroit couru l'état, « par les suites d'un trop funeste engagement ! Dans « ces cruels instants où vous paroissiez, sire, toucher « à votre dernière heure, vous déclarâtes *que vous ne* « *regrettiez la vie que parceque vous n'aviez pas en-* « *core assuré le repos de votre peuple.* Ce sont ces pa- « roles, à jamais mémorables, qui nous enhardissent « à déposer, aux pieds de votre majesté, notre très « humbre requête. » A ces mots l'assemblée entière tomba à genoux, tendant vers le trône des mains suppliantes. L'orateur, dans la même attitude, continua d'une voix basse et tremblante : « Puisse le suprême « arbitre des destinées prolonger la durée de votre « régne ! Puisse-t-il, propice à nos neveux, vous don- « ner pour successeur un fils qui vous ressemble ! Mais « si ses décrets éternels s'opposent à nos vœux, s'il « ne nous juge pas dignes d'une si grande faveur,

« adorons sa justice, et ne songeons qu'à faire usage
1506. « des dons qu'il nous a faits. Sire, vous avez devant « vous un précieux rejeton du sang des Valois: fils « d'un père vertueux, élevé sous les yeux d'une mère « vigilante, formé par vos conseils et votre exemple, « il promet d'égaler la gloire de ses aïeux. Qu'il soit « l'heureux époux que vous destinez à votre fille! et « puisse-t-il retracer à nos neveux l'image de votre « régne! »

Louis, profondément ému, laissa couler des larmes. Le chancelier Guy de Rochefort, après être allé au trône prendre ses ordres, dit que le roi voyoit avec la plus grande satisfaction l'amour de la patrie gravé dans tous les cœurs, qu'il acceptoit le titre de *Père du peuple* que l'assemblée lui déféroit, et qu'elle ne pouvoit lui faire un présent plus agréable. Quant à l'objet de la requête ajouta-t-il, c'est une affaire si importante, et liée à des intérêts si puissants, que le roi souhaite, avant que de donner sa dernière décision, en conférer avec les princes du sang, les grands et les principaux magistrats du royaume. Dans six jours il vous donnera sa réponse.

Il revint après ce terme avec toute la cour. Le chancelier déclara que l'avis du conseil se trouvoit conforme au desir des états; qu'après mûre délibération il avoit été reconnu que Louis, sans manquer aux régles les plus austères de l'honneur et de la probité, pouvoit comme homme, et devoit comme roi se rendre au vœu de la nation, en rompant un traité captieux et des nœuds aussi funestes que mal assortis: qu'en conséquence le roi ne vouloit pas différer de satisfaire les députés de son peuple, et qu'il les invitoit donc aux fiançailles, le seul engagement que l'âge des époux leur

permît de contracter. « Sa majesté exige, ajouta-t-il, 1506.
« que vous promettiez et juriez, et que vous fassiez
« promettre et jurer par ceux qui vous ont députés,
« qu'aussitôt que les deux fiancés auront acquis l'âge
« nubile, vous ferez accomplir le mariage projeté, et
« que vous verserez, s'il est nécessaire, jusqu'à la der-
« nière goutte de votre sang pour en assurer l'exécution. »
Tous le jurèrent avec empressement, et reçurent des formules pour faire prêter à leur retour le même serment aux villes et aux communautés dont ils étoient mandataires. De la salle des états, les futurs époux furent conduits au pied de l'autel, où le cardinal légat les attendoit. La princesse avoit sept ans, et le comte d'Angoulême, qui prit le titre de duc de Valois, en avoit douze.

Le roi fit dresser un procès-verbal de ce qui s'étoit passé dans les états de Tours, et l'envoya dans toutes les cours de l'Europe. On juge que l'empereur Maximilien, grand-père du duc de Luxembourg, et l'archiduc d'Autriche, fils du premier et père du second, ne furent pas contents d'une décision qui privoit leur héritier d'une alliance si avantageuse; mais l'archiduc n'eut pas le temps d'en montrer son chagrin. Il mourut à l'âge de vingt-huit ans, d'une maladie causée par des exercices violents en plus d'un genre. La folie de Jeanne, passionnée pour cet époux infidèle, en augmenta. Les flamands, qui n'aimoient pas maximilien, lui laissèrent, à la vérité, la garde et la tutèle de Charles, leur jeune duc; mais ils créèrent un conseil de régence pour le gouvernement. Les Castillans, tombés sous la domination de Jeanne-la-folle, par la mort de son mari, se disputèrent entre eux pour établir aussi

1506. des régents, sans demander l'aveu de Ferdinand, qui étoit alors dans son nouveau royaume, où des affaires importantes le retenoient.

Peu s'en fallut qu'il ne lui fût enlevé par les mêmes mains qui le lui avoient conquis. Gonzalve s'y étoit fait un parti puissant, en distribuant à ses capitaines, non seulement les dépouilles de la faction angevine, mais encore des domaines de la couronne. Les seigneurs napolitains, enchantés des qualités brillantes du grand capitaine, le desiroient pour roi. Le pape l'auroit mieux aimé qu'un roi comme Ferdinand, puissant de ses propres forces, et qui n'avoit pas besoin de lui pour se soutenir. Ces raisons réunies firent appréhender à l'Aragonois que ce royaume ne lui échappât. Cette crainte le détermina à aller visiter ses nouveaux sujets, et à leur montrer Germaine, leur jeune souveraine. Elle contribua, par ses manières affables, à faire supporter aux Napolitains la domination de son époux, naturellement sombre et froid. Germaine obtint aussi de Louis XII, son oncle, qu'il ne se mêlât pas de ces brouilleries, auxquelles les mécontents vouloient le faire participer, et qui pouvoient lui rouvrir le chemin à ce trône regretté; mais il y renonça pour toujours.

1507. Que ne renonça-t-il de même à toute l'Italie? Ce fatal duché de Milan, le patrimoine de sa famille, fixoit toujours son attention, et les moyens de le retenir en sa puissance étoient l'objet de tous ses soins. Les Italiens, au contraire, princes, chefs aventuriers, républicains, ne voyoient qu'avec peine au milieu d'eux une puissance capable de leur imposer la loi. Le pape Jules II, que le roi de France avoit aidé à

conquérir Pérouse et Bologne sur ses propres alliés, favorisoit cette malveillance, et l'empereur l'encourageoit. Ce n'étoit pas encore une ligue, mais un desir commun, assez ouvertement manifesté dans ce qui se passa à Gênes. 1507.

Cette ville présentoit à Louis XII le meilleur passage pour aller au secours du Milanez, s'il étoit attaqué. Elle s'étoit donnée aux François; mais les factions qui l'agitoient sans cesse offroient perpétuellement aux princes, jaloux de la France, les moyens d'ébranler la fidélité de ces républicains pour elle. Une querelle survenue entre la noblesse et le peuple détermina le roi à envoyer des commissaires chargés de les réconcilier. Le pape l'en avoit sollicité pour le bien de la paix, et lui dépêcha même un cardinal à cette fin. C'étoit lui cependant qui souffloit le feu de la révolte, en promettant des secours au parti populaire. A sa sollicitation, les commissaires donnèrent une sentence modérée, mais qui parut encore au peuple trop favorable à la noblesse. La populace se souleva, jeta un masque hypocrite de dépendance qu'elle avoit conservé jusqu'alors, et poursuivit les François dans tous les lieux. A la prise d'un petit fort qui, faute de munitions, se rendit sans défense, moyennant la promesse des honneurs de la guerre, elle se porta à des excès après lesquels il ne pouvoit plus y avoir de retour à la soumission, et dont une chronique du temps termine le tableau par ces traits : « Ils « encroisoient (mettoient en croix) les François, leur « arrachoient le cœur et les entrailles, se lavoient les « mains dans leur sang, les tailloient en pièces sans « pitié, avec les femmes qui là étoient, lesquelles fai-

1507. « soient mourir de tant cruelle et étrange mort, que « l'horreur du fait me défend d'en parler. »

Ces atrocités déterminèrent le roi à aller les punir lui-même. Il leva une forte armée, mena avec lui un grand nombre des principaux seigneurs, et, ce qui étonna, huit cardinaux et une trentaine de prélats, tant évêques qu'archevêques. L'avant-garde de cette armée, commandée par Chaumont et La Palice, suffit pour repousser dans leur ville les Génois qui s'étoient créé des chefs, et qui tentèrent d'en défendre les approches; mais battus deux fois, et forcés à demander grace, ils ouvrirent leurs portes. Le roi entra avec l'appareil d'un monarque irrité, l'épée nue à la main, entouré de seigneurs en habits de combat et d'une troupe de gentilshommes et des archers de sa garde, la lance en arrêt et l'arc bandé. Trente sénateurs, la tête rase et couverts de longs habits de deuil, prononcèrent un discours touchant, dans lequel ils attribuèrent toute la faute au délire d'une populace frénétique. Louis les écouta, passa outre sans leur répondre, et alla droit à la cathédrale. Les femmes les plus distinguées, échevelées et fondant en larmes, faisoient retentir l'église de cris douloureux, et supplioient en même temps et le roi de faire grace, et la bonté divine d'attendrir le cœur du monarque. Après sa prière, il se retira dans le palais, cachant avec peine son émotion.

Alors des hérauts, précédés de trompettes, parcoururent la ville, et ordonnèrent aux habitants d'apporter leurs armes sur la place du palais. On en fit des faisceaux, qu'on jeta par-dessus les murailles aux Suisses et aux bataillons d'aventuriers, qu'on n'avoit pas

voulu laisser entrer dans la crainte du pillage : précaution qui marque que le roi, tout irrité qu'il étoit, conservoit encore quelque affection pour la ville. Des tribunaux furent établis, des potences plantées, des échafauds dressés. On y traîna successivement les chefs et les particuliers les plus mutins. Ces exécutions, dont on ignoroit le terme, glaçoient tous les cœurs ; enfin parut le jour où le roi devoit prononcer sur le sort de la république. Il parut sur un trône érigé dans la place du palais, où le peuple fut appelé, et se rendit, dans un morne silence, entouré de soldats menaçants. 1507.

Un maître des requêtes lut à haute voix un écrit qui rappeloit les bienfaits de la France, l'ingratitude des Génois et leurs horribles excès ; les déclaroit, en conséquence, convaincus de crime de révolte et de lése-majesté, et, en punition, déchus de tous leurs droits et franchises, et condamnés, en expiation de leurs forfaits, à la perte de leurs biens et de leur vie. On apporta ensuite au milieu de l'assemblée les chartes et les diplômes contenant les priviléges accordés, en différents temps, par les rois de France, à l'ingrate république. Des bourreaux en brisèrent les sceaux en signe d'ignominie, les déchirèrent et les jetèrent au feu ; pendant que les citoyens, les yeux fixés contre terre, tâchoient d'étouffer leurs sanglots et de retenir leurs larmes, attendant pour eux-mêmes une punition plus sévère. Mais le roi leur fit grace de la vie et de la confiscation de leurs biens, à condition qu'ils paieroient une amende de trois cent mille ducats. Une partie fut destinée à bâtir une forteresse qui commanderoit le port, et où le roi mettroit garni-

1507. son, ainsi que dans les îles de Corse et de Chio, appartenant alors aux Génois. Les acclamations dont ce pardon fut suivi touchèrent le sensible Louis, et presque sur-le-champ il rendit à la ville ses magistrats et ses priviléges, et lui donna un gouverneur vertueux et plein de sagesse, qui rappela pour quelque temps la paix dans cette cité de trouble et de discorde.

Le roi, en commençant cette entreprise, s'étoit trouvé forcé d'imposer de nouvelles taxes; mais il avoit expressément ordonné qu'on ne les levât que quand ses revenus ordinaires seroient épuisés. Débarrassé de son expédition plus tôt et à meilleur marché qu'il n'avoit cru, il envoya d'Italie, où il étoit, une déclaration par laquelle il sursoyoit à la levée de ces taxes, remercioit ses sujets de leur bonne volonté, renonçant à en faire usage, parceque leur argent, disoit-il, fructifieroit mieux dans leurs mains que dans les siennes: exemple peut-être unique de désintéressement et de justice.

Les courtisans n'étoient pas contents de cet esprit d'épargne, qui empêchoit le monarque d'être, à leur égard, aussi généreux qu'ils le desiroient; ne le trouvant pas prodigue, ils le taxoient d'avarice. Comme les opinions de la cour sont facilement adoptées par la ville, sur-tout quand elles ont une teinte de satire, les Parisiens s'amusèrent malignement au théâtre d'une parcimonie à laquelle, étant d'ordinaire les premiers payants, ils auroient dû sérieusement applaudir. Sous un costume, auquel on ne pouvoit s'empêcher de reconnoître le roi, des comédiens le représentèrent malade, entouré de médecins en consultation. Après plusieurs remédes proposés, tous s'arrêtoient à de l'or potable qu'on lui faisoit avaler. Aussitôt il paroissoit

guéri, tourmenté seulement d'une soif pressante pour la même boisson. On instruisit le roi de cette farce, et du succès qu'elle avoit eu. Il répondit: « J'aime beau- 1507.
« coup mieux faire rire les courtisans de mon avarice,
« que faire pleurer le peuple de mes profusions. » Et comme on le pressoit de punir l'insolence de ces histrions: « Non, dit-il, ils peuvent nous apprendre des
« vérités utiles. Laissons-les se divertir, pourvu qu'ils
« respectent l'honneur des dames. Je ne suis pas fâché
« que l'on sache que dans mon régne on a pris cette li-
« berté impunément. »

Louis XII licencia la partie la plus onéreuse de son armée: c'étoient les Suisses, qui se faisoient toujours chèrement acheter. Ils ne pardonnoient pas au roi de les avoir privés du pillage de Gênes, et pour s'en dédommager, ils dévastèrent, en retournant chez eux, les pays par où ils passèrent. Le roi ne fit aucun usage de cette troupe de cardinaux et d'évêques qu'il avoit menés avec lui. On disoit tout haut qu'il s'en étoit fait un cortége pour traiter plus honorablement le pape, qui devoit venir recevoir de ses mains la ville de Bologne, restituée au saint-siége; mais tout bas on se confioit à l'oreille que le dessein étoit de s'assurer de la personne du souverain pontife, d'assembler un concile, d'y examiner son élection, de le faire déclarer simoniaque, et de le déposer. Ce projet paroît avoir été disposé par le cardinal d'Amboise, qui avoit son injure à venger, et ne pouvoit se défaire du desir de se mettre la tiare sur la tête; mais Jules II, ou averti, ou soupçonnant le piége, s'éloigna précipitamment du voisinage de Bologne, quand il sut que le roi en approchoit.

1507. Louis XII se promena avec complaisance dans le duché de Milan. Par-tout il recevoit des fêtes plus somptueuses les unes que les autres. On parle d'une de ces fêtes que lui donna Jean-Jacques Trivulce, seigneur milanois, attaché à la France, où il parvint à la dignité de maréchal; elle surpassa toutes les autres en magnificence, et étonneroit même dans notre siècle de faste et de luxe. Douze cents dames y assistèrent avec toute la cour du roi, et un nombre prodigieux de seigneurs italiens. Cent soixante maîtres d'hôtel, répartis dans les salles, régloient l'ordre du service; douze cents officiers de bouche, revêtus d'uniformes de velours ou de satin, recevoient et disposoient les plats, découpoient les viandes et servoient au buffet. Le roi ouvrit le bal avec la marquise de Mantoue; et, ce qui semble plus extraordinaire dans nos mœurs actuelles, des cardinaux et des prélats y dansèrent.

Ces fêtes se terminèrent par l'entrevue de Savone, où Louis reçut Ferdinand, qui retournoit en Espagne avec Germaine de Foix son épouse. Il combla sa nièce de caresses et de présents. On a lieu de soupçonner par les suites que son amitié pour la jeune princesse lui causa des épanchements de confiance dont le vieil époux sut profiter; du moins est-il comme certain que dans cette entrevue furent jetés, sous la direction de l'Aragonois, les fondements d'une ligue qui mit peu après l'Italie en feu. Le roi de Naples emmenoit avec lui Gonzalve, à qui le roi de France prodigua les honneurs et les distinctions. Le grand capitaine, qui devoit bien connoître la mauvaise foi de son maître, s'étoit laissé déterminer par lui à quitter ses beaux établissements et ses espérances de Naples, pour des promesses à réaliser

en Espagne. Quand Ferdinand le tint dans son Aragon, il oublia tous ses engagements, et relégua le conquérant du royaume de Naples dans les terres qu'il possédoit en Espagne. Il y mourut de chagrin. 1507.

A force de traités de paix, l'Europe étoit sans cesse menacée de la guerre, parcequ'il n'y avoit aucune de ces conventions qui ne créât ou ne laissât subsister des prétentions, que chaque puissance se promettoit de réaliser tôt ou tard. Le roi d'Aragon, Ferdinand, expert dant cet art d'une diplomatique tortueuse, est soupçonné d'avoir proposé dans l'entrevue de Savone un plan de confédération entre les principaux souverains de l'Italie, pour régler leurs limites respectives. Le détail en est ignoré; mais on peut présumer que c'étoit à-peu-près le même que Marguerite d'Autriche mit à exécution. 1508.

Cette princesse, successivement veuve de Jean de Castille, fils de Ferdinand et de Philibert, duc de Savoie, étoit fille de Maximilien, sœur de l'archiduc Philippe, tante du jeune Charles, alors duc de Luxembourg, depuis empereur sous le nom de Charles-Quint, et enfin gouvernante des Pays-Bas pour son neveu. On ne peut douter qu'elle ne conservât du ressentiment de l'affront qui lui avoit été fait en France, lorsque Charles VIII, qu'elle devoit épouser, la renvoya pour donner la main à Anne de Bretagne; mais ce ressentiment étoit balancé par le desir de l'agrandissement de sa maison, sa passion dominante. Il la détermina à sacrifier quelques avantages à la France, pourvu qu'elle en procurât de plus grands à sa famille; or, ces avantages, dans l'état actuel de l'Europe, ne pouvoient se prendre que sur les Vénitiens, dont il sembloit que l

domination ne dût pas s'étendre hors de leurs *lagunes*.
1508. Maximilien, qu'on ne doit pas présumer ignorant des démarches de sa fille, prétendoit, comme empereur, au Padouan, et à plusieurs villes adjacentes; et, comme chef de la maison d'Autriche, au Frioul et à l'Istrie, sans doute avec l'intention secréte entre lui et Marguerite, quand il seroit maître de ces provinces, de se servir des forces qu'il en tireroit pour s'emparer du Milanez. Mais, afin que le roi de France ne fût pas trop alarmé de la puissance que son père alloit acquérir en Italie, elle proposoit de l'aider à conquérir le Bressan et plusieurs villes autrefois dépendantes du duché de Milan, et à se venger des Vénitiens, dont les tergiversations avoient été si fatales à lui et à Charles VIII son prédécesseur. Des avantages de convenance étoient assurés au pape, auquel on faciliteroit l'acquisition des villes qui seroient à sa bienséance; et à Ferdinand, qui prétendoit recouvrer Trani, Brindes, Otrante et Gallipoli, villes du royaume de Naples, qui étoient engagées aux Vénitiens depuis dix ou douze ans. Les confédérés, se regardant comme bien supérieurs par leur antique noblesse et la splendeur de leur dignité à ces orgueilleux marchands, prirent entre eux l'engagement de réunir leurs efforts, et de persévérer dans leur réunion jusqu'à ce qu'ils eussent ou détruit, ou fait rentrer du moins dans des bornes plus étroites cette trop fière république. Le traité fut conclu à Cambray, entre Marguerite, au nom de Maximilien son père, et de Ferdinand son beau-père, et le cardinal d'Amboise agissant pour le pape et le roi de France. La princesse eut l'adresse de mettre les états de son neveu en Flandre, dont elle étoit gouvernante, hors de tout engagement

avec la ligue. La discussion entre les négociateurs ne fut pas toujours pacifique, et plusieurs articles ne passèrent point sans des contradictions, même très animées : « nous nous sommes, écrivoit Marguerite, mon« sieur le légat et moi, cuidés prendre au poil. » 1508.

Quoique les Vénitiens ne sussent point positivement ce qui se passoit contre eux, ils en avoient cependant des soupçons, et entretenoient auprès du roi de France un ambassadeur, pour détourner le coup s'ils le pouvoient. Il se nommoit Condolmier, homme aimable, mais souvent embarrassé au milieu d'une cour où les préventions contre la république débordoient pour ainsi dire de toutes parts. Condolmier étoit valétudinaire. On lui demandoit un jour des nouvelles de sa santé. « Je me porte assez bien, dit-il, si ce n'est que « j'ai grand mal aux oreilles, en entendant journelle« ment ce qui se dit contre la république. » Dans une explication avec le roi, qui l'admettoit souvent à sa conversation, le Vénitien, après avoir remontré au monarque le danger qu'il couroit en quittant d'anciens alliés, et en s'attachant à des ennemis à peine réconciliés, ajouta, « La république a de grandes ressources, et « c'est une entreprise bien périlleuse que de s'attaquer « à une puissance gouvernée par tant de têtes sages. — « Monsieur l'ambassadeur, répondit Louis, tout ce que « vous venez de me dire est fort bon ; mais j'opposerai « tant de fous à vos sages, qu'ils auront bien de la peine « à les gouverner. Nos fous sont gens qui frappent à « droite et à gauche, et qui n'entendent pas raison « quand ils ont une fois commencé. »

En effet, si les conditions stipulées pour le nombre et la marche des troupes et pour les points d'attaque eus-

sent été exactement observées, il ne seroit resté aux Vé-
1508. nitiens que leur ville et quelques îles. Quand ils apprirent la conclusion de cette confédération, les avis furent partagés entre eux. Le plus grand nombre opinoit à attaquer la ligue par la négociation auprès de chacun des confédérés en particulier, et à commencer par le pape. Dominique Trevisani, un des procurateurs de Saint-Marc, dit: « Montrer de la foiblesse, faire des « offres à l'un des conjurés, c'est autoriser tous les au- « tres à se mettre en droit de nous dicter des lois, et il « n'en faut attendre que de très dures. Le meilleur « moyen d'éviter notre ruine est de nous roidir contre « le danger, de ne point désespérer de la patrie; et « quand nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir, « Dieu ne nous abandonnera pas. » Le doge reçut avec dignité le héraut françois qui vint lui déclarer la guerre. Il rappela les anciennes alliances, s'excusa sans bassesse des infractions qu'on alléguoit, et finit par ces mots: « Nous avons encore confiance en sa sacrée ma- « jesté, sinon nous espérons de nous défendre. Héraut, « rapportez au roi de France ce que vous venez d'en- « tendre. Partez. »

1509. Le pape Jules II entama la guerre par des monitions, qui attribuoient leur pays au premier occupant, et qui furent suivies d'hostilités dans lesquelles il commença, à plus de soixante-dix ans, à montrer son goût pour les opérations militaires. Le roi entra lui-même en Italie avec douze mille hommes de cavalerie d'élite, six mille Suisses, et le double environ d'infanterie nationale. L'inconstance des Suisses avoit fait reconnoître la nécessité de s'occuper de cette arme, si peu considérée alors, qu'il ne fallut pas moins que le

généreux dévouement du chevalier Bayard, de Vandenesse, frère de La Palice, de Molard, gentilhomme dauphinois, qu'on peut regarder comme le créateur de l'infanterie françoise, et de quelques autres officiers distingués de gendarmerie, pour former et conduire, sans croire déroger, les nouvelles légions de cette milice. Les Vénitiens qui faisoient alors tout le commerce du monde, opposèrent une armée plus nombreuse, mais moins forte, en ce qu'elle étoit composée de mercenaires ramassés de tous les pays; à la vérité, ils avoient à leur tête le comte Pétiliane et Barthélemi l'Alviane, deux excellents généraux. Malgré les talents des chefs, les soldats ne pouvoient tenir contre l'impétuosité françoise. Aussi le prudent Pétiliane ne disputa-t-il pas le passage de l'Adda. Il ne s'occupoit qu'à se retrancher. Mais la crainte de se voir coupé de Crémone, d'où il tiroit ses subsistances, l'obligea à un mouvement, pendant lequel les deux armées se rencontrèrent. Ce fut près d'un village nommé Agnadel, sur les confins des états de Venise, avoisinant au Milanez. L'avant-garde françoise étoit maltraitée par l'Alviane, lorsque Charles, comte de Bourbon-Montpensier, et, après lui, le roi lui-même qui commandoit le corps de bataille, se présentèrent pour la soutenir. Les lances mercenaires ne purent résister long-temps au choc de la gendarmerie, encouragée par l'exemple de Louis, qui chargeoit en personne, et s'enfonçoit sans précaution dans les bataillons ennemis. Les boulets tomboient et tuoient autour de lui; on le pressoit de se retirer et de donner ses ordres de plus loin: « Que « ceux qui ont peur, répondit-il gaiement, se mettent « à couvert derrière moi.

1509.

1509. La déroute fut complète. Pétiliane sauva cependant une partie de l'armée, en donnant rendez-vous aux fuyards sous les murs de Bresse, qui étoit à quarante milles du champ de bataille. Plus près, la terreur auroit pu la dissiper de nouveau. L'Alviane, blessé, fut fait prisonnier par Vandenesse, et amené couvert de sang dans la tente du roi; il passoit pour homme d'esprit et intrépide : Louis XII, voulant l'éprouver, donne ses ordres en secret, et, pendant qu'il s'entretenoit tranquillement avec le prisonnier qui avoit été pansé, l'alarme sonne : tout le monde est troublé. Le roi apostrophe l'Alviane. « Qu'est-ce donc, seigneur Barthélemi? vos gens sont bien difficiles à contenter, veulent-ils en tâter une seconde fois? — Sire, répondit fort paisiblement le prisonnier, s'il y a combat aujourd'hui, ce ne peut être qu'entre les François; car les nôtres, vous les avez gouvernés de manière que vous ne les verrez de quinze jours en face. »

Louis poursuivit les fuyards jusque sur les bords de la mer. De là contemplant la ville, dont un large fossé le séparoit, il fit braquer contre elle six coulevrines, et tirer cinq volées à coup perdus, « afin qu'il fût dit dans l'avenir, rapporte Brantôme, que le roi Louis XII avoit canonné la ville imprenable de Venise. » Petit et vain triomphe, qui étoit même plutôt une preuve d'impuissance qu'un titre de gloire. Il obtint plus de profit de sa victoire par la prise de toutes les villes que lui donnoit le traité de Cambray, et même par la plus grande partie de celles qui étoient dans le lot de l'empereur, et que les Vénitiens se hâtèrent de lui rendre, mais qu'il remit fidèlement à Maximilien. Il repartit ensuite pour

la France, comme si l'expédition étoit finie et qu'il n'eût plus rien à craindre, moyennant les troupes qu'il laissa dans le pays. 1509.

Maximilien, malgré l'engagement pris dans le traité d'attaquer les Vénitiens concurremment avec le roi de France, lui en laissa tout le danger; il se fit long-temps attendre, parut enfin, presque dans l'arrière-saison, à la tête d'une nombreuse armée d'Allemands, et mit le siége devant Padoue, que les Vénitiens avoient reprise par un coup de main. Ils y avoient jeté toutes les troupes échappées à Agnadel. La ville étoit bien munie, et Pétiliane, qui y commandoit, se défendoit très vaillamment. Les François vinrent secourir les Allemands avec un corps puissant de cavalerie, composé presque tout entier de chevaliers, du nombre desquels étoit Bayard. L'empereur dont l'infanterie se rebutoit de la longueur du siége, voulut engager cette chevalerie, qui n'avoit coutume que de combattre à cheval, armée de toutes pièces, à mettre pied à terre et à se mêler à ses fantassins. Les chevaliers françois ne savoient quel parti prendre sur cette proposition, craignant ou de déroger, s'ils quittoient l'armure caractéristique de la chevalerie, ou d'être notés de *couardise* s'ils refusoient. Bayard leur fournit la réponse; ce fut de consentir à se mêler aux fantassins dans un assaut qui se préparoit, si les chevaliers allemands en vouloient faire autant; mais ceux-ci refusèrent de s'assimiler à de vils piétons, et l'assaut n'eut pas lieu. Le siége tira en longueur. Les mercenaires impériaux, mal payés, désertèrent par bandes, et Maximilien lui-même, témoin de cet abandon, se déroba à son armée pendant la nuit

avec ses seuls domestiques, laissant aux généraux le
1509. soin de lever le siége et de faire la retraite comme ils pourroient.

Les Vénitiens, en montrant toujours beaucoup de fermeté, mettoient néanmoins dans leurs procédés toutes les condescendances propres à adoucir leurs ennemis. Pendant ce siége ils tentèrent beaucoup de sorties, et firent des prisonniers, sur-tout parmi les François, qui, couvrant ordinairement la retraite, se trouvoient plus exposés à tomber entre leurs mains. Le gouverneur Pétiliane les traitoit avec toute sorte d'égards, et leur rendoit souvent la liberté. « Mes amis, leur di« soit-il en les renvoyant, j'espère qu'avec l'aide de « Dieu, le roi votre maître et la seigneurie retourne« ront quelque jour en amitié, et n'étoit les François « qui soutiennent, croyez que devant qu'il fût vingt« quatre heures, je sortirois de cette ville, et en ferois « lever le siége honteusement. »

Les soldats de Jules et ceux du roi de Naples, qui faisoient partie de l'armée assiégeante, ne se conduisoient pas mieux que l'infanterie allemande. La Palice, qui commandoit les François, découvrit des trahisons, et des connivences avec des assiégés. La nuit ils tiroient sur les quartiers de Maximilien et des François; La Palice s'en plaignit, et fit même punir quelques malheureux soldats, qui ne suivoient en cela que l'ordre de leurs chefs, Ceux-ci agissoient en vertu des ordres de leurs princes, que les Vénitiens avoient satisfaits. Le pape réconcilié secrétement avec eux, moyennant l'abandon des places qu'il desiroit, non seulement cessa d'être leur ennemi, mais il devint leur protecteur, se brouilla avec le roi de France sur de légers prétextes,

et attaqua tout aussi injustement Alphonse, duc de Ferrare, allié fidèle des François, et ennemi des Vénitiens. 1509.

Bientôt Jules ne tergiversa plus dans les démonstrations de sa haine contre Louis XII lui-même. Il accorda l'investiture de Naples à Ferdinand, sans faire mention de Germaine de Foix, et de la réversion stipulée en faveur de la France. Dans un traité que le roi fit avec Henri VIII, qui montoit alors sur le trône d'Angleterre, et qui doit jouer un rôle si important à cette époque, Jules obtint qu'il y seroit inséré que, si Louis attaquoit l'église, la paix qu'ils juroient ensemble seroit nulle. C'étoit un ennemi que Jules, par cette clause, préparoit à la France. Il pratiqua aussi les Suisses, et parvint à les indisposer contre les François, leurs anciens alliés. L'instrument de la séduction chez eux étoit Matthieu Scheiner, homme de basse extraction, d'abord régent de collége, puis curé, ensuite chanoine, évêque enfin, et même décoré du chapeau, sous le nom de *cardinal de Sion*, afin de lui donner plus d'autorité dans les cantons, dont il gagna l'entière confiance. Il avoit offert ses services à Louis XII, qui les dédaigna. Scheiner jura de le faire repentir de son mépris, et tint parole. 1510.

Jules commença enfin les hostilités par l'arrestation des ambassadeurs de France à Rome; par une tentative sur Gênes qui ne réussit pas, et par une irruption dans les états du duc de Ferrare, qu'il accompagna de censures dirigées tant contre ce prince que contre ceux qui lui donneroient aide ou conseil. Ce n'étoit pas vraisemblablement la seule ambition et le desir d'agrandir ses états qui inspiroient à Jules une haine si envenimée contre Louis. On ne peut guère douter que le pontife

1510. n'eût découvert que le cardinal d'Amboise ne se défaisoit pas de l'espérance de mettre la tiare sur sa tête, en forçant le pontife à l'abdiquer, et que le trop complaisant monarque ne fût disposé à appuyer de toutes ses forces la chimère de son ministre. Mézeray trouve mauvais qu'on reproche au cardinal, comme un défaut, « d'avoir aspiré ardemment à la papauté, car, dit-il, ce « n'est pas un blâme à une suprême vertu de souhaiter « une souveraine dignité, pour en bien faire à toute la « terre. » Mais avec ce prétexte de bien-public, dont tout ambitieux ne manque pas de se parer, on cause des guerres, des ravages, et le malheur des peuples. C'est ce qui arriva de l'ambition d'Amboise, et sans aucun profit pour lui. Vingt fois il compromit les intérêts de l'état pour cette chimère, et cependant la postérité lui a assigné un rang honorable entre les bons ministres qu'elle propose en exemple. C'est qu'au fond l'amour du bien étoit dans son cœur; que son ambition d'ailleurs fut modérée; que pour la servir il profita plutôt des circonstances qu'il ne les fit naître; et qu'enfin, au milieu des erreurs politiques où son illusion le fit tomber, il ne cessa de conserver pour le prince et pour les peuples un zèle et un attachement inviolables.

Les procédés hostiles du pape et ses hauteurs, qui tenoient de la bravade, déterminèrent le roi à retourner en Italie. Il se concerta avec l'empereur, qui avoit aussi des motifs pour desirer que le pape éprouvât des revers. Ils devoient y entrer chacun avec une armée formidable, achever de dépouiller les Vénitiens; puis Louis conduiroit ou accompagneroit Maximilien à Rome, où il recevroit la couronne impériale. Alors tenant le pape entre leurs mains, ils convoqueroient un concile. L'em-

pereur appelleroit les prélats allemands, et le roi les prélats françois; tous réunis devoient faire le procès à Jules, pour cause de simonie, vexations et autres griefs qu'il n'étoit pas difficile de trouver dans la vie d'un pontife ambitieux et perturbateur, puis le déposer et lui donner un successeur. 1510.

Mais c'étoit sur ce point que les deux princes ne se seroient peut-être plus entendus. Louis croyoit travailler pour son ministre, et Maximilien, devenu veuf l'année suivante, auroit voulu travailler pour lui-même. Ce travers lui avoit passé par l'esprit. Il s'en explique clairement dans une lettre à Marguerite, sa fille, gouvernante des Pays-Bas.

On y voit qu'il ne comptoit pas tellement sur la force, qu'il n'employât aussi la négociation. Sa fille l'exhortoit à se remarier. Il lui répond: « Nous ne trouvons point « pour nulle resun bon, que nous nous devons franche- « ment marier; mais avons plus avant mys notre déli- « bération et volunté de jamès plus hanter faem. Et en- « voyons demain mons de Gurce, évêque, à Rome de- « vers le pape, pour trouver fachon que nous puyssuns « accorder avec ly, de nous prendre pour ung coad- « juteur, afin qu'après sa mort pouruns estre assuré « de avoir le papal et devenir prestre, et après estre « saint, et que il vous sera nécessité que après ma mort « vous serez contraint de me adorer, dont je me trou- « verez bien glorioes. » On croiroit, par cette fin, que ce seroit une plaisanterie, et une gaieté d'un père à sa fille; mais on a la vraisemblance qu'il parloit très sérieusement. 1° Parcequ'il recommande le secret, comme pour l'affaire la plus importante, et qu'il signe, « Votre « bon père Maximilien, futur pape. » 2° Parcequ'il mande

1510. qu'il avoit dans Rome une faction puissante pour lui, « et, ajoute-t-il, je commence à pratiker les cardinaux, « dont deux ou trois cent mille ducats me feront un « grand service, avec la partialité qui est déja entre « nous. » Or, on sait que Maximilien n'étoit pas homme à hasarder ses ducats sans espoir de réussite. D'ailleurs ce n'étoit pas un projet si mal imaginé que de vouloir joindre le sacerdoce à l'empire.

Le cardinal d'Amboise auroit été fort étonné de se voir un pareil concurrent, si la mort ne l'avoit surpris avant qu'il en eût connoissance. Dans sa maladie il disoit à un religieux qui le servoit : « Ah! frère Jean, « frère Jean, mon ami, que n'ai-je été toute ma vie « frère Jean! » Il recommanda à sa famille assemblée autour de son lit, « de ne jamais se mettre jusque là « où il s'étoit mis. » Si le cri de sa conscience fut excité par le repentir d'avoir sacrifié l'argent et le sang des François au desir de la papauté, on doit compatir à ses remords, sur-tout quand les meilleurs historiens conviennent que le peuple n'a jamais été plus ménagé, la police plus exacte, les fortunes particulières plus assurées que sous son ministère. Il étoit doux, humain et obligeant. Entre les traits qui l'honorent, on raconte qu'un gentilhomme, voisin de la belle terre de Gaillon, que le prélat cherchoit à agrandir, en possédoit une petite qui, entrant dans cette seigneurie, en défiguroit l'arrondissement. Le gentilhomme vint de bonne grace en proposer au cardinal l'acquisition. D'Amboise s'informe du motif qui l'engage à se dessaisir du patrimoine de ses pères, auquel il paroissoit auparavant fort attaché. Le gentilhomme dit qu'il trouve pour sa fille unique un mariage avantageux qu'il ne peut ac-

complir sans vendre sa terre ; qu'avec une partie 1510.
du prix il marieroit sa fille, et que de l'autre il s'en fera des rentes pour passer doucement sa vieillesse. Le cardinal achéte, paye, et, quand la demoiselle est établie, il rend au père son domaine. Ses courtisans s'étonnent comment il a pu se priver d'une possession tellement à sa bienséance. Le cardinal répond : « Je « suis encore trop heureux, puisqu'au lieu d'une terre « j'ai acquis un ami. » Ainsi entouré de l'orgueil de la puissance, qui ordinairement endurcit le cœur, d'Amboise sentoit le prix de l'amitié, et en convoitoit le charme.

Le roi fut vivement touché de cette perte, et déclara solennellement qu'il seroit désormais son premier ministre: c'étoit une tâche qui, déja pénible par ellemême, étoit devenue plus fatigante par les circonstances. Il falloit conduire une guerre qui se faisoit au loin, et pourvoir à ses besoins; retenir dans les liens d'une alliance équivoque Maximilien, toujours prêt à échapper; déméler les ruses de Ferdinand et éviter ses embûches; sur-tout se tenir en garde également contre l'adresse et la violence de Jules, qui manioit avec une égale activité les armes spirituelles et temporelles. On le vit dans la guerre de Ferrare, à l'âge de près de quatre-vingts ans, l'épée à la main et la cuirasse sur le dos, commander lui-même ses troupes, et dresser des bulles de censures et d'excommunications. Au milieu de ses occupations, il tomba dangereusement malade. Se voyant sur le bord du tombeau, il parut se repentir des excès où son ambition et sa vengeance l'avoient emporté. C'est dans cette circonstance que Maximilien travailla à se faire du moins coad-

1510. juteur, et se flatta même de l'espérance prochaine de la papauté. « Car, écrivit-il à sa fille, dans cette même « lettre citée plus haut, le pape a les fiévres doubs et « ne peut longuement fyre. » Mais Jules, convalescent, ne pensa plus comme Jules moribond. Ne pouvant pas séparer l'empereur du roi de France, il tâcha de soulever le corps germanique contre Maximilien. Une diéte se tenoit à Augsbourg; le pape y envoya des ambassadeurs, qui se plaignirent de la conduite du chef de l'empire contre le chef de l'église, et disposèrent les membres de la diéte à exhorter leurs commettants, sous peine d'anathême, de ne donner ni aide ni secours à l'empereur dans une guerre sacrilége, manifestement entreprise contre l'église. Les bruits qu'il sema en Italie et les imputations de schisme et d'hérésie qu'il accumula sur Louis XII enlevèrent au monarque beaucoup de partisans chez ce peuple timoré.

Mais le plus grand mal que le pape fit à la France, ce fut de détacher les Suisses de leur ancienne alliance avec elle. Il est vrai que le roi donna lieu à leur défection par une vivacité injurieuse qui lui coûta cher. Ils lui demandoient une augmentation de solde journalière pour les capitaines et de pensions pour les cantons; et ils accompagnoient leur demande de la menace de le quitter, en cas de refus. « Que prétendent « donc ces misérables montagnards? dit le roi piqué, « qui croyoit déja les payer trop cher; est-ce qu'ils me « regardent comme leur tributaire ou leur caissier?. » Ce mot imprudent, malignement recueilli et méchamment paraphrasé, choqua ces hommes agrestes mais fiers, et aida merveilleusement les manœuvres du cardinal de Sion, auquel sa dignité et son éloquence don-

noient une grande prépondérance dans les délibérations communes. Il fit briller aux yeux de ces paysans soldats, plus religieux qu'instruits, la gloire de se déclarer protecteurs du saint-siége, et d'être les soutiens de la sainte église. Par ces motifs, la nation abandonna l'alliance de la France, non pas cependant assez généralement pour qu'il ne restât encore quelques Suisses dans ses armées. 1510.

Le roi, instruit des mouvements que se donnoient le pape et ses émissaires dans toute l'Europe, en France sur-tout, et même dans sa cour; qu'on y agitoit avec chaleur la question, si religieusement il étoit permis de faire la guerre au pape, se détermina à fixer l'opinion par l'autorité d'un concile national. Il le convoqua dans la ville de Tours. L'assemblée, composée d'une grande partie des évêques de France, d'abbés, de chanoines et de docteurs, décida qu'on pouvoit en sûreté de conscience s'emparer pour un temps des places fortes que le pape remplissoit de troupes, et qu'il employoit à troubler la tranquillité de ses voisins; qu'il étoit licite de se soustraire à son obéissance, non point absolument ni en toutes manières, mais autant qu'il étoit nécessaire pour une juste défense, en se conformant, pendant la soustraction, pour les cas de recours au saint-siége, aux lois de l'ancienne discipline; que ce que le roi pouvoit pour soi-même, il le pouvoit pour ses alliés, et que les excommunications lancées pour des intérêts temporels étoient nulles et de nul effet. Louis XII n'avoit pas besoin de cette décision pour tranquilliser sa conscience; mais il n'en étoit pas de même de la reine Anne. Peu éclairée, et selon l'ordinaire d'autant plus décisive, il lui arrivoit de faire sur cet objet des remontrances assez vives à son époux. Il

1510. les écoutoit avec une patience qni étonnoit ses courtisans. Quelques uns s'étant permis un jour de lui en témoigner leur surprise, il leur répondit tranquillement: « Il faut bien souffrir quelque chose d'une femme, « quand elle aime son honneur et son mari. »

Le concile exhorta le roi à faire connoître au pape sa décision. Cinq cardinaux, mécontents de Jules, et ne pouvant plus supporter sa hauteur et son opiniâtreté tyrannique, l'avoient déja quitté, et s'étoient réfugiés à Florence, ville dévouée aux François. Pour plus grande sûreté, ils passèrent ensuite à Milan. De là ils répandoient des manifestes contre la conduite du pape, qu'ils traitoient d'imprudente et de vexatoire, et faisoient entendre que les excès en étoient au point de ne pouvoir être réprimés que par un concile général, comme il étoit arrivé du temps des conciles de Constance et de Bâle, dont ils citoient l'exemple. Les pères de Tours prièrent le roi d'accorder à ces cardinaux la protection dont ils avoient besoin pour assembler ce concile à Pise. Quant à eux, ils s'engagèrent à se réunir à Lyon, pour délibérer sur la conduite du pape quand il auroit donné réponse. En attendant, ils défendirent de s'adresser à la cour de Rome pour aucune affaire, et d'y envoyer de l'argent; et de leur autorité privée, et sans consulter le pape, ainsi qu'ils avoient coutume, ils accordèrent au roi cent mille écus à prendre sur les biens ecclésiastiques. Matthieu Lang, évêque de Gurk, et premier ministre de l'empereur qui l'avoit envoyé à cette assemblée, en souscrivit toutes les résolutions, et demanda, au nom de son maître, un recueil exact des *libertés de l'église gallicane*, pour les faire adopter en Germanie. Mais au lieu d'y devenir, comme en France, un simple

préservatif contre les entreprises de la cour de Rome, elles produisirent dans les écoles de théologie, dans lesquelles, pour intimider le pape, les dissémina l'imprudent Maximilien, et où étudioit alors le fameux Martin Luther, une fermentation funeste, qui devoit être presque aussi fatale à l'autorité de l'empereur qu'à celle du pape. 1510.

Pendant ces arrangements la guerre se faisoit à outrance en Italie, par petites actions, souvent plus meurtrières que les grandes batailles. Les François étoient accourus de Milan au secours du duc de Ferrare, sous le commandement du maréchal de Chaumont, général expérimenté, mais trop temporiseur; par des marches savantes, il enferma le pape dans Bologne: le pontife, qu'il pouvoit forcer sur-le-champ, offrit de faire un accommodement sincère avec la France, et demanda du temps. Chaumont l'accorda; mais pendant le délai arriva un général vénitien conduisant un corps de Turcs à la solde de la république. Jules, protégé d'ailleurs par l'ambassadeur du roi d'Angleterre, et même par celui de l'empereur, fut sauvé; et Chaumont qui, même en réussissant, craignoit d'être désavoué, reprit la route de Ferrare, et mourut à peu de temps de là. On remarque qu'il fit demander au pape la levée des censures qu'il pouvoit avoir encourues pour lui avoir fait la guerre.

Le maréchal de Trivulce lui succéda. Sous lui combattoient Fontrailles, La Palice et Bayard, les derniers héros de la chevalerie françoise. Toujours en action, ils désoloient le pontife guerrier par des courses perpétuelles. Peu s'en fallut que Bayard ne le surprît dans une embuscade habillement dressée, et dont une tem- 1511.

1511. pête de neige, survenue à propos pour le pape, empêcha l'effet. Jules, se rendant sans escorte au siége de la Mirandole, fut obligé, par l'effet de l'ouragan, de revenir sur ses pas; il rentroit dans le château d'où il étoit parti, lorsque Bayard, à la poursuite des fuyards, parut à l'extrémité du pont. Le pontife n'eut que le temps de sauter à bas de sa litière et d'aider même à hausser le pont-levis.

Rien ne pouvoit mieux seconder les armes françoises qu'un concile général, qui auroit tenu Jules dans une perplexité embarrassante. Louis XII fit ses efforts pour l'assembler. De tous les princes qui avoient promis de seconder son projet, il trouva les uns froids et indifférents, les autres répugnants et même contraires. Le roi d'Angleterre tenoit à gloire de se déclarer protecteur du pape; le roi d'Écosse prioit qu'on ne l'engageât pas dans cette affaire, de peur qu'elle ne servît de prétexte à son voisin pour lui déclarer la guerre; le roi de Portugal craignoit de désobliger Ferdinand-le-Catholique, roi d'Aragon, qu'on savoit secrètement attaché au pape, qui lui prodiguoit tous les priviléges qu'il desiroit pour ses royaumes de Naples et de Sicile; et les princes mêmes d'Italie qui joignoient leurs enseignes aux drapeaux françois, tout en combattant le pape, hésitoient à se brouiller irrévocablement avec lui, et craignoient pour leurs états les troubles inséparables du schisme. Le seul Maximilien se montroit décidé à suivre le plan concerté avec Louis pour le concile, et il promit d'y envoyer les évêques d'Allemagne et des Pays-Bas, en même temps que le roi grossiroit cette assemblée de tous les prélats de France. Cependant Maximilien se prêta à quelques conférences de paix avec le souverain pontife,

qui tenoit sa cour à Bologne. Il lui envoya l'évêque de Gurk, son confident: mais, comme si ce ministre ne fût venu que pour faire au souverain pontife un refus de parade, il rejeta avec hauteur des propositions très acceptables, dans lesquelles le pape, il est vrai, s'obstinoit à ne vouloir pas comprendre Louis XII. Le résultat de ces conférences inutiles fut la convocation du concile de Pise, qu'autorisèrent les ministres de l'empereur et du roi de France. 1511.

Dans ces entrefaites, le duc d'Urbin, général du pape, perdit une bataille; son armée fut complétement défaite et presque détruite. La prise de Bologne devint le prix de cette victoire remportée par Trivulce. Avant l'action, Jules, en prévoyant l'issue, s'étoit retiré à Ravenne, d'où il fit faire des offres à Trivulce. Celui-ci, qui craignoit en poursuivant ses succès d'aller au-delà de ses instructions, les envoya au roi; et, en attendant sa réponse, le souverain pontife gagna Rome, dont l'armée victorieuse auroit pu lui fermer le chemin. Par déférence pour Maximilien, qui s'étoit montré constant dans leurs communes résolutions, Louis XII rejeta aussi les propositions du pape, quoiqu'elles lui fussent très avantageuses.

Un si bel accord entre des princes d'intérêts si opposés ne pouvoit guère durer. On ne sait par où Jules attaqua Maximilien, si ce fut par l'ambition ou l'intérêt, deux moyens également puissants sur lui; l'argent, métal enchanteur sur lequel ses regards se portoient toujours avec complaisance, ou le desir de rattacher à ses autres possessions le duché de Milan, à son gré, trop peu payé par l'hommage que Louis XII lui en avoit fait, quoique ce monarque eût assez chère-

1511. ment acheté son propre bien. Quelque moyen de séduction qui ait été employé auprès de l'empereur, peu après avoir rejeté dédaigneusement les offres du pape, Maximilien commença à biaiser dans sa conduite. Il se plaignit de ce que le concile étoit indiqué pour la ville de Pise, et non pas pour une ville d'Allemagne, et ce mécontentement apparent lui servit à ne pas presser l'arrivée des évêques de Germanie. Il ne s'y rendit que quelques François et quelques Italiens, qui se joignirent aux cardinaux mécontents. Le concile fut ensuite transféré à Milan, parceque la ville de Pise ne paroissoit pas assez sûre. Jules opposa à cette assemblée la convocation d'un concile général, qui devoit se tenir dans le palais de Latran. En attendant, il déclara les membres du concile schismatiques, et jeta l'interdit sur les villes qui le recevroient. Ce fut une des causes de la défaveur qu'éprouva le concile à Pise, et qui obligea ses membres de le transférer à Milan. Enfin Jules eut l'adresse d'engager Ferdinand-le-Catholique, infidele à tous ses traités avec la France, à se déclarer ouvertement pour lui. Il obtint la même complaisance du roi d'Angleterre, qui fit même auprès du roi de France des instances mêlées de menaces, si on ne rendoit pas Bologne à l'église. De ces princes et des petits souverains d'Italie, ainsi que de la grande république de Venise et de quelques autres moindres, Jules forma une association qu'on appela *la ligue sainte* ou la ligue *de la sainte union.* Les Suisses s'y joignirent, partie par zele de religion, partie par ressentiment des paroles méprisantes de Louis XII; et bientôt parut en campagne, sous les étendards de l'église, une armée de ces mêmes Suisses entraînés contre la France, de ces troupes mer-

cenaires qui vendoient leur sang aux princes italiens dans leurs querelles; de bataillons napolitains, nommés *bandes espagnoles*, que Ferdinand licencia afin qu'elles s'engageassent au pape; et enfin de Turcs même soldés par les Vénitiens, et qui arboroient le croissant de Mahomet à côté des clefs de Saint-Pierre. Un agent du pape en Angleterre trahit les secrets du pontife et livra sa correspondance à Louis XII. Ce prince reconnut alors avec étonnement quels étoient ses ennemis. Dissimulé pour la première fois de sa vie, il affecta de croire aux protestations d'amitié qu'ils continuoient à lui faire, ou aux justifications qu'ils offroient de leur conduite, et il ne pensa plus qu'à déjouer leurs complots par des mesures vigoureuses. 1511.

Cependant l'humeur belliqueuse de Jules, qui appeloit sur Rome les fléaux de la guerre, déplut à ses habitants. Les manifestes que le roi de France y répandit avec profusion, et les manœuvres des agents qu'il y fit glisser, réussirent si bien que le peuple se révolta, et que le pape fut contraint de se réfugier pour un temps dans le château Saint-Ange. La haine entre le souverain pontife et le monarque étoit à son comble: celui-ci fit frapper une médaille ou monnoie qui exprimoit son ressentiment et ses projets. Elle portoit pour légende: *Perdam Babylonis nomen.* « J'effacerai jusqu'au nom de Babylone. » C'est ainsi qu'il qualifioit le pape et la partie du sacré collége qui lui restoit attachée, et ce n'étoit pas une menace vague. Il se préparoit à y donner tous les effets possibles. Son projet, auquel l'armée formidable qu'il envoyoit en Italie donnoit l'espérance d'un plein succès, étoit d'aller droit à Rome, d'y entrer de gré ou de force, de faire le pape 1512.

1512. prisonnier, d'amener en triomphe son concile de Milan dans la capitale du monde chrétien, de déposer Jules, de placer sur son trône un pontife dévoué à ses intérêts, et d'envoyer ensuite son armée, continuant ses exploits, s'emparer du royaume de Naples.

Il en donna le commandement à Gaston de Foix, duc de Nemours, son neveu, fils de sa sœur, jeune homme de vingt-deux ans, qu'il aimoit tendrement, plein de grace et de valeur, enjoué et sensible, aimable et généreux, chéri à la cour par sa galanterie noble, adoré dans les camps pour ses vertus guerrières, et auquel Louis destinoit sa seconde fille et la couronne qu'il l'envoyoit conquérir. Gaston commença ses exploits avec une rapidité qui lui fit donner le surnom de *foudre d'Italie*. La ville de Bologne, enlevée au pape après qu'il s'en étoit sauvé en amusant le maréchal de Chaumont, étoit pressée par l'armée de la sainte union, commandée par Raimond de Cardonne, vice-roi de Naples. Gaston, à la faveur de la nuit et de la neige, y pénètre avec toute l'armée sans que les assiégeants s'en aperçoivent, et par cette seule mesure il en fait lever le siége. Sans se reposer, il vole à Bresse, que les Vénitiens venoient de surprendre, et la leur enlève après un combat terrible. Avec la même rapidité il revient sur ses pas chercher l'armée de l'union qu'il s'étoit borné d'abord à faire reculer. Il étoit instant de la dissiper. Ferdinand menaçoit d'entrer en Languedoc, Henri VIII, son gendre, de descendre en Picardie, et Maximilien enfin avoit donné ordre à cinq mille lansquenets, levés dans ses états et à son invitation par Louis XII, de rentrer dans leur patrie. Le brave capitaine Jacob (Jacques d'Empser) qui les com-

mandoit, indigné de la lâcheté qu'on lui ordonne, en fait part à Gaston, et lui demande sur-le-champ la bataille, pour prévenir la nécessité où il se trouvoit d'obéir. Elle fut fixée au lendemain, jour de Pâques, et la défaite de l'armée papale fut complète; elle perdit son artillerie et ses bagages; et laissa quinze mille hommes sur le champ de bataille. Pierre Navarre, Fabrice Colonne, le jeune marquis de Pescaire et le cardinal de Médicis, qui fut pape l'année suivante sous le nom de Léon X, furent faits prisonniers. Les seules bandes espagnoles, commandées par Navarre, soutinrent noblement l'honneur qu'elles avoient acquis sous Gonzalve, le grand capitaine: plusieurs fois enfoncées, mais jamais vaincues, elles s'étoient ralliées au nombre de deux mille hommes, qui, enseignes déployées, tambour battant et marchant au pas, se retiroient fièrement à Ravenne. On vient en avertir Gaston, qui, entouré de jeunes seigneurs de son âge, contemploit avec la joie d'un premier triomphe les ennemis fuyant dans la plaine. Il craint qu'une si belle retraite ne dérobe quelques rayons à sa gloire, et, sans considérer la foible escorte qui l'accompagnoit, il part et vole affronter cette colonne formidable: mais du premier choc il est enlevé de son cheval et jeté dans un fossé bourbeux, où il expire. Presque tous les jeunes imprudents qui l'avoient suivi furent tués; un d'entre eux, Odet de Foix, sieur de Lautrec, et depuis maréchal de France, fut percé de vingt-deux coups de lance, dont aucun ne se trouva mortel.

1512.

Cet événement répandit dans l'armée victorieuse une sombre tristesse, qui éclata bientôt en gémissements et en sanglots. On regrettoit Gaston, ce vainqueur de

1512. vingt-deux ans, tant pour lui-même que pour les grandes choses qu'on en espéroit. Il n'y a point de doute qu'il ne fût allé droit à Rome et n'eût rempli les desirs de son oncle. Jules, qui apprit la nouvelle de la défaite de son armée avant celle de la mort du général ennemi, en trembla. Mais La Palice, qui prit le commandement des François, n'étant pas instruit des intentions du roi, se contenta d'investir Ravenne, qui ne tarda pas à se rendre, et y attendit les ordres du roi. Louis, singulièrement attaché à son neveu, qui, à la vérité, méritoit toute sa tendresse, fut accablé de tristesse à la nouvelle de sa mort. Il répondit à ceux qui le félicitoient de sa victoire: « Souhaitez-en de « pareilles à mes ennemis. »

Cette victoire, en effet, fut comme le signal des malheurs qui fondirent sur lui depuis ce temps presque jusqu'à sa mort. Le pape, informé de la consternation de l'armée et de l'irrésolution du chef, reprit courage. Il ranima la ligue de la sainte union prête à se dissoudre, et y rattacha plus fortement les barons romains et d'autres princes italiens, qui s'en étoient éloignés à la vue des grandes forces envoyées de France pour la détruire. Contre son ordinaire, l'impétueux et violent Jules s'appliqua à se concilier les confédérés par des égards et de bonnes manières; mais il lança les foudres de sa colère sur les cardinaux et les autres prélats revenus de Milan à Pise, qui l'avoient déclaré suspendu de ses fonctions, et dont Louis XII avoit fait recevoir le décret en France. Il les somma de comparoître au concile de Latran, pour y subir la honte d'une condamnation, et d'avance il les frappa d'excommunication. Enfin cet habile politique qui avoit si bien aiguisé

la jalousie de Maximilien touchant les exploits des François, et à la sollicitation duquel ce prince, après avoir manqué aux principaux engagements de la ligue de Cambray, en n'envoyant d'abord que de foibles secours et dans des délais qui les rendoient inutiles, les avoit retirés aux François dans les moments périlleux, remua aussi l'Angleterre; et ce fut encore à son instigation que, sans avoir été offensé et sous les plus frivoles prétextes, Henri VIII se détermina à attaquer la France. 1512.

La crainte d'une descente sur les côtes de Picardie et de Normandie força Louis de rappeler pour la sûreté de ses provinces, les troupes stationnées sur les frontières du Dauphiné et de la Provence, que Ferdinand, roi d'Aragon, menaçoit d'une invasion, dans l'intention d'opérer une diversion favorable à son royaume de Naples. La Navarre couvroit la France de ce côté. Le trône en étoit occupé par don Juan d'Albret. Le roi catholique requiert brusquement le passage. Le Navarrois avoit encore assez de troupes pour opposer de la résistance et attendre les renforts que Louis, son parent et son allié, intéressé à sa conservation, n'auroit pas manqué de lui envoyer. Mais don Juan, prince indolent, amateur du repos et des plaisirs, accorde la demande, malgré les remontrances de Catherine de Foix, son épouse. Ferdinand, afin d'assurer, dit-il, son retour, met garnison dans la capitale, s'empare des places fortes, et exerce par-tout les actes les plus absolus de la souveraineté. Les François, commandés par le jeune duc de Valois, le duc de Longueville et Charles de Bourbon-Montpensier, depuis connétable, accoururent en vain au secours de leur

1512. allié. Ils reconquirent, à la vérité, presque tout le royaume; mais Pampelune, la capitale, les arrêta. L'hiver survint, et, faute de vivres dans un pays ruiné, ils furent forcés de repasser les Pyrénées. La désolée Catherine, ne pouvant s'empêcher de se regarder comme privée de sa couronne, disoit douloureusement à son mari : « Don Juan, mon ami, si nous fussions nés vous « Catherine et moi don Juan, nous serions encore rois « de Navarre. »

La nécessité où le roi se trouvoit de se défendre contre les Anglois et les Espagnols l'avoit empêché de recruter et de renforcer l'armée d'Italie, affoiblie par ses propres succès. Presque toute l'infanterie et le brave de Molard, son instituteur, avoient péri à Ravenne. Comme l'armée étoit mal payée, les soldats se dédommageoient par le pillage, s'empressoient ensuite de mettre leur butin en sûreté, et désertoient par bandes. La Palice, hors d'état de remédier à ce désordre, se retire prudemment dans le Milanez, en garnit les places, et se prépare à résister à un débordement de Suisses que le cardinal de Sion amenoit contre ce dernier asile des François en Italie, et auxquels les Grisons et Maximilien, alliés ostensibles de Louis XII, avoient donné passage et fourni des renforts de cavalerie et d'artillerie qui leur manquoient. On appeloit Scheiner le *général tondu*. A l'exemple de Jules, son patron, il portoit la cuirasse, dirigeoit les opérations militaires, et inspiroit l'ardeur de la guerre à ces montagnards, en leur vantant sans cesse les richesses des plaines fertiles dont il leur promettoit les dépouilles. L'impossibilité de leur résister et les ordres mêmes du roi firent prendre à La Palice le parti de la retraite : elle fut protégée par

Bayard et Louis d'Ars. Mais, dans le tumulte inévitable qu'elle entraînoit, le cardinal de Médicis trouva moyen de s'évader. Ainsi, à quelques forteresses près, où les François laissèrent des garnisons, telles que celles de Gênes, Milan, Crémone, Bresse, Crême, Lugan et Locarno, l'Italie fut perdue pour eux. 1512.

Ce malheureux pays, en proie tour-à-tour aux soldats fugitifs de la sainte ligue dispersés à Ravenne et aux débris de l'armée victorieuse, lansquenets allemands, fantassins espagnols et françois, menacé à tout moment de l'invasion des Suisses, étoit encore tourmenté par une guerre civile. On a vu que Ludovic Sforce, dit le *Maure*, avant que de tomber entre les mains des François, avoit confié sa famille à l'empereur, son allié par Blanche Sforce, sa dernière femme, niéce de Ludovic. Ce prince auroit bien desiré investir du duché Charles, son petit-fils, ou Ferdinand, frère de Charles; mais le mécontentement des confédérés, effrayés d'un si puissant voisinage, l'obligea à se désister de ce projet. Il n'empêcha donc point, si même il n'excita pas, Maximilien Sforce, fils aîné de Ludovic, à paroître dans le Milanez et à tâcher d'y ranimer les partisans de son père, ce à quoi il réussit en partie. Il ne reçut pas pourtant d'investiture. Il se forma dans plusieurs villes des factions qui s'acharnèrent et firent couler le sang. 1513.

Sforce étoit appuyé par les Suisses, comme il paroît par les conditions qu'ils prétendirent imposer à la France dans une négociation que La Trémouille fut chargé d'entamer avec eux. Ils estimoient ce général, sous lequel ils avoient plusieurs fois combattu. Le conseil du roi jugea à propos d'employer le crédit qui

1513. lui restoit chez eux pour les dissuader de prêter leurs armes aux ennemis de la France. Mais leur prévention contre elle étoit telle, que La Trémouille, arrivé à Lucerne, vit la populace s'attrouper autour de lui : il fit jeter quelque argent qu'elle ne daigna pas ramasser, et il fallut que le magistrat envoyât une garde à son auberge, où on ne lui avoit préparé aucun logement. Il voulut entamer la négociation avec quelques membres du conseil; mais le conseil avoit défendu à ses membres, sous peine de la vie, de communiquer avec lui. L'intérêt de l'état lui fit dissimuler ces procédés. Sa douceur et sa persévérance triomphèrent enfin de ces premiers obstacles. Mais quand les Suisses se furent déterminés à l'écouter, ils demandèrent, sans détour, que le roi de France retirât sur-le-champ les garnisons qu'il tenoit dans les principales villes du duché de Milan, et sur-tout qu'il remît à Maximilien Sforce les châteaux de Milan, de Crémone et de Gênes. Une autre proposition fait connoître d'elle-même par qui elle étoit inspirée; elle tendoit à ce que le roi abolît dans tous ses états les libertés de l'église gallicane, contre lesquelles le pape venoit de publier un monitoire, et qu'il avoit dénoncées au concile de Latran. Les bons Suisses ne s'oublièrent pas non plus. « Et vous porterez, « dirent-ils, à cinquante mille écus les pensions an« nuelles des cantons, et vous soudoyerez quinze mille « Suisses en paix comme en guerre. Promettez-vous « cela? » La Trémouille s'étant récrié sur ces propositions, et ayant déclaré qu'il n'avoit pas de pouvoir pour en accepter de pareilles : « Eh bien! lui répondirent-ils, « vous pouvez vous houzer, c'est-à-dire, mettre vos « bottes et partir. »

Le roi fut un peu rassuré contre l'incertitude des Suisses par un traité avec les Vénitiens. La république s'étoit à la fin aperçue qu'elle étoit vraiment le jouet des confédérés de la sainte union. Ferdinand lui prenoit ses villes sur les frontières de Naples, Jules autour des terres de l'église, et l'empereur, quoiqu'il ne fût pas du nombre des confédérés, les secondoit réellement, en tirant de l'argent de la république, par la crainte qu'il lui inspiroit de se joindre à eux; de sorte que c'étoit véritablement elle qui faisoit les frais de la guerre dont les autres tiroient le profit. 1513.

Au fond, la guerre entre les François et les Vénitiens sous Louis XII n'avoit été d'abord qu'une querelle de point d'honneur. Les républicains, enflés de l'espéce de fuite de Charles VIII devant eux, malgré la victoire qu'il avoit remportée à Fornoue, du butin qu'ils avoient fait sur lui à cette époque même, et notamment de la prise de sa magnifique tente et de ses équipages somptueux, en avoient fait des trophées qu'ils montroient avec complaisance. Louis XII, allant à la conquête de Naples, les avoit contraints de rendre ces dépouilles humiliantes pour la France; de cette restitution forcée il étoit resté aux Vénitiens un dépit qui les porta à s'opposer, tant secrétement qu'ouvertement, aux progrès des François. Ceux-ci se vengèrent par la ligue de Cambray, et les républicains par l'accession à la ligue de la sainte union; mais, vainqueurs et vaincus, ils reconnurent le danger des nouvelles liaisons et resserrèrent leurs anciens nœuds. Bientôt ils eurent conclu, pour recouvrer le Milanez et les états de terre ferme de Venise, une ligue offensive et défensive, qui réunit sous les mêmes drapeaux

1513. des soldats accoutumés à se combattre. Louis avoit rendu aux Vénitiens deux prisonniers importants, Gritti et l'Alviane, et renoncé à ses prétentions sur les villes qu'il leur avoit enlevées et qu'il ne possédoit plus; et les Vénitiens en retour lui avoient abandonné leurs droits sur Crémone.

Ce traité et une tréve d'un an avec Ferdinand et avec Marguerite, gouvernante des Pays-Bas, donnèrent au roi quelque tranquillité sur les affaires d'Italie; et pour surcroît de sécurité, Jules II mourut. Non content de s'être fait payer de ses services dans la ligue par le don de Parme et de Plaisance, arrachés au Milanez, Jules, au moment où la mort le surprit, songeoit à envahir Ferrare, le but chéri de ses desirs : il ourdissoit en même temps une révolution à Florence, pour en expulser les Médicis, rétablis depuis peu par Raimond de Cardonne, que l'avarice de Ferdinand avoit forcé à se faire une ressource de cette expédition; il publioit enfin une bulle contre les priviléges du royaume de France, le livroit au premier occupant, en punition du schisme de son roi, et transféroit au roi d'Angleterre le titre de roi très chrétien.

Jean, cardinal de Médicis, fut élu tout d'une voix le septième jour du conclave, et prit le nom de Léon X. Louis s'empressa de le prévenir. Il lui fit offrir d'abandonner le concile de Pise et de se déclarer son *bon, dévot et obéissant fils*, si lui-même vouloit en agir en père et révoquer les censures de son prédécesseur. Le caractère personnel de Léon le portoit à la conciliation; mais, n'ayant pas encore eu le temps de reconnoître tous les intérêts qu'il avoit à ménager, il se borna à des louanges et à des promesses, et supplia le roi de

suspendre ses projets hostiles sur l'Italie. Louis ne crut pas devoir lui faire ce sacrifice. 1513.

Maximilien Sforce, peu aidé par l'empereur, son protecteur, s'étoit trouvé dans la nécessité de mettre des impôts sur ses nouveaux sujets. Ses exactions aliénèrent les Milanois. Ce fut dans cette circonstance que le roi fit passer en Italie une armée nouvelle, mais peu nombreuse : il en offrit le commandement à Charles de Bourbon-Montpensier, digne émule de Gaston. Mais le jeune prince, qui avoit apprécié la position des François au-delà des monts, refusa de s'en charger. A son défaut, le généralat fut offert à La Trémouille et à Trivulce, qui furent moins circonspects que lui. A leur entrée, beaucoup des partisans de Sforce retournèrent sous la domination des François, qui se virent encore une fois maîtres de tout le duché. Sforce se retira avec six mille Suisses dans Novarre, où l'armée françoise l'assiégea; mais, après plusieurs assauts livrés sans succès, elle leva le siége, à cause d'un renfort de dix mille Suisses qui s'introduisirent dans la place. La Trémouille alla camper à quelque distance, attendant lui-même pour agir des renforts qui lui étoient promis; mais Trivulce, auquel La Trémouille abandonnoit la direction des marches et des campements, parcequ'il étoit du pays et devoit mieux le connoître, plaça mal l'armée françoise, dans un pays coupé de canaux et de ravins, où la cavalerie ne pouvoit agir. La Trémouille, de son côté, comptant trop sur l'expérience de son collégue, et dans la sécurité qu'il ne seroit point attaqué, n'avoit couvert son camp que de son artillerie. Les Suisses, ayant reconnu sa position, forment le projet de l'as-

1513. saillir. Sur le soir ils partent sans bruit de Novarre, et arrivent à la pointe du jour en présence du camp. L'artillerie tonne en vain sur eux : malgré ses ravages, sans rompre leurs rangs, ils accélèrent le pas, parviennent jusqu'au canon, s'en emparent et le dirigent sur les François. L'infanterie fut totalement défaite; la cavalerie ne put aller à son secours, et les François poursuivis sans relâche abandonnèrent non seulement le Milanez, mais toute l'Italie, et notamment Gênes, qui alors s'affranchit de leur domination et se donna un doge.

Ce dernier malheur fournit aux ennemis de Louis XII l'occasion de développer leur profonde animosité; car on ne peut guère attribuer qu'à cette cause l'invasion que tentèrent l'empereur Maximilien, Henri VIII, roi d'Angleterre, et les Suisses; invasion qu'ils ne daignèrent pas légitimer du moindre prétexte, mais dont il paroît que le motif étoit, de la part du roi d'Angleterre, le desir de profiter des désastres du roi pour reconquérir quelque partie de la France; de la part des Suisses une impulsion de fureur aveugle et de zèle fanatique, donnée par le cardinal de Sion; et enfin de la part de l'empereur, la passion de se rendre maître si absolu du duché de Milan, qu'il pût en donner l'investiture à qui bon lui sembleroit; et il y a lieu de présumer qu'intérieurement il la destinoit à son petit-fils, l'archiduc Charles d'Autriche, déja roi de Castille et souverain des Pays-Bas. Ce qui donne lieu à cette conjecture, c'est que la confédération entre les envahisseurs fut signée à Malines, sous les yeux de l'archiduchesse Marguerite, gouvernante des Pays-Bas, toute dévouée à l'agrandissement de sa maison, et à l'augmentation de la puissance de son petit-neveu.

Marguerite étoit cette princesse qui, appelée à la cour de France dans l'espérance d'épouser Charles VIII, en étoit sortie lorsque ce jeune monarque donna la main à Anne de Bretagne. Louis XII, étant duc d'Orléans, avoit été élevé avec elle, et conservoit de leur liaison un souvenir affectueux dont on a la preuve dans une lettre qui est restée. Il étoit marié avec Anne de Bretagne, deux fois ainsi rivale de Marguerite, lorsqu'il lui écrivoit : « Vous êtes la seconde personne du « monde que j'aime le plus tendrement. Je veux absolument embrasser ma cousine, ma vassale, ma première maîtresse, et, après l'avoir fait rougir de ses coquetteries, lui jurer une éternelle tendresse. » 1513.

Mais s'il restoit dans le cœur de l'Autrichienne quelque trace des impressions d'enfance, la politique et l'attachement à sa maison l'emportoient. Elle présida donc au traité par lequel Henri VIII s'engageoit à entrer en France, par la Picardie ou la Normandie, avec une armée de cinq mille chevaux et quarante mille hommes de pied, et Maximilien par la Bourgogne, à la tête de trente mille Suisses. La confédération comptoit aussi sur Ferdinand, roi d'Espagne, dont Henri VIII avoit épousé la fille, et qui, établi en Navarre, devoit pénétrer de là dans les provinces méridionales. Il y a même lieu de croire qu'il contribua beaucoup à entraîner son gendre dans la ligue. Le roi n'attendit pas l'attaque des Anglois. Comme ses galères, par les désastres d'Italie, devenoient inutiles sur la Méditerranée, il ordonna au vice-amiral Préjean de les mener dans l'Océan. « Ce fut, remarque Mézeray, la première « fois que le détroit de Gibraltar vit entrer de ces sortes « de vaisseaux dans la grande mer, lesquels néanmoins,

1513. « à raison des rames dont ils se remuent avec beaucoup « d'agilité durant le calme, sont très propres à battre « les grands navires, qui, durant presque tout l'été, « ne sauroient se tourner faute de vent. » Primaudet, capitaine breton, joignit vingt gros vaisseaux aux galères; les deux escadres, angloise et françoise, eurent des engagements qui ne furent pas décisifs. Le Breton, n'ayant un jour que vingt navires, fut rencontré par quatre-vingts des ennemis. « Ce combat, dit Mé- « zeray, est remarquable. Après que Primaudet en eut « fracassé et coulé à fond près de la moitié, les en- « nemis ne pouvant plus se défendre contre les coups « de main des Bretons et des Normands, deux nations « qui, pour se sentir moins adroites dans la marine « que ne sont les Anglois et les Flamands, vont d'or- « dinaire tout d'un coup à l'abordage avec une terrible « furie, jetèrent du feu d'artifice dans son vaisseau; « c'étoit le plus beau qui fût sur mer, et que la reine « avoit fait bâtir et nommer la *Cordelière*. » Primaudet auroit pu se sauver dans un esquif de son vaisseau embrasé; mais, préférant l'honneur à la vie, il le dirige contre l'amiral anglois, s'y cramponne, lui communique les flammes dont il est consumé, et tous deux périrent avec ceux qui les montoient. Préjean, dans une autre rencontre, repoussa jusqu'en Angleterre les Anglois qui l'avoient attaqué, y descendit avec eux, et mourut des blessures qu'il y reçut.

Malgré l'économie de Louis XII, et l'obligation qu'il s'étoit imposée de ne point augmenter les impôts, depuis deux ans il avoit été forcé d'établir une crue, c'est-à-dire une augmentation de tailles. Dans la pressante nécessité d'un surcroît de dépense, pour ne point mo-

lester ses sujets par de nouvelles taxes, il mit en vente des domaines de la couronne. Le parlement apposa à ces ventes des conditions qui leur donnoient plutôt un caractère de prêt que d'aliénation. Les acheteurs reconnoissoient ne les posséder qu'en manière d'usufruit. Ils consentoient à ne point changer les titulaires des offices, à ne point couper les bois, à ne se permettre aucune dégradation, et à vider leurs mains quand ils en seroient requis, moyennant une pension sur le trésor public, qui diminueroit à mesure que le capital seroit remboursé. 1513.

Les Anglois abordèrent à Calais au nombre stipulé par le traité de Malines. L'empereur les joignit mal accompagné de quelque cavalerie allemande, selon sa coutume de faire la guerre avec les troupes des autres, et servit dans l'armée de Henri en qualité de volontaire, et à raison de cent écus par jour. Les Suisses descendirent comme un torrent de leurs montagnes, et inondèrent la Bourgogne. Le roi se tint par-tout sur la défensive; et, tourmenté de la goutte, il se fit transporter en litière à Amiens, pour veiller de plus près à ce que ses généraux ne hasardassent point une bataille, dont un mauvais succès auroit pu compromettre la sûreté du royaume. Ses ordres à cet égard furent trop bien exécutés dans une rencontre où il auroit peut-être gagné à être moins obéi.

On s'attendoit que Henri VIII attaqueroit Boulogne ou Abbeville, places à sa convenance; mais il se laissa persuader par Maximilien de marcher sur Térouenne, ville presque enclavée dans les états de l'archiduc, dont la garnison françoise inquiétoit et fatiguoit les Flamands, et dont la prise ne pouvoit être d'aucune utilité au roi

1513. d'Angleterre. Cette place, mal pourvue d'ailleurs, parcequ'on n'avoit pas prévu qu'elle dût être attaquée, manquoit sur-tout de vivres ; le desir de la ravitailler occasiona des engagements entre les assiégeants qui ne s'étoient pas encore bien établis dans leurs lignes, et des détachements de cavalerie françoise chargés de poudre et de farine. Ils forçoient les palissades, traversoient les marais par les sentiers indiqués, déposoient leurs provisions sur le bord des fossés, et revenoient au grand galop. L'armée assiégeante, instruite un jour du projet d'une pareille expédition, se mit tout entière à la poursuite des ravitailleurs; les détachements françois qui devoient protéger les pourvoyeurs au retour s'étoient désarmés, ne les attendant pas sitôt, et furent surpris eux-mêmes par l'armée ennemie. Bayard et d'autres braves conseilloient d'attaquer. Piennes, qui commandoit, et qui avoit ses ordres, ordonna la retraite. Elle se fit dans le plus grand désordre. Chacun fuyoit le plus vite qu'il pouvoit. Bayard, resté seul à l'arrière-garde pour couvrir les fuyards, soutint l'impétuosité des Anglois, et sauva l'armée; mais il n'eut pas le même bonheur qu'au pont de Garillan; il fut fait prisonnier. Ainsi, à trente-quatre ans de distance, Maximilien vit, au même lieu, les François fuir devant lui. Cette déroute, arrivée au pied d'une montagne appelée Guinegate, est également connue sous le nom de *journée des éperons*, parceque les François s'y servirent plus d'éperons que de la lance. Leur perte fut peu considérable, et l'action plus déshonorante pour la France qu'avantageuse à l'ennemi. Il prit Térouenne, et accorda à la garnison les honneurs de la guerre. Il y eut débat entre l'empereur et le monarque anglois à qui

appartiendroit la conquête. Pour s'accorder, ils convinrent d'y mettre le feu. Elle fut ruinée de fond en comble. On n'en conserva que les églises, exception dont on a plusieurs exemples dans ce siècle. Henri VIII se laissa encore engager à assiéger Tournay, qui ne devoit pas lui être plus utile que Térouenne : mais il ne céda pas aux instances de Marguerite d'Autriche, qui la demandoit, pour servir de rempart contre les François, aux états de son neveu, dont elle étoit gouvernante. Il y mit garnison angloise, afin qu'il ne fût pas dit qu'il retournoit dans son île sans avoir rien acquis sur le continent. Ses conquêtes s'y bornèrent à cette ville, par la sage circonspection de Louis, et au moyen d'une diversion qui eut lieu en Angleterre, et qui força Henri d'y faire repasser des troupes. 1513.

Jacques IV, roi d'Écosse, beau-frère de Henri, dont il avoit épousé la sœur, et néanmoins fidéle allié de la France, avoit fait une irruption dans le nord de l'Angleterre. Ses soldats y firent un butin immense; desirant le mettre en sûreté, la plupart abandonnèrent l'armée ; en sorte qu'elle étoit considérablement réduite lorsque les Anglois parurent. Jacques pouvoit reculer; il en eut honte, et engagea à Flodden un combat aussi terrible qu'imprudent, où il périt avec dix mille des siens. Son corps fut transféré à Londres, où il demeura sans sépulture, jusqu'à la levée de l'excommunication qu'il avoit encourue comme partisan de Louis XII.

Les Suisses investirent Dijon, mauvaise place, mal pourvue, que le maréchal de La Trémouille ne désespéra pas de sauver; il y soutint des attaques qui étoient plutôt des menaces que de véritables assauts; les assail-

1513. lants ignoroient absolument la tactique des siéges : celui-ci tira en longueur. Les Suisses s'ennuyèrent et commencèrent à desirer de revoir leurs montagnes ; La Trémouille leur offrit l'appât d'un traité. Ils étoient si mal informés que, quoique les choses fussent bien changées par la mort du pape Jules, ils demandèrent tout ce que de son vivant il leur avoit suggéré : dissolution du concile de Pise, envoi des prélats françois au concile de Latran, satisfaction au saint-siége par l'abolition des priviléges que l'église de France prétendoit ; reconnoissance des droits de Maximilien Sforce sur le duché de Milan ; plus une somme de quatre cent mille ducats en trois paiements, tant pour les frais de la guerre que pour d'anciens arrérages. La Trémouille accorde tout, sauf à être désavoué quand le péril seroit passé, et tire avec assez de peine, pour le premier paiement, vingt mille écus de la bourse de ses officiers, en leur donnant l'exemple. L'argent est étalé aux yeux des Suisses ; ils se jettent dessus, l'emportent et décampent, se contentant de quelques otages, sans s'embarrasser si le maréchal avoit eu des pouvoirs suffisants pour accorder la teneur du traité, et sans attendre la ratification du roi. Louis XII désavoua en effet le maréchal, et les otages coururent des risques ; mais des arrangements pécuniaires les tirèrent des mains des Suisses, et La Trémouille, après un moment de disgrace peu méritée, fut loué d'avoir éloigné à si bon marché un danger aussi pressant.

1514. Le roi étoit dans un état vraiment pénible, près de voir au centre de son royaume des ennemis que jusqu'alors il avoit repoussés au loin, et que ses malheurs enhardissoient ; infirme et sujet à des attaques de goutte

violentes, il fut encore privé, par la mort d'Anne de Bretagne, son épouse, de soins affectueux; utiles adoucissements aux maladies de l'esprit et du corps. Elle mourut à trente-six ans, généralement estimée et révérée. Son caractère étoit ferme, et quelquefois opiniâtre. Louis, en plaisantant, l'appeloit sa Bretonne. Elle lui causa plusieurs fois des impatiences pendant ses démêlés avec le pape Jules, dont ses scrupules lui faisoient prendre le parti, et plaider la cause trop chaudement. « Pensez-vous », lui disoit le roi, au sujet du concile de Pise, auquel, comme souveraine de Bretagne, elle avoit empêché les évêques de cette province de prendre part : Pensez-vous être plus savante que « tant de célèbres universités qui l'ont approuvé? et « vos confesseurs ne vous ont-ils point dit que les « femmes n'ont point de voix dans l'église? » Le continuateur de Velly remarque « qu'épouse tendre, com« plaisante et soumise avec Charles VIII, qui ne paroît « pas s'être donné beaucoup de peine pour s'en faire « aimer, et qui lui fut peu fidèle, elle devint contra« riante, capricieuse, hautaine avec Louis XII, qui le « premier l'avoit rendue sensible, et qu'elle possédoit « tout entier. »

1514.

Anne étoit fort dévote, grave et sévère dans ses entretiens. Elle appela auprès d'elle des filles de familles nobles et distinguées, qu'elle se plaisoit à former aux occupations et aux vertus de leur sexe. Elles ont été, sous les régnes suivants, appelées *filles d'honneur*. Ce cortége aimable attiroit à la cour les jeunes seigneurs, et a beaucoup contribué à perfectionner la galanterie françoise. La reine étoit fort jalouse de son autorité sur la Bretagne. Elle nommoit aux offices et aux bénéfices, et en tou-

1514. choit les revenus, dont elle faisoit un noble usage. Cette princesse aimoit la chasse, et avoit un équipage bien composé, qu'elle employoit souvent. Elle étoit généreuse et aumônière. Elle institua l'ordre de la « Cordelière en l'honneur des liens dont le Sauveur du monde « fut garotté la nuit de sa passion. » Le mariage de Claude, sa fille aînée, avec François, duc d'Angoulême, qui avoit été stipulé aux états de Tours, ne fut célébré qu'après sa mort. Le roi donna aussitôt aux deux époux l'administration et les revenus du duché de Bretagne.

Cependant cette nuée étincelante d'éclairs qui menaçoit la France, la ligue de Malines, se fondit en négociations partielles. Léon X, d'un caractère doux et conciliant, se prêta à un accommodement, dans lequel l'honneur du saint-siége fut maintenu, sans blesser celui de la France. Louis XII donna des espérances sur l'abolition de la pragmatique, et renonça au concile de Pise. Les prélats qui le composoient rentrèrent en grace sans soumission trop humiliante. Il en coûta au duc de Ferrare quelques petits territoires. L'empereur fut content de voir le roi rappeler le peu de troupes qui lui restoient dans le Milanez; il les retiroit, non pour accomplir le traité de Dijon, mais parcequ'il ne pouvoit plus les y soutenir. Maximilien voyoit dans cet abandon la possibilité d'évincer facilement Sforce du duché, et d'en gratifier son petit-fils Ferdinand, frère puîné de Charles, roi de Castille et souverain des Pays-Bas. Il destinoit encore à celui-ci l'empire d'Allemagne, et vouloit du moins faire au second un état en Italie. Le roi d'Aragon menoit cette intrigue, et se flattoit de faire obtenir au jeune prince la main de Renée de France, seconde fille de Louis XII, qui lui apporteroit en dot les droits de son

père sur le duché. C'étoit un dessein que la reine Anne avoit eu, afin de procurer aussi un état à sa seconde fille; mais Louis XII y répugnoit, parceque c'étoit donner dans l'Italie, à la maison d'Autriche, un centre de puissance qu'elle seroit trop portée à agrandir. Ainsi Maximilien, ne participant que foiblement aux frais et aux hasards de la guerre, voyoit, sans paroître s'en apercevoir, préparer les événements dont il comptoit profiter.

1514.

Des engagements pris à propos par Louis avec Ferdinand-le-Catholique, de ne le point troubler dans ses possessions usurpées en Navarre, suspendirent ses hostilités, et le détachèrent de la ligue dans laquelle il avoit entraîné Henri VIII, son gendre. Ce dernier se voyant dénué d'appui du côté du pape, mal secondé par l'empereur, abandonné par les Suisses, et délaissé par son beau-père, traita aussi pour se venger. Le sceau de la paix fut le mariage du roi de France avec Marie, sœur du roi d'Angleterre. Louis reconnut avoir reçu quatre cent mille écus pour la dot de sa femme, tant en bijoux qu'en remises sur les engagements de la France envers Henri VII, et il abandonna en outre la ville de Tournay. On croit que le roi de France profita du dépit de son nouveau beau-frère pour concerter avec lui les moyens de se rétablir dans le Milanez, et de faire restituer à Jean d'Albret la partie du royaume de Navarre que Ferdinand lui avoit enlevée; mais il est à remarquer que, quelque besoin qu'il eût de l'Anglois, et quoiqu'il fût menacé de voir rompre le traité qu'il négocioit avec lui, il refusa constamment de remettre entre ses mains Richard Poole, duc de Suffolk, qui fut père du fameux cardinal Poole ou Polus, et qui portoit ombrage à Henri,

1514. comme héritier de la maison d'Yorck après lui. Richard tenoit doublement à cette maison, et par sa mère Élizabeth, sœur des rois Édouard IV et Richard III, et du duc de Clarence, qui, par ordre de son frère aîné, fut noyé dans un tonneau de malvoisie, et par sa femme, Marguerite d'Yorck, comtesse de Salisbury, aussi célèbre par ses vertus que par son supplice, et qui étoit fille du même duc de Clarence, et d'une fille du fameux Warwick.

1515. Louis XII, après une furieuse tempête, se vit tout d'un coup dans un calme tel qu'il n'en avoit pas eu de pareil dans tout son régne. Mais Marie n'avoit que dix-huit ans ; elle étoit vive et galante. Louis, pour plaire à sa jeune épouse, fit des excès et changea sa manière de vivre. « Car, où il souloit (1) dîner à huit heures, il « convenoit qu'il dînât à midi ; et où il souloit se cou- « cher à six heures du soir, souvent se couchoit à mi- « nuit. » Les fêtes de son mariage et de son couronnement durèrent six semaines. A peine furent-elles achevées que le *bon roi* tomba malade et fut atteint d'une dyssenterie, qui en peu de jours le conduisit au tombeau. Il y descendit à l'âge de cinquante-trois ans, le dix-septième de son régne, et le premier jour de l'année 1515 (2). Louis ne laissa d'Anne de Bretagne que deux filles, madame Claude, mariée à François I, son successeur, et Renée de France, qui épousa dans la suite Hercule II, d'Est, duc de Ferrare.

(1) Souloit, *solebât*, avoit coutume.

(2) Suivant notre manière de compter actuelle; car alors, et depuis la fin du XII[e] siècle jusqu'à l'édit de 1564, l'année ne commençoit qu'à Pâques. Au temps de Charlemagne, elle commençoit à Noël; et, sous les rois de la première race, avec le mois de mars.

La vie politique de Louis XII n'est pas exempte de blâme. Il eut le malheur de prendre pour mobile et pour but de sa conduite le recouvrement du royaume de Naples et du duché de Milan; il eut le malheur encore plus grand d'y être excité et encouragé par le cardinal Georges d'Amboise, son ministre, très estimable d'ailleurs, mais aveuglé par la passion d'obtenir la tiare. Ce desir effréné lia l'un et l'autre aux exécrables Borgia. Cette association aliéna les princes italiens et les rendit contraires ou indifférents aux intérêts de la France dans les moments critiques. Ferdinand-le-Catholique le trompa perpétuellement, sans que les fraudes de l'Espagnol dégoûtassent le François de traiter avec lui. Louis ne se tint pas plus en garde contre les astuces de Maximilien, et fut également avec lui victime de sa crédulité. Ses troupes excellentes, menées aux combats par les Bayard, les La Palice, et autres braves qu'il a quelquefois lui-même accompagnés dans la mêlée, ont souvent essuyé des défaites aussi honteuses que funestes, parceque souvent il choisissoit mal ses généraux, ou qu'il leur donnoit de loin des ordres mal combinés. 1515.

Malgré les malheurs de la guerre, Saint-Gelais, historien contemporain, dit « qu'il ne courut oncques « du régne de nul des autres, si bon temps qu'il a « fait durant le sien. » Claude Seyssel, évêque de Marseille, que Louis XII a fréquemment employé dans les affaires, nous a laissé un tableau de ce *bon temps*. « La population, dit-il, fut plus grande qu'elle n'avoit « jamais été. Les villes se bâtirent mieux, les fau- « bourgs s'agrandirent, les landes et autres lieux in-

1515. « cultes se défrichoient. Cependant les denrées se sou« tenoient à plus haut prix, preuve, ajoute-t-il, de plus « grande consommation. Les péages, gabelles, greffes, « et autres revenus semblables, augmentèrent de deux « tiers sur le régne précédent. » Seyssel parle aussi des faveurs accordées au commerce, qui le rendirent florissant, de l'opulence des particuliers dans leurs maisons, riches meubles, argenterie, dorures, habits magnifiques; les arts plus répandus, l'industrie encouragée; enfin une émulation générale. « On ne fait guère, « dit-il, maison sur rue qui n'ait boutique pour mar« chandises ou pour art mécanique, et les marchands « font à présent moins de difficulté d'aller à Rome, « à Naples, à Londres, et ailleurs de-là la mer, qu'ils « n'en faisoient autrefois d'aller à Lyon ou à Gênes: « car l'autorité du roi à présent régnant est si grande, « que ses sujets sont honorés en tout pays, tant sur « terre que sur mer, et il n'y a si grand prince qui osât « les outrager. »

Louis XII a régné trop peu de temps pour donner un grand lustre aux sciences; mais il les aimoit et se plaisoit à lire. Sa bibliothéque fut enrichie de celles des rois de Naples et des ducs de Milan; et ce n'étoit point par ostentation qu'il rassembloit tant de livres; il les consultoit lui-même et en jugeoit ordinairement assez bien. C'est lui qui a dit: « Que les Grecs n'avoient « fait que des exploits médiocres; mais qu'ils avoient « eu un merveilleux talent pour les embellir; que les « Romains avoient fait de plus grandes choses et les « avoient dignement écrites; que les François en avoient « fait d'aussi grandes que l'un et l'autre peuple, mais « qu'ils avoient toujours manqué d'écrivains pour les

« raconter convenablement. » Sa conversation étoit agréable et sa cour bien réglée. La sévère Anne de Bretagne y maintenoit un ordre qui ne nuisoit point à la gaieté. Ce monarque est recommandable sur-tout par deux vertus, le zéle pour la justice et l'amour pour son peuple. 1515.

« Quand il séjournoit à Paris, il se rendoit famielièrement au palais, monté sur sa petite mule, sans « suite et sans s'être fait annoncer. Il prenoit place « parmi les juges, écoutoit les plaidoyers et assistoit « aux délibérations. Deux choses le désoloient, la pro- « lixité des avocats et l'avide industrie des procureurs. « On vantoit en sa présence les talents oratoires de « deux fameux légistes. « Oui, dit-il, ce sont d'habiles « gens, je suis seulement fâché qu'ils fassent comme « les mauvais cordonniers qui alongent le cuir avec « les dents : rien n'offense plus ma vue que la ren- « contre d'un procureur chargé de ses sacs. » Mézeray raconte « qu'ayant un jour trouvé deux conseillers « du parlement qui jouoient à la paume, il leur fit « de grands reproches de ce qu'ils profanoient la di- « gnité d'un si auguste sénat, et les menaça de leur « ôter leur charge et de les mettre au rang de ses valets « de pied, s'ils y retournoient. » On a de lui plusieurs ordonnances très sages. Il donnoit l'exemple de la décence, des mœurs et de la piété, sans affectation et sans hypocrisie.

On a une preuve de son amour pour le peuple, dans son extrême attention à le ménager, à ne le point surcharger d'impôts. Il les diminua d'un tiers en montant sur le trône, et ne les augmenta que de très peu dans les temps les plus difficiles. Alors il ven-

1515. doit ou aliénoit pour un temps les domaines de la couronne, et les rachetoit par ses économies dans des circonstances plus favorables. Son axiome favori étoit : « Qu'un bon pasteur ne sauroit trop engraisser son trou« peau. » Aussi fut-il appelé le *père du peuple;* nom précieux qui fait encore sa gloire.

L'histoire de ce prince peut donner matière à des réflexions morales bien importantes. La Providence ne confond pas toujours ici-bas les vœux coupables de ceux que la passion fait dévier des sentiers de la justice; mais, quand cela arrive, il est bon de le remarquer, et Louis XII est un des exemples les plus frappants que l'on puisse en offrir. Factieux dans sa jeunesse, il ne recueillit de ses intrigues que des afflictions : l'ambition, dans sa première campagne d'Italie, lui fit sacrifier le salut de l'état à l'intérêt particulier qu'il avoit au duché de Milan, et ses intérêts ne furent point sauvés : devenu roi, sous pretexte du bien de l'état, il répudie sa femme pour épouser son amante, et cette nouvelle épouse ne lui donne point de fils qui lui survive; cette alliance étoit l'occasion de rattacher la Bretagne à la France par des nœuds indissolubles; mais la passion dicta le contrat, et l'acte qui devoit cimenter à jamais cette union fut rédigé de manière à en éterniser la séparation : enfin, pour servir l'ambition de son ministre, il suscita son concile de Pise, qu'il appeloit lui-même *une farce*, et dont il ne vouloit faire qu'un épouvantail; et cette imprudente mesure fit craindre à l'Europe un schisme et ses funestes suites. Mais, après tant de sujets de reproches qu'on peut justement faire à la mémoire de Louis XII, il faut reconnoître aussi à la bonté qui

fit le fonds de son caractère un charme bien puissant, puisqu'elle a tellement fait oublier ses torts qu'il est toujours proposé comme le modéle des meilleurs rois. 1515.

Sa mort causa un deuil général à la ville et à la campagne. En se rencontrant, on se disoit, les larmes aux yeux : « Nous avons perdu notre père. » Mais il paroît que la douleur ne fut pas si profonde chez les courtisans. Beaucoup d'entre eux, en voyant Louis *dépérir*, ne se cachoient pas du desir qu'ils avoient de voir bientôt monter sur le trône François, duc d'Angoulême, dont la dissipation et la prodigalité leur offroient une perspective de plaisirs et de richesses. Ne connoissant que trop les dispositions de son successeur, le moribond en le regardant, disoit à ses confidents avec amertume : « Hélas ! nous travaillons en « vain, ce gros garçon gâtera tout. »

Mais, avant que la suite des faits permette de juger des pressentiments du bon roi, il est à propos d'arrêter le lecteur sur un événement grave dont l'Allemagne étoit alors le théâtre, et qui, également fatal à l'église et à l'Europe, dans l'histoire desquelles il fait époque, devoit avoir sur le régne du nouveau prince, et sur-tout sur ceux de ses successeurs, une influence trop funeste. Je veux parler de l'hérésie de Luther.

Depuis que le schisme des Grecs avoit enlevé à l'église la moitié de ses enfants, deux fois elle s'étoit vue dans une appréhension semblable par l'hérésie des Albigeois et par celle des Hussites. Mais la première, après des flots de sang versé pendant une guerre de près de vingt ans, s'étoit insensiblement éteinte dans la première moitié du treizième siécle, avec les

1515. princes qui l'avoient protégée; et la seconde, deux cents ans plus tard, après avoir déployé presqu'aussi long-temps le spectacle non moins horrible de ses fureurs, avoit vu une sage condescendance rattacher au sein de l'église la moitié du moins de ses sectateurs. Dès-lors presque tout l'Occident, réuni dans une même croyance, voyoit cet heureux lien fortifier tous ceux que la renaissance des lettres et que l'activité du commerce étendoient de toutes parts dans la société européenne, et qui contribuoient chaque jour à en rendre les diverses parties moins étrangères les unes aux autres. Mais cette heureuse harmonie ne devoit pas subsister long-temps. Le souffle de l'orgueil et de l'indépendance vint flétrir le germe d'un avenir trop flatteur, et, ruinant de si douces espérances, jeta au milieu de l'Europe le brandon fatal qui devoit long-temps l'embraser, et qui, lors même qu'il est éteint, souléve et fomente encore, au bout de trois cents ans, des préventions et des haines capables de le rallumer de nouveau.

Jules II, en 1506, et après lui Léon X, ce pape ami des beaux-arts, dont le nom est si glorieusement attaché à ce siécle de leur éclat, conçurent le noble projet de les employer à l'honneur de la divinité, en élevant, avec leur aide, le temple de l'univers le moins indigne de la majesté suprême. Funeste pensée, qui, dirigée, ce semble, vers la plus grande gloire de Dieu, devoit être la fatale occasion qui lui raviroit la moitié de ses véritables adorateurs. Jules n'avoit pas les fonds nécessaires à cette immense entreprise; il espéra les obtenir de la piété des fidéles qu'il fit inviter à concourir à cette bonne œuvre. Pour récompenser leur zéle, il ouvrit le trésor

des indulgences de l'église, et les fit prêcher par les Dominicains. Mais la plupart d'entre eux, altérant la nature du bienfait, en trafiquèrent avec indécence comme d'une marchandise. « On ne les annonçoit plus « comme des graces propres à remettre les peines tem« porelles d'un crime effacé par les sacrements; on les « prêchoit comme des faveurs célestes qui abolissoient « par elles-mêmes les forfaits les plus énormes : en sorte « que cette consolation accordée à la vertu pénitente « étoit travestie, par l'ignorance ou par l'intérêt, en une « grace destinée au vice, dont elle étoit l'encourage« ment (1). » 1515.

Les Augustins, blessés d'une pareille doctrine, et, selon d'autres, de la préférence accordée sur eux aux Dominicains, s'élevèrent contre cette profanation; mais, parmi eux, aucun ne le fit avec plus de force et de talent que Martin Luther, jeune théologien de Vittemberg en Saxe, dont le nom, depuis cette époque, a reçu une si funeste illustration. Ce fut en 1517 qu'il entra dans cette sinistre carrière. Il tonna avec tant de véhémence contre des scandales qui ne prêtoient que trop à ses traits, qu'il ralentit le zéle des acheteurs. Ce succès flatta son amour-propre; et l'orgueil, corrompant dès-lors ses premières intentions, il passa de ses attaques contre l'abus, à des déclamations contre la chose. Rome le méprisa d'abord; mais, soupçonnant ensuite que le silence entretenoit sa témérité, elle le frappa de ses anathêmes. Le moine irrité n'en devint que plus audacieux; et, protégé sous main par son prince, il osa faire brûler publiquement la bulle d'excommunication. Il ne

(1) Mehegan, Tabl. de l'Hist. moderne.

1515. s'en tint pas là : sa raison présomptueuse, portant sur tout le dogme un examen aussi téméraire qu'inconséquent, il osa évoquer à son tribunal tous les articles de foi prescrits à la croyance des fidèles, et dénonça bientôt, comme entachés d'erreur, les mystères les plus vénérables, adorés jusqu'alors par l'Europe entière. Après une pareille audace, rien ne pouvoit plus être sacré pour lui ; aussi le vit-on attaquer successivement la plupart des autres dogmes : le célibat religieux, les vœux, la hiérarchie, et le clergé enfin dans ses richesses, dont il réclama la propriété pour les princes. Ce fut ainsi que, flattant à-la-fois et les passions des particuliers et la cupidité des souverains, il sut se procurer habilement et des partisans de ses opinions et des protecteurs de sa personne.

Cependant les troubles que sa doctrine commençoit à susciter dans l'empire devinrent une occasion pour l'empereur de le citer à la diète. Luther y comparut avec hardiesse, persévéra avec opiniâtreté dans ses sentiments, et se fit de nouveaux prosélytes par son audace. Il n'en fut pas moins déclaré perturbateur du repos public, et comme tel abandonné aux coups vengeurs de chaque particulier. Le sauf-conduit avec lequel il étoit venu le dérobe quelques jours aux dangers qui le menacent, et, à l'expiration, il est enlevé et caché avec soin par l'électeur de Saxe dans une de ses forteresses. Ce fut là que, pendant un séjour de neuf mois, il traça le plan d'une réforme qu'il eut la déplorable consolation de voir adopter à sa patrie, et de là se répandre avec rapidité en d'autres parties de l'Allemagne, en Suisse, en Danemarck, en Suède, en Angleterre et en Écosse.

Selon Luther, Jésus-Christ n'institua que deux sacrements : le Baptême et la Cêne; l'invocation des saints 1515.
est une idolâtrie, le purgatoire une fable, et la transsubstantiation une erreur. A ce mystère, auquel sa raison ne sauroit se soumettre, il en substitue un autre qu'elle ne comprend pas davantage, et qui reçoit de lui le nom d'*Impanation*. « Ce n'est ni par la confession, ni « par le repentir, ni par la mortification, ni par les « bonnes œuvres, que les hommes peuvent être absous « de leurs péchés : ce qui seul les justifie, c'est la foi, « c'est l'intime persuasion que le Rédempteur leur a « appliqué les mérites de son sang, sang versé pour les « seuls élus, infailliblement prédestinés à la gloire, « comme les autres à une inévitable damnation. » Telle fut sa doctrine, qu'il défendit avec un style virulent, qui n'étoit pas celui d'un apôtre, et souvent avec une bassesse d'expressions à choquer toutes les bienséances. Il la couronna par son mariage avec une religieuse, de laquelle il eut trois enfants, et mourut trente ans après son premier cri de révolte, tranquillement et sans remords, bien que lui-même eût vu préluder aux combats et aux massacres dont sa prétendue réforme fut la cause.

Du sein du luthéranisme, l'Europe vit pulluler bientôt une foule de nouvelles sectes. Quelque hardi qu'eût été le premier apôtre de la réforme, il ne se pouvoit que l'empire de l'habitude et des premières opinions n'eût assez prévalu sur lui pour que son système n'en conservât des traces profondes : il étoit réservé aux disciples formés à son école, et qui avoient moins d'opinions à perdre, d'effacer de plus en plus ces traces, en ajoutant à ses innovations, non toutefois sans éprouver de fortes contradictions de la part du maître. Zuin-

gle, curé dans le canton de Zurich, fut le premier qui
1515. entreprit de réformer le système de Luther. Celui-ci avoit donné l'exemple d'invoquer le témoignage des sens dans les jugements qu'il avoit portés sur le dogme, et de cette erreur étoit né le rejet de la transsubstantiation. Zuingle prouva aisément que le même témoignage réprouvoit l'impanation; en conséquence il nia l'une et l'autre. La doctrine de la justification selon Luther lui parut avec raison absurde et dangereuse; il releva donc le mérite des bonnes œuvres, mais de celles-là seulement qui sont immédiatement utiles à nos semblables : et, tombant dans un excès opposé à celui de Luther, il exclut tellement la nécessité de la foi, qu'il canonisa Socrate, Aristide et Caton; puis il attaqua l'éternité des peines, comme un outrage fait à la miséricorde divine. Quant à la hiérarchie, allant toujours plus loin que Luther, il considéra les pasteurs comme des magistrats spirituels, sans autre mission et autorité que celle qui leur est conférée par le peuple qui les élit; et pour le culte, il le réduisit à une égale simplicité et dans le rit et dans le dogme. Cette doctrine lui fit en Suisse des disciples et des ennemis. Les cantons se divisèrent pour l'ancien et le nouveau culte; ils en vinrent aux mains. Zuingle, qui voulut être à-la-fois l'apôtre et le défenseur de son système, périt dans l'un des combats qui en furent la déplorable suite. Après plusieurs alternatives de succès et de revers, ces peuples, devenus plus sages, jetèrent leurs armes, et chacun demeura dans son opinion, sans chagriner celle des opposants.

Socin et Muncer, marchant sur les traces des premiers réformateurs, et rompant toujours quelques uns

des liens par lesquels les nouvelles doctrines tenoient encore à l'ancienne, se jetèrent dans de nouveaux excès et de nouvelles contradictions. Le premier, en honorant encore Jésus-Christ comme un sage, ne retint de la révélation que ce qu'il en falloit pour saper son propre système, puisque, si Jésus-Christ n'est pas Dieu, il est évident qu'il ne peut-être qu'un imposteur. Quant à Muncer ou aux Anabaptistes, ses sectateurs, passant de l'absence d'un joug religieux quelconque à celui de toute autorité civile, ils se soulevèrent contre elle, la flamme et le fer à la main. La Westphalie fut le théâtre de leurs excès. Jean de Leyde, garçon tailleur, devenu leur chef, s'empara de la ville de Munster, et, en contradiction avec ses principes, il s'y fit couronner roi. Pendant le cours du régne le plus licencieux, il porta un sceptre de fer; il fallut que la noblesse et les princes catholiques et protestants, contre lesquels les nouveaux sectaires s'étoient également conjurés, s'armassent conjointement contre eux, et il n'y eut d'autre moyen de détruire le fanatisme que d'exterminer les fanatiques eux-mêmes.

1515.

Mais, des réformateurs nés du luthéranisme, le plus important de tous pour l'influence qu'il eut sur la France fut Calvin. Sa doctrine y fit des progrès rapides, exclusivement à celles des autres prédicants.

Calvin, comme les nouveaux évangélistes, établit pour base de sa religion l'inspiration intérieure; l'autorité de l'église n'étant, selon lui, qu'un témoignage humain qui peut tromper, il faut que le Saint-Esprit confirme ce témoignage extérieur de l'église par un témoignage intérieur; il faut que le même Esprit qui a parlé par les prophétes entre dans nos cœurs,

1515. pour nous assurer que les prophétes n'ont dit que ce que Dieu a révélé (1). Par-là, le témoignage des Pères, la tradition, les décisions des conciles, deviennent inutiles, et, comme l'a dit un de nos poëtes : « Tout « calviniste est pape, une bible à la main. »

D'après ce principe, Calvin bâtit une religion qu'il ne lui fut pas difficile de trouver dans les livres saints, en les interprétant selon son sens particulier : il ôte à l'homme tout pouvoir de résister à la concupiscence, établit sa justification exclusivement sur les mérites de Jésus-Christ, sans que les œuvres de l'homme y aient aucune part, et il ne lui donne d'autre certitude de son salut que la conviction intérieure de sa foi : de là l'inutilité de la pénitence, qu'il rejette comme sacrement, mais dont il souffre néanmoins les actes, comme propres à rendre le chrétien plus attentif à ses devoirs. L'homme étant justifié sans ses œuvres, il s'en suit que ni la contrition, ni la confession, ni la satisfaction, ne sont nécessaires, non plus que les indulgences et le purgatoire, qu'il traite d'institutions humaines imaginées par l'avarice des prêtres catholiques.

Calvin rejette le culte des images, qu'il prétend ne pouvoir être sans idolâtrie. Des sept sacrements des catholiques, il n'en retient que deux, le Baptême et la Cêne ; il avoue néanmoins qu'on trouve dans l'écriture sainte des traces des cinq autres, mais comme de simples cérémonies. Sa définition du sacrement est adaptée à son opinion sur la justification. N'attribuant l'ouvrage du salut qu'à la foi, il ne regarde les sacrements comme des moyens de salut qu'autant qu'ils contribuent à faire

(1) Esprit de la Ligue.

naître la foi à ou la fortifier, et non comme effaçant les péchés. 1515.

Quant à son sentiment sur l'Eucharistie, il est plus aisé de le comprendre par comparaison qu'absolument. Calvin croit que dans l'Eucharistie nous mangeons réellement le corps de J. C. Mais il ne le croit ni uni au pain, comme Luther, ni existant sous les apparences du pain et du vin, comme les catholiques. Quand nous recevons les symboles eucharistiques, dit-il, la chair de J. C. s'unit à nous, ou plutôt nous sommes unis à la chair de J. C. comme à son esprit. Calvin, prétendant ramener tout à la lettre de l'Ecriture, proscrit les cérémonies dans l'administration de ces deux sacrements, ainsi que dans les autres actes de la religion, et rejette la Messe, qu'il appelle une sacrilége invention des papistes.

Enfin, selon Calvin, l'église romaine ayant enseigné l'erreur et corrompu le culte, il a fallu s'en séparer. Jusqu'au moment de cette séparation il s'est trouvé dans tous les siécles des personnes qui gardoient précieusement le dépôt de la foi, et qui conservoient l'usage légitime des sacrements. Par ces hommes, que les Romains regardoient comme hérétiques, tels que les Vaudois et autres, les ministres de la nouvelle religion remontent jusqu'aux apôtres sans interruption de succession, et sans soumission au pape, ni aux évêques, dont le pouvoir dans l'église est une tyrannie abominable.

Tel est le précis des dogmes de Calvin, adoptés par les réformés de France. On voit que dans ce plan de religion il y a pour les savants et pour ceux qui ne le sont pas. Les premiers y trouvèrent ce qui flatte ordinaire-

1515. ment les personnes studieuses, des opinions nouvelles, un système hardi, des faits à discuter, des problêmes à résoudre, des questions à approfondir, sur-tout une grande indépendance et une liberté entière de penser. Les autres s'attachèrent à ce qui est de pratique : ils aimèrent une religion sans cérémonies, sans confession, réduite à deux sacrements; sans presque aucun extérieur de dévotion, par conséquent sans gêne, et dans laquelle, pour surcroît d'avantages, les ministres n'étoient pas obligés au célibat, ni le peuple à payer la dîme.

Le culte imaginé par Calvin étoit aussi très propre à lui faire des prosélytes : il avoit retranché les fêtes des saints, les pélerinages, les confréries et toutes les dévotions journalières et locales; les jeûnes étoient aussi fort rares, mais très sévères; point d'abstinence, point de féries, c'est-à-dire de cessation de travail, excepté le dimanche; les baptêmes et les mariages, quoique faits à l'église, ne ressembloient qu'à des cérémonies civiles; les obséques s'y faisoient aussi, mais sans croix ni luminaires. Enfin, dans cette religion, tout consistoit à se rassembler les dimanches dans de vastes salles, qui, n'ayant ni statues, ni autels fixes, paroissoient plutôt des lieux profanes que des églises. Là, on entendoit des sermons, on chantoit des psaumes, et à des jours marqués on célébroit la liturgie, nommée la Cêne. Les ministres, couverts, pour tous ornements sacerdotaux, d'une simarre noire, approchante de nos robes de palais, faisoient des prières autour d'une table longue, chargée de pain et de vin, qu'ils bénissoient en prononçant les paroles de J. C. Chacun venoit ensuite recevoir avec respect les espèces eucharistiques, sans obligation préa-

lable de confesser ses péchés aux ministres, ou de les expier par la pénitence. 1515.

Calvin, pour mieux gagner le peuple, le rendit arbitre et maître du sacerdoce: les places de ministres, qui sont comme nos prêtres habitués, et celles de pasteurs, qui remplacent nos curés, se donnoient par le suffrage des anciens de chaque église, après un sévère examen sur l'écriture sainte et les langues latine, grecque et hébraïque. Cette nomination leur tenoit lieu de consécration et de puissance d'ordre. Leurs revenus, assignés depuis sur les anciens biens du clergé catholique, dans les endroits où l'on put s'en emparer, étoient d'abord fondés sur la générosité des fidèles, chez lesquels on faisoit des collectes, qui servoient encore à la construction des temples et au soulagement des pauvres.

Des pasteurs de la principale église aux autres pasteurs, et de ceux-ci aux ministres, il n'y avoit aucun degré de juridiction, aucune primatie d'autorité, mais seulement d'honneur; tout le pouvoir résidoit dans l'assemblée des anciens de chaque église, nommée *consistoire*, présidé par le pasteur, qu'on appeloit *modérateur*, accompagné de ses ministres, mais qui n'avoient que leurs voix, comme les anciens laïques; du consistoire les affaires se portoient au synode provincial, composé des députés de chaque consistoire, et de là au synode national.

Les assemblées, tant particulières que générales, ne devoient traiter que des matières de foi, de morale ou de discipline; elles avoient droit d'examiner s'il ne se glissoit pas des erreurs de dogme et de les réprimer, de veiller sur les mœurs, d'excommunier et de chasser

1515. du prêche les libertins incorrigibles, d'appliquer les ministres au service de tel ou tel temple, et de les rappeler; enfin de régler l'emploi des deniers provenant des revenus fixes ou des aumônes.

Cette faculté de collecte rendit ces assemblées plus importantes que l'on n'en avoit eu le dessein, lors de leur institution. Les chefs du parti, toujours avides d'argent, ne trouvoient pas de meilleurs moyens pour se satisfaire que de s'adresser aux églises; et, comme il étoit naturel que ceux qui payoient sussent à quoi on destinoit leur contribution, les pasteurs et les ministres étoient chargés de représenter les besoins réels ou supposés; on ne manquoit pas de les discuter, et ainsi les consistoires et les synodes devinrent des assemblées politiques. On statua sur la levée des troupes et l'augmentation des fortifications, les remontrances au roi, les alliances avec l'étranger, les tréves, les ruptures, et tout ce qui regardoit la paix et la guerre. Ces assemblées eurent des agents à la cour, et établirent entre elles une correspondance qui, de toutes les églises éparses dans l'étendue du royaume, forma comme un seul corps ou plutôt un colosse, d'autant plus redoutable, que le zéle de la religion, ce ressort si puissant, en dirigeoit tous les mouvements. C'est ce que va prouver la suite de l'histoire, à laquelle il est temps de revenir.

BRANCHE DES VALOIS,

RAMEAU D'ORLÉANS-ANGOULÊME.

FRANÇOIS I, DIT LE PÈRE DES LETTRES,

AGÉ DE 20 ANS.

La reine Marie déclara qu'elle n'étoit pas enceinte. Le roi la fit reconduire honorablement en Angleterre, 1515. où elle épousa Brandon, sa première inclination, favori de son frère, duc de Suffolk, par la grace de ce prince, qui avoit enlevé le duché à la maison de Poole, et elle prit le nom de duchesse reine.

François I monta sur le trône à l'âge de vingt ans, avec un applaudissement général, et donnant toutes les belles espérances qui ne manquent jamais de flatter le peuple au commencement d'un régne. Il étoit arrière-petit-fils de Louis, duc d'Orléans, assassiné par le duc de Bourgogne, et de Valentine de Milan, par Jean, comte d'Angoulême, leur second fils, qui avoit épousé Marguerite de Rohan. Louise de Savoie, sa mère, restée veuve à vingt-deux ans de Charles, comte d'Angoulême, réputé *le plus homme de bien entre les princes du sang*, l'éleva avec beaucoup de soin. François avoit des traits nobles, un port majestueux, un air affable, une conversation agréable, une grande adresse dans les exercices du corps, et une passion

1515. marquée pour tous les genres de gloire. Après son sacre, qui fut célébré à Reims avec la plus grande magnificence, il fit une entrée solennelle à Paris, et y donna des fêtes et des tournois. A son couronnement, il prit le titre de duc de Milan; ce qui fit connoître que la France n'étoit pas encore délivrée de cette fâcheuse guerre d'Italie, qui lui avoit été si funeste.

Malgré les désastres que Louis XII avoit éprouvés, cette guerre fut le dernier vœu de ce prince, et, lorsqu'il mourut, il tenoit sur la frontière d'Italie une armée prête à y rentrer. Héritier comme lui de Valentine, François fixa aussi ses regards sur le duché de Milan, que Maximilien Sforce, protégé par l'empereur Maximilien d'Autriche, possédoit tout entier, à deux villes près. Le nouveau monarque renforça cette armée de la frontière; mais, avant que de la faire agir, il prit des mesures de prudence propres à en assurer le succès.

Il confirma l'alliance conclue par son prédécesseur avec les Vénitiens; ils devoient l'aider à conquérir le Milanez, et lui, leur faire recouvrer les places que l'empereur leur avoit prises. Il eut l'adresse de rendre le pape suspect aux Génois, qui ne se sentant plus appuyés, et craignant la protection ruineuse des Suisses et des Espagnols, rentrèrent sous la domination de la France. Henri VIII généreusement payé de la dot de sa sœur, ne fit point de difficulté de renouveler le traité fait avec Louis XII. Enfin Charles, devenu roi de Castille par la démence de Jeanne-la-Folle, sa mère, souverain des Pays-Bas du chef de Philippe, son père, et qui commençoit à gouverner par lui-même; ce Charles, depuis Charles-Quint, se trouva dans des circons-

tances à avoir besoin du roi de France. Ferdinand-le Catholique, son grand-père, roi d'Aragon, paroissoit vouloir toujours retenir en Castille, au préjudice de son petit-fils, l'autorité qu'il y exerçoit du temps d'Isabelle, sa femme, et de Jeanne, sa fille, et lui donnoit des inquiétudes sur la succession aux royaumes d'Aragon et de Naples qu'il possédoit. François se défioit aussi des ruses familières à l'Espagnol; de sorte que les deux jeunes princes, ayant un égal intérêt à se précautionner contre ses piéges, convinrent, François I, de prêter à Charles des troupes et des navires, s'il en avoit besoin, pour s'emparer de l'Aragon après la mort de son grand-père, et en attendant de le faire sommer par des ambassadeurs de reconnoître, sous trois mois, l'archiduc prince, c'est-à-dire héritier des Espagnes. Ces envoyés devoient en même temps sommer Ferdinand, du consentement de son petit-fils, de rendre la Navarre, et de ne point s'opposer aux efforts que François feroit pour récupérer le Milanez; Charles, de son côté, promettoit d'agir auprès de son autre grand-père, l'empereur Maximilien, pour qu'il ne soutînt plus Sforce dans ce duché. A l'appui de ces conventions, Charles devoit épouser la princesse Renée, seconde fille d'Anne de Bretagne, et elle lui apporteroit en dot le comté d'Ast et une grosse somme d'argent. Mais on croit que ni l'un ni l'autre des deux princes n'avoit dessein d'accomplir ce mariage, trop peu avantageux pour Charles, auquel il ne donnoit qu'une si petite augmentation de territoire: dangereux pour François, parcequ'il pourroit autoriser l'époux à revendiquer la Bretagne, qui, selon le contrat de mariage d'Anne avec Louis XII, devoit revenir à sa fille ca-

— 1515.

1515. dette, si son aînée devenoit reine de France; ce qui étoit arrivé. François et Charles, à peu-près du même âge, montèrent ensemble sur le trône et combattirent ou négocièrent pendant tout leur règne. Ils se jurèrent une amitié indissoluble dans ce traité, qui, pour les intentions et le succès, peut être regardé comme le modèle de ceux qui ont suivi.

Les premiers jours du régne de François I furent marqués par des dons et des graces à toute sa cour. Il commença avec raison par sa mère, et érigea en duché le comté d'Angoulême, dont elle portoit le nom. Il combla de faveurs les princes de la maison de Bourbon, donna l'épée de connétable à Charles de Montpensier, un des plus distingués d'entre eux, fit des promotions dans le militaire et quelques changements dans la robe. Il y créa des offices qu'il mit à prix. Alors se multiplia la vente des magistratures. Il n'y en avoit eu sous Louis XII que deux exemples, dont ce bon roi se repentit.

A la nouvelle de l'alliance contractée entre le roi, l'archiduc et les Vénitiens, l'empereur, le roi de Naples et le pape firent une ligue pour maintenir Sforce dans le duché de Milan. Plusieurs princes d'Italie y accédèrent : ils aimoient mieux voir au milieu d'eux Sforce, leur égal, qu'un monarque puissant. Léon X, qui du temps de Louis XII paroissoit s'être prêté volontiers à la réconciliation de la France avec la cour de Rome, ne voyoit pas de bon œil François disposé à devenir son trop proche voisin. Léon affectoit de le croire et de le publier ennemi du saint-siége, parcequ'il n'envoyoit pas les évêques de France au concile de Latran où ils étoient mandés; et parce-

qu'il soutenoit la pragmatique, ce boulevard des libertés de l'église gallicane, toujours regardé par les souverains pontifes comme un attentat horrible à leur puissance. On répandit que François étoit hérétique, schismatique, ennemi de l'église, et qu'il se préparoit à passer les Alpes principalement dans le dessein de la détruire. Ces préjugés acquirent une grande autorité chez les Suisses, par les prédications du cardinal de Sion et de ses émissaires. Pour s'opposer aux desseins de François, le pape et les Florentins avoient une armée sous le commandement de Laurent de Médicis, neveu du pontife; la ligue en avoit levé une autre, qui, sous le commandement de Raimond de Cardonne, devoit garder le centre de l'Italie; les Suisses se chargèrent d'en défendre l'entrée. 1515.

Ils prirent des positions avantageuses, et se fortifièrent au nombre de seize mille du côté du Mont-Genéve et du Mont-Cénis, les seuls passages par où ils croyoient que les François pussent pénétrer. François arrive en effet au pied des Alpes avec une des plus formidables armées que la France ait jamais eue: deux mille cinq cents lances, ce qui faisoit environ vingt-cinq mille hommes de cavalerie, quarante mille fantassins tant lansquenets que gascons et basques, et entre eux huit mille Normands, Picards ou Champenois, trois mille pionniers, un équipage incroyable d'artillerie et de munitions, des vivandiers, des pourvoyeurs, et ce qu'on peut imaginer des gens de toute espèce au service des grands seigneurs qui accompagnoient le monarque.

Risquera-t-on d'attaquer les Suisses sur les sommets escarpés, dans les vallées profondes où ils se sont retranchés? hasardera-t-on de combattre en même temps

1515. et leur courage et les obstacles que la nature fortifiée de l'art oppose aux François? Pendant qu'on délibéroit sur ces questions, Trivulce avertit qu'on vient de lui découvrir un passage nommé *Roque-Sparvière*, que les Suisses ont négligé de garder, parcequ'ils le croient assez défendu par l'escarpement des montagnes, l'entassement des rochers, et la profondeur des précipices: toute l'armée s'y porte avec le plus grand zéle. On établit seulement sur des hauteurs, à vue des Suisses, des troupes voltigeantes, pour fixer leur attention, et les distraire des travaux de Roque-Sparvière.

Mézeray peint ainsi ce mémorable passage: « Par-« dessus ces effroyables montagnes, par lesquelles il « faut grimper dans une continuelle frayeur de la mort, « par ces détroits horribles non seulement à passer, « mais encore à regarder, les François font monter leur « artillerie et leurs charrois à force de bras et de poulies, « les traînent de rocher en rocher avec une peine in-« croyable et un ardent travail. Les soldats mettoient « la main à l'œuvre avec les pionniers: les capitaines « ne s'épargnoient pas à remuer, qui la pioche, qui la « coignée, à pousser aux roues et à tirer sur les cor-« dages; tantôt ils dressoient des esplanades et cassoient « de gros rochers, tantôt ils se servoient de ceux qu'ils « ne pouvoient briser, pour appuyer les cabestans et « tirer leurs fardeaux; en d'autres lieux ils couvroient « les précipices avec de grands arbres qu'ils renversoient « de travers, jetant des fascines par-dessus, en telle « sorte qu'après quatre ou cinq jours de fatigue, toute « l'armée se trouve dans la vallée d'Argentière. » Pierre Navarre, négligé par Ferdinand depuis la bataille de Ravenne où il avoit été fait prisonnier, et qui, faute

de pouvoir payer sa rançon, avoit pris du service auprès de François I, et avoit déja discipliné un corps de huit mille Basques et Gascons sur le modèle de l'infanterie espagnole, fut celui qui dirigea les travaux de ce mémorable passage. Bayard déboucha des premiers. Prosper Colonne, général de la cavalerie des confédérés, dont la prudence et la circonspection étoient vantées, surpris à Villefranche dînant tranquillement, et ne se doutant pas de l'arrivée des François, est fait prisonnier avec son escorte, qui étoit toute de cavalerie. A cette nouvelle, les Suisses quittent leurs postes et se replient sur Milan, pour en fermer le chemin aux François. A eux se joignent l'infanterie de la ligue échappée à la surprise de Villefranche, et Maximilien Sforce leur protégé. 1515.

Comme il vaut toujours mieux risquer de l'argent que des hommes, le roi, ou provoqua, ou accepta une négociation. Les Suisses convinrent, moyennant sept cent mille écus qui leur seroient payés comptant, de laisser le passage libre et de se retirer dans leur pays. Le traité alloit être conclu et signé; l'argent ramassé avec peine de la bourse des seigneurs de l'armée étoit tout prêt: arrive au camp des Suisses le cardinal de Sion. Il leur amenoit un renfort de troupes; il les réunit à Milan et leur adresse une de ces exhortations véhémentes par lesquelles il avoit coutume de séduire ce peuple plus pieux qu'éclairé. « Le roi, leur dit-il, veut « détruire la religion; le pape n'a de ressource qu'en « vous: quelle honte seroit-ce d'abandonner le chef de « l'église, qui a béni vos armes; le jeune duc de Milan « qui s'est remis entre vos mains; l'Italie entière qui « attend de vous sa liberté! Qu'est-ce que l'or qu'on

« vous offre, sinon un piége pareil à celui qu'ils ont
1515. « préparé à votre crédulité sous les murs de Dijon? « Tout leur or n'appartiendra-t-il pas à leurs vain- « queurs? et ne sont-ce pas les mêmes hommes qu'en « petit nombre, sans chevaux, sans canon, vous avez « affrontés à Novare et que vous avez vaincus avec leurs « propres armes? marchez donc où la gloire vous ap- « pelle, et faites aujourd'hui un exemple qui intimide « à jamais quiconque penseroit encore à franchir vos « montagnes. Ceux qui mourront pour une cause si « sainte sont assurés d'un bonheur qui ne finira jamais; « et, quelque flatteuse que soit la récompense qui attend « les vainqueurs, ils auront encore à envier le sort des « braves qui seront morts au combat. » Il finit en leur accordant, comme légat, une absolution générale et des indulgences plénières.

Entraînés par ces discours, ils partent précipitamment de Milan, où ils attendoient les députés qui devoient signer le traité et compter l'argent; peu s'en fallut qu'ils ne s'emparassent du trésor. Laissant tambours et trompettes, et marchant dans le plus profond silence, ils parviennent jusqu'au camp dans l'après-midi du 13 septembre, et, au son lugubre et étouffé des rauques cornets d'Uri et d'Unterwalden, ils fondent inopinément sur les François. Le vigilant La Trémouille qui rôdoit autour de Milan s'étoit aperçu de leur marche, et s'étoit empressé d'en donner avis au roi, qui se reposoit dans la sécurité de la paix. On n'eut que le temps de faire les dispositions les plus nécessaires pour les recevoir. Leur attaque fut terrible: le canon qui tiroit sur eux à mitraille, et qui renversoit des rangs entiers, ne les épouvantoit pas; ils forcèrent les bar-

ricades, pénétrèrent jusqu'au roi dans le centre de l'armée, et essayoient déja de diriger contre les François l'artillerie dont ils s'étoient emparés. Un malentendu contribua à leur succès. Le duc de Gueldres, persuadé de la paix et menacé dans ses états par l'archiduc Charles, étoit parti en poste, laissant à son neveu, le jeune Claude de Lorraine, comte de Guise, qui paroissoit pour la première fois dans les armées, le commandement de ses lansquenets. Ceux-ci conclurent de la retraite subite de leur chef, que dans le traité négocié avec les Suisses on les avoit sacrifiés à leurs rivaux, et que, pour se dispenser de les payer on avoit résolu leur perte. Ce soupçon refroidit leur courage, et, au lieu de tenter de repousser les Suisses, ils battirent en retraite, et il fallut du temps pour dissiper leur erreur. On combattit tant que le jour dura : la nuit suspendit les coups. Suisses et François restèrent pêle-mêle chacun dans l'endroit où l'obscurité les avoit surpris, couchés les uns près des autres dans un profond silence. Le roi prit un court sommeil sur un affût de canon, et si près d'un bataillon suisse, que, de peur qu'il ne fût reconnu et assailli, il fallut éteindre une lumière dont il étoit foiblement éclairé. Les premiers rayons de l'aurore réveillèrent les combattants et leur fureur. La mêlée recommença, et la victoire resta incertaine jusqu'à ce que l'Alviane, général des troupes vénitiennes, averti de la bataille, vers minuit, par un courrier que lui dépêcha le chancelier Duprat, accourut, prit les Suisses à dos, les força d'abandonner le champ de bataille, et décida la victoire : mais il en fut la victime. Violemment incommodé dans ce moment d'une hernie, il crut devoir à l'urgence des circonstances le sacrifice d'un

1515.

1515. repos que réclamoit la nature, demeura vingt-quatre heures à cheval, et succomba à cette généreuse imprudence. Les Suisses laissèrent quatorze mille morts ou blessés, ne prirent point la fuite, mais se retirèrent en bataillons serrés. Le roi, soit considération de leur valeur, soit prudence, et se ressouvenant peut-être du malheur du jeune comte de Foix à Ravenne, défendit qu'on les poursuivît. Les François perdirent à peu-près quatre mille hommes. Le connétable de Bourbon, qui dirigea toute l'action, eut à regretter le duc de Chatelleraut son frère, et La Trémouille, le prince de Talmont son fils. Le comte de Guise, atteint de vingt blessures, auroit été écrasé, si son écuyer ne l'eût couvert de son bouclier. Mais ce fidèle serviteur, privé de ce moyen de défense, fut frappé lui-même d'un coup mortel, et expira sur le corps de son maître. Un Ecossois, témoin de ce dévouement, vint après le combat dégager le corps du jeune prince, enseveli sous un tas de morts; il étoit sans connoissance, et respiroit à peine. Ses soins et l'art des chirurgiens le rendirent à la santé au bout de trois mois. Le maréchal Trivulce, qui s'étoit trouvé à dix-sept batailles, dit qu'auprès de celle-ci, qui étoit un combat de géants, les autres n'étoient que des jeux d'enfants. On l'appelle la bataille de Marignan, du nom d'une ville située sur le Lambro, à quatre lieues de Milan, voisine de l'emplacement où elle fut livrée.

Ce fut immédiatement après cette bataille que le roi voulut se faire armer chevalier par Bayard, le chevalier sans peur et sans reproche. Celui-ci se défendoit de cet honneur, se voyant en présence du connétable, des princes du sang et de plusieurs gé-

néraux qui lui paroissoient y avoir plus de droit que lui, 1515.
mais qui tous applaudissoient au choix du monarque. Cédant enfin à leurs instances et à celles du prince, Bayard tire son épée, et, du plat frappant le roi sur le cou : « Sire, lui dit-il, autant vaille que si c'étoit « Roland, ou Olivier, Godefroy, ou Baudouin, son frère. « Certes, êtes le premier prince que oncques fis che- « valier : Dieu veuille qu'en guerre ne preniez la fuite. » Regardant ensuite son épée avec une joie ingénue : « Tu es bienheureuse, mon épée, dit-il, d'avoir au- « jourd'hui, à si vertueux et si puissant roi, donné « l'ordre de la chevalerie. Certes, ma bonne épée, « vous serez moult bien comme relique gardée, et sur « toutes autres honorée, et ne vous porterai jamais, « sinon contre Turcs, Sarrasins ou Maures. Puis, « ajoute son historien, il feit deux sauts, et remit « son épée dans le fourreau. »

Le cardinal de Sion s'étoit sauvé pendant la nuit à Milan, sous prétexte d'aller y chercher des secours. Quand les Suisses y arrivèrent harassés et bien diminués de nombre, ils demandèrent leur solde. Sforce n'avoit point d'argent. Leurs oreilles restèrent fermées à ses promesses et aux adulations du prélat. Honteux d'être trompés, ils regagnèrent tristement leurs montagnes; quinze cents seulement restèrent à la garde du château, où Sforce s'enferma avec eux ; mais bientôt craignant le sort de son père à Novare, et d'être livré comme lui par ses protecteurs, il préféra un traité, sinon glorieux, du moins tranquillisant, à une résistance d'un succès douteux. Il céda au roi les châteaux de Milan et de Crémone, les seules places fortes qui lui restoient, et renonça à tous les droits et préten-

1515. tions qu'il pouvoit avoir sur le duché. On lui assura une pension de soixante mille ducats, à condition de fixer sa résidence en France, et de n'en point sortir sans la permission du roi. A ces conditions Sforce partit pour la France, « bienheureux, disoit-il, d'être « délivré de la servitude des Suisses, des caprices de « l'empereur et des fourbes des Espagnols. »

Sitôt que François I fut vainqueur, les princes d'Italie s'empressèrent de le visiter par eux-mêmes ou par leurs ambassadeurs. Le pape ne fut pas des derniers; il eut avec le monarque une entrevue à Bologne. C'étoit un travail digne de la politique italienne de trouver le moyen de faire renoncer volontairement le roi de France à cette *pragmatique*, dépositaire des priviléges et des libertés de l'église gallicane, et si chère aux personnages les plus éclairés du clergé et de la magistrature. Sans doute le plan de la conciliation étoit déja dressé: on l'a appelé *concordat*, c'est-à-dire transaction propre à faire disparoître les difficultés nuisibles à un accord permanent entre les souverains pontifes et les rois de France. Ils se donnèrent, comme on l'a dit alors, chacun ce qui ne leur appartenoit pas: Léon X à François I, le pouvoir de nommer les évêques, abbés, prieurs, chanoines, et presque toutes les dignités ecclésiastiques qui s'obtenoient auparavant par élection; et François à Léon, pour prix de ses bulles, l'annate ou le revenu de la première année des bénéfices consistoriaux, c'est-à-dire qu'il proclameroit en consistoire sur la nomination du roi. Les graces expectatives et les préventions en cour de Rome, que la pragmatique condamnoit comme monopoles et abus, furent la plupart

conservées par le concordat, mais sous d'autres noms 1515.
et avec quelque adoucissement de finance. Le parlement, en 1517, fit une longue résistance pour enregistrer le concordat, et ne se rendit aux desirs du monarque que sous la clause du très exprès commandement du roi plusieurs fois réitéré, et dans la vue de prévenir les malheurs que les mesures violentes auxquelles le roi paroissoit disposé à se porter pouvoient amener. Il obtint d'ailleurs gain de cause sur la bulle d'abrogation de la pragmatique, rédigée en effet d'un style aussi injurieux à la nation qu'attentatoire à l'autorité du roi et aux libertés de l'église gallicane. On eut honte d'insister pour son enregistrement; la bulle fut retirée, et la pragmatique ne fut pas juridiquement abolie; le parlement s'en autorisa pour continuer à juger les causes ecclésiastiques d'après les principes de la pragmatique; le roi, ne pouvant l'amener à sa volonté, lui ôta la connoissance de ces causes et l'attribua au grand conseil.

François rétablit le sénat de Milan, confia le gouvernement du duché au connétable Charles de Bourbon, austère dans ses mœurs, zélé pour la discipline, et possédant l'art si difficile de se faire aimer et craindre tout à-la-fois. Il ne lui laissa de troupes que ce qui étoit nécessaire pour contenir un pays soumis, et, avant que de revenir en France, il licencia le reste, dont la solde pesoit au trésor royal. Il n'avoit été absent qu'environ huit mois, pendant lesquels la duchesse d'Angoulême, sa mère, gouverna comme régente.

L'empereur Maximilien, qui ne s'étoit pas montré 1516.
en Italie pendant que le roi se rendoit maître du duché de Milan, y parut, quand François fut parti, comme

1516. protecteur de François-Marie Sforce, frère puîné de Maximilien, retiré en France, et qui se dit substitué aux droits du cessionnaire. Le connétable, trop foible pour résister à la première impétuosité des légions d'Allemands et de Suisses vagabonds, que l'appât du butin avoit rassemblés sous les drapeaux de l'empereur, lui abandonna la campagne et se renferma dans Milan, dont il augmenta les fortifications. Pendant que l'empereur, avançant lentement, perdoit son temps à s'emparer des petites villes qui se trouvoient sur la route, il arriva aux François un corps de dix mille Suisses sous le commandement de chefs autorisés par les cantons. Les compatriotes se trouvant en présence, entrèrent en conversation d'une armée à l'autre. L'empereur eut peur que les siens ne se laissassent débaucher par les nouveaux arrivés, et n'en vinssent jusqu'à le livrer aux François, ainsi qu'il étoit arrivé à Ludovic-le-Maure à Novare. Il abandonna précipitamment son armée, comme il avoit fait au siége de Padoue, et se sauva en Allemagne. Ainsi finit, à peine commencée, cette expédition mal conçue.

Il est vraisemblable que l'événement auroit été moins malheureux, si l'empereur avoit pu être aidé des conseils et des troupes de Ferdinand, intéressé par son royaume de Naples à éloigner les François; mais ce prince venoit de mourir de l'effet, dit-on, d'un breuvage qu'il s'étoit fait administrer dans l'espérance d'avoir des enfants Cette mort inopinée jeta Charles d'Autriche dans de grands embarras. Il avoit à pourvoir en même temps à la sûreté et à la tranquillité de la Castille, de l'Aragon, du royaume de Naples et de la Flandre, tous pays qui avoient besoin chacun de

sa présence, et pour lesquels le roi de France, voisin limitrophe de tous côtés, pouvoit lui donner des inquiétudes pressantes. Des mariages, moyens si favorables à la maison d'Autriche, vinrent à son secours: ces mariages, à la vérité, n'étoient qu'en projet, mais ils alloient à leur but et conjuroient l'orage. Ce n'étoit plus la princesse Renée que Charles devoit présentement épouser, comme il étoit stipulé par le traité de l'année dernière; mais madame Louise, fille du roi, quand elle seroit nubile; elle n'avoit qu'un an; et, ce qui paroîtra bien singulier, si Louise mouroit, toute autre qui naîtroit au roi de France; et enfin, s'il en manquoit, madame Renée, fille de Louis XII qui lui avoit été destinée dans le dernier traité. Pour l'entretien de ces futures épouses, Charles devoit payer, dès-à-présent, et tous les ans, cent mille ducats jusqu'à l'un de ces mariages, et, en retour, François I se démettoit de ses droits sur le royaume de Naples, sauf réversion à défaut d'héritiers; de son côté, Charles feroit examiner dans son conseil ses droits sur la Navarre, et ceux de l'héritier de Foix, pour en remettre Henri d'Albret en possession, si ceux de sa mère étoient jugés les meilleurs. A défaut de cette restitution sous six mois, le monarque françois pourroit aider le Navarrois à recouvrer sa couronne; et il se réservoit aussi le droit de secourir les Vénitiens, si l'empereur, qui vouloit toujours conserver un ferment de guerre en Italie, continuoit de les tourmenter et refusoit d'accéder à la paix. Ainsi, moyennant une espèce de pension de cent mille ducats, un engagement fictif de mariages illusoires, dont la simple proposition étoit un vrai ridicule, moyennant la promesse de la restitution de la 1516.

1516. Navarre, qu'on pouvoit exiger sur-le-champ et qu'on prolongeoit jusqu'à six mois, Charles eut le temps et la facilité de mettre ses états de Flandre à l'abri de toute inquiétude de la part des François, de s'établir solidement dans la Castille et l'Aragon, dont la réunion lui donna le titre de roi d'Espagne; de prendre de si bonnes mesures dans le royaume de Naples, que la reine Germaine n'en pût conserver la couronne, comme elle le desiroit; enfin, de faire de ces états séparés un faisceau de puissance que tous les efforts de François I ne purent rompre, quand arriva le moment d'en redouter la force. Ce traité fut conclu à Noyon; Maximilien y accéda et rendit Vérone, qui fut remise aux Vénitiens, en sorte que la république se retrouva au même état où elle étoit avant la ligue de Cambray. Cette même année fut conclu avec les Suisses le traité de Fribourg, auquel on a donné le nom de *paix perpétuelle*, parcequ'en effet leur attachement pour la France a été inaltérable depuis cette époque.

1517-18. Outre le présent du lucratif concordât, le roi saisissoit toutes les occasions d'obliger le pape. Quoiqu'il n'ignorât pas les menées secrètes du pontife contre lui, il lui offrit ses vaisseaux contre les corsaires de Barbarie, qui infestoient les côtes de l'état ecclésiastique. Il contribua à établir solidement la maison de Médicis à Florence; la mit en possession du duché d'Urbin par les secours qu'il lui accorda contre les Rovères, qui cependant étoient alors partisans de la France; et fit épouser à Laurent de Médicis, neveu du pape, et devenu ainsi duc d'Urbin, Madeleine de La Tour, héritière du comté d'Auvergne. C'est de ce mariage que naquit la fameuse Catherine de Médicis, qui fut reine de France.

La reconnoissance due à ces bienfaits n'a point empêché que Léon n'ait été soupçonné, avec quelque fondement, d'avoir toujours cherché à borner la puissance de François I en Italie, et même d'avoir tâché de rendre actifs des motifs de discorde existants entre ce prince et Henri VIII, roi d'Angleterre, monarque du même âge à-peu-près que François et que Charles, et destiné à jouer un rôle important dans leurs querelles. Mais ces deux rois suspendirent, par leurs ambassadeurs, tout acte d'hostilité, et se promirent de s'aboucher au plus tôt pour terminer eux-mêmes leurs différents. En attendant, ils convinrent de marier le dauphin de France avec Marie, fille unique du roi d'Angleterre, enfants encore au berceau, et dont l'alliance ne devoit pas avoir plus de réalité que toutes celles du même genre que nous avons vu projeter jusqu'ici. 1517-18.

L'empereur Maximilien mourut, et laissa vacant le premier trône de l'Europe, l'objet de l'ambition des deux princes qui venoient de se jurer une amitié inaltérable. François desiroit que leur rivalité ne rompît pas la paix qui régnoit entre eux. Il dit aux ambassadeurs que Charles lui envoya à ce sujet: « Nous devons « nous conduire avec les mêmes égards que deux gentils- « hommes voisins et bons amis, qui cherchent à ac- « quérir par des services les bonnes graces de leur maî- « tresse »; et protesta que, quel que fût l'événement, il n'en sauroit pas mauvais gré à son compétiteur. On ne sait ce que dit celui-ci, mais on sait ce qu'il fit. L'élection se traitoit à la diète de Francfort. Les deux rivaux y accréditèrent des négociateurs chargés de capter les suffrages. Charles fit suivre les siens par des 1519.

1519. troupes qu'il tint au loin, prêtes à approcher quand il en auroit besoin. Ni l'un ni l'autre des aspirants ne plaisoit aux électeurs. Ils craignoient de se donner un maître. Leurs voix paroissoient se réunir en faveur de Frédéric, duc de Saxe. L'Autrichien fait arriver ses troupes, elles investissent Francfort. Le duc craint qu'au lieu du trône impérial la bonne volonté de ses confrères ne le mène à la prison. Il refuse et conseille lui-même de choisir Charles, qui est élu.

1520. Quoique le roi de France eût promis de voir avec indifférence l'événement de l'élection s'il lui étoit contraire, on ne peut douter que la supercherie de Charles-Quint ne lui ait été très sensible, et on peut dater de ce moment le refroidissement de ces deux princes, jusque-là assez bons amis, du moins en apparence. L'émulation de puissance dégénéra en jalousie, et la jalousie en haine. François commença à prendre de sérieuses précautions contre un ennemi si cauteleux. Ses premières vues se portèrent sur l'Angleterre. Henri VIII avoit trouvé, en montant sur le trône, un trésor immense, fruit des épargnes de Henri VII son père, et une bonne armée, ouvrage de sa prudence. Son union à Charles ou à François pouvoit être d'un grand avantage à celui qu'il choisiroit. Le roi de France étoit déja en relation de bonne intelligence avec ce puissant voisin. On a vu qu'ils comptoient même s'unir plus étroitement par un mariage entre leurs enfants. L'intermédiaire de cette alliance étoit le cardinal Wolsey, ministre et favori de Henri.

Le prélat n'étoit rien moins qu'indifférent aux présents et aux flatteries. Le roi de France ne les lui épargna pas dans une entrevue avec celui d'Angleterre. Elle

eut lieu en pleine campagne, entre Guines et Ardres. Les deux monarques y amenèrent leurs épouses, et chacune d'elles les dames les plus distinguées de leur cour. On y fit assaut de magnificence. Le lieu où étoient dressées les tentes, et de vrais palais construits en bois, revêtus de riches étoffes, fut appelé *le champ du Drap d'Or;* les courtisans des deux royaumes s'y ruinèrent par émulation de profusion. « Plusieurs, dit du Bellai, « témoin oculaire, y portèrent leurs forêts, leurs prés « et leurs moulins sur leurs épaules. » On remarquoit sur le frontispice du palais d'Angleterre un archer anglois avec cette inscription: *Qui j'accompagne est maître.* Ce trait de vanité n'étoit pas sans justesse; car, quoique les déférences dans les festins, les bals, les tournois et autres divertissements qui durèrent près d'un mois, fussent réciproques et à-peu-près égales, on apercevoit cependant de la part du François l'empressement d'un homme qui recherche, et chez l'Anglois la morgue du courtisé: le premier, qui s'étoit flatté de tirer de Henri la restitution de Calais, n'en obtint, avec toutes ses complaisances, qu'une promesse vague d'être secouru si l'empereur faisoit quelque entreprise capable de troubler la paix de l'Italie. 1520.

Charles-Quint, moins fastueux, et moins curieux du brillant que du solide, avoit pris des précautions contre les effets du rapprochement des deux princes, et l'avoit prévenu. En passant par mer d'Espagne en Allemagne, pour y recevoir la couronne impériale, il étoit descendu sans suite et sans cérémonie en Angleterre; il conféra avec le roi, affecta une entière confiance en sa justice, ne lui demanda ni argent, ni troupes, ni aucune espèce d'engagement, mais seulement que,

s'il survenoit quelque différent entre lui et le roi de
1520. France, il voulût bien être leur arbitre, promettant de s'en rapporter sans restriction à tout ce qu'il décideroit. Charles fit encore mieux ; il insinua au cardinal Wolsey que Léon X, quoique peu âgé pour un pape, étoit ruiné par les maladies et presque moribond, et il promit au prélat, la mort du pontife arrivant, de faire tous ses efforts pour lui procurer la tiare. Mézeray, en faisant le parallèle des deux rivaux, après avoir reproché au roi de France entre autres défauts sa prodigalité, et à l'empereur sa trop grande adresse tenant de la fausseté, finit par ces mots : « François « avoit des vertus éclatantes, et des vices ruineux ; et « Charles, des vices utiles, et des vertus politiques. »

1521. Ils commencèrent, comme les athlétes, par se considérer, et se mesurer avant que de se porter les premiers coups, et de se prendre pour ainsi dire au corps. Charles qui, du vivant de son grand-père Ferdinand, avoit pris l'engagement de ne pas empêcher les François d'aider Henri à recouvrer son royaume de Navarre, les y avoit formellement autorisés à la mort du même Ferdinand, si lui-même ne restituoit pas ce royaume dans six mois ; il y avoit cinq ans que ce dernier traité étoit signé, sans que l'on eût encore paru penser à son exécution. Le jeune Henri, profitant des troubles qui existoient alors en Espagne, assembla une armée qui, à la vérité, portoit ses bannières, mais qui n'étoit réellement composée que de François. Elle étoit commandée par André de Foix, sieur de Lespare, frère de Lautrec et parent de Henri. Ses premiers efforts obtinrent de grands succès ; mais ayant voulu les pousser jusqu'en Espagne, la régence qui gouver-

noit en l'absence de Charles-Quint arma vigoureusement et reprit la Navarre. Dans le cours de cette guerre, fut blessé au siége de Pampelune, où il échauffoit le courage des Espagnols, don Inigo ou Ignace de Loyola, jeune gentilhomme, ne respirant alors que la gloire et la galanterie, et destiné depuis à devenir le fondateur de la célèbre société des Jésuites. 1521.

D'auxiliaires, l'empereur et le roi en vinrent directement aux mains. Un procès entre les maisons de Crouy et de Bouillon, pour un petit territoire dans les Ardennes, donna commencement à une guerre directe qui dura vingt-sept ans entre les deux monarques régnants, et laissa encore des motifs d'hostilités à leurs successeurs. Les princes de Crouy vouloient porter l'affaire par-devant l'empereur; Robert de La Marck, prince de Bouillon et de Sédan, récuse son tribunal, et, non content de faire à Charles-Quint cet affront, il envoie le défier en pleine diéte, léve des troupes et fait des courses sur les Pays-Bas. L'empereur se persuade qu'un si *petit prince* n'auroit pas une pareille audace, s'il n'étoit assuré de la protection du roi de France, et même excité par lui. François l'a toujours nié; mais Charles, ferme dans son opinion, et sans autre explication, entre en France par la Flandre à la tête d'une armée, et y léve des contributions. Le comte de Nassau, son général, avoit assiégé et pris Mouzon, où n'avoit su se maintenir une garnison de nouvelle levée, et s'étoit présenté ensuite devant Mézières, place en mauvais état, qu'on se proposoit de démolir; mais Bayard, qui s'y jeta, promit de la défendre, et en fit lever le siége. L'empereur se porta alors vers l'Escaut. François va au-devant de

1521. lui. Ils se rencontrent près de Valenciennes. L'empereur, mal posté, auroit pu être battu, si le roi l'avoit attaqué sur-le-champ. C'étoit l'avis des principaux capitaines, entre autres du connétable de Bourbon. Gaspard de Coligny, maréchal de Châtillon, combattit cet avis par des raisons assez plausibles. Le monarque hésita, différa et laissa échapper son ennemi. L'armée de l'empereur se mit en sûreté par une marche que l'inaction des François rendit facile, et lui-même, comme faisoit Maximilien son grand-père, effrayé des risques qu'il avoit courus, quitta honteusement son camp la nuit avec une simple escorte de cent chevaux, se retira en Flandre, et de là réclama l'arbitrage du roi d'Angleterre.

Pendant ce même temps, Guillaume Gouffier, favori du roi, plus connu sous le nom de l'amiral Bonivet, pénétroit en Navarre; donnant le change aux Espagnols qui avoient fortifié Pampelune avec soin, il tourna brusquement sur Fontarabie et s'en empara. La vanité de faire parade de sa conquête lui fit rejeter l'avis donné par le comte de Guise, de démolir une place qui tôt ou tard devoit revenir aux Espagnols, et cette faute devint une pierre d'achoppement aux mesures pacifiques qui pouvoient terminer la guerre. Depuis longtemps il se tenoit à Calais des conférences pour y amener les parties belligérantes. Le cardinal Wolsey y présidoit au nom de Henri, son maître, réclamé pour médiateur. Mais Charles redemandoit Fontarabie, et il déplaisoit à François de rendre cette ville qu'il souhaitoit conserver, comme propre à lui servir de point d'appui en Espagne en cas de besoin. Charles élevoit d'ailleurs des prétentions propres à éloigner la

paix : il réclamoit l'héritage des anciens ducs de Bourgogne, refusoit de faire, pour la Flandre et pour l'Artois, un hommage mal séant à la dignité impériale dont il étoit revêtu, et témoignoit par ces difficultés vouloir profiter des espérances que lui donnoit la situation des François en Italie. 1521.

Odet de Foix, sieur de Lautrec, commandoit dans le Milanez à la place de Charles, connétable de Bourbon, qui en avoit été rappelé pour être auprès du roi, dans l'armée qui auroit dû combattre près de Valenciennes. Bourbon fut un des capitaines qui insistèrent le plus pour la bataille, et on dit que ce furent ces instances mêmes qui firent prendre au monarque la résolution contraire, parcequ'il appréhenda que le connétable n'eût le principal honneur de la victoire. Il venoit déja de lui enlever la distinction périlleuse de commander l'avant-garde, qui étoit un droit de sa charge, et l'avoit confiée au duc d'Alençon, époux de sa sœur. Bourbon ressentit vivement cet affront, qui n'étoit pas le premier qu'il eût dévoré en silence. Il est certain que le roi et le prince, celui-ci plus âgé seulement de cinq ou six ans, discordoient de caractère. Le premier, enjoué, libre dans ses paroles, d'une conduite assez relâchée; l'autre, grave, silencieux et sévère. Quand il revint du Milanez, le bruit courut qu'on ne l'en avoit retiré que pour y placer Lautrec, frère de Françoise de Foix, comtesse de Châteaubriant, maîtresse de François I.

Au reste, quel qu'ait été le motif qui fit appeler Lautrec au gouvernement du Milanez, il y porta de la bravoure et de la bonne volonté. Il avoit aussi des talents d'administration; mais il se trouva dans des

1521. circonstances fâcheuses. Soit abus d'autorité d'un côté, soit lassitude de soumission de l'autre, il y avoit alors dans le duché un mécontentement sourd qui éclata en révolte dans plusieurs villes; les châtiments que le gouverneur employa pour arrêter la conspiration aigrirent les esprits : il se vit entouré d'ennemis et à la veille de perdre tout ce qu'on possédoit dans le Milanez.

Dans cette pénible occurrence, il laisse le gouvernement à son frère, Thomas de Foix, sieur de Lescun, dit le maréchal de Foix, vient à la cour peindre sa détresse, et paroît déterminé à ne point s'exposer à la honte de voir le Milanez échapper à la France entre ses mains. Ses amis, excités par sa sœur, le pressèrent de retourner. Il y consentit, à condition qu'il seroit précédé ou du moins accompagné d'une somme de trois cent mille ducats qui lui étoient absolument nécessaires. On ne les avoit pas, mais on l'engage à partir, avec promesse que les ducats arriveront aussitôt que lui.

Le maréchal de Foix pendant son absence observoit les bannis de Milan, qui, d'accord avec ceux de Gênes, menaçoient la domination françoise à ses deux extrémités. Les premiers se réunissoient dans un château appartenant à Mainfroi Pallavicini. Le maréchal le fait avertir du danger où il s'expose en favorisant une pareille réunion. Pallavicini, moins touché de l'avis qu'effrayé des suites qu'il pouvoit avoir, se croit perdu, et, n'ayant plus rien dès-lors à ménager, fait pendre l'envoyé, et s'enfuit à Reggio, ville papale et refuge ordinaire des exilés. Le maréchal les y poursuit, dans la crainte de quelque tentative de leur part sur la ville de Parme, et pour demander au gouverneur, le

célèbre historien Guichardin, une explication sur la nature de la protection accordée aux bannis. Lescun, sans échelles et sans canon, fit une démarche qui n'intimida personne, et dont le pape, qui ne cherchoit qu'un prétexte honnête pour rompre et pour légitimer une entreprise qu'il tentoit alors contre Gênes, fit son profit. Il cria à la violation des traités, leva des troupes, nomma Prosper Colonne pour les commander, excommunia le maréchal et tous ceux qui avoient pris part à son expédition, et les fit investir dans la ville de Parme. 1521.

Ils y étoient réduits à une fâcheuse extrémité, lorsque Lautrec rentra dans le Milanez. Il étoit impatient de voler au secours de son frère; mais il n'avoit pas de troupes, et il lui fallut du temps pour en lever avec des promesses. Parvenu enfin à se procurer une armée, il s'avance vers Parme; mais, au passage du Pô, les Suisses lui déclarent qu'ils n'iront pas plus loin; qu'ils se sont engagés à défendre le Milanez, mais non à faire la guerre au pape: et ils demeurent inflexibles dans leur résolution. Lautrec au désespoir, et avec le peu de troupes qui lui reste, se déterminoit à aller chercher un ennemi supérieur, lorsque le duc de Ferrare, Alphonse, qui lutta presque toute sa vie contre les papes, et qui étoit alors presque aussi dénué que Lautrec, fit une heureuse diversion contre Modéne. Ce mouvement fit lever le siége. Lautrec se hâta de ravitailler Parme; mais il négligéa d'attaquer l'ennemi dans sa retraite.

Léon répara cet échec par des négociations en Suisse. Il y obtint une armée pour défendre l'église, mais non pour combattre les François. Moins scrupuleux que

1521. leurs compatriotes de l'armée françoise, ceux-ci soutenoient les troupes du pape, en combattant seulement au second rang. Enchaîné au contraire par ceux de son armée, Lautrec ne put attaquer les autres avant leur jonction, ni les combattre après, et il se vit obligé de se réfugier dans Milan; mais, trop peu surveillant, il donna lieu à la trahison d'en livrer les portes au marquis de Pescaire, général de l'empereur, et fut contraint de se retirer, sans perte d'ailleurs, et après avoir laissé une garnison dans le château. Presque toutes les villes du duché suivirent l'exemple de la capitale; et il ne resta aux François que Crémone, Pizzighitone, Novare, le château de Milan et l'état de Gênes. Léon X, témoin du bonheur des impériaux, voulut aussi en avoir sa part. Il prit plusieurs forteresses à sa bienséance, et mourut, dit-on, de la joie de ses succès.

Le jour même que les cardinaux entrèrent au conclave, ils élurent Adrien Florent, cardinal, évêque de Tortose, qui, né de parents obscurs, commença sa fortune par être précepteur de Charles-Quint. On a dit que son éléve avoit préparé cet événement: il en tira du moins tout l'avantage possible, en dix-huit mois que ce pape occupa le saint-siége.

1522. François-Marie Sforce, venu dans le Milanez sous les auspices de l'empereur, se forma une armée d'Italiens et d'Allemands, que Lautrec poursuivit avec sa gendarmerie, et dix mille Suisses, qu'il réunit de nouveau sous la promesse des ducats qu'il attendoit. Après bien des marches, il atteignit les ennemis près de Milan. Ils étoient retranchés dans le parc d'un vieux château

nommé la Bicoque, entouré de murs et de fossés profonds, et où l'on ne pouvoit pénétrer que par une chaussée étroite. Les capitaines françois envoyés pour observer ce poste le jugèrent inexpugnable; Lautrec en pensa de même, et résolut, sur leur conseil, de différer l'attaque. Les Suisses ne furent pas du même avis: fatigués de servir sans être payés, ils demandèrent à grands cris leur montre ou le combat, persuadés que la victoire leur ouvriroit les portes de Milan, et que le pillage suppléeroit à la solde qui leur étoit due. En vain Lautrec leur remontra qu'il ne lui falloit que quelques jours pour affamer ces gens qui se rendroient d'eux-mêmes. Ils continuèrent de crier comme des forcenés, « de l'argent ou le combat. Eh bien! « combattez donc », répond le général. Aussitôt, et sans attendre les travaux ordonnés par Navarre, pour faciliter le passage du fossé, ils s'avancent contre ces retranchements formidables, hérissés de canons; soutiennent avec leur constance ordinaire le feu des ennemis qui leur emportoit des lignes entières, et pénétrent dans les fossés. Mais là, s'ils ne sont plus exposés au ravage du canon, la mousqueterie leur fait éprouver des dangers plus grands, en ce qu'ils ne peuvent s'y soustraire. De leurs piques ils mesurent en vain la hauteur des murs, ils n'ont aucun moyen d'en atteindre le sommet. Cette tardive réflexion les oblige à la retraite, et l'humeur ou la honte leur fait quitter le champ de bataille, pendant que la gendarmerie françoise, qui avoit forcé la chaussée, prenoit les ennemis à dos et les mettoit en désordre. Les généraux courent au-devant des Suisses, tâchent de les ramener au com- 1522.

1522. bat, leur remontrent le succès de la cavalerie, les supplient de demeurer au moins en observation. Ils n'écoutent pas, ils plient bagage avec un silence farouche, et prennent le chemin de Monza pour retourner chez eux: Lautrec est obligé de les suivre: mais la contenance des uns et des autres fait perdre à Colonne l'envie d'inquiéter leur retraite. La nécessité de se défendre eût peut-être forcé les Suisses à vaincre. Lautrec tâcha en vain de les retenir. Même impossibilité. Point d'argent, ils partirent. Leur présence auroit pu soutenir les François en Italie; leur défection les força d'en sortir. Ils n'y gardèrent que les châteaux de Novare et de Milan, et perdirent même l'espérance d'y rentrer, par la perte qu'ils firent de la ville de Gênes, dont le marquis de Pescaire s'empara. Le brave et intelligent Navarre ne put, faute de vaisseaux, y introduire que deux cents hommes, et il y entroit par mer lorsque l'ennemi, pénétrant du côté de terre, le fit prisonnier.

Lautrec vint en France porter ses plaintes. Le roi refusoit de le voir, et ne le reçut que sur les vives instances de la comtesse de Châteaubriant, sa sœur; encore ne fut-ce qu'avec beaucoup de froideur. Lautrec s'en plaignit. « Puis-je, lui dit le roi, voir de bon « œil un homme coupable de la perte de mon duché de « Milan? — Sire, répondit-il fermement, j'ose dire à « votre majesté que c'est elle seule qui en est la cause. « Votre gendarmerie a servi dix-huit mois entiers sans « recevoir un sou de votre épargne. Les Suisses, dont « vous connoissez le génie, n'ont point été payés. Ma « seule adresse les a retenus plusieurs mois dans votre

« armée, menaçant toujours de quitter. Ils m'ont forcé « à donner un combat sanglant; j'en prévoyois l'issue; « mais j'ai dû le hasarder, malgré le peu d'apparence « du succès. Voilà tout mon crime. » 1522.

« Eh quoi! reprend le roi surpris, n'avez-vous pas « reçu quatre cent mille ducats, que j'ai donné ordre « de vous envoyer? J'en ai reçu les lettres, répond Lau- « trec; mais l'argent n'est pas venu. » Le monarque fait appeler le surintendant des finances, auquel il avoit donné l'ordre. Il se nommoit Jacques de Baulne, seigneur de Semblançay, honoré de la pleine confiance du roi, qui l'appeloit ordinairement *son père*. Il répond qu'il n'a pas envoyé l'argent en Italie parceque la duchesse d'Angoulême a exigé qu'il le lui donnât, se chargeant de pourvoir à tout, et qu'il a sa quittance.

Le monarque passe fort échauffé dans l'appartement de sa mère. On n'est pas sûr de la réponse qu'elle lui fit. Selon quelques uns, elle avoua qu'elle avoit touché cette somme; mais qu'elle ignoroit que ce fût l'argent de l'état, et qu'elle l'avoit retiré comme deniers qui lui étoient propres, et un dépôt qu'elle avoit confié au surintendant. D'autres disent qu'elle nia l'avoir reçu, et nia d'autant plus hardiment, qu'elle avoit fait voler sa quittance dans les cartons de Semblançay par un nommé Gentil, son commis de confiance, qui étoit amoureux d'une des femmes de la duchesse. Ce qui donne à ce fait de la probabilité, c'est que ce Gentil fut pendu quelque temps après pour des crimes assez peu avérés. Cette affaire ne fut pas éclaircie alors; Semblançay conserva même son emploi; mais cinq ans après, et à la suite d'un procès de deux ans, il fut aussi condamné

1522. à être pendu, sans qu'il soit question de ce fait dans sa sentence, mais seulement d'avoir mal administré les finances du royaume.

En effet, il étoit coupable d'avoir, sans l'aveu du roi, changé la destination d'une pareille somme, dont l'emploi étoit si important: mais le roi lui-même est-il excusable de s'être tellement reposé du soin des affaires du Milanez sur son ministre, qu'il ne s'informa même pas si ses ordres étoient exécutés? Il étoit alors partagé entre deux femmes, sa mère et la duchesse de Châteaubriant, sa maîtresse, à la vérité intéressée aux succès de Lautrec, son frère. Mais l'envie de servir est-elle aussi active qu'est vigilant le desir de nuire? On croit que ce fut ce dernier motif qui porta la mère du monarque à soustraire l'argent, afin d'arrêter les progrès du général, dont la gloire auroit pu augmenter la puissance de la favorite. Par ce combat de crédit, s'il est vrai, se perdit le Milanez presque entier.

Mézeray représente François I dans cette époque de sa vie, âgé de vingt-sept ans, comme absorbé par les plaisirs, dans une cour, sinon débordée, du moins trop galante; il le peint léger, insouciant pour tout ce qui n'étoit pas jeux, ballets, festins et divertissements de toute espèce; pendant que Charles, âgé seulement de vingt-un ans, enfoncé dans son cabinet, ou parcourant ses royaumes, ne faisoit pas une action ni un pas qui n'eût son intérêt pour objet. Dans la guerre d'Italie, où il avoit eu Léon X pour associé, il n'avoit presque rien mis du sien en argent ni en troupes. C'étoit avec l'argent que le pontife tiroit des indulgences, sous prétexte d'une croisade contre les Turcs, que l'empereur paya les Allemands, amenés à son allié en nombre peu

considérable à la vérité, mais suffisant pour se donner l'honneur d'avoir secondé puissamment le pape, et pour profiter lui-même de la conquête de presque tout le Milanez. Pour le second désastre de Lautrec, Charles-Quint ne prêta pour ainsi dire que ses drapeaux à Sforce. L'enthousiasme des Milanois fit le reste. 1522.

Mais le chef-d'œuvre de sa politique, dans le dessein qu'il avoit de reprendre Fontarabie, de conserver le royaume de Navarre, et cependant de ne point exposer la Franche-Comté aux incursions des François, fut d'obtenir pour cette province une neutralité par la médiation de la Suisse, et d'avoir fait déclarer Henri VIII contre François I. En passant d'Allemagne en Espagne, il aborda encore en Anglererre, représenta au roi que c'étoit son rival qui avoit rompu par ses expéditions d'Italie l'accommodement préparé par leurs commissaires à Calais, et dont le monarque anglois s'étoit rendu médiateur et en quelque sorte garant; que François avoit frappé les premiers coups sans l'avertir, et par-là méprisé l'arbitrage de Henri, que lui Charles réclamoit. Quant à Wolsey, qui paroissoit piqué d'avoir vu élire un autre pape après la mort de Léon X, il lui remontra que l'élection avoit été si brusque qu'il n'avoit pas eu le temps de travailler les cardinaux et d'influencer leur choix, et il lui promit des efforts plus efficaces pour une autre occasion. Enfin il sut si bien donner tout le tort à son rival, et échauffer l'Anglois, qu'il obtint de lui une ligue offensive et défensive contre la France.

Elle fut signée dans le palais de Windsor. On y remarque ces articles : « L'empereur épousera en temps « et lieu, Marie, fille unique de Henri. » Elle avoit six

1522. ans, et lui vingt-deux, et c'étoit celle que le traité conclu au champ du Drap d'Or donnoit au dauphin. « Chacun « des deux rois tiendra quinze mille hommes de pied et « trois mille chevaux tout prêts à marcher contre l'en- « nemi, et celui des deux qui manquera à cet accord « paiera quatre cent mille écus à l'autre. » Autre clause pécuniaire. La France faisoit au roi d'Angleterre une pension de cent trente-trois mille écus ; comme elle ne la paiera plus, l'empereur se charge d'en faire une pareille, et une de quatre-vingt mille écus au cardinal Wolsey, en dédommagement de celle qu'il tiroit du roi de France.

En exécution du traité, l'Anglois verse par Calais son contingent sur le continent, l'empereur y joint le sien sur la frontière de Picardie, et ils forment ensemble une armée de trente-cinq mille hommes. La saison étoit avancée. On présuma dans le conseil que les ennemis ne tiendroient pas long-temps la campagne, et qu'ils seroient forcés de se retirer, s'ils ne prenoient pas quelque ville importante pour centre de leurs quartiers d'hiver. Ainsi on s'appliqua à mettre en bon état de défense celles qui étoient menacées. Les confédérés s'attachèrent à Hesdin. Plusieurs guerriers célèbres s'y jetèrent. Elle étoit bien munie. Les alliés la battirent pendant six semaines, et, tourmentés par les frimas et les maladies, ils levèrent le siége ; mais en se retirant ils pillèrent, brûlèrent, et firent un dégât affreux dans les campagnes. Mézeray remarque que dans cette même année Soliman II prit Rhodes, et en chassa les chevaliers, qui depuis ont occupé Malte, et, à l'occasion des horreurs commises dans la Picardie, il dit que « si l'infidèle arrachoit ainsi les cheveux aux

« chrétiens, leurs princes ne cessoient d'en déchirer
« les entrailles. » C'est énergiquement dépeindre les guerres entre François I et Charles-Quint, qui furent aussi cruelles que destructives. 1522.

Dans cette campagne les grandes actions furent rares; mais les surprises, les rencontres, les marches, les siéges, les retraites très fréquentes, et toujours accompagnées de grande perte d'hommes des deux côtés. La pétulance de François I fut très nuisible dans une occasion dont il n'auroit pas dû se mêler. Nicolas de Bossut, gouverneur de Guise, tenté par le duc d'Arscot, général de l'empereur, fait semblant de prêter l'oreille à ses sollicitations, et promet de lui livrer sa place pour une somme convenue. C'étoit une ruse, afin de l'attirer et de le prendre lui-même quand il se présenteroit. Bossut en donne avis au roi, qui par un excès de bravoure plus digne d'un jeune capitaine que d'un monarque, ou peut-être un sentiment de jalousie dont il a été soupçonné contre tous ses généraux, résout que l'affaire ne se passera pas sans lui. Il part en poste de Chambord, où il passoit le printemps, et se rend à la Fère, accompagné d'une foule de courtisans empressés à le suivre. Son arrivée fait éclat. Arscot en est averti. Il pense que ce rassemblement peut bien le regarder. Il étoit déja en route; mais il rebrousse chemin; et le projet de Bossut, très bien concerté, échoue d'autant plus désagréablement pour le roi, que ce coup manqué donna de la hardiesse aux ennemis. Ils se promenèrent librement sur ses frontières. Le duc de Vendôme, Charles de Bourbon, aïeul de Henri IV, qui commandoit les François, ayant des ordres timidement limités, n'osa hasarder un combat qui lui auroit été avanta- 1523.

1523. tageux, et lui-même courut risque d'être défait près d'un village nommé Audincton, où il éprouva un échec, qui auroit été complet, sans le généreux dévouement d'un gendarme, nommé Tignerette. Il entend quelque mouvement à ses vedettes, s'avance pour en reconnoître la cause, est enveloppé par les ennemis, et, le poignard sur la poitrine, il ne laisse pas de crier *alarme;* on se met en défense, et l'armée, qui étoit déja entamée d'un autre côté, est sauvée. L'ennemi respecta le dévouement de Tignerette, qui put jouir de sa gloire.

L'empereur et le roi abandonnèrent la guerre dans cette contrée à l'activité des commandants et des gouverneurs qu'ils y laissoient, et en rappelèrent la plus grande partie de leurs troupes pour l'Italie, qui fixoit principalement leur attention. L'empereur s'étoit emparé du château de Milan. Il étoit content de l'état où il se trouvoit dans ce pays, et souhaitoit de n'y être pas troublé; mais François I ne renonçoit pas à se rétablir dans son Milanez, et commençoit à faire filer des troupes au-delà des monts sous l'amiral Bonivet, qui s'emparoit des passages. Charles-Quint, n'espérant pas se mettre entièrement à l'abri des efforts des François, essaya du moins de les retarder. Il employa l'autorité du pape, son ancien précepteur. Adrien somma le roi d'entendre à une tréve de plusieurs années avec l'empereur, afin que ce prince pût défendre l'Italie menacée par les Turcs après la prise de Rhodes.

Mais cette exhortation à une tréve n'étoit rien, en comparaison d'une ligue à laquelle Adrien se prêta entre lui, l'empereur, le roi d'Angleterre, la république de Venise, les seigneuries de Gênes, Florence, Sienne, Lucques et autres petits états, pour la défense

de l'Italie contre tous les étrangers, principalement contre le roi très chrétien; on ne parla pas des Turcs, parceque les Vénitiens, qui, voyant les désastres des François, venoient de les abandonner, craignoient que Soliman, s'il étoit signalé dans la ligue, ne tournât ses armes contre eux. On a dit qu'Adrien se prêta à cette considération, parceque de lui-même il ne paroît pas avoir été propre aux intrigues politiques. Il étoit juste par caractère, et on le vit rendre à divers feudataires du saint-siége plusieurs des places qui avoient excité la cupidité de ses prédécesseurs, et dont ils s'étoient emparés par des moyens violents. Il a passé pour un pontife sans ambition, renfermé dans ses devoirs religieux, et a mérité cette épitaphe assez étonnante pour un pape de ce temps: « Ici repose « Adrien VI, qui n'estima rien de plus malheureux « pour lui que de commander. » Jules de Médicis, Clément VII, lui succéda. Il étoit cousin-germain de Léon X, et fils du malheureux Julien, assassiné par les Pazzi. 1523.

Loin d'être déconcerté par cette ligue, François I n'en poursuivit qu'avec plus d'ardeur ses préparatifs. Il vendit des domaines, augmenta les impôts ordinaires, en mit de nouveaux, et créa des charges qu'il fit payer. Par tous ces moyens qui excitèrent des plaintes et des murmures, il amassa beaucoup d'argent et rassembla une forte armée, qu'il comptoit mener lui-même en Italie; mais des soins plus pressants le retinrent en France.

Le connétable de Bourbon vivoit splendidement à la cour, mais en homme mécontent. Sa maison étoit ouverte et pouvoit être considérée comme le point de

1523. ralliement de ces sortes de gens qu'on a depuis nommés *Frondeurs*, censeurs assidus du gouvernement et du chef. Bourbon nourrissoit presque dès l'enfance une haine sombre contre François I. On dit que l'antipathie entre eux étoit poussée au point que, lorsque celui-ci n'étoit encore que comte d'Angoulême, ils pensèrent se battre pour un sujet assez léger. Le roi montant sur le trône lui avoit donné l'épée de connétable; mais Bourbon se plaignoit qu'en plusieurs occasions François lui avoit envié les plus belles fonctions de sa charge, soit en ne le mettant pas à la tête des troupes dans des occasions importantes, soit en ne suivant pas ses avis.

Il jouissoit d'une très grande fortune par le mariage qu'il avoit contracté avec Suzanne de Bourbon, dont il étoit cousin issu de germain, et qui étoit fille de monsieur et de madame de Beaujeu. Ce mariage avoit été résolu principalement pour réunir les prétentions des deux branches de la même famille et prévenir un procès ruineux. Cette princesse mourut sans enfants. Tant qu'elle vécut, Louise de Savoie, mère du roi, et fille d'une sœur de monsieur de Beaujeu, retint dans les bornes d'une galanterie agaçante le goût qu'elle avoit pour le connétable; la mort de l'épouse présenta, dit-on, à la douairière, l'occasion de déclarer sa passion. Elle lui offrit sa main, il la refusa, et même avec quelques mots de raillerie. « Or, « dit Mézeray, comme il n'est point d'injure plus ou- « trageante envers ce foible sexe que le refus de ses « poursuites, la régente outrée des mépris de Bourbon, « se portant à une extrême vengeance, le poussa aussi « à un extrême désespoir. » Elle intenta le procès qu'on

avoit voulu prévenir, mit dans la suite de l'affaire toute l'ardeur d'une femme piquée, et employa avec chaleur tous les moyens que son rang et sa puissance lui fournissoient. 1523.

Il s'agissoit de savoir si les domaines de la maison de Bourbon étoient fiefs masculins ou féminins. Le connétable soutenoit qu'ils étoient régis par les régles de la loi salique, autrement il eût été justement évincé par la proximité de la duchesse. Celle-ci maintenoit au contraire que ces domaines étoient fiefs féminins, non en ce sens que les femmes pussent en exclure leurs frères, même puînés, mais du moins tous autres collatéraux. Entre ces prétentions opposées, le droit n'étoit pas aussi facile à saisir que la prévention qui pése sur la duchesse le fait communément supposer.

Depuis que la maison de France possédoit la baronnie de Bourbon, il ne s'étoit point présenté d'exemple qui pût faire loi à cet égard, les princes de ce nom ayant toujours eu des fils pour leur succéder; mais avant cette époque on en trouvoit plusieurs qui étoient interprétés diversement. Le premier et le plus remarquable de tous est celui de Marguerite, fille d'Archambauld VII, et petite-fille d'Archambauld VI, laquelle, en 1171, succéda sans trouble à ce dernier, quoiqu'il existât une branche masculine de Bourbon-Montluçon, issue d'Archambauld II, trisaïeul d'Archambauld VI.

Marguerite eut deux maris. Du premier, Gaucher de Vienne, seigneur de Salins, et duquel elle fut séparée pour cause de parenté, provint Marguerite de Salins, épouse de Guillaume de Sabran, seigneur de Forcalquier. Du second, qui fut Gui de Dampierre, illustre pour avoir été par les femmes la tige com-

1523. mune des maisons de Bourbon et d'Autriche, elle eut Archambauld VIII, sire de Bourbon, Guillaume de Dampierre, comte de Flandre par sa femme, et de plus Gui et Combault de Bourbon, qui laissèrent une postérité. A la mort de Gui de Dampierre, la comtesse de Forcalquier, apparemment comme aînée, réclama la baronnie de Bourbon, contre Archambauld VIII, l'aîné de ses frères utérins. Il y eut procès par-devant Philippe-Auguste et son parlement. Archambauld prouva que la baronnie de Bourbon ne pouvoit être démembrée, ni devenir le partage des femmes qu'à défaut des mâles. La comtesse renonça à ses prétentions moyennant un dédommagement, et cette transaction fut autorisée d'une charte de Philippe-Auguste, sous la date de 1211.

Mais ce titre qui confirme l'exclusion des femmes, en concurrence avec des frères, préjuge-t-il qu'elles doivent être évincées par d'autres collatéraux, et qu'elles puissent être privées, par exemple, de l'héritage d'un père, pour en voir investir un oncle ou ses descendants mâles? On peut dire, à cet égard, que le droit contraire avoit assez généralement prévalu par l'usage, et que, le royaume de France excepté, c'étoit une chose ordinaire, lorsque les héritiers mâles étoient éloignés, de voir les grands fiefs qui n'étoient point apanages passer aux femmes et de celles-ci dans des maisons étrangères, et que celle de Bourbon elle-même en fournissoit plus d'un exemple. La baronnie de Bourbon, en effet, étoit entrée dans la maison de Bourgogne par Agnès de Bourbon, arrière-petite-fille d'Archambauld VIII; et de celle-ci dans celle de France, par le mariage de Béatrix, fille d'Agnès, avec

Robert de Clermont, fils de S. Louis; et chaque fois, sans qu'il paroisse d'opposition, soit de la part des comtes de Flandre, descendants de Guillaume de Dampierre, soit des deux autres frères d'Archambauld VIII. Cet exemple étoit d'autant plus favorable à la duchesse d'Angoulême, que, par sa mère, elle étoit petite-fille de Charles I, duc de Bourbon, de la même manière que Béatrix étoit petite-fille d'Archambauld IX, fils du huitième. 1523.

La contestation se compliquoit encore et de la diversité des titres auxquels les Bourbons avoient acquis les domaines particuliers dont ils avoient accru leur domaine originaire, et des dispositions diverses qu'ils avoient faites eux-mêmes à ce sujet.

Jean de Bourbon, qui fut duc après Louis II, le Bon, son père, l'un des tuteurs de Charles VI, épousa en 1400 Marie de Berry, fille du duc de Berry, frère de Charles V. Le duc de Berry ne laissoit point d'enfants mâles, et la totalité de son apanage devoit retourner à la couronne. Cependant, en faveur du mariage de sa cousine, Charles VI, de l'avis de son conseil, consentit à ce que le duché d'Auvergne et le comté de Montpensier fussent détachés de ce même apanage, pour en faire la dot de la princesse; mais sous la réserve toutefois qu'à l'effet de dédommager la couronne de son droit de retour en cette occasion, les domaines des ducs de Bourbon y deviendroient reversibles, à défaut d'hoirs mâles issus de ce mariage. Le duc Louis, séduit par les avantages qu'il rencontroit dans cette alliance, acquiesça à cette condition, sans égard aux droits que la branche de La Marche avoit à ces héritages au même défaut. Depuis, soit de plein gré ou

par artifice, sur des motifs légitimes ou contestables, le petit-fils de Jean, Charles, duc de Bourbon, et Jean II, fils de celui-ci, obtinrent de Louis, comte de Montpensier, frère du duc Charles et aïeul du connétable, une renonciation absolue, tant pour lui que pour sa postérité, à l'expectative des domaines des ducs de Bourbon. Enfin, en 1473, par le contrat de mariage de Pierre de Bourbon, sire de Beaujeu, frère de Jean II et duc après lui, avec Anne de France, fille de Louis XI, cette renonciation fut de nouveau consolidée par l'abandon qui y étoit fait des mêmes domaines, pour être réunis à la couronne, en cas qu'il ne provînt pas d'enfants mâles de ce mariage. Ainsi l'avoit voulu Louis XI, pour faire payer l'honneur de son alliance. Il se trouvoit à la vérité dans le contrat une clause conservatrice, mais à peine sensible, et telle qu'elle devoit être libellée, pour ne pas effaroucher le volontaire et ombrageux monarque : « en tant qu'il « peut toucher audit futur époux, pour le présent et « pour l'avenir. »

1523.

A la mort de Louis XI, les deux époux se voyant sans enfants, et pressés de se donner réciproquement des témoignages de leur estime, obtinrent facilement du jeune roi, leur élève, des lettres-patentes, non seulement dérogatoires à la clause de leur contrat, mais qui leur permettoient encore de disposer de leurs biens par telle donation mutuelle et perpétuelle qu'ils l'entendroient. Cette latitude de disposition inquiéta Gilbert de Montpensier, fils de Louis, et cousin-germain du duc. Il réclama au parlement contre l'abandon de son père. Mais le duc lui-même, frappé de la justice de ses prétentions, s'empressa d'y faire droit, et par

une transaction de 1488, passée à Chinon, il consentit à ce que tous ses biens substitués passassent à la branche de Montpensier, s'il venoit à mourir sans enfants mâles. Cependant, au bout de trois ans, devenu père de Suzanne de Bourbon, il vit avec regret la fortune de cette princesse compromise également par ses anciens et ses nouveaux engagements. 1523.

Charles VIII n'existoit plus, et Louis XII occupoit le trône. Si ce prince tenoit à l'exécution du contrat de mariage, les biens du duc devoient être réunis au domaine, puisqu'il n'avoit pas de fils; et, si le roi vouloit bien s'en départir, la transaction de Chinon le lioit de la même manière du côté des Montpensier. Il ne falloit pas moins que l'entremise de l'autorité souveraine pour le soustraire à ce double inconvénient. Mais Louis XII, qui avoit eu tant à se plaindre d'Anne de France, seroit-il bien disposé à lever ces obstacles? Le duc en courut les hasards, et reconnut bientôt que Louis n'avoit point émis de vaines paroles, quand il avoit dit que le roi de France oublioit les injures du duc d'Orléans. Louis s'empressa de seconder le vœu des deux époux, en ratifiant les lettres-patentes de son prédécesseur. Mais le jeune Louis, comte de Montpensier, fils de Gilbert et frère aîné de Charles, depuis connétable, crut devoir les attaquer avec chaleur au parlement, ainsi qu'avoit fait son père à l'égard de Charles VIII. Il devoit son éducation au duc Pierre, et celui-ci paroissoit le destiner à devenir un jour son gendre. Ce procédé le révolta. Il tourna dès-lors ses vues sur le duc d'Alençon, les communiqua au roi, qui y applaudit, et qui, en faveur de cette alliance, donna de nouvelles lettres-patentes,

1523. par lesquelles, frustrant les Montpensier de l'expectative des domaines des ducs de Bourbon, il déclaroit ces domaines transmissibles dans la maison d'Alençon, à l'époque du mariage du duc avec la jeune Suzanne de Bourbon. Dans l'impossibilité de faire valoir ses droits contre l'autorité souveraine, Montpensier se réfugia dans les camps, et espéra se faire accorder, par le mérite de ses actions, la justice qu'on refusoit peut-être à son obscurité. Le recouvrement du royaume de Naples, qui fut en partie son ouvrage, fixa en effet sur lui les regards de Louis XII : en récompense de ses exploits, le roi lui destinoit, dit-on, Germaine de Foix, sa nièce, et la couronne même de Naples, lorsque le jeune prince qui venoit de rendre les derniers devoirs à son père, inhumé cinq ans auparavant sans honneurs sur les bords de la mer, près de Pouzzoles, voulut se donner la funeste consolation de repaître un instant ses regards du triste spectacle de ses dépouilles; mais à peine le cercueil fut-il ouvert, que, succombant à la douleur qui l'oppressa, il s'acquit d'autres titres à la gloire, comme la victime et le héros de la piété filiale.

Deux ans après le duc Pierre mourut. A ses obsèques, le héraut, après avoir crié trois fois : « Notre « bon duc Pierre II est mort », n'avoit pas ajouté : « Vive le duc Charles II »! mais « vivent mesdames et « damoiselle duchesse de Bourbon et d'Auvergne! » Le jeune Charles, âgé de quatorze ans, filleul de la duchesse de Bourbon et élevé par elle, lié par la reconnoissance et sur-tout par son âge, ne pouvoit réclamer ses droits. Son tuteur s'en chargea, et s'acquitta de ce soin avec autant d'adresse que de bonheur. C'é-

toit Louis de Bourbon-Vendôme, prince de la Roche-sur-Yon, beau-frère du jeune Charles, dont il avoit épousé la sœur. Ce prince habile sut tellement ménager les préjugés de la duchesse de Bourbon, qu'il tira d'elle la permission de mettre à couvert les droits de son pupille par des protestations. Une circonstance lui avoit facilité l'accès dans l'esprit de la princesse; depuis long-temps elle comparoit le duc d'Alençon avec le jeune Charles, son éléve: la nullité du prèmier avoit affoibli la bonne volonté qu'elle avoit autrefois conçue pour lui, et détourné ses premières pensées pour les porter sur son propre ouvrage; mais ces idées n'étoient encore que vagues, et telles pourtant, que, loin d'être choquée des réclamations de son filleul, elle l'encouragea dans ses démarches à la cour, en lui procurant elle-même les moyens d'y paroître avec éclat. Le prince de la Roche-sur-Yon plaida avec plus de vivacité encore auprès du roi la cause de son jeune frère. Il représenta l'injustice de la spoliation, et surtout le danger de rappeler les temps désastreux des ducs de Bourgogne, en cumulant sur une seule tête les biens immenses de deux maisons aussi puissantes que celles des ducs d'Alençon et de Bourbon. 1523.

Frappé de ces raisons, Louis XII chargea une commission composée de seigneurs, de ministres et de jurisconsultes, de vérifier les prétentions de Charles et celles de Suzanne. Les droits du premier furent trouvés incontestables; mais il paroissoit dur de dépouiller la jeune princesse d'un héritage dont son père avoit joui, et que l'autorité royale lui avoit garanti tant de fois. Un expédient se présentoit naturellement pour accommoder tous les intérêts: c'étoit d'unir les

1513. deux prétendants. Il fut indiqué à Louis XII, qui l'adopta avec chaleur, et qui fit son affaire de le proposer à la duchesse de Bourbon. On juge aisément à ses dispositions si elle écouta favorablement cette ouverture. Le contrat fut passé en 1505. Louis voulut qu'il fût discuté solennellement dans une assemblée de princes, de grands, d'évêques et de magistrats, présidés à son défaut par le cardinal d'Amboise. Il fut stipulé que les deux époux se feroient une donation mutuelle de tous leurs biens, et qu'à défaut d'enfants, François de Bourbon, frère de Charles (celui qui fut tué à Marignan), seroit leur héritier. Louis XII saisit généreusement cette occasion de renoncer, tant pour lui que pour ses successeurs, aux droits que Louis XI avoit voulu s'acquérir sur les domaines de la maison de Bourbon. A toutes ces dispositions il faut ajouter enfin la dernière volonté de Suzanne, qui confirma son contrat de mariage, en instituant de nouveau son mari pour son héritier.

Tels sont les faits que commentoient à leur gré les avocats des diverses parties : Poyet, qui fut depuis chancelier, pour la duchesse d'Angoulême; Lizet pour le roi, et Montholon pour le connétable. Il est sensible que la solution de la difficulté tenoit à savoir jusqu'à quel point pouvoient être légitimes et obligatoires des usages contraires, des concessions incertaines, des abandons équivoques, des reconnoissances douteuses, des accords opposés, des édits enfin et des déclarations contradictoires, et par conséquent aussi jusqu'à quel point chacune des parties pouvoit s'autoriser de ces divers titres. C'est ce qui n'étoit pas facile de distinguer bien clairement. Après onze mois de débats, un

arrêt du parlement appointa les parties au conseil, et mit en attendant les biens en litige sous le séquestre. Si le projet de dépouiller Bourbon n'étoit pas encore consommé, il étoit présumable; le connétable n'en fit aucun doute, et reconnut que, du plus riche seigneur de la cour, il alloit devenir le plus pauvre: le dépit d'être amené à cette alternative d'être ruiné ou époux malgré lui lui fit trouver bonne et légitime toute manière d'échapper à ce danger. 1523.

Pendant qu'il rouloit dans sa tête divers projets de vengeance, Charles-Quint, attentif à profiter de toutes les occasions de nuire au roi, le fit sonder secrétement, et le trouva accessible à la séduction. L'empereur lui offroit dans ses états un asile contre les persécutions de la mère et la connivence du fils, et, s'il vouloit sincèrement s'attacher à lui, une des trois plus belles charges d'Espagne, des terres considérables valant cent mille écus de rente, et sa sœur Eléonore, veuve d'Emmanuel-le-Grand, roi de Portugal, en mariage. Dans le partage insensé que se faisoient du royaume les alliés de Charles-Quint, Bourbon devoit ajouter à ses domaines la Provence et le Dauphiné, l'empereur recevoir le Languedoc, la Bourgogne, la Champagne et la Picardie; et le reste appartenir au roi d'Angleterre.

Les courtisans qui entouroient Bourbon n'étoient pas tous adorateurs serviles de ses volontés. Jean de Poitiers, comte de Saint-Vallier, capitaine de deux cents archers de la garde du roi, et qui avoit toute la confiance du connétable, fut instruit par lui-même de ses coupables engagements: il lui fit les plus fortes remontrances, et l'exhorta de la manière la plus pathétique à se départir de ses liaisons avec l'ennemi de la France; mais, plus

1523. inconséquent que celui qu'il cherchoit à persuader, il se laissa séduire lui-même, et consentit à être le dépositaire du chiffre entre le connétable et l'empereur. Il n'en fut pas de même de deux gentilshommes normands, d'Argouges et Matignon, aussi sincèrement attachés à Bourbon, lequel avoit compté sur eux pour livrer la Normandie au roi d'Angleterre. Informés par un tiers de la commission criminelle dont il les chargeoit, et forcés d'opter sur-le-champ entre le salut du prince et le danger de la patrie, ils se crurent obligés d'avertir le roi. François, comptant ramener le prince par la confiance et la douceur, va le trouver à Moulins, où il faisoit le malade, lui déclare qu'il est instruit, le prie, le conjure d'ôter de son esprit les fâcheuses idées qui le tourmentent, et lui promet, parole de roi, que, s'il perd son procès, il lui rendra toutes ses terres. Le connétable avoue qu'il a été sollicité par l'empereur; mais il proteste qu'il n'a donné aucun consentement à ses offres, prie le roi de ne point douter de sa fidélité, et promet, en preuve de sa bonne foi, de le suivre à Lyon, sitôt que sa santé le lui permettra. En effet, il se met en route; il marchoit lentement en litière, incertain, inquiet, bourrelé de remords: le combat de ses idées le porte à se détourner du chemin et à gagner sa forteresse de Chantelle, pour y réfléchir à tête reposée sur sa situation, et prendre plus mûrement une dernière résolution. « Le perfide, s'écria le roi, en apprenant cette retraite, ma bonté auroit dû lui crever de « cœur; mais, puisqu'il veut périr, qu'il périsse »: et il donne ordre de l'investir à Chantelle. Là plusieurs fâcheuses nouvelles, arrivées en même temps, troublent le malheureux prince et le poussent dans le précipice.

Il apprend que son procès est perdu, que le roi indigné a fait arrêter l'évêque d'Autun, son confident, chargé de lui porter l'hommage de sa fidélité, mais sous l'injurieuse réserve de la restitution de ses biens; qu'il a fait fouiller ses malles et visiter ses papiers, et que des troupes s'approchent pour le saisir lui-même. Bourbon ne délibère plus; il part avec un seul gentilhomme nommé Pomperant, se faisant passer pour son valet; il traverse le Dauphiné et la Savoie, inondés de troupes qui se rendoient en Italie, et où l'on ne pouvoit s'attendre à le rencontrer; gagne de là la Franche-Comté, passe par l'Allemagne, et arrive en Italie, après avoir couru les plus grands dangers tant qu'il fut en France, parcequ'en effet on avoit répandu autour de lui beaucoup de troupes, pour s'assurer de sa personne s'il vouloit se sauver. 1523.

Son évasion le déclara coupable; le roi fit saisir tous ses biens, mit garnison dans ses châteaux, fit arrêter ceux de ses officiers et de ses courtisans qui paroissoient ses confidents les plus intimes. Comme le fugitif étoit parent ou allié des plus grands seigneurs; comme le peuple se prononçoit en faveur d'un prince estimable, qu'on croyoit victime de la passion d'une femme et d'une intrigue de cour; comme enfin les soldats et beaucoup de généraux ne se cachoient pas d'une prévention pour leur connétable, qu'ils regrettoient et plaignoient, le roi prit les mesures convenables aux circonstances. Il appela auprès de lui les seigneurs douteux, afin de les mieux surveiller; retira des lieux exposés les garnisons et capitaines suspects, et en substitua d'autres. On fit faire le procès aux détenus; le seul Poitiers de Saint-Vallier fut condamné à mort, mais il eut sa grace sur

l'échafaud, il la dut à l'impression que fit sur le roi la
1523. beauté de Diane, sa fille unique, qui étoit venue implorer la grace de son père. Quelques auteurs ont écrit que ce pardon n'avoit été obtenu qu'au prix d'un sacrifice condamnable; mais, entre plusieurs preuves qui détruisent cette imputation, il suffit de citer la grace elle-même, qui ne fut que la commutation de la peine de mort en celle d'une prison perpétuelle.

Arrivé en Italie, Bourbon croyoit qu'il alloit être sur-le-champ appelé en Espagne pour y présenter sa main à Éléonore et recevoir la sienne; mais Charles-Quint n'étoit pas homme à donner ainsi sa sœur à un fugitif, sans savoir auparavant quel profit il pouvoit en tirer. Il lui fit insinuer qu'il avoit besoin en Italie de sa capacité, et lui donna le commandement de l'armée qu'il opposoit à Bonivet, avec la précaution de lui adjoindre Lannoi, vice-roi de Naples, son général de confiance.

La défection de Bourbon auroit embarrassé le roi, si le connétable avoit pu joindre quelque cavalerie françoise à l'infanterie allemande qui l'attendoit. Apparemment il avoit promis à l'empereur ce secours de cavalerie, qui devoit être composé de la noblesse qu'il comptoit entraîner avec lui en quittant la France, mais il fut obligé de partir si précipitamment que personne ne l'accompagna; et, après sa fuite, le roi prit de si bonnes mesures, que ses partisans n'osèrent ni se rassembler ni se montrer. Dans l'espérance des mouvements que le départ du connétable opéreroit en France, une armée espagnole l'attaqua du côté des Pyrénées. Elle se présenta devant Baïonne et échoua; elle essaya si elle seroit plus heureuse devant Fontarabie; et en effet, elle s'y introduisit au moyen des intelligences qu'elle se

ménagea auprès d'une partie de la garnison qui étoit composée de Navarrois, et qui, sur la promesse d'être rétablis dans leurs propriétés, forcèrent le reste à capituler. En même temps les Allemands entrèrent en Champagne; mais, privés de la cavalerie que devoit leur procurer Bourbon, ils furent harcelés et repoussés vers la Lorraine par le comte de Guise, qui les battit sous les murs de Neufchâtel et sous les yeux des dames de la cour de Lorraine, qui des fenêtres applaudissoient à ses efforts. Les Anglois furent plus heureux; ils pénétrèrent en Picardie, et vinrent, massacrant, brûlant, saccageant, jusqu'à douze lieues de Paris. Les paysans avoient eu ordre de transporter vivres, meubles, bestiaux, et tout ce qu'ils pourroient sauver, dans les villes que l'on avoit munies de bonnes garnisons. Ce commandement fut si bien exécuté que l'armée angloise, souffrant de la famine et tourmentée par les pluies et les frimas de l'automne, fut contrainte de se retirer. Elle se vengea sur les édifices, et détruisit des villages et des bourgs entiers. 1523.

Le roi ne put donner d'autre secours à cette province malheureuse, parceque l'élite de ses troupes étoit occupée tant à repousser les Espagnols du côté des Pyrénées, qu'à tâcher, sous l'amiral Bonivet, l'ennemi personnel du connétable, de reprendre le Milanez. Il y auroit réussi, s'il avoit su profiter de l'avantage qu'il eut de rassembler son armée le premier. La ville de Milan étoit toute démantelée, les fortifications en ayant été détruites dans les alternatives de changements de maîtres qu'elle avoit éprouvées. Quand Bonivet en approcha, Prosper Colonne, se croyant dans l'impossibilité de résister à une brusque attaque, délibéra de

l'abandonner; l'amiral, trompé par des émissaires de
1523. Colonne, se contenta de l'observer, dans l'espérance de l'affamer. Cependant, hors d'état de garder tous les passages, les vivres entroient, même abondamment, malgré lui; et, pour n'être pas coupé lui-même de ses magasins par les alliés, auxquels il avoit par lenteur laissé le temps de se réunir, il se vit contraint de quitter sa position et de repasser le Tésin.

Sans la constance du capitaine Janot d'Herbouville, les François auroient perdu le château de Crémone, leur dernière place de défense. Le chevalier Bayard y arriva à travers les postes de l'armée de l'empereur, répandue en Italie et devenue plus forte que celle du roi de France. Janot avoit si bien inspiré sa valeur à ses soldats, et tellement gagné leur confiance, que, déterminés à ne se pas rendre, ils souffrirent avec lui les dernières extrémités de la famine, et en furent victimes comme lui. Quand Bayard entra dans la citadelle, il n'y trouva que sept hommes résolus de mourir de faim comme leurs compagnons, si on ne fût pas venu à leur secours. Ils étoient exténués, desséchés, et ayant à peine figure humaine. Exemple mémorable d'une bravoure réfléchie et persévérante, plus rare que l'impétuosité du courage.

1524. Après avoir passé le Tésin, Bonivet avoit pris ses quartiers d'hiver; il avoit licencié une partie de son infanterie, pour en économiser quelques mois de solde, et avoit permis à la plupart de ses gendarmes d'aller se recruter en France; il étoit enfin dans la plus grande sécurité, lorsque les alliés, que ne commandoit plus Prosper, mais Bourbon, Lannoi et Pescaire, traversèrent le fleuve avec le dessein de lui couper les vivres.

Bonivet, pris au dépourvu, et quoique inférieur en nombre, leur présenta vainement la bataille; ils espéroient l'avoir à discrétion, sans combattre. Leurs mesures furent si bien prises, qu'ils lui coupèrent la communication avec toute espèce de secours, et qu'ils lui enlevèrent même la ressource de la retraite. Bonivet l'ordonna cependant, et trompa un ennemi qui croyoit l'avoir enfermé; mais il fut vivement poursuivi par Bourbon, que sa haine rendoit vigilant. 1524.

Quelque diligence que fît Bonivet, les ennemis l'atteignirent à Romagnano, près d'un pont sur la Sésia, par où défiloit l'armée. Il se mit à l'arrière-garde avec un corps de gendarmerie pour couvrir son infanterie, et dès la première charge il fut grièvement blessé. Forcé de se retirer, il laissa le commandement au comte de Saint-Paul, frère du duc de Vendôme, au capitaine Vandenesse, frère de La Palice, et au chevalier Bayard, toujours chargé des emplois les plus périlleux. Il remit à ce dernier, comme au plus digne, son bâton de général. Honneur tardif, mérité depuis long-temps, et dont le brave chevalier ne devoit jouir qu'un moment! Vandenesse fut tué sur-le-champ; et Bayard, dans la même charge, reçut un coup d'arquebuse qui lui rompit les reins. Affoibli par le sang qui sortoit de sa blessure, la douleur ne lui permettant pas de souffrir le mouvement du cheval, il se fit descendre et appuyer contre un arbre, le visage tourné vers l'ennemi. Bourbon, passant auprès de lui, et poursuivant les fuyards, le reconnut, lui témoigna toute la part qu'il prenoit à sa situation, et combien il avoit pitié de son état. « Ce « n'est pas de moi, monsieur, lui répondit le mourant, « c'est de vous qu'il faut avoir pitié. Je meurs en homme

1524. « de bien ; mais vous qui êtes François et prince du « sang de France, vous avez aujourd'hui, contre votre « honneur et votre serment, les livrées d'Espagne sur « les épaules, et les armes à la main toutes teintes « du sang des François. » Bourbon passa confus, sans rien répliquer. Le marquis de Pescaire, général espagnol, fit dresser une tente sur le blessé. Le vice-roi Lannoi, pour le mettre plus commodément, revenant de la poursuite des François, le fit porter dans sa propre tente, où il rendit son ame à Dieu. Faute de prêtre, il s'étoit ingénument confessé à son maître d'hôtel, et mourut les yeux fixés sur la croix de son épée. « Chevalier sans reproche, qui avoit su joindre, ce qui « est très rare, dit Mézeray, les vertus militaires avec « les vertus chrétiennes, et la douceur et la courtoisie « avec la hardiesse et la valeur. » Il vécut dans les camps et sans assiduités à la cour ; aussi ne voit-on pas qu'il ait acquis de ces dignités lucratives qui sont quelquefois la récompense de l'adulation ; mais il eut l'estime générale. Ce fut de lui, simple chevalier, que François I, ainsi qu'on l'a vu, voulut recevoir l'ordre de la chevalerie sur le champ de bataille, après la victoire de Marignan. Sa vie a été écrite par son secrétaire, avec une naïveté qui inspire autant de confiance pour l'écrivain que d'admiration pour le héros. Le comte de Saint-Paul acheva la retraite, et trouva à Suze un secours qui, arrivé quinze jours plus tôt, eût prévenu ce désastre et ceux qui suivirent.

Cette défaite, ayant contraint de nouveau les François à quitter l'Italie, y donna à l'empereur une prépondérance absolue. Il l'exerça sous le nom de Marie Sforce, qu'il reproduisit encore, et qu'il établit dans le

Milanez, moins par affection pour ce prince que pour ne pas montrer trop tôt le desir qu'il avoit eu de s'approprier ce beau duché, ou de le faire passer au prince Ferdinand, son frère, et, de manière ou d'autre, en enrichir la maison d'Autriche. Clément VII, successeur d'Adrien, n'auroit voulu pour voisins ni l'Autrichien, ni le François, princes dont la trop grande puissance lui portoit ombrage. Il refusa de persévérer dans la ligue à laquelle Adrien, son prédécesseur, avoit eu la complaisance de condescendre, et en fit retirer même les Vénitiens. Charles-Quint laissa mûrir ses projets sur l'Italie dans une espèce d'inaction à l'égard de cette contrée, et appliqua ses soins à une invasion en France, qu'il méditoit, lui, pour ses intérêts, et Bourbon, pour tirer une vengeance éclatante de sa disgrace. 1524.

Dans cette intention, le connétable se proposoit d'entrer par le Lyonnois, contigu à ses anciennes possessions, d'où il se flattoit de voir accourir près de lui les vassaux de ses terres, ce qui feroit un dépit mortel au roi; mais Charles-Quint ordonna que l'invasion commençât par Marseille, dont la prise lui donneroit sur la Méditerranée un port commode pour ses expéditions d'Italie. Il fallut que Bourbon, contre sa conviction intime, obéît à un monarque étranger, duquel il se croyoit en droit d'attendre de la déférence, première punition du rebelle connétable; puis se vit adjoindre dans le commandement, sous le titre de lieutenant, Pescaire, général espagnol, plus maître que lui par la confiance de l'empereur, et qui le contrarioit en tout; seconde mortification, bien sensible pour un homme que le seul désagrément de ne pas voir

1524. adopter ses avis avoit commencé à révolter contre son souverain naturel. Aucun de ses anciens amis ne s'ébranla pour lui ; au contraire, il put connoître, par leur conduite et par les discours qui parvinrent à ses oreilles, l'horreur que leur inspiroit sa trahison. Commandant dans cette armée, le malheureux connétable y étoit réellement comme un étranger et un homme suspect.

A la pénible affection de l'ame, qu'on doit lui supposer, de ne pouvoir donner, sans rougir, des ordres contre les François qu'il combattoit, se joignirent des contre-temps fâcheux. La flotte espagnole, envoyée pour bloquer le port de Marseille, fut battue et dispersée par André Doria, amiral génois au service de la France, quoique Gênes fût alors sous la domination de l'empereur. L'argent que Charles-Quint avoit promis ne vint pas, parceque les états d'Espagne refusoient d'en donner. Les troupes, mal payées, servoient mollement et désertoient ; les sorties étoient fréquentes, et toujours à l'avantage des assiégés. Bourbon tint ferme néanmoins pendant six semaines, et ne leva le siége que quand il sut que le roi n'étoit plus qu'à une journée de lui, avec une puissante armée. Il plia bagage à la hâte, et fit briser son artillerie par morceaux, qu'il chargea sur le dos des mulets. Les soldats, vivement pressés, jetoient leurs armes pour fuir plus facilement, et quand ils furent rassemblés du côté de Gênes, par où ils se retirèrent, il se trouva plus d'un tiers de cette grande armée incapable de servir faute d'armes.

Celle du roi, au contraire, étoit dans le meilleur état ; il délibéra s'il se mettroit lui-même à la poursuite des ennemis, ou s'il abandonneroit ce soin à

ses capitaines. Ses plus habiles conseillers l'exhortoient à ne point quitter le royaume. Il étoit en ce moment menacé de nouveau par le roi d'Angleterre en Picardie, et il ne devoit pas se croire en sûreté du côté de la Flandre et de l'Allemagne, d'où l'empereur pouvoit faire une irruption dangereuse sur la Bourgogne et la Champagne. Sa mère elle-même, la duchesse d'Angoulême, qui connoissoit l'impétuosité de son fils et son ardeur chevaleresque, fit tous ses efforts pour le détourner de la résolution de passer les monts. Il se refusa à ses instances, et la nomma régente pendant son absence. 1524.

François I entra en Italie, comme autrefois Charles VIII et Louis XII, avec une armée brillante, formidable, crue invincible quand on la regardoit; quatorze mille Suisses, six mille lansquenets, dix mille autres fantassins françois et italiens, le roi de Navarre, plusieurs princes étrangers, quatre princes du sang, le grand écuyer, le grand maître de la maison du roi, trois maréchaux de France, Chabannes, Foix, Montmorency, la principale noblesse, et les plus grands seigneurs du royaume, dont la suite en écuyers, chevaliers, et compagnies de gendarmes, composoient une cavalerie nombreuse, superbement équipée.

Il alla droit à Milan, qui ouvrit ses portes; conquête plus brillante qu'utile, parceque cette ville, sans être attaquée, devoit être nécessairement le prix du vainqueur; et cette conquête même fut une faute, parceque le peu de temps que le roi y mit en donna assez à l'armée fugitive de Marseille, armée délabrée, sans armes, sans artillerie, sans munitions, pour se pourvoir de tout, au lieu qu'attaquée sur-le-champ elle auroit été dis-

1524. persée et absolument détruite. L'empereur en étoit dans de grandes inquiétudes. Du fond de son cabinet en Espagne, il fit proposer une tréve pendant laquelle on traiteroit de la paix : le pape joignit ses instances. Mais, soit que le roi regardât les conditions qu'on offrit comme insuffisantes, ou présentées seulement pour retarder ses progrès, soit qu'il eût des projets ultérieurs, il refusa la tréve. En même temps il envoya un fort détachement de son armée du côté du royaume de Naples, afin d'y retenir les troupes que l'empereur en pourroit tirer, où même, à ce qu'on croit, pour en préparer la conquête.

1525. François affoiblit ainsi son armée, dans un temps où il avoit besoin de toutes ses forces contre la ville de Pavie qu'il assiégeoit. Il se flatta d'abord de l'emporter d'assaut ; mais Lannoi et Pescaire y avoient jeté l'élite de leurs troupes, et elles étoient commandées par Antoine de Léve, soldat de fortune, et général plein de génie et de ressources. Toutes les attaques des François furent repoussées. Le roi se détermina à la prendre par famine : mais, pendant qu'il se consumoit sous ses murailles, les ennemis recevoient des renforts levés en Italie ; et Bourbon, avec l'argent qu'il eut l'art d'obtenir du duc de Savoie, frère de la duchesse d'Angoulême, son ennemie, leur en amena d'Allemagne, où il alla lui-même faire des recrues, et où sa réputation de bravoure et d'habileté lui fit trouver des soldats empressés de voler sous ses drapeaux.

Ainsi renforcés, les généraux de l'empereur se trouvèrent en état d'affronter l'armée royale et de ravitailler Pavie. Bourbon, qui sans argent et sans vivres ne pouvoit disposer long-temps de ses troupes, recher-

choit le combat. François, qui, pour cette raison, auroit dû l'éviter, abusé par ses idées chevaleresques, le provoquoit lui-même, défioit Pescaire et s'indignoit du conseil de lever le siége, et de fuir sur-tout devant un rebelle. En vain La Trémouille, Chabannes, de Foix, Louis d'Ars, le conjuroient de ne point confier au hasard d'une bataille une victoire qu'il tenoit entre ses mains; en vain le pape, instruit de la détresse des troupes impériales, lui faisoit passer secrètement le même avis, Bonivet étoit d'un avis contraire; il promettoit le succès, il fut seul écouté, et l'armée attendit l'ennemi dans ses lignes. Elle y fut attaquée à la pointe du jour du 26 février. Le marquis du Guast força le quartier du duc d'Alençon, beau-frère du roi, pénétra dans Pavie et dégagea de Léve. Cependant Galiot de Genouillac, grand-maître de l'artillerie, la dirigeoit si habilement, que chaque volée emportoit des lignes entières. Les impériaux, pour se mettre à l'abri, courent s'enfoncer dans un vallon voisin. Le roi croit qu'ils fuient, et se met à leur poursuite. Galiot lui représente vainement que c'est l'affaire de l'artillerie de les détruire, et qu'il n'est pas opportun qu'il change de position : il veut absolument payer de sa personne, et se place entre eux et ses batteries, dont il interrompt ainsi l'effet. Chabannes à la droite, et le duc d'Alençon à la gauche, sont forcés de le suivre pour le soutenir. Le premier, attaqué de front par les Italiens, et en flanc par Bourbon, qui avoit percé entre lui et le roi, voit son aile se dissiper. Lui-même est démonté, fait prisonnier, et massacré sur le champ de bataille par un furieux, qui se vit disputer sa rançon. Le second fit sonner la retraite sans combattre et abandonna le roi à

1525.

1525. son courage. Le marquis de Pescaire l'attaquoit avec des moyens nouveaux qui déconcertèrent long-temps les braves qui l'accompagnoient. Des Basques agiles cachés derrière sa cavalerie apparoissent tout-à-coup, font feu à bout portant sur la gendarmerie françoise, se dispersent, regagnent leur poste, rechargent à l'abri, reparoissent, et continuent cette manœuvre jusqu'à ce qu'ils aient éclairci les rangs ennemis, où leurs coups s'adressent de préférence aux officiers. La Trémouille, Louis d'Ars, le maréchal de Foix, perdirent ainsi la vie sous les yeux du roi. Cependant une charge vigoureuse rétablit le combat. Pescaire est repoussé, renversé, foulé aux pieds des chevaux. Heureusement pour lui, les autres généraux, et sur-tout Bourbon, qui n'avoient plus d'adversaires à combattre, purent venir à son secours. Les François sont accablés par le nombre, et ne combattent plus que pour sauver le roi. Il n'en étoit plus temps. Tous ses défenseurs avoient été moissonnés à ses côtés, lui-même étoit blessé, et, réduit à lui seul, il refusoit encore de se rendre. Pomperant l'aperçoit dans ce danger, il vole à lui, se fait jour au travers des assaillants, pare les coups qu'on lui porte, se fait connoître, le supplie de mettre fin à une résistance aussi inutile que dangereuse, et lui propose de se rendre à Bourbon, qui étoit peu éloigné. *Plutôt mourir*, répond le monarque, *que de donner ma foi à un traître. Mais qu'on appelle le vice-roi.* Lannoi arrive; le roi lui présente son épée. Il la reçoit à genoux et en lui baisant la main avec le plus grand respect. Le maréchal de Montmorency, détaché la veille dans un poste éloigné du champ de bataille, s'empressa, au bruit du canon, de rejoindre l'armée. Mais le sort du combat étoit fixé

quand il arriva. Il se vit enveloppé de toutes parts et contraint de se rendre prisonnier. 1525.

Dans cette journée fut répandu le plus pur sang de la France ; elle coûta huit mille hommes tués sur le champ de bataille, ou qui moururent de leurs blessures ; dans ce nombre se trouvoient les plus grands seigneurs ; et il y eut peu de familles distinguées qui n'eussent à pleurer quelqu'un des leurs. Le nombre des prisonniers étoit si considérable que, faute de pouvoir les nourrir, il fut donné ordre à tous ceux qui, n'ayant point de grade dans l'armée, étoient censés ne pouvoir se racheter, d'avoir à se retirer. Le comte de S.-Paul laissé au nombre des morts eut le bonheur de s'échapper. Le roi de Navarre, Henri d'Albret, qui avoit été fait prisonnier, trompa la vigilance de ses gardes. Le duc d'Alençon, pénétré de regret de sa faute et accablé des reproches de Marguerite, son épouse, mourut de douleur, en s'accusant lui-même de lâcheté. Le roi, en annonçant ce malheur à la régente, sa mère, commence par ces mots : *Tout est perdu, fors l'honneur*. Oui, sans doute, l'honneur d'un brave soldat, mais non point l'honneur d'un général, dont le principal mérite est de n'exposer inconsidérément ni ses troupes ni lui-même. Bonivet auroit pu fuir, la voie lui en étoit encore ouverte ; mais, auteur de tant de désastres, il n'eut pas le courage d'y survivre, et, s'enfonçant au plus épais des bataillons ennemis, il appela la mort et la rencontra. Bourbon, qui avoit promis une récompense à qui le lui améneroit vif, le reconnut mort. « Ah ! misérable, s'écria-t-il, c'est « toi qui es la cause de la perte de la France et de la « mienne. » On est naturellement curieux de savoir si lui-même osa s'exposer aux regards du monarque pri-

1525. sonnier. Oui, il l'osa; il lui fit demander une audience; et elle lui fut accordée. Il s'y présenta avec le brave Pomperant. Celui-ci se jeta aux genoux du roi, demanda et obtint une grace que son dernier dévouement lui avoit méritée, et dont il acheva de se rendre digne en rentrant sous les drapeaux françois. Bourbon se jeta aussi aux pieds de son maître; quelques larmes s'échappèrent de ses yeux; mais son cœur flétri se borna à ce stérile hommage. Avec ses lansquenets, qui ne dissimuloient pas leur admiration pour le roi, il auroit pu changer encore peut-être la destinée du prince, et, endurci dans son ressentiment, il proposa à Lannoi de profiter de la victoire pour pénétrer au cœur du royaume; mais Lannoi n'avoit qu'une pensée. Toujours étonné d'un succès si inespéré, il ne s'occupoit qu'à s'assurer de sa prise et à la soustraire aux retours de bonne volonté qui auroit pu la lui ravir. Dans cette vue, il fit conduire le roi à Pizzighitone, confia le soin de sa garde aux seuls Espagnols, et licencia les lansquenets.

Il est difficile d'exprimer la désolation de la France quand on y apprit cette nouvelle. La régente n'étoit point aimée; on la regardoit comme la cause de la défection de Bourbon; et, quoiqu'on blâmât la faute de ce prince, on le plaignoit d'y avoir été comme forcé, et on en rejetoit les suites sur elle. Les Parisiens, accoutumés à raisonner sur les événements, s'échauffoient dans leurs conversations, et l'opinion dominante alloit à lui ôter la régence et à la confier au duc de Bourbon-Vendôme, le seul prince du sang qui fût resté en France; mais ce sage prince, loin de se prêter à cette bienveillance imprudente, dont l'effet auroit pu produire des troubles, s'en servit pour fortifier l'autorité de la ré-

gente, et se contenta d'être déclaré chef du conseil, titre qui lui fut déféré par la duchesse elle-même. 1525.

L'armée victorieuse à Pavie se répandit aussitôt dans le Milanez; les François n'y disputoient aucune place, s'en sauvoient en foule, et se bornèrent à garder les défilés des Alpes. Quelques suspensions d'armes et une trève enfin, sollicitée par le conseil et accordée par Charles qui en avoit un égal besoin, permirent aux vaincus de respirer. Cependant quelques gentilshommes, échappés à la poursuite des vainqueurs et errants après la défaite, s'associèrent à des bandes italiennes et prirent ensemble des mesures pour s'emparer du château de Pizzighitone et tirer le roi de sa prison. Le vice-roi Lannoi en fut averti, et eut assez de soupçons pour concevoir des craintes. Très embarrassé pour garder un pareil prisonnier dans un pays plein de gens entreprenants et suspects, il fit entrevoir au roi le dessein de le mener à Naples. François, très alarmé qu'on prétendît l'éloigner ainsi de son royaume, prêta volontiers l'oreille à un projet qu'il avoit d'abord rejeté; c'étoit de se laisser mener en Espagne. Là, lui disoit Lannoi, vous vous expliquerez tête à tête avec l'empereur, et il n'y a point de doute que vous ne vous accommodiez plus aisément que par députés.

François I avoit déja essayé de la négociation. Sur la demande qu'il fit à Charles-Quint, aussitôt après sa captivité, de le mettre à rançon, l'empereur lui envoya des conditions très dures, dont les plus alarmantes regardoient Bourbon, auquel il donnoit Éléonore, sa sœur, en mariage, et qui seroit investi de la Provence, du Dauphiné, du Bourbonnois et autres terres adjacentes qu'on érigeroit en royaume indépendant; il réclamoit

1525. pour lui le duché de Bourgogne, tous les droits du roi de France sur l'Italie, et exigeoit que François se démît de toutes prétentions d'hommage sur la Flandre. Le roi rejeta avec indignation ces conditions.

De son côté, la régente, dont la conduite en ces circonstances mérite des éloges, proposoit que le roi, son fils, s'engageât à renoncer aux droits sur Naples et Milan, et à la suzeraineté de la Flandre et de l'Artois; offroit la duchesse d'Alençon, sa fille, à l'empereur; promettoit de restituer à Bourbon toutes les terres dont le procès l'avoit dépouillé, de lui donner en mariage la princesse Renée, seconde fille de Louis XII, avec une dot assortie au rang de la princesse; et, quant aux prétentions sur la Bourgogne et d'autres pays, elle demandoit qu'elles fussent renvoyées à l'arbitrage de personnes dont on conviendroit.

Si l'empereur, en accordant la main de sa sœur Éléonore à Bourbon, avoit obtenu pour celui-ci le royaume de Provence, ainsi qu'il le demandoit, François I auroit couru les plus grands risques de la part d'un ennemi si puissant, devenu beau-frère de Charles. Ces considérations déterminèrent le prisonnier à se laisser conduire en Espagne, et, comme la reine Claude, son épouse, venoit de mourir, de s'offrir lui-même pour mari de la douairière de Portugal, persuadé qu'il seroit plutôt agréé qu'un prince auquel il faudroit créer un royaume.

Les précautions prises pour son transport auroient dû éclairer le roi sur sa position, beaucoup moins avantageuse en Espagne qu'en Italie. L'empereur y étoit maître à peine de sa personne, et il n'auroit pu l'en tirer, si lui-même n'y eût donné les mains.

Obligé de traverser des états suspects à l'empereur, et ensuite une mer traversée en tout sens par les vaisseaux françois, il fallut recourir à l'autorité du prisonnier pour obtenir que toutes les galères de France fussent non seulement retenues dans leurs ports, mais encore désarmées, pour la sûreté du passage, et même que la régente en prêtât six qui furent montées par des Espagnols. 1525.

André Doria étoit en mer, et se proposoit d'attaquer la flotte et de reprendre le roi; François I lui envoya défense absolue d'agir. Arrivé à Roze en Roussillon, il fut conduit dans une place forte du royaume de Valence: l'empereur avoit ordonné qu'on le resserrât étroitement dans le château; mais Lannoi le garda dans un lieu où il pût prendre le plaisir de la chasse; jusqu'à ce qu'il eût reçu un nouvel ordre de le mener à Madrid et de le déposer dans le château.

D'après son caractère franc et loyal, François s'imaginoit qu'en arrivant il verroit l'empereur, qu'il s'entretiendroit avec lui, et qu'ils régleroient ensemble leurs intérêts; il fut bien trompé dans son attente.

Charles n'étoit pas homme à sacrifier ses avantages à la gloire qui pourroit lui revenir d'une conduite généreuse à l'égard de son prisonnier. Sous divers prétextes, il différoit sans cesse de s'aboucher avec lui, s'en tenoit toujours aux propositions exorbitantes qu'il avoit fait présenter en Italie, et ne vouloit absolument pas entendre à d'autres plus modérées, déja offertes, et qui furent réitérées par des ambassadeurs que la régente envoya en Espagne. Inflexible et inexorable, il se flattoit que l'ennui de la prison et la crainte d'y être

1525. long-temps retenu forceroient son prisonnier à fléchir; et en attendant il refusoit obstinément de le voir.

Le captif, frappé jusqu'au cœur de cette dureté, tomba malade, et assez sérieusement pour que Charles craignît de le perdre, et avec lui les avantages qu'il se promettoit du malheur qui l'avoit mis entre ses mains. La duchesse d'Alençon, sœur du roi, et tendrement attachée à son frère, accourut à Madrid, autant pour le consoler que pour présider aux soins que sa maladie exigeoit, et travailler à sa liberté. Elle avoit obtenu un sauf-conduit borné à un certain nombre de jours. Sa présence, une visite que l'empereur fit au malade, quelques paroles de consolation, des espérances qu'il donna, firent disparoître le danger, mais ne rendirent pas au prisonnier une pleine santé.

La duchesse étoit aimable, son esprit étoit cultivé, on l'appeloit la dixième muse. En la faisant passer en Espagne, on avoit espéré que Charles, auquel on la proposoit pour épouse, touché de ses charmes et de son mérite, pourroit se prendre à cet appât, et se rendre plus facile sur les accommodements. Pour la mettre plus sûrement en rapport avec lui, elle étoit chargée de pleins pouvoirs. Mais le politique Charles se dirigeoit par d'autres principes, et il avoit jeté les yeux sur une princesse du Portugal, qui, avec une dot plus considérable, lui apportoit des droits éloignés sur ce royaume. Cependant les manières engageantes de Marguerite et l'attachement qu'elle montroit pour son frère touchoient les seigneurs espagnols. Ils s'empressoient de lui faire la cour, et ne regardoient qu'avec une sombre indifférence le connétable, qui étoit aussi venu en Espagne pour veiller à ses intérêts. L'em-

pereur, voulant engager le marquis de Veillanne à le loger, le fier Espagnol répondit : « Je ne puis rien re- 1525.
« fuser à votre majesté ; mais je lui déclare que, si le « duc de Bourbon loge dans ma maison, je la brûlerai « sitôt qu'il en sera sorti, comme un lieu infecté de la « perfidie, et par conséquent indigne d'être jamais ha- « bité par des gens d'honneur. » Le roi l'avoit reçu sans lui marquer d'aversion quand il se présenta à lui après la bataille de Pavie, mais la duchesse ne voulut pas le voir.

Elle resta trois mois auprès de son frère. On croit que ses manières agréables, qui lui concilioient à la cour les femmes comme les hommes, inspirèrent de la jalousie à l'empereur. Peut-être échappa-t-il à la princesse quelques mots sur sa dureté. Charles l'accusoit de pratiques sourdes pour procurer l'évasion de son frère, et sous ce prétexte il méditoit de la faire arrêter au moment que son sauf-conduit expireroit. A ce dessein il la retenoit par de feintes caresses, afin qu'elle ne songeât pas à s'en aller : mais elle fut avertie à temps, partit à propos, et quitta la frontière d'Espagne à l'instant prescrit par le passeport. Charles-Quint en fut pour la honte d'un projet mal concerté contre une femme dont les belles qualités et le but qu'elle avoit eu dans son voyage méritoient les plus grands égards.

Avec la santé, le courage étoit revenu au roi. Il prit la résolution d'abdiquer plutôt que de se soumettre à la condition humiliante de démembrer son royaume, et écrivit à sa mère et au conseil de ne plus le regarder que comme une personne privée. A l'appui de cette déclaration, il envoya le pouvoir de remettre la couronne au dauphin, et ordre de le faire sacrer au plus

1525. tard dans deux mois. Mais ces généreuses résolutions ne tinrent pas long-temps contre l'ennui de la prison, et rassuré par l'illusoire précaution d'une protestation secréte, motivée sur son défaut de liberté, il consentit à une grande partie des conditions de l'empereur, et dans un temps où il se passoit des événements qui auroient pu forcer Charles-Quint à rabattre de ses prétentions, si François ne se fût pas tant pressé.

En apprenant en Espagne le triomphe de Pavie, l'empereur avoit affecté une grande modération, dont les suites démontrèrent l'hypocrisie. Il défendit qu'on fît des feux de joie et autres démonstrations de réjouissance pour une victoire qui avoit fait couler tant de sang chrétien; mais la manière dure et absolue dont il usa envers son prisonnier dévoila sa cupidité et son ambition. Les princes italiens, que la défaite des François livroit à sa discrétion, en prirent de l'ombrage; ils se communiquèrent leurs défiances et leurs craintes. Le pape Clément VII ne fut pas des derniers à s'en ouvrir aux autres. Il montra aux Vénitiens et à leurs confédérés les dangers qu'ils couroient de la part d'un tel voisin, dont la rapacité n'auroit plus de digue. Pescaire, général de Charles en Italie, auquel étoit principalement due la victoire de Pavie, se montra piqué de ce qu'on lui avoit enlevé son prisonnier, sans lui marquer presque aucune reconnoissance d'un si grand service, et de ce qu'au contraire, au lieu de récompenses qu'il espéroit, il ne recevoit plus que des ordres hautains. Dès ce moment il commença à se détacher d'un maître ingrat, et entra même assez avant dans des complots pour le trahir; du moins est-il certain qu'il agit si mollement, que l'empereur vit de jour en jour

diminuer son crédit et sa puissance dans ce pays. 1525.

La même confiance arrogante dans ses succès enleva à Charles-Quint l'alliance de Henri VIII. Ce prince se laissoit conduire par Wolsey, cardinal d'Yorck. L'empereur, dans son voyage en Angleterre, avoit comblé ce prélat de caresses. Depuis cette entrevue, toutes les fois qu'il lui écrivoit, il signoit *Charles votre fils;* mais, après la victoire de Pavie, il ne signa plus que Charles, sans addition. Ses lettres, tant au roi qu'au ministre, devenues froides, refroidirent aussi beaucoup ces deux personnages, et sur-tout le prélat. La régente profita habilement de ces dispositions pour les intéresser au sort de la France. Henri VIII étoit prêt à y faire une invasion à la tête de trente mille hommes, en exécution d'une des conventions du traité de Londres avec l'empereur. La régente obtint, au contraire, un traité d'alliance offensive et défensive, et l'Anglois y ajouta même cette clause, « que, pour la délivrance du roi, on « ne pourroit démembrer aucune pièce de celles qui « étoient sous la couronne de France. »

Si cette clause pénétra jusqu'à François I dans sa prison, s'il eut aussi connoissance des embarras qui se formoient pour l'empereur en Italie, il eut tort de précipiter son accord avec Charles-Quint, et de consentir aux conditions contenues dans le fatal traité de Madrid. Il commence, comme toutes ces conventions prétendues conciliatoires, par une assurance de paix et amitié perpétuelle, promesse d'assistance réciproque si on est attaqué, ligue offensive et défensive contre les ennemis communs. Le roi sera mis en liberté : mais il donnera pour otages et garants des articles suivants, ou ses deux fils, ou l'aîné seulement avec douze seigneurs, 1526.

1526 que l'empereur choisira et gardera en tel lieu qu'il voudra, jusqu'à ce que le roi, rentré dans son royaume, ait ratifié le traité, l'ait fait approuver par les états généraux ou par les parlements, par les principales villes et par les grands officiers de la couronne.

Suit une longue liste des provinces que le roi abandonne : le duché de Bourgogne, le comté de Charolois, des terres et seigneuries adjacentes, prétendues usurpées par Louis XI sur la maison d'Autriche ; renoncement aux droits de propriété sur l'Artois, le Tournaisis, sur Lille, Douay, et autres grandes villes de Flandre ; abandon de toutes prétentions sur le duché de Milan, le comté d'Ast et le royaume de Naples. François I quitte Charles-Quint, pour toujours, de l'hommage dû à la France pour la Flandre et l'Artois, et se démet de toutes répétitions et actions pour les châtellenies de Péronne, Roye et Montdidier, les comtés de Boulogne et de Guignes, le Ponthieu, et les villes situées sur les deux rives de la Somme, alors en litige, et qui par-là retournoient à la maison d'Autriche.

Vient l'article des alliés, exprimé de manière que le roi ne pouvoit entretenir de liaisons avec eux qu'au profit de Charles-Quint. Le monarque françois fera en sorte que Henri d'Albret renonce au royaume de Navarre. Il engagera le duc de Gueldres à assurer sa succession à l'empereur et à ses descendants ; si le duc se refuse à cette complaisance, le roi ne le protégera pas. Il ne donnera pareillement aucun secours aux princes de Wirtemberg, ni aux seigneurs de La Marck, possesseurs du Sédanois, dont Charles convoitoit les états.

L'article douloureux pour François I fut celui du connétable. Il est exprimé en ces termes : « Le roi re-

« mettra le duc de Bourbon dans ses biens, meubles et « immeubles, fruits et revenus, dans six semaines, et « lui laissera la jouissance paisible, sa vie durant, des « biens qui étoient en litige, avec la liberté de contester « par justice le droit qu'il a sur la Provence, sans qu'il « puisse être contraint de lui rendre plus aucuns de- « voirs pour sa personne, ni d'aller demeurer en France, « ou de le servir, s'il ne lui plaît. » Quant à ses partisans sortis avec lui, on leur rendra les biens confisqués, avec permission de rester au service de l'empereur, ou de repasser à celui de France, à leur choix. Tout cela étoit bien humiliant pour le roi, assez avantageux à Bourbon, mais bien au-dessous de la perspective d'une couronne et du beau mariage qui lui avoit été promis. 1526.

Deux autres articles marquent bien la finesse de Charles-Quint. Il devoit de grosses sommes d'argent au roi d'Angleterre; il chargea celui de France de s'en rendre garant et de les acquitter. Par-là il pouvoit mettre les deux princes aux mains à l'occasion de retards dans les paiements, et de mécomptes dans les sommes. De plus, quand il plaira à l'empereur d'aller se faire couronner à Rome, le roi lui prêtera douze galères, armées, équipées, fournies de toutes choses, mais sans gens de guerre, et paiera deux cent mille écus pour leur entretien. Ainsi c'étoit François I qui devoit mener son rival triomphant en Italie, et lui mettre, pour ainsi dire, la couronne impériale sur la tête.

Enfin ce monarque, auquel on enlevoit tout ce qui pouvoit lui être arraché, l'empereur prétendoit qu'il devînt son fidèle allié, son ami, son beau-frère; en un mot, en lui donnant en mariage sa sœur Eléonore, douairière de Portugal, à laquelle l'époux assureroit

1526. une bonne dot, et aux enfants qui pourroient provenir de ce second lit des établissements égaux à ceux des enfants du premier. Le traité se terminoit par cette clause impérative : « Que si, dans quatre mois, le roi n'a pas « mis l'empereur en possession de la Bourgogne, et n'a « pas donné pour tout le reste les ratifications et les sû« retés nécessaires, il retournera volontairement dans « sa prison, et l'on rendra les otages. » On dit qu'il y eut dans le conseil de Charles deux avis contradictoires : l'un de mettre le roi en liberté généreusement sans conditions, l'autre de le retenir jusqu'à ce que les conditions fussent remplies. Charles-Quint préféra le parti moyen, et, comme il arrive d'ordinaire, ces clauses conditionnelles devinrent la cause de nouveaux différents.

Après la conclusion, les deux monarques se virent familièrement, se montrèrent en public, mangèrent ensemble. François I fiança la reine Eléonore. La régente amena sur la frontière les deux fils aînés de François qui devoient servir d'otages. On prit des précautions pour l'échange. Un ponton fut établi au milieu de la rivière de Bidassoa, qui sépare les deux royaumes. Le roi y fut amené dans une barque, les enfants sur une autre. Le père les serre tendrement contre son sein, les embrasse en soupirant, s'en sépare avec un déchirement de cœur qui arrache des larmes à tous les assistants, s'élance sur un cheval turc qu'on lui tenoit prêt, et qui l'emporte au grand galop jusqu'à Saint-Jean-de-Luz, où il se rafraîchit un moment, et pique de nouveau pour Baïonne. Il parut ne se croire parfaitement en sûreté que quand il se vit dans cette ville. Il resta quelque temps dans les provinces méridionales, dont le

climat fut jugé propre au rétablissement de sa santé, qui étoit encore chancelante quand il quitta l'Espagne. Entre les personnes aimables qu'attirèrent auprès de lui les fêtes et les plaisirs qu'on lui prodigua dans ces contrées, il distingua Anne de Pisseleu, connue depuis sous le nom de la duchesse d'Etampes, et à laquelle il fit épouser Jean de Brosse, dit de Bretagne, parce-qu'il étoit petit-fils de cette héritière dont Louis XI avoit acheté les droits. Cette attention, si la douairière de Portugal, future épouse du roi, en fut informée, n'étoit pas d'un favorable augure pour sa félicité conjugale. 1526.

Au temps fixé, le comte de Lannoi, vice-roi de Naples, qui avoit mené le roi en Espagne, vint de la part de Charles-Quint demander l'exécution du traité de Madrid. François, pour réponse, lui présenta les notables du royaume, convoqués à Cognac, qui lui déclarèrent que le roi n'étoit pas le maître de démembrer le royaume, qu'ils ne le souffriroient pas, et ne lui obéiroient point s'il l'ordonnoit. Les députés de Bourgogne tinrent un langage également ferme. Ils dirent que depuis Clovis ils avoient été gouvernés par des ducs de la maison de France; qu'ils vouloient persévérer dans cette dépendance; que si le roi les abandonnoit, ils prendroient les armes et tâcheroient de se mettre en liberté plutôt que de passer sous une autre domination.

Lannoi fit passer ces résolutions à l'empereur: si le roi, répondit Charles, n'est pas le maître de disposer de ses provinces, il l'est au moins de remplir le serment de reprendre ses fers. Mais pour réponse le roi fit publier aux oreilles de Lannoi le traité qu'il venoit de conclure, et qu'il avoit différé de signer jusqu'alors,

entre lui, le pape, les Vénitiens et les Suisses, pour
1526. s'opposer aux invasions de son maître. Il consistoit dans un engagement pris par ces puissances de rétablir François Sforce dans le duché de Milan, auquel le roi renonçoit, et de délivrer les enfants de France. La quote-part de chacun des contractants en troupes et en argent étoit réglée. Tous ensemble devoient contribuer à la formation d'une flotte qui iroit attaquer le royaume de Naples, et, quand il seroit conquis, le pape, comme seigneur suzerain, en disposeroit à sa volonté. Si l'empereur ne rendoit pas au roi ses enfants, les confédérés, après la guerre d'Italie finie, l'assisteroient contre le détenteur des jeunes princes. Enfin le roi d'Angleterre seroit déclaré protecteur de cette ligue, s'il vouloit y entrer, et il lui seroit assigné une somme considérable à prendre sur le royaume de Naples après la conquête, et dont partie seroit allouée nommément au cardinal d'Yorck. Cette ligue fut appelée la *Ligue sainte*, parce que le pape en étoit chef.

En même temps que le roi soulevoit l'Italie contre l'empereur, il tâchoit de s'excuser près des Allemands, très délicats sur le point d'honneur, et de se justifier du refus, qu'il qualifioit de simple retard, apporté à l'exécution du traité de Madrid. Il envoya à la diète, assemblée à Spire, des ambassadeurs qui remontrèrent que l'empereur, son vassal en plusieurs parties, n'auroit pas dû le retenir prisonnier comme il avoit fait, contre les lois de la guerre usités entre les princes chrétiens; que si le droit commun ne veut pas qu'un particulier soit tenu à l'exécution des promesses qu'il fait en prison sous le sceau de la violence, à plus forte raison un souverain doit-il en être dégagé. Notre maître, ajoutoient-

ils, seroit homme à aller reprendre ses fers, et à s'exposer, comme Régulus, aux plus cruels tourments, plutôt que de manquer à sa parole; mais, puisque ses sujets et le salut de l'état ne lui permettent pas ce dévouement, il offre deux millions d'or pour la Bourgogne et la délivrance de ses enfants. Ces raisons, tirées des droits du suzerain sur son vassal, droits regardés comme ne devant jamais subir aucune altération, pouvoient être de quelque poids devant une assemblée toute féodale. Mais François I disposé à imiter Régulus! c'étoit une hyperbole même maladroite, parcequ'elle rappeloit un exemple qui le condamnoit. 1526.

La sainte ligue s'ébranloit lentement, comme font ordinairement ces associations compliquées. L'un n'avoit pas d'argent, l'autre manquoit de troupes. On avoit sondé le marquis de Pescaire, général de l'empereur, et général très mécontent. On lui proposoit de le mettre à la tête de l'armée de la ligue, qu'il joindroit avec la partie de la sienne qu'il pourroit emmener; et on lui promettoit le royaume de Naples. Il paroît que l'appât d'un beau commandement et d'une couronne le séduisoit; lorsqu'il mourut presque subitement dans la force de l'âge. Une mort arrivée si à propos pour Charles-Quint passa pour n'être pas naturelle.

L'empereur envoya à sa place en Italie Bourbon, auquel il promit le duché de Milan. Sur sa réputation, ce prince avoit trouvé des bandes allemandes disposées à le suivre, et il comptoit sur la parole de Charles-Quint pour les payer. Elles étoient composées pour la plupart de paysans nouvellement attachés à la doctrine de Luther, et réunis sous les drapeaux anticatholiques par l'appât des richesses ecclésiastiques dont le pillage leur

1526. tenoit lieu de solde. Cependant leurs capitaines ne furent pas fâchés de trouver, sur la parole de Bourbon, une paye plus régulière que celle qu'ils devoient aux hasards du brigandage. Ils accoururent auprès du connétable, qui paroissoit méditer quelque grande expédition; il les joignit aux Espagnols cantonnés à Milan, qui, faute de paye, vivoient déja avec la plus tyrannique discrétion chez leurs hôtes, et qu'il ne put satisfaire que par de nouvelles exactions sur ces malheureux habitants.

1527. Avec ces forces réunies, il commença par repousser les confédérés, lesquels serroient de près la ville de Milan et les lignes des Espagnols qui assiégeoient Sforce dans le château. Ils reconnoissoient pour généralissime le duc d'Urbin, François-Marie de La Rovère, neveu du pape Jules II, et général des Vénitiens. Il avoit une réputation militaire qu'il ne justifia point dans cette campagne: timide ou traître, il ne se crut jamais assez fort pour affronter les Espagnols et les lansquenets, soit dans leurs lignes, soit en campagne; et son inertie laissa Bourbon maître de toutes les opérations. Les succès faciles de celui-ci et les embarras qu'on suscita au pape forcèrent le pontife à faire deux trêves consécutives qui affoiblirent prodigieusement la ligue sainte: la première avec les Colonnes, alliés toujours fidèles à l'empereur, qui levèrent à l'improviste une armée, entrèrent dans Rome et assiégèrent Clément VII dans le château St.-Ange, où il s'étoit retiré; et la seconde avec le vice-roi de Naples. Celle-ci n'étoit pas une simple suspension d'armes, mais une espèce de garantie contre l'armée de Bourbon, qui s'avançoit vers Rome enseignes déployées.

On croit que ce prince avoit sur la destination de ses

troupes des projets qui n'étoient pas absolument igno- 1527.
rés en France. Jeté hors de sa patrie par la fatalité des circonstances, il conservoit de sa faute un chagrin intérieur qui étoit nourri par le dépit que lui causoient l'orgueil des Espagnols et l'ingratitude de Charles-Quint, qui ne lui avoit tenu presque rien de ce qu'il lui avoit promis. Les larmes qui rouloient dans ses yeux lorsqu'il aborda François I, prisonnier à Pavie, touchèrent le monarque malheureux, et on peut croire que l'infortune, qui dispose à la compassion, parla au cœur du monarque en faveur de son coupable parent. On a même des indices qu'il auroit été bien reçu en France; mais il ne vouloit y rentrer qu'après avoir rendu quelque grand service qui feroit oublier sa faute. Mézeray dit qu'on a des preuves de cette disposition dans *une lettre écrite en bon lieu*, que l'historien ne désigne pas, et dans laquelle il disoit au roi: « Naples vous donnera des « preuves de ma repentance. »

L'armée lui appartenoit, faute de paiement de l'empereur. Il l'avoit levée en Allemagne sur son crédit, et pouvoit, sans inculpation de trahison, en faire l'usage qu'il voudroit, même contre celui qui l'avoit séduit et trompé. Elle étoit presque entièrement composée, comme nous l'avons dit, de nouveaux sectaires, braves soldats, mais pillards féroces, embrasés d'un zéle fanatique pire que l'irréligion. Bourbon, très embarrassé à les contenir, fut plus d'une fois exposé, dans leurs détresses, à des menaces séditieuses, et courut risque de la vie lorsqu'ils lui demandoient de l'argent qu'il ne pouvoit leur donner. Dans une de ces occasions périlleuses, Bourbon les rassemble: « Compagnons, leur « dit-il, il ne me convient pas de vous abuser plus long-

1527. « temps. Si vous attendez une solde réglée, des muni-
« tions, des vivres, cherchez un autre général, ou re-
« tournez dans vos foyers. Je suis un pauvre chevalier,
« qui n'ai plus ni terres, ni argent, ni patrie; mais il me
« reste une épée, qui, secondée par votre valeur, peut,
« dans une contrée où je veux vous conduire bientôt,
« vous procurer des triomphes et des richesses : déli-
« bérez. » Tous s'écrient qu'ils le suivront par-tout, les menât-il à tous les diables.

Entraîné par ces forcenés, il marchoit ostensiblement vers le royaume de Naples, sous prétexte de le mettre à l'abri des insultes des confédérés; car les troupes du pape y avoient eu de légers succès. Il rançonnoit les villes sur son passage, seul moyen de se procurer des subsistances. Le marquis de Saluces, qui commandoit les François, l'avoit prévenu à Plaisance, à Parme, à Modène et à Bologne, et sauva ces villes de ses contributions. Pour le duc d'Urbin, il suivoit aussi l'armée du connétable, mais il l'observoit toujours de loin. Aussi Bourbon franchit-il l'Apennin sans obstacle. Clément ne commença qu'alors à s'apercevoir de son danger. Pour s'y soustraire, il compose avec Lannoi, réclame son appui et offre tout l'argent nécessaire pour satisfaire les lansquenets et les congédier. Lannoi en fait son affaire; mais Bourbon, indigné qu'on eût traité de ses intérêts sans lui, refuse l'argent, continue sa marche et campe enfin devant Rome. Sur la foi de la trève conclue avec Lannoi, le pape avoit commis la faute d'y rester. Il avoit imaginé d'ailleurs que ses murailles devoient arrêter une armée sans artillerie et que ne pouvoit manquer d'atteindre celle des confédérés. Bourbon ne leur en laissa pas le temps, et, réduit à vaincre ou

à périr, il montre Rome à ses brigands et ordonne l'assaut pour le lendemain. A l'effet d'irriter encore l'ardeur de ses troupes par la jalousie de l'amour-propre, il confie une attaque différente à chacune des trois nations qu'il commande; et payant lui-même d'exemple, il applique une échelle contre une brèche mal réparée qu'il mesure de sa pique; mais, pendant qu'il y monte, un coup d'arquebuse le frappe et le renverse mourant dans le fossé. Il profite du souffle de vie qui lui reste pour dérober aux siens une catastrophe qui pourroit les décourager, et ordonne de jeter sur lui un manteau. L'assaut continue, et la ville est emportée. La soldatesque, sans chef et sans frein, s'y répand avec fureur, et se livre à tous les désordres et à toutes les atrocités que l'on pouvoit attendre des bandits les plus fanatiques et les plus corrompus. 1527.

Le pape s'étoit réfugié dans le château St.-Ange avec le plus grand nombre des cardinaux. Du haut de ses tours, il voyoit les ornements d'église, les statues et les tableaux des saints traînés dans la fange; les vierges sacrées, les matrones respectables tendoient vers lui des mains suppliantes, sans qu'il pût les soustraire à leurs barbares ravisseurs. Il entendoit les plaintes du peuple dépouillé, et les cris douloureux des riches soumis à la torture, pour les forcer à découvrir leurs trésors. Ces horreurs durèrent deux mois, sans soulever l'indignation du duc d'Urbin, et sans lui inspirer le courage d'attaquer une ville presque ouverte et une armée qui étoit sans chef. Elles ne cessèrent qu'à mesure que les brigands, épuisés par leurs dissolutions et ruinés par leurs propres excès, périrent victimes de la peste et des autres maladies qui affligèrent, comme eux, ceux

d'entre les citoyens qui survécurent à ces malheurs.
1527. Privé du secours qu'il espéroit des confédérés, et en proie à la famine, le pape fut obligé de capituler, d'abandonner à l'empereur quatre de ses places fortes dans l'état de l'église, Parme et Plaisance dans le Milanez, de recevoir les Espagnols dans le château Saint-Ange, et d'attendre avec anxiété ce que l'empereur ordonneroit de sa personne.

L'empereur étoit en Espagne. Il montra de la captivité du saint-père un chagrin hypocrite. Il ordonna des processions et des prières publiques, pour demander à Dieu sa liberté, qu'il auroit pu lui procurer d'un mot. On dit qu'il eut dessein de le faire venir, comme le roi de France, en Espagne, mais qu'il fut retenu par une certaine honte d'abuser ainsi de son bonheur, et plus encore peut-être par les murmures qui s'élevèrent dans toute la chrétienté, et par les efforts de la ligue sainte. Le roi d'Angleterre s'y étoit joint. Il avoit un motif personnel de borner la puissance de Charles-Quint, parcequ'il se préparoit à lui faire un affront sanglant.

Lorsqu'il avoit épousé Catherine d'Aragon, tante de l'empereur, elle étoit veuve du prince Artur, son frère, qui mourut quelques mois après son mariage. La passion que Henri prit pour Anne de Boulen lui donna des scrupules sur son mariage avec sa belle-sœur, dont il avoit cependant une fille, nommée Marie. Il méditoit un divorce pour épouser sa maîtresse, et dans les procédures qui devoient avoir lieu pour arriver à son but, la faveur du pape lui étoit nécessaire. Il s'unit donc à la ligue sainte par des subsides auxquels il s'obligea, et s'engagea de travailler à la délivrance de son chef. Les

succès des confédérés furent d'abord rapides. Les François, qui en faisoient la principale force, rentrèrent dans Gênes, prirent Alexandrie et Pavie, remirent à François Sforce ces deux places qui lui ouvroient le chemin de Milan, dont la ligue lui promettoit le duché; mais Lautrec, qui commandoit l'armée, refusa pour l'instant d'y marcher, et prétendit servir aussi efficacement les intérêts des alliés en se dirigeant sur Naples. Son motif étoit la crainte de délivrer trop tôt les Vénitiens d'une appréhension qui les tenoit attachés à la ligue. Les ordres du roi, les supplications du pape, qui réclamoit contre le scandale de sa position, et les déclarations de l'ambassadeur anglois, qui entendoit que l'argent de Henri ne fût employé qu'à sa destination, vinrent à l'appui de son refus; mais, au lieu d'avancer sur-le-champ, il crut devoir prendre ses quartiers d'hiver, et en employa le loisir à détacher les Florentins du parti de l'empereur, et à négocier le mariage d'Hercule d'Est, fils du duc de Ferrare, avec madame Renée de France, seconde fille de Louis XII. C'étoit un coup de politique, qui délivroit la France des prétentions que les princes plus puissants auxquels elle avoit été offerte, auroient pu former sur la Bretagne. Elle ne porta en dot que le duché de Chartres. 1527.

Pendant ce temps le pape languissoit dans son château Saint-Ange, où les Espagnols, qui avoient succédé aux pillards allemands, ou qui s'y étoient mêlés, le tenoient enfermé. Les ministres envoyés par Charles-Quint, si affligé de la captivité du saint-père, le désoloient par leurs délais, leurs propositions contradictoires, et leurs perpétuelles tergiversations. *Ils lui ouvroient les portes*, dit Mézeray, *et l'empêchoient de sortir.*

1527. Cependant, comme durant ces pourparlers, il étoit gardé un peu moins sévèrement, il s'évada à la faveur d'un déguisement, mais presque entièrement dépouillé. Jamais, depuis l'agrandissement des papes, aucun ne s'étoit trouvé plus exposé à tout perdre.

Ses voisins, pendant sa détention, et les confédérés eux-mêmes, s'étoient accommodés de ce qui leur convenoit. Le duc de Ferrare étoit rentré à Modéne, les Vénitiens avoient repris Ravenne et Cervia, les Malatesta Rimini, le duc d'Urbin lui-même avoit rétabli les Bagliones à Pérouse, les Florentins enfin avoient secoué encore une fois le joug des Médicis. Tous desiroient la paix : le pape, pour recouvrer ce qui lui appartenoit; les autres, pour s'assurer ce qu'ils avoient acquis. Ils s'empressèrent donc à faire des démarches communes pour une pacification générale. L'empereur, dans son Espagne, étoit comme le potentat universel. Les princes, non seulement de l'Italie, mais de l'Allemagne, les rois de France et d'Angleterre, tenoient auprès de lui des députés. Il écoutoit superbement les propositions, discutoit, rejetoit, approuvoit. Enfin on tomba d'accord; mais une contestation s'éleva sur cette question : Lequel de François ou Charles commenceroit à exécuter les articles convenus; savoir : le premier, de retirer d'Italie ses troupes, qui menaçoient le royaume de Naples, le second de donner à Sforce l'investiture du duché de Milan, et de rendre la liberté aux enfants de France? On ne put surmonter cette difficulté, et tout fut rompu. Vraisemblablement l'intention de chacun d'eux étoit, après qu'il seroit content, de se débattre sur la satisfaction qu'il devroit à l'autre.

Cette rupture excita dans l'ame de François I un

combat entre l'honneur et l'intérêt. Le traité de Madrid ne lui laissoit pas de milieu entre l'alternative d'en remplir toutes les conditions, ou de rentrer dans sa prison. En pareil cas le roi Jean n'avoit pas hésité. François I se targua du même héroïsme. Il convoqua au palais les plus notables des trois ordres du royaume, et leur déclara qu'il étoit déterminé à retourner en Espagne pour dégager sa foi. Toute l'assemblée s'éleva contre cette résolution. Les députés déclarèrent, par l'organe du président, qu'ils souffriroient plutôt la mort que de le permettre. « Sire, dirent-ils, vous n'appartenez pas à « vous, mais à vos sujets. Il ne vous est pas libre de dis« poser de notre bien. Si vous ne pouvez autrement ra« voir vos enfants, il faut faire vigoureusement la guerre, « et nous sommes prêts à tous les efforts qui seront ju« gés nécessaires. » Le clergé offrit treize cent mille livres, la noblesse ses biens et sa vie, la bourgeoisie et la magistrature firent les mêmes offres et avec le même enthousiasme. « Magnanimes François, s'écria le roi, « je vivrai donc au milieu de vous, puisque vous y « croyez ma présence nécessaire ; membres du clergé, « comptez à jamais sur moi pour la défense de la foi « et le maintien de vos priviléges ; princes et seigneurs, « les vôtres sont les miens ; car je ne suis pas né roi, « mais gentilhomme, et c'est le plus beau titre de mes « enfants ; et vous, fidèles sujets, dont l'amour a passé « mon attente, apprenez-moi ce que je puis faire pour « vous et pour l'utilité du royaume, et soyez persuadés « que je prendrai toujours vos avis en bonne part. » 1527.

Les députés des puissances italiennes, venus pour traiter à la cour d'Espagne, se joignirent à des hérauts envoyés par les rois de France et d'Angleterre, et 1528.

1528. tous ensemble dénoncèrent la guerre à l'empereur. Charles reçut cette déclaration d'un air ironique. Sa réponse porta principalement sur le roi de France. « Je « m'étonne, dit-il au héraut, que ton maître ait oublié « sitôt ses serments, pour l'assurance desquels il m'a « donné en otage ses deux enfants, et qu'il mette si vi- « laine tache à son honneur. S'il ne peut autrement dé- « gager sa foi, dis-lui qu'il revienne tenir prison en « Espagne; dis-lui encore qu'apparemment Calvimont, « son ambassadeur, ne lui a pas rendu certaines paroles « que je lui fis tenir, il y a deux ans; car sans doute il « se prétend trop gentil cavalier pour qu'il les eût lais- « sées sans réponse. » Pour conclusion il fit arrêter les ambassadeurs françois. Par représailles le roi de France fit mettre au Châtelet Granvelle qu'il avoit à sa cour.

Ils furent bientôt relâchés de part et d'autre, et quand l'envoyé d'Espagne fut prêt à partir, le roi le fit comparoître devant lui dans la grande salle du palais. Là, en présence d'une assemblée nombreuse, de ce qu'il y avoit de plus distingué dans le royaume, il protesta que Calvimont ne lui avoit jamais rapporté ce que l'empereur disoit lui avoir ordonné. « Au reste, ajouta- « t-il d'un ton animé, ces appels ne se font point par « paroles vagues, qu'on peut supposer, mais par écrit « bien signé »; et, pour joindre l'exécution à l'observation, il lut un cartel, qui portoit en substance: « Si « l'empereur dit de moi que pour ma délivrance, ou en « une autre occasion, devant ou après, j'ai fait chose « qu'un gentilhomme aimant son honneur ne doit faire, « je lui en donne le démenti, et lui mande qu'au lieu « d'explications et de justifications, pour ne pas retarder « la définition de nos différents, il m'assure le champ;

« et j'y porterai les armes. » Le roi présenta le cartel à l'ambassadeur, et le força de le prendre. L'empereur envoya une réponse par un héraut. *M'apportes-tu*, lui dit vivement le roi, *la signification du temps et du lieu du combat?* Le héraut demanda à lire un long écrit. François, impatient, insista trois fois sur une réponse nette et précise à son cartel. Le héraut autant de fois se retrancha dans l'ordre à lui donné de lire son mémoire. Le roi bouillant de colère le congédia, chargé de reproches à porter à son maître, et sur son injustice dans ses traités, et sur sa lâcheté dans ses défis. 1528.

La guerre se porta dans le royaume de Naples, que François I avoit toujours eu en vue lors même qu'il paroissoit ne songer qu'au Milanez. Il se seroit ouvert un plus beau champ, et auroit eu un but plus utile en attaquant la Flandre, où Henri devoit le seconder. Mais le peuple anglois, agité par les intrigues de Charles, témoigna pour cette expédition un éloignement qui alla presque jusqu'à la révolte, et qui força Henri à conclure avec Marguerite, gouvernante des Pays-Bas, une tréve de huit mois, à laquelle François fut lui-même forcé d'accéder. La part du roi d'Angleterre à la ligue se borna dès-lors à une contribution de trente mille écus par mois, mais en déduction de la somme de deux millions d'écus, dont François I, par les traités, s'étoit reconnu débiteur envers lui; et ce fut ainsi dans ses propres ressources que la France dut chercher l'entretien de l'armée de Lautrec, forte de trente mille hommes, et de la flotte-galères d'André Doria destinée à attaquer la Sicile.

Toujours pressé par les besoins pécuniaires de l'armée, Lautrec, en levant ses quartiers d'hiver, traversa

l'Abruzze et gagna la Capitanate dans la vue d'y percevoir la douane des bestiaux. Il eut le bonheur d'y précéder Philibert de Châlons, prince d'Orange, compagnon du connétable de Bourbon, et qui lui avoit succédé. Il toucha cent mille ducats, força les Espagnols à lui céder la campagne, les resserra dans les villes de Manfredonia, de Gaëte et de Naples, et vint mettre le siége devant cette dernière. Il espéroit la réduire par la famine; Doria devoit le seconder en bloquant la ville par mer; mais, soit que la mauvaise volonté que témoignoit celui-ci provint d'un traité secret qu'il négocioit alors avec l'empereur, soit qu'elle fût le résultat des injustices du conseil à son égard, des intrigues des courtisans ou des plaintes de Lautrec, il tarda peu à jeter le masque de la dissimulation, brava les envoyés de la cour chargés de se rendre maîtres de sa personne, et passa ouvertement au parti de l'empereur, qui lui promettoit l'indépendance de sa patrie. Naples, qu'il devoit affamer, fut ravitaillée par lui, et Lautrec, dont l'armée étoit attaquée d'une contagion qui la diminuoit tous les jours, perdit l'espérance de s'en emparer. François I, regardant comme suffisante la grande armée qu'il avoit envoyée, négligea d'y faire transporter des recrues, pour réparer les pertes qu'y causoient les maladies. Des soldats elles passèrent aux chefs. On dit qu'il périt devant Naples autant de capitaines et de seigneurs de la haute noblesse qu'à la bataille de Pavie; Lautrec lui-même y mourut. Le commandement passa à Michel Antoine, marquis de Saluces, fils aîné de celui qui, vingt-cinq ans auparavant, avoit dirigé la retraite du Garrillan. Réduit à une position peut-être plus désespérée que celle de son père, le fils, au lieu de gagner la Pouille où une ar-

mée l'attendoit, fit sa retraite sur Averse; mais, investi 1528.
par le prince d'Orange, il ne put tenir que trois jours, et se vit contraint à une capitulation, par laquelle il abandonnoit l'artillerie, les drapeaux et les bagages de l'armée. Tous les officiers demeurèrent prisonniers, les soldats seuls purent se retirer. Blessé grièvement au genou, le marquis de Saluces, par une destinée presque semblable à celle de son père, ne survécut que peu de jours au traité, aussi humiliant que nécessaire, qu'il s'étoit vu forcé de signer; et de trente mille hommes dont l'armée étoit composée, à peine en retourna-t-il cinq mille en France. Pierre Navarre, qui avoit été fait prisonnier dans la retraite, fut mis au château de l'OEuf, et étouffé, dit-on, par ordre de Charles-Quint, qui ne lui pardonnoit pas sa défection. Ce qui pourroit faire douter de cet acte de vengeance atroce, c'est que Navarre, prisonnier à Pavie, auroit dû ressentir plus tôt les effets du ressentiment de ce prince.

Naples fut à peine dégagée que Doria fit voile vers Gênes. Il y entra de nuit, sans être aperçu, resserra dans le château Théodore Trivulce, qui commandoit pour les François, appela ses concitoyens à la liberté, et la leur assura par une constitution qui s'est maintenue jusqu'à nos jours et jusqu'à l'époque où Gênes est devenue partie intégrante de la France. Trivulce, privé de vivres, obtint les honneurs de la guerre en remettant le château, qui fut démoli.

Le comte de Saint-Paul voloit à son secours, lorsque 1529.
Antoine de Léve, mal observé dans Milan par les Vénitiens, l'atteignit de nuit à Landriano, à mi-chemin de Pavie, et au passage d'une petite rivière débordée, que l'avant-garde seule avoit pu franchir la veille. La

1529. surprise et l'infériorité du nombre décidèrent du combat au désavantage du comte, qui fut fait prisonnier, L'arrière-garde arrivée à Pavie, instruite du malheur de son général, se débanda et regagna la France.

Les confédérés de la ligue sainte, qui n'avoient pas joué un grand rôle pendant cette campagne, et qui s'étoient contentés de tenir en échec quelques troupes de l'empereur répandues en Italie, pendant que les François se battoient dans le royaume de Naples, voyant la fatale issue de leurs premiers succès, se hâtèrent de faire chacun leur accord particulier. Le pape donna l'exemple. Il avoit secrétement favorisé Charles-Quint, comme le seul potentat qui pût le réintégrer dans les possessions dont il avoit été spolié par ses alliés mêmes. L'empereur le traita favorablement, soit afin d'effacer le vernis d'impiété que lui avoit donné le prolongement de la captivité du chef de l'église, soit qu'il fût pressé par le desir d'aller recevoir en Italie la couronne impériale de ses mains. Il rendit plusieurs villes, distraites pendant la guerre du domaine du saint-siége; s'engagea à l'aider à s'emparer des états de Ferrare, à lui faire restituer Ravenne et Cervia par les Vénitiens, à rendre le Milanez à Sforce, ou du moins à n'en disposer que d'accord avec le pape; et enfin, pour s'attacher le souverain pontife par un lien qu'il crut indissoluble, il promit Marguerite, sa fille naturelle, à Alexandre de Médicis, frère naturel de Catherine de Médicis, et s'engagea à l'installer dans le duché de Florence.

En reconnoissance et en compensation de ces avantages, le saint-père devoit accorder à l'armée impériale le passage par ses états pour aller à Naples donner à l'empereur l'investiture de ce royaume, et se contenter,

pour redevance, de la présentation annuelle d'une haquenée blanche, qui seroit offerte solennellement. Mais, pour s'assurer de ce royaume, Charles-Quint prit des mesures plus efficaces et plus expéditives que ces formalités. Par son ordre, le prince d'Orange, commandant de ses troupes, traita, dans toute l'étendue des deux royaumes de Naples et de Sicile, avec la dernière dureté, les partisans de la maison d'Anjou; dépouilla les uns, chassa les autres, extermina sans miséricorde des familles entières; de sorte qu'il ne resta plus aucun moyen d'y relever la puissance françoise. 1529.

Les Vénitiens et autres princes d'Italie s'arrangèrent aussi avec l'empereur, qui ne se rendit pas difficile, afin d'avoir du moins à offrir à ses peuples l'espérance de quelques années de repos. Restoit la conciliation à traiter entre les deux rivaux qui avoient armé les autres princes. Heureusement ils avoient besoin de la paix l'un et l'autre: François I, pour réparer les forces de son royaume épuisé; Charles-Quint, pour se prémunir contre les troubles orageux qui le menaçoient en Allemagne. Ils confièrent leurs intérêts, l'empereur à Marguerite sa tante; le roi à la duchesse d'Angoulême sa mère, toujours qualifiée du titre de régente. Ces deux princesses se rendirent à Cambray, et terminèrent elles seules les contestations, ou en suspendirent du moins l'effet.

Ce traité est comme un bilan de banque soldé par la France, et on peut lui en donner la forme: sur deux millions d'écus d'or au soleil, de soixante-onze et demi au marc, pour la rançon des enfants de France, douze cent mille devoient être payés comptant en retirant les otages; trois cent mille autres au roi d'Angle-

terre à l'acquit du roi d'Espagne; et les cinq cent
1529. mille autres convertis en une rente au denier vingt, hypothéqués sur les domaines du duc de Vendôme dans les Pays-Bas, et ce en reconnoissance de ce que l'empereur consentoit qu'on ne lui rendît pas actuellement la Bourgogne, l'Auxerrois, le Mâconnois, et autres biens sur lesquels il conserveroit ses droits et prétentions à poursuivre par voie amiable de justice; enfin, trente mille écus par mois pour aider l'empereur à faire la guerre aux Vénitiens, tant qu'ils refuseront de restituer certaines villes de la Pouille dont ils s'étoient emparés. D'ailleurs le roi renonce à tout droit de suzeraineté sur l'Artois et sur la Flandre, qui sont déclarés démembrés de la monarchie, rendra tout ce qui lui reste dans le royaume de Naples et dans le Milanez, en rappellera ses troupes, et ne fera jamais en Italie, ni en Allemagne, aucune alliance ou négociation au préjudice de l'empereur; enfin les héritiers du connétable devoient être rétablis dans tous leurs biens: mais, sous prétexte des droits de la couronne et de ceux de la duchesse d'Angoulême, ce dernier article ne fut jamais exécuté qu'en partie.

1530. La douairière de Portugal, Eléonore, ramena alors en France les fils du roi: elle l'épousa sans presque aucune cérémonie à deux lieues de Mont-de-Marsan, et vécut sur son nouveau trône aussi heureuse que peut l'être une épouse traitée avec respect et indifférence.

La maison d'Autriche étoit alors à son plus haut degré de puissance. Charles-Quint, qui avoit donné l'archiduché à Ferdinand son frère, et qui lui avoit procuré le mariage d'Anne Jagellon, héritière des couronnes de Hongrie et de Bohême, le fit élire encore

roi des Romains : lui-même l'étoit d'Espagne, de Naples et de Sicile, souverain des Pays-Bas, possesseur de plusieurs états en Italie et empereur d'Allemagne. Il en reçut la couronne à Bologne, où le pape aima mieux l'aller trouver que de l'attirer à Rome. L'empereur lui fit restituer les places que lui retenoient les Vénitiens ; il lui procura un accommodement avec le duc de Ferrare, et rétablit enfin l'autorité des Médicis à Florence : mais il fallut employer la force pour obtenir ce dernier article, et le prince d'Orange, qui fut chargé de réduire les républicains, fut tué au siége de leur ville. N'ayant point d'enfants, ses biens passèrent à René de Nassau, fils de sa sœur, et de celui-ci, qui fut blessé à mort quatorze ans après au siége de Saint-Dizier, et qui ne laissa pas non plus de postérité, au fameux fondateur des Provinces-Unies, Guillaume de Nassau-Dillembourg son cousin-germain, qu'il appela à lui succéder, au préjudice des héritiers de la maison de Châlons. Les conférences entre le pape et l'empereur durèrent deux mois. Elles roulèrent principalement sur les mesures à prendre pour arrêter les progrès de la doctrine de Luther. L'empereur croyoit que le meilleur moyen de suspendre la marche rapide des nouvelles opinions seroit d'assembler un concile général que les dissidents demandoient, et auquel ils paroissoient consentir de se soumettre. Le pape, au contraire, croyoit ce remède dangereux pour l'autorité du saint-siége dans l'état de crise où elle se trouvoit, en sorte qu'ils se séparèrent sans rien conclure.

1530.

Pendant qu'ils s'occupoient de projets, plusieurs princes d'Allemagne, électeurs et autres, éludant tout rapprochement, se séparoient de l'église romaine. Ils

1530. éclatèrent dans une diéte tenue à Spire, où ils protestèrent contre un édit émané d'une autre diéte tenue à Worms, qui défendoit toute innovation en fait de religion; et de là ils ont été appelés protestants. Peu après ils se rassemblèrent à Smalkalde, et y signèrent une ligue dans le dessein, disoient-ils, de défendre leurs personnes, leur religion et la liberté germanique. Ils fixèrent leurs cotisations en troupes et en argent, et formèrent un plan de guerre. Plusieurs villes considérables, comme Strasbourg, Nuremberg et autres, y accédèrent, ainsi que les rois de Suéde et de Danemarck. On croit que le roi d'Angleterre s'y joignit aussi, mais par précaution contre la vengeance de Charles-Quint, quand il répudieroit Catherine d'Autriche sa tante. Quant à François I, on peut croire qu'il voyoit avec plaisir les embarras qui se préparoient pour son rival; cependant il ne s'en mêla pas encore ouvertement, mais il ne tarda pas à y prendre part.

1531. Les ligués de Smalkalde, menacés par le chef de l'empire, eurent recours au roi de France. Charles-Quint tâcha de l'attirer de son côté, en montrant publiquement des dispositions à bien vivre avec lui; mais, par des manœuvres secrétes, il travailloit à lui enlever la bienveillance des Suisses et à le brouiller avec le pape, afin de priver le monarque françois de tout crédit en Italie, s'il lui plaisoit de l'attaquer au-delà des monts pendant que lui-même seroit occupé en Allemagne. D'autre part, il y eut alors des incendies en France, et on laissa publier, on favorisa même l'opinion qu'ils étoient allumés par des boute-feux que l'empereur envoyoit secrétement. Cette imputation étoit sans doute une de ces ruses dont la politique se sert

pour acharner les peuples les uns contre les autres. 1531.
Ces choses se passoient pendant que les confédérés de Smalkalde commençoient à faire de vives instances pour engager le roi dans leur parti. Il ne se prêta pas entièrement à leurs desirs, mais, en qualité de défenseur de la liberté germanique, il promit, sinon des troupes, du moins de l'argent quand ils seroient attaqués.

On a dit que pour complaire aux protestants d'Allemagne, ennemis de son rival, il favorisa dans son royaume les sectateurs de la nouvelle doctrine. D'abord il n'en croyoit pas le nombre assez grand pour craindre qu'ils devinssent sitôt dangereux: ensuite il faut avouer que, ardents à se procurer l'estime publique et les biens qui en sont une suite, les nouveaux évangélistes étoient plus appliqués aux sciences, et y réussissoient avec plus d'éclat, que les indolents et riches catholiques. Il n'est donc pas étonnant que François I, qu'on a nommé le *Père des Lettres*, le plus beau titre qui lui soit resté, ait montré quelque prédilection pour les littérateurs de ce parti: il en mit plusieurs comme professeurs dans le collége royal, qu'il fonda pour y faire enseigner ce qu'on ne montroit pas dans l'Université, ou enseigner avec plus de perfection ce qui étoit l'objet des études ordinaires. Il eut aussi dessein de former un établissement pour l'entretien et l'instruction de six cents gentilshommes dans toute sorte d'exercices, mais les grandes affaires qui lui survinrent le détournèrent de ce projet.

Ce prince profita du répit que lui laissoit la guerre, 1532.
et de l'inactivité des négociations, pour parcourir son royaume, surveiller la justice, réformer les abus; et,

malgré ses malheurs, qui avoient trop pesé sur ses su-
1532. jets, par-tout il fut reçu avec applaudissements et acclamations. Il n'y eut pas le moindre obstacle au desir qu'il montra de réunir pour toujours la Bretagne à la couronne. On avoit stipulé, sous la reine Anne, en cas de défaillance de la postérité de cette princesse, des réversions aux branches collatérales des anciens ducs; ces conditions furent abolies sans réclamations, et la Bretagne devint province de France inaliénable à jamais.

Cette réunion auroit pu souffrir des difficultés de la part du roi d'Angleterre, qu'elle privoit d'une entrée facile en France; mais François et Henri étoient trop liés par leur défiance contre l'empereur. Ils se virent à Boulogne-sur-Mer, et prirent des mesures contre cet ennemi commun. Leur dessein étoit de l'attaquer pendant qu'il seroit aux prises avec Soliman, le plus illustre des empereurs turcs. Trois ans auparavant il avoit assiégé Vienne sans succès; il venoit alors, à la tête de trois cent mille hommes, venger son affront et disputer encore la Hongrie à Ferdinand, en faveur de Jean Sepus, vaivode de Transylvanie. Cet armement formidable s'épuisa en marches et en contre-marches, et le grand-seigneur, dont la capitale fut menacée à son tour par les galères de Doria, retourna à Constantinople sans avoir rien fait. Charles-Quint revint aussitôt s'opposer aux mesures qu'il savoit être prises contre lui.

Les deux rois, de peur qu'il ne leur fût reproché d'avoir voulu favoriser les entreprises des infidèles sur la chrétienté, proclamèrent fastueusement une ligue contre l'ennemi du nom chrétien. Elle servit au roi de France à tirer de l'argent de son clergé. Celui-ci se plaignoit de plusieurs abus de la chancellerie romaine,

de l'excessive augmentation des annates, des impositions réitérées sur le même bénéfice, des nominations mises à prix et des conventions simoniaques auxquelles le concordat donnoit lieu. Le roi promit de remédier à ces désordres, et, pour cette promesse, le clergé lui offrit de son propre mouvement deux décimes que le pape refusoit d'accorder, ou pour lesquelles il faisoit attendre son agrément. 1532.

Clément VII ferma les yeux sur cette entreprise, qui mit dès-lors les rois de France hors de sa dépendance pour imposer le clergé; il n'osoit réclamer trop hautement les anciens priviléges du saint-siége. L'obstination de Henri VIII à regarder comme suffisante la sentence de divorce prononcée dans son royaume entre lui et Catherine d'Aragon, son épouse, et à soutenir légitime, en vertu de cette sentence, son mariage avec Anne de Boulen, faisoit craindre au souverain pontife que cette opiniâtreté n'amenât des événements préjudiciables à l'autorité de l'église romaine: le saint-père appréhendoit aussi que François I, entouré de personnes imbues des nouvelles opinions, qui demandoient sans cesse la réforme du clergé, ne prêtât l'oreille à leurs instances, ce qui étoit d'autant plus inquiétant que Clément VII redoutoit cette réforme pour lui-même, parceque son élection n'avoit pas été exempte d'intrigues, et peut-être de simonie. C'est une des principales raisons qui l'empêchoient de consentir à la convocation d'un concile, que les protestants ne cessoient de demander.

L'empereur étoit à la tête de ces solliciteurs importuns. Le pape lui reprochoit de ne pas réprimer avec assez de fermeté les protestants; Charles reprochoit au pape de se refuser au seul moyen de les ramener à

1532. l'église. Ces contestations, qui s'animèrent dans une nouvelle entrevue qu'ils eurent à Bologne, mirent de la froideur entre eux. Clément rejeta des propositions dont l'exécution auroit fortifié la puissance de Charles en Italie, et en auroit pour toujours fermé le chemin à François I. Celui-ci, qui ne pouvoit se déterminer à y renoncer, eut obligation au pape de cette opposition aux desseins de son rival, et résolut de s'attacher le souverain pontife par des liens qui le retiendroient dans une reconnoissance permanente.

1533. Tel a été le motif du mariage de Henri, duc d'Orléans, second fils de France, avec Catherine de Médicis, petite-niéce à la mode de Bretagne du pontife. Cette alliance d'une maison nouvelle avec l'antique maison de France fut très désapprouvée par notre noblesse. Clément VII amena lui-même la princesse, et aborda à Marseille où le roi l'attendoit. Le monarque et le pontife, logés dans des maisons qui se communiquoient, eurent de longues et fréquentes conférences.

Henri VIII avoit épousé Anne de Boulen, malgré les censures dont il étoit menacé. François I pria le pape d'entrer en accommodement avec lui sur son divorce, et de ne pas faire valoir trop sévèrement les lois de l'église avec un prince violent, capable, dans l'effervescence de sa passion, de se porter aux dernières extrémités. Clément, accoutumé aux grandes affaires et assez conciliant, n'étoit pas éloigné de se relâcher et de prendre des biais qui sauvassent les apparences sans entamer le fond; mais le consistoire, où il se trouvoit moins de cardinaux françois que d'impérialistes, s'y opposa. Ceux-ci entrèrent avec chaleur dans les vues de leur souverain, outré de l'affront fait à sa tante, et persuadé

que les anathêmes qu'il attireroit sur la tête de son infidèle mari la vengeroient, en couvrant de honte et en embarrassant celui qui l'offensoit. 1533.

Charles vit donc avec plaisir finir sans accommodement cette entrevue qu'il avoit redoutée et à laquelle il s'étoit secrétement et inutilement opposé. On ne sait pas s'il a été pris, dans ces conférences, d'autres mesures qui intéressoient l'empereur; mais François I n'étoit pas oisif du côté de l'Allemagne. Il entretenoit auprès de la ligue de Smalkalde des commissaires chargés de resserrer l'union des confédérés. Ils avoient déja, comme nous avons dit, commencé des hostilités contre l'empereur, et avoient besoin d'argent: le roi n'en pouvoit donner sans violer le traité de Cambray. Son scrupule lui suggéra d'acquérir, par une vente vraie ou simulée, le comté de Montbéliard, appartenant à un des princes ligués. Il en paya un à-compte de six vingt mille écus, qui entrèrent dans la caisse de la confédération.

Sur la fin de l'entrevue de Marseille, il se passa un événement qui justifie en quelque manière le roi de France de ses démarches auprès des princes allemands, quoique prohibées par le traité de Cambray. L'empereur avoit donné à Sforce l'investiture du duché de Milan. Il prétendoit que ce bienfait lui attachât le nouveau duc, et en fait d'attachement il ne connoissoit qu'un dévouement exclusif. Sforce, à la vérité, desiroit ardemment de se conserver les bonnes graces de Charles, qui lui avoit promis la main de Christine sa niéce, fille du roi de Danemarck; mais il souhaitoit aussi de ne se pas brouiller avec le roi de France, et entretenoit à cette intention une liaison secréte avec le monarque.

Leur intermédiaire étoit un gentilhomme milanois, 1534.

1534. nommé Merveille, qui, ayant fait fortune en France, en jouissoit paisiblement dans son pays. Sforce, qui, suivant la politique italienne, étoit bien aise de se conserver des intelligences dans les deux partis, fit témoigner au roi le desir d'avoir près de lui un agent secret, au moyen duquel il pût communiquer au besoin avec lui. Le roi l'agréa, et fit choix de Merveille, qui, sous prétexte d'affaires de famille, retourna à Milan. Le roi lui avoit donné double lettre auprès de Sforce; l'une ostensible de simple recommandation, qui autorisoit néanmoins la présence de Merveille à la cour; et l'autre secréte, qui l'accréditoit comme agent du monarque auprès du duc, avec permission de faire usage de l'une ou de l'autre, selon les circonstances. Merveille, fier de la qualité de représentant d'un grand prince, ne dissimula point assez sa véritable destination, et afficha des manières et une dépense qui le trahirent. Charles-Quint se doutant bientôt de la nature de sa mission, sans faire de reproches à Sforce de ce qu'il souffroit auprès de lui avec quelque distinction, un agent de son ennemi, lui montre de la froideur, et, au lieu de l'empressement qu'il témoignoit auparavant pour lui donner sa niéce, il diffère, sous différents prétextes, le voyage de la princesse. Le duc entend ce langage muet. Il écrit à l'empereur que dans peu il lui donnera des preuves de fidélité, telles qu'il n'aura plus lieu de soupçonner que Merveille ou d'autres puissent la faire fléchir.

Par son ordre, on suscite une querelle entre les gens de Merveille et ceux d'un gentilhomme voisin. Un des estafiers envoyés pour l'apaiser est tué dans la mêlée. L'ambassadeur, qui paroît au moment du meurtre, est saisi, traîné en prison, et ses papiers, qui auroient pu

compromettre Sforce, sont enlevés. Pour achever de donner le change, on livre ses valets à la question, afin d'en tirer des dépositions contre leur maître, comme auteur du trouble, et comme ayant commandé la violence contre le soldat, suppôt de la justice. Merveille réclame en vain le privilége d'ambassadeur, il est jugé comme particulier, ou plutôt on le condamne, sans même observer la forme des procédures usitées dans le pays; et afin qu'il ne puisse ni parler, ni être réclamé, on se hâte de l'exécuter de nuit en prison. Sforce en donne avis à l'empereur, qui, content de l'avoir brouillé irrévocablement avec le roi, lui envoie sa niéce, et lui promet protection sans réserve. François I fut très irrité de cet assassinat, dont il développa la manœuvre dans des écrits publics, et le dénonça à toute l'Europe comme une violation du droit des gens, dont tous les souverains devoient l'aider à tirer vengeance. 1534.

Mais ils étoient occupés d'un événement qui fixoit beaucoup plus leur attention. Henri VIII, sur lequel le pape avoit inutilement épuisé les censures de l'église, préliminaires de l'excommunication, persistoit dans son opiniâtreté. Cependant Jean du Bellai, évêque de Paris, qui avoit été envoyé près de lui par François I, en arracha la promesse d'une procuration qu'il devoit envoyer à Rome pour suivre cette affaire en son nom, circonstance qui feroit naître des délais, et qui favoriseroit le pape dans le desir où il étoit d'ajourner de plus en plus sa décision. Mais la procuration qui devoit parvenir dans un temps fixé n'arriva point à ce terme. Clément VII, qui se crut joué, entraîné d'ailleurs par les cardinaux impérialistes, frappa le dernier coup, et lança contre lui la fatale sentence. S'il eût attendu en-

1534. core quelques jours, ainsi que l'en conjuroit l'évêque de Paris, que le roi avoit fait partir précipitamment pour Rome, il auroit reçu la fatale procuration dans des lettres qui lui furent apportées par un courrier que des tempêtes et des mauvais temps avoient arrêté. Il se repentit alors amèrement de sa précipitation, et mourut peu de temps après, mais non sans avoir vu le commencement des désastres dont elle fut suivie : le schisme qui sépara l'Angleterre de l'église romaine, le renversement des monastères, le pillage des biens ecclésiastiques, et les cruautés exercées contre ceux qui persévérèrent dans leur attachement à l'église catholique. Henri, dans la fureur de son ressentiment, en auroit voulu détacher comme lui les autres princes. Il fit des tentatives auprès de François I, qui lui répondit par ces mots, devenus proverbes : *Ami jusqu'à l'autel.*

1535. Le débordement des nouvelles opinions sur la France étoit devenu plus prompt et plus étendu que François I ne l'avoit prévu. Calvin, né François, s'étoit fait par ses écrits, qu'il eut l'assurance de dédier au roi, des prosélytes dans tous les états. Il paroissoit journellement des livres dans lesquels les dogmes de l'église catholique étoient attaqués, et ses pratiques tournées en ridicule. On s'y élevoit contre l'autorité du pape et contre les richesses du clergé. Ces écrits sérieux étoient accompagnés de plaisanteries contre les moines, la plupart fort grossières : il nous en reste des recueils volumineux, dont les courtisans s'amusoient ; et amuser, vaut souvent mieux pour le succès que d'avoir raison. Les femmes donnèrent dans les nouvelles opinions avec l'ardeur qui leur est naturelle. Entre elles se distinguoit Marguerite, sœur du roi, veuve du duc d'Alençon, de-

venue depuis reine de Navarre, par son mariage avec Henri d'Albret. Quelque amitié que son frère ressentît pour elle, il eut cependant la fermeté de la *semoncer* quelquefois, et de lui imposer silence; mais il ne put l'empêcher de favoriser les sectaires dans son petit royaume, où elle faisoit des séjours passagers. Elle y donnoit les bénéfices et dignités ecclésiastiques qui vaquoient à des hommes plus que suspects, en remplissoit ses colléges, et leur confioit l'éducation par préférence. De ce coin de la France, et sous sa protection, sortirent les premières infractions publiques aux pratiques de l'église. Marguerite fit tous ses efforts pour engager son frère à écouter Mélancthon, le docteur le plus insinuant des disciples de Calvin; mais, par le conseil du cardinal de Tournon, le monarque refusa de s'exposer à cette séduction. 1535.

A l'attrait de la nouveauté, François I opposa la sévérité des lois. Il confirma celles qui étoient déja existantes contre les sacramentaires, et en fit de nouvelles; bannit de sa présence ceux de ses courtisans qui se montroient attachés à la nouvelle doctrine, et voulut que toute la France fut assurée par un acte public de son dévouement à l'ancienne. A l'occasion d'une affiche blasphématoire contre le sacrifice de la messe, placardée la même nuit aux portes de toutes les églises de la capitale et à celles de Blois, où le roi tenoit alors sa cour, il y eut à Paris une grande procession, à laquelle il assista avec ses trois enfants, les principaux seigneurs de sa cour, les officiers des tribunaux et les notables de la ville. Après cette cérémonie, François, qui parloit bien, les rassembla autour de lui à l'archevêché, les exhorta paternellement à persévérer dans la foi catho-

1535. lique, à y faire instruire leurs enfants, à prendre garde que la peste de l'hérésie ne se glissât dans leurs familles, et à découvrir aux magistrats ceux qui en seroient infectés. Après cette harangue, six des malheureux coupables qui avoient été arrêtés, et qui ne voulurent point abjurer leur erreur, furent brûlés à petit feu, et des potences et des bûchers s'élevèrent par toute la France. L'empereur profita de cette ostentation de sévérité pour tâcher de faire perdre à son rival la confiance des ligués de Smalkalde; il leur représenta que mal-à-propos ils comptoient sur un allié qui, en même temps qu'il faisoit parade d'attachement pour eux, persécutoit si cruellement leurs frères. François I calma les confédérés, d'abord par la réforme des mesures de rigueur de quelques uns de ses édits, et ensuite par la distinction qu'il fit entre les luthériens et les calvinistes: « Ceux-ci, « leur dit-il, sont aussi éloignés de votre créance que « de la romaine, puisqu'ils s'efforcent de renverser les « autels, de chasser J. C. de nos temples, et de démolir « tout-à-fait l'église, au lieu d'en réparer les ruines. » En effet, beaucoup de dogmes, entre autres celui de la présence réelle, les cérémonies liturgiques, la hiérarchie conservée par le maintien des évêques, et beaucoup d'autres pratiques, rapprochoient bien plus les luthériens de l'église catholique, que les calvinistes, les zuingliens, les anabaptistes, et cette foule de sectes qui naquirent alors, moins unies entre elles par les dogmes que par leur commune haine coutre la cour romaine.

François I reçut dans ce temps, et écouta favorablement, un ambassadeur de Soliman, qui étoit en guerre avec l'empereur et venoit offrir une alliance avec la France. Nouvelles clameurs contre le roi, accusation

répandue par des libelles dans toute l'Allemagne, qu'il n'avoit qu'une religion fausse et hypocrite, puisqu'à la face de l'univers il n'hésitoit pas de contracter amitié avec le plus grand ennemi de la chrétienté. François se disculpa en prouvant que ce n'étoit pas en haine de la religion chrétienne que le Turc faisoit la guerre à Charles-Quint, mais parceque ce prince ne cherchoit qu'à envahir, et à tout troubler du côté de la Hongrie. 1535.

Afin de persuader de son zèle pour la religion, et de mettre dans l'opinion une grande différence entre lui et François I, l'empereur porta la guerre à Tunis, tombée, ainsi que toute la côte de Barbarie, sous la puissance du corsaire Chérédin, dit Barberousse, devenu amiral de Soliman. Charles alloit y replacer Muley-Assem, qui avoit été détrôné par Chérédin, et qui promettoit de favoriser les chrétiens et leur religion. Il débarqua près de Tunis à la tête d'une armée de quarante mille combattants, emporta le fort de la Goulette, défit Barberousse, replaça Muley-Assem sur son trône, délivra vingt mille esclaves, qui le prônèrent dans toute l'Europe, assura dans ces mers une retraite à ses flottes, et rentra glorieux dans ses ports, lorsque la saison pluvieuse et les maladies de son armée l'eurent forcé à se rembarquer.

Le roi de France auroit pu profiter de son absence pour porter la guerre en Italie, qu'il ne perdoit pas de vue; mais il craignit de se donner mauvaise réputation chez les princes chrétiens, en molestant l'empereur, qui paroissoit se sacrifier pour la religion, et qui traversoit les mers pour aller attaquer les Mahométans jusque dans un de leurs empires. Charles-Quint sut

1535. aussi l'arrêter par une feinte négociation au sujet du duché de Milan.

François Sforce venoit de mourir sans enfants. François I fut induit à croire que Charles pouvoit être engagé à rendre ce bel héritage à ses enfants, descendants de Valentine. Le rusé Espagnol en laissa percer des espérances ; et fit entendre qu'il desiroit seulement que cet apanage allât au troisième fils de François I. Le père vouloit le faire passer au second : petite difficulté qui pouvoit s'aplanir aisément ; de sorte que le roi regarda cette affaire comme conclue, et qu'il rappela des agents qu'il avoit envoyés, tant en Allemagne qu'en Italie, pour y négocier des confédérations contre l'empereur.

1536. Mais il découvrit que, pendant que Charles l'amusoit d'espérances, il faisoit de tous côtés des armements considérables, qui sembloient devoir se réunir en Italie, pour s'assurer du duché de Milan. François se mit en état de le prévenir, en entrant en Italie sous un autre prétexte. Depuis long-temps il étoit mécontent du duc de Savoie, Charles III, frère de la duchesse d'Angoulême, sa mère, lequel, quoique fils d'une françoise, Marguerite de Bourbon-Montpensier, se montroit tout dévoué à l'empereur, dont il étoit à la vérité beau-frère. Il lui envoya le président Poyet, pour réclamer les comtés de Nice et de Piémont, comme héritages injustement retenus à sa mère. Comme on s'attendoit à un refus, l'armée, suivant de près le président, conquit en peu de jours toute la Savoie. Les François ne devoient trouver que de foibles obstacles pour s'avancer jusqu'à Milan, parceque l'empereur n'étoit pas encore prêt, et n'avoit de rassemblé qu'un petit corps de troupes, sous le commandement d'Antoine de Lève,

général aussi habile qu'adroit politique. Malgré le coup porté au duc de Savoie, son allié, l'empereur faisoit semblant de ne pas regarder la paix comme rompue, et entretenoit toujours ses négociations. Le roi, de son côté, se laissoit séduire aux espérances que Charles lui laissoit entrevoir de se rendre à ses desirs; de sorte qu'après s'être emparé de Turin et d'une partie du Piémont, prêt à recevoir la nouvelle que son armée s'étoit emparée de Verceil, dernière place du duc de Savoie sur la frontière du Milanez, et qui en faisoit partie avant la cession qui en avoit été faite au duc, il envoya ordre à Claude d'Annebaud, son général, de suspendre toute hostilité. Les Espagnols et les François avoient chacun devant eux une petite rivière. Le roi prescrivit à d'Annebaud de ne point passer la sienne, si de Léve se tenoit derrière celle qu'il couvroit. De Léve le promit par serment, et n'avoit garde de ne point accepter cette condition, parcequ'il n'étoit pas assez fort pour s'exposer dans la plaine intermédiaire; mais il profita habilement du loisir qu'on lui laissoit pour appeler auprès de lui les corps de troupes impériales dispersées en Italie, et se former une armée au moins égale à celle des François. Quand l'empereur se sentit en état non seulement de se défendre, mais encore d'attaquer, il jeta lui-même le masque et déclara la guerre avec des démonstrations d'orgueil et d'animosité, très étonnantes de la part d'un homme reconnu jusqu'alors si habile à déguiser ses vrais sentiments, et à imposer extérieurement silence à ses passions. 1536.

En revenant de Tunis il avoit abordé en Sicile, s'étoit transporté en Italie, et se rendit à Rome, afin, disoit-il, de presser le pape d'indiquer un concile gé-

1536. néral, et de faire lui-même au souverain pontife, à ce sujet, les instances qu'il avoit promises aux protestants d'Allemagne. Il parut en plein consistoire, et y débita avec emphase un discours qu'il s'étoit plu à composer lui-même. Il commençoit par une énumération exagérée de tous ses efforts en faveur de la religion catholique, s'étendoit ensuite sur les obstacles qu'il avoit éprouvés de la part du roi de France; les tentatives de ce monarque pour soulever les princes d'Allemagne; les secours donnés aux protestants rebelles; les exhortations à l'empereur turc d'attaquer la Hongrie et de ravager les pays chrétiens; les écrits enfin disséminés avec profusion par les émissaires de la France dans les états impériaux, pour attirer au chef la haine des peuples, et le faire regarder comme auteur des guerres qui troubloient l'Europe, pendant qu'il n'avoit cessé de faire tous les sacrifices possibles à l'entretien ou au rétablissement de la paix, quand elle étoit troublée.

« Et encore à présent, disoit-il, j'en propose au roi « de France trois moyens, dont je lui laisse le choix; « 1° d'investir le duc d'Angoulême, son troisième fils, « du duché de Milan, pourvu que je trouve sur cela « mes sûretés, et qu'il commence par retirer son armée « du Piémont; 2° je lui offre, pour épargner le sang « chrétien, le combat corps à corps, à pied ou à cheval, « sur terre ou sur eau, et même en chemise, à l'épée « ou au poignard; 3° la guerre à outrance, que je « ne discontinuerai pas que je ne l'aie rendu le plus « pauvre gentilhomme du monde. » Il vantoit ensuite sa force, sa puissance, ses nombreuses armées, insultoit les généraux et soldats françois, « si peu à

« craindre, disoit-il, que, si je n'en avois que de tels, 1536.
« j'irois tout-à-l'heure, les mains liées, la corde au cou,
« implorer la miséricorde de mon ennemi. » Il finit par exhorter le pape, le sacré collège, les princes chrétiens, dont les ambassadeurs étoient présents, de s'unir à lui contre l'allié des infidèles et le perturbateur du repos de la chrétienté. Paul III, qui avoit succédé à Clément VII, écouta, répondit à peine et par des lieux communs, et termina la séance en faisant des vœux pour la paix, et en s'engageant à la neutralité.

Les ambassadeurs françois étoient confondus, ils ne s'attendoient à rien de semblable. Comme ils étoient gens de robe et d'église, ils ne marquèrent leur indignation que par leur air d'embarras : mais en sortant du consistoire ils se plaignirent aux ministres de l'empereur de cette insulte, et demandèrent que ce prince s'expliquât et déclarât si, en parlant du combat corps à corps, il avoit prétendu défier le roi. Ils répondirent que bien des choses avoient échappé involontairement à leur maître dans la chaleur du discours, et que des trois moyens proposés pour terminer entre le roi de France et lui, il ne falloit s'arrêter qu'au premier, qui étoit l'intention de donner l'investiture du duché de Milan à l'un des fils de France. L'empereur convoqua, à la sollicitation du pape, une seconde assemblée composée à-peu-près des mêmes personnes que la première. Il y dit que son discours avoit été mal entendu, et plus mal encore interprété : « Car, dit M. Gaillard, « historien de François I, en pareil cas ce sont toujours « les auditeurs qui ont tort. Ils ont manqué d'oreille « ou d'intelligence. » Qu'il n'avoit point eu intention de défier le roi, et qu'il se garderoit bien de se hasar-

1536. der contre un prince dont il connoissoit la bravoure, s'il ne survenoit un plus grand motif de combat. Par cette réserve de l'avenir il crut sauver le déshonneur de la rétractation présente; mais François I ne lui laissa pas cette ressource. Dans la réponse qu'il fit quelque temps après par un manifeste public, il le défia pour tous les temps.

Un des ambassadeurs auquel l'empereur avoit promis un mois auparavant de donner le Milanez au duc d'Orléans, et qui avoit fait passer cette promesse au roi, s'avança comme il sortoit de l'assemblée, l'arrêta, et lui dit: « Sauvez-moi de la disgrace de mon maître : « vous savez si je l'ai méritée. Je lui ai porté de votre « part des paroles qui restent sans exécution. Est-ce « votre faute? est-ce la mienne? il m'accusera de pré- « cipitation ou d'infidélité. Faut-il qu'un ministre exact « et zélé soit la victime des jeux de votre politique? « Je demande, sacrée majesté, pour ma justification, « que vous déclariez devant sa sainteté s'il n'est pas « vrai que vous m'avez promis le Milanez pour le duc « d'Orléans. » L'empereur avoua qu'il avoit fait cette promesse, mais sous des conditions qu'on n'avoit pas remplies. On peut les remplir, répondit l'ambassadeur. Cela est impossible, dit le prince. Si vous les jugiez impossibles, répliqua l'ambassadeur, pourquoi les avez-vous prescrites? Charles s'étendit en propos vagues, chercha une espèce de tort à l'ambassadeur lui-même, salua le pape, sortit, et peu de jours après partit pour joindre son armée qui alloit entrer en France.

Elle étoit composée de cinquante mille hommes d'infanterie, Italiens, Allemands et Espagnols, et de plus de trente mille de cavalerie, sous le commandement

d'Antoine de Léve, soldat de fortune, comme nous l'avons déja dit, devenu habile général, confident de l'empereur, et souvent son conseil. On croit que c'est lui qui traça le plan de cette guerre, et qui y excita l'empereur, se flattant d'être nommé vice-roi de France après la conquête, qu'il regardoit comme certaine. Cette persuasion se trouve exprimée dans des écrits qui furent alors répandus en France avec profusion. L'empereur y est appelé le *très Grand*, l'*Africain*, l'*Invincible*. Ses écrivains citent de vieilles prophéties qui lui promettoient l'empire de l'univers, ou du moins celui de la France. Les esprits simples en étoient alarmés, et on vit, à la nouvelle de son entrée dans le royaume, une consternation pareille à celle que la captivité du roi avoit produite. 1536.

Pour Charles-Quint, il paroît qu'il ne doutoit plus de la conquête, du moins de la Provence, qu'il se plaisoit à regarder comme une possession sur laquelle il avoit les droits les plus légitimes. Cette province avoit fait partie du second royaume de Bourgogne; ce royaume avoit été possédé par les empereurs; donc c'étoit un démembrement de l'empire qui devoit être réuni à son trône. De plus, la seconde Jeanne, reine de Naples, issue de la première maison d'Anjou, qui possédoit la Provence, avoit adopté Alphonse, roi d'Aragon, dont Charles-Quint étoit arrrière-petit-neveu; donc la Provence lui appartenoit. Jeanne, à la vérité, avoit testé depuis en faveur du bon roi René, et Charles, comte du Maine, neveu de celui-ci, avoit légué la Provence à Louis XI. Mais, disoit l'Autrichien, l'adoption de l'Aragonois étant antérieure doit l'emporter sur l'adoption plus récente de l'Angevin; donc Charles ne

feroit que revendiquer le sien en s'emparant de la Pro-
1536. vence.

Dans cette persuasion, il avoit sans cesse sous les yeux la carte de cette province, par où il devoit commencer son invasion. Il l'appeloit avec complaisance son comté, et il inscrivoit d'avance sur un registre ceux de ses capitaines auxquels il devoit distribuer les terres des seigneurs provençaux qui refuseroient de se soumettre, et parloit de ses futurs exploits avec une jactance ridicule. Elle fut un peu rabattue par La Roche du Maine, gentilhomme françois renommé pour ses saillies, de la connoissance d'Antoine de Lève, et qui se trouvoit dans le camp impérial comme otage. Charles-Quint voulut, à plus d'une fin, qu'il assistât à la revue de son armée. « Eh bien, lui dit-il, que vous « en semble? Je ne la trouve que trop belle et trop « puissante, répondit La Roche; mais je suis assuré, « que, si votre majesté se hasarde de passer les monts, « elle en trouvera bientôt une autre qui la vaudra bien. « Je ne puis, dit l'empereur, me dispenser d'aller visi- « ter mes sujets de Provence. Ah ! sire, s'écria La Roche, « vous les trouverez bien rebelles. » Le prince lui ayant encore demandé : « Combien il y avoit de journées jus- « qu'à Paris? Si par journées, lui répondit La Roche, « vous entendez des batailles, comptez-en plus de « douze, à moins que vous ne soyez mis hors de combat « dès la première. »

Le pape travailla à suspendre l'orage qui menaçoit la France. Comme dans sa harangue au consistoire l'empereur avoit avancé que, si le roi vouloit retirer ses troupes du Piémont et rendre la Savoie, il donneroit au duc d'Angoulême l'investiture du duché de Milan,

le souverain pontife lui fit demander par le cardinal Trivulce s'il tiendroit sa parole, en cas que le roi consentît à mettre les états du duc de Savoie en main tierce, dans les siennes, par exemple. Charles répondit fermement *non*. Mais, représenta le cardinal, vous vous y êtes engagé en plein consistoire. C'étoit, répliqua-t-il nettement, afin d'amuser le roi, et de le surprendre, comme il m'a amusé lui-même en s'obstinant à demander l'investiture pour le duc d'Orléans, pendant qu'il surprenoit le duc de Savoie et s'emparoit de ses états. Ce n'étoit pas le moment de tenter d'amener Charles-Quint à un accommodement; il étoit trop enflé de sa puissance, et se croyoit trop sûr de la victoire. Il la promettoit hautement à ses capitaines et à ses soldats qu'il harangua en plein champ, et auxquels il montra comme un butin assuré les dépouilles de la France. 1536.

François de son côté prenoit des mesures pour l'empêcher d'y pénétrer. Il avoit fait fortifier avec soin Turin, Coni et Fossano, dans l'espoir fondé d'arrêter quelque temps les ennemis en Piémont et de les y attaquer, lorsque leurs forces seroient immanquablement diminuées par les travaux et les fatigues des siéges qu'ils se trouvoient dans la nécessité d'entreprendre. François, marquis de Saluces, frère de Michel-Antoine, fut nommé par le roi son lieutenant-général dans ce pays, et chargé de l'exécution du plan projeté : mais l'appréhension de se voir peut-être dépouillé lui-même par l'empereur, et le desir de se le rendre favorable dans la poursuite du Montferrat, vacant alors par la mort récente du dernier des Paléologues, en firent un traître; non seulement il approvisionna mal les villes confiées à ses soins, mais, à l'approche des Espagnols,

1536. il passa ouvertement dans leur camp, et leur remit l'état des hommes et des vivres qui se trouvoient en chaque place. D'après ces documents, de Léve, qui pouvoit calculer à jour fixe la durée de la résistance de chaque ville, vint assiéger Fossano. Mais elle trompa ses combinaisons, elle ne se rendit pas, quoiqu'il eût supputé qu'on ne devoit plus y trouver de vivres. Le marquis de Montpezat, qui y commandoit, vouloit gagner les trente jours que François I, instruit de la trahison de Saluces, lui avoit demandé de tenir. Il avoit économisé les vivres en conséquence. On étoit au vingt-quatrième jour, lorsqu'après des pourparlers indirects de capitulation, il menaça, si on ne la lui faisoit honorable, de s'ensevelir sous ses murs, et d'entraîner une grande partie des assiégeants dans sa ruine. Cette généreuse résistance des assiégés, l'incertitude des assiégeants sur leurs ressources, et la bienveillance d'Antoine de Léve pour La Roche du Maine qui étoit du nombre des officiers de la garnison, lui valurent la capitulation qu'elle desiroit. Montpezat obtint de conserver six jours encore Fossano, et durant ce temps de tirer des vivres des assiégeants, car les siens venoient de finir. Ce fut à cette occasion que La Roche du Maine passa en otage dans le camp de l'empereur.

Cependant François I, forcé par cet incident de changer son plan de défense, le forma sur celui de l'invasion. Elle devoit s'effectuer en même temps du côté de la Picardie par une armée de Flamands, et en Provence ou en Dauphiné par l'empereur lui-même. Aux premiers qui n'étoient pas extrêmement nombreux, et qui paroissoient plus destinés à ravager qu'à conquérir, le roi opposa le peu de troupes dont il pouvoit se passer

dans le midi, et les mit sous les ordres du duc de Vendôme, avec commandement exprès de s'attacher à couvrir le pays autant qu'il seroit possible, et d'éviter tout engagement décisif. Claude de Guise, que le roi avoit élevé à la dignité de duc, devoit lui amener un renfort de Champagne si l'ennemi ne pénétroit point de ce côté. 1536.

Quant à l'irruption de l'empereur, le roi avoit déclaré qu'il iroit l'attendre au pied des Alpes; mais il fit réflexion qu'il seroit peut-être dangereux de risquer une bataille contre une armée fraîche à laquelle l'enthousiasme d'un premier succès pouvoit ouvrir le royaume et y jeter l'épouvante. On crut plus à propos de la laisser entrer sans coup férir, et de la ruiner en la harcelant et la privant de vivres. Pour cela le roi prit des mesures sûres, mais funestes. Quand il fut assuré que l'empereur attaqueroit par la Provence, il résolut de la ravager depuis les Alpes jusqu'à la Durance, derrière laquelle il porta son armée; Montmorency en avant sous Avignon avec un gros corps de troupes, et lui-même à Valence avec le reste. De ces points partirent des détachements chargés de dévaster toute la basse Provence et d'en faire une solitude.

Entre les exécuteurs de cette cruelle commission, se remarque un capitaine Bonneval, dur, inexorable, insensible aux plaintes, aux gémissements, aux supplications. Il avança dans le pays, y répandit ses soldats, fit avertir qu'on eût à porter dans les villes capables de résister à un coup de main, blés, vins, meubles, provisions de toute espèce, ordonna de chasser au loin dans les bois les bestiaux qu'on ne pourroit mettre en sûreté, d'abattre les moulins, de boucher les puits; et

1536. que si on n'obéissoit pas à ses ordres, il viendroit lui-même les exécuter. En effet, en repassant dans les lieux qu'il avoit déja parcourus, il renversa, détruisit, mit le feu, entretint l'embrasement et l'étendit au loin. Des villages entiers disparurent. Deux petites villes osèrent fermer leurs portes aux exécuteurs de Bonneval; il y entra de force et les saccagea avec la dernière cruauté. Quelques uns des chefs employés à cette expédition eurent la bassesse de faire racheter aux habitants les effets qu'ils leur laissoient, *et s'appliquèrent plus*, dit un historien, *à vider les bourses que les greniers ou les granges*. Ainsi les princes sont souvent obéis.

Pendant que François I avoit à gémir des maux qu'il se croyoit obligé de causer à ses sujets, il lui arriva un malheur personnel qui lui causa le plus grand chagrin. Le dauphin François, jeune homme orné des plus belles qualités, celui d'entre ses enfants qui ressembloit le plus à son père et qu'il aimoit de préférence, venant au camp de Valence, fut attaqué d'une maladie aiguë qui l'emporta en moins de quatre jours. Le triste monarque n'étoit alors que trop accoutumé à recevoir de fâcheuses nouvelles. On lui mandoit de Picardie que, malgré l'activité et les soins de Vendôme, les Flamands et les Brabançons y pénétroient. Il apprit du camp d'Avignon qu'un capitaine brave, mais imprudent, ayant obtenu de Montmorency, par importunité, la permission d'attaquer un parti ennemi, avoit été battu et fait prisonnier : échec dont Charles-Quint s'enorgueillit autant que François en fut mortifié.

Le monarque attendoit avec impatience ce fils bien-aimé, qui devoit rendre ses peines plus douces en les partageant. Sur le bruit d'une première indisposition,

il s'étoit rendu à Lyon pour le voir, et il en étoit reparti tranquille; mais quand il vit entrer seul Jean, cardinal de Lorraine, frère du duc de Guise, qui devoit accompagner le prince, le premier mot du père, prononcé impétueusement avec l'air d'une inquiétude impatiente, fut : *Comment se porte mon fils?* Le prélat, qui tâchoit de se contraindre, balbutie quelques mots de danger, d'espérance. *Ah! mon fils est mort*, s'écrie-t-il, *mon fils est mort. Vous voulez en vain ménager son malheureux père.* Un morne silence, un torrent de larmes furent toute la réponse du cardinal. « La chambre, dit un « historien de François I, retentit à l'instant de cris et « de sanglots. Le roi se traîna mourant jusqu'à une fe« nêtre, et, levant les yeux et les mains au ciel, il pria « pour ce fils, pour lui-même, pour son peuple. Il offrit « à Dieu ce douloureux sacrifice avec la foiblesse d'un « père, la fermeté d'un héros et la piété d'un chrétien. » 1536.

Il a été empoisonné! s'écria toute la France. Empoisonné, dirent les uns, par Catherine de Médicis, sa belle-sœur, afin d'assurer le trône au prince Henri, son mari, qui deviendroit dauphin. Empoisonné par l'empereur, afin que Henri auquel, comme puîné, il avoit promis l'investiture du Milanez, devenant héritier immédiat de la couronne, il fût dispensé de tenir sa parole. Mais Catherine, qui s'est montrée depuis capable de grands crimes, l'étoit-elle déja, âgée à peine de dix-sept ans? Que gagnoit Charles-Quint à se défaire d'un prince, afin que l'élévation du suivant le déchargeât de l'obligation de donner l'investiture, pendant qu'il s'en trouvoit encore un, après lui, propre à la recevoir? Cependant cette dernière imputation fut accompagnée de circonstances capables de l'accréditer, et de graves

1536. soupçons s'accumulèrent sur un comte italien, Sébastien Montécuculli, échanson du prince. Il fut arrêté, et le roi, quand il se trouva un peu délivré de ses grandes affaires, voulut qu'il subît un jugement solennel. Son procès lui fut fait à Lyon, en présence des princes du sang, de tous les prélats qui se trouvoient dans cette ville, et des ambassadeurs étrangers. L'accusé avoua qu'il avoit mis de l'arsenic dans un vase plein d'eau, préparé pour le prince, et qu'il la but effectivement; qu'il devoit attenter de même à la vie du roi et de ses deux autres fils; qu'il avoit été engagé à ce crime par Antoine de Léve et Ferdinand de Gonzague, généraux de l'empereur; et que par les questions que l'empereur lui avoit faites sur la manière de vivre du roi, et l'ordre qui s'observoit dans sa cuisine, il avoit cru que ce prince n'étoit pas ignorant des intentions de ses confidents, et qu'en se prêtant à leur desir il obligeroit l'empereur lui-même. Montécuculli se méloit de médecine. On trouva dans ses papiers un mémoire sur les poisons. Ses aveux furent les uns volontaires, les autres arrachés par la torture. On le condamna au supplice d'être tiré à quatre chevaux, et il expira dans ce tourment, après qu'on l'eut forcé de faire une réparation publique à Guillaume de Dinteville, seigneur Deschenets, premier maître-d'hôtel du roi, qu'il avoit accusé de quelque complicité, et qui néanmoins prit quelque temps après la fuite.

La mémoire de Gonzague n'est pas restée entachée de soupçon; mais celle d'Antoine de Léve n'en doit pas être exempte, si on croit ce qui se lit de lui dans un récit abrégé de sa vie, « qu'entretenant un jour l'em- « pereur des affaires d'Italie, il osa lui proposer de se

« défaire, par des assassinats, de tous les princes qui « avoient des possessions dans ces pays. *Eh! que de-* 1536.
« *viendroit mon ame?* lui dit Charles-Quint. *Vous avez* « *une ame?* repartit de Léve, *abandonnez l'empire.* » Cette anecdote est peut-être très hasardée, mais elle a pu trouver créance dans l'idée qu'a laissée de lui ce général, qui ne fut jamais réputé délicat dans ses moyens de succès, et qui ne les dut le plus souvent qu'aux brigandages qu'il autorisoit dans ses soldats, auxquels il ne demandoit que de la valeur.

La maladie du dauphin le prit à Tournon très subitement, pendant qu'en jouant à la paume, et excédé de soif et de chaleur, il buvoit un verre d'eau fraîche qu'il demanda imprudemment. On peut joindre à cette cause des excès qui l'énervoient trop habituellement, et qui le rendirent peu capable de supporter une attaque de pleurésie qui le frappa soudain. Si l'on veut qu'il soit mort empoisonné, et que Montécuculli ait été condamné justement, « on peut regarder cet Italien, « dit toujours le même historien, comme un de ces « monstres, moitié scélérats, moitié fous, qui, sans « complices comme sans motifs, dans un accès de su- « perstition religieuse ou politique, attentent à la vie « des princes, croyant se faire un mérite auprès de « leurs ennemis ou des mécontents, et troublent un « état sans servir personne. » En regardant ce triste événement sous ce point de vue, l'empereur sera entièrement disculpé, d'autant plus qu'il montra un vif regret de la mort de ce jeune prince, qu'il avoit eu en otage et qu'il se piquoit d'aimer.

François I ayant fait venir près de lui Henri, son second fils, l'embrassa en pleurant, et lui fit, selon

1536. Mézeray, un long discours, qu'un nouvel historien résume en ces mots: « Mon fils, vous avez perdu un « modèle, et moi un appui. Le deuil universel justifie « nos larmes et rend témoignage de la grandeur de « notre perte. L'exemple de votre frère, leçon la plus « utile pour votre âge, vous eût guidé dans la carrière « de l'honneur; que sa mémoire vous inspire et vous « conduise; héritier de son rang, soyez-le de ses vertus « naissantes: elles eussent fait ma joie; que les vôtres « fassent ma consolation. Imitez votre frère, surpassez-« le, s'il est possible; vous ne me le ferez jamais oublier, « faites-m'en toujours souvenir. » La cour étoit présente et fondoit en larmes; le prince paroissoit pénétré. Le roi, attendri, sembla un moment s'abymer dans la douleur; mais il se fit bientôt violence pour se livrer tout entier à la défense de son royaume. Le jeune dauphin demanda et obtint la permission d'aller faire ses premières armes contre l'empereur; le roi lui-même quitta son camp de Valence et s'avança vers celui d'Avignon, sur le bruit que Charles-Quint répandit avec affectation qu'il alloit l'attaquer.

Mais c'étoit une ruse pour cacher son départ devenu nécessaire. Après s'être promené en Provence, sans éprouver aucun obstacle, il parut vouloir s'attacher au siége de Marseille, où s'étoit renfermée la brave garnison de Fossano. Le blé manqua à son armée, et quand, à force de recherches, on en trouvoit échappé à la vigilance des exécuteurs de Bonneval, il n'y avoit pas de moulin pour le moudre. Un grand convoi qu'on lui envoyoit de Toulon fut pris, et il se trouvoit dans une grande perplexité. Disette absolue d'argent, point de vivres. Heureusement André Doria lui en apporta

une petite quantité, suffisante cependant pour une marche hâtive; aussitôt il prend son parti, charge son artillerie et ses gros bagages sur les galères du Génois, et lui-même prend le chemin de l'Italie avec plus de précipitation qu'il n'avoit mis de célérité à venir. Ses soldats consternés, languissants de faim et de maladie, fuyoient, jetant leurs armes pour courir plus vite. Les paysans embusqués dans les montagnes les ramassoient et s'en servoient contre ceux qui avoient attiré sur eux la misère et la désolation. Point de grace; celui qui se rendoit étoit égorgé comme celui qui osoit se défendre. Charles-Quint, au rapport de tous les historiens, fit dans cette retraite une perte immense, supérieure peut-être à celle du connétable de Bourbon dans les mêmes lieux et les mêmes circonstances. Le roi vouloit le poursuivre en personne; Montmorency, seul du conseil, s'y opposa. Il remontra qu'il étoit inutile de se donner des peines pour défaire une armée qui se détruisoit d'elle-même, et qu'il seroit dangereux de la provoquer, parcequ'elle n'étoit pas encore tellement diminuée et affoiblie, qu'elle ne pût, dans un moment de désespoir, tourner tête et faire courir des risques à ses vainqueurs. 1536

Du côté du nord les Flamands avoient aussi pénétré en France sous la conduite de Henri comte de Nassau. Ils avoient emporté Guise, ravagé la Picardie, et mis enfin le siége devant Péronne, le dernier rempart qui les empêchât de pénétrer jusqu'à la capitale. Robert de La Marck, maréchal de Fleuranges, s'y étoit jeté, déterminé à défendre jusqu'à la dernière extrémité ce poste important; et le roi, à la nouvelle du danger de la ville, détacha de son armée un gros corps de cavalerie

1536. et dix mille hommes de pied, qui partirent à grande hâte; mais Péronne étoit déja délivrée quand ils arrivèrent. Elle avoit été attaquée avec toutes les ressources de l'art connues dans ce temps. Les ennemis tirèrent jusqu'à dix-huit cents coups de canon par jour; ils firent sauter des tours entières par la mine, et notamment la tour si renommée où Charles-le-Simple et Louis XI avoient été enfermés; ils lancèrent des feux qui embrasèrent les maisons, et donnèrent plusieurs assauts qui les introduisirent dans la ville, mais pour la perte de ceux qui y pénétrèrent. Les habitants, quoique pressés par la faim, ne parlèrent jamais de se rendre; ils secondèrent merveilleusement le peu de troupes qu'on avoit pu faire entrer dans la ville, et partagèrent glorieusement avec elles les honneurs de la victoire. Après une attaque très chaude, les ennemis repoussés dressèrent encore le soir les échelles contre les murs, comme s'ils se proposoient de recommencer pendant la nuit; mais le matin on ne les vit plus. Ils évitèrent, par cette ruse, le danger d'être poursuivis par la garnison et par le duc de Vendôme, qui venoit d'opérer sa jonction. Les Parisiens donnèrent aussi des marques de bonne volonté, à l'approche de l'ennemi qui les menaçoit; ils firent offre de prêter leur artillerie, qui étoit nombreuse, et d'entretenir dix mille hommes, tant que les ennemis seroient sur la frontière.

L'empereur s'en alloit tristement le long de la mer avec les débris de son armée, toujours en crainte jusqu'à ce qu'il l'eût réfugiée dans Gênes. Peu s'en fallut même que cette ressource ne lui manquât, parceque des capitaines françois, qui étoient restés dans les places du Piémont, joints à quelques bandes d'Italiens de leur

parti, y faisoient encore la guerre avec quelque avantage, et s'approchèrent de cette ville, où ils entretenoient une faction qui devoit leur y livrer passage. Heureusement pour Charles-Quint qu'ils furent trahis par un transfuge qui prévint la faction contraire, et l'entreprise échoua. S'ils avoient réussi, l'empereur se seroit trouvé en grand danger entre les François du Piémont et ceux du camp d'Avignon, que le roi avoit envoyés à sa poursuite et qui le harceloient de près. Il s'embarqua à Gênes avec ce qu'il put charger de troupes sur les galères de Doria, incertain s'il les accompagneroit en Italie ou s'il gagneroit l'Espagne : il se décida pour ce dernier parti. 1536.

La mer lui fut aussi défavorable que la terre. Une tempête furieuse battit sa flotte et engloutit six de ses galères, qui portoient tous ses équipages. Dans ce désastre, il se piqua de faire du moins bonne contenance. Il écrivit aux princes protestants d'Allemagne, dont il craignoit quelque soulèvement, quand ils le croiroient battu, que sa retraite n'étoit qu'un stratagême, dont on verroit bientôt l'heureux effet. Il fit la même confidence au roi d'Angleterre; celui de France envoya à Henri VIII, pour lui faire connoître la vérité, un capitaine, témoin de la déroute de l'armée impériale, dont le désordre passoit le jeu d'un simple stratagême.

Ce même envoyé étoit chargé de prévenir le monarque anglois du mariage de Madelaine, fille de France, avec Jacques V, roi d'Écosse. Le père de ce prince avoit été tué, comme nous l'avons dit, en 1513, dans une guerre entreprise par lui pour la cause de Louis XII. Le fils, apprenant le danger où se trouvoit la France, embarqua seize mille hommes. Deux fois re-

1536. poussée par les vents contraires, sa flotte aborda à Dieppe. A la nouvelle qui se répandit que le roi alloit livrer bataille, il laisse ses troupes, et vient en poste pour s'y trouver. Ce dévouement fit passer le roi sur la crainte de mécontenter l'Anglois, à qui une alliance si étroite entre la France et l'Écosse pouvoit porter ombrage : il se crut obligé du moins à une politesse à son égard. Le jeune roi rencontra à Lyon son futur beau-père; il revenoit de la Provence, qu'il avoit parcourue en partie, distribuant des secours aux malheureux, et accordant tous les dédommagements que les circonstances mirent en son pouvoir. Il accompagnoit ses libéralités d'un ton affectueux, de démonstrations de sensibilité, plus touchantes, plus propres que le don même à faire naître la reconnoissance. Arrivé à Paris, il y renouvela les actions de graces qu'il avoit déja publiquement faites à Dieu pour le succès de ses armes, et fit célébrer le mariage entre le roi d'Écosse et sa fille.

1537. La guerre continuoit en Piémont avec des succès variés. Le marquis du Guast, successeur d'Antoine de Léve, qui étoit mort dans l'expédition de Provence, et non moins habile que lui sous les armes et dans le conseil, y commandoit pour l'empereur. Il paroît que d'Humières, qui commandoit en Italie pour le roi, n'avoit pas les qualités propres à lutter avantageusement avec un pareil adversaire; et quand il les auroit eues, elles auroient été entravées par le défaut d'argent où on le laissa, et par l'indocilité des lansquenets, qui faisoient la majeure partie de son armée. Aussi fut-il surpris, trompé, battu, et forcé de rentrer en Dauphiné, après avoir laissé en Piémont des garnisons

qui se rendirent l'une après l'autre. François I ne fut pas plus heureux dans ses négociations avec les princes italiens; tous refusèrent de se déclarer contre l'empereur. Ils vouloient du moins observer la neutralité; mais les Vénitiens firent plus : ils joignirent leurs troupes aux armées impériales. Cette démarche détermina le roi à faire une alliance offensive et défensive avec Soliman, empereur des Turcs. Le sultan s'engagea à envoyer une armée sur les côtes de Naples, pour faire une diversion pendant que le roi de France attaqueroit le Milanez.

1537.

Ce n'étoit pas l'ambition seule qui divisoit François et Charles, mais une haine et une animosité personnelle. Celui-ci ne cessoit de rappeler au premier sa prison, et, tant pour cette raison qu'en vertu de la dignité impériale, il affectoit une supériorité quelquefois insultante. François voulut faire connoître, ou rappeler au souvenir des peuples qu'il avoit aussi des droits qui le mettoient lui-même au-dessus de ce dédaigneux rival. Il tint un lit de justice au parlement. Les princes du sang, les pairs, beaucoup de prélats et de seigneurs distingués y assistèrent. En présence de cette auguste assemblée, l'avocat du roi, portant plainte contre Charles d'Autriche, possesseur des comtés de Flandre, d'Artois, et de Charolois, relevant de la couronne de France, et le dénonçant comme coupable d'excès criminels envers le roi, son seigneur, réclama contre l'abandon qui avoit été fait de la suzeraineté de ces fiefs dans les traités de Madrid et de Cambray. Il établit que cet abandon étoit nul, en ce que ces provinces avoient toujours relevé de la couronne, et en ce que Charles avoit porté lui-même atteinte aux traités dont il ap-

puyoit ses prétentions. Charles, une fois replacé en
1537. la condition de vassal, il le rechercha, comme ayant porté la guerre sur le territoire de son seigneur, et autorisé une conspiration contre sa vie et celle de ses enfants; d'où il conclut par requérir la confiscation de ses fiefs, comme la juste peine due à sa forfaiture. L'arrêt qui suivit fut conforme aux conclusions du plaidoyer; il déclara Charles coupable de félonie, ordonna la saisie des terres dont il devoit l'hommage, et lui enjoignit de comparoître en personne à la cour des pairs pour y rendre compte de sa conduite. Le roi lui fit signifier la sommation par un héraut, et lui envoya en même temps un sauf-conduit. Charles le rejeta avec indignation, et dit d'un ton irrité : « J'irai, j'irai, et « si bien accompagné, que je forcerai le roi à se repen« tir des violations perpétuelles qu'il se permet à l'égard « des traités de Madrid et de Cambray. » Aussitôt il envoya ses lieutenants ravager la Picardie.

Le roi se mit en campagne, repoussa les ennemis, prit lui-même Hesdin, ville importante alors, et en fortifia plusieurs autres, qu'il crut suffisantes pour arrêter l'ennemi, s'il tentoit des incursions ultérieures. Sur cette assurance, il sépara son armée. Les ennemis reparurent et prirent des places. Le roi revint, les reprit, et se rendit maître de plusieurs autres. Il pouvoit pousser ses conquêtes plus loin : mais Marie, reine douairière de Hongrie, sœur de l'empereur, et gouvernante des Pays-Bas après la mort de Marguerite, leur tante, demanda et obtint une suspension d'armes de trois mois pour son gouvernement, et la promesse que le roi ne se refuseroit pas à accorder une trève plus générale, qui pourroit amener à la paix.

On croit que le motif qui fit abandonner à François I ses espérances de ce côté fut la malheureuse passion de conquérir le Milanez, qui le tourmentoit toujours. Il tira de Flandre ses principales forces, et les envoya en Italie sous la conduite de Montmorency, que le dauphin accompagna. Le maréchal força le pas de Suze, quoique défendu par dix mille Espagnols, ravitailla Pignerol et Turin qui tenoient encore, s'empara même de quelques villes, et faisoit reculer du Guast devant lui, lorsqu'il fut arrêté dans ses succès par les ordres du roi qui annonçoit son arrivée prochaine, et qui ne vouloit pas qu'on agît sans lui. Bientôt, en effet, pour donner plus de chaleur à la guerre, il passa les monts lui-même, et lorsqu'il étoit à la veille, et presque assuré de grands succès, il fit une trêve de trois mois pour ce pays, comme il avoit fait pour la Flandre. Elle fut suivie d'une autre de six, qui devoit commencer au milieu du mois de février de l'année suivante. 1537.

Cet intervalle donnoit du temps aux négociations qui s'entamoient de plusieurs côtés, sur les frontières, dans les cabinets des rivaux et des alliés. Les princes belligérants, apparemment également fatigués de la guerre, ne se refusoient à aucune ouverture; mais François I, en attendant l'issue, auroit pu profiter de ses avantages, et les augmenter pour faciliter la paix. Il s'excusa de son inaction sur ce que Soliman, qui devoit attaquer le royaume de Naples, ne s'y étoit pas présenté. Le sultan répondoit qu'étant prêt à y débarquer des troupes nombreuses, il avoit appris que le roi, dont les hostilités en Italie devoient le précéder, s'amusoit à guerroyer en Flandre. A la vérité, François se porta de sa personne en Italie, comme on a vu, mais trop tard

1537. pour profiter de la bonne volonté de Soliman, qui se borna à en faire insulter les côtes par Barberousse, son amiral; et qui, prêt à entrer lui-même en Dalmatie à la tête de cent mille hommes, se retira fort piqué sur la nouvelle des négociations et des tréves qui se préparoient.

1538. Le pape Paul III profita de la tréve pour tâcher de réconcilier ces deux ennemis acharnés. C'étoit une opinion assez bizarre que de croire pouvoir aboucher sans risque deux hommes qui, après les insultes qu'ils s'étoient faites, devoient selon les lois de la chevalerie, qu'ils se targuoient de suivre l'un et l'autre, ne se voir que la lance en arrêt et l'épée au poing. Cependant le pontife les disposa à se rendre tous deux à Nice, ville que tenoit encore le duc de Savoie, pour y conférer, et il s'y transporta lui-même comme médiateur. François I le desiroit. Charles-Quint n'y marquoit pas d'aversion; mais il craignoit que dans une entrevue le roi ne lui demandât trop affirmativement une décision sur le duché de Milan, et d'autres articles qu'il n'étoit pas disposé à accorder. Cela fit que les deux princes restèrent dans les environs de Nice et ne s'y virent point. Cependant le saint-père négocia assez heureusement pour les faire consentir à une tréve de dix ans, qui, par la nature des choses, fut conclue aux dépens du malheureux duc de Savoie, dont presque toutes les places étoient au pouvoir des François, comme celles du Milanez entre les mains des Espagnols. C'est tout ce que put obtenir le pape, qui avoit espéré une paix définitive, et qui, dans cette vue, quoique âgé et infirme, avoit entrepris ce long et pénible voyage. Il avoit encore essayé, mais sans plus de succès, de faire concorder les deux

princes à l'ouverture de ce concile général, qui avoit été autrefois si inutilement demandé à son prédécesseur Clement VII, qui étoit indiqué en ce moment par lui à Mantoue, puis à Vicence, sur le refus du duc, et qui étoit toujours provoqué en vain. 1538.

Quand Charles-Quint fut assuré par la signature de la tréve qu'il ne seroit pas exposé à des demandes embarrassantes, il fut moins éloigné de voir le roi. Cependant il remonta sur sa flotte pour se rendre en Espagne. Mais, en passant près de l'île Sainte-Marguerite, il y aborda, soit volontairement, soit que le vent l'y eût poussé malgré lui, et fit témoigner à François, qui se trouvoit alors à Avignon, le desir qu'il auroit de l'embrasser à Aigues-Mortes. La première entrevue fut suivie d'entretiens particuliers, dans lesquels se remarquoient tous les dehors de la confiance et d'une amitié vraiment fraternelle. On ne peut douter que François n'agît franchement, et il donna de sa sincérité des preuves trop imprudentes, s'il est vrai que dans l'abandon de la conversation il ait confié à son beau-frère le secret de ses intelligences avec les protestants d'Allemagne et le roi d'Angleterre. 1539.

On peut citer de sa bonne foi une autre preuve plus positive, dans le refus qu'il fit de secourir les Gantois révoltés contre l'empereur : ils promettoient au roi de persévérer dans l'alliance qu'il contracteroit avec eux, donnoient des sûretés à cet égard, et s'engageoient à lui gagner bientôt la Flandre entière, moyennant les intelligences qu'ils avoient dans les autres villes. Les membres du conseil exhortoient le monarque à accepter cette offre, et lui remontroient que, loin de s'en faire scrupule, c'étoit son devoir, comme seigneur suzerain, de

1539. protéger les sujets des pays hommagés, et qu'il y étoit d'autant plus obligé que la saisie de la Flandre, faite dans le lit de justice de Paris, n'avoit pas été levée, et que ce ne seroit que se mettre en possession d'un bien légitimement acquis. Mais, contre cet avis presque unanime, le roi, dirigé par Anne de Montmorency, en l'austère probité duquel il avoit mis la plus entière confiance, et qu'il venoit d'élever à la dignité de connétable, objecta la signature de la tréve, et dit « qu'il estimoit plus « sa parole donnée librement, que l'empire de l'uni- « vers. » Non seulement il rejeta donc la prière des révoltés, mais il envoya leurs lettres à l'empereur, et eut ce qu'on peut appeler la *bonhomie* de joindre des avis sur ce que son beau-frère devoit faire pour les dompter.

Charles le savoit aussi bien que lui, c'étoit d'arrêter l'embrasement avant que l'incendie fût trop étendu. Pour cet effet, sa présence en Flandre étoit absolument nécessaire, et la circonstance exigeoit la plus grande célérité. Mais comment s'y rendre si promptement d'Espagne, où il étoit? Par l'Océan? les tempêtes pouvoient le retarder, le jeter peut-être sur les côtes des rebelles, ou sur celles de l'Angleterre, dont le roi n'étoit pas fort de ses amis. Passeroit-il par la Méditerranée? Mais de l'Italie où il aborderoit, il faudroit traverser l'Allemagne, où les princes protestants pouvoient lui causer de grands retards, s'ils ne faisoient pas pire. Tout combiné, il jugea qu'il n'y avoit point de passage plus court et plus sûr que la France, et « qu'il lui seroit, « dit Mézeray, plus facile de gouverner le roi, dont il « connoissoit le naturel franc et facile, que non pas les « vents, les Allemands et les Anglois. »

Il s'en ouvrit à l'ambassadeur de France, qui étoit à

sa cour, et lui dit de faire passer sa proposition au con- nétable, qui exerçoit une autorité absolue sur tous les ministres, et que sa probité même rendoit plus susceptible d'être abusé. Il insinua, mais sans s'engager par écrit, qu'il donneroit l'investiture du Milanez à Charles, duc d'Orléans, second fils de François I, en l'unissant avec sa fille ou avec sa niéce, et que la célébration du mariage pourroit se faire à Metz ou à Cambray aussitôt que la Flandre seroit pacifiée. On agita dans le conseil si on exigeroit des gages de sa promesse, comme seroit des otages, et lesquels on demanderoit. Il ne pouvoit y en avoir de meilleur que le duché lui-même, d'où l'empereur feroit sortir ses troupes et qu'il remettroit à celles du roi. Montmorency presque seul s'opposa à cette précaution, qu'il représenta comme indigne de la magnanimité du roi. François I, porté à tout ce qui étoit grand et généreux, adopta l'avis du connétable, et donna au voyageur toutes les sûretés qu'il desiroit. Il envoya ses deux fils au-devant de lui jusqu'à Baïonne, et y auroit été lui-même, s'il n'avoit été retenu par les restes d'une incommodité grave qui le frappa d'une manière alarmante, et qui étoit la suite honteuse d'excès déshonorants pour tout homme, et à plus forte raison pour un roi : il se contenta d'aller au-devant de son hôte jusqu'à Loches.

1539.

La magnificence des réceptions qu'on lui fit dans tous les lieux de son passage, grandes chasses, festins, tournois, spectacles, fêtes de toute espéce, coûta quatre millions à la France. Au milieu de ces plaisirs, on lui remarquoit toujours un air d'inquiétude : il est difficile qu'un trompeur ne craigne pas d'être trompé. Tout l'alarmoit : le duc d'Orléans, presque encore enfant, s'élançant un jour

1539. par vivacité sur la croupe de son cheval, et, jetant les bras autour de lui, dit : « Je vous fais mon prisonnier. » Cette saillie le troubla ; on le vit pâlir. Il ne put pas non plus dissimuler sa crainte sur ce que le roi lui dit un jour, comme par plaisanterie, en lui montrant la duchesse d'Étampes, sa maîtresse : « Voyez-vous, mon « frère, cette belle dame, elle est d'avis que je ne vous « laisse pas sortir de Paris que vous n'ayez révoqué le « traité de Madrid. » Charles fronça le sourcil, et répondit froidement : « Si l'avis est bon, il faut le suivre. » Mais le lendemain, comme la duchesse lui présentoit à l'ordinaire la serviette, après avoir lavé ses mains pour se mettre à table, il tire habilement un très beau diamant de son doigt, et le laisse tomber comme par mégarde ; la duchesse le ramasse et le lui présente : « Gar- « dez-le, lui dit-il galamment, je suis trop heureux d'a- « voir l'occasion d'orner une si belle main. »

Les conseils ne manquoient pas au roi ; il en reçut même un indirect, mais très clair, d'un fou qu'il avoit à sa cour, nommé Triboulet. Cet homme portoit un livret sur lequel il inscrivoit le nom de ceux qui, selon son jugement, faisoient quelques étourderies ou fausses démarches : il l'appeloit *le journal des fous*. Quand il sut l'arrivée de l'empereur en France, il l'inscrivit sur son livre. Le roi, l'ayant appris, lui dit : « Que feras-tu, si « je le laisse passer? J'effacerai son nom, répondit Tri- « boulet, et je mettrai le vôtre à sa place. »

Le moins qu'on dût tirer de l'empereur étoit la promesse écrite de l'investiture du Milanez. Tout le conseil inclinoit pour la demander, et, de ce que le prince ne l'offroit pas lui-même, on devoit concevoir des soupçons, le roi sur-tout lui ayant donné l'exemple des pro-

cédés usités entre gens de bonne foi dans ces sortes 1539.
de circonstances. Car, lorsqu'il envoya ses deux fils à Baïonne, Montmorency les présenta à l'empereur comme ôtages, quoiqu'il n'y eût aucune convention à cet égard. A la vérité, Charles répondit qu'il les recevoit, non pour les envoyer en Espagne, mais pour les garder auprès de lui comme compagnons de voyage. Pouvoit-il parler autrement puisqu'il étoit déja en France; et n'auroit-il pas dû pendant le cours de son voyage, offrir de lui-même ce qu'on avoit la politesse et l'imprudente discrétion de ne pas exiger? Non seulement il ne le fit pas; mais on dit même que, lorsque le connétable lui en fit l'insinuation dans une fête qu'il lui donna à Chantilly, il ne répondit que par des équivoques, et que Montmorency, qui étoit encore en état de réparer sa faute par un meilleur conseil, se contenta de montrer quelque mécontentement, et persista à soutenir que tout acte qui outre-passeroit auprès de l'empereur les moyens de persuasion seroit déshonorant pour le roi.

Arrivé dans les Pays-Bas, sa présence, l'intimité apparente de ses liaisons avec la France, sa force, une diminution d'impôts, des adoucissements dans la perception, des graces et des promesses eurent bientôt apaisé les troubles. Tant qu'il fut occupé de ces soins, le roi ne lui demanda rien; mais, sitôt qu'il en fut débarrassé, François lui fit rappeler les espérances dont il l'avoit bercé. L'empereur s'excusa d'abord sur l'impossibilité où il s'étoit trouvé d'amener son frère à abandonner, avec sa fille, ses prétentions sur le Milanez; mais il offroit en remplacement sa propre fille, à laquelle il donnoit les Pays-Bas en dot, sous la condition que le roi rendroit au duc de Savoie ses états,

1539. qu'il renonceroit à ses droits sur Milan, et que le jeune prince seroit élevé à sa cour. Il proposoit de fortifier cette alliance par celle de son fils avec l'héritière de Navarre, ce qui, selon lui, devoit éteindre tous les sujets de discorde que cette petite puissance intermédiaire pourroit occasionner entre eux. Mais, sous une apparence d'avantage, rien n'étoit si insidieux que ces propositions. Si l'une, en effet, des deux parties que la première alliance devoit unir, venoit à mourir, ou s'il ne provenoit pas d'enfants de leur mariage, la France perdoit gratuitement et la possession du Piémont et ses droits sur le Milanez ; et si même le dauphin fût venu à mourir, l'héritier présomptif de la couronne se seroit trouvé entre les mains de l'empereur, au grand danger de l'état. Enfin par la seconde alliance, il auroit été possesseur non contesté, non seulement de la Navarre, mais encore du Béarn, des pays de Foix et d'Albret, et d'une partie considérable de la France méridionale ; aussi le roi déclara-t-il s'en tenir aux premières promesses et insista-t-il sur leur exécution. Ce fut alors que Charles répondit froidement : « Je ne m'en « souviens pas » ; et comme l'ambassadeur le pressoit un peu vivement, il lui dit sèchement : « Qu'on me montre « un écrit, » et lui tourna le dos. Le roi, atterré par cette réponse, eut de la peine à la croire, et revint comme d'un songe. Il exila Montmorency, et disgracia ceux des seigneurs qui avoient le plus fortement appuyé son opinion. Mais à raison de l'embarras où se seroit trouvée la France si la guerre se fût rallumée, il fut forcé de dissimuler son mécontentement contre l'empereur, et d'affecter au contraire avec lui une liaison étroite qui achevoit de le perdre dans l'esprit de ses anciens alliés,

Soliman, Henri VIII, et les protestants d'Allemagne. On remarqua que, depuis ce temps, il devint sujet à des accès de mélancolie, qui changèrent son caractère naturellement gai, et le rendirent difficile dans son domestique. 1539.

Les procédés subséquents de Charles-Quint ajoutèrent au chagrin que François avoit de s'être laissé tromper. L'empereur, ne doutant pas que le roi ne cherchât les moyens de le punir de sa perfidie, s'appliqua à le prévenir, et tâcha de susciter à son rival des ennemis entre les princes que le monarque pouvoit intéresser à sa cause. Des agents habiles, et par lui façonnés à la calomnie, furent envoyés à Rome, en Allemagne, en Angleterre. Ils dirent au pape Paul III que, pendant l'entrevue d'Aigues-Mortes, le roi avoit fait son possible pour détourner l'empereur de donner Marguerite, sa fille naturelle, à Octave Farnèse, son petit-fils. Les envoyés aux princes protestants d'Allemagne étoient chargés de leur rappeler que le roi, qui affectoit de la considération pour eux, les détestoit dans le fond, puisqu'il faisoit brûler leurs frères dans son royaume, et même, ajoutoient-ils, il a promis à l'empereur de l'aider contre vous. Les agents qui se glissèrent auprès de Henri VIII l'assurèrent que le roi de France faisoit espérer au pape de transporter une armée formidable en Angleterre, pour le forcer à rentrer dans le sein de l'église romaine, ou partager son royaume; et ils appuyoient cette étrange imputation par la révélation de quelques imprudentes confidences faites par François à Charles, à Aigues-Mortes; moyen sûr de piquer l'Anglois, quand même ces délations n'auroient roulé que sur des secrets peu importants. Dans ces sortes d'affaires une petite

1539. indiscrétion reconnue en fait soupçonner de plus grandes que l'on cache. Le roi, de son côté, envoya des ambassadeurs à plusieurs cours. Ceux qu'il adressa aux rois de Suède et de Danemarck conclurent avec ces princes des traités, les premiers que la France ait faits avec les puissances du nord. Les commissaires qu'il accrédita auprès des diètes de Spire et de Ratisbonne ne furent pas si heureux; ils ne purent faire refuser à l'empereur les secours qu'il leur demandoit pour Ferdinand, son frère, roi de Hongrie, contre Soliman, qui pénétroit rapidement dans ce royaume.

1541. Dans l'embarras où le mettoit cette incursion, Charles-Quint étoit inquiet des intelligences que son rival entretenoit avec le sultan, et qu'il commençoit à lier avec les Vénitiens. Il desiroit fort en pénétrer le secret. La chose étoit difficile; mais rien n'embarrasse quand on est déterminé au crime. Il découvrit que deux négociateurs, l'un nommé Antoine de Rincon, gentilhomme de la chambre du roi, né Espagnol; l'autre, César Fregose, Génois, partoient pour Venise et Constantinople. Afin de se garantir de la chaleur et de la fatigue du voyage, ils s'étoient embarqués sur le Pô, malgré l'avis que Guillaume du Bellai de Langey, gouverneur pour le roi en Piémont, leur avoit donné de se défier de quelques embûches. Du Guast, qui commandoit pour l'empereur dans ce même pays, fit attaquer leur bateau par un détachement de ses troupes. Soit en se défendant, soit indiqués personnellement aux assassins, ils furent tués, et on pilla leurs bagages. On croyoit y trouver leurs instructions, mais Langey avoit pris la précaution de les retenir, et il les envoya par une voie plus sûre à leur destination.

Le roi fit solennellement demander à Charles réparation de cet outrage, et menaça de lui déclarer la guerre, s'il ne le contentoit pas sous quatre mois. Cette sommation eut lieu à Lucques, où le pape étoit avec l'empereur. Le pontife l'exhorta à finir par quelque satisfaction une querelle qui alloit embraser l'Europe, et du moins à désavouer son général; mais, loin de le désavouer, il le justifia. Les deux hommes tués, dit-il, n'avoient pas pris la qualité d'ambassadeurs. Naviguant pour ainsi dire à la dérobée, quoiqu'avec un assez nombreux équipage, du Guast les a pris pour des gens à mauvais dessein. Il a envoyé des soldats chargés de les arrêter. Ils se sont défendus. Dans le tumulte de la rixe, des coups portés au hasard sont tombés sur les voyageurs les plus apparents, qui ont été malheureusement victimes de leur précaution clandestine. 1541.

Si Charles-Quint éprouva quelque repentir de ce double meurtre, ce fut sans doute parcequ'il fut inutile, puisque, par la prévoyance de Langey, les papiers dont il espéroit tirer des lumières ne se trouvèrent pas avec eux. Quant aux hostilités dont le menaçoit François I, loin de les craindre, on croit qu'il desiroit que le roi de France les commençât, afin de ne paroître qu'en revanche dans une nouvelle expédition qu'il méditoit contre la Provence, opiniâtrément et aussi infructueusement acharné à la conquête de cette province que son rival à celle du Milanez. Dans cette intention, ou dans celle de faire une diversion contre Soliman, il préparoit, sous le commandement de Doria, une flotte considérable, qu'il destinoit, publioit-il, contre les pirates d'Afrique, qui infestoient les côtes de l'Espagne. Il la chargea de vingt-quatre mille hommes, l'élite de ses

1541. troupes. Prêt à mettre à la voile, il apprit que les intelligences qu'il avoit conservées en Provence étoient les unes découvertes, et les autres peu propres à l'aider. Reprenant donc sa première destination contre les infidèles, qu'il avoit fait sonner haut auprès des puissances chrétiennes, il appareilla de Porto-Venere dans le territoire de Gênes, et tourna ses voiles contre Alger. Mais à peine étoit-il descendu sur cette plage funeste, et avant qu'il eût débarqué ses vivres et ses tentes, qu'un orage terrible inonda tout son camp, et qu'une tempête également désastreuse brisa une partie de ses vaisseaux, et les contraignit de se réfugier dans une baie éloignée d'Alger de quatre journées. Avant d'avoir pu livrer le moindre combat, il fallut songer à la retraite. L'armée, chargée de malades et de blessés, privée de vivres, retardée par des torrents, et continuellement harcelée par les Arabes, ne put parvenir à sa destination qu'avec une perte considérable; et quand elle eut regagné ses vaisseaux une autre tempête les dispersa de nouveau et les força de relâcher sur diverses côtes. L'empereur lui-même fut contraint d'aborder en Afrique, où les vents contraires, empêchant qu'on eût de ses nouvelles, firent craindre pendant quinze jours qu'il ne fût englouti. Il perdit quinze galères, cent soixante bâtiments de transport, et ramena à peine en Espagne un tiers de cette armée, peu de jours auparavant si florissante.

1542. Charles-Quint n'avoit risqué cette expédition, à laquelle il employa ses forces les plus redoutables, que dans la confiance que François seroit trop scrupuleux pour attaquer ses états pendant qu'il étoit occupé contre les infidèles. En effet, ou par ce pieux motif, ou

parceque le roi n'étoit pas encore prêt, ce ne fut qu'après le retour de l'empereur qu'il déploya ses intentions et ses forces : outre une petite armée d'observation en Picardie sous le commandement d'Antoine de Bourbon, duc de Vendôme, il mit sur pied deux grandes armées destinées l'une contre le Roussillon, commandée par le dauphin, l'autre contre le pays de Luxembourg, sous les ordres du duc d'Orléans, second fils du roi. On connoît les anciens droits de Louis XI sur le Roussillon: Charles VII, son père, en avoit d'à-peu-près égaux sur le Luxembourg, revendiqué comme une des annexes du duché de Bourgogne. Il fut remis au sort des armes de décider de la validité de ces droits, dont, selon le traité de Cambray, les deux princes devoient juger à l'amiable. 1542.

Le duc d'Orléans étoit dirigé par Claude de Lorraine, duc de Guise; parmi les officiers qui servoient sous ses ordres, on distinguoit François de Bourbon, comte d'Enghien, frère puîné d'Antoine de Bourbon, nouveau duc de Vendôme, et aîné du fameux Louis, premier du nom de Condé; François de Lorraine, comte d'Aumale, fils aîné du duc de Guise, et destiné à une plus grande illustration que son père; enfin Gaspard de Coligny-Châtillon, neveu par sa mère du connétable de Montmorency, ami alors du comte d'Aumale, et depuis son implacable ennemi. Avec un tel guide et de pareils officiers, le jeune prince fit des progrès rapides, prit toutes les villes de ce petit duché et la capitale même; mais, sur la nouvelle qu'il alloit se livrer une bataille en Roussillon où étoit le dauphin avec son armée, au lieu d'entrer dans les Pays-Bas, le duc d'Orléans rompit la sienne, la distribua dans les places frontières, et prit la poste pour se

1542. trouver au combat, qui ne se donna pas. L'empereur, qui étoit en Espagne, tint ses troupes sur la défensive, en publiant qu'il alloit venir se mettre à leur tête. Le roi le crut si bien qu'il avança jusqu'à Montpellier, dans le dessein de se mesurer corps à corps avec son rival, s'il pouvoit le rencontrer sur le champ de bataille. Comme il ne parut pas, le dauphin s'attacha au siége de Perpignan. Malgré le secret gardé par les généraux françois d'Annebaut et Montpezat, l'empereur fut instruit de leurs projets sur cette ville; aussi, quand le dauphin s'en approcha, la trouva-t-il bien munie, et il éprouva une vigoureuse résistance de la part du duc d'Albe, dont le caractère opiniâtre promettoit un long siége. Le temps se passa en attaques, qui coûtèrent beaucoup, sans utilité. Pendant les chaleurs de l'été, des maladies épidémiques se mirent dans le camp et emportèrent bien du monde. Les pluies d'automne qui, dans ce pays, tombent en torrent, firent craindre que les inondations n'interceptassent le retour de l'armée. Le roi commanda de la retirer du siége et de la ramener. Le dauphin, outré d'être forcé d'abandonner sans succès son entreprise, pendant que le duc d'Orléans avoit réussi dans la sienne, s'obstinoit à continuer; mais les ordres de son père devinrent si absolus, qu'il fallut obéir. Il en tomba malade de chagrin, et fut six mois sans pouvoir se remettre. Les deux frères avoient peu d'amitié l'un pour l'autre. La rivalité de leurs favoris fit souvent naître de ces espéces de brouilleries qui ne sont pas rares dans les cours des rois vieillissants, sur-tout quand il s'y trouve des maîtresses.

On attribue à l'empire que la duchesse d'Étampes conservoit sur le roi la destitution du chancelier Poyet,

dont la disgrace, dit Mézeray, *vint de l'antichambre des dames*. Sans naissance ni protection, par son seul mérite et sa réputation dans le barreau, il parvint à la première dignité de la robe. Malheureusement, dans le temps de son plus grand crédit, il survint devant son tribunal une affaire qui lui présenta l'occasion de plaire au roi, et de satisfaire lui-même son esprit vindicatif. L'amiral Chabot, connu long-temps sous le nom de Brion, brave militaire, mais brusque, fier avec ses supérieurs, arrogant avec ses égaux, et autrefois favori du roi, encourut sa disgrace par des hauteurs déplacées, et sur-tout pour avoir défié le roi de trouver matière à lui faire faire son procès. Le monarque piqué ordonna qu'il fût mis en justice, mais d'ailleurs avec l'intention secrète de se donner ensuite le plaisir de lui faire grace. Rien ne pouvoit être plus agréable au chancelier, qui avoit lui-même éprouvé des saillies de l'humeur impérieuse de l'amiral. Il servit avec ardeur le ressentiment du roi, composa une commission de magistrats qu'il crut les plus disposés à entrer dans ses vues, et les disposa si bien que Chabot, quoiqu'à peine trouvé coupable de foibles exactions sur des barques de pêcheurs, fut, par sentence, privé de ses charges et offices, et dégradé. Le roi, quand il eut mortifié son hautain favori, le rétablit en effet dans ses biens et ses honneurs, mais Chabot mourut de chagrin. 1542.

Il étoit parent de la duchesse d'Étampes. Cette dame ne pardonna pas au chancelier l'arrêt flétrissant porté contre l'amiral, et, trouvant l'occasion de se venger, elle ne la manqua pas. Poyet étoit ferme, quelquefois dur dans l'exercice de sa charge. Un protégé de la duchesse se présente pour l'entérinement de quelque grace

1542. avec des lettres signées du roi. Le chancelier, y voyant des nullités ou défauts, la rejette. Elle court aussitôt chez le monarque, lui représente le refus du chancelier comme un acte irrespectueux, comme une impudente opposition à la volonté du roi, et une affectation d'autorité punissable. Le foible prince épouse le ressentiment de sa maîtresse, et ordonne que le chancelier soit arrêté. Il est saisi dans son lit, traité avec une rigueur indécente, et traîné de la Bastille à la Conciergerie, pour son procès lui être fait par-devant le parlement.

Comme on connoissoit à-peu-près la cause intentionnelle du procès, on ne se pressoit pas de le finir, et on paroissoit vouloir l'oublier : mais, après avoir langui trois ans dans la prison, Poyet demanda lui-même avec tant d'instance à être jugé, qu'on ne put le refuser. Le roi, sur les préventions qu'on lui avoit données, le voyoit si criminel, qu'il dit : « S'il ne se trouve coupable que de « cent crimes, je veux qu'on l'absolve, afin qu'il ne dise « pas que ma justice est plus rigoureuse que celle de « Dieu, qui pardonne jusqu'à soixante-dix fois sept « fois. » Mais malgré les recherches les plus sévères, et quoiqu'on n'eût pas dessein de l'épargner, il auroit été difficile de lui imposer une peine, s'il ne s'étoit trouvé parmi ses accusateurs des juges de Chabot, qui lui soutinrent en face qu'il avoit gêné leur suffrage, et même usé avec eux de violence dans cette affaire. Par arrêt prononcé à huis ouvert dans la grand'chambre, lui présent et nu-tête, « il fut privé de sa charge de « chancelier, déclaré inhabile à tenir aucun office royal, « condamné à cent mille livres d'amende, et à tenir pri- « son jusqu'à entier paiement, confiné ensuite en telle « prison et sous telle garde qu'il plaira au roi d'ordon-

« ner. » Il reprit son premier état d'avocat, et gagna sa vie à consulter. Chabot et Poyet, mémorables exemples! le premier pour ceux qui affectent l'indépendance auprès des princes, le second pour ceux qui les servent trop complaisamment. Montholon, l'avocat du connétable de Bourbon, fut élevé alors à la dignité de garde des sceaux. 1542.

La guerre duroit depuis vingt-huit ans; la terre étoit imbibée de sang : la mer avoit englouti hommes, vaisseaux et richesses. Les peuples, pendant ce temps, n'avoient goûté que quelques repos passagers, procurés par des traités frauduleux, causes de nouvelles guerres. Les impôts alloient toujours croissants : « Car, dit Mé« zeray, ils ne cessent d'en produire d'autres, et ne « meurent jamais. » Le roi avoit rendu le sel marchand; mais, dans les provinces où cette denrée avoit toujours joui de la franchise, il mit un léger impôt, pour dédommager le trésor royal du déchet que lui faisoit éprouver l'abolissement de la gabelle dans le reste du royaume. Les habitants de l'Aunis, du Poitou, et de la Saintonge, refusèrent de payer ce supplément, et se révoltèrent contre les percepteurs. La ville de Bordeaux, la plupart de celles qui bordent la Garonne et la Dordogne, suivirent leur exemple. Celle de La Rochelle les imita; c'étoit un incendie qui s'étendoit. Le roi crut qu'il ne falloit pas moins que sa présence pour l'arrêter. A la tête de son armée de Roussillon, il arriva en monarque irrité, et se conduisit en père indulgent. Le pardon et de foibles diminutions accordées à propos firent tout rentrer promptement dans l'ordre. La nécessité des affaires avoit jusqu'alors accoutumé les peuples à payer sans murmurer; mais on voit par les plaintes qui accompa- 1543.

1543. gnèrent les représentations, que leur lassitude venoit de ce qu'ils s'apercevoient que le luxe du monarque, ses favoris, ses maîtresses, étoient des fléaux plus ruineux, des monstres plus dévorants que la guerre même.

Cette année, les deux rivaux commencèrent leurs attaques par de longs plaidoyers, qu'ils envoyèrent nommément au pape, et qu'ils répandirent dans les autres cours. L'empereur écrivit au souverain pontife : « Le « roi de France ne songe qu'à faire du mal, et moi je ne « pense qu'à faire du bien; il est injuste, et moi je ne demande que mon droit et l'équité; il a conjuré la ruine « de la chrétienté par l'alliance du Turc, et moi j'en ai « entrepris la défense; il viole tous les traités de paix, « et moi je lui pardonne ses offenses, et lui accorde tou« jours du mien, pour épargner le sang des chrétiens; « il veut tout envahir, et moi je me contente de ce qui « m'appartient, et me fais gloire de protéger ceux qu'il « opprime, et de défendre l'église romaine. »

Le roi répondit à cette justification pharisienne, non pas comme l'humble publicain, en confessant ses fautes, mais en récriminant par celles de son adversaire. « C'est, « lui, dit-il dans un long manifeste, c'est lui, c'est cet « homme protecteur de l'église qui a retenu plus de six « mois le pape Clément VII en prison, et qui ne lui en « a ouvert les portes que lorsque je marchois pour les « briser. C'est lui, c'est ce prince religieux qui, rem« plaçant un Turc par un Maure, a sacrifié la vie d'une « multitude de ses sujets chrétiens dans l'expédition de « Tunis, au barbare assassin de dix de ses frères, le bey « de Tunis, dont il s'est déclaré l'allié; c'est lui, c'est « le protecteur des opprimés qui a abandonné à l'em« pereur turc la reine Élisabeth, veuve de Zapolski,

« roi de Hongrie, et son fils, et a proposé au sultan de 1543.
« partager avec lui les états de l'orphelin; c'est lui, c'est
« ce prince catholique qui tolère les sectaires d'Alle-
« magne; leur permet de dépouiller les églises et de
« ruiner le clergé, pourvu qu'ils lui accordent les se-
« cours qu'il leur demande pour dévaster la France;
« c'est lui, c'est ce grand ami des lois et de l'humanité
« qui a fait assassiner mes ambassadeurs; c'est lui, c'est
« ce zélateur du saint-siége qui s'allie au schismatique
« roi d'Angleterre, et le soutient dans sa révolte et son
« apostasie. » Le pape, les croyant également coupables des guerres qui tourmentoient l'Europe, ne prit parti ni pour l'un ni pour l'autre. L'empereur le punit de sa neutralité, en refusant l'investiture de Parme et de Plaisance qu'il avoit promise à son petit-fils.

Les premières hostilités se firent contre Guillaume, duc de Cléves et de Juliers, qui, en vertu de divers pactes de famille, avoit hérité de Charles d'Egmond, dernier duc de Gueldre, malgré les réclamations du duc de Lorraine, neveu de Charles, et les droits de la branche cadette de la maison d'Egmond. Aussi ardent allié de François I que son prédécesseur l'avoit été, Charles-Quint l'en punit en attaquant ses états. Guillaume les défendit avec courage. Les princes voisins craignant les mêmes entreprises sur leurs possessions, concoururent ardemment au secours de l'opprimé. Ce zéle fit croire à François I que toute l'Allemagne alloit s'ébranler en faveur du duc. Pour encourager celui-ci et lui donner la certitude qu'il ne seroit pas abandonné, il conclut le mariage du jeune prince avec Jeanne d'Albret, sa propre niéce, fille de sa sœur, reine de Navarre. La cérémonie fut faite, et du lit nuptial, où le

1543. duc ne fit qu'approcher publiquement de la princesse, qui n'avoit que onze ans, il revola à la défense de ses états. Le duc croyoit être suivi de prompts secours; il lui en vint à la vérité, mais si foibles et si tardifs qu'il désespéra de pouvoir sauver ses possessions, d'autant plus que ses sujets se voyant comme abandonnés à la merci de l'empereur, et quelques uns gagnés par les pistoles d'Espagne, lui faisoient craindre une trahison. Il prit en conséquence le parti d'aller se jeter aux pieds de Charles-Quint et de lui demander grace. L'empereur le reçut avec rudesse; cependant il lui rendit le duché de Cléves et de Juliers, qu'il venoit de conquérir, et garda celui de Gueldre et de Zutphen. Dès-lors aussi fut rompu le mariage avec la princesse de Navarre, qui épousa depuis Antoine de Bourbon, duc de Vendôme, et qui a été mère de Henri IV.

Un intérêt commun réunissoit François I et Soliman contre Charles-Quint; mais on n'avoit pas encore vu les lis joints aux croissants dans les armées. Ce phénoméne apparut devant Nice, dernier asile du duc de Savoie. Les François, commandés par le jeune comte d'Enghien, l'attaquèrent par terre, pendant que leurs galères, mêlées à celles des Turcs, sous le commandement de Barberousse, roi d'Alger et amiral du sultan, la bloquoient par mer. La ville fut aisément prise; mais le château, situé au sommet d'un roc, également inattaquable à la mine et au canon, résista, et le commandant fit si bien qu'il donna le temps à du Guast, à Doria et aux troupes envoyées par le pape, de le venir dégager. L'amiral ottoman se plaignit, avec autant de hauteur que de mépris, que les François se conduisoient très mollement dans ce siége, qu'ils ne songeoient

qu'à leurs plaisirs, et qu'ils avoient beaucoup plus chargé leurs vaisseaux de vins et de délicatesses recherchées, que de poudre, qu'ils se permirent en effet de lui demander. Il les abandonna fort mécontent, et alla décharger sa colère sur les côtes de la Catalogne et du royaume de Valence. En retournant à Constantinople, il pilla celles de la Calabre et emmena dix mille captifs. Les autres parages de l'Italie furent garantis de ce fléau par du Guast, général de l'empereur, qui occupoit les villes maritimes. 1543.

L'échec éprouvé devant Nice vint de ce que le roi de France négligeoit cette division de son plan de guerre, pendant qu'il donnoit tous ses soins à celle qu'il dirigeoit lui-même dans le duché de Luxembourg. Le duc d'Orléans, son fils, comme nous l'avons dit, s'en étoit emparé l'année précédente, mais il l'avoit reperdu presque aussitôt pour avoir licencié son armée. Le père, qui venoit de le reconquérir, desiroit se l'assurer comme un dédommagement, s'il ne pouvoit recouvrer le Milanez. Cet échange même le flattoit, et il aimoit à se décorer du titre de duc de Luxembourg, nom illustre, cinq fois honoré de la couronne impériale. François I en prit possession solennelle, et y donna des fêtes, ainsi qu'il avoit coutume de faire dans ses nouvelles conquêtes, afin d'en constater, pour ainsi dire, la jouissance. Charles-Quint vint l'y troubler : il amena une armée formidable ; on y voyoit dix mille Anglois : chose étonnante après l'affront que Henri avoit fait à l'empereur par son divorce avec Catherine d'Aragon. Il sembloit que leur haine dût être éternelle ; mais nul ressentiment ne tenoit dans le cœur de Charles-Quint contre ses intérêts.

1543. Il avoit déja trouvé moyen de refroidir Henri VIII, peut-être de lui inspirer du mépris pour son ancien allié, à cause de l'imprudence que celui-ci avoit eue de révéler leurs secrets dans l'entrevue d'Aigues-Mortes; il le piqua aussi par un motif politique. Le roi de France conservoit une liaison étroite avec l'Écosse. Jacques V, qui faisoit une diversion en sa faveur, abandonné pendant le cours de la campagne par une noblesse indocile qui désapprouvoit cette expédition, mourut de la violence de son désespoir. Il avoit été précédé au tombeau par Madelaine, fille de François I, son épouse, et laissa, d'un second mariage avec une princesse de Guise, une fille dans la plus tendre enfance et tristement célèbre sous le nom de Marie Stuart. La régence de la mère étoit traversée par des mécontents que Henri VIII soutenoit afin de prendre pied dans ce royaume à l'aide des dissentions; François I, par la raison contraire, y entretenoit des troupes: motif de mésintelligence entre ces deux princes, dont Charles-Quint sut bien profiter. Il n'obtint cependant cette année que les dix mille hommes dont nous avons parlé; mais ce fut un renfort assez important pour son armée; il la commandoit lui-même; le roi de France étoit aussi à la tête de la sienne. Ces deux rivaux se rapprochent auprès de Landrecie, qu'assiégeoit l'empereur et que ravitailla le roi. Ils s'étoient si souvent défiés que l'on crut qu'ils ne manqueroient pas l'occasion d'entrer personnellement en lice; mais, après des marches et des contre-marches, qui occupèrent toute la campagne, après avoir fait beaucoup de ravages et ruiné le pauvre peuple, comme de concert, ils séparèrent leurs armées et les mirent en quartier d'hiver. Charles avoit été forcé de lever le

siége de Landrecie; mais il s'empara par supercherie de Cambray, qui jusqu'alors s'étoit gouvernée en ville indépendante. 1543.

La perspective d'une guerre qui paroissoit devoir être plus animée que les précédentes fit prendre au roi des mesures dont les édits bursaux furent les préliminaires. Il joignit aux taxes foncières des impôts indirects, la création de nouvelles charges et l'augmentation de la finance des anciennes; les traites foraines qui, quelques années auparavant, ne rendoient que six à sept mille francs, furent portées à cent mille écus, et l'impôt levé aux marais salants, en remplacement de la gabelle, fut de vingt sous par muid. En même temps il travailloit à se faire des alliances au-dehors; mais celle qu'il avoit avec les Turcs, les dégâts et les barbaries de la piraterie, qui en furent une suite, lui firent grand tort en Allemagne. Il se tenoit une diéte à Spire; l'empereur s'y rendit en personne. A force de montrer le Turc prêt à envahir la Hongrie, et à porter ses armes dans le centre de l'Allemagne, à la sollicitation du roi de France, et de dire et de répéter aux protestants que c'étoit lui qui empêchoit la tenue du concile général qu'ils souhaitoient, il rendit ce prince si odieux, que la diéte refusa d'écouter les ambassadeurs qu'il envoya pour se justifier, le déclara ennemi de l'empire, et vota une levée de vingt-quatre mille hommes pour lui faire la guerre. Charles resserra aussi les nœuds de son alliance avec l'Angleterre; il frappa l'imagination ardente de Henri VIII de l'idée chimérique de conquérir la France ensemble, ou du moins de s'y faire de bonnes parts, qu'ils se désignèrent. Henri devoit descendre à Calais, s'emparer de la Picardie et de la Normandie, 1544.

1544. qui seroient son lot, Charles entrer dans la Champagne, qu'il conserveroit, s'ils ne trouvoient pas l'un et l'autre à s'étendre encore davantage en pénétrant jusqu'à Paris, où ils se réuniroient et conviendroient des autres conquêtes à leur bienséance.

Ces beaux projets furent un peu dérangés par une victoire que les François remportèrent en Piémont vers la fin du printemps. Le comte d'Enghien, François de Bourbon, âgé de vingt-cinq ans, et qui devoit périr, l'année suivante, dans un jeu d'enfant, venoit d'y remplacer le vieux Boutières, élève et parent de Bayard, brave et excellent capitaine, mais qui avoit pris sur lui de s'écarter des instructions de la cour. Le jeune prince avoit repris le siége de Carignan, abandonné par son prédécesseur, et il étoit près de l'emporter lorsqu'il apprit la marche du marquis du Guast avec une armée plus forte de dix mille hommes que la sienne; s'il l'évitoit, il falloit repasser les Alpes, perdre le fruit des premiers travaux, abandonner toutes les places du Piémont mal approvisionnées, et en retirer les garnisons pour ne pas les perdre; s'il l'attendoit au contraire, il pourroit le battre, et, si lui-même étoit battu, il pourroit encore faire assez chèrement acheter la victoire pour enlever à l'ennemi une partie des avantages de la campagne.

D'après ces vues, il dépêcha Blaise de Montluc à la cour, et demanda la permission de livrer bataille. Le roi permit à Montluc d'assister au conseil qui se tint à ce sujet. Le comte de St.-Paul, oncle du comte d'Enghien, l'amiral d'Annebaut, Galiot de Genouillac, et les autres membres du conseil, balançant les avantages d'une victoire avec les inconvénients d'une défaite dans un moment où la France étoit menacée au nord par les

forces de l'empire et de l'Angleterre, opinèrent tous pour le rejet de la bataille. Montluc cependant trépignoit, et avec d'autant plus d'impatience qu'il ne pouvoit parler et qu'on lui avoit durement fermé la bouche pour avoir osé hasarder quelques mots. Mais, avant de prendre parti, le roi ayant voulu l'entendre, il peignit alors avec feu le bon état des compagnies, l'habileté des capitaines, l'enthousiasme des troupes, leur désespoir s'il arrivoit qu'on se défiât de leur courage, la consternation que répandroit une retraite qui ressembleroit à une déroute, et le tort enfin qu'elle feroit à la France dans toute l'Italie. A ce tableau il oppose l'alégresse de l'armée si elle obtient la permission qu'elle sollicite; « et bientôt emporté par son imagination sur « le champ de bataille, jetant de tous côtés des regards « menaçants, trépignant des pieds, s'escrimant à droite « et à gauche, il met tant de vérité et de chaleur dans « son discours, que tous les vieux guerriers qui for- « moient le conseil partagent son enthousiasme. Le roi « tourne avec inquiétude ses regards sur le comte de « Saint-Paul. « Quoi donc, Monsieur, lui dit le comte, « pouvez-vous bien vous arrêter aux propos de ce fol « enragé qui ne veut que batailles, sans se mettre en « peine du reste? — Foi de gentilhomme, répondit le « roi, Montluc dit des raisons qui méritent d'être exa- « minées. Qu'en pense l'amiral? — Sire, répond d'An- « nebaut, je connois l'armée de Piémont pour l'avoir « commandée, et je garantis, sur mon honneur, que si « vous lui accordez la permission qu'elle demande, « officiers et soldats se battront en gens de cœur. Se- « ront-ils vainqueurs ou vaincus? Il n'y a que Dieu qui « le sache : adressez-vous à lui, et faites ce qu'il vous 1544.

1544. « inspirera. » Alors le roi posant son bonnet sur la table, joignant les mains et levant les yeux au ciel : « Père « des lumières, dit-il, inspire-moi donc le parti que je « dois suivre pour l'exaltation de ton nom et le salut de « mon peuple. » Après être resté un moment enseveli dans une profonde méditation : « Qu'ils combattent, « s'écria-t-il, qu'ils combattent ! » Se levant ensuite de sa chaise et s'appuyant sur Montluc : « Mon ami, lui « dit-il, recommande-moi à mon cousin d'Enghien ; re- « porte-lui fidèlement ce que tu viens d'entendre, et « témoigne à toute l'armée qu'il n'y a que la confiance « que j'ai en elle qui m'ait pu déterminer à une permis- « sion si hasardeuse. — Fol enragé, dit alors en riant « le comte de Saint-Paul à Montluc, tu vas être cause « du plus grand bonheur ou du plus grand malheur qui « puisse arriver à la France. — Monseigneur, lui répon- « dit Montluc, laissez-nous faire, et soyez sûr que les « premières nouvelles que vous recevrez d'Italie vous « apprendront que nous les aurons tous fricassés, et en « mangerons si nous voulons. » S'élançant ensuite de la chambre du conseil, et rencontrant une foule de jeunes seigneurs qui en attendoient le résultat avec impatience : « Bataille, s'écria-t-il, bondissant de joie, ba- « taille, que ceux qui veulent en tâter se dépêchent. » « Tous le suivent, et leur exemple détermina jusqu'à « mille gentilshommes, parmi lesquels on remarqua le « vieux Boutières. Touché de la noblesse de son pro- « cédé, le comte d'Enghien lui déféra le commandement « de l'aile droite. »

Les deux armées se rencontrèrent dans une plaine près de Cérisoles, dont cette bataille a pris son nom. Elle fut très sanglante ; les deux généraux se crurent

alternativement vainqueurs ou vaincus; à la fin le François l'emporta; mais ce ne fut pas sans avoir éprouvé de grandes angoisses. A la vue de son infanterie auxiliaire en déroute, il avoit cru un moment sa situation désespérée; déja il ne songeoit plus qu'à vendre chèrement sa vie et à ne pas survivre à sa défaite, lorsque la cavalerie, manœuvrant aisément dans la plaine, soutint le choc de l'ennemi déja presque victorieux, ramena l'infanterie au combat, et décida le gain de la bataille. Du Guast se croyoit si sûr de la victoire, qu'il avoit apporté des cordes et des chaînes pour garotter les prisonniers qu'il feroit, et qu'il destinoit aux galères : on les trouva dans son bagage. Blessé dans le cours de l'action, et craignant qu'on ne lui fît payer cher l'assassinat des ambassadeurs Rancon et Frecosse, il n'attendit pas l'issue de la bataille pour se mettre en sûreté. Dans cette retraite, il oublia un corps de troupes italiennes, qui ne devoit se mouvoir que par son ordre exprès, et dont l'inaction valut peut-être la victoire aux François. Les ennemis perdirent plus de douze mille hommes, tant tués que blessés et prisonniers. Le butin fut considérable, parcequ'il y avoit dans l'armée ennemie beaucoup de grands seigneurs allemands, espagnols et italiens, qui y étoient venus avec de magnifiques équipages. Il se trouva aussi dans le camp une quantité prodigieuse de vivres et de provisions de toute espèce, qui avoit été destinée à ravitailler la ville de Carignan, que les François assiégeoient, et que Pierre Colonne, qui se faisoit appeler Pyrrhus, leur rendit après la victoire, non qu'elle lui eût inspiré du découragement, mais parcequ'il n'y avoit plus un grain de blé dans la place. Cette bataille, quelque décisive qu'elle parût, n'eut aucune

1544.

1544. des suites qu'on devoit raisonnablement en espérer, parcequ'on laissa le général sans argent, et qu'on lui enleva même une partie de ses troupes, dont on eut besoin au nord de la France, qui se trouva attaqué plus tôt qu'on ne l'avoit cru.

L'empereur et le roi d'Angleterre s'ébranloient déja, contre l'attente du roi qui croyoit qu'ils ne commenceroient leurs opérations qu'après la moisson, pour ne pas manquer de vivres. Selon leur convention, ils entrèrent en France; mais, contre le plan concerté entre eux, occupés chacun exclusivement de leur intérêt, au lieu de passer rapidement par les provinces qu'ils se destinoient et d'aller droit à Paris, ils s'arrêtèrent à des siéges de villes qu'ils auroient aisément conquises après la capitale.

Elles n'étoient la plupart ni garnies, ni fortifiées, parceque les munitionnaires, peu pressés de convertir en vivres l'argent qu'ils recevoient, s'étoient plû à croire comme le roi que les ennemis ne paroîtroient qu'à la fin du mois d'août, qu'ainsi ils auroient du temps de reste pour faire entrer dans les villes les blés qu'eux-mêmes achèteroient alors à meilleur marché. Par une autre spéculation sordide, dont le blâme tombe sur le conseil du roi, les Suisses, les Grisons et les Lansquenets qui devoient être au nombre de vingt-deux mille, ne furent levés qu'à la mi-juillet, afin d'épargner sur leur solde; de sorte que quand le roi apprit les progrès des ennemis, il fut obligé de recourir aux vainqueurs de Cérisoles, dont il partit un détachement de dix mille fantassins, deux mille hommes d'armes et autant de chevau-légers, qui devinrent le noyau d'une bonne armée.

Pendant que le roi la rassembloit, l'empereur, après avoir traversé la Lorraine, pénétroit rapidement en Champagne. Des villes qu'on auroit cru devoir tenir plus long-temps ouvroient leurs portes, surprises ou mal défendues. Il joignit la ruse à la force devant Saint-Dizier. La garnison, commandée par le comte de Sancerre, faisoit de vigoureuses sorties, qui lui causoient une grande perte de monde. Il commençoit à se lasser de cette opiniâtre résistance, lorsqu'un heureux hasard lui fit surprendre le chiffre du duc de Guise; il s'en servit pour faire fabriquer une lettre par laquelle le brave commandant étoit engagé à ne pas s'obstiner à perdre davantage des hommes dont le roi avoit besoin, et de faire, pourvu qu'il les sauvât, telle composition qu'il voudroit. On en chargea un paysan qui la rendit mystérieusement à un tambour venu au camp pour un échange de prisonniers. Assuré que la lettre avoit été remise, l'empereur fait offrir une capitulation honorable; le gouverneur l'accepte, et Charles-Quint s'empare ainsi d'une place qui pouvoit long-temps encore suspendre sa marche. Il avance dès-lors sans obstacle, passe Châlons, cotoie la Marne, et écrit au roi d'Angleterre qu'il est en pleine marche sur Paris et qu'il ait à le joindre. 1544.

Henri VIII, à l'exemple de son allié, qui se pourvoyoit de bonnes places, assiégeoit Montreuil et Boulogne. Il répondit que, comme l'empereur s'arrêtoit à prendre des villes qui lui convenoient, il se croyoit autorisé à en faire autant; que quand ils se trouveroient également nantis, ils verroient ensemble à se conduire selon les circonstances. Elles étoient très favorables à l'empereur, il avançoit rapidement et sans difficultés,

1544. « sans savoir où il devoit se retirer, à Rouen ou Orléans, « les uns par eau, les autres par terre. C'étoit un démé« nagement général; la campagne étoit pleine de cha« riots et de chevaux, avec lesquels les Parisiens entraî« noient les plus riches meubles; de femmes et d'en« fants qui s'enfuyoient; de bétail que les paysans chas« soient devant eux. La rivière étoit couverte de bateaux, « où se jetoient en si grande foule meubles et gens, « qu'ils en firent aller plusieurs à fond, et les chemins « tout pavés de diverses hardes, qu'ils laissoient cheoir « de trop de hâte de s'enfuir, et qui avoient été laissées « par les voleurs et pillards, lesquels, s'étant débandés « de notre camp en grand nombre, couroient sus à ces « pauvres gens, et renversoient tout leur équipage pour « y trouver de l'argent. » Le roi se rendit à Paris pour les rassurer, et manda au dauphin de ramener toute l'armée dans les environs. Il pouvoit bien garantir du danger, mais non délivrer de la peur, et on ne vint à bout de retenir ces épouvantés qu'en menaçant de confisquer les charges et les biens de ceux qui, ayant abandonné la ville, n'y reviendroient pas sous trois jours.

Mais, pendant que l'empereur jetoit l'alarme dans la capitale, il n'étoit pas lui-même sans crainte ni sans embarras. Les vivres de Château-Thierry avoient été bientôt consommés. Outre la famine qui se faisoit sentir de nouveau, il régnoit dans son armée une discorde dangereuse entre les Allemands, les Espagnols et les Flamands qui la composoient; souvent ils en venoient aux mains par antipathie naturelle, jalousie et disputes sur le partage du butin. Charles-Quint avoit rétrogradé jusqu'à la Fère: et de là il contemploit avec frayeur le pays qu'il lui restoit à parcourir pour regagner ses états.

Mais la même intrigue de cour qui lui avoit fait trouver des vivres dans son extrême besoin le délivra encore de la crainte d'un revers funeste. 1544.

On ne peut guère douter qu'il n'ait répandu beaucoup d'argent et des promesses, comme à son ordinaire, entre la duchesse d'Étampes et ses adhérents. Le dauphin n'approuvoit pas la négociation entamée par elle. Il appréhendoit, dit-on, que son frère, doté du Milanez et encore plutôt des Pays-Bas, ne devînt un voisin aussi dangereux que l'avoient été les princes de la seconde maison de Bourgogne. De plus, il trouvoit honteux de laisser l'ennemi se retirer tranquillement et emporter, sans coup férir, les dépouilles de la France. Mais quand il proposoit de combattre, il trouvoit contre lui la cabale de la favorite et les vieux conseillers ordinairement trembleurs, qui citoient les batailles de Poitiers, de Créci et d'Azincourt, comme un avertissement de ne pas réduire son ennemi au désespoir, et d'ouvrir plutôt une porte à sa retraite. On ne la lui ouvrit que trop large, et il y passa plus en triomphateur qu'en homme qui avoit besoin d'une ouverture pour se mettre en sûreté.

Des commissaires des deux partis se réunirent à Crespy en Valois, et y conclurent un traité, dont l'article principal et fondamental étoit que l'empereur donneroit au duc d'Orléans, ou sa fille avec les Pays-Bas et la Franche-Comté, ou l'une de ses nièces avec le Milanez. Le mariage devoit avoir lieu dans un an, et les époux devoient être mis alors en possession réelle de la dot. François, à la même époque, devoit restituer au duc de Savoie les places qu'il retenoit, à l'exception de Pignerol et de Montmélian. Il devoit en outre renoncer à toute

1544. prétention ultérieure sur le royaume de Naples, le duché de Milan et la suzeraineté de la Flandre et de l'Artois. L'empereur, par imitation, renonçoit de son côté à celle qu'il formoit sur le duché de Bourgogne. Cependant en cas de mort de l'un ou l'autre des conjoints, ou qu'il ne provînt pas d'enfants de leur mariage, le Milanez devoit revenir à l'empereur, sauf les droits du roi. On se rendoit réciproquement ce qui avoit été pris dans cette guerre, tant en-deçà qu'au-delà des monts, depuis la rupture de la tréve de Nice. Cette clause remit d'un seul trait de plume entre les mains de Charles-Quint vingt-deux villes ou forts du Piémont, tandis qu'il n'eut à remettre aux François que Mondovi, place médiocre, et deux ou trois villes sur la frontière de Champagne. En cas de guerre contre le Turc, le roi de France devoit fournir à l'empereur six cents hommes d'armes, et vingt mille hommes d'infanterie, payés pour six mois. Ce traité en poche, Charles-Quint se retira tranquillement en Flandre, où le duc d'Orléans l'accompagna comme par honneur, mais peut-être comme devant rester en qualité d'otage, ainsi que quatre seigneurs désignés, jusqu'à ce que les places du Piémont fussent évacuées, ce qui ne tarda pas.

Tranquille du côté de l'empereur, François I envoya offrir la paix à Henri VIII. Ce prince traîna en longueur la négociation pendant qu'il assiégeoit Boulogne. Lorsqu'il l'eut prise, il se porta devant Montreuil; mais le dauphin s'approchant à la tête d'une puissante armée, l'Anglois se retira à Calais, et repassa dans son île. Il y trouva les François, qui lui faisoient la guerre sous le nom de la régente d'Écosse, qui les avoit appelés à son secours.

Le refus opiniâtre de Henri VIII d'accorder la paix à un ancien ami qui la demandoit, piqua vivement le roi de France, et lui fit prendre une résolution vigoureuse. Il ordonna au baron de La Garde, général des galères, de les faire passer de la Méditerranée dans l'Océan. Elles franchirent le détroit de Gibraltar au nombre de vingt-cinq, auxquelles se joignirent cent cinquante gros vaisseaux ronds, douze plus petits, dix ou douze caraques génoises bien équipées, et toutes munies de troupes suffisantes pour le combat et le débarquement. La flotte prit ses dernières provisions au Havre-de-Grace, nommé aussi François-Ville, qu'il avoit fait bâtir, et appareilla sous les yeux du roi; mais les caraques génoises avoient déja éprouvé une avarie en passant devant l'embouchure de la Seine, faute d'avoir pris des pilotes du pays: trois ou quatre y périrent. 1545.

Autre imprudence personnelle au roi. Il voulut donner une fête aux dames sur le vaisseau amiral, portant cent canons. Les cuisiniers qui travailloient au repas y mirent le feu par défaut de précaution, et ce beau navire fut brûlé à la vue de toute l'armée, sans qu'on pût le secourir: ce qui fut regardé comme un mauvais présage. La flotte commandée par l'amiral d'Annebaut n'en partit pas moins, se présenta à l'escadre angloise, tâcha de l'attirer au combat, opéra même des descentes pour la faire sortir des petits havres où elle se retiroit; mais elle resta le plus près de terre possible, protégée par les écueils et les batteries de la côte.

Les François descendirent dans l'île de Wight, qui n'avoit pas alors de forteresse. Ils délibérèrent d'en bâtir une qui les auroit rendus maîtres du détroit, et peut-être de Plymouth, un des plus beaux ports d'Angle-

1545. terre. Cette possession auroit encore procuré l'avantage d'embarrasser l'empereur et de gêner son passage, lorsqu'il auroit voulu se transporter d'Espagne en Flandre. Comme ils étoient prêts à mettre la main à l'œuvre, protégés par leur flotte, le roi ordonna subitement aux galères de repasser dans la Méditerranée, sur le bruit qui se répandit que Doria, amiral de l'empereur, alloit attaquer Marseille. Cette alarme se trouva fausse; mais elle eut l'effet que le rusé Charles-Quint en espéroit, qui étoit d'empêcher les François de faire un établissement qui auroit été, dans la circonstance, aussi désagréable pour lui que pour son allié.

Pendant que la flotte tenoit en échec les Anglois sur mer, trente-quatre mille hommes, commandés par le maréchal de Biès, bloquoient Boulogne. Il n'avoit pas ordre de faire un effort contre cette ville, mais seulement de bâtir non loin de ses murs un fort capable de contenir cinq mille hommes, pour garantir la Picardie des incursions des Anglois. Biès fit ce fort petit, pour loger seulement une garnison capable de résister à un effort un peu violent. On dit qu'il ne le bâtit pas de la grandeur commandée, afin que les Anglois dans leurs sorties ne trouvassent pas une opposition trop forte, se flattant qu'ainsi la guerre se prolongeroit, et qu'il resteroit plus long-temps nécessaire. Ce fut du moins, sous le régne suivant, le motif d'un jugement qui le condamna à mort, peine qui fut commuée en celle d'une prison perpétuelle. Quoique la peste régnât dans ces contrées dévastées, le roi, accompagné du duc d'Orléans, s'approcha du théâtre de la guerre. Le jeune prince, faisant gloire de braver le danger de la contagion, commit des imprudences dont il fut la victime. Cette mort

renouvela dans le cœur du roi la perte qu'il avoit faite 1545.
de son fils aîné. De ses trois fils il paroît que c'étoit le dauphin actuel qu'il aimoit le moins; et comment auroient-ils été unis d'affection, quand les maîtresses de leurs volontés étoient en contrariété perpétuelle? Les peuples ne partagèrent point les regrets du monarque; ils étoient alarmés de la témérité, de l'audace, de l'ambition du duc d'Orléans, et sur-tout de l'antipathie qui existoit entre lui et son frère. Le maréchal de Biès, achevant la campagne, ravagea et mit à feu et à sang toute la petite contrée d'Oye, fertile en grains et en bestiaux, et d'où les Anglois de Calais tiroient leurs provisions. Ce fut là tout l'exploit d'une armée de trente-quatre mille hommes, comme celui d'une flotte formidable avoit été l'incendie de quelques misérables villages sur la côte d'Angleterre.

Hélas! les François n'étoient que trop ardents pour ces expéditions déplorables, même contre leurs compatriotes. Les disputes de religion, l'aigreur qui s'y mêloit, les rendoient féroces. Catholiques et calvinistes se regardoient d'un œil farouche. L'esprit de prosélytisme s'étoit répandu entre les derniers. Il avoit formé des associations, qui devinrent inquiétantes pour le gouvernement. Le Languedoc, la Provence et les provinces adjacentes virent s'élever des temples rivaux des églises catholiques. Alors François I donna permission d'employer contre eux le secours des armes. Elle fut accordée à la sollicitation de Jean Ménier, baron d'Oppède, premier président du parlement d'Aix, homme violent et sanguinaire, qui fit revivre un arrêt de ce parlement, rendu cinq ans auparavant, contre une population de plusieurs milliers de Vaudois qui étoient établis sur les

1545. confins de la Provence et du Comtat-Vénaissin; espéce de colonie d'un reste des disciples du fanatique Valdo, réfugiés depuis trois cents ans dans les gorges des montagnes qui séparent le Dauphiné du Piémont, et entrés depuis peu en communion avec les calvinistes. « Tout « étoit horrible et cruel dans la sentence qui fut pro- « noncée contre eux, dit l'historien de Thou, et tout fut « plus horrible et plus cruel encore dans l'exécution. « Vingt-deux bourgs ou villages furent brûlés ou sacca- « gés, avec une inhumanité dont l'histoire des peuples « les plus barbares présente à peine des exemples. Les « malheureux habitants, surpris pendant la nuit, et « poursuivis de rochers en rochers, à la lueur des feux « qui consumoient leurs maisons, n'évitoient souvent « une embûche que pour tomber dans une autre: *les* « cris pitoyables des vieillards, des femmes et des en- « fants, loin d'amollir le cœur des soldats forcenés de « rage, comme leurs chefs, ne faisoient que les mettre « sur la trace des fugitifs, et marquer les endroits où ils « devoient porter leur fureur (1). »

La reddition volontaire n'exemptoit ni les hommes du supplice, ni les femmes des plus affreuses violences: il étoit défendu, sous peine de mort, de leur accorder aucune retraite. A Cabrières, une des villes principales de ce canton, on égorgea plus de sept cents hommes de sang-froid, et toutes les femmes restées dans les maisons furent enfermées dans un grenier plein de paille, auquel on mit le feu: celles qui tentoient de s'échapper par les fenêtres étoient repoussées à coups de crocs et

(1) De Thou, t. I.

de piques; enfin, selon la teneur de la sentence, les maisons furent rasées, les bois coupés, les arbres des jardins arrachés, et en peu de temps ce pays si fertile et si peuplé devint désert et inculte. Ainsi se préparèrent les fureurs qui ont couvert la France d'échafauds, de bûchers, de gibets et de ruines ensanglantées. On n'étoit point encore accoutumé à ces horribles proscriptions, devenues si communes sous les règnes suivants. Les cris des malheureux si cruellement traités parvinrent aux oreilles du roi, mais y parvinrent trop tard. Il se repentit d'avoir donné son consentement à l'exécution de cet arrêt sanguinaire, qu'il suspendit quelque temps. Mais n'avoit-il pas lui-même encouragé ces barbaries en autorisant les supplices par sa présence? Il est rare que les subalternes n'excèdent pas, quand les chefs donnent eux-mêmes l'exemple. 1545.

La mort du duc d'Orléans vint fort à propos pour dispenser Charles-Quint de l'obligation de donner l'investiture du duché de Milan : elle annuloit le traité de Crespy dans son principal article, celui pour lequel le roi de France avoit fait de si grands sacrifices. Il envoya demander à l'empereur un contre-traité qui lui accordât du moins quelque dédommagement. Charles répondit froidement : « S'il me laisse en paix, je l'y laisserai « aussi. » Tous deux s'occupoient alors de la religion, mais avec un but différent. Charles-Quint paroît avoir vu la dissidence d'opinions entre les princes allemands et les troubles qui en étoient une suite, comme un moyen de les armer, de les affoiblir réciproquement et de profiter des confiscations qu'il prononçoit comme punition de la désobéissance aux décrets des diètes. Il 1546.

traitoit l'affaire en politique, François I en catholique
1546. uniquement zélé pour établir l'unité de croyance dans son royaume.

Cependant un écrivain du temps a dit que le calvinisme s'y est répandu, parceque ce monarque permit ses progrès et n'y prit pas garde. Mézeray lui répond : « Quoi donc? faire six ou sept édits rigoureux pour l'é-« touffer, convoquer plusieurs fois le clergé, assembler « un concile provincial, dépêcher à toute heure des « ambassadeurs à tous les princes de la chrétienté pour « en assembler un général, brûler les hérétiques par « douzaines, les envoyer aux galères par centaines, les « bannir par milliers; dites-nous, je vous prie, est-ce « là permettre ou ne prendre point garde? sont-ce de « simples résolutions ou des effets? » C'est là réellement la trop véritable histoire des cruautés qui s'exerçoient en France sur les réformés.

Celles qui se commettoient en Angleterre par Henri VIII sur les catholiques leur ressemblent, si elles n'étoient pas plus atroces encore. Les deux monarques, après avoir été amis, ennemis, brouillés, réconciliés, firent enfin la paix, pour ainsi dire, sur les marches de leur tombeau. La difficulté qui la retarda quelques mois étoit la possession de Boulogne; le François vouloit qu'elle lui fût rendue, l'Anglois s'obstinoit à la garder. Cependant il promit de la restituer dans huit ans, à condition que, pendant le cours du même temps, on lui paieroit une somme de deux millions d'écus d'or à des échéances stipulées, et une pension viagère de cent mille écus. Le traité fut conclu dans la ville de Guines, et l'Écosse y fut comprise.

1547. Cette pension ne fut pas onéreuse à la France; Hen-

ri VIII mourut peut-être sans qu'il en eût été payé un denier. Quand sa mort fut annoncée à François I, il dit: « Mon aîné est parti, mon tour ne tardera pas. » Depuis quelque temps il dépérissoit: sa maladie étoit une fièvre de langueur qui le minoit, et pendant laquelle se reproduisirent divers symptômes de la cruelle maladie qui, huit ans auparavant, avoit déja pensé le conduire au tombeau. Elle lui donna le temps de pourvoir aux affaires du royaume, qu'il laissa en paix, mais à la veille de rentrer dans les hasards de la guerre. 1547.

Depuis la paix de Crespy, Charles-Quint avoit pris un ascendant immense en Allemagne et en Italie. Une levée de boucliers, mal concertée entre les deux chefs de la ligue de Smalkalde, avoit déja tourné à leur honte, et devoit dans peu consommer leur ruine; c'étoit l'électeur de Saxe, Jean Frédéric, neveu du zélé protecteur de Luther, et Philippe, landgrave de Hesse, celui auquel le même Luther et ses docteurs avoient permis la polygamie. Déja l'empereur avoit profité de leurs fausses mesures pour priver de leurs moyens de défense la plupart des états ligués, pour les rançonner et les contraindre à renoncer à la confédération qu'ils avoient formée dix ans auparavant; il avoit de plus investi son fils Philippe du Milanez, et jeté ainsi une égale terreur en Allemagne et en Italie. Dans la détresse générale, tous les regards se tournoient sur François, et sollicitoient son appui. Il se disposoit à y répondre, lorsque la mort arrêta ses préparatifs.

Selon la coutume des mourants, François I donna d'excellents conseils à son fils, et reçut les sacrements de l'église avec l'expression de la plus grande piété. Il avoit cinquante-trois ans, et en régna trente-trois.

1547. Son régne s'est passé en guerres et en négociations aussi malheureuses les unes que les autres. Il a gagné des batailles, pris des villes et essuyé de grands revers. Il perdit trois ou quatre armées en Italie, fut lui-même fait prisonnier, vit ses provinces ravagées et ses ennemis aux portes de sa capitale; trompé une fois dans ses traités, trompé une seconde, l'expérience ne l'a pas empêché d'être trompé une troisième et plusieurs autres. Indiscret jusqu'à l'imprudence, ses secrets lui échappoient, par épanchement de confiance, avec l'ennemi réconcilié la veille. Il aimoit le luxe et les plaisirs. « Anne de Bretagne, remarque le président Hénault, « avoit commencé à attirer des femmes à la cour; mais « comme Louis XII ne s'en occupoit guère, ce ne fut « que sous François I qu'elles y parurent avec éclat. » On pourroit ajouter avec scandale; car il eut publiquement des maîtresses; Henri, son fils et son successeur, en avoit aussi, et on dit que le dauphin François mourut moins de poison que d'excès de plaisirs.

Les fêtes, les spectacles, le faste de sa cour, lui coûtoient autant que la guerre: de là venoient le besoin perpétuel d'argent, la création et l'augmentation des impôts; mais, à la fin de sa vie, l'âge et l'expérience le rendirent aussi économe qu'il avoit été prodigue au commencement de son régne; et de là vient que, malgré ses bâtiments à Fontainebleau, Saint-Germain, Villers-Cotterets, l'immense château de Madrid, lourde masse détruite de nos jours, et les achats de tableaux précieux et de statues antiques, qu'il faisoit venir de tous côtés à grands prix, il se trouva à sa mort, toutes dettes acquittées, quatre cent mille écus dans ses coffres, et il étoit dû un quartier des revenus de la couronne.

1547.

Il a été jusqu'à la fin de sa vie très bel homme, doué d'une mémoire prodigieuse, affable, éloquent, loyal, fidéle à sa parole, peut-être d'un caractère trop léger, trop confiant, ardent dans ses desirs, et point assez prévoyant. Il aimoit les sciences, et profita, comme nous avons vu, de l'émulation que la différence de religion mettoit entre les savants, pour faire revivre les langues anciennes presque oubliées. Ce fut le but principal du collége royal, qu'il dota suffisamment, ainsi que les professeurs qu'il y mit. Ses sentiments pour les gens de lettres ne se bornoient pas à l'estime; il les honoroit, les plaçoit dans ses conseils, leur confioit les ambassades, et leur conféroit des dignités selon leur état et leur mérite. Il ramassa et fit venir de tous côtés, à grands frais, des manuscrits et des livres, dont il enrichit la bibliothéque que ses ancêtres avoient commencée. Elle fut sous sa protection, et elle a continué d'être, sous ses successeurs, le dépôt de toutes les connoissances humaines. Ses efforts pour tirer les sciences de l'oubli et les propager lui ont mérité le titre glorieux de *Père et de Restaurateur des Lettres*. Ses défauts n'ont affligé que son siécle, et nous jouissons du fruit de ses bonnes qualités.

Pierre Castelan, ou du Châtel, évêque de Mâcon, l'un des plus savants hommes de son temps, et qui avoit été successivement professeur à Dijon, correcteur d'imprimerie à Bâle, secrétaire d'un ambassadeur à Rome, professeur dans l'île de Chypre, facteur au Caire, interpréte à Constantinople, puis lecteur et bibliothécaire du roi, auprès duquel il avoit été le zélé promoteur de la fondation du collége royal, fut chargé de faire son oraison funébre. Dans son discours, en faisant l'éloge

1547. du prince, il dit, « que sa mort avoit été si pieuse, qu'il « estimoit que son ame s'étoit envolée tout droit en pa- « radis, sans avoir besoin d'être purifiée par le feu du « purgatoire. » Cette assertion scandalisa quelques auditeurs : ils la dénoncèrent à l'Université, qui la jugea hérétique, et ordonna une députation chargée de porter au roi des plaintes contre l'orateur, et de demander qu'il fût puni. Jean Mendose, Espagnol, connu pour ses bons mots, et premier maître d'hôtel, eut commission de recevoir les docteurs et de les introduire. Lorsqu'ils se présentèrent il commença par les régaler ; puis venant au sujet de leur voyage, il leur dit : « Je crois savoir, « messieurs, ce que vous venez faire ici. N'est-ce pas « pour débattre avec M. le grand-aumônier le lieu où « peut être l'ame du feu roi notre bon maître ? Si vous « voulez vous en rapporter à moi, qui l'ai mieux connu « qu'homme du monde, je puis vous assurer qu'il n'é- « toit pas d'humeur à s'arrêter long-temps en quelque « lieu que ce fût, lors même qu'il y étoit à son aise ; et « qu'ainsi, s'il a été en purgatoire, il n'y aura guère de- « meuré, et qu'il n'aura fait tout au plus qu'y goûter le « vin en passant, selon sa coutume. » Cette plaisanterie eut le bon effet d'éclairer les docteurs. Ils comprirent qu'ils alloient élever une querelle futile, où les rieurs seroient contre eux, et ils eurent la sagesse de s'en désister. Du Châtel fut fait grand-aumônier l'année suivante.

HENRI II,

AGÉ DE 29 ANS.

Peu de régnes ont commencé sous des auspices aussi

favorables que celui de Henri II. Un monarque de vingt-neuf ans, exercé au gouvernement, pareeque son père l'admettoit à ses conseils, et lui avoit déja confié le commandement de ses armées, donnoit de grandes espérances. La France étoit en paix; les finances en bon état. Il y avoit à la tête des troupes des généraux habiles; dans les grandes places de la magistrature, des hommes célèbres par leurs lumières et leur intégrité. Autour du trône se pressoit une foule de noblesse, mais qui malheureusement connut des chefs, sous lesquels elle se rangea, ce qui fut l'origine des factions qui ont tourmenté le royaume. L'historien Garnier dit que dès ce commencement on en comptoit quatre: celle du connétable de Montmorency, que le roi appeloit par amitié son *compère*, et qu'il tira de son exil contre le vœu exprès de son père mourant: celle des Guises, auxquels Henri donna de l'autorité, malgré la recommandation de son père; il avoit remarqué en eux un germe d'ambition qui les lui rendoit suspects: celle de Diane de Poitiers ou de Saint-Vallier, veuve de Louis de Brézé, grand-sénéchal de Normandie, qualifiée du titre de maîtresse du roi, qui la fit duchesse de Valentinois: enfin celle de la reine Catherine de Médicis. « Long-« temps dédaignée, elle parvint à se mettre à la tête « d'un parti, par la souplesse de son esprit et sa pro-« fonde dissimulation; caressant la grande-sénéchale « qu'elle détestoit; flattant l'orgueil du connétable, et « lui demandant continuellement ses conseils, quoi-« qu'elle le regardât comme son plus grand ennemi; ne « se refusant à rien, pourvu qu'elle arrivât à son but. » 1547.

Un auteur du temps décrit ainsi l'embarras de Henri II entre ces quatre factions. « Rien ne leur échappoit,

1547. « non plus que les mouches aux hirondelles, que tout « ne fût englouti. Ils avoient pour cet effet, en toutes « les parties du royaume, des gens apostés et des ser- « viteurs gagnés, pour leur donner avis de tout ce qui « mouvoit; et à Paris, où tous les grands abondent, ils « avoient des médecins attitrés qui ne manquoient pas « de les avertir de l'état de leurs patients, lorsqu'il y « avoit quelque chose à gagner; de sorte qu'il étoit « quasi impossible à ce prince débonnaire d'étendre à « d'autres sa libéralité; car ils étoient quatre qui le dé- « voroient comme un lion dévore sa proie: au cas que « si par quelque cas extraordinaire, il vouloit porter « ailleurs quelque bienfait, il étoit contraint de mentir « à ceux-ci, disant qu'il en avoit déja disposé; encore « étoient-ils si impudents, qu'ils se débattoient souvent « contre lui, par l'impossibilité qu'il y avoit, attendu la « secréte diligence de leurs avertissements. »

Entre ces tyranniques sollicitations, les plus efficaces étoient celles de la favorite. On doit se rappeler à quelle occasion elle parut à la cour, jeune, belle, touchante par sa douleur, demandant aux genoux de François la grace de son père, Aimard de Poitiers de Saint-Vallier, condamné à mort comme un des principaux complices du connétable de Bourbon. Le galant monarque la releva et lui accorda une partie de sa prière, pressé, à ce qu'on croit, par un sentiment autre que celui de la commisération.

On est étonné comment Diane, mère de deux filles déja nubiles, sut tellement captiver le cœur d'un prince dans la fleur de l'âge, que tant qu'il vécut il sembla ne respirer que pour elle; mais ceux qui ne sont point absolument déterminés à croire qu'il ne peut y avoir entre

personnes de différents sexes de liaisons intimes sans crime, goûteront volontiers les raisons de l'historien Garnier, qui réduit leur galanterie à un commerce de sentiment et de confiance. En revenant à la cour après son veuvage, elle trouva que la jeunesse du prince Henri, qui n'étoit pas encore dauphin, avoit été fort négligée. Elle proposa de se charger de son éducation, et le demanda au roi pour son chevalier, en lui faisant entendre que l'amour étoit le plus excellent maître pour aiguiser l'esprit et former le cœur d'un jeune homme. Henri perdit, dans la société de Diane, la rudesse que le maniement des armes et les autres exercices violents auxquels il étoit fort adonné n'avoient pas manqué de lui faire contracter. Une preuve, ou du moins une forte présomption qu'il n'y avoit rien d'illégitime dans cet amour, ou cet attachement, comme on voudra l'appeler, c'est que dans ce siécle, encore chevaleresque, où l'honneur des dames étoit regardé comme une fleur délicate que le moindre souffle de la médisance ou de la calomnie pouvoit flétrir, les familles les plus distinguées du royaume n'hésitèrent point à lui confier leurs filles pour composer sa cour. Or, quelle apparence que ces familles l'eussent rendue dépositaire de gages si précieux, si elle eût été aussi décriée du côté des mœurs qu'il a plu à quelques faiseurs de libelles de la représenter, ou si elle n'eût conservé du moins de la décence et toutes les bienséances extérieures! 1547.

Après le sacre du roi, qui fut accompagné de magnificence, et suivi des fêtes ordinaires, Henri II reçut du connétable, apparemment parcequ'il le desira, un plan de conduite pour toutes les heures de la journée, conforme à celui que Montmorency, dans son jeune âge,

1547. avoit vu pratiquer à la cour de Louis XII. Le lever du roi étoit à sept heures. Les seigneurs habitués de la cour avoient la liberté d'y entrer. Pendant qu'on l'habilloit il causoit familièrement avec eux, sur-tout avec ceux qui arrivoient de leurs terres, s'informoit de leurs familles, du prix des denrées, de l'administration de la justice, et de ce qui pouvoit intéresser eux et le peuple. Il se retiroit ensuite avec les quatre secrétaires, se faisoit lire les dépêches des ambassadeurs, les rapports des gouverneurs de provinces, signoit les réponses, renvoyoit les affaires de discussion au conseil qui se tenoit à côté de son cabinet, y prenoit lui-même séance, quand l'importance des matières exigeoit sa présence. Il alloit entendre la messe à dix heures, se mettoit à table vers midi, recevoit les requêtes; la porte n'étoit refusée à personne: il passoit ensuite dans son cabinet avec des favoris choisis, pour faire la conversation. Sous François I elle rouloit sur les sciences; sous Henri II elle étoit moins sérieuse. Il alloit de là dans l'appartement de la reine, où se trouvoient les dames et demoiselles. La conversation y devenoit plus générale. Le roi y annonçoit les amusements de la soirée, la paume, la bague, la rupture de quelques lances; tout cela se faisoit devant les fenêtres de la reine et sous les yeux des dames. L'hiver, des traîneaux sur la glace, des forts de neige attaqués et défendus. Quelquefois un autre conseil le soir. Le souper, un nouveau cercle chez la reine, des danses, retraite, et coucher ordinairement à dix heures.

Il se fit de grands changements à la cour. La duchesse d'Étampes fut exilée, renvoyée à son mari, qu'elle n'avoit pas ménagé, et alla vieillir obscure dans une de ses terres. Ses partisans essuyèrent différentes dis-

graces, sous divers prétextes, et ne se rachetèrent de la mort, de la prison, de l'exil, ou d'une ruine totale, qu'en cédant les uns des châteaux, les autres des terres ou leurs charges et leurs dignités aux nouveaux favoris. La plupart des disgraces furent fondées sur l'inculpation avancée contre ceux qu'on vouloit dépouiller; les uns d'avoir mal servi dans la guerre, les autres d'avoir vendu les secrets de l'état au roi d'Angleterre et à l'empereur. Si la duchesse d'Étampes échappa à la conviction au sujet de la prise d'Épernay et de Château-Thierry, et de la paix de Crespy, si avantageuse à Charles-Quint, elle ne fut pas lavée de la tache du soupçon. 1547.

Il parut un édit contre les blasphémateurs et les hérétiques, qui condamnoit les premiers à avoir la langue percée d'un fer chaud, et les seconds à être brûlés vifs. Henri II réduisit à l'ancien nombre les conseillers des parlements, que la vénalité des charges avoit trop multipliés. Il fixa l'âge de trente ans pour les admettre, après un examen préalable devant les chambres assemblées; il attribua la connoissance des assassinats, devenus très fréquents, aux prévôts des maréchaux, accompagnés de sept juges choisis dans les tribunaux, qui prononceroient sans appel. Dans cette attribution étoient compris les contrebandiers, les braconniers, les vagabonds, les mendiants, et autres gens sans aveu. Le parlement vit du danger dans cette extension, qui pouvoit livrer tant de citoyens à la discrétion de sept juges pris au hasard; il fit des remontrances, elles ne furent point écoutées. La cour enregistra, mais avec cette clause, *attendu la malice des temps*. La multitude des gens de guerre, déserteurs de leurs drapeaux, errants sur le sol de la France, donna lieu de publier

des lois prohibitives touchant le port d'armes et les at-
1547. troupements : l'exécution en fut confiée et recommandée aux seigneurs haut-justiciers.

François I vivoit encore lorsqu'il s'éleva une querelle qui fit grand éclat entre François de Vivonne, seigneur de La Chataigneraie, et Guy de Chabot seigneur de Jarnac. Ils avoient été intimes. Jarnac n'étoit pas riche, et tenoit cependant un grand état à la cour. La Chataigneraie desira savoir d'où son ami tiroit l'opulence dont il faisoit parade. Jarnac lui avoua que c'étoit sa belle-mère, qui avoit pour lui une tendresse plus que filiale. La Chataigneraie confia ce secret au dauphin, qui le dit à d'autres; et, de bouche en bouche, il devint public, au point que Jarnac ne put se dispenser de démentir son ancien ami. L'affaire fut portée au conseil; et, comme on ne pouvoit produire aucune preuve, il y fut décidé qu'elle seroit vidée par un combat en champ clos; mais le roi, considérant cette querelle comme une étourderie de jeunesse, imposa silence aux deux parties. A la mort de François I, La Chataigneraie renouvela son accusation. Jarnac y répondit, en demandant le duel judiciaire. Henri l'accorda, et voulut en être témoin avec une partie de la cour. Il inclinoit pour La Chataigneraie, son favori, qui étoit fort, robuste et qui passoit pour un des hommes les plus habiles en escrime : mais Jarnac fut plus adroit. Couvrant sa tête de son bouclier et se glissant sous le bras de son adversaire, il lui déchargea deux coups d'estramaçon sur le jarret gauche, qui étoit tendu et découvert pour la facilité des mouvements. La Chataigneraie tomba, au grand étonnement de tout le monde. La surprise fut telle que

1547.

le souvenir de ce fait d'armes s'est conservé, et qu'on nomme encore *coup de Jarnac* toute attaque sourde et imprévue. Jarnac accorda la vie à son adversaire, et, se jetant à genoux au pied de l'échafaud où étoit le roi: « Sire, lui dit-il, je suis assez vengé, si vous me « croyez maintenant innocent. — Me le donnez-vous, « lui dit le roi? — Oui, sire, répondit Jarnac, pourvu « que vous me teniez homme de bien. — Vous avez fait « votre devoir, répondit le monarque, votre honneur « vous est rendu. » Mais le blessé, honteux de sa défaite et de ne devoir la vie qu'à la pitié de son ennemi, déchira les bandages qu'on avoit mis sur sa plaie, qui n'auroit pas été mortelle, et mourut de chagrin. Ce combat a été cité comme un augure funeste, lorsque ensuite un événement plus remarquable en a rappelé la mémoire.

Le royaume étoit en paix sous l'abri des traités de Crespy et de Guines, et encore plus parceque les deux puissances qui auroient pu troubler sa tranquillité étoient trop occupées de leurs propres affaires. Édouard VI avoit succédé à Henri VIII, son père, sous la régence du duc de Sommerset, son oncle, qui prit le titre de protecteur. L'autorité qu'il s'arrogea n'étoit pas approuvée de tous les seigneurs. Il se forma des factions d'où naquirent des troubles qui faisoient la sûreté de la France. Charles-Quint de son côté étoit tout occupé des affaires d'Allemagne. Un mois après la mort de François I, il triompha à Muhlberg des confédérés de Smalkalde, et y fit prisonnier l'électeur de Saxe et le landgrave de Hesse: il les traita tous deux avec la dernière dureté, et dépouilla le premier de son électorat, qu'il

1547. donna à Maurice de Saxe, cousin issu de germain de l'électeur, et chef de la branche Albertine ou cadette de Saxe.

Le roi de France auroit pu prévenir et détourner le malheur des anciens amis de son père, en faisant une diversion en leur faveur; la politique lui conseilloit cette conduite; mais il crut faire assez que de donner des inquiétudes à l'empereur, en l'alarmant touchant l'exécution des traités sur lesquels reposoit leur bonne intelligence actuelle: il lui envoya des ambassadeurs chargés de lui remontrer que la multiplicité des traités conclus sous le régne précédent n'avoit fait que brouiller les droits de tous les princes de l'Europe. Dans presque tous, dirent-ils, il se trouve des clauses que la nécessité a arrachées à la France contre toute justice, les unes si confuses et si embrouillées qu'on ne sait quelle explication leur donner, d'autres que des événements subséquents ont rendues impraticables: il seroit donc de l'intérêt bien entendu des deux souverains de regarder comme non avenus ces traités et d'en faire un nouveau, dont les conditions équitables pourroient établir une paix générale et durable. Charles répondit froidement qu'il ne voyoit pas en quoi péchoient ces traités, cependant qu'il ne se refuseroit pas aux moyens de conciliation justes et raisonnables qui pourroient assurer la paix de la chrétienté. Comme ces représentations furent faites avec beaucoup d'égards, sans y rien mêler qui pût faire appréhender à l'empereur une rupture prochaine, il continua, sans s'alarmer, ses progrès en Allemagne, et cette démarche ne servit qu'à lui faire connoître les dispositions douteuses de la

France, et à lui faire prendre des mesures pour déconcerter les projets qu'elle pouvoit avoir contre lui. 1547.

En même temps qu'il faisoit en Allemagne une guerre franche et ouverte, il en faisoit une de ruse et de perfidie en Italie. Avec l'agrément du sacré collége, Paul III avoit investi des duchés de Parme et de Plaisance, détachés du Milanez par Jules II, Pierre-Louis Farnèse, son fils, fruit d'un mariage secret qu'il avoit contracté dans sa jeunesse. Pierre, quoiqu'il eût obtenu pour Octavio, son fils, la main de Marguerite d'Autriche, fille naturelle de l'empereur, n'en étoit pas plus attaché au père de sa bru. Fauteur secret de Louis de Fiesque dans la conjuration avortée, ourdie par celui-ci contre Doria, tout dévoué à l'empereur, il se défioit avec quelque raison des desseins de Charles-Quint sur ses états, et bâtissoit dans la ville de Plaisancé une citadelle qu'il croyoit rendre imprenable. Ce Farnèse s'étoit rendu odieux par ses exactions et méprisable par ses déréglements. Tout-à coup un complot de ses plus assidus courtisans se déclare; ils le poignardent dans son palais et jettent par une fenêtre son cadavre au peuple, qui le déchire avec fureur. Au même instant six cents soldats espagnols se présentent aux portes et s'emparent de la ville au nom de l'empereur : un autre détachement avança sur Parme; mais un officier du pape, qui s'y rencontra à propos, la sauva.

Il n'est pas naturel de penser que ces soldats espagnols, rassemblés des garnisons voisines, eussent paru à point nommé aux portes de Plaisance sans la connivence de Ferdinand de Gonzague, lieutenant de l'empereur dans le Milanez, à la place de du Guast, qui

1547. avoit été disgracié. Cependant il nia d'avoir eu aucune relation avec les factieux, et Charles-Quint soutint que c'étoit la tyrannie de Louis Farnèse qui avoit lassé la patience de ses sujets et aiguisé les poignards des assassins, et que Gonzague ne s'étoit assuré de la ville que pour empêcher que d'autres ne s'en emparassent et ne la dérobassent à son gendre; et que d'ailleurs il étoit bien éloigné de vouloir le priver de ses états pour se les approprier, comme on l'accusoit; et que, s'il ne le mettoit pas sur-le-champ en possession, ce n'étoit que pour se donner le temps d'examiner la nature du fief, et si c'étoit à lui ou au pape à en donner l'investiture.

1548. Mais Paul III ne se laissa pas tromper par les raisonnements de l'empereur, il vit clairement d'où partoit le coup, et résolut de venger la mort de son fils. Il fit entendre à l'ambassadeur de Henri II, qu'il avoit auprès de lui, qu'il étoit déterminé à se dévouer aux François, pour les rappeler en Italie, et que, si dans le cours de cette entreprise il se trouvoit exposé à des désagréments personnels, il se retireroit en France, où il choisiroit volontiers son asile. Le roi saisit avidement ces ouvertures: il envoya à Rome le jeune Charles de Lorraine, nommé alors le cardinal de Guise, parceque son oncle vivoit encore, et le chargea des pouvoirs les plus étendus. Dans la première ferveur de la négociation rien ne parut difficile. Le pape comptoit détacher aisément son petit-fils Octavio de son beau-père, qui l'avoit si cruellement offensé en faisant assassiner son père. Si, au reste, l'époux de Marguerite d'Autriche avoit peine à se déclarer contre le père de sa femme, il avoit un frère nommé Horace Farnèse, auquel on feroit passer Parme et Plaisance, en lui donnant, comme si les Farnèses étoient

nécessairement destinés à des bâtardes, Diane d'Angoulême, fille naturelle du roi et d'une demoiselle piémontoise, qui avoit pris le voile après ses couches. On se flattoit de faire accéder à ces arrangements le duc d'Urbin, le duc de Ferrare, et le comte de La Mirandole, dont les états se prolongeoient presque jusqu'aux murs de Rome, ce qui mettroit les François en état d'y parvenir sans risque, et de pourvoir à la sûreté du pape, dans le cas où Charles-Quint se rendroit maître du concile que le souverain pontife étoit enfin parvenu à réunir à Trente. De cette ville, où il étoit ouvert depuis trois ans, Paul venoit de le transférer à Bologne pour le soustraire à l'influence de l'empereur, lequel vouloit le faire retourner à Trente, afin de complaire aux protestants d'Allemagne : autre sujet d'altercation entre lui et le pape. 1548.

Le projet formé d'abord de soustraire uniquement Plaisance à la cupidité de l'empereur s'étoit agrandi. Il régnoit des troubles à Naples. Le vice-roi, Pierre de Tolède, voulant y établir l'inquisition, avoit irrité le peuple, qui l'attaqua et le poursuivit jusque dans un des châteaux, où il eût beaucoup de peine à se mettre en sûreté. C'étoit, à ce qu'il paroissoit, une belle occasion de recouvrer ce royaume ; comme la colère du pape une circonstance favorable pour reconquérir le Milanez, et chasser peut-être en une seule campagne l'empereur de l'Italie. Ce projet fut présenté au conseil de France, et soutenu par la faction des Guises, que nous avons vue une des quatre dominantes au commencement du règne. Peut-être cette maison avoit-elle déja sur le royaume de Naples des desseins pour elle-même, comme elle l'a fait conjecturer ensuite; mais, pour disposer librement dans

1548. une guerre d'Italie de toutes les forces de l'église, il falloit l'aveu des cardinaux, dont plusieurs étoient attachés à l'empereur. A force de bénéfices françois promis aux cardinaux, le cardinal de Guise obtint l'accession solennelle du consistoire à ses projets. Il avoit encore un autre but dans cette distribution, c'étoit de se faire un grand parti, dans le dessein de faire élever sur le trône pontifical, à la mort de Paul III, qui ne devoit pas tarder, le pontife ayant plus de quatre-vingts ans, non pas lui-même, mais son oncle le cardinal de Lorraine, prélat à la vérité d'un très grand mérite, espérant bien que l'élection de l'oncle traceroit le chemin au neveu.

L'empereur n'ignoroit pas ces trames, et prenoit des mesures pour les rompre quand il en seroit temps. Après avoir appliqué à son profit ce qu'il put s'approprier des dépouilles de l'électeur de Saxe et du landgrave de Hesse, ses prisonniers, il songeoit sérieusement à se concilier les protestants d'Allemagne. Dans les lieux où ils étoient les plus nombreux, il leur accorda l'exercice public de leur religion, le mariage des prêtres et la communion sous les deux espèces, jusqu'à ce que le concile de Trente, dont il demandoit instamment la continuation, eût décidé les points controversés. On appela son édit *interim*, parcequ'il ne devoit avoir de force que provisoirement. Cet édit, ouvrage de trois théologiens, dont deux catholiques et un protestant, avoit été composé dans la vue de le faire agréer aux deux partis. A cet effet, on avoit évité avec soin dans sa rédaction toutes les définitions rigoureuses, et enveloppé d'expressions avouées par les protestants les dogmes catholiques sur lesquels ils étoient en opposition manifeste. Le pape, auquel il fut communiqué, le rejeta comme croyance catholique, et

le toléra auprès des protestants comme remède à un plus grand mal, et comme un moyen de retour à la saine doctrine. Malgré ces précautions, l'*interim* déplut aux catholiques et aux protestants; et, pour le faire recevoir par ces derniers, l'empereur fut contraint d'user autant des voies de la force que de celles de la séduction. Henri II, dans le même temps, tenoit avec les calvinistes une conduite moins politique. Il avoit renouvelé, l'année précédente, les édits barbares donnés contre eux : il les fit exécuter jusque sous ses yeux; et les bûchers qui consumèrent une foule de malheureux en divers quartiers de Paris entrèrent dans l'ordonnance des fêtes qui furent données l'année suivante à l'occasion de son entrée solennelle et de celle de la reine dans la capitale; cependant il souffrit qu'on mît en jugement, comme coupables d'excès, les exécuteurs de la sentence contre les habitants de Mérindol et de Cabrières. Un seul des accusés, Guérin, procureur-général au parlement d'Aix, trouvé d'ailleurs coupable d'autres crimes, paya de sa tête pour tous les autres, en 1554. On croit que cette affaire fut entamée et suivie avec ardeur à l'instigation du duc de Guise (François), afin de mortifier le cardinal de Tournon, qui protégeoit les magistrats mis en cause pour un acte auquel il avoit, dans le temps, contribué de ses conseils et de son crédit. Quoique son influence fût beaucoup diminuée auprès du roi, il portoit cependant encore ombrage au nouveau cardinal de Lorraine, frère du même duc de Guise, en sorte que cet acte de justice fut dû à une intrigue de cour. 1548.

Le roi, pour appuyer ses négociations avec le pape, passa en Italie avec quelques troupes. Il y réunit au domaine de la couronne le marquisat de Saluces, comme

fief mouvant du Dauphiné, et vacant alors par la mort de
1548. Gabriel, dernier frère de Michel-Antoine; mais la présence du monarque avança peu d'ailleurs les effets de la ligue projetée. Le zèle de la vengeance s'étoit déja amorti en Paul III, et d'autre part, une révolte qui éclata dans ce même temps, en Guienne, força Henri d'y faire passer sur-le-champ les troupes qu'il avoit amenées avec lui. Il faut se rappeler que François I, en affoiblissant généralement la taxe sur le sel dans le royaume, l'avoit étendue, comme dédommagement de cette diminution, sur des provinces d'outre Loire qui ne la payoient pas auparavant. L'impôt sur une denrée que la nature leur prodiguoit, la sévérité et le défaut de ménagement dans la manière de l'exiger, et le luxe des percepteurs qui s'y enrichissoient, soulevèrent le peuple; la rebellion éclata dans l'Angoumois, et se répandit dans les pays qui l'entourent, dans le Bordelois, l'Agénois, le Périgord, la Marche, le Poitou, l'Aunis et la Saintonge. Elle commença par les campagnes; les communes s'armèrent et se jetèrent sur les gabeleurs, ainsi nommoit-on les officiers du sel. Ces paysans attroupés, commandés par quelques capitaines aventuriers, et poussés par une fureur aveugle, comme il arrive dans les guerres civiles, pilloient, brûloient, massacroient, sans distinction d'amis ou d'ennemis. La populace des villes où ils pénétroient, enflammée du même fanatisme, se joignoit à eux et imposoit la loi aux bourgeois qui n'osoient se défendre. A Bordeaux, qui devint le principal foyer de la sédition, cette populace soulevée repoussa la garnison du Château-Trompette, sortie pour dissiper les mutins. Ils la forcèrent de rentrer dans ses murs, et massacrèrent le commandant, nommé Tristan de Moneins,

qui étoit imprudemment sorti pour parlementer avec eux à l'hôtel-de-ville, sur l'assurance qu'ils respecteroient sa personne. Ils déchirèrent son corps, dont ils enterrèrent les lambeaux poudrés de sel, en haine de la gabelle. Le parlement, jusque-là muet et comme indifférent, tenta pour lors de mettre fin à ces violences; mais les mutins forcèrent des conseillers à monter la garde, et à paroître parmi eux, habillés en matelots, et la pique à la main. 1548.

Le roi ne jugea pas à propos d'opposer d'abord la force à cette manie, et envoya à Bordeaux des lettres-patentes, par lesquelles il promettoit aux communes de leur faire justice sur les concussions des officiers de la gabelle. Ces lettres apaisèrent la populace, qui rentra dans l'ordre. Le parlement, dont la violence avoit interrompu les fonctions, les reprit alors, et condamna les séditieux, les uns au bannissement et aux galères, d'autres à la potence et à la roue. Un bourgeois nommé La Vergne, convaincu d'avoir sonné le premier le tocsin pour ameuter la populace, fut tiré à quatre chevaux.

Pendant ces exécutions, le roi, craignant que l'esprit de révolte ne fût pas suffisamment étouffé, fit partir deux corps de troupes, commandés, l'un par le duc d'Aumale, l'autre par le connétable de Montmorency. Le premier parcourut la Saintonge, le Poitou, l'Aunis, et les autres provinces insurgées; et y remit l'ordre et le calme sans grande sévérité; mais Montmorency, personnellement piqué de la mort de Moneins, son parent, fit sentir à la ville de Bordeaux les effets de son ressentiment. Arrivé devant la ville, une députation des principaux bourgeois vint lui présenter les clefs et en même

1548. temps le prier de ne point faire entrer à sa suite les lansquenets, dont ils craignoient la rapacité et la violence. « Il vous appartient bien, répondit-il, de venir « m'apprendre avec quelles troupes je dois entrer dans « Bordeaux! Je ne veux point de vos clefs; en voici « d'autres, en montrant ses canons, qui m'ouvriront vos « portes; et je vous apprendrai à massacrer les lieute-« nants du roi. » Il entra précédé de ses canons, à la tête de ses bataillons, l'épée nue, la lance en arrêt, tambour battant et enseignes déployées.

La suite répondit à ces préliminaires : Montmorency désarma les habitants, forma un tribunal de maîtres des requêtes qu'il avoit amenés, et de quelques conseillers des parlements d'Aix et de Toulouse, et ordonna d'instruire le procès des rebelles. On dressa sur la place de l'hôtel-de-ville un grand nombre de potences et des échafauds. Cent bourgeois parmi les chefs les plus apparents des séditieux furent exécutés; deux colonels des communes, roués vifs, expirèrent sur la roue, une couronne de fer ardent sur la tête. La ville entière fut déclarée atteinte et convaincue du crime de félonie, et en conséquence condamnée à perdre tous ses priviléges. On dépendit les cloches et on abattit des pans de mur. Le parlement fut interdit, pour ne s'être pas opposé au désordre assez promptement et avec assez de vigueur. Le tribunal ordonna que l'hôtel-de-ville seroit rasé et qu'à sa place seroit élevée une chapelle, où on célébreroit tous les jours l'office des morts pour le repos de l'ame de Tristan de Moneins. « En exécution d'un autre « article de l'arrêt, les jurats et cent vingt notables « allèrent en habit de deuil déterrer avec leurs ongles « le corps de Moneins dans l'église des Carmes, l'em-

« portèrent sur leurs épaules, d'abord devant l'hôtel « du connétable, où ils se mirent à genoux, crièrent « miséricorde, demandèrent pardon à Dieu, au roi et « à la justice, ensuite à la cathédrale, où il fut inhumé « dans l'endroit le plus apparent du chœur. » Les exécutions finirent par la levée de deux cent mille livres pour les frais de l'armement.

1548.

En quittant Bordeaux, le connétable parcourut la Guienne, l'Angoumois, la Marche, la Saintonge, précédé par le prévôt des maréchaux et par des archers. Il traversoit les villes et les villages, cassoit les priviléges, faisoit dépendre et briser les cloches, qu'il envoyoit dans les ports de mer pour en faire des canons, et imposoit des amendes plus ou moins fortes. Presque tous les lieux de son passage restèrent quelque temps marqués par des fourches patibulaires, où il avoit fait attacher prévôtalement ceux qui avoient joué quelque rôle dans la sédition. L'année suivante, la plupart des priviléges furent vendus; quelques uns, ceux de Bordeaux entre autres, furent un peu diminués; mais son hôtel-de-ville subsista. La gabelle même fut abolie ou réduite à l'ancien droit, dit *du quart et demi*, et les pays où elle avoit été imposée s'offrirent eux-mêmes de la racheter, moyennant deux cent mille écus d'or et le remboursement des charges des officiers de la gabelle.

Pendant ces exécutions, la cour donnoit des fêtes à Lyon et à Saint-Germain-en-Laye, à l'occasion du mariage d'Antoine de Bourbon, duc de Vendôme, avec Jeanne d'Albret, fille de Henri, roi de Navarre, et de Marguerite, sœur de François I; et de celui de François, duc d'Aumale, deux ans après duc de Guise par la mort de son père, avec Anne d'Est, fille d'Hercule II, duc

de Ferrare, et de Renée de France, fille de Louis XII.

1548. Outre que la sévérité dont on avoit usé à Bordeaux entroit dans le caractère de Montmorency, elle étoit peut-être nécessaire pour contenir ce peuple, qui n'avoit pas encore perdu tout attachement pour les Anglois, ses anciens maîtres. On découvrit qu'un des chefs avoit écrit en Angleterre, offrant de livrer la ville de Bordeaux aux troupes qu'on lui enverroit, et se faisant même fort de soulever toute la province. On sut aussi que Charles-Quint avoit des émissaires parmi les révoltés, et qu'il pressa le duc de Sommerset, l'un des seize régents d'Angleterre désignés par Henri VIII, et oncle maternel du jeune Édouard, qui l'avoit nommé *Protecteur*, de ne pas manquer cette occasion de recouvrer la Guienne, s'engageant, pour lui en faciliter les moyens, de faire une irruption en Champagne, afin d'y attirer les forces du roi, pendant que les Anglois descendroient eux-mêmes à Bordeaux.

L'état de l'Angleterre ne permettoit pas au protecteur de s'engager dans cette entreprise. Une minorité aussi agitée que celle de Sommerset, par son zéle ardent et persécuteur pour l'établissement de la réforme, n'étoit pas une circonstance favorable à une conquête. Il en tenta une plus pacifique, qui auroit été plus avantageuse à l'Angleterre que celle de la Guienne, mais qui ne lui réussit pas. Depuis long-temps les rois d'Angleterre faisoient des efforts pour joindre l'Écosse à leur couronne, et ne faire qu'un seul royaume de ces deux états : il s'en présentoit alors une belle occasion, savoir, de marier Édouard VI avec Marie Stuart. Ils étoient encore, le prince dans l'extrême jeunesse, et la princesse

au berceau; mais on a vu que dans ce temps la bizarrerie de ces sortes d'alliances n'arrêtoit pas. Le protecteur desiroit beaucoup procurer ce trône à son pupille : il fit des démarches auprès de la reine régente, Marie de Lorraine, fille du duc de Guise; mais, en même temps qu'il la sollicitoit, il essaya de la forcer en favorisant des seigneurs mécontents qui vouloient envahir l'autorité et faisoient craindre à la régente qu'ils ne lui enlevassent sa puissance, et peut-être sa fille. Dans cette extrémité, plutôt que de céder aux insinuations perfides de son voisin, elle se jeta entre les bras des François. Henri II lui envoya des troupes qui garnirent ses frontières du côté de l'Angleterre, et les mirent à l'abri d'une brusque violence : mais, pour s'assurer encore davantage contre toute surprise, la régente fit passer sa fille en France, sous promesse faite par Henri II qu'elle épouseroit le dauphin François, son fils aîné. 1548.

La France n'étoit pas en guerre ouverte avec l'Angleterre, et le traité qui promettoit l'échange de Boulogne pour de l'argent subsistoit; mais Henri crut apparemment sa position changée par ses engagements avec l'Écosse; et les troubles qui se manifestèrent alors en Angleterre, et qui enlevèrent le pouvoir au duc de Sommerset, achevèrent de le déterminer à agir hostilement et à essayer de rentrer dans Boulogne sans bourse délier. Il fit élargir le fort trop étroit du maréchal de Biès, y logea une bonne garnison et bâtit un autre fort qui commandoit la rade. Enfin il vint lui-même avec une armée dans le Boulonnois, ruina les fortifications dont les Anglois avoient couvert ce petit pays, et laissa la ville bloquée pendant l'hiver, persuadé que les 1549-50.

1550. troubles qui agitoient alors la cour de Londres lui fourniroient bientôt les moyens de la recouvrer au printemps sans argent et sans coup férir.

Le blocus donna lieu à une négociation qui amena un accord définitif. Il y eut dans le conseil de France des débats sur la question s'il n'étoit pas plus convenable à la dignité de la France d'emporter Boulogne de vive force que de l'acheter. « Sera-t-il donc dit, observoient les partisans de cet avis, qu'on ne sortira jamais d'une guerre avec l'Angleterre qu'avec de l'argent ? » Mais on considéra qu'outre la perte des hommes et le risque de ne pas réussir, les dépenses d'un pareil siége seroient plus fortes, pour emporter une ville dès-lors ruinée et dénuée de tout, que l'indemnité que les Anglois demandoient pour la livrer en bon état et approvisionnée de munitions de tout genre. Elle fut réduite à quatre cent mille écus d'or, moitié en restituant la ville avec toute l'artillerie et ses munitions, et moitié un mois après. On inséra dans le traité des clauses touchant la police de la navigation, afin d'éviter tout prétexte de rupture entre les deux nations; et les Anglois s'engagèrent à laisser la reine d'Écosse en paix et à rendre, moyennant une somme dont on conviendroit, quelques villes et châteaux qu'ils tenoient dans ce pays. On parla aussi de marier le jeune Édouard avec madame Élisabeth, fille aînée du roi, mais sans rien arrêter pour le moment. Il y eut cependant, quelques mois après, un contrat de mariage rédigé, et promesse de l'accomplir quand la princesse auroit douze ans; mais le prince mourut auparavant.

L'empereur fut très fâché de cet accommodement: n'ayant pu l'empêcher, il en témoigna son mécontente-

ment, et donna toutes les marques de mauvaise volonté qu'il put laisser échapper, sans rupture. Marguerite, sa fille, gouvernante des Pays-Bas, fit, par son ordre, attaquer des vaisseaux françois dans la Manche; par représailles, le roi fit arrêter des vaisseaux flamands dans ses ports. Henri voulut faire rétablir les fortifications de Térouenne; le commandant de l'empereur dans ce canton s'y opposa. Ces petits assauts de malveillance, et beaucoup d'autres sur les points par lesquels les deux puissances se touchoient, furent regardés comme les avant-coureurs d'une guerre prochaine. 1550.

Paul III étoit mort; avec lui parurent devoir s'ensevelir, pour ainsi dire, les négociations entamées à Rome pour embarrasser l'empereur: elles ressuscitèrent à l'élection de Jules III, Jean-Marie del Monte, que le refus du cardinal Poole mit sur les rangs des candidats. Le dernier pape de la maison Farnèse ne s'étoit pas fait scrupule de soustraire du domaine de l'église les duchés de Parme et de Plaisance, pour en revêtir son fils, sous la réserve de l'hommage au saint-siége. Présumant, sur ses derniers jours, que l'empereur respecteroit davantage cette propriété sous la main du saint-siége que dans celle de son petit-fils, qui en avoit hérité de son père, il la réunit au domaine de l'église, et offrit en dédommagement à Octave Nepi et Camérino. Octave, se refusant à cet arrangement, quitta Rome et tenta la fidélité du gouverneur de Parme; n'ayant pu réussir à le séduire, il leva une petite armée, se lia avec Gonzague, soupçonné d'avoir contribué au meurtre de son père, et se constitua en état de guerre contre son aïeul. Cette nouvelle inattendue avoit donné le coup de la mort au vieillard. Jules, son successeur, avoit fait à 1551.

1551. la France, à l'empereur et aux Farnèses, des promesses opposées, qu'il lui étoit difficile de remplir sans mécontenter les uns ou les autres. En exécution de ses engagements avec les Farnèses, il avoit remis Parme à Octave, mais sans moyens pour s'y soutenir contre l'empereur : il espéroit le forcer ainsi de s'en démettre entre ses mains en échange de quelque autre fief de l'église, transiger ensuite avec Charles-Quint et en obtenir, soit le duché même pour un de ses neveux, soit un équivalent. Ce desir de faire passer le duché à sa famille étoit aiguisé par l'empereur, qui promettoit son secours au souverain pontife, se persuadant que Jules, lui ayant obligation de cette acquisition précieuse, n'auroit pas l'ingratitude de se lier avec le roi de France, et qu'au contraire il l'aideroit à fermer pour toujours le chemin de l'Italie aux François, à qui la ville de Parme pouvoit fournir un point d'appui et une place d'armes importante. Charles-Quint sacrifioit à ses vues politiques l'intérêt de l'époux de Marguerite, sa propre fille; mais il se défioit de lui, parceque le gendre sembloit ne pas oublier la part que l'empereur paroissoit avoir eue à l'assassinat de Pierre-Louis Farnèse, son père.

Octave cependant sollicitoit son beau-père; mais, loin de l'écouter, Charles fait investir la ville de Parme, dans le dessein de s'en emparer par la famine, sans être obligé d'en venir à la force ouverte. Le duc se jette alors dans les bras de Henri II, et le supplie de le secourir. Cette mesure rompoit toutes celles du pontife, et pouvoit le rendre suspect à l'empereur. Le souvenir de Clément VII l'effrayoit. Sur-le-champ il ordonne à son vassal de renoncer à sa nouvelle alliance, et, sur son refus, il le déclare déchu de son fief. Le roi envoie

une ambassade au pape, et le prie de ne point trouver mauvais qu'il soutienne le Parmesan, son allié. Jules répond par des menaces d'excommunication. Le roi fait dire alors plus fermement au pape qu'il n'abandonnera pas un prince opprimé, et qu'il le défendra contre tous; il avertit en même temps le souverain pontife que, comme il n'est pas de la prudence qu'il fournisse de l'argent à ses ennemis, il défend que, tant que la guerre durera, on en fasse passer de son royaume en Italie; qu'il ne souffrira pas non plus que les évêques de France se rendent au concile que le pape, à la sollicitation de l'empereur, venoit de transférer de Bologne à Trente; qu'il regarde cette assemblée plutôt comme un complot contre lui que comme un remède aux maux de l'église universelle; et qu'au reste, il prendra, pour la sûreté et le maintien de l'église catholique et la réformation des mœurs, les mesures qu'il jugera nécessaires, ainsi que les avoient prises les rois ses prédécesseurs en pareilles circonstances. Ces protestations furent signifiées par l'ambassadeur de France au pape lui-même, et à l'assemblée de Trente par le célèbre Amyot, alors abbé de Bellozane; mais, de peur que ces brouilleries ne contribuassent à enhardir les calvinistes qui se multiploient en France, Henri II publia le fameux édit de Châteaubriant, qui aggravoit en quarante-six articles les peines portées dans les édits précédents. Il interdisoit toute requête en faveur des hérétiques, défendoit de leur donner retraite, accordoit des récompenses à leurs dénonciateurs, confisquoit les biens de ceux qui s'expatrioient, assujettissoit tous les hommes publics à produire des certificats de catholicité, autorisoit des perquisitions secrètes sur les opinions indivi- 1551.

1551. duelles, et confirmoit enfin l'établissement d'un inquisiteur, auquel heureusement on ne forma point de tribunal.

Le pape auroit fort desiré de détourner de lui le blâme d'être la cause d'une guerre qui alloit devenir générale, par la part qu'y prenoient les deux plus puissants potentats de l'Europe. Il envoya Ascagne de La Corne, un de ses neveux, prier le roi de s'abstenir de s'intéresser si fort à Octave, son rival. Cette démarche entraîna des explications sur le fond de la querelle. L'empereur et le roi voulurent s'excuser d'en être les fauteurs. Des justifications ils en vinrent aux accusations dans des écrits rendus publics. Ils s'y reprochoient réciproquement leurs torts avec la même aigreur qu'en avoient autrefois témoigné Charles-Quint et François I, dans leurs pétulants manifestes. On y vit que ce n'étoit pas l'intérêt de deux petites puissances qui leur mettoit les armes à la main, mais l'ambition, le desir de s'agrandir, enfin une haine invétérée, qui alloit de nouveau ensanglanter l'Europe.

Le retour d'Ascagne fut le signal de la guerre; les troupes du pape se joignirent à celles de l'empereur pour réduire Parme, où quelques François, à leur grand danger, avoient eu l'adresse de s'introduire. Pendant quelque temps les troupes françoises et espagnoles s'étoient considérées comme auxiliaires seulement des Farnéses et du pape. Un incident les établit bientôt en état direct d'hostilités. A peu de distance de Parme, la ville de la Mirandole, en litige dans la famille des Pics, se trouvoit alors en séquestre entre les mains de Henri, qui y avoit une garnison; celle-ci, sous les ordres d'Horace Farnése, gendre désigné du roi, fit une incursion

à Bologne. Gonzague en prit occasion de faire marcher un corps de troupes contre la Mirandole. Mais le roi regarda cet acte comme personnellement dirigé contre lui, et ordonna en conséquence des représailles sur tous les domaines de l'empereur. Ainsi fut allumée cette guerre, dont les symptômes se manifestoient depuis long-temps. Le pape n'y prit aucune part; les revers que ses armes avoient éprouvés depuis l'ouverture de la campagne, et ceux que lui firent craindre les succès de Charles de Cossé, maréchal de Brissac, en Piémont, le déterminèrent à solliciter la paix. Il écrivit directement au roi pour la demander. Son légat fut bien reçu; et le cardinal de Tournon, qui lui étoit agréable, fut chargé de suivre la négociation à Rome. Pour ménager l'amour-propre du pape, le cardinal lui proposa et lui fit agréer une trève de deux ans, qui laissoit Octave en possession provisoire, et qui lui donna les moyens de s'y maintenir. 1551.

Quant aux hostilités directes contre l'empereur, elles furent commencées sur mer par les François. Un capitaine, commandant les galères de France en l'absence du baron de La Garde, leur général, rencontra quatre vaisseaux impériaux, les attaqua et les prit tous dans le port de Villefranche, où ils s'étoient retirés. La Garde lui avoit laissé le commandement dans la Méditerranée, pendant qu'il alloit mettre en sûreté le butin fait sur des vaisseaux flamands qui revenoient d'Espagne, et dont il s'empara sur les côtes de Normandie, par une ruse assez adroite. Ils étoient au nombre de vingt-quatre, richement chargés et bien armés. Il jugea, en les apercevant en si bon état, qu'il ne seroit pas prudent de leur chercher querelle. Il leur envoya dire qu'il trans-

1551. portoit de Flandre en Espagne, Marie, reine de Hongrie, sœur de l'empereur, et qu'ils eussent à lui faire le salut d'usage. Ils déchargèrent en son honneur tous leurs canons. Le baron les investit avant qu'ils eussent le temps de recharger, et en amarina quinze, dont la cargaison lui valut plus de quatre cent mille livres.

Ces deux événements firent imaginer à l'empereur l'expédient de procurer aux Pays-Bas la protection de l'empire, en les incorporant au corps germanique; mais les princes allemands refusèrent l'honneur de protéger, qui ne tourneroit qu'au profit du chef, et qui les exposeroit à la nécessité de prendre part aux querelles des deux princes, au premier coup de canon qui seroit tiré entre eux.

1552. Ils étoient d'autant moins disposés à rendre service à leur chef, que la plupart conservoient une profonde indignation de sa conduite à l'égard de l'électeur de Saxe et du landgrave de Hesse. Après la victoire de Muhlberg, ceux mêmes qui avoient profité de leurs dépouilles, et le duc Maurice entre autres, devenu électeur de Saxe par la bienveillance de l'empereur, après la destitution de Jean Frédéric, son cousin, entreprirent de punir le despote, et de faire rendre la liberté aux prisonniers. Ils implorèrent à cet effet le secours de la France. Le roi regarda cette occasion comme la plus favorable qui pût se présenter pour embarrasser et humilier l'ennemi de sa famille. Il la saisit avec empressement, et fit avec eux un traité par lequel il s'engageoit à mener en Allemagne une nombreuse armée, moyennant que, pour se dédommager de ses frais, il pourroit occuper les villes de Cambray, de Metz, de Toul et de Verdun, et les garder comme *vicaire de l'empire*

A ce prix il se déclara fastueusement sur ses étendards, « défenseur de la liberté germanique et protecteur des « princes captifs. » 1552.

Henri chercha de l'argent, premier préparatif nécessaire, et développa les motifs de son entreprise dans un lit de justice qui a été célèbre. L'argent n'étoit pas aisé à trouver: pour des besoins antérieurs, il avoit déja été emprunté deux cent quarante mille livres sur l'hôtel-de-ville, outre un don gratuit; d'autres emprunts furent faits sur la banque de Lyon au denier douze, et tous les bons sujets et alliés furent invités de concourir à remplir le trésor royal, qui leur rendroit les fonds en rentes à la volonté des prêteurs, rentes assignées sur des portions de domaines, les aides et les gabelles.

Il y eut aussi des créations de charges utiles au fisc, entre autres celles des présidiaux. Le roi dit, dans le préambule de l'édit, qu'il a été mû à cet établissement parceque les appels des sentences des bailliages se sont multipliés; que, ne pouvant être portés qu'au parlement, c'est une ruine pour les plaideurs, forcés d'aller suivre leurs procès au loin; que ce sera un avantage inappréciable pour le peuple de trouver auprès de chaque bailliage un tribunal sous le nom de *présidial*, composé de neuf magistrats qui jugeront sans appel les causes qui n'excéderont point deux cent cinquante livres de fonds, ou vingt livres de rente. Comme ces charges se vendirent, on les regarda plutôt comme une ressource de finances, que comme une précaution de justice; car, disoit-on, est-ce favoriser le peuple que de couvrir en quelque sorte le royaume de gens de loi, qui entretiennent l'esprit de chicane et la fureur de plaider? Or il est certain

1552. qu'en multipliant les juges on va multiplier les avocats, les procureurs, les sergents et une classe de la société déja trop nombreuse et occupée à dévorer les autres.

Au lit de justice le roi parla lui-même : il annonça la guerre contre un ennemi envenimé, qu'il comptoit poursuivre jusque dans le centre de sa domination, à l'aide des plus puissants princes de la Germanie, nos anciens confédérés. « Pendant mon absence, ajouta-t-il, je laisse « la régence à la reine ma compagne, au dauphin et à « un conseil; et la lieutenance-générale de cette capi- « tale et de l'Isle-de-France au cardinal de Bourbon (1). « Je vous recommande le fait de la justice. Si vous jugez « à propos de faire des représentations sur l'enregistre- « ment de mes édits, vous les adresserez à la reine et à « son conseil; les remontrances seront faites sur-le- « champ par écrit. Si le conseil insiste, vous n'atten- « drez pas une première et seconde jussion, comme il « vous est arrivé quelquefois; mais vous enregistrerez « aussitôt, *attendu que nos vouloirs et intentions ne sont* « *que bons, justes et raisonnables*. Et comme entre un si « grand nombre de gens qui composent notre cour de « parlement, les délibérations pourroient se prolonger « et les affaires souffrir du retardement, nous établis- « sons, durant notre absence, la grand'chambre avec « les présidents des enquêtes, pour décider des enregis- « trements et publications d'édits, ordonnances et pro- « visions, sans y appeler les autres chambres, auxquelles « nous en interdisons la connoissance.

« Vous serez soigneux et diligents sur ce qui concerne

(1) Louis de Bourbon, archevêque de Sens, oncle d'Antoine, duc de Vendôme, de Louis, prince de Condé; et de Charles, archevêque de Rouen, connu aussi depuis sous le nom de cardinal de Bourbon.

« l'honneur de Dieu et la conservation de notre sainte « religion, en mettant à exécution les édits portés contre « les hérétiques et les novateurs ; vous aurez sur-tout « égard à ce que notre peuple, que nous sommes forcés « par les circonstances, et à notre très grand regret, « d'affliger par une augmentation d'impôts, trouve quel- « que soulagement dans la manière dont la justice sera « administrée, et qu'il demeure exempt des pillages et « des oppressions des vagabonds et des voleurs de grand « chemin, sous la justice des prévôts de nos maréchaux, « auxquels nous avons attribué la connoissance de ces « sortes de crimes sans appel. Il n'est pas temps de dis- « puter maintenant s'ils devoient ou ne devoient pas user « de l'autorité que je leur ai confiée, parceque le peuple « ne pourroit être que victime de ces débats. » Le connétable prit la parole après le roi, pour rendre compte des motifs de la guerre. Il commença par faire un parallèle des règnes précédents et du règne actuel. L'état, dit-il, dépérissoit ; la gendarmerie non payée portoit la désolation dans les campagnes ; les bons officiers, frustrés de leurs pensions, quittoient le service. Notre alliance avec la Suisse alloit expirer ; l'empereur faisoit tous ses efforts pour nous l'enlever ; le roi a renouvelé ses traités avec elle, et a rendu la liaison plus intime que jamais. Beaucoup de nos galères et de nos vaisseaux avoient été pris par les Anglois, les autres se détruisoient dans nos ports ; les anciens sont remis en état, de nouveaux sont construits, et neuf cents pièces de grosse artillerie ont été fondues pour leur service. Les places frontières sont réparées et munies ; le Piémont, presque échappé de nos mains, est recouvré, Boulogne est reprise, l'Ecosse assurée pour jamais à la France, et la guerre de

1552.

1552. Parme terminée. Tant de sujets de la plus légitime dépense n'ont point fait hausser les tailles : la noblesse a contribué aux succès de son sang, et le clergé de ses dons ; mais de nouveaux dangers exigent de plus grands efforts.

Montmorency rendit compte alors des tentatives qui avoient été faites pour amener la paix avec Charles-Quint : « A quatre ambassades solennelles envoyées, « dit-il, et aux plus raisonnables propositions faites de « la part de la France, l'empereur n'a répondu que par « des paroles équivoques et par des protestations vagues « d'amitié toujours démenties par les faits. » Il peignit ensuite Charles bouleversant l'Allemagne, traînant à sa suite l'électeur de Saxe et le landgrave de Hesse, nos alliés, chargés de fers ; dépouillant les villes impériales de leur artillerie et de leurs munitions, qu'il faisoit voiturer dans l'Italie et les Pays-Bas, menaçant le saint-siége par des tentatives sur la ville de Parme, et les François eux-mêmes par celles de Gonzague sur la Mirandole. « Laissez-le achever ses préparatifs, ajouta-t-il, et bientôt vous le verrez courant à son but, qui est l'empire « universel, subjuguer d'abord l'Italie, puis attaquer « la France du côté du Languedoc, avec les forces espagnoles ; du côté de la Provence et du Dauphiné, « avec les troupes qui auront triomphé de l'Italie ; et « enfin du côté de la Champagne et de la Picardie, avec « l'armée rassemblée dans les Pays-Bas et tirée de l'Allemagne assujettie. De puissants princes de la Germanie se sont adressés au roi et lui ont demandé sa protection : il est urgent de les seconder, et d'autres amis « secrets qui se joindront à nous.

« Quant à la défense même du royaume, pendant

1552

« que le roi pénétrera en Allemagne, voici nos motifs « de sécurité : il y a sur la Méditerranée trente à qua-« rante galères bien équipées, auxquelles se joindront « celles du grand-seigneur, qui toutes ensemble do-« mineront cette mer, et tiendront dans de perpétuelles « alarmes les côtes de l'Italie et de l'Espagne ; et, sur « l'Océan, vingt-cinq gros vaisseaux, bien forts et bien « exercés seront toujours en état de se mesurer avec « cent vaisseaux ennemis, s'ils paroissoient. Onze à « douze mille soldats françois, la plupart de vieilles « bandes, et trois mille Suisses, sont en Piémont sous « les ordres du maréchal de Brissac ; et en Guienne et « en Gascogne, quatre compagnies sont aux ordres du « roi de Navarre. Toutes les villes de Bourgogne, de « Champagne et de Picardie, pourvues de vivres, de « fortes garnisons et de munitions, sont en état d'une « longue résistance ; et si le roi s'éloigne, il y fera ve-« nir six mille Suisses, et davantage s'il le faut. Voilà, « messieurs, ce que le roi a fait ; c'est maintenant à « vous à examiner ce que vous pouvez faire vous-mêmes « pour correspondre aux intentions salutaires de sa ma-« jesté. »

Lemaître, premier président, assura, au nom de sa compagnie, qu'elle satisferoit promptement à tous les ordres qui lui seroient toujours adressés : « Et vous « nous trouverez, Sire, ajouta-t-il, vos très humbles « et très obéissants sujets, immuables et perpétuels. » Le cardinal de Bourbon, témoignant le regret que la sainteté de ses fonctions et que l'avancement de son âge ne lui permissent d'autres offrandes que de l'argent et des prières, fit, au nom du clergé, celle d'une somme de trois millions. Elle fut répartie sur tous les clochers

1552. du royaume; et comme il étoit impossible de trouver sur-le-champ assez d'argent comptant, on reçut en place, à la monnoie, les reliquaires, les chandeliers, et autres vases précieux, espèce de dévastation qui jeta des germes de mécontentement. La duchesse de Valentinois et plusieurs grands seigneurs y firent aussi porter leur argenterie, mais sur évaluation et promesse de remboursement.

A peine le roi fut-il parti, qu'il parut une multitude de créations de charges, à laquelle ne s'attendoient pas *les immuables et perpétuels sujets*, qui avoient fait acte de résignation si prompte aux volontés qui leur seroient adressées. Beaucoup d'entre celles-ci portoient atteinte à la juridiction du parlement: 1° création d'un président et quatre conseillers dans la cour des monnoies, rendue souveraine pour le civil et le criminel; 2° seconde chambre à la cour des aides, deux présidents, huit conseillers, un premier huissier et l'accompagnement; 3° huit offices de maîtres des comptes, douze auditeurs et huit huissiers; 4° six offices d'audienciers, et un pareil nombre de contrôleurs de la chancellerie, avec attribution des mêmes priviléges que les secrétaires du roi; 5° un trésorier général dans chacune des quatorze généralités de France; 6° un juge criminel dans tous les tribunaux; 7° enfin, la création des présidiaux, dont il a été parlé ci-dessus. Ces charges s'achetoient, et l'argent qui en provint garnit abondamment le trésor. Le parlement fit des remontrances, mais on ne l'écouta pas; il les réitéra, et on le menaca: alors il prit le parti d'établir cette forme pour l'enregistrement. « On ouvroit les deux battants de la salle d'au« dience; un huissier lisoit à haute voix l'édit. Après la

« lecture, le premier président, sans sortir de son siége, 1552.
« sans prendre les voix, appeloit le greffier et disoit:
« Maître Simon Cornu, écrivez sur le repli de ces lettres:
« *Lues et publiées du très exprès commandement du roi.* »

Néanmoins le parlement tint ferme contre l'édit du rétablissement de la juridiction ecclésiastique, que l'ordonnance de Villers-Cotterets, en 1539, avoit singulièrement resserrée. La cour avoit cru devoir faire briller cet appât pour exciter en cette circonstance la générosité du clergé; mais quand elle eut achevé de toucher de lui les trois millions auxquels il s'étoit engagé, elle cessa de persécuter le parlement pour cet objet (1).

(1) Afin de mettre le lecteur mieux à portée d'apprécier les dons et les ressources dont il a été fait mention ci-dessus, on a cru qu'il ne seroit point déplacé d'offrir ici un aperçu des revenus et des dépenses du royaume à cette époque. On observera d'ailleurs qu'alors la valeur du marc d'argent étoit à 14 liv. 10 sous., c'est-à-dire dans le rapport de 3 à 11 avec celle d'aujourd'hui; et que la France ne comptoit point encore au nombre de ses provinces le Roussillon, l'Alsace, l'Artois, la Flandre, le Hainaut, la Franche-Comté et la Lorraine.

Les revenus et les dépenses étoient de deux sortes, ordinaires et extraordinaires.

Recette ordinaire.

1° Tailles	3,889,000 liv.
2° Domaines, aides et gabelles	2,259,000
TOTAL de la recette ordinaire	6,148,000

Recette extraordinaire.

1° Crues des tailles	1,200,000
2° Coupes de bois	200,000
3° Décimes sur le clergé	600,000

1552. On pouvoit croire que, préparée avec tant de soin, l'expédition contre l'empereur auroit de brillants succès; mais lorsque le roi, arrivé sur les bords du Rhin, alloit entrer en Allemagne, il eut nouvelle que Maurice, son

4° Parties casuelles	100,000
5° Traites foraines	300,000
Total de la recette extraordinaire	2,400,000

Dépense ordinaire.

I. Gendarmerie, 2,400 hommes d'armes	1,000,000
Mortes-payes, commis à la garde des places	100,000
Artillerie	39,000
Salpêtre	30,000
Fourniture des places de guerre	35,000
II. 10 galères et 1 frégate sur l'Océan	124,000
20 galères et 2 frégates sur la Méditerranée	230,000
III. Ambassadeurs	300,000
Pensions des cantons suisses	175,000
IV. Gages de la maison militaire du roi, comprenant 200 gentilshommes, 450 archers, la prévôté et les 100 Suisses	253,000
Gages de la maison civile du roi	300,000
Chambres aux deniers du roi	72,000
Écuries	131,000
Vénererie et fauconnerie	58,000
Argenterie	24,000
Musique	14,000
Menues affaires de la chambre	6,000
Offrandes et aumônes	7,000
Dons et menus plaisirs	100,000
Maison du dauphin	100,000
Maison de Madame	80,000
V. Gages des grands-officiers, des gouverneurs de provinces et de places, des capitaines étrangers, des conseillers d'état et officiers de cours souveraines, des professeurs royaux et artistes.	800,000
Postes et courriers	70,000

allié, à la faveur de la reconnoissance et du zèle qu'il avoit toujours affectés pour l'empereur, l'avoit si bien endormi, qu'il étoit parvenu jusqu'en Souabe à son insu; et que, l'ayant encore amusé depuis par une négo- 1552.

VI. Gages du grand-conseil	21,000
du parlement de Paris	88,000
de la chambre des comptes	29,000
de la cour des aides	11,000
des généraux des monnoies	3,000
du parlement de Rouen	41,000
de la cour des aides	4,000
du parlement et chambre des comptes de Bourgogne	30,000
du parlement de Toulouse	40,000
VII. Œuvres, payes, services, etc	5,000
Total de la dépense ordinaire	4,356,000

Dépense extraordinaire.

1° Troupes surnuméraires, chevau-légers, Suisses, lansquenets, aventuriers françois	2,500,000
2° Artillerie, fontes	600,000
3° Intérêts de la dette publique	388,000
4° Bâtiments	35,000
5° Argenterie et meubles	250,000
6° Fêtes	200,000
7° Frais de perception	300,000
Total de la dépense extraordinaire	4,273,000

RESULTAT.

La recette ordinaire et extraordinaire	8,548,000
La dépense ordinaire et extraordinaire	8,629,000
Déficit	81,000

Garnier augmente ce déficit de 858,000 livres, sans rapporter les

1552. ciation, il avoit forcé les gorges du Tyrol, dissipé par la terreur le concile de Trente, et pensé surprendre malade à Inspruck Charles-Quint, qui ne lui avoit échappé que de quelques heures et presque nu. En mandant à Henri cet avantage, les princes confédérés lui écrivoient que le fugitif proposoit d'entrer en accommodement, et ils le prioient de ne pas avancer davantage.

Le roi, sans se montrer aussi piqué qu'il étoit de ce que ses magnifiques projets se trouvoient tout-à-coup renversés, répondit qu'il étoit bien aise de n'être pas obligé de faire son voyage plus long; que c'étoit pour lui assez de gloire et de joie de ce que l'Allemagne commençoit à respirer par son assistance, et qu'il n'épargneroit jamais ni peine ni dépenses pour la secourir. Au reste, il étoit déja nanti, et s'étoit emparé autant par surprise que par force des villes de Metz, de Toul, de Verdun, du Luxembourg et de diverses places qui couvroient la frontière: afin même de ne laisser rien derrière lui dont l'ennemi pût s'avantager, il avoit occupé la Lorraine, et amené à sa cour le duc Charles, qui n'a-

articles de dépenses qui devoient contribuer à le former. Il s'accrut encore du surhaussement de paye accordé alors aux hommes d'armes, qui jusqu'à ce temps avoient continué à recevoir la solde fixée par Charles VII. La dépense sur cet article fut dès-lors ainsi qu'il suit:

2,400 hommes d'armes, à 430 liv.	1,032,000 liv.
3,600 archers attachés aux compagnies, à 218 liv.	784,800
États-majors de 50 compagnies, à 6,000 liv.	300,000
TOTAL	2,116,800

(Garnier, Histoire de France, t. XXVI, p. 69).

voit que neuf ans, pour y être élevé auprès du dauphin. 1552.
Il fit des entrées triomphantes dans ses nouvelles conquêtes, et pénétra en Alsace jusqu'à Strasbourg, qu'il comptoit surprendre, ainsi qu'il avoit surpris Metz, en demandant un simple passage; mais devenus défiants par cet exemple, les habitants firent échouer son projet, en résistant également aux flatteries et aux duretés du *rabroueur* Montmorency. Des troupes qu'avoit rassemblées la reine de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas, firent en Picardie et en Champagne quelques dégâts qui ne purent détourner le roi de son expédition, et elles prirent la fuite à son retour. Henri mit les siennes de bonne heure en quartier d'hiver, ne voulant pas s'engager dans d'autres entreprises qu'il n'eût vu quelles seroient les conditions de la paix qui se traitoit à Passau, sous la médiation de Ferdinand. On y convint de rendre la liberté aux deux princes prisonniers, d'annuler *l'interim*, d'admettre indifféremment protestants et catholiques à la chambre impériale de Spire, et de remettre à une diète prochaine à prononcer à l'amiable sur les différents de religion.

Le roi sembloit fondé à penser qu'ayant répondu de si bonne grace à l'appel des princes de l'empire dans une affaire qui ne le regardoit pas personnellement, il seroit du moins question de lui dans l'accommodement: mais il n'en fut fait mention que dans les derniers articles, et comme par une réminiscence assez insultante; car on répondit aux agents qu'il envoya pour avoir quelque part aux délibérations, qu'il devoit être étranger aux affaires de l'empire; et que, s'il avoit des plaintes à produire contre l'empereur, il eût à les adresser à l'électeur Maurice, qui tâcheroit de les accommoder. Cette

1552. indifférence affectée venoit de Charles, qui ne vouloit pas laisser à Henri l'avantage de pouvoir s'immiscer dans les affaires d'Allemagne. Les princes s'en excusèrent auprès du roi, et dirent qu'ils avoient été forcés de rédiger ainsi le traité pour sauver Jean Frédéric et le landgrave de Hesse, dont la vie, sans cela, auroit été en danger. Henri II se contenta de cette raison, et leur remit les otages qu'ils avoient donnés, lorsqu'il fit avec eux le traité pour entrer sur les terres de l'empire. Il ajouta à cette générosité l'offre d'une continuation d'amitié, et l'assurance que la porte leur seroit toujours ouverte, quand il leur plairoit de revenir dans son alliance. Le seul Albert de Brandebourg, dit l'Alcibiade, cousin issu de germain de l'électeur d'alors, et margrave d'Anspach, lequel avoit fait la guerre en brigand altéré de sang et de pillage, refusa d'accéder à ce traité, qu'on nomma *la liberté de Passau*, et duquel date en effet la pleine liberté des protestants en Allemagne. Albert se cantonna dans l'électorat de Trêves, pays catholique qui offroit une pâture à sa haine et à son avidité, et s'efforça de faire croire qu'il tenoit cette conduite par attachement pour la France, dont les services et la dignité avoient été méconnus dans le traité : mais la suite fit voir qu'un autre motif s'y mêla encore, et qu'il y avoit connivence entre lui et l'empereur.

On ne voyoit que ruse et tromperie dans ce siècle, sur-tout en Italie, où les succès et les revers alternatifs des maisons de France et d'Autriche avoient accoutumé les princes et les républiques à changer continuellement de parti, et à se jouer de leur parole. Pendant que le roi marchoit contre l'Allemagne, et que l'empereur y combattoit et faisoit des traités, l'un et l'autre avoient,

au-delà des monts, des généraux et des négociateurs : les premiers ravageoient les pays et prenoient les villes ; les autres présentoient des espérances de paix aux princes opprimés et aux peuples tourmentés ; et des événements imprévus amenoient des changements inattendus dans les intérêts respectifs. Sienne, capitale de la république de ce nom, étoit disputée par les Impériaux et les François. Hurtado Mendosa, général des premiers, s'y étoit introduit, partie par le consentement de quelques habitants, partie par surprise. Quand il s'y vit à-peu-près le maître, il bâtit une citadelle, et se mit à exercer une autorité qui déplut à ceux mêmes qui l'avoient appelé. 1552.

Dans ce temps, le cardinal de Tournon, ambassadeur à Venise, forma une ligue de plusieurs princes italiens, rebutés des hauteurs et du despotisme exercé par l'empereur, depuis qu'il croyoit sa puissance inébranlable en Allemagne. Hercule II d'Est, duc de Ferrare, le comte de La Mirandole, les Vénitiens sous main, et plus ouvertement Ferdinand de San-Severino, prince de Salerne, qui se disoit assuré des mécontents, en grand nombre, du royaume de Naples, se lièrent d'intérêts sous la protection du roi de France. Les Siennois, sollicités de se joindre à eux, ouvrirent l'oreille aux propositions des négociateurs, et consentirent à recevoir des troupes françoises. Ils ouvrirent leurs portes. Pendant que les premiers entroient d'un côté, les Espagnols s'enfuirent de l'autre. Les Siennois abattirent la citadelle de Mendosa. Les François les aidèrent, ainsi que les autres confédérés, à reprendre les places de leurs seigneuries, et les François se virent encore une fois maîtres du centre de l'Italie. Les opérations militaires étoient dirigées par le maréchal de Brissac, sur-

1552. nommé le *beau* Brissac, lequel se montra aussi bon général qu'aimable cavalier. On a dit qu'il fut envoyé commander au-delà des monts, comme dans un exil, afin de l'éloigner de la duchesse de Valentinois, qui avoit pour le jeune cavalier des attentions suspectes au monarque.

Le seul San-Severino ne réussit pas dans son entreprise, qui étoit de faire révolter le royaume de Naples, où le duc d'Albe, en qualité de vice-roi, commandoit avec une dureté qui révoltoit grands et petits. Henri II, occupé des préparatifs de son expédition d'Allemagne, et ne pouvant, pour cette raison, donner personnellement au prince de Salerne tous les secours dont il avoit besoin, lui procura par son ambassadeur des espérances du côté de l'empereur des Turcs.

En effet, Dragut, amiral ottoman, parut devant Naples avec trois cents voiles, resta huit jours à vue, attendant l'effet des intelligences que San-Severino disoit avoir dans la ville : mais celui-ci, qui devoit joindre les Turcs avec vingt-cinq galères chargées de troupes fournies par le roi, tarda trop, et rencontra l'amiral turc lorsqu'il se retiroit. Les deux flottes réunies battirent le vieux Doria, qui venoit au secours du vice-roi. Le seul fruit que Dragut recueillit de cette victoire fut la liberté de piller inhumainement les côtes de Sicile, de pénétrer même dans l'île, et d'en emmener plus de dix mille esclaves.

L'avantage, quoique incomplet, que le roi de France avoit retiré du soulèvement des princes d'Allemagne contre l'empereur, piqua vivement ce prince. Il crut devoir chercher à effacer par quelque exploit éclatant la honte de s'être laissé surprendre à Inspruck. Aucun succès ne lui parut plus propre à réparer la brèche faite

à sa réputation de grand général et d'habile politique, que de reprendre les villes dont la possession acquise à la France seroit un monument perpétuel de son déshonneur. Pour mieux assurer ses projets, il les déguisa quelque temps sous l'apparence de poursuivre le marquis d'Anspach, tandis qu'il le pratiquoit lui-même pour l'associer à ses desseins sur Metz. 1552.

Cette ville étoit mal fortifiée, et commandée par des montagnes qui la dominoient; ses murailles, sans terrasses, sans bastions, et même en beaucoup d'endroits sans fossés, ne laissoient espérer qu'une foible résistance; mais elle eut pour défenseur le célèbre duc de Guise, François, dont les historiens se sont plu à retracer la conduite dans les plus petits détails, comme un exemple digne de passer à la postérité.

Après s'être formé une idée de sa position, Guise se fit un plan de défense. Il rasa quatre faubourgs pleins de beaux bâtiments, anciens palais des rois antérieurs à Charlemagne et de ses descendants, et couverts d'églises qui auroient pu favoriser les approches de l'ennemi; il apporta à ces démolitions tous les ménagements qui pouvoient adoucir les regrets. Les corps de Hildegarde, épouse de Charlemagne, de Louis-le-Débonnaire, son fils, et de dix ou douze autres princes de ce noble sang, inhumés dans l'église de Saint-Arnould, furent levés avec respect et transportés avec une pompe religieuse dans une église de la ville. Il traita honorablement les moines et les religieuses, forcés d'abandonner leurs monastères, et les logea aussi convenablement qu'il fut possible, eux, leurs meubles, les vases sacrés, et tout ce qu'ils jugèrent à propos d'emporter.

1552. Il fit un état des vivres, commanda aux habitants des lieux circonvoisins de voiturer dans la ville blé, vin, avoine, bois, fourrages, d'y conduire leurs bestiaux, de détruire les moulins, maisons, usines de toute espèce, et généralement tout ce qui pourroit être utile à l'ennemi. Quand il eut rassemblé ses provisions, résolu de ne souffrir de consommateurs que le nombre proportionné à ses vivres, il ne conserva d'habitants inutiles aux travaux et aux fonctions militaires que ceux qui purent s'assurer, pendant la durée du siége, de leur subsistance; les autres furent congédiés avec douceur, bonté, et l'assurance que leurs maisons et les meubles qu'elles contenoient seroient surveillés en leur absence, de manière qu'ils les trouveroient parfaitement conservés à leur retour. Il ne garda que soixante-dix prêtres et douze cents hommes des métiers nécessaires. Afin d'épargner ses vivres et d'incommoder les ennemis dans leur marche, il envoya assez au loin sa cavalerie fourrager la campagne sur le chemin que l'empereur devoit tenir.

Une multitude de volontaires des premières maisons de France accoururent pour contribuer à la défense d'une ville si importante, dont la possession étoit comme un défi entre le roi de France et l'empereur; car celui-ci avoit juré de se faire enterrer devant les murailles, plutôt que de lever le siége. A mesure que ces jeunes courtisans arrivoient, Guise leur faisoit prendre rang dans une compagnie. Infanterie, cavalerie, gens d'armes, chevau-légers, chacun étoit tenu de rester dans le corps auquel il s'étoit attaché, d'obéir aux régles de discipline et aux lois contre le luxe et le jeu. Défense de se permettre des combats singuliers, sous peine

d'avoir le poing coupé, d'insulter ou de molester les habitants. Les coupables de ce délit devoient être chassés honteusement et sans paye. 1552.

L'attention de Guise s'étendit sur tout ce qui pouvoit contribuer à la santé des soldats : adoucissement dans les fonctions pénibles du service, propreté dans les hôpitaux, consolations aux malades, encouragement à ceux qui les soignoient; et, pour la salubrité de la ville entière, il établit des chariots employés à lever les immondices. Le circuit des murailles fut partagé entre les principaux seigneurs, afin que les travaux, mieux surveillés, avançassent également; mais prévoyant, malgré les peines qu'ils s'y donnoient, et quoiqu'ils travaillassent souvent comme de simples soldats, que les fortifications ne seroient point achevées à temps, Guise fit provision de mille gabions, de deux cents grosses poutres; d'un nombre considérable de grands pieux et de planches, de quatre mille sacs à laine, de deux mille muids propres à être remplis de sable, mantelets, barrières, palissades, cavaliers de bois pour former les embrasures et couvrir les arquebusiers, instruments propres à couper le bois et fouir la terre, douze cents flambeaux pour les travaux de nuit, et jusqu'à des feux d'artifice pour les signaux d'un côté de la place à l'autre. C'est avec ces préparatifs et une garnison de six mille hommes de pied, et de quatre mille chevaux, sans compter la jeunesse ardente et valeureuse qui vint au secours; que le duc de Guise attendit l'empereur.

Il parut au commencement de l'automne, à la tête de cent mille hommes, ses troupes d'élite, la principale noblesse de ses vastes états, ses meilleurs généraux, sept mille pionniers et cent vingt pièces de canon.

1552. Outre ces forces, il falloit compter celles d'Albert de Brandebourg, ce prétendu ami des François, qui n'avoit pas voulu signer le traité de Passau, comme Maurice et les autres princes allemands. Il vint avec un corps de troupes s'offrir au duc de Guise, et demanda d'être reçu dans la ville. Le gouverneur trouva aisément des défaites pour s'excuser de l'admettre; mais il lui assigna un cantonnement à proximité des murs. Le faux auxiliaire, afin de rendre du moins à l'empereur le service de dégarnir les assiégés, demanda des vivres. Guise les refusa. Alors craignant de finir par être démasqué, et de se trouver placé entre deux feux, l'armée du roi se rassemblant à Reims, il prit le parti de décamper. On le fit suivre et observer par un détachement; mais Claude, duc d'Aumale, frère du duc de Guise, qui le commandoit, ne s'étant pas tenu suffisamment sur ses gardes, fut surpris, battu et fait prisonnier par Albert, qui se retira dès-lors dans l'armée de l'empereur, et auquel on assigna un poste important dans les dispositions pour le siége.

Les exploits de cette armée ne furent pas en proportion de ce que Charles-Quint s'étoit promis. La canonnade fut très vive, les mines firent de larges ouvertures; mais on ne vit de la part des assiégeants aucuns de ces actes d'audace qui préparent et amènent le succès, au lieu que les assiégés firent des sorties continuelles et portèrent souvent l'alarme dans le camp ennemi. L'empereur commanda un assaut et ne fut point obéi. La certitude de rencontrer derrière les ruines de nouvelles défenses et de nouveaux fossés pleins d'artifices, d'où ne ressortiroit aucun de ceux qui oseroient y descendre, glaça les courages; les mauvais temps

survinrent; des pluies abondantes détrempèrent la terre. 1552.
Les soldats ne marchoient que dans une boue tenace ou délayée ; à peine trouvoient-ils un endroit sec pour se reposer. Des froids prématurés se firent sentir : on manquoit de fourrages et de vivres. Ces fléaux réunis engendrèrent des maladies. Malgré son serment, l'empereur honteux fit lever le siége dans les premiers jours de janvier : on croit qu'il y perdit quarante mille hommes.

Comme le roi approchoit, les ennemis décampèrent la nuit, laissant leurs tentes dressées, leurs armes et leurs équipages à l'abandon ; ils enfouirent leur artillerie. Le duc de Nevers, François de Clèves, qui commandoit un corps d'armée d'observation, se mit à leur poursuite ; la garnison sortit aussi pour troubler leur retraite ; mais la fureur des François se tourna en compassion quand ils virent le triste état de ces malheureux soldats. Ils alloient chancelants d'inanition, transis de froid ; plusieurs en perdirent les membres. Les haies derrière lesquelles ils cherchoient des abris en étoient remplies. On en trouva se traînant exténués, ou luttant couchés contre les oiseaux de proie et les chiens qui les dévoroient tout vivants. Charles de Bourbon, prince de La Roche-sur-Yon, frère puîné du duc de Montpensier, et neveu, par sa mère, du fameux connétable, poursuivoit un corps de cavalerie espagnole qu'il auroit aisément défait. Près d'être atteint, le capitaine espagnol se retourne et lui dit : « Brave François, si vous com-
« battez pour la gloire, cherchez une autre occasion ;
« aujourd'hui vous égorgeriez des hommes hors d'état
« de vous résister et trop foibles pour prendre la fuite. »
Le généreux François le laissa aller.

C'est dans cette circonstance que le duc de Guise

1552. peut encore servir de modèle. Il recueillit charitablement les malades laissés dans le camp ; il les fit transporter dans la ville, soigner et panser dans les hôpitaux. A mesure qu'ils guérissoient, il leur donnoit de l'argent pour gagner leur pays, et envoya offrir au duc d'Albe des bateaux pour transporter à Thionville ceux qu'il traînoit douloureusement à sa suite.

Cette conduite contrastoit singulièrement avec celle d'une armée que la reine de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas, envoya en Picardie pendant le siége de Metz, avant que le roi eût rassemblé la sienne ; elle y commit des cruautés horribles, brûla les villes de Noyon, Nesle, Chauni, Roie, et, dit-on, plus de sept cents villages. Par ordre exprès de cette princesse, et pour faire un affront personnel au roi, on renversa de fond en comble le beau château de Folembrai, que François I, son père, avoit fait bâtir. Entre plusieurs traits de barbarie, on raconte celui-ci. Un soldat des environs de Roie, engagé très jeune dans les troupes flamandes, se trouvant près du lieu de sa naissance, se détache de sa troupe pour aller le visiter. En arrivant il voit l'église en feu, remplie de quatre cents femmes, qui poussoient des hurlements affreux ; il prend une hache et rompt la porte. Entre les premières qui en sortoient à demi brûlées, il reconnoît sa mère, qui se jette dans ses bras. Le capitaine de la troupe incendiaire, enragé de voir ces malheureuses mises en liberté contre ses ordres, fait repousser la mère, le fils, et toutes les femmes qu'on put ressaisir, dans l'église, qui fut consumée. Ces cruautés n'aboutirent qu'à prendre la ville de Hesdin, que le roi reprit pendant le siége de Metz, et qui fut encore reprise par l'empereur, après qu'il se fut

rendu maître de Térouenne. A ce siége de Hesdin, Henri perdit Horace Farnèse, duc de Castre, son gendre, auquel il étoit tendrement attaché. Il n'y avoit qu'un mois qu'il avoit épousé Diane d'Angoulême ou de France, fille naturelle de Henri et de Philippe Duc, demoiselle piémontoise. 1552.

Térouenne, située entre Arras et Tournay, et occupée par les François, étoit toujours munie d'une nombreuse garnison, qui, à la première apparence de guerre, se jetoit sur l'Artois et le Tournaisis, et portoit la désolation dans les territoires environnants; de sorte que les habitants de ces lieux desiroient fortement la destruction de cette incommode forteresse. L'empereur l'assiégea en personne, la prit et l'abandonna à leur discrétion. Ils accoururent en foule, et la démolirent en huit jours. Elle avoit déja été ruinée sous François I; mais cette fois il n'en resta pas pierre sur pierre, et à peine reconnoît-on l'endroit où elle a existé. François de Montmorency, fils aîné du connétable, y commandoit avec le vieux d'Essé-Montalembert, qui avoit été retenu dans l'inaction depuis son retour d'Écosse. Quoique malade de la jaunisse lorsqu'on jeta les yeux sur lui pour la défense de Térouenne, il pouvoit à peine contenir sa joie de la perspective de ne pas mourir dans son lit. Le roi lui ayant témoigné la peine qu'il éprouvoit de son état de langueur : « Sire, lui répond-il, « quand on vous annoncera la prise de Térouenne, « assurez hardiment que d'Essé est guéri de la jaunisse. » Il périt en effet dans un assaut où l'ennemi fut repoussé. A défaut d'outils pour réparer les brèches, il fallut capituler; mais la garnison ayant été surprise pendant qu'on parlementoit, une partie fut massacrée 1552.

1553. par les Flamands. Les Espagnols, par souvenir de Metz, en sauvèrent tout ce qu'ils purent. Montmorency demeura prisonnier.

Henri II avoit une belle armée qui auroit pu s'opposer aux ravages de l'ennemi. Mais le connétable espéroit le mettre en possession de Cambray, que les alliés d'Allemagne avaient consenti à lui laisser occuper comme *vicaire de l'empire.* Un délai de deux jours, que les magistrats demandèrent pour disposer les esprits à le recevoir suivant sa demande, fut employé par eux à prévenir l'empereur, qui leur fit passer des secours. La saison étant trop avançée pour tenter un siége, le roi passa outre et s'approcha jusqu'à deux lieues de Valenciennes, où les ennemis commandés par Emmanuel Philibert, duc de Savoie, étoient campés, et il leur présenta la bataille. L'empereur avoit déclaré vouloir s'y trouver. Mais c'étoit une ruse pour amener les François d'un côté où il n'avoit rien à craindre; il se retira quand ils furent arrivés. Le roi ne le suivit pas, et tous deux mirent leurs troupes en quartiers d'hiver.

La Corse n'étoit pas encore entrée dans les débats des deux princes; l'empereur, devenu tout-puissant à Gênes, depuis la révolution de Doria, l'avoit soustraite à la domination françoise. Henri II, la jugeant utile pour faire passer au Milanez, par la Toscane, les secours nécessaires à alimenter la guerre d'Italie, résolut de s'en emparer à l'aide d'un parti qui avoit toujours supporté avec impatience le joug des Génois, et à la tête duquel étoit San-Pietro-d'Ornano. Il appela à cette expédition l'amiral Dragut qui parcouroit la Méditerranée avec quatre-vingts galères ottomanes, auxquelles se joignirent vingt-cinq françoises. Celui-ci, après avoir

ravagé les côtes de la Calabre, se jeta sur la Corse, aida les François, commandés par Paul de La Barthe sieur de Thermes, à en conquérir une partie, puis se retira chargé de butin, non sans soupçon de s'être laissé éloigner de ces parages par l'argent des Génois. Charles-Quint envoya à Doria dix mille hommes, qui firent rentrer des villes corses sous la domination génoise. Les François en reprirent d'autres, et la guerre s'établit dans cette île, qui devint, et fut pendant plusieurs années, une arène commune entre les deux puissances belligérantes. Brissac, dans le Piémont, profita de cette diversion : il envoya des partis jusqu'aux portes de Gênes, surprit Verceil, et s'y empara des riches meubles du palais ducal, derniers restes de l'opulence du malheureux duc de Savoie, Charles, qui mourut cette année, et dont le fils, Emmanuel Philibert, commandoit l'armée impériale dans les Pays-Bas. Le maréchal de Brissac s'immortalisa dans ces campagnes d'Italie, moins encore par les succès qu'il obtint, que par la discipline exacte qu'il fit garder à ses soldats. Par ses soins la guerre changea de caractère, et le noble exemple donné par son armée gagnant celle de l'ennemi, il en résulta une émulation de procédés généreux entre elles, et d'égards pour les habitants, lesquels purent demeurer étrangers désormais aux querelles qui ensanglantoient leur pays. 1553.

Il se passoit en Angleterre des évènements dont Henri II pouvoit craindre les suites. Edouard VI mourut sans avoir été marié. Sa sœur aînée, Marie, fille de la reine Catherine d'Aragon, la première femme divorcée de Henri VIII, fut élevée sur le trône de son frère. Elle étoit âgée de trente-huit ans passés, peu agréa-

1553. ble de figure, d'un caractère dur et farouche : elle exerça pour rétablir la religion catholique toutes les cruautés atroces que son père avoit employées pour la détruire.

1554. Proche parente de Charles-Quint, elle desira faire avec lui une alliance plus étroite, et donna sa main à Philippe, son unique fils, neveu de Marie à la mode de Bretagne, moins âgé qu'elle de onze ans, et déja veuf d'une princesse de Portugal, dont il avoit eu l'infortuné don Carlos. Mais l'empereur n'obtint pas de ce mariage les avantages qu'il en espéroit et que le roi de France en craignoit. Les Anglois reçurent froidement le mari de la reine, ne lui laissèrent aucune autorité dans le gouvernement, et lui imposèrent la condition, s'il avoit des enfants, de ne pouvoir ni les transporter hors de l'Angleterre, ni rompre la paix entre eux et les François, ni employer les troupes angloises dans des querelles à eux étrangères, par où l'on indiquoit celle qui subsistoit toujours entre l'empereur et la France.

Les seigneurs anglois auroient fort desiré que leur reine s'unît plutôt au cardinal Poole, petit-fils, par sa mère, du duc de Clarence, frère d'Édouard IV, premier roi de la maison d'Yorck ; mais la brigue de l'empereur l'emporta. Le prélat fut envoyé légat en Angleterre, pour aider la reine dans le rétablissement de la religion catholique. Il étoit d'un caractère doux, et réprima souvent, par ses conseils et ses insinuations, les violences de sa parente. Pendant son voyage de Rome en Angleterre, il entreprit de faire la paix entre Charles et Henri. Il les vit tous deux, et en tira parole qu'ils se prêteroient à un accommodement, et conviendroient d'une tréve, en attendant la paix. Ces espérances com-

blèrent les peuples de joie; par-tout où il passa en France, la foule se pressoit sur son chemin, on le jonchoit de fleurs et on combloit le prélat de bénédictions; mais il s'en falloit beaucoup que les malheureux fussent à la fin de leurs maux, et jamais il n'y a eu une guerre plus cruelle que celle qui suivit ce flatteur espoir. Le roi y préluda par une nouvelle création d'offices pour faire des fonds, et notamment par la création du parlement de Bretagne, ce qui diminua d'autant le ressort de celui de Paris. 1554.

Le roi crut s'apercevoir que l'empereur ne paroissoit vouloir se prêter à une tréve que pour reprendre haleine, établir, s'il pouvoit, le crédit de son fils en Angleterre, et avec les troupes qu'il tireroit de ce royaume, jointes à celles de l'Allemagne et des Pays-Bas, faire contre la France un effort général de plusieurs côtés à-la-fois. Pour le prévenir, Henri II mit sur pied trois corps d'armées, destinés chacun à différentes expéditions. L'un, sous le prince de La Roche-sur-Yon, entra dans l'Artois, ravagea et brûla les campagnes; l'autre, sous le connétable, fit mine d'assiéger Avesne, pour détourner l'attention de l'ennemi d'un autre objet qu'il avoit en vue; le troisième, sous le duc de Nevers, pénétra dans les Ardennes, pays sauvage, couvert de vieilles forêts qui receloient des châteaux forts, où les ennemis s'étoient cantonnés, et d'où ils pouvoient faire des irruptions sur la Champagne : il les en chassa, détruisit une partie des forteresses, mit garnison dans les autres, et vint rejoindre le connétable, qui, quittant Avesne, s'étoit porté rapidement sur Mariembourg, bâtie par la gouvernante, et s'en étoit emparé en trois jours d'une attaque très vive.

1554. Henri II vint alors lui-même à l'armée, fortifia sa nouvelle conquête, et jeta les fondements de la ville de Rocroy, pour y faciliter les convois, en même temps que l'empereur fondoit lui-même Philippeville et Charlemont, comme points d'observation. Le roi prit ensuite Bouvines et Dinant: tous les habitants de la première ville furent passés au fil de l'épée, pour avoir osé, sans aucune défense, fermer leurs portes à une armée royale; et ceux de la seconde éprouvèrent le même sort, pour s'être laissé surprendre pendant qu'on faisoit la capitulation. Bavay, ville antique, fut aussi ruinée. La colère du roi s'étendit sur le Hainaut, qu'il ravagea impitoyablement, comme étant, du gouvernement de la reine de Hongrie, la partie qu'elle affectionnoit le plus. En vengeance de la destruction de Folembrai, il brûla Mariemont, maison de plaisance de cette princesse, ainsi que la ville de Bains et le magnifique palais qu'elle y avoit fait bâtir, orné de peintures, vases et statues antiques, qui furent dispersés, et dont le vainqueur profita peu. Ses propres dévastations le forcèrent à abandonner des contrées qui ne pouvoient plus le nourrir.

Henri fit donc retraite sur le comté de Boulogne, et investit sur la frontière le château de Renti, dont le voisinage incommodoit la capitale du comté. Charles ne pouvoit le laisser prendre sans s'exposer à perdre tout l'Artois. Il y eut sous le château de cette forteresse un rude combat, dont le duc de Guise eut tout l'honneur sous le rapport des dispositions, et Coligny et Tavannes, sous celui de la bravoure. Les François s'attribuèrent la victoire, parcequ'ils restèrent maîtres du champ de bataille; mais l'empereur, repoussé et non défait, se

posta si avantageusement que le roi n'osa l'attaquer. Renti ne fut pas pris; les deux chefs quittèrent leur armée, et la laissèrent à leurs lieutenants, qui continuèrent à faire une guerre de ruine et de désolation. 1554.

Le duc de Savoie, qui commandoit celle de l'empereur, s'avança jusqu'à l'abbaye de Corbie, près d'Amiens, d'où l'on voyoit, à travers les tourbillons de fumée, les flammes qui dévoroient le pays qu'il occupoit. Le duc de Vendôme, Antoine de Bourbon, l'empêcha de passer la Somme. Le roi avoit jugé à propos de donner à ce prince le commandement de son armée, pour ne le point laisser au connétable de Montmorency ou au duc de Guise, dont la jalousie éclata au sujet du combat de Renti. Ils s'étoient trouvés d'avis contraire dans le conseil qui le précéda, et réciproquement ils s'accusoient du peu de succès de cette bataille, qui auroit dû être décisive. Comme le monarque ne vouloit pas favoriser l'un au préjudice de l'autre, il les ramena tous deux avec lui, et restreignit si fort les pouvoirs de Vendôme, qu'il fut obligé de s'en tenir à une honteuse défensive.

L'alternative des succès et des revers en Italie y rendoit aussi l'issue de la guerre incertaine. Cosme de Médicis, chef de la branche cadette de sa maison, qui ne comptoit plus que la reine de France dans la branche aînée, chef aussi de la république de Florence, mais non pas encore souverain, attaché à l'empereur dont il espéroit la qualité de grand-duc, joignoit ses troupes aux troupes impériales qui menaçoient l'indépendance de Sienne. Henri avoit envoyé Paul de Thermes, qu'il opposa à Garcias de Tolède, fils du vice-roi de Naples. La diversion du corsaire Dragut força Tolède de se retirer à Naples. Cosme se retira. Ce fut alors que de

1554. Thermes, qui ne vit plus rien à faire, passa en Corse. Mais Cosme, se ravisant bientôt, entreprit de poursuivre seul l'expédition, et mit à la tête de ses troupes Medichino ou Medequin, marquis de Marignan, Milanois, qui se prétendoit parent des Médicis. Le roi donna le commandement des siennes à Pierre Strozzi, parent de la reine, d'une famille ennemie des Médicis, et dont le père s'étoit tué dans la prison de Florence, après trois jours de torture éprouvée par l'ordre de son rival. Ces deux adversaires se firent la guerre à outrance. En vain le marquis tenta de surprendre Sienne que les François occupoient, mais où ils étoient bloqués par les châteaux au pouvoir des impériaux qui environnoient la ville; il fut repoussé, mais il tarda peu à prendre sa revanche. Strozzi manquant de vivres chercha son rival pour lui enlever par une bataille décisive l'avantage qu'il avoit à cet égard sur lui. Les deux généraux se rencontrèrent près de Marciano; le marquis eut le talent de se refuser à un engagement. Strozzi, de plus en plus pressé par le besoin, fut obligé de décamper: il le fit en plein jour, par bravade et dans l'espérance d'attirer l'ennemi dans un terrain où il pourroit le prendre à son avantage. Marignan en effet le poursuivit; mais, contre l'espérance du général siennois, il mit le désordre dans son armée. Strozzi, déja dangereusement blessé, trahi ou mal secondé, et fuyant porté sur un brancard, rallia néanmoins ses troupes, et, quoiqu'il eût perdu la moitié de son armée, il ne laissa pas d'empêcher le marquis de tirer tout le profit qu'il devoit attendre de sa victoire. En mémoire de ce succès, obtenu le 2 août, jour de Saint-Etienne, pape

et martyr, Cosme institua un ordre du nom de Saint-Étienne. 1554.

Sienne, cependant vivement incommodée par la garnison des forts qui l'environnoient, se vit encore pressée par l'armée victorieuse. Montluc, envoyé pour seconder Strozzi, s'y étoit enfermé; mais il fut alors attaqué d'une maladie qui l'empêchoit de donner des ordres et de veiller à la sûreté de la place. Strozzi, à peine guéri, s'y jette à la tête de six cents hommes dont il perd la moitié, courant lui-même le plus grand risque. Montluc se rétablit. Strozzi sort, se remet à battre la campagne afin d'intercepter les vivres aux assiégeants, comme ceux-ci les interceptoient aux assiégés.

Les Siennois, après huit mois de siége, se lassèrent 1555. les premiers, et, réduits par la famine aux dernières extrémités, ils offrirent de se rendre par capitulation. Montluc, n'étant qu'auxiliaire, les laissa agir et ne se mêla pas de la négociation. Cependant il y avoit dans Sienne beaucoup de bannis de Florence, que les Siennois avoient reçus et considérés parcequ'ils leur étoient utiles. Montluc découvre qu'en traitant ils s'embarrassoient peu du sort de ces malheureux, et qu'ils les alloient abandonner à la fureur des Florentins, leurs compatriotes. Le général françois déclare qu'il ne souffrira pas de composition que les bannis n'y soient compris, et fait stipuler qu'ils auront la liberté de se retirer sains et saufs où ils voudront; quant à lui, il rejeta des conditions honorables que Marignan lui offrit, et sortit avec armes et bagages. Le marquis, ou étonné, ou ne voulant pas risquer une action contre ces désespérés, entr'ouvre ses bataillons, laisse passer tranquillement

1555. les François, complimente et embrasse leur chef, et, sur le refus que fait celui-ci de recevoir des vivres de l'ennemi, Marignan envoie, sur le chemin qu'ils devoient parcourir, des chariots chargés de rafraîchissements. Cette fermeté fut approuvée et fort louée à la cour de France, et valut à Montluc, à la recommandation du connétable, des gratifications, une pension et le collier de l'ordre de St-Michel, qui ne s'accordoit alors qu'aux plus grands seigneurs. Il éprouva néanmoins la mortification de se voir enlever l'original de la capitulation qui avoit été faite à Sienne, et dans laquelle il s'opiniâtra à ne point laisser insérer le nom du roi, afin de n'en point compromettre la gloire. La duchesse de Valentinois conseilla, dit-on, au roi de le garder dans les archives de la couronne comme un monument important à l'honneur de la nation, et qui, pour ce motif, devoit être confié à un dépôt plus assuré que les archives d'un pauvre gentilhomme. Quant à Strozzi, qui déplaisoit au connétable, ayant été forcé de laisser prendre la forteresse de Porto-Hercole, faute d'argent et des troupes qu'on lui avoit promises, il fut rappelé; et, malgré ses blessures et les dangers qu'il avoit courus, il demeura long-temps en disgrace, sans que le roi voulût entendre sa justification.

On eut encore alors quelque espérance de la paix: Jules III avoit déja obtenu des puissances belligérantes qu'il seroit ouvert des conférences, sous sa médiation et sous celle de l'Angleterre, au bourg de Marcq, près de Calais. Pierre Caraffe, Paul IV, placé sur le saint-siége, après le successeur de Jules III, Marcel Servino, Marcel II, qui mourut le vingt-deuxième jour de son élection, s'y intéressa aussi fortement. Secondé par le

cardinal Poole, qui avoit généreusement sacrifié l'espérance d'être élu pape, en se rendant à Rome, au desir de procurer la paix, en restant aux conférences, il essaya, mais encore en vain, de jeter des fondements de conciliation. Les négociations n'interrompirent pas les hostilités. L'indécision du combat de Renti avoit permis aux deux partis de laisser des troupes nombreuses sur la frontière de Picardie. La proximité des villes, réciproquement ennemies, présentoit aux gouverneurs la facilité de faire les uns sur les autres des entreprises, tantôt de ruse, tantôt de guerre ouverte. Le commandant de Hesdin pour l'empereur gagna dans Abbeville un officier qui devoit lui livrer le château. Celui de Thionville tenta de surprendre Metz par intelligence: ni l'un ni l'autre ne réussit; mais le maréchal d'Albon de Saint-André eut un plein succès au Cateau-Cambresis, qu'il prit par escalade. Joint avec le duc de Nevers, ils alloient livrer bataille au prince d'Orange, Guillaume de Nassau, depuis si fameux, et commandant alors pour l'empereur; déja les avant-postes en étoient aux mains, et tout promettoit le succès aux François, lorsque les généraux reçurent une lettre du roi, qui leur défendoit expressément de combattre. Henri II craignoit l'événement d'une action qui pouvoit ruiner son armée; il lui auroit été difficile de la remplacer, pressé comme il l'étoit en Italie, où on avoit grand besoin de secours.

1555.

Charles-Quint s'y voyoit trente mille hommes d'excellentes troupes sous le commandement du duc d'Albe, Ferdinand Alvarez de Toléde, le plus grand capitaine d'Espagne depuis Gonzalve. Ce général exerça en Piémont toutes les cruautés que lui suggéroit son caractère sombre et féroce. Brissac, beaucoup moins fort,

1555. se retira devant lui; mais il lui vint des secours dont il ne put cependant profiter, parcequ'il tomba malade à Turin. Claude, duc d'Aumale, qu'il commit pour le remplacer, prit en Piémont les deux plus fortes places de l'empereur, et le duc d'Albe se borna à en fortifier une, dont il se fit un rempart contre d'Aumale. Les deux généraux se trouvèrent en présence; mais ils n'osèrent risquer une action qui auroit pu être funeste au parti maltraité. Pendant la maladie du maréchal, l'armée, pour n'avoir pas exécuté ses ordres, avoit essuyé un échec. Furieux de sa désobéissance, Brissac lui adresse une lettre de reproche, et lui mande qu'il a écrit à la cour pour être remplacé par de Thermes. Une désolation générale se répand aussitôt parmi les troupes, et bientôt un commencement de sédition menace de désorganiser l'armée. La cour, informée de ce mouvement, contremanda les ordres qu'elle avoit déja donnés, et enjoignit au maréchal de reprendre le commandement.

Ce vœu de toute une armée fait d'autant plus d'honneur à Brissac, que, sévère sur la discipline, ce ne pouvoit être que par un vrai mérite qu'il eût acquis l'estime et l'attachement du soldat. Il donna immédiatement une nouvelle preuve de sa fermeté pour la discipline: il avoit entrepris de déloger de la montagne de Vignal, qui dominoit le Montferrat, douze cents guerriers, dits les braves de Naples, troupe superbe, couverte d'armes dorées, levée aux frais du jeune marquis de Pescaire, fils de l'ancien gouverneur du Milanez. Pour parvenir à cette fin, et pour que l'ennemi ne pût recevoir du secours pendant l'attaque, le maréchal faisoit travailler à des tranchées qui devoient fermer le

passage à ceux qui seroient tentés de lui en amener. Ses troupes étoient divisées en trois corps, qui ne devoient s'ébranler qu'au moment où il donneroit le signal. Pendant qu'on l'attendoit en silence, il entend des cris partant d'une de ses divisions. Il regarde, et voit un soldat d'une taille avantageuse, qui, sorti des rangs, court à l'ennemi, fait feu de son arquebuse à bout portant, la jette, tire son épée, et se précipite dans le retranchement. Ses compagnons, après l'avoir inutilement rappelé, le suivent, arrachent les palissades, se font une ouverture, et le fort est emporté. Le lendemain, Brissac assemble son armée comme pour un triomphe. Douze soldats viennent déposer à ses pieds les enseignes qu'ils avoient prises sur l'ennemi. Il leur passe à chacun une chaîne d'or au cou; et, louant en particulier chacun des braves qui s'étoient distingués, il marque son regret de ne pas voir entre eux celui qui s'est fait remarquer par une valeur plus qu'humaine en se précipitant seul au milieu des ennemis, et demande si la mort prive ce brave de la récompense due à sa belle action. Un officier se lève, et dit qu'il n'est ni blessé ni mort; que la honte seule de s'être laissé emporter par son courage, sans attendre l'ordre, l'empêche de se présenter.

1555.

« Amenez-le-moi », dit Brissac. Il paroît. Le général l'apostrophe d'un ton sévère: « Soldat, quel est ton « nom, ton pays? — Je suis, répond-il, fils naturel du « seigneur de Boissi, et je porte son nom. — Je ne te « méconnoîtrai pas, dit Brissac; tu es mon parent du « côté de ma mère: mais, fusses-tu mon fils, je ne t'é- « pargnerai pas après la faute que tu viens de com- « mettre. Malheureux! quel exemple as-tu donné au

1555. « reste de l'armée! Prévôt, qu'on le charge de fers, et « qu'on le garde soigneusement; votre tête me répondra « de la sienne. » Les soldats consternés se retirent en silence. En vain ceux qui approchoient le général hasardoient quelques paroles en faveur du coupable; il les écoute sans répondre, et laisse le coupable quinze jours en prison, incertain de son sort. Après ce terme, il assemble le conseil de guerre: ceux qui le composoient le condamnent à la mort, mais le recommandent à la miséricorde du général. Brissac le fait entrer, lui annonce sa sentence, et lui en fait voir la justice par l'exposition des suites funestes que pouvoit avoir son imprudence; « mais, ajoute-t-il, ceux qui t'ont condamné, parceque « le devoir les y force, ont pitié de ta jeunesse, et sont « devenus tes intercesseurs. Je t'accorde la vie; mais « elle n'est plus à toi, et je ne t'en laisse la jouissance « qu'en me réservant le droit de te la redemander toutes « les fois que le service du roi l'exigera. » En achevant ces paroles, il lui attache au cou une chaîne d'or du double plus pesante que celles qu'il avoit données aux autres, et le met au nombre de ses gardes.

« Ces gardes formoient une compagnie de cinquante « gentilshommes bannis ou expatriés pour meurtres, « attroupements ou violences publiques, dont quelques « uns même avoient été exécutés en effigie. Quand on « demandoit au maréchal pourquoi il se chargeoit de « l'entretien de ces garnements, il répondoit: Je nourris « ces méchants pour le salut des bons. Dans le métier « que nous faisons, il y a des commissions hasardeuses « dont j'aurois de la peine à charger un honnête homme; « c'est à eux que je les réserve: ils y courent comme « aux noces; s'ils périssent, c'est avec gloire. J'ai sauvé

« l'honneur de la famille et conservé à la patrie des ci- 1555.
« toyens utiles que j'aurois été forcé de sacrifier : s'ils « en échappent, ils ont déja expié en partie leurs pre- « miers torts envers l'état ; et, en continuant à les tenir « sous une discipline sévère, je parviens quelquefois à « en faire d'honnêtes gens et d'excellents officiers. » L'expédition de Vignal termina la campagne d'Italie.

Les embarras de la guerre de terre ne faisoient pas négliger celle de mer. Sur la Méditerranée, le baron de La Garde surprit, à la côte de Gênes, un transport de cinq mille Espagnols, destinés pour le royaume de Naples ; il coula plusieurs galères à fond, et fit un grand nombre de prisonniers. Sur l'Océan, le capitaine d'Espineville, croisant dans la Manche avec dix-neuf vaisseaux, soutint, à la vue de Douvres, un rude combat contre vingt-deux hourques flamandes ; cinq d'entre elles, chargées d'épiceries et d'autres marchandises précieuses, furent prises à l'abordage et amenées à Dieppe : mais d'Espineville périt dans le combat.

Les vaisseaux vainqueurs étoient la plupart montés par des Normands, les plus hardis navigateurs de ce siécle. Ils formèrent près de Rio-Janéiro, au Brésil, une colonie sous le commandement de Villegagnon, chevalier de Malte, et sous la protection de l'amiral de Coligny. Tous deux, imbus des opinions nouvelles, avoient incorporé dans les équipages beaucoup d'hommes de leur secte. Ce mélange causa des troubles dans l'établissement, et l'empêcha de prospérer long-temps : Villegagnon lui-même changea d'opinion religieuse, s'attacha aux Guises ; et le fort de Coligny, qu'il avoit bâti, tomba au pouvoir des Portugais.

Ce malheureux schisme entre les François se répan-

1555. doit avec une rapidité qui alarma le roi, et lui persuada qu'un si grand mal exigeoit des remédes plus violents que ceux qui avoient été employés jusqu'alors. A l'aide de quelques explications atténuantes, données aux articles les plus sévères de l'édit de Châteaubriant, et de la connivence des juges, mus de compassion pour des hommes dont l'erreur paroissoit excusable, les calvinistes échappoient souvent au glaive de la loi. Cet inconvénient, qu'on vouloit écarter, avoit fait tout récemment agréer et enregistrer au parlement les pouvoirs de Matthieu Orri, nommé par le pape inquisiteur de la foi. Inquisiteur, selon la signification du mot, est un homme qui s'informe, cherche, tâche de découvrir les coupables; mais, à ces fonctions, les provisions de la cour de Rome ajoutoient le droit de citer devant lui les hérétiques, de les interroger, et de prononcer un jugement. Cette nouvelle juridiction ne plut pas aux évêques. Ils représentèrent que, pour le but qu'on se proposoit de comprimer les sectaires par la terreur, leurs officialités suffisoient; et qu'il suffisoit, en interprétation de l'édit de Châteaubriant, de laisser aux juges d'église le droit de prononcer sans appel, avec la seule obligation de renvoyer la procédure aux juges royaux, qui seroient astreints de mettre à exécution la première sentence. Cet expédient fut jugé convenable par le conseil du roi, et présenté au parlement sous la forme d'édit.

Cette compagnie, qui n'étoit peut-être pas à se repentir de l'enregistrement des pouvoirs de l'inquisiteur, décréta des remontrances; elles furent prononcées par l'avocat-général Séguier, en présence du conseil. Il fit voir combien l'extension de l'édit, sous l'apparence

d'interprétation, étoit dangereuse et contraire à la liberté des peuples, qu'elle priveroit du droit d'appel. 1555.
Revenant ensuite sur l'inquisition, qui paroissoit être le vœu des zélés, il dit: « Nous abhorrons l'établissement d'un tribunal de sang où la délation tient lieu « de preuves, où l'on ôte à l'accusé tous les moyens « naturels de défense, et où on ne respecte aucune « forme judiciaire. » Il assura que ces défauts avoient été reconnus dans presque tous les procès soumis à la révision des chambres. Après avoir remontré que le meilleur moyen d'arrêter les progrès de l'hérésie étoit l'instruction et l'exemple des pasteurs, il exhorta le roi d'enjoindre aux évêques, sous les peines les plus sévères, de résider au milieu de leurs troupeaux; et, s'adressant encore plus directement au monarque: « Commencez, sire, lui dit-il, par procurer à la nation un « édit qui ne couvrira pas votre royaume de bûchers, « qui ne sera arrosé ni des larmes ni du sang de vos « fidèles sujets. Éloignés, sire, de votre présence, courbés sous le poids des travaux champêtres, ou absorbés dans l'exercice des arts et métiers, ils ignorent ce « qui se prépare contre eux. Ils ne soupçonnent pas « que dans ce moment on songe à les séparer de vous « et à les priver de leur sauvegarde naturelle. C'est pour « eux, c'est en leur nom que la cour vous adresse ses « très humbles remontrances et ses ardentes supplications. Quant à vous, messieurs, dit-il en se tournant « vers les ministres et conseillers d'état, vous qui m'écoutez si tranquillement, et qui croyez apparemment « que la chose ne vous regarde pas, il est bon que vous « perdiez cette idée. Tant que vous jouissez de la faveur, « vous mettez sagement le temps à profit; les biens et

1555. « les graces pleuvent sur votre tête, tout le monde vous « honore, et il ne prend envie à personne de s'attaquer « à vous : mais plus vous êtes élevés, plus vous avoisi« nez la foudre, et il faut être étranger dans l'histoire « pour ignorer à quoi tient souvent une disgrace. Quand « ce malheur vous arrivoit, vous vous retiriez du moins « avec une fortune qui vous consoloit en partie de votre « chute, et que vous transmettiez à vos héritiers. A « dater de l'enregistrement de l'édit, votre condition « cessera d'être la même ; vous aurez, comme aupa« ravant, pour successeurs des hommes maigres et af« famés, qui, ne sachant combien de temps ils resteront « en place, brûleront de se faire tout d'un coup riches, « et y trouveront une merveilleuse facilité. Bien sûrs « d'obtenir du roi votre confiscation, il ne s'agira plus « que de s'assurer d'un inquisiteur et de deux témoins ; « et fussiez-vous des saints, vous serez brûlés comme « hérétiques. » Ils ne prévoient pas en effet à quoi ils s'exposent, quelque élevés qu'ils soient, ceux qui laissent changer les lois et altérer les formes. « Le conné« table, qui n'avoit pas encore oublié sa disgrace sous « le régne précédent, en entendant cette espéce de pro« nostic, dit l'historien, fronça le sourcil, et changea « de couleur ; les autres ministres reculèrent d'épou« vante : le roi lui-même, interdit et confus, dit qu'il « examineroit de nouveau l'affaire dans son conseil, et « elle resta suspendue. »

Le parlement s'occupoit aussi d'un procès entre les Jésuites et l'Université. Seul corps enseignant les belles-lettres dans Paris, celle-ci voyoit avec inquiétude des rivaux qui ouvroient des écoles émules des siennes. Elle les attaqua, et fit principalement valoir contre eux leur

dévouement, presqu'exclusif, au pape. Leur établissement fut jugé dangereux. L'arrêt leur défendit d'enseigner publiquement. Les Jésuites succombèrent, mais se relevèrent bientôt avec plus d'éclat, comme ils ont toujours fait jusqu'à leur dernière chute. 1555.

L'Université comptoit sept ou huit mille écoliers, non des enfants, comme on les a vus depuis, mais des jeunes gens envoyés des provinces, et accumulés dans les petits colléges. L'habitude de se rencontrer dans les classes formoit entre eux une union qui les rendoit redoutables. On ne sait à quelle occasion il s'éleva une querelle entre eux et les apprentis, fils de marchands et ouvriers, vivant chez leurs pères ou leurs maîtres, divisés en corporations, qui avoient chacune leurs bannières, sous lesquelles marchoient leurs élèves respectifs. Les écoliers élevèrent aussi des enseignes. Ces troupes se choquèrent. Il y eut des combats, et ce ne fut qu'avec beaucoup de peine que le parlement ramena le calme dans la capitale.

Cette compagnie étoit composée alors de cent soixante magistrats, divisés en deux semestres qui servoient par tour. Ce partage étoit très commode à la cour pour l'enregistrement des impôts, parceque, si elle prévoyoit des obstacles dans un semestre où la sévérité dominoit, elle attendoit la session de l'autre, reconnu pour plus indulgent. Cette contrariété d'opinions mettoit habituellement entre les deux parties une espéce d'envie et de haine, dont la cour profitoit. Tout passoit au parlement après de légères remontrances, néanmoins avec cette clause, conservée par un reste de pudeur, au bas de l'édit d'enregistrement, *de l'exprès commandement du roi.*

1555. L'abus des semestres étoit si frappant, que le roi lui-même ne put résister à la prière que le parlement lui fit de les supprimer. Il le promit, et chargea la compagnie de faire un plan de constitution, qui rendît au parlement son premier lustre; mais ce ne fut qu'après qu'il eut profité des vices de l'ancienne. On exigea des grandes villes jusqu'à dix-huit cent mille livres pour prix du sel de leurs greniers, qu'on les força d'acheter, laissant aux officiers municipaux le droit d'en fixer la valeur en le faisant prendre à leurs concitoyens. Cela ne passoit dans l'édit que pour adoucissement de l'impôt, que le monarque vouloit bien ne pas exiger comptant, par égard pour le peuple. Plusieurs provinces eurent permission de se rédimer de la gabelle, moyennant des sommes qui entrèrent dans les coffres du roi. C'étoit un avantage présent, mais en même temps une brèche faite aux revenus royaux, qu'il faudroit bientôt réparer. Les villes auxquelles l'exhaussement des droits sur le sel et les boissons ne suffisoit pas pour payer leur quote-part des dix-huit cent mille livres, ou qui ne voulurent point de cet adoucissement, par lequel elles auroient créé sur elles-mêmes un impôt perpétuel, furent autorisées à emprunter des particuliers cette quote-part, et à créer ainsi sur elles-mêmes des rentes; et, comme le roi avoit intérêt à la bonne administration de cette gestion, il lui plut d'établir dans chacune de ces villes un commissaire général surintendant de l'administration des deniers communs.

L'énumération des offices nouveaux, dont quelques uns à la vérité avoient leur utilité, mais dont la plus manifeste pour le présent étoit de remplir les coffres du roi, cette énumération étonne. Dans chaque prési-

dial, un receveur et payeur des gages; dans le ressort de tous les parlements du royaume, un tribunal dit *de la table de marbre*, pour l'inspection et police des eaux et forêts. Il n'y en avoit eu jusque-là qu'un seul dans tout le royaume. Ces nouveaux tribunaux étoient composés de treize offices mis à prix. Une augmentation de cinq membres, dans chaque bailliage des sénéchaussées; des arpenteurs jurés, gardes, gruyers, concierges, capitaines de châteaux royaux en nombre illimité et tous payant patentes. Sous prétexte d'extension donnée à des juridictions existantes, on haussa la finance des anciens pourvus, et il leur fut enjoint, sous peine de confiscation, de lever sous deux mois de nouvelles provisions. Le roi fit aussi des emprunts en son nom, et il fut défendu aux particuliers de créer des rentes sur eux pour emprunt, jusqu'à ce que celui du roi fût rempli. On gémit de ces déprédations tyranniques et de ces formes vexatoires, quand on sait à quoi l'argent qui en revenoit étoit employé dans une cour dépensière et dissolue. Il est arrivé à Henri II de donner la seigneurie de Gannat, en Bourbonnois, à un nommé Lambert, joueur de violon, en considération de son mariage avec une simple demoiselle, qui ne méritoit pas mieux que lui une pareille faveur. Le parlement fit des remontrances, dans lesquelles il dit au roi en personne qu'il n'étoit qu'usufruitier des domaines de la couronne, et que s'il ne pouvoit se dispenser d'accorder des graces à ceux qui les avoient méritées par des services réels rendus à l'état, il devoit les borner à la durée de son règne. 1555.

Henri II écoutoit, ne se fâchoit pas des remontrances et continuoit à faire ce qui lui plaisoit. Comme il n'aimoit pas à se réformer, il se soucioit fort peu que les

1555. autres se corrigeassent. Aussi sa cour étoit pleine de désordres. Il y en a eu peu d'aussi dissolues. Le public fut instruit du libertinage qui y régnoit, par un procès éclatant entre une demoiselle de Rohan et Jacques de Savoie, neveu de la duchesse d'Angoulême, duc de Nemours, son séducteur, qu'elle vouloit forcer à l'épouser, en vertu des promesses qu'ils s'étoient faites mutuellement, et du mariage par simples paroles de présent qui en avoit été la suite. Le parlement cassa une convention aussi abusive, et déclara illégitime l'enfant qui en étoit provenu. Comme presque tous les courtisans parurent en témoignage dans cette affaire, il se révéla des turpitudes dont rougirent les personnes qui respectoient encore les mœurs. L'ancienne galanterie avoit disparu, et avoit été remplacée par la licence des camps, d'autant plus corruptrice, que la guerre, qui autrefois se faisoit avec quelques ménagements, étoit devenue en ces derniers temps, pour la jeune noblesse, une école de libertinage sans égards, et de brigandage sans pitié.

Un événement inattendu fit espérer aux peuples qu'ils alloient être délivrés de ce fléau. Charles-Quint, qui avoit déja donné le Milanez à Philippe son fils, et qui y avoit joint les royaumes de Naples et de Sicile, lorsqu'il épousa Marie, reine d'Angleterre, lui remit encore la couronne d'Espagne, la domination du Nouveau-Monde, la Flandre, et en général tous ses états, excepté l'empire, qu'il garda encore quelques mois, dans l'espérance que Ferdinand, son frère, qui étoit roi des Romains, et auquel, en cette qualité, la couronne impériale devoit appartenir, si Charles abdiquoit, voudroit bien la céder aussi à son neveu Philippe. Mais Ferdinand tint bon contre les sollicitations de son frère,

et celui-ci, ne pouvant le gagner, lui abandonna l'empire, ne réservant de toutes ses possessions qu'une pension alimentaire de cent mille écus. 1555.

Il avoit déja prêté l'oreille à quelques propositions d'accommodement. Les négociations furent renouées sitôt que Philippe monta sur le trône. L'intention des conciliateurs, qui s'abouchèrent à Vaucelles, près de Cambray, étoit de faire une paix définitive; mais ils y trouvèrent tant de difficultés, qu'ils se contentèrent d'une tréve de cinq ans. Elle fut conclue au commencement de l'année suivante. Le traité portoit que chacun garderoit ce qu'il possédoit au moment de la publication; que le duc de Savoie, les Siennois et le pape seroient compris dans la tréve; et que les prisonniers seroient mis à rançon, et rendus de part et d'autre. Coligny, qui en avoit été le négociateur pour la France, fut chargé de la faire signer à Philippe et à Charles-Quint.

Les peuples reçurent avec transport la nouvelle de cette tréve. On espéroit que pendant l'espace de cinq ans des négociateurs habiles et bien intentionnés pourroient amener une paix durable; mais de nouvelles tempêtes troublèrent la sérénité qui commençoit à se montrer. L'orage vint d'Italie.

Le cardinal Caraffe, qui prit le nom de Paul IV, étoit d'une de ces familles napolitaines fidèlement attachées à la maison d'Anjou. D'abord évêque de Théatéa ou Chiéti, il avoit renoncé aux dignités ecclésiastiques pour se confiner dans la retraite avec les clercs séculiers qu'il avoit fondés sous le nom de Théatins. Prévenu de l'opinion de son mérite, Paul III l'en fit sortir, et séduit peut-être par une sévérité de caractère, qui étoit plutôt

1555. opiniâtreté que fermeté véritable, il l'agrégea au sacré collége, où il se montra toujours opposé à l'empereur. Il étoit octogénaire lorsqu'il fut élu pape par l'influence de la France. En montant sur le saint-siége, il trouva la ville et le territoire de Rome devenus, par la mollesse de ses prédécesseurs, le théâtre de toutes sortes de désordres; plusieurs cardinaux menoient publiquement une conduite scandaleuse, la simonie régnoit, les abus étoient devenus des lois; les barons romains possédoient aux portes de la capitale des places fortes, et dans l'enceinte des murailles de vastes palais, qu'ils remplissoient de satellites, à l'aide desquels ils s'abandonnoient à tous les crimes, et où ils bravoient leur seigneur suzerain, trop foible pour réprimer leur licence.

Paul, de mœurs irréprochables, profondément persuadé des droits et de l'autorité de l'église sur ses vassaux, prit la résolution de réformer le clergé, en commençant par les cardinaux, d'établir une police sévère dans la ville, de s'y rendre le maître, et de réprimer l'audace des barons romains. Il avoit quatre neveux, par lesquels il se proposoit de se faire aider dans cette entreprise. Il confia à l'aîné, Jean Caraffe, comte de Montorio, tous les détails de l'administration civile; et au second, Charles Caraffe, qui avoit passé sa jeunesse dans le tumulte des armes, son chapeau de cardinal, la légation de Boulogne et l'administration de la guerre, et gratifia les autres de postes importants et lucratifs.

Mais, si c'étoit assez pour leur avidité, c'étoit trop peu pour leur ambition. Les Caraffes observoient avec un œil d'envie que les autres papes prédécesseurs de leur oncle, non contents d'enrichir leurs neveux, leur avoient donné des souverainetés que leurs familles pos-

sédoient encore; ils n'osoient en espérer autant du vieillard, dont ils connoissoient la scrupuleuse délicatesse à ne se pas permettre l'aliénation des biens de l'église. Il ne leur restoit donc d'espérance que sur les fiefs des familles autrefois favorisées, fiefs dont la confiscation pouvoit avoir lieu à leur profit si on réussissoit à forcer par quelque ruse les possesseurs à se rendre coupables de félonie, en refusant d'obéir au souverain pontife. 1555.

Pour arriver à ce but, ils se servirent de la connoissance qu'ils avoient du caractère ferme et opiniâtre de leur oncle. Voyant que dans la réforme des abus il se comportoit sans aucun ménagement, ils l'engagèrent, par une approbation exagérée et des exhortations pressantes, à ne point se relâcher et à agir avec encore plus de dureté, persuadés que de là s'engendreroient des mécontents; que les barons, qui se sentiroient en état de se défendre, refuseroient d'obéir; qu'il faudroit alors en venir aux armes, et que les conquêtes faites sur des biens qui s'étoient déja soustraits à la domination de l'église, sous la seule redevance de l'hommage, leur seroient adjugées par leur oncle sans répugnance.

Sur ce plan les hostilités commencèrent: les vassaux maltraités réclamèrent l'assistance de l'empereur, dont ils étoient la plupart alliés. Le pape pouvoit réclamer celle du roi de France: il en étoit tenté; mais il faisoit réflexion que ce seroit donc lui, le père commun des fidèles, qui pour ses droits personnels mettroit aux mains les plus puissants monarques de la chrétienté, et allumeroit une guerre capable d'embraser toute l'Europe. Il n'avoit pas cru devoir être mené si loin, et paroissoit se repentir et disposé à subir plutôt la honte

1555 d'un accommodement désavantageux, que d'en venir à des extrémités si fâcheuses.

Pour triompher de ce scrupule, le cardinal Caraffe fit mouvoir de nouveaux ressorts; et, dit l'historien Garnier, qui raconte ce fait, s'il ne fut pas lui-même l'artisan de l'intrigue, il sut en profiter. Par son ordre, on arrêta à Rome un Calabrois nommé Spina, et à Bologne un abbé Nanni, tous deux en correspondance avec un secrétaire du duc d'Albe: le premier, chargé d'assassiner le cardinal; le second, d'empoisonner le pape. Ils furent interrogés, condamnés juridiquement, et punis du dernier supplice. Les papiers des coupables furent présentés déchiffrés au pape. Le crédule Paul, ne doutant pas qu'un crime juridiquement avéré ne soit un crime réel, se persuade sans aucun doute que l'empereur, qu'on lui montre comme son ennemi personnel, le fauteur des hérétiques, l'improbateur de ses réformes, le soutien et le protecteur des rebelles, est l'auteur ou du moins l'instigateur du complot; il le déclare tel dans un discours animé en plein consistoire, gémit de la nécessité où Charles-Quint le réduit de recourir aux armes pour venger cet attentat et mettre sa vie en sûreté. L'ambassadeur de France, qui étoit présent, lui offre le secours de son maître: il l'accepte, et dès ce moment on pose les bases d'un traité par lequel le pontife s'engage à donner au monarque l'investiture du royaume de Naples, et à l'aider tant de ses troupes que du crédit de sa maison, assez puissante dans ce royaume pour y faire renaître la faction angevine. Le cardinal de Lorraine fut envoyé à Rome pour y mettre la dernière main. Cependant Charles fut instruit de l'existence du traité de Rome presque aussitôt qu'il fut conclu; et ce

fût pour en prévenir les suites qu'il fit faire d'abord des ouvertures de paix ou de tréve, et que, courbé sous le poids des infirmités, il prit ensuite la résolution d'abdiquer et de laisser entre des mains plus fermes le soin de négocier la paix ou de continuer la guerre. Trois mois seulement après s'être démis du souverain pouvoir il eut la consolation de voir atteindre, par la tréve de Vaucelles, le but qu'il s'étoit proposé. 1555.

Rien n'étoit plus contradictoire dans la conduite de Henri que cette tréve de Vaucelles, après le traité de Rome. Mais le connétable avoit profité de l'absence du cardinal de Lorraine pour faire prévaloir dans le conseil les vrais intérêts de la France : il représenta que c'étoit le comble de l'imprudence de prolonger la guerre lorsque la France rencontroit dans la tréve proposée les douceurs de la paix et la jouissance de ses conquêtes, et opposa aux chimériques espérances dont on se berçoit la chance que Philippe, époux de Marie, reine d'Angleterre, ne tirât, par la complaisance de sa femme, même malgré le vœu de la nation, des troupes angloises, qui, jointes subitement aux Flamands, seroient en état de faire en France une irruption dangereuse. 1556.

Le pape ne fut pas médiocrement étonné à la nouvelle de la tréve. Cependant il ne se déconcerta pas; et, profitant des stipulations mêmes du traité, il fit passer des légats dans les deux cours, pour y presser des conférences qui devoient amener une paix définitive. Mais, soit duplicité effective, soit appréhension légitime des desseins de l'Espagne contre les Caraffes, le cardinal neveu, envoyé en France, avoit des instructions secrètes tout-à-fait opposées à la paix. Le connétable renouvela alors, pour le maintien de la tréve, tous les

1556. motifs qu'il avoit fait valoir pour l'accepter, et mit de plus en avant le serment du roi, qui rendoit son engagement obligatoire lors même que la France y eût rencontré moins d'avantages; mais il trouva contre lui une cabale nombreuse. Toute la jeunesse de la cour, trop puissante sous le foible Henri II, demandoit la guerre à grands cris. Deux femmes, que leur état auroit dû tenir dans des opinions contraires, s'accordoient à presser le roi de s'y déterminer : Catherine de Médicis, l'épouse, dans l'espérance de faire retourner en Italie, avec un beau commandement, Strozzi son parent, qui en avoit été injustement rappelé; la duchesse de Valentinois, la favorite, au contraire, pour faire décorer de ce commandement le duc de Guise, dont le frère, Claude, duc d'Aumale, avoit épousé une de ses filles. Enfin le duc de Guise et son frère le cardinal de Lorraine avoient les motifs les plus pressants de desirer une expédition en Italie. Si elle étoit confiée au duc, ainsi qu'il l'espéroit, il comptoit, se croyant plus héritier de la maison d'Anjou, comme arrière-petit-fils d'Yolande, fille du bon roi René, que le roi de France, qui n'avoit d'autre droit que la cession faite à Louis XI par Charles II, comte du Maine, neveu du même René, il comptoit, dis-je, qu'il surviendroit dans le cours de cette expédition des circonstances heureuses dont il pourroit s'aider pour entrer en possession de ce riche héritage; et le cardinal ne se promettoit pas moins que la tiare, si son frère se trouvoit à la tête d'une armée françoise près de Rome, lorsque le pape, qui étoit d'une extrême vieillesse, viendroit à mourir.

Quelque favorables au reste que fussent ces dispositions à la cause du pontife, le légat eût peut-être échoué

dans sa négociation, sans un incident imprévu qui triompha de l'obstination du connétable. Le pape se vit attaqué par les Espagnols : or, si la trève lioit le roi pour lui interdire l'agression, le traité avec le pape ne lui faisoit pas une moindre obligation de protéger un vieillard dont les dangers provenoient de son attachement à la France, sur-tout s'il n'étoit pas l'agresseur. L'étoit-il? ne l'étoit-il pas? C'est ce qu'on ne sauroit décider que par une connoissance qui nous manque, celle des intrigues secrètes des deux cours. Quoi qu'il en soit, voici les faits. 1556.

Paul IV avoit surpris les lettres du ministre d'Espagne à sa cour, qui rendoit compte au duc d'Albe des levées de troupes de certains barons romains, et de leurs dispositions à la révolte, pour peu qu'ils fussent soutenus par lui. Sur cette connoissance, non seulement il dépouille les uns et excommunie les autres, mais il fait même arrêter l'un des envoyés d'Espagne. En vain le duc le redemande; en vain il offre des voies d'accommodement, le pape est sourd à toutes ses propositions. Le duc fait alors entrer ses troupes sur les terres de l'église, et prend possession des différentes villes, dont il s'empare au nom du saint-siége et du pape futur. Montmorency n'osa plus dès-lors insister dans son opinion; et le roi, à force d'être flatté du titre de protecteur du saint-siége et de conquérant du royaume de Naples, accorda son consentement à un envoi de secours : il s'en fit des réjouissances à la cour, comme si c'étoit une victoire indubitable à laquelle on alloit courir. Le pape avoit déja un pressant besoin de l'appui de la France : les succès des Espagnols avoient été si rapides, que Paul, malgré sa fierté, avoit sollicité une

1556. trève de dix jours, puis de quarante. La décision du conseil de France lui rendit bientôt toute sa hauteur, et il en donna un éclatant témoignage en faisant déclarer Philippe rebelle envers son suzerain, et, comme tel, déchu de son royaume de Naples.

1557. Philippe, de son côté, usoit de tous les mauvais procédés qui pouvoient rappeler la guerre avec la France. L'échange des prisonniers, qui avoit été le motif de la trève, éprouvoit chaque jour des retardements par de mauvaises chicanes sans cesse renaissantes : de plus, les gouverneurs de ses frontières des Pays-Bas s'étoient permis des tentatives de surprise sur celles des François, et n'avoient été que désavoués. Avec les dispositions des esprits en France, c'étoit plus qu'il n'en falloit pour regarder la guerre comme effectivement rallumée. Brusquement donc, et sans déclaration préalable, selon les formes usitées jusqu'alors, une armée françoise, commandée par l'amiral de Coligny, fait irruption dans l'Artois, prend la ville de Lens, la pille, et ravage la frontière. Le duc de Guise, à la tête d'une autre armée beaucoup plus forte, passe les monts, et s'avance jusqu'au Milanez. Il auroit pu s'en emparer, dans la surprise où se trouva le gouverneur espagnol, qui n'avoit ni vivres ni argent; mais, gêné par ses instructions et par les persécutions des Caraffes pour se diriger immédiatement sur Naples, Guise passa outre après avoir pris quelques petites villes, et alla joindre le duc de Ferrare, qui devoit être généralissime des armées pontificale et françoise réunies. Cet expédient avoit été imaginé afin de gagner les souverains italiens, qui auroient eu peut-être quelque répugnance à se voir commander par un François, et qui n'en auroient pas sans

doute à servir sous l'un d'entre eux. D'ailleurs, le duc de Ferrare étoit beau-père du duc de Guise ; et, comme il fut stipulé, par l'accord fait avec lui, que les appointements considérables qui lui étoient alloués comme général il les toucheroit absent de l'armée comme présent, le gendre espéroit bien qu'amateur de son repos et peu belliqueux, son beau-père se soucieroit peu d'essuyer les fatigues de la guerre et d'en courir les hasards. En effet, Hercule d'Est reçut en grande cérémonie, de la main de Guise, le bâton de commandement à la tête des deux armées, puis regagna promptement son château, emmenant même ses troupes, nécessaires, disoit-il, pour sa sûreté. 1557.

Guise marcha donc vers le royaume de Naples. Le duc d'Albe, vice-roi, n'ayant pas de troupes suffisantes pour se présenter devant une si puissante armée, fut d'abord embarrassé, et délibéroit de se retirer sous la protection de quelque place forte, lorsque Guise quitta son camp et se transporta à Rome, pour conférer avec le pape sur la conduite de la guerre et pour faire donner à l'armée et à la France des sûretés qui pussent rendre l'expédition indépendante des révolutions que de nouveaux intérêts pourroient amener. Il y resta un mois, très caressé, donnant et recevant des fêtes brillantes. On a dit, sans trop de preuves, qu'il avoit pour but subsidiaire de se faire des partisans, tant dans la ville que dans le sacré collége, afin d'obtenir la tiare pour le cardinal de Lorraine, son frère, quand Paul IV viendroit à céder la place : mais tout ce que gagna le courtisan françois, ce fut d'exciter la jalousie des Caraffes, piqués de ce que, malgré leurs efforts, son luxe surpassoit leur magnificence. A peine y avoit-il quelque chose de prêt du

1557. contingent qu'ils devoient fournir, en sorte que ce ne fut qu'avec une défaveur notable que Guise put entrer en campagne; mais sa présence étoit assez pour eux, qui ne tendoient qu'à obtenir des conditions avantageuses de Philippe. Tel avoit été le véritable but de leur politique, et ils l'avoient obtenu; aussi étoient-ils en pleine négociation avec le duc d'Albe. Le duc de Guise, aussi mal secondé, ne fit aucun progrès : Dragut, qui devoit attaquer les côtes de Naples avec une flotte formidable, ne sortit même pas du Bosphore. Le baron de La Garde parut à la vérité avec vingt-cinq galères et prit une petite ville. Ce fut tout l'exploit de l'armée de mer; celle de terre se ruinoit en marches et en contre-marches pour attirer le duc d'Albe à une bataille; mais celui-ci avoit compris que c'étoit vaincre que de rester sur la défensive contre un ennemi qui tente une invasion. Il ne put être forcé à intervertir le plan qu'il s'étoit formé, et tous les honneurs de la campagne lui restèrent.

On n'étoit pas encore au milieu de l'été, lorsque Guise demanda des secours en France, et menaça de retourner si on ne lui en envoyoit pas : mais on étoit bien éloigné de pouvoir lui en faire passer. Philippe II, attaqué à l'improviste, mais poursuivi mollement, avoit eu le temps de rassembler aux Pays-Bas, sous le commandement d'Emmanuel Philibert, duc de Savoie et l'un des héros de sa race, une armée beaucoup plus considérable que celle de Henri, dont les principales troupes étoient en Italie. Cependant les premiers efforts des Espagnols échouèrent devant Rocroy, qu'ils assiégèrent inutilement : cette entreprise, dans laquelle les forces de l'ennemi se développèrent, firent connoître le tort qu'on avoit eu de ne pas mieux concerter ses

mesures. A la négligence, comme il arrive, succéda la précipitation; on courut au devant de l'ennemi avec des forces inégales, et on fut souvent battu. 1557.

Dans le besoin d'argent, on eut recours à la ressource ordinaire de créations d'offices. On érigea, sous ce titre et en nombre illimité, les commissions d'huissiers-priseurs, et jusqu'à celles de mesureurs de charbon. Deux magistrats furent ajoutés aux présidiaux; la compétence de ces siéges fut augmentée, et, pour leur donner plus d'importance, on leur accorda une chancellerie et un sceau. Les impôts furent aussi augmentés: la rigueur que la nécessité pressante forçoit de mettre dans la perception les rendoit encore plus onéreux. On entendoit de tous côtés des murmures et des plaintes; la crainte et les alarmes commençoient à percer dans la nation; mais la cour n'en paroissoit pas inquiéte et se livroit aux plaisirs. Dans ce temps fut célébré le mariage de Diane d'Angoulême, fille naturelle du roi et veuve d'Horace Farnése, duc de Castro, avec François de Montmorency, fils aîné du connétable. On remarqua dans ces noces une magnificence qui contrastoit singulièrement avec la misère des peuples. Cette alliance avoit été l'occasion de l'édit de Henri, contre les mariages clandestins, édit auquel on donna un effet rétroactif pour rompre un engagement imprudent du fils du connétable avec une demoiselle de Piennes.

On songea enfin à hâter la levée des troupes ordonnée en Suisse et en Allemagne, et le roi s'approcha du théâtre de la guerre à la tête de son armée commandée par le connétable. Séjournant à Reims, il y reçut un héraut de Marie, reine d'Angleterre, qui lui déclaroit la guerre. Cette princesse avoit cédé aux empressements

1557. impérieux de son époux, qui menaçoit de la quitter si elle ne se joignoit à lui contre la France. Elle obtint des Anglois de prendre part à la querelle de Philippe. C'est, dit-on, la seule guerre contre la France où les Anglois entrèrent avec repugnance. Ils joignirent dix mille hommes à l'armée espagnole, déja forte de cinquante mille, et à laquelle la France n'en avoit guère que vingt-quatre mille à opposer. En revanche, Henri engagea les Écossois à une diversion contre l'Angleterre, et, afin de rendre commun l'intérêt des deux couronnes, il se prépara à accomplir le mariage arrêté entre le dauphin François II et Marie Stuart.

Après avoir manqué Rocroy, mais attiré toutes les forces françoises du côté de la Champagne, le duc de Savoie, par un mouvement aussi rapide qu'imprévu, alla investir Saint-Quentin dont la garnison avoit été affoiblie. La place, qui n'étoit fortifiée que par ses marais, n'avoit que trois cents hommes de garnison, point de munitions et très peu de vivres. L'amiral de Coligny, neveu du connétable, et alors neveu chéri, s'y jeta avec cinq cents hommes, qui ne pouvoient tenir long-temps. Montmorency s'en approcha, et, le dix août, jour de Saint-Laurent, il y fit entrer quelque secours. Protégé par des marais qui le séparoient de la ville et des quartiers ennemis, et qu'on ne pouvoit tourner qu'avec beaucoup de temps, ou traverser que sur une chaussée étroite, il espéroit avoir le loisir de se retirer. Il se trompa : la chaussée, plus large qu'il ne l'avoit cru, donna à la cavalerie la facilité de se former dans la plaine. En vain le prince de Condé l'en fit avertir, il trouva mauvais qu'un jeune homme voulût lui apprendre son métier, et perdit un temps précieux à achever l'intro-

duction de son convoi au travers du marais. Il donna enfin l'ordre du départ; mais il avoit à peine fait une lieue que la cavalerie espagnole, commandée par Lamoral, comte d'Egmont, Philippe de Montmorency, comte de Horne, et le prince de Brunswick, l'attaquèrent en queue et sur les deux flancs, l'empêchèrent de continuer sa route, et donnèrent à leur infanterie et à leur artillerie le temps d'arriver. Il fallut combattre; mais l'imprudence du connétable, sentie et appréciée par toute l'armée, avoit ôté toute confiance. Dans le trouble général, Montmorency s'adressant à d'Oignon, vieil officier expérimenté: « Bon homme, lui dit-il, que faut-il faire? « — Monseigneur, répondit d'Oignon, je vous l'aurois « dit il y a deux heures, maintenant je n'en sais rien. » Il y eut à peine de la résistance; en un moment l'armée françoise fut mise en désordre, enfoncée et dispersée. Voyant qu'il n'y avoit plus de ressource, et honteux de survivre à sa faute et à sa défaite, le connétable s'étoit jeté au milieu des ennemis: il fut blessé, fait prisonnier et une multitude de seigneurs avec lui. On n'avoit pas songé à la retraite, et personne n'y pourvut; les vainqueurs poursuivirent les fuyards jusqu'à la Fère, et jonchèrent la terre de morts et de blessés. On fait monter la perte des François entre huit et dix mille hommes: tous les bagages, toutes les tentes, les vivres et les canons furent perdus. L'ennemi ne perdit que quatre-vingts hommes. 1557.

Cette terrible défaite ouvroit aux ennemis le chemin de la capitale: aussi dit-on que, lorsque Charles-Quint en apprit la nouvelle dans sa solitude, son premier mot au messager fut: *Mon fils est-il à Paris?* Il n'est pas constant cependant que c'eût été le parti le plus sage,

1557. à cause des garnisons que l'armée espagnole eût laissées derrière elle, et qui, gênant les convois, auroient pu mettre ses subsistances au hasard. Quoi qu'il en soit, la prospérité fit sur les ennemis le même effet que la terreur sur les François. Ceux-ci avoient fui en désespérés; ceux-là, comme s'ils étoient stupéfaits de leur victoire, n'en profitèrent pas. Au lieu d'avancer sur Paris, qui étoit dans la plus grande consternation, Philippe II, qui n'arriva à son armée qu'après la bataille, retourna contre Saint-Quentin. La ville fut prise d'assaut. Coligny, qui résista jusqu'à la fin, fut fait prisonnier. La plupart des seigneurs et des capitaines se sauvèrent à temps par les marais. Les ennemis s'amusèrent ensuite à prendre les petites villes du Catelet, de Ham, de Noyon. Pendant ce temps, le duc de Nevers rassembla les débris de l'armée, côtoya les ennemis et les inquiéta. Les Suisses engagés pour la France hâtèrent leur marche. Les troupes d'Italie furent rappelées. Guise arriva le premier, et fut déclaré généralissime, ou lieutenant-général du royaume. Les Allemands et les Flamands de Philippe, chargés de butin, désertèrent par bandes; et les Anglois voulurent retourner dans leur île pour s'opposer aux Écossois; il ne resta à Philippe que des Italiens et des Espagnols, trop éloignés de leur pays pour songer à aller y cacher le produit de leurs pillages; de sorte qu'après une si grande victoire, qui devoit être décisive, il se vit contraint de regagner la Flandre, enrichi de trois ou quatre villes, seul prix de tout le sang qui avoit été répandu. La France perdit en Italie les dangereux alliés qui lui avoient mis les armes à la main. Le pape, plus sincèrement attaché à la France que ses neveux, avoit hâté lui-même le départ de Guise, et s'étoit résigné à

demander la paix, mais il la voulut honorable, et son inflexibilité ordinaire la lui obtint. Les barons rebelles continuèrent à être sacrifiés, les Caraffes furent ménagés, et Paul, leur oncle, envoya aux deux rois une exhortation pathétique de faire la paix. Le duc de Ferrare enfin, qui s'attendoit à être sacrifié par l'Espagne, et que devoit attaquer Octave Farnèse, qui avoit déserté le parti de la France, fut sauvé par la médiation de Cosme de Médicis, dont la politique appréhendoit la prépondérance de l'Espagne en Italie. 1557.

Guise, qui croyoit être venu au secours d'un royaume défaillant, se trouvant, au contraire, à la tête d'une armée florissante, signala le commencement de son généralat par une action d'éclat, propre à relever le courage des François. Depuis deux cent dix ans que la ville de Calais étoit entre les mains des Anglois, nos rois avoient plusieurs fois inutilement tenté de la recouvrer. Cette ville passoit pour imprenable. La mer d'un côté, un marais de l'autre, traversé par une chaussée étroite coupée par des forts, sembloient en défendre toute approche; aussi le duc ne fut-il pas peu étonné quand le roi lui fit la proposition de l'attaquer. Mais Senarpont, gouverneur de Boulogne, qui en possédoit le plan, pour l'avoir levé lui-même par parties en différentes visites qu'il avoit faites à Calais, en avoit reconnu les défectuosités, et avoit bien remarqué sur-tout qu'à l'approche de l'hiver les Anglois par économie en diminuoient la garnison. Sur ces renseignements Guise tenta l'aventure. Après avoir masqué son projet, il investit tout-à-coup la place. La garnison du premier fort de la chaussée étoit en dehors, elle fut repoussée et si vivement poursuivie, qu'elle traversa son fort sans pouvoir le

1558. fermer, et se réfugia dans le second. Celui-ci au point du jour fut battu ainsi qu'un autre à l'entrée du port, près duquel on étoit parvenu par un petit chemin reconnu par Senarpont, entre la mer et les dunes. A la nuit le fort de la chaussée étoit si endommagé que le gouverneur profita de l'obscurité pour en retirer ses troupes. Celui du port ne tint guère plus long-temps, en sorte qu'en trois ou quatre jours Guise se trouva au pied de la ville et de la citadelle. Les murs de celle-ci étoient vieux et sans terre-plain, mais ils étoient baignés par la mer. A la marée basse, l'artillerie établie sur la plage foudroie une des tours, et, avant le retour de la mer, huit à neuf cents hommes parviennent à s'y loger, pour protéger l'entrée de l'armée au moment du reflux. Dans l'intervalle, ils furent chargés avec furie par la garnison; mais, s'étant maintenus dans leur poste, l'abaissement des eaux amena la reddition de la place, après six jours d'attaque. Le siége ne pouvoit pas durer plus long-temps sans qu'on fût obligé d'y renoncer. Les habitants qui ne voulurent pas rester eurent permission de se retirer où ils voudroient, ainsi que les soldats de la garnison, excepté le gouverneur et cinquante officiers, au choix du duc de Guise. Même condition fut imposée au commandant de la garnison de Guines; et moyennant l'évacuation du château de Ham, que les Anglois évacuèrent d'eux-mêmes, la France rentra en vingt-deux jours en possession du comté d'Oye. Ce petit pays, regardé par le gouvernement d'Angleterre, comme la ressource de la garnison de Calais, étoit parfaitement cultivé et plein de bestiaux. L'armée s'y reposa pendant trois mois dans l'abondance.

« L'artillerie, les munitions, les meubles, les laines,

« les étoffes précieuses, et toutes les richesses de cette « ville opulente, qui étoit le seul entrepôt de tout le « commerce de l'Angleterre et des Pays-Bas, demeu- « rèrent à la disposition du duc de Guise. Il mit à part « ce qu'il y avoit de plus précieux, pour récompenser « les principaux officiers, auxquels il distribua des gra- « tifications de deux, de six, de vingt et de trente mille « livres, abandonna le reste au pillage, et ne réserva « rien pour lui. C'est par de pareilles libéralités, qui « surpassoient souvent celles des plus grands monar- « ques, qu'il gagnoit le cœur de la noblesse, et se ren- « doit l'idole du soldat. »

1558.

Pendant cette expédition, le roi avoit convoqué les états-généraux à Paris, pour le but ordinaire; savoir, de l'argent. On remarque que c'est improprement qu'ils ont été appellés *états-généraux*, parcequ'ils ne furent pas convoqués selon la forme usitée; car, par la raison que l'urgence des circonstances forçoit d'en dispenser, ils ne furent pas précédés d'assemblées provinciales, destinées à élire les députés, et à préparer la matière des cahiers et des doléances; on n'appela pour le clergé que des évêques et archevêques; pour la noblesse, des sénéchaux et des baillis, qui en étoient les chefs; et pour le tiers-état, des maires et des échevins : le roi y fit aussi entrer les présidents de tous les parlements, et comme, y compris les gens du roi de celui de Paris, ils étoient en nombre à-peu-près égal aux représentants du tiers, le monarque jugea à propos d'en faire un quatrième ordre, sous le nom d'*état de la justice*, qui eut rang immédiatement après la noblesse.

Henri II parla avec sensibilité des malheurs du peuple, montra le plus grand desir de réformer les abus,

1558. en donna l'espérance; mais remontra qu'il ne pouvoit y travailler qu'à la paix; dit que, pour l'obtenir, il falloit de grands efforts; que pour faire ces efforts il falloit de l'argent; qu'il avoit vendu ses domaines; qu'il en coûteroit à son cœur de mettre de nouveaux impôts; qu'il leur laissoit à imaginer les moyens de garnir le trésor public sans trop fouler le peuple, et il insinua qu'il avoit besoin de trois millions d'écus d'or au moins.

Le clergé offrit, par l'organe du cardinal de Lorraine, un million, non compris les décimes; l'orateur de la noblesse, ses biens et sa vie; celui de la justice, après de grands remerciements de la faveur faite à la magistrature, offrit aussi corps et biens; et celui du tiers-état accepta de bonne grace la charge des deux millions restants. Le cardinal, après cette effusion générale de générosité, reprit la parole: il fit observer qu'il étoit important que cet argent fût levé au plus tôt, et dit que le clergé, sentant cette nécessité, avoit fait une liste de mille personnes les plus aisées de son corps, qui donneroient sur-le-champ chacun mille écus, dont la masse des contribuables leur tiendroit compte à des termes fixés. Le prélat exhorta les membres du tiers à suivre la même marche; ils s'y accordèrent dans le premier moment; mais, quand ils se mirent à l'ouvrage, ils reconnurent qu'un pareil choix ne pourroit se faire que par des recherches dans la fortune des particuliers, des délations suivies de haines, dont ils auroient tout l'odieux, et qu'il valoit bien mieux que l'emprunt fût mis proportionnellement sur les hôtels-de-ville, dont les officiers, connoissant les facultés de chacun, étoient en état d'en faire une juste répartition. Car c'est un *emprunt*, disoit le cardinal, un *emprunt*, et pas autre chose; le roi espère bien le rem-

bourser, et en attendant il paiera la rente au denier douze, au lieu que le million du clergé est un pur don. Comme il importoit peu de quelle manière viendroit l'argent, pourvu qu'il arrivât, cette forme de mettre l'emprunt sur les hôtels-de-ville fut agréée, et devint même plus avantageuse au roi qu'on n'avoit espéré, parceque, sous prétexte de priviléges de charges, le roi vendit fort cher des exemptions, que les plus riches achetèrent; de sorte que le prétendu emprunt frappa à-la-fois les plus mal-aisés comme les plus riches. 1558.

Jamais argent n'a été offert avec plus d'empressement que celui de ces états-généraux. On étoit dans l'ivresse de la joie pour la prise de Calais. Les membres chargèrent le cardinal de Lorraine de dire au roi que, si la somme qu'ils votoient actuellement ne suffisoit pas à ses besoins, il pouvoit les rassembler hardiment, et qu'ils en fourniroient de nouvelles. Il y eut de grandes réjouissances à Paris; le roi voulut y assister avec toute sa cour; il envoya demander à souper à l'hôtel-de-ville pour le jeudi gras. Vingt-cinq bourgeoises des plus apparentes, femmes et filles des principaux magistrats, furent choisies pour tenir compagnie à la famille royale: les fils des principaux marchands, en uniforme de soie, se distribuèrent le service de la table. Le plancher de la salle, par grand luxe étoit couvert de nattes; le plafond, orné de branches de lierre entrelacées de guirlandes; les murailles, de riches tapisseries surchargées des écussons du roi, de la reine, du duc de Guise, du cardinal de Lorraine, et, ce qui est à remarquer, de la duchesse de Valentinois.

Le défaut d'ordre et de police ôta tout l'agrément de la fête, et y introduisit la confusion. La foule ne laissoit

1558. pas de place aux personnes invitées. Les plats étoient pillés avant que d'arriver sur la table, et plusieurs s'en levèrent sans boire ni manger. Le poëte Jodelle avoit proposé de donner une représentation de sa tragédie d'*Orphée :* c'étoit une espèce d'opéra. Les acteurs, pressés, pouvoient à peine se remuer sur le théâtre ; le principal étoit enrhumé, et, malgré sa toux, vouloit toujours continuer : on le fit taire. Les danses commencèrent, et tout le monde étoit retiré à onze heures. Brantôme appelle ce genre de spectacle tragi-comédie. Il réunissoit aux paroles la musique, la danse, et les décorations : « chose, dit-il, qu'on n'avoit pas encore « vue en France, car auparavant on ne parloit que des « farceurs, des cornards de Rouen, des joueurs de la « Bazoche, et autres sortes de badins et joueurs de ba- « dinages, farces, momeries, facéties ; même il n'y « avoit pas long-temps que ces belles facéties et gen- « tilles comédies avoient été inventées, jouées et repré- « sentées en Italie. »

La conquête de Calais par le duc de Guise ajouta un grand lustre à la gloire qu'il s'étoit acquise par la défense de Metz. En arrivant à la cour, outre les honneurs et les éloges dont il fut comblé, il eut la satisfaction de voir Marie Stuart, reine d'Écosse, sa nièce, épouser François, dauphin de France. Il fit, pendant la cérémonie, les fonctions de grand-maître de la maison du roi à la place du connétable de Montmorency, qui étoit prisonnier chez les ennemis. Guise étoit très bel homme, poli, insinuant, persuasif ; Henri II, auquel on avoit inspiré des soupçons et des craintes sur son ambition, commençoit à s'accoutumer à lui. On en avertit Montmorency ; il obtint, sur sa parole, la liberté

de venir à la cour: il fut d'abord reçu du roi avec quelque froideur; mais bientôt il reprit auprès du monarque son ancienne faveur. 1558.

Cette diversité d'intérêts qui s'établissoit à la cour ne put échapper à l'attention des calvinistes. Ils y aperçurent un moyen d'étendre leur religion, et de se procurer la liberté du culte, par la protection des grands seigneurs devenus leurs prosélytes. On comptoit entre les principaux l'amiral de Coligny et Dandelot, son frère, neveux du connétable. Le cardinal de Lorraine les dénonça au roi. Dandelot se trouvoit à la cour. Il avoit été élevé avec le roi, et en étoit fort aimé; le monarque le fit appeler, et l'interrogea lui-même sur sa croyance: non seulement il avoua sa nouvelle opinion, mais, insultant aux dogmes, aux rites, et aux ministres catholiques, il la défendit avec si peu de ménagement, que le roi irrité le fit mettre en prison, et le priva de la charge de colonel-général de l'infanterie françoise, qui fut donnée à Montluc. Dandelot cependant, sur les instances du cardinal de Châtillon et de l'amiral de Coligny, ses frères, et sur celles même du cardinal de Lorraine, ayant consenti à laisser dire une messe en sa présence, fut relâché; mais, calviniste persuadé, il se reprocha toute sa vie cette complaisance.

L'attaque du cardinal, frère du duc de Guise, contre les neveux de Montmorency, fut regardée comme une rivalité plutôt de crédit que d'opinions. Les zélés des deux religions se rangèrent chacun sous leur chef, et prirent l'un contre l'autre un ton de faction et de parti: les catholiques fiers de marcher sous les étendards du défenseur de Metz, du conquérant de Calais, du restaurateur de la France, héros si brave, si éloquent, si

1558. généreux; les calvinistes glorieux de voir à leur tête des hommes reconnus pour hardis capitaines, de mœurs austères, sacrifiant biens et dignités, et risquant même leur vie pour le soutien de leur religion. Ce genre de dévouement, qui ne prouve pas toujours la bonté d'une cause, lui assure d'ordinaire l'approbation et la faveur des indifférents, et les rend ardents pour sa défense. Cette manière de penser s'étoit glissée jusque dans le parlement: les réformés, loin d'y être condamnés selon la rigueur des lois existantes, y trouvoient indulgence et protection. Les cardinaux de Lorraine et de Tournon firent consentir le roi d'opposer l'inquisition à cette connivence, mais sous l'inspection des évêques, et non pas comme juridiction dépendante du pape: le parlement, auquel l'édit fut envoyé, résista quelque temps; cependant, dans un lit de justice, il consentit à l'enregistrement, à condition qu'il n'y auroit que les membres du clergé régulier et séculier qui seroient soumis à ce tribunal, et il crut remporter une grande victoire que d'en garantir les laïcs.

Dans ce même lit de justice furent abolis les semestres du parlement. Cette réforme donna de l'embarras. Comme en réunissant les deux grand'chambres, une seule devenoit trop nombreuse, on partagea ses fonctions en trois divisions, chacune de vingt-six conseillers, sans les présidents: chambre du conseil, chambre du plaidoyer, chambre de la tournelle; même opération pour les enquêtes. Mais il arriva que les attributions de quelques unes de ces dernières chambres étoient des affaires si rares et si peu importantes, que souvent elles se trouvoient sans occupation. On n'en paya pas moins

les gages, et il fut permis de recevoir les épices qui avoient été supprimées par plusieurs édits. 1558.

Guise, après son triomphe, retourna à l'armée. Il en donna une division de sept à huit mille hommes au vieux La Barthe de Thermes, qui venoit d'être fait maréchal, et le chargea d'aller piller la Flandre et d'attirer l'attention de l'ennemi de ce côté, pendant que lui-même assiégeoit Thionville, la plus forte place des Pays-Bas. Thermes remplit sa mission douloureusement pour les Flamands de la frontière. Comme il revenoit chargé de butin, il fut rencontré par le comte d'Egmont, général espagnol, beaucoup plus fort que lui. Cependant, retranché sur le bord de la mer, près de Gravelines, le général françois se défendit vaillamment; la victoire même penchoit de son côté, lorsque des vaisseaux anglois qui croisoient dans ces parages, attirés par le bruit du canon des combattants, dirigent leur artillerie sur les François, qu'ils foudroient. Cette attaque imprévue les déconcerte: la cavalerie fuit à toute bride; l'infanterie rend les armes, et est faite prisonnière avec les généraux. Ce fut le dernier exploit des Espagnols dont pût se réjouir Charles-Quint, qui mourut à peu de temps de là dans sa retraite du couvent des Hiéronymites de Saint-Just.

Cependant Guise, après la prise de Thionville, s'avança jusqu'à Amiens pour couvrir la Picardie. L'armée de l'ennemi, devenue très nombreuse, étoit commandée par le duc de Savoie, dont Henri II occupoit les états depuis le commencement de la guerre. Une plaine de cinq ou six lieues seulement séparoit les deux camps: elle pouvoit servir de champ à une grande bataille; mais

1558. la considération du danger que les deux partis couroient les retint deux mois dans l'inaction. Philippe craignoit qu'une seule défaite ne lui coûtât les Pays-Bas, un des beaux fleurons de sa couronne, Henri, qu'une victoire n'ouvrît à l'ennemi la Picardie et la Champagne, ce qui reculeroit de beaucoup la paix que l'un et l'autre desiroient moins par inclination que par le besoin, né de la détresse des peuples.

Le cardinal de Lorraine avoit déja fait des démarches à ce sujet. On le soupçonne de s'y être porté, dans la crainte qu'elle ne se traitât et ne se conclût sans son intervention et celle de son frère; ce qui auroit donné un grand relief à la faction Montmorency, leur rivale. Le connétable, relâché sur sa parole, étoit retourné à jour précis dans sa prison, plus sûr que jamais de la faveur du roi, qui lia avec lui un commerce secret dont l'intimité présente des circonstances singulières. L'historien Garnier les décrit ainsi: « Le roi ne rougissoit « pas de s'abaisser jusqu'à lui servir d'espion, l'infor-« moit journellement de ce qui se faisoit et se disoit à « la cour à son préjudice; des vexations auxquelles « étoient exposés ceux qui lui restoient sincèrement at-« tachés; des trahisons de plusieurs autres qu'il croyoit « ses amis, et qui s'étoient vendus à la faveur; des me-« sures sourdes que prenoient le cardinal et le duc de « Guise pour le supplanter et le détruire dans son es-« prit, si la chose eût été possible. La duchesse de Va-« lentinois, indignée que les Guises commençassent à « la dédaigner pour s'attacher à la reine, appuyoit de « tout son crédit la faction du connétable, rendue chan-« celante par son absence, et contribua beaucoup à lui « conserver le plus haut rang dans la faveur. Le mo-

1558.

« narque tantôt servoit à cette dame de secrétaire, tantôt lui cédoit, puis reprenoit la plume, comme on peut s'en assurer par quelques lettres de cette correspondance secréte, conservées à la bibliothéque du roi, qui sont de deux écritures, et qui finissent ordinairement par cette formule : *Vos anciens et meilleurs amis, Diane et Henri.* Le roi le prioit, le conjuroit, lui ordonnoit de se racheter à quelque prix que ce fût, et de ne compter pour rien les sacrifices qu'il faudroit faire. »

Le connétable étoit traité avec beaucoup de considération par les généraux et ministres du roi d'Espagne, qui le visitoient souvent. Ces égards firent craindre au cardinal qu'il ne se prît, à son insu, des mesures pour la paix entre eux et le prisonnier : c'est pourquoi il s'étoit hâté, après la prise de Calais, d'ouvrir lui-même une négociation sans ordre et sans pouvoirs. La duchesse de Lorraine, dépouillée du gouvernement des états de son fils et de sa tutéle pendant qu'il étoit élevé à la cour de France, desiroit passionnément embrasser ce fils chéri. Le prélat s'engagea à lui procurer ce plaisir si elle pouvoit s'avancer sur la frontière, où il le méneroit lui-même. Elle vint accompagnée, comme le cardinal de Lorraine l'avoit desiré, du cardinal de Granvelle, principal ministre de Philippe II. On écouta les propositions du prélat françois avec une extrême froideur. On lui en fit d'autres, les plus exorbitantes; il en résultoit que le roi d'Espagne vouloit qu'on lui rendît tout, et ne rien rendre lui-même. On n'avoit donc rien conclu; mais le cardinal de Lorraine, en réfléchissant sur la dureté des conditions de Granvelle et de ses adjoints, et sur leur fermeté, se persuada que,

quelque envie qu'eût le roi de retirer le connétable des
1558. mains des Espagnols, il ne consentiroit jamais à le racheter à un si haut prix; que, par conséquent la guerre durant, son frère continueroit à en être l'arbitre et le héros, et établiroit ainsi la puissance de sa famille sur des fondements que la faction rivale ne pourroit ébranler. Ainsi, quoiqu'il n'eût pas réussi à un accommodement, il s'étoit retiré content.

Mais la douairière de Lorraine, qui avoit conçu quelque espérance de cette conférence sur la frontière, ne s'en vit pas déchue sans ressentir de la peine: elle écrivit au cardinal et le pria d'obtenir que des commissaires françois pussent se réunir avec des Espagnols dans l'abbaye de Cercamp, près d'Amiens, pour y conférer sur la paix. A l'invitation de la princesse, se joignit auprès de Philippe II le duc de Savoie, qui voyoit à regret, depuis le commencement de la guerre, ses états entre les mains de Henri II, à cause de l'intérêt qu'il avoit toujours montré à la maison d'Autriche. Les deux rois consentirent à des conférences; celui d'Espagne nomma quatre de ses principaux ministres, et celui de France le même nombre: à leur tête étoient le connétable et le maréchal de Saint-André, fait aussi prisonnier à la bataille de Saint-Quentin. Fils du gouverneur du roi, il avoit été élevé avec lui, et Henri II avoit en lui grande confiance. « Montmorency, pri-« sonnier sur sa parole, profita de ce moment de liberté « pour aller trouver le roi à son camp d'Amiens, sous « prétexte de se procurer une instruction particulière. « Le monarque, impatient de revoir son ami, alla « bien loin à sa rencontre, le serra tendrement dans « ses bras; et, ne pouvant consentir de le perdre un

« moment de vue pendant le peu de temps qu'il lui
« étoit permis d'en jouir, il partagea avec lui sa cham- 1558.
« bre et son lit. »

On s'accorda dès les premiers jours à faire une tréve, à renvoyer de part et d'autre les mercenaires qui composoient la plus grande partie des armées, en les payant; ce qui ne fut pas aisé du côté de la France. Il fallut négocier avec eux, promettre de les payer à la frontière et de leur donner des otages. Le duc de Nevers, toujours généreux, s'offrit à leur en servir. Ce préliminaire donna des espérances, qui ne se réalisèrent pas promptement. Les commissaires espagnols reçurent la nouvelle de quelques avantages remportés en Piémont, où Brissac, presque abandonné par la France, se défendoit toujours, mais éprouvoit des pertes. L'annonce de ces succès rendit les ministres de Philippe aussi exigeants et aussi fermes que le cardinal de Lorraine les avoit trouvés dans l'entrevue sur la frontière. Pendant les débats, arriva une autre nouvelle aussi importante, savoir, la mort de l'épouse de Philippe II, Marie, reine d'Angleterre, dont les ambassadeurs assistoient aux conférences. En conséquence de cet incident, elles furent déclarées non rompues mais suspendues, pour être reprises, sous trois mois, à Cercamp ou ailleurs, la tréve subsistant toujours.

Comme les commissaires françois avoient déja, lors de cette suspension, commencé à mollir, les Guises publièrent que tout étoit perdu si le roi continuoit à mettre au nombre de ses plénipotentiaires deux prisonniers, qui ne jugeroient aucun sacrifice au-dessus du prix qu'ils mettroient à leur liberté. Le connétable, choqué de voir ainsi calomnier ses intentions, en quit-

1558. tant Cercamp, alla trouver le roi à Beauvais, le supplia d'accepter la démission de sa charge de grand-maître de sa maison, et déclara, en retournant en Flandre, qu'il étoit déterminé à ne se plus mêler d'affaires et à finir ses jours en prison, si le roi d'Espagne ne le mettoit à une rançon telle qu'il pût la payer; mais les plénipotentiaires espagnols, considérant qu'en tenant Montmorency éloigné des affaires ils tomberoient dans les mains des Guises intéressés à continuer la guerre, engagèrent Philippe II à recevoir une rançon; il la fixa à deux cent mille écus. On est fâché de ce que le connétable se prêta à la clause que la somme seroit réduite à moitié si la paix se faisoit par son entremise.

1559. A la reine Marie succéda sur le trône d'Angleterre sa sœur Elisabeth. L'espèce d'affront que lui fit Henri II de permettre que Marie Stuart, épouse du dauphin, prît avec le titre de reine d'Ecosse celui de reine d'Angleterre, n'empêcha pas cette habile politique de consentir à une paix que l'ordre à établir dans son royaume lui rendoit nécessaire. La grande difficulté étoit l'article de Calais: il répugnoit aux Anglois d'abandonner pour toujours une ville si importante; les François étoient décidés à ne la point céder. On prit un milieu, qui sauvoit aux Anglois la honte de l'abandonner, et qui en assuroit la possession aux François: Henri II s'obligea à restituer Calais, Guines et le comté d'Oye dans huit ans, et à procurer en attendant une caution de marchands étrangers, qui s'obligeroient à payer cinq cent mille écus d'or si la cession n'étoit pas faite au temps convenu, sans que cette amende dispensât le roi ou ses successeurs d'évacuer ces places. L'Angleterre, de son côté, s'engageoit pendant le même temps à ne

rien entreprendre contre la France ou contre l'Ecosse, 1559.
et cette clause fournit dans la suite aux François le prétexte de conserver Calais.

Les conférences pour la paix générale se reprirent à Cateau-Cambresis : elle y fut signée dans le mois de mars. Elle a été appelée *la paix malheureuse*, et elle mérite ce nom, si on la juge plutôt du côté de la gloire que de l'utilité. Henri II abandonna les villes qui lui restoient dans le duché de Milan, dans la Toscane, le Ravennat, le Mantouan, le Montferrat, le Piémont, à l'exception de Turin, Quiers, Pignerol, Chivas et Villeneuve, jusqu'à l'éclaircissement de ses droits, toute la Savoie, la Bresse, le Bugey, la protection de Sienne, les droits sur Gênes, l'île de Corse, le royaume de Naples et ses dépendances, le comté d'Ast, la principauté d'Orange, en un mot deux cents places fortifiées ou non : mais on doit observer qu'elles étoient la plupart dans des pays éloignés, et qu'on ne pouvoit s'obstiner à les retenir sans se résoudre à une guerre extrêmement dangereuse, dans l'état de foiblesse où la France se trouvoit, guerre cruelle, acharnée, dont on ne pouvoit prévoir la fin. Henri II, pour les places dont Philippe s'étoit emparé en Picardie, rendoit le Luxembourg et le Charolois : les villes de Metz, Toul et Verdun restoient unies à la France; le territoire de la ville de Térouenne, que Charles-Quint avoit renversée de fond en comble, revint à la France. Par représailles il fut accordé à Henri de démanteler celle d'Yvoi, avant de la remettre à l'empereur. Cette réciprocité à laquelle tint Henri ne fut point tout-à-fait un acte de vaine gloire de sa part; elle étoit politique, et ne fit point de malheureux. On stipula aussi des mariages : Elisabeth, fille

1559. aînée du roi, princesse aimable, destinée d'abord à don Carlos, fils de Philippe, fut accordée au roi d'Espagne même; Claude, sa seconde fille, à Charles, duc de Lorraine; et Marguerite, sa sœur, à Emmanuel Philibert, duc de Savoie, le vainqueur de St.-Quentin. Enfin, le pape, l'empereur, toutes les villes et tous les états de l'empire, les rois de Pologne, de Suède et de Danemarck, l'Ecosse, l'Angleterre, la république de Venise, les Suisses et leurs alliés, les ducs de Savoie, de Lorraine, de Florence, de Ferrare, de Mantoue, d'Urbin, les seigneuries de Gênes et de Lucques, étoient invités nommément à accéder au traité, sans exclure personne de ceux qui voudroient s'y faire comprendre.

Le duc de Guise s'opposa dans le conseil à la ratification du traité avec une vivacité et une hauteur qui déplurent au roi. Il avoit déja mécontenté le monarque, en exigeant que la survivance de la charge de grand-maître de sa maison, dont le connétable s'étoit démis, ne fût pas accordée au duc de Montmorency, son fils. Le roi l'avoit en effet promise au dernier; mais il le nia au duc de Guise en rougissant; et ne la donna ni à l'un ni à l'autre. Dans les remontrances de Guise, qui ne manquoit pas de raisons plausibles, on voit percer le dépit d'un général auquel la paix alloit enlever l'occasion des exploits militaires, le fondement le plus assuré de son crédit et de sa puissance. Son opinion étoit au reste celle de tous les guerriers, qui, de père en fils, depuis Charles VIII, brilloient dans cette carrière. Entre autres on vit arriver en hâte à la cour Brissac, demandant que le Piémont où il guerroyoit ne fût pas compris dans le traité, et s'offrant de le défendre seul

contre toutes les forces de l'Espagne. Au fond, l'opinion publique étoit contre le traité, et le connétable de Montmorency, qui en avoit été le principal agent, ne recueillit d'éloges que de la part des personnes véritablement sensibles à la misère des peuples, dont les maux avoient été sans cesse aggravés pendant soixante-seize ans de cette malheureuse guerre d'Italie, qu'on croyoit interminable. Henri II eut une sincère obligation à son *compère* de l'avoir délivré de ce fardeau, et, soit en récompense de ce service, soit par habitude de confiance, sa faveur en redoubla, s'il étoit possible. 1559.

Le roi avoit encore à se délivrer d'un poids tous les jours croissant. Les calvinistes, malgré les édits sanglants qui les comprimoient, ne cessoient pas de lever audacieusement la tête. Ils avoient fait essai de leurs forces à l'occasion du mariage du dauphin, qui attira à la cour le roi et la reine de Navarre, le prince et la princesse de Condé, et beaucoup d'autres seigneurs qui n'y venoient pas ordinairement, tous imbus des principes de la nouvelle religion, dont ils s'étoient pénétrés dans l'oisiveté de leurs châteaux. Après les fêtes du mariage, les princes, les princesses et les nobles de leur opinion restèrent à Paris, y fréquentèrent les assemblées secrètes de l'église réformée, caressèrent extraordinairement les ministres, et les exhortèrent à redoubler de zèle et d'activité pour propager leur religion. Sous l'égide de cette protection, ceux-ci indiquèrent deux ou trois assemblées consécutives au Pré aux Clercs, promenade fréquentée des Parisiens. Ils y chantoient à gorge déployée les psaumes de Marot mis en musique.

En entrant dans la ville, cette troupe traversoit les rues, continuant son chant avec affectation, précédée

1559. et suivie de gentilshommes armés, qui par leur fière contenance sembloient défier les catholiques et la police.

Le roi ordonna des informations sur ces attroupements; elles allèrent plus à la décharge qu'à l'inculpation des accusés, représentés comme des gens séduits plutôt que coupables. Les commissaires du parlement chargés de ces recherches dirent que les aveux des personnes interrogées étoient pleins de réticences causées par la crainte d'encourir la vengeance des personnes distinguées qui se trouvoient compromises. Le président Seguier, dans son rapport plein de cette éloquence qui est devenue héréditaire dans sa famille, attribua, comme à son ordinaire, la cause de la multiplication des réformés à la comparaison que le peuple faisoit entre la régularité de leurs mœurs et les désordres du clergé. Il s'éleva sur-tout contre la non résidence des évêques, dont quarante étoient à Paris, et fit sortir tous les abus du concordat de cette hydre que le parlement ne cessoit de combattre depuis cent ans. L'orateur parla aussi des nouvelles charges que le roi venoit de créer, de nouveaux emprunts pour la dépense des fêtes, emprunts à la vérité représentés comme volontaires dans les préambules des édits, mais qui s'exigeoient. Ces remontrances ne disposèrent pas favorablement le monarque. Il sut qu'il n'y avoit pas dans la compagnie une conduite uniforme sur l'exécution des lois portées contre les hérétiques, qu'une chambre l'adoucissoit pendant qu'une autre prononçoit avec rigueur, et qu'entre les conseillers enfin et les présidents il y en avoit qui, non contents d'adhérer secrétement à la nouvelle religion, la professoient hautement.

On tenoit encore alors *les mercuriales*, espèce de tri-

bunal domestique composé des présidents des chambres 1559.
et des hommes de la compagnie les plus estimés, autorisés par le choix de leurs confrères à exercer sur eux une espéce de censure. Charles VIII les avoit établies pour être tenues tous les mercredis de chaque semaine; Louis XII les fixa à quinze jours: sous François I, et depuis lui, elles avoient lieu tous les trois mois. Le monarque, averti qu'il devoit s'en tenir une le premier juin, s'y rend accompagné des cardinaux, des princes du sang, du connétable, du duc de Guise, de plusieurs autres seigneurs et d'une forte escorte; il prend sa place d'un air tranquille, sans marquer aucune intention sinistre; il dit qu'il est instruit qu'il y a dans la compagnie différentes opinions sur la manière de traiter l'affaire de la religion, qu'il est venu pour s'instruire lui-même à fond de la matière, et que chacun ait à parler et dire librement son sentiment.

Les uns opinent à accorder six mois aux errants pour se faire instruire et revenir à résipiscence, faute de quoi ils seront bannis. D'autres disent que mal-à-propos ils sont appelés hérétiques, puisqu'ils n'ont été ni jugés ni condamnés, et qu'il faut convoquer à ce sujet un concile général. Louis du Faur et Anne du Bourg appuient cet avis avec une chaleur indécente contre l'église catholique, ses rites et ses ministres. Les présidents Seguier et de Harlai prétendent prouver que les arrêts de la cour, qui sauvoient quelquefois les accusés, ne sont point contradictoires aux édits, qu'ils ne font que les interpréter; le président Christophe de Thou veut qu'on punisse ceux qui censurent les arrêts de la cour, *où ils n'avoient rien à voir;* le président Baillet au contraire dit qu'il convient de revoir et de réfor-

1559. mer, s'il y a lieu, les arrêts controversés; et Minart, qu'il faut exécuter à la rigueur les lois contre les hérétiques: en appuyant cette opinion, il cita comme un exemple à imiter celui de Philippe Auguste, qui en un seul jour avoit fait brûler en sa présence six cents hérétiques, et il loua beaucoup les exécutions barbares renouvelées contre eux en différents temps.

Le roi écouta tranquillement tous ces discours. Se retirant ensuite avec ses principaux conseillers dans une chambre, la séance tenant toujours, il se fait apporter par le greffier la liste des membres de la compagnie, examine les avis qui étoient déja inscrits, rentre dans la salle, et dit qu'il n'est que trop vrai, ce qu'il avoit refusé de croire jusqu'alors, qu'il y a dans son parlement un grand nombre d'hérétiques, qu'il seroit en droit de punir le corps entier pour les avoir gardés dans son sein; mais qu'il ne confondra pas l'innocent avec le coupable. Le connétable monte au trône pour recevoir les ordres du roi, descend et va saisir sur leur siége du Faur et du Bourg, et les remet à Montgommery, capitaine des gardes. Chavigny, autre capitaine, reçoit ordre d'aller arrêter six conseillers dans leurs maisons. Antoine Fumée, Eustache de La Porte et Paul de Foix furent seuls trouvés; les autres se sauvèrent. Le lendemain le parlement fit le procès à Jacques Spifame, évêque de Nevers, qui s'étoit marié et retiré à Genéve: il fut dégradé, et le procès commença contre les prisonniers.

Pendant qu'on y travailloit, les ministres et députés des églises de l'Isle-de-France, de la Normandie, de l'Orléanois, de l'Aunis et du Poitou, tinrent dans le faubourg Saint-Germain leur premier synode national.

1559.

Après avoir rédigé en quarante articles les constitutions propres à maintenir l'union et la discipline entre leurs sociétés éparses et indépendantes les unes des autres, ils s'occupèrent du sort des prisonniers et recoururent à l'intercession de l'électeur palatin et du duc de Wirtemberg, qui les avoit servis deux ans auparavant, en faveur de quelques uns des leurs arrêtés à la suite d'une rixe entre eux et les catholiques dans la rue Saint-Jacques; mais le roi, qui depuis la paix n'étoit plus tenu aux mêmes égards pour les religionnaires d'Allemagne, rejeta leurs prières; il fut même très courroucé de ce que ses sujets osoient tenir, sans ses ordres, des assemblées réglémentaires dans sa capitale, et recourir à la protection des princes étrangers, pour le forcer, s'il étoit possible, de faire grace à ses sujets réfractaires. Il ordonna que le procès fût suivi rigoureusement, et jura, dans sa colère, qu'il les verroit de ses propres yeux expirer dans les flammes.

Pendant ces opérations, qui consternoient les uns et faisoient triompher les autres, Paris, où tout se confond, la tristesse et la joie, la misère et les richesses, étoit dans l'agitation pour le mariage de Madame Elisabeth, fille du roi, avec le roi d'Espagne. Il y avoit des bals, des festins, et sur-tout des joutes, auxquelles se plaisoit singulièrement Henri, qui étoit très adroit et un des plus beaux hommes de son royaume sous les armes. Il courut deux jours contre tous les tenants, et fut toujours victorieux. Le troisième, qui étoit le 28 juin, le dernier du tournoi, sortant de la lice, où il avoit déja rompu cinq ou six lances, il aperçoit Montgommery, capitaine de ses gardes, qui y tenoit encore la lance haute; il court contre lui, baissant seulement

sa visière, sans se donner le temps de l'attacher; Montgommery brise sa lance dans le plastron du roi. Le choc léve la visière, l'ébranlement ne permet pas au capitaine de retenir son bras; et du tronçon qui lui restoit à la main il frappe le roi si violemment à l'œil droit, qu'un éclat y pénétre jusque derrière la tête. Le monarque chancelle, tombe; la blessure étoit mortelle. Il vécut cependant quinze jours, mais dans une léthargie perpétuelle. Peu de jours avant sa mort, le mariage de sa sœur Marguerite avec le duc de Savoie fut célébré sans cérémonie.

1559.

Henri II mourut à quarante ans, après douze ans de régne. Il laissa de Catherine de Médicis trois filles et quatre fils, dont trois ont régné; trois autres enfants, de trois différentes maîtresses, et aucun de Diane de Poitiers, qui l'a captivé toute sa vie. Mézeray dit de ce monarque : « Qu'il étoit bon maître pour ses domes-« tiques, libéral, facile à pardonner, franc, très atta-« ché à la religion; mais il ajoute qu'il étoit foible « d'esprit, plus propre à être conduit qu'à gouverner, « et qu'il surchargea le royaume d'impôts de toute es-« péce, et l'endetta de plus de quarante millions, dont « ses ministres et ses favoris s'enrichirent prodigieu-« sement. »

Il dit aussi que la cour étoit libertine, à son exemple; que sous lui les jurements, les blasphêmes et les mots grossiers entrèrent dans le langage ordinaire; et que les doutes sur la religion dégradèrent autant les mœurs que la croyance. Mézeray compte, entre les causes de la corruption, la poésie, « qui commença, dit-il, à pa-« roître avec plus de grace et de beauté qu'elle n'avoit

« fait auparavant, et à prodiguer ses fleurs à couronner 1559.
« l'impudicité de l'amour déréglé; car les muses, qui « doivent être vierges, changèrent leurs chastes attraits « en des mignardises affectées; elles ne faisoient pres- « que autre métier que de chatouiller et exciter ces hon- « teuses passions. » Mais ce mauvais emploi de la poésie, l'obscénité des contes, l'immodeste naïveté des tableaux, nous avoient déja été apportés d'Italie pendant les régnes précédents.

Celui de Henri II est un des plus malheureux de la monarchie. Ce prince n'a été sans guerre que les trois derniers mois de sa vie. Quoiqu'il l'aimât d'abord, il en étoit à la fin harassé, et ce n'est pas non plus sans fatigue qu'on peut en soutenir le récit. Jamais, jusqu'à lui, les impôts n'ont été si multipliés, si onéreux, si variés. Il se fit illusion, s'il crut rendre service à son peuple, en couvrant la France de tribunaux. Il ne fit que multiplier les suppôts affamés de la justice, que le bon roi Louis XII appeloit *porte-sacs*, et qu'il ne voyoit jamais sans frémir. Henri II empruntoit avec honte, recevoit avec avidité, et dépensoit avec une scandaleuse profusion. Par son imprévoyance et son obstination à accumuler l'élite de ses troupes en Italie, deux fois il risqua la ruine de son royaume, qui auroit été envahi sans la résistance miraculeuse de Metz, et l'aveuglement non moins étonnant de Philippe II après la victoire de Saint-Quentin. Henri avoit un sens droit, qui lui suggéroit ordinairement le meilleur avis dans son conseil; mais il dédaignoit de se donner la peine de le faire prévaloir. De cette indifférence pour le bien ou le mal qui pouvoit arriver, ainsi que de la facilité à se

1559. laisser séduire, vint entre autres la guerre sollicitée par les princes Caraffes, qui mit la France à deux doigts de sa perte.

Le regard pénétrant de Guise embarrassoit Henri ; quand le duc pressoit, le monarque ne lui répondoit qu'en balbutiant. Montmorency n'étoit pas simplement un ami estimé, mais un Mentor qui le dominoit. Timidité et asservissement qui contrastent trop avec l'élévation et la fermeté d'ame qu'on desire dans les hommes destinés à commander. S'il crut assoupir les factions, ou du moins leur imposer silence, en distribuant également aux chefs les graces et les faveurs, il se trompa, et ne fit que fournir aux rivaux des motifs de se provoquer, et des moyens de se combattre, comme son successeur ne l'a que trop éprouvé.

FIN DU TOME QUATRIÈME.

TABLE CHRONOLOGIQUE

DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

ANNÉES.		Pages.
1483.	CHARLES VIII, 58e roi de France. Tutèle et régence,	5
	Prétendants,	*Ibid.*
	Gouvernement de madame de Beaujeu,	7
	Punitions de favoris insolents,	*Ibid.*
1484.	États-généraux,	9
	Questions sur la tutèle du roi,	11
	Sur la forme du conseil,	12
	Rédaction des cahiers,	13
	Différents à l'occasion des tailles,	14
	Mésintelligence entre madame de Beaujeu et le duc d'Orléans,	17
	Sacre du roi et gouvernement de Madame,	*Ibid.*
	Complot pour enlever le roi,	18
	Conduite du duc d'Orléans à Paris,	20
	Fausses mesures qu'il prend,	*Ibid.*
1485.	Madame essaie de le faire enlever,	21
	Guerre folle,	22
	Affaires de Bretagne,	24
1486.	Maximilien, roi des Romains, intervient dans les brouilleries,	25
	But du duc d'Orléans,	27
	Plan de la conspiration,	28
1487.	Mesures que prend madame de Beaujeu,	30
	Troubles en Bretagne,	31
	Les mécontents bretons reçoivent des secours de la régence,	32

ANNÉES		Pages.
1487.	Ils échouent devant Nantes,	32
	Faute impolitique de Madame.	33
	Dissolution de la confédération bretonne,	34
	Anne de Bretagne destinée au sire d'Albret,	35
1488.	Lit de justice,	38
	Affaires d'Angleterre,	39
	Bataille de Saint-Aubin du Cormier,	41
	Accord de Sablé avec la Bretagne,	43
	Mort du duc François II,	44
	Mesures que prend la France,	45
1489-90.	Projets d'enlever la princesse,	46
	Ils échouent,	*Ibid.*
	Son mariage avec Maximilien,	48
1491.	Démarches de Dunois pour la réunion de la Bretagne,	49
	Délivrance du duc d'Orléans,	50
	Difficultés pour gagner Anne de Bretagne,	52
	Comment on la détermine,	53
	Son mariage avec le roi,	54
1492.	Démarches auprès de Maximilien,	55
	Accommodement avec l'Angleterre,	56
1493.	L'Artois et la Franche-Comté cédés aux princes d'Autriche,	59
	Le Roussillon cédé au roi d'Aragon,	*Ibid.*
	Découverte de l'Amérique,	61
	Droits sur le royaume de Naples,	64
	Difficultés proposées,	66
	Départ pour l'Italie,	68
	Pompe de la cour de Milan,	69
1494.	Entrevue avec le jeune Galéas,	71
	Soumission de la Toscane,	72
	Entrée dans Rome,	73
	Négociations avec le pape,	74
1495.	Abdication d'Alphonse en faveur de Ferdidand II, son fils,	76

ANNÉES.		Pages.
1495.	Généreuse abdication de Ferdinand II,	77
	Charles entre à Naples,	79
	Charles couronné à Naples,	*Ibid.*
	Ligue contre les François,	80
	Charles quitte Naples,	81
	Sa marche,	82
	Bataille de Fornoue,	83
	Le duc d'Orléans, renfermé dans Novarre, est délivré,	85
	Danger du roi de la part des Suisses,	86
	Révolution de Naples,	88
	Guerre avec l'Espagne,	89
1496-97.	Sort des François dans le royaume de Naples,	90
	Altercation avec le parlement,	92
	Attention de Charles VIII pour la justice,	93
1498.	Sa mort,	*Ibid.*
	Son caractère,	94

SUITE DES VALOIS,

RAMEAU D'ORLÉANS.

Louis XII, 59e roi de France,	97
Descendance de Louis XII. Sa clémence,	*Ibid.*
Son équité,	*Ibid.*
Ses ministres,	98
Georges d'Amboise,	99
Procédures pour le divorce avec Jeanne de France,	100
Sentence de divorce,	102
Fourberie de César Borgia,	103
Mariage du roi et ses clauses,	*Ibid.*
Règlements pour les gens de guerre,	104
Pour la police du royaume,	105
Mesures contre Ludovic-le-Maure,	107

ANNÉES.		Pages.
1498.	Premiers emprunts,	108
	Conquête du Milanez,	109
	Le roi à Milan,	110
1500.	Fermentation dans le Milanez,	*Ibid.*
	Efforts de Ludovic-le-Maure,	111
	Il est fait prisonnier,	112
	Soumission du Milanez,	114
	Guerre de Florence et de Pise,	*Ibid.*
	Secours donnés à César Borgia,	117
	Infame perfidie,	118
1501.	Réforme des religieux,	119
	Confédération contre le roi de Naples,	120
	Tromperie de Ferdinand,	122
	Prise de Capoue,	124
	Et de Naples,	*Ibid.*
	Frédéric dans l'île d'Ischia,	125
	Il se transporte en France,	*Ibid.*
	Et reçoit un bon traitement,	126
	Sort du prince Ferdinand. Tromperie de l'Espagnol,	*Ibid.*
	Malheurs de la flotte de Ravestein,	127
	Traité de Henri avec Ferdinand, et avec Philippe d'Autriche, son gendre,	128
1502.	Hostilités injustes de César Borgia,	129
	Comment il en obtient l'impunité,	130
	Traité avec Borgia,	131
	Le roi pourvoit à la sûreté du Milanez,	132
	Mécontentement des princes italiens,	*Ibid.*
	Cruelle perfidie des Borgia à l'égard des Ursins,	133
	Défauts du traité de partage de Naples. Gonsalve bloqué dans Barlette,	135
	Sauvegardes françois retenus,	137
	Combats particuliers,	*Ibid.*
1503.	Intentions des deux monarques,	139

ANNÉES.		Pages.
1503.	Ruse et conduite oblique de Ferdinand,	139
	Guerre à Naples entre les François et les Espagnols,	142
	Seconde bataille de Seminara,	143
	Bataille de Cérignoles,	144
	Le roi de France lève trois armées,	146
	Négociations avec le pape,	148
	Sa mort,	149
	Élection de Picolomini (Pie III),	*Ibid.*
	Élection de La Rovère (Jules II),	150
	Fin de César Borgia,	151
	Désastres de l'armée françoise,	153
	Retraite du Garillan,	155
1504.	Prise de Gaëte,	157
	Maladie du roi,	158
	Conduite d'Anne de Bretagne,	*Ibid.*
	Disgrace du maréchal de Gié,	159
	Son procès,	*Ibid.*
	Justification de l'armée de Naples,	164
	Exemples de courage,	*Ibid.*
	Intrigues de Ferdinand,	166
	Traité de Blois entre le roi, l'archiduc et l'empereur,	168
	Ligue projetée contre les Vénitiens,	169
1505.	Maladie du roi. Danger de l'engagement de Blois,	170
	Le mariage de la princesse Claude avec le duc d'Angoulême, résolu,	171
	Le royaume de Naples est cédé au roi catholique,	172
1506.	États-généraux de Tours,	174
	Louis XII est nommé Père du peuple,	*Ibid.*
	Supplié de pourvoir à la sûreté du royaume,	175
	Le mariage du comte d'Angoulême, et sa succession à la couronne confirmés,	176
	Troubles de Flandre et d'Espagne,	177

ANNÉES.		Pages.
1506.	Embarras de Ferdinand,	178
1507.	Révolte des Génois,	*Ibid.*
	Elle est châtiée,	180
	Modération de Louis XII pour les impôts,	182
	Les comédiens s'en moquent,	*Ibid.*
	But secret de l'expédition,	183
	Fêtes dans le Milanez,	184
	Entrevue de Savone,	*Ibid.*
1508.	Ligue de Cambray,	185
	Les Vénitiens se déterminent à résister,	187
1509.	Louis XII en Italie. Bataille d'Agnadel,	188
	Venise canonnée,	190
	Honteuse retraite de l'empereur,	191
	Adresse des Vénitiens,	192
	Les François sont trahis,	*Ibid.*
1510.	Le pape se déclare contre eux,	193
	Le roi pense à retourner en Italie, et à faire déposer le pape,	194
	Projet de Maximilien de se faire élire,	195
	Mort du cardinal d'Amboise,	196
	Mesures du pape contre le roi,	197
	Les Suisses se détachent de l'alliance de la France,	198
	Concile national à Tours,	199
	Ordonnance du concile,	200
	Hostilités,	201
1511.	Le pape est sur le point d'être surpris par Bayard,	*Ibid.*
	Obstacles au concile de Pise, dirigé contre Jules,	202
	La ligue de la Sainte-Union,	203
1512.	Dangers du pape,	205
	Bataille de Ravenne,	206
	Triomphe du pape et disgraces du roi,	208
	La Navarre conquise par les Espagnols,	209
	Les François se fortifient dans le Milanez,	210

ANNÉES. Pages.
1513. Maximilien Sforce paroît dans le duché de Milan, 211
Les Suisses le soutiennent, *Ibid.*
Traité du roi avec les Vénitiens, 213
Mort de Jules II, 214
Élection de Léon X, *Ibid.*
Bataille de Novare. Les François quittent l'Italie, 215
Ligue de Malines, 216
Les Anglois battus sur mer, 217
Vente des domaines de la couronne, 218
Journée des Eperons, 219
Diversion de l'Écosse en faveur de Louis, 221
Siége et accord de Dijon, *Ibid.*
1514. Mort d'Anne de Bretagne, 222
Paix générale, 224
1515. Mort de Louis XII, 226
Son caractère, 227
Hérésie de Luther, 231
Église de Saint-Pierre de Rome, 232
Prédications de Luther contre les indulgences, 233
Troubles dans l'empire, 234
Dogmes de Luther, 235
Sectes nées du luthéranisme, *Ibid.*
Dogmes de Calvin, 237
Son culte, 240
Hiérarchie, 241
Assemblées, *Ibid.*

SUITE DES VALOIS,

RAMEAU D'ORLÉANS-ANGOULÊME.

1515. FRANÇOIS I, 60e roi de France, 243
Sacre de François I, *Ibid.*
Il prend des mesures pour rentrer en Italie, 244

ANNÉES.		Pages.
1515.	Premier traité avec Charles-Quint,	244
	Largesses du roi,	246
	Ligue contre lui,	*Ibid.*
	Passage des Alpes,	247
	Bataille de Marignan,	250
	Le duché de Milan reconquis par les François,	253
	Concordat et suppression de la pragmatique,	254
	Le connétable laissé dans le Milanez,	255
1516.	Expédition tardive de l'empereur,	*Ibid.*
	Mort de Ferdinand. Deuxième traité de François avec Charles à Noyon,	256
1517-18.	Services rendus au pape mal reconnus,	258
1519.	Mort de l'empereur Maximilien ; élection de Charles-Quint,	259
1520.	Entrevue de François I et de Henri VIII au champ du Drap-d'Or,	260
	Entrevue de l'empereur avec le roi d'Angleterre,	261
1521.	Premières hostilités comme auxiliaires,	262
	Hostilités directes,	263
	Intrigue de cour relative au connétable de Bourbon,	265
	Situation équivoque des François dans le Milanez,	*Ibid.*
	Malheurs de Lautrec dans le Milanez,	266
	Élection d'Adrien VI,	268
1522.	Combat de la Bicoque. Revers dans le Milanez,	*Ibid.*
	Justification de Lautrec,	270
	Condamnation de Semblançay,	271
	Conduite opposée de François I et de Charles-Quint,	272
	Charles fait déclarer le roi d'Angleterre contre la France,	273
	Traité de Windsor,	*Ibid.*
	Irruption en France,	274

ANNÉES.		Pages.
1523.	Petites actions de guerre,	275
	Ligue pour exclure les François de l'Italie,	276
	Procès intenté au connétable de Bourbon,	277
	Idée de la cause,	279
	Séquestre des biens du connétable,	286
	Il conspire contre l'état,	287
	Sa conspiration est découverte. Sa fuite,	*Ibid.*
	Saisie de ses biens et punition de ses complices,	289
	Bourbon commande l'armée impériale en Italie,	290
	La France attaquée de plusieurs côtés,	*Ibid.*
	Les François en Italie,	291
	Ravitaillement de Crémone,	292
1524.	Retraite de Romagnano,	*Ibid.*
	Mort de Bayard,	293
	L'Italie abandonnée par les François,	294
	Bourbon fait le siége de Marseille,	295
	Il est forcé de le lever,	296
	Le roi délibère s'il mènera lui-même l'armée en Italie,	*Ibid.*
	Il entre en Italie,	297
	Conquête du Milanez,	*Ibid.*
1525.	Siége de Pavie,	298
	Bataille de Pavie. Le roi est fait prisonnier,	*Ibid.*
	Désolation de la France,	302
	Le roi est sollicité de se laisser transporter en Espagne,	303
	Premières propositions pour sa délivrance,	*Ibid.*
	Il est transporté en Espagne,	304
	Chagrins du roi,	305
	Maladie du roi,	306
	La duchesse d'Alençon se rend auprès de lui,	*Ibid.*
	Piége que l'empereur lui tend,	307
	Changement dans les dispositions des puissances d'Italie,	*Ibid.*
	Et dans celles de Henri VIII,	309

ANNÉES. Pages.

1526. Traité de Madrid, 309
Le roi revient en France, 312
Le roi, pressé d'exécuter le traité, s'en excuse, 313
Ligue sainte, *Ibid.*
Le roi se justifie auprès des Allemands, 314
Mort de Pescaire, 315
Bourbon envoyé à sa place, *Ibid.*
1527. Succès de Bourbon, 316
Embarras de Bourbon, *Ibid.*
Bourbon est tué à l'assaut de Rome. Pillage de la ville, 317
Henri VIII se joint à la ligue sainte, 320
Le pape se sauve de sa prison, 321
On travaille inutilement à la paix, 322
La guerre est résolue, *Ibid.*
1528. Défis de l'empereur et du roi, 323
Opérations de guerre, 325
Défection de l'amiral génois Doria, *Ibid.*
Révolution à Gênes, 327
1529. Combat de Landriano, *Ibid.*
Dissolution de la ligue sainte, 328
Traité et paix de Cambray, 329
1530. Mariage d'Éléonore, 330
Etat de l'Allemagne, *Ibid.*
Ligue des luthériens à Smalkalde. Ils reçoivent le nom de protestants, 331
1531. François I encourage les protestants d'Allemagne, 332
Il paroît favoriser les évangélistes de France. Fondation du collége Royal, 333
1532. Réunion de la Bretagne à perpétuité, *Ibid.*
Intérêts communs de la France et de l'Angleterre, 334
Motifs d'union avec le pape, 335
Entrevue de l'empereur et du pape à Bologne, *Ibid.*

ANNÉES. Pages.
1533. Entrevue du pape et du roi à Marseille, 336
François I travaille en vain pour réconcilier Henri VIII avec le Saint-Siége, *Ibid.*
Le roi soutient la ligue de Smalkalde 337
1534. Assassinat de Merveille, *Ibid.*
Schisme d'Angleterre, 339
Progrès du calvinisme, 340
Lois contre les sectaires et supplices, 341
Charles-Quint tâche de rendre François I suspect aux confédérés de Smalkalde, 342
Et à l'Europe chrétienne, *Ibid.*
1535. Expédition de l'empereur en Afrique, 343
Modération de François I pendant cette expédition, *Ibid.*
L'empereur lui présente l'appât du duché de Milan pour ses enfants, 344
1536. Préparatifs et commencements de guerre, *Ibid.*
Harangue de Charles-Quint dans le consistoire, 345
Mauvaise foi de l'empereur, 347
Ses prétentions sur la Provence, 348
Reparties de La Roche du Maine, 350
Le pape s'entremet inutilement de la paix, *Ibid.*
Plan de défense du roi, 351
La Provence est dévastée, 353
Mort du dauphin François, 354
S'il fut empoisonné, 355
Conseils du roi au nouveau dauphin Henri, 357
L'empereur se retire, 358
Siége et délivrance de Péronne, 359
Dangers éprouvés par l'empereur dans sa retraite, 360
Sa dissimulation, 361
Le roi marie Madeleine, sa fille, à Jacques V, roi d'Écosse, *Ibid.*
1537. Alliance du roi avec Soliman, 362

ANNÉES.		Pages.
1537.	L'empereur cité à la cour des pairs,	363
	Hostilités et trèves,	364
1538.	Le pape travaille à la paix,	366
	Entrevue d'Aigues-Mortes,	367
1539.	Révolte des Gantois,	*Ibid.*
	Embarras de l'empereur,	368
	Il passe par la France,	*Ibid.*
	Il craint d'être arrêté,	369
	Il abuse de la bonne foi de François I,	371
1540-41.	Tâche de lui susciter des ennemis,	373
1541.	Meurtre de deux envoyés du roi,	374
	Nouveaux desseins hostiles de l'empereur,	375
1542.	Le Roussillon et le Luxembourg attaqués par le roi,	376
	Procès de l'amiral Chabot,	378
	Condamnation du chancelier Poyet,	379
1543.	Emeutes à l'occasion des impôts,	381
	Manifestes du roi et de l'empereur,	382
	Mariage du duc de Juliers avec Jeanne d'Albret, nièce du roi,	383
	Campagne de Nice et de Luxembourg,	384
	Cause de rupture avec l'Angleterre,	386
1544.	Ennemis suscités à la France,	387
	Bataille de Cérisoles,	388
	Progrès des alliés en France,	392
	Succès de l'empereur,	393
	Il approche de Paris. Son embarras,	*Ibid.*
	Comment il se tire du danger,	394
	Frayeur dans Paris,	395
	Traité de Crespy,	396
	La paix est proposée au roi d'Angleterre et refusée par lui,	398
1546.	Guerre maritime,	399
	Mort de Charles, duc d'Orléans,	400
	Exécutions de Mérindol et de Cabrières,	401

ANNÉES.		Pages.
1546.	Zèle de François I contre les réformés,	403
	Traité de Guines. Paix avec l'Angleterre,	404
1547.	Mort de François I,	*Ibid.*
	Son caractère,	406
	Son oraison funèbre dénoncée par l'Université,	407
	HENRI II, 61e roi de France. État du royaume. Faveurs du roi,	408
	Diane de Poitiers,	410
	Journée du roi,	411
	Disgraces,	412
	Edits et règlements,	413
	Duel de La Chataigneraie et de Jarnac,	414
	Tranquillité de la France,	415
	Remontrances à l'empereur,	416
	Assassinat de Pierre-Louis Farnèse,	417
1548.	Vengeance méditée par le pape,	418
	Conduite opposée de l'empereur et du roi à l'égard des religionnaires,	420
	Révolte en Guienne,	421
	Punition des révoltés,	423
	Mariage d'Antoine de Bourbon avec Jeanne d'Albret,	425
	Marie Stuart est envoyée en France,	426
1549-50.	La France recouvre Boulogne,	427
1550.	Projet de mariage entre le roi d'Angleterre et la fille aînée de Henri,	428
	Mécontentement de l'empereur,	*Ibid.*
1551.	Renouvellement de la guerre en Italie à l'occasion du duché de Parme,	429
	Farnèse recherche l'appui de la France,	430
	Négociations du pape,	432
	Sa paix avec la France,	*Ibid.*
	Hostilités entre l'empereur et le roi de France,	433
1552.	Accord de la France avec les princes d'Allemagne,	434

ANNÉES.		Pages.
1552.	Impôts et emprunts,	435
	Etablissement des présidiaux,	*Ibid.*
	Lit de justice,	436
	Etat des finances,	441
	Evènement qui fait manquer l'expédition d'Allemagne,	442
	Les villes de Metz, Toul et Verdun attachées à la France. Paix de Passau,	444
	Confusion en Italie,	446
	Préparatifs du duc de Guise pour la défense de Metz,	448
	L'empereur devant Metz,	451
	Le siége levé,	453
	Les ennemis ravagent la Picardie,	454
1553.	Siége et destruction de Térouenne,	455
	Affaires d'Italie et de Corse,	456
	Affaires d'Angleterre,	457
1554.	Marie, reine d'Angleterre, épouse Philippe, prince d'Espagne,	458
	Fausses espérances de paix,	*Ibid.*
	Guerre furieuse,	459
	Combat de Renti,	460
	Evènements en Italie,	461
1555.	Les Florentins s'emparent de Pise,	463
	Guerre languissante dans les Pays-Bas,	464
	Campagne d'Italie,	465
	Leçon de discipline donnée par Brissac,	466
	Succès sur mer,	469
	Etablissement au Brésil,	*Ibid.*
	Efforts pour l'établissement de l'inquisition en France,	*Ibid.*
	Les jésuites sont attaqués,	472
	Tumulte à Paris,	473
	Vice dans la constitution du parlement. Nouveaux impôts,	*Ibid.*

ANNÉES.		Pages.
1555.	Création d'offices,	474
	Abdication de Charles-Quint,	476
	Trève de Vaucelles,	477
	Causes de la rupture,	*Ibid.*
	Intrigues des Caraffes auprès du pape, leur oncle,	*Ibid.*
	Dernier moyen employé pour le déterminer à la guerre,	480
1556.	Intrigues à la cour de France,	481
	Le pape est attaqué par les Espagnols,	482
	La France secourt le pape,	483
1557.	Irruption en Artois et en Italie,	484
	Fautes du duc de Guise en Italie,	485
	Mesures mal prises en Artois,	486
	Insouciance de la cour,	487
	Bataille de Saint-Quentin,	488
	Les Espagnols ne profitent pas de leur victoire,	489
1558.	Prise de Calais,	491
	Générosité du duc de Guise,	492
	Etats-généraux : lit de justice,	493
	Impôts déguisés sous le nom d'emprunt,	*Ibid.*
	Réjouissances à Paris,	495
	Mariage du dauphin avec Marie Stuart,	496
	Progrès de la nouvelle religion,	497
	Abolition des semestres,	498
	Défaite de Gravelines,	499
	Situation des armées,	*Ibid.*
	Affection du roi pour le connétable,	500
	Conférence de Cercamp,	502
	Le connétable est mis en liberté par rançon,	503
1559.	Paix avec l'Angleterre,	504
	Paix de Câteau-Cambresis,	505
	Progrès du calvinisme,	507
	Célèbres mercuriales,	508

ANNÉES.		Pages.
1559.	Premier synode des calvinistes,	510
	Mort du roi,	511
	Son caractère,	512

FIN DE LA TABLE.



